W 1972. 22) 4 — 4

Robert CHAUDENSON

L E L E X I Q U E D U P A R L E R
C R E O L E D E L A R E U N I O N

-=-=-=-

(Tome IV)

Directeur de thèse : Monsieur le Professeur R. ARVEILLER

W 1972 (22)4 — 4

2ème PARTIE

ETUDE LEXICOLOGIQUE

(suite et fin)

- Chapitre X : Les néologismes créoles (suite et fin)

115 256258 2

8) CHANGEMENTS MORPHOLOGIQUES OU MORPHO-SEMANTIQUES

-/abu/nabu/ Arriver à, parvenir à, ("à bout de") : /lé se:r mé i abu truvé/ "C'est cher, mais on peut trouver" ; /si abu travay/ "si l'on peut travailler" ; /i abu pasé, y a pli bezwê la ko:rd/ "on peut passer, il n'y a plus besoin de corde" ; /mwê la pi nabu d fe:r sa/ "je n'ai pas pu faire ça".

Dans les exemples précédents, /abu/ ou/nabu/ apparaissent comme de véritables thèmes verbaux, normalement préfixés (/i/, /la). Pourtant, nous avons relevé d'autres emplois où ils sont précédés de formes issues du verbe français "venir" :
/li pa vyê abu d pa:rlé/ "elle ne peut pas parler" ; /in'as ki vyê pli abu d ma:rsé/ "Ignace qui ne peut plus marcher..." ; /zòt la ésèy resté, la pa vni ab·/ "l.- ont essayé de rester, mais n'y sont pas arrivés".

On voit que la situation est assez confuse, troublée qu'elle est par l'influence du français régional ; la place de la négation est, en effet, différente dans les exemples 1, 3 (/pa vyê abu/, /pa vni abu/) et 2 (/vyê pli abu/) ; dans cette dernière phrase l'influence analogique du français est manifeste, tandis que dans les deux autres la place de la négation est déterminée soit par la construction normale du passé (comparer /la pi nabu/ et /la pa vni abu/), soit par l'impossibilité que ressent le locuteur de disjoindre les deux termes dans /vyê abu/.

On peut donc en conclure que /abu/, /nabu/ est, en créole, thème verbal et que /vyê abu/, /vni abu/ a parfois un statut identique, encore que le français régional tende à rendre une certaine autonomie aux termes.

/abu/nabu/ est issu du tour français "venir à bout de" :
FEW. XV/1. 218, b :"Mfr.nfr. venir à bout "réussir à" (seit Desch)".

-/ako:rdé/ S'entendre (en parlant des personnes) : /le papa le mómô i ako:rd pa/ " le père et la mère ne s'entendent pas". ("s'accorder" ; on pourra voir, par nombre d'autres exemples, que plusieurs verbes pronominaux français ont été réduits à la forme simple en créole par disparition du pronom).

-/ali/, /amwê/,/anu/ Cf. /azòt/.

-/aplé/ S'appeler, se nommer ; /li apèl pa kòm sa li/ "il ne s'appelle pas comme ça lui !" ; /kómê i apèl/ "comment se nomme-t-il ?" ; /ê ri ki apèl ri la kôpani/ "une rue qui s'appelle rue de la Compagnie". Maur. rod.seych. id.

Le changement morphologique a cependant ici une conséquence importante par la confusion qui peut s'établir entre "appeler (qn)"

et "s'appeler" ; elle est évitée en créole par le changement de sens du verbe issu de "crier" : /kryé/ (employé transitivement) "appeler (qn)". Tous les créoles de l'Océan Indien en usent de même à cet égard.

-Réun. /kómâ i apèl/ "comment se nomme-t-il ?" ; /kri ali/ "appelle-le"

-Maur. /li apèl pòl/ "il s'appelle Paul" ; /kri li ê ku/ "appelle-le".

-Seych. /apélé/ "s'appeler" ; /kryé/ "appeler".

Le créole martiniquais use parfois de "crier" au sens d'appeler, mais "appeler" a conservé son emploi transitif:

Mart. "appelé, ou crié = appeler... Appelle ta mère = crié maman ou" (J.)

Si le changement sémantique est propre au créole (1), son existence dans tous les parlers de la région prouve qu'il remonte à la fin du XVIIe ou au début du XVIIIe siècle.

-/azòt/ Vous (pl. 2) ; eux, elles (pl. 3) ; la série des pronoms personnels objet est en réunionnais : /amwê/, /au/, ou /atwé/, /ali/, /anu/, /azòt/, /azòt/,sauf après une préposition où l'on a une forme identique à celle du pronom sujet : /mwê/, /u/,/twé/...

Ce parler se distingue sur ce point des autres créoles de l'Océan Indien qui offrent, dans le même emploi, des formes qui ne présentent pas cet /a-/ initial : /mwa/, /twa/, /li/, /nu/, /zòt/.

Se posent donc ici deux problèmes :
- d'une part, l'origine de cette préfixation des pronoms réunionnais ;
- de l'autre, l'emploi de formes manifestement issues des pronoms toniques du français.

(1) Il pourrait y avoir là survivance d'un état ancien de langue ; FEW. XXV.28,a : "appeler "pourvoir d'un nom" (seit Alexis), v. r. "porter tel nom" (seit 14 jh.)" Nous avons d'ailleurs relevé parmi les survivances dialectales des cas voisins ou analogues. Il est bien difficile, faute de documents, de distinguer l'archaïsme de l'innovation !

(Pour l'emploi de /zòt/ aux pl. 2 et 3, cf. infra /zòt/).

Les documents anciens nous prouvent qu'à Bourbon, à la fin du XVIIIe siècle, le préfixe /a-/ caractérise déjà les pronoms objets :

1799. "Moi ne connais pas a li" Arch. Réun. L 450 (Brumaire an VIII). "Nous va virer contre eux et tuer à eux" (Il s'agit très vraisemblablement dans ce cas de la "traduction" du créole /azòt/.) (ibid.).

Le problème que pose cette série de pronoms a depuis longtemps attiré l'attention des linguistes. Dietrich, en 1892, constate :

"A la différence de tous les parlers négro-aryens, le bourbonnais distingue le sujet du régime (le datif français a été choisi et préféré à l'accusatif parce que celui-ci est semblable au nominatif) et comme je trouve cette distinction troublée dans les matériaux bourbonnais Mozambique, je crois voir dans la distinction une influence malgache et dans la confusion (c'est-à-dire l'emploi du régime comme sujet accentué) une influence nègre". (Les parlers créoles des Mascareignes ; art. cit. P. 241).

Schuchardt avait déjà proposé cette hypothèse sous une forme un peu différente (art. cit. Romania XI. 1883) ; L. Galdi le rappelle dans son étude sur la structure grammaticale des créoles :

"Il reste encore à constater que dans le patois mozambique créole de la Réunion, on trouve une série de pronoms à"a"prothétique : lui ali, nous anu, vous avu. Schuchardt a cru, d'abord, reconnaître dans ces formes le même "a" prothétique que présentent certains parlers portugais de l'Afrique Occidentale. Il nous semble préférable d'adopter la seconde hypothèse de Schuchardt (Rom. XI. 591) d'après laquelle cet a proviendrait de la préposition "à" employée au datif du pronom. Le datif aurait remplacé d'abord, comme en esp. et en port., l'accusatif et après il se serait étendu au nominatif" (L. Galdi, art. cit. p. 276) (1)

(1) On peut constater que ces études étant faites sur des matériaux recueillis à travers des témoignages de deuxième ou même de troisième main, des confusions finissent par se produire ; Dietrich constate en effet que "cette distinction est troublée dans les matériaux bourbonnais mozambique" alors que c'est précisément dans ces mêmes matériaux que L. Galdi croit pouvoir la relever (cf. supra).

L'influence des parlers créoles de l'Afrique Occidentale, ne nous semble pas pouvoir être retenue à la lumière de l'histoire du peuplement des Mascareignes. De toute façon, les apports de "cafres de Guinée" ayant été plus importants à l'Ile de France qu'à Bourbon, comme le soulignent avec amertume les habitants de cette dernière île au XVIIIe siècle, s'il s'agissait d'un trait emprunté aux parlers de cette zone, c'est en mauricien qu'on devrait le retrouver. Or, nous n'avons jamais pu l'y relever, pas plus dans le parler actuel que dans les documents anciens. Ce type de pronom n'existe qu'à la Réunion et nous pensons qu'il a dû se constituer dans la seconde moitié du XVIIe siècle, à moins de supposer qu'il ait existé en bourbonnais, pour ne subsister, par la suite, qu'en réunionnais.

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'invoquer une influence portugaise ou espagnole ; au XVIe siècle, on trouve fréquemment des emplois de "à" explétif chez les écrivains gascons :

"Chez certains écrivains gascons, "à" s'emploie souvent d'une manière explétive, devant des compléments qui dans l'usage ordinaire ne sont précédés d'aucune préposition -- "Si vous avez envye de ne veoir, je l'ay encores plus grande, sans comparaison, de vous veoir à vous que vous à moy" MONLUC Lettres ; 202 "Huguet .

Rien ne permet cependant d'invoquer ici une telle influence, ce trait ne se retrouvant pas dans les dialectes de l'Ouest dont nous avons montré l'importance essentielle. Il est abusif d'assimiler l'élément /a-/ initial de ces pronoms, à la préposition française "à"./a/ n'apparaît jamais devant un nom qui remplit la même fonction : /mi èm zili/ "j'aime Julie" ; /mi èm ali/ "je l'aime"./a/ n'est donc pas, à la différence de la préposition française, un indicateur de fonction, mais partie intégrante du pronom. (On le retrouve assez inexplicablement à l'impératif: /asper au/ "attends" ; /ékut azòt/ "écoutez".)

Ce type de pronom étant caractéristique du réunionnais, peut-être pourrions-nous esquisser un rapprochement avec la morphologie des pronoms personnels malgaches. On constate, en effet, dans cette langue la présence de deux séries distinctes :

	sujet	objet possessif
Sg 1	izaho, aho	ahy
Sg 2	ianao	anao
Sg 3	izy	azy
Pl 1	isika (inclusif) izahay (exclusif)	antsika
Pl 2	ianareo izy ireo	anareo azy ireo
Pl 3	izy	

Toutes les formes de la série des pronoms objet possèdent "a" à l'initiale, et c'est souvent cette voyelle qui permet l'opposition avec la forme sujet. Certes, le détail matériel des formes est différent, mais nous pensons que ce trait morphologique a pu passer en créole réunionnais dans la mesure où le système français présentait lui-même des formes de pronoms proches phonétiquement, sinon morphologiquement. "A moi", "à toi", "à lui" "à nous"... nous paraissent d'usage relativement peu courant. Elles seront cependant beaucoup plus employées par un locuteur s'adressant à quelqu'un qui comprend mal sa langue ; on est, en effet, alors tenté de substituer à "donne-lui ça" "donne ça à lui" ; là encore, nous retrouvons l'ignorance où nous sommes de la langue des premiers colons au XVIIe siècle (1). En ancien français, l'emploi des formes accentuées ou non accentuées du cas régime était régi par la place du pronom et,après le verbe ou une préposition, on trouvait toujours la forme accentuée (cf "Par quoi je haz li et sa compagnie" Colin Muset. XI, v. 21) ; c'était également la forme forte du pronom qu'on trouvait après une préposition et devant un infinitif, : "Por moi déduire et deporter" Colin Muset (IV v. 7) Selon Brunot et Bruneau "les dernières traces de cet emploi se rencontrent au XVIe siècle" (op. cit. p. 220). Or, le créole en use de même : /...dé dwa pu zot gan'é le pasaz/ "(il restait) deux doigts pour qu'ils arrivent à passer".

-/i rest âko:^{r} sèt pu mwa tyé/ "il m'en reste encore sept à tuer"

-/...pu nwê rodé/ "... pour que je le cherche" (Cf. 1799 : "...pour nous autres battre contre les Anglais" Arch. Réun. L. 450)

Ce tour ne résulte pas d'une évolution propre du réunionnais car on le retrouve dans tout l Océan Indien : maur., rod. (/pu nu mâzé dân semê/ "pour que nous le mangions en route") seych. (/pu mwa mâzé dân semê/ "pour que je le mange en route").

Il en est de même aux Antilles :

mart. " "vini pou moin bo ou" = viens que je t'embrasse" (E. Jourdain Du Français aux... p. 218 ; "pou moin lavé" (ibid. p. 156)

Ces rapprochements prouvent, à l'évidence, que l'emploi de la forme forte du pronom dans ce cas a dû se maintenir au moins jusqu'à la fin du XVIIe siècle dans la langue populaire, même si dans la langue écrite, ses dernières traces disparaissent au XVIe siècle.(2)

(1) cf. "Monsieur, un homme est là qui veut parler à vous" Molière. Les Femmes Savantes, v. 927

(2) Un tour analogue est très courant de nos jours encore dans la langue populaire. Cf. en particulier dans le Nord (wallon.) : A. Doppagne. Trois aspects du français contemporain 1966 (étude du tour "pour vous manger" pp 173-174).

Il en était vraisemblablement de même pour l'emploi des formes accentuées en fonction de complément ou de sujet puisque, sur ce point, les créoles, à quelques divergences de détail près, offrent la même situation, comme le montre, par exemple la comparaison des systèmes du martiniquais et du réunionnais :

Mart. "moin, u, li, nu, zot, yo" (J.)
Réun. /mwê/, /u/, (parfois /ti/, /twé/), /li/, /nu/. /zòt/, /zòt/.

On voit donc que les deux points de divergence principaux sont :

1- L'emploi de /zòt/ à la 3ème pers. du pl. (réun. maur. rod. seych.)

2- L'emploi en fonction objet de formes préfixées en /a-/ (réun.)

Nous en sommes réduits pour les expliquer aux hypothèses que nous avons précédemment formulées. Le plus important à nos yeux est cependant que la comparaison des parlers souligne, à la fois, l'absolue nécessité de fonder toute tentative d'explication sur la langue parlée, et le caractère conservateur des parlers populaires ou dialectaux qui ont gardé des structures linguistiques, bien au delà du terme où l'on peut les voir disparaître dans la langue écrite.

-/âsâm/ Et (coordonne deux ou plusieurs substantifs) ; /amèn ut kayé âsâm ut katésis/ "apporte ton cahier et ton catéchisme". /zòt lé kòm patat âsam susut/ "ils sont comme le "chouchou" et sa racine (l'un ne va pas sans l'autre)" ; on dit aussi de la même façon /susut âsâm la móri/ "le chouchou et la morue".
/avèk/ ou /èk/ ont également le même sens : "et".

Les autres créoles des Mascareignes usent plutôt de /èk/ ou de formes voisines :
Maur. /âsâm/ /èk/; /a:^{r}/ qui semble être une déformation de "av" (cf. Baissac 1880, op. cit. p. 81 : "Et n'existe pas. Ex. Son père et sa mère, "so papa sembe so maman" ; du riz et du cari "Douriz av cari".)
Rod./avèk/ /èk/ ; Seych. /èk/ ; /pa sôgo:^{r} ma zan èk ti kutó/ "Pa Songor, Ma Jeanne et Petit Couteau (titre d'un conte qui met en scène ces trois personnages)".

Cette disparition (ou, du moins, ce recul très net) de la conjonction de coordination française "et" ne s'observe pas que dans l'Océan Indien :
Mart. "Les conjonctions "épi" ou "et" se placent entre les deux termes à joindre, quand il n'y en a que deux, devant le dernier quand il y en a plusieurs... Ex. "ça ou lé mangé, ché, poule épi duriz ? = que veux-tu manger, cher, du poulet et du riz ? "quat' bêtes vini : tig, chouval, bèf épi lapin = quatre bêtes vinrent : le tigre, le cheval, le boeuf et le lapin..." E. Jourdain (Du français aux..., p. 179 ; on peut noter que l'auteur signale

l'existence de "et", mais que cette forme n'apparaît nulle part dans les exemples alors que "épi" est cité sept fois.).
"épis...ensemble épis : avec " (D.)
Haît. "En général l'haïtien substitue de préférence "acque", empis et tout" à "et" (F.p 147). S. Sylvain le confirme " "ak" relie toujours deux mots ou deux groupes de mots appartenant à la même phrase " (op. cit. p 156). "ensemble : avec" (F. p 107).
Louis. "nélaphant avec baleine" La baleine et l'éléphant ; conte Louisianais d'Alcée Fortier que cite E. Jourdain (op. cit. P 225) ; il faut noter que dans le conte lui-même, on lit également "Compair Lapin et Compair Bouki".

Si l'on peut facilement expliquer l'évolution sémantique d'"avec" (/âsâm/, /avèk/, /èk/) à "et", la disparition presque totale de cette dernière conjonction s'explique sans doute à la fois par son "manque de corps" et par le caractère abstrait de la relation qu'elle implique. C'est ce dernier aspect qui justifierait son remplacement dans les créoles par "et puis" ou "avec'. On doit cependant noter aussi qu'à date ancienne, en français, l'usage de "et" n'était pas aussi constant qu'il l'est devenu en français moderne, en particulier par l'extension de son emploi aux phrases négatives ou interrogatives (à la place de "ne" ou "ni").

-/bân/ Morphème qui, antéposé au nom, sert de marque de pluriel lorsqu'une confusion pourrait s'établir entre singulier et pluriel.

-/mô zâfâ/ "mon enfant, mes enfants" ; /mô bân zâfâ/ "mes enfants".

Les autres créoles de l'Océan Indien en usent de même (Seych. maur. rod.) Il se distingue du duel (/mô dé zyé/ "mes yeux" et non */mô bân zyé/).

Sa valeur est donc celle d'une marque de "collectif" qui se retrouve avec une netteté particulière dans des tours comme :
/bân âri zigâ/ "les Henri Gigant (la famille H. Gigant)" ; /bân payèt/ "les Payet" ; /bân môdô/ "les Mondon"...

/bân sê dni/"les Dionysiens (les gens de Saint-Denis)" , /bân sê zózèf/ "les habitants de St-Joseph" ; /bân su l vâ/ "les gens de la région sous le vent"... (Le seychellois dit, de la même façon /bân grâtâs/ "les habitants de Grande Anse".)
Sens second. "classe d'âge" ; "portée (de cochons par ex.)"

Ces emplois sont caractéristiques de cette zone et les parlers de la Caraïbe ne semblent pas les connaître ; ils sont, en tout cas, anciens puisqu'on les retrouve dans les quatre parlers. Il faut peut-être mettre /bân/ en rapport avec le sens particulier qu'à pris aux "Isles" le mot français "bande". On le relève aux Antilles au début du XVIIIème siècle :

1722 "A l'égard des Nègres des Fourneaux et des Négresses du Moulin, je les divisai en 6 bandes" Labat. op. cit. 1, 256.

Aux Mascareignes, le mot désigne l'ensemble des Noirs d'une "habitation" :

1829 "La bande" (passim)..."aucun noir de la bande" Arch. Réun. Assassinat Pinard ; 1829, liasse 1. (On distingue l'ouvrier, noir spécialement affecté à une tâche, du "noir de bande" sans spécialité : "Marcelin, ouvrier créole, et Eloy, noir de bande..." ibidem.)

Leconte de Lisle use du terme en ce sens dans "L'Illusion suprême" : "Et le chant triste et doux des Bandes à la file
Qui s'en viennent des hauts et s'en vont au quartier".

Cette hypothèse reste cependant fragile car les attestations sont relativement récentes et la comparaison prouve que l'emploi de /bân/ remonte vraisemblablement à la fin du XVIIe siècle.

Le français populaire, surtout dans des tours péjoratifs, use volontiers de "bande" sans que le mot implique, en aucune façon, l'idée d'une association quelconque entre les individus ainsi désignés : "bande de crétins", "bande d'idiots"... (1)
FEW. XV. 1. 53,b "mfr. nfr. bande "troupe, compagnie de gens" (ca. 1380)... lutt. banne, bande... Proyart benne, Louv. bane... (2) Mfr. nfr. bande "troupe d'animaux" (seit 1549)... Manche, hbret. id., Maine, Vendée id...frb. neuch. bande "grande quantité (p. ex. de pommes de terre)".

Le créole paraît donc avoir utilisé de façon systématique pour la formation de pluriels (collectifs) un tour du français populaire ; ce changement a sans doute été rendu nécessaire par les confusions que pouvait entraîner la disparition de marques du nombre.

-/kóméla/ adv. De nos jours, maintenant ; /kóméla pa pwê, lôtâ la-é/ "maintenant il n'y en a plus, autrefois il y en avait" ; /lété pa solid kòm kóméla/ "il n'était pas solide comme de nos jours".

(1) Le créole portugais du Cap Vert présente une évolution analogue du sens de "bandà" : "bando : bonde E palavra muito usado no sentido de grande quantidade" Da Silva O dialecto crioulo de Cabo Verde ; nous ne prétendons pas cependant en tirer de conclusion particulière sur des rapports possibles entre ces parlers.

(2) On peut noter que certaines formes de parlers du Nord et du Nord-Ouest sont phonétiquement très proches du créole.

Le terme est inconnu du mauricien et du rodriguais (qui usent, en ce sens de /aste:r/ ou /aste:r la/ ; réun. id.), mais courant en seychellois. /aste:r/ est incontestablement une survivance dialectale ; c'est la forme la plus ancienne dont usait le "bourbonnais", ce qui explique sa présence en maur. et en rod..(1) /kóméla/ a dû devenir d'usage courant seulement vers le milieu du XVIIIe siècle et concurrencer /aste:r/ ; c'est ce mot qu'à conservé le seychellois, sans ignorer cependant /kóméla/ (cf. seych. /kóméla mèm/ "tout de suite".

/kóméla/ paraît issu de "comme c'est là", "comme il est là", tours qui soulignent l'aspect ou l'état d'une réalité dans le moment présent.

-/kómo:r/ Comorien ; sans que "Comorien" soit totalement inconnu, le créole use plus volontiers du nom de l'archipel ("Comores") pour désigner ses habitants : /ê fo:rm de kómo:r/"une espèce de Comorien".

-/kó sa/ Quoi ? Que ? Cf. /sa/.

-/kòz pa/ Locution interjective : /kòz pa../ "ne m'en parle pas" (On en use souvent en présence d'une situation que les mots ne peuvent décrire ; elle signifie souvent "Formidable ! Sensationnel !" ; syn. /kòz pa u/.

Elle permet donc une notation expressive du haut degré : /li lé méfyâ kòz pa kómâ/"il est méfiant au-delà de toute expression" ; /i fésó kòz pa kómâ/ "il fait une chaleur incroyable" ; /si vi bwa sa, vi fé ê sómèy kòz kòz pa/ "si tu bois ça, tu vas dormir incroyablement".

-/krêtif/krêtiv/ Crainte, peur (Curieusement, l'adjectif "craintif" sous sa forme masculine ou féminine, semble employé comme substantif) : /marê lavé krêtiv.../ "les pêcheurs avaient peur (de sortir en mer)" ; /tu l mód lavé krêtif de Sitaran/ "tout le monde avait peur de Sitarane (bandit fameux)" ; /mwê lavé èn se:rtèn krêtiv de mâzé/ "j'hésitais un peu à en manger". L'adjectif lui-même /krêtif/ est rare, mais nous avons cependant eu l'occasion de le relever.

(1) On pourrait naturellement supposer que le terme a disparu ; c'est peu probable ; en effet, Baissac (1880) ne mentionne que "açthère" (op. cit. p. 65), d'autre part, il est difficile d'admettre que, par coïncidence, le même mot soit sorti de l'usage dans les deux créoles.

On pourrait admettre qu'en raison de l'analogie des formes "crainte" et "craintif", le substantif a pu prendre le suffixe de l'adjectif ou l'adjectif la signification du nom. Cependant, nous nous demandons si,en fait,/krêtif/ ne serait pas, selon le même processus, la déformation paronymique de "craintise" : FEW. XIII/2. 239,b : "Afr. craintise f. "crainte" (hap. 15. jh., TilGlan), saint.id. ; Mons "timidité". "(Les aires dialectales d'emploi confirment cette hypothèse qui permet mieux d'expliquer l'emploi curieux de la forme féminine de l'adjectif).

-/kuk/ Qu'est ce que ? Ce que ; A la différence de /kó sa/, /kuk/ ne peut être employé seul : /kuk ti ròd ?/ "Que cherches-tu ?" ; /mi kóné kuk le bug le apré dir ali/ "je sais ce que le type est en train de lui dire". /kuk/ paraît issu de "quoi que ?" (cf. FEW. II/2. 1467, a: "Nant. quoique "qu'est ce que c'est que"... loch. quoque, Sologne quoué'que...") cf. /kó sa/.

-/dâ/dân/ De, hors de : /ló té i so:^{r}t dâ ê kap/ "l'eau sortait du rocher" ; /so:^{r} dâ l sólèy/ "ne reste pas au soleil" ; /mwê té pâko:^{r} so:^{r}t dân ka:^{r}/ "je n'étais pas encore sorti du car". (1)/la sap dâ mô mê/ "il m'a échappé des mains".

Le même emploi du terme se retrouve dans tout l'Océan Indien : Maur. /sap dâ karay, tôm dâ difé/ "tomber de Charybde en Scylla (m. à m. sortir de la marmite pour tomber dans le feu)".
Rod. /mó fin so:^{r}ti dâ la tave:^{r}n/ "je suis sorti de la taverne" ; /lisyê fin sap dâ só lasèn/ "le chien s'est sauvé en se débarrassant de sa chaîne"
Seych. /i ti:^{r} sô bag dâ sô lédwa/ "il retire sa bague de son doigt"

(1) Dans son article sur le parler créole de la Réunion (Romance Philology Vol.XVII, n° 4, May 1964) M. Valkhoff signale : "Chez A. J Verrier j'ai trouvé la phrase curieuse : dẹ navî (r) fek ariv dã̂ ledẹ "deux navires viennent d'arriver de l'Inde" "et il ajoute en note : "Au lieu d'arrive l'auteur donne "vine" que mes informateurs ignore Cette ignorance est légitime car cet article de A. J. Verrier est e fait, sous le nom de description du réunionnais (cf. Bibliographie) une compilation de l'ouvrage de Baissac sur le mauricien ; l'emploi de /vin/ dont use ce parler, mais que le réunionnais ne connaît pas, est une preuve supplémentaire de la supercherie. (La phrase en cause est d'ailleurs extraite du livre de Baissac:"Dé navires fèque vine dans l'Inde ; il vient d'arriver deux navires de l'Inde" op. cit. p. 46)

Cet emploi de /dâ/ est donc ancien ; il est curieux de constater que Baissac (1880) note dans les pages consacrées aux prépositions : "Dans : tous les emplois du français" (op. cit. p. 78), alors qu'il donne des exemples dans d'autres cas qui montrent que certains usages de cette préposition sont bien différents de ceux du français ("dé navires fèque vine dans l'Inde" cf. note précédente). S'agit-il d'une inadvertance, ou faut-il penser que Baissac, en dépit de sa remarquable connaissance du français, est ici victime de certaines habitudes du français régional qui a pu adopter l'usage créole ? Peut-on, comme le suggère, J. Faine rapprocher de l'haïtien "lans" cet emploi de /dâ/ :
"Zouézeau la sorti lans zeu li. Loup ha sorti lans bois. Ouêter soulier lans pié ou... Raler corps ou lans serein : L'oiseau est sorti de son oeuf. Le loup est sorti du bois. Oter vos souliers de vos pieds... Retirez-vous du serein." J. Faine, op. cit. p. 146.
(Il est certain que dans tous ces cas les créoles de l'Océan Indien usent, en effet, de /dâ/dân/. (Faut-il voir dans "lans","leans" ? cf. infra note 2).

Les causes de ce changement sont difficiles à déterminer ; le rapprochement des créoles fait songer à une origine dialectale, comme dans le cas des emplois du type /sulyé dâ sô pyé/ "soulier au pied", /sapó dâ la tèt/ "chapeau sur la tête" où l'étymologie ne fait pas de doute (Cf. Survivances dialectales). Toutes nos recherches dans les glossaires régionaux se sont révélées infructueuses ; à peine peut-on signaler :
Norm. Moisy. "Dans par où : à partir d'où"

On peut songer à une possible influence du malgache ; l'emploi créole de /dâ/ "dans" ou "de", serait alors un calque du malgache "amy" : "On a pu remarquer que "amy" est susceptible de marquer différents rapports ; il peut signifier : à (objet indirect , temps, lieu), avec, dans, de, chez, vers... Miditra amin'ny varombo ny angady = la bêche entre dans la douille... Avy amin'idada ity taratasy ity = cette lettre vient de mon père" - R. Rajemisa-Raolison, Grammaire malgache, p. 143.

Cependant, la multiplicité des sens de "amy" et l'absence d'analogie dans la forme des termes rend le rapprochement peu convaincant.

On doit pourtant noter que l'emploi de la préposition "dans" est relativement tardif en français : "C'est seulement dans la seconde moitié du XVIème siècle que la préposition "dans, devient commune en français... On peut dire que "dans"est né de la décadence de "en."

Brunot - Bruneau p. 389.

On constate que les créoles de la Caraïbe conservent des traces nettes de cet état de langue ancien :

"Certains compléments circonstanciels de lieu sont spécifiquement créoles, quoique venant du français, tels sont : bod' lam mé = au bord de la mer ; en rasiers = dans les halliers (dans la brousse) ; en cannes, en cafés, en cacos, en grands bois = dans les champs de cannes, de caféiers, de cacaoyers, dans les grands bois". E. Jourdain Du Français... p. 167.

On peut donc se demander si /dâ/ "de", confondu par l'analogie et la graphie éventuelle avec "dans", ne pourrait pas être, en fait, "d'en" : "aller en bois" (aller dans les bois) ; "sortir d'en bois" (sortir du bois) (1) ; de même dans la phrase mauricienne que cite Baissac /dâ lêd/ "de l'Inde" s'oppose à "en Inde" qui est l'expression fréquente en pareil cas (2).

Nous ne prétendons pas devoir nécessairement choisir un mode d'explication à l'exclusion des autres ; il n'est, par exemple, pas impossible que l'influence analogique de "any", ("dans" et "de" en malgache) ait favorisé la collision homonymique de "dans" et "d'en", lui-même facilité par la disparition quasi-totale de la préposition "de".

-/débat/ Se débrouiller, se démener ("se débattre") : /i fó tuzu:r débat pu gay la vi/ "il faut toujours se démener pour gagner sa vie" ; /kâ u lé malad, bizwê débat débat si:r plas/ "quand vous êtes malade il faut vous débrouiller sur place". (Le martiniquais présente le même changement : "débatte = peiner ; se débattre = lutter contre le sort, la misère ; moin la ka débatte = je suis là à me débattre" (J p. 238).

-/dégazé/ Se dépêcher : /dégaz au/ "dépêche-toi" ; /dégaz azòt/ "dépêchez-vous". Maur. rod. id ; seych. id. (à noter cependant la forme différente d'impératif:/dégaz u/ "dépêche-toi (seych.).)

(1) Le tenrec (en créole /tâg/) est parfois nommé /ti kósô dâ bwa/ ou également /ti kósô d bwa/.

(2) On peut également songer à rattacher /dâ/ selon un processus analogue à "de dedans" ; "dedans" est généralement prononcé /dâ/ (cf. /la dâ/" là-dedans"); or,"dedans", d'abord adverbe et préposition, n'a vu son emploi limité à la valeur adverbiale qu'au XVIIe siècle (cf. Bloch-Wartburg).

Le terme créole est issu d'une forme dialectale qui, selon un principe général précédemment formulé (cf. /ako:ʳdé/), a perdu son pronom personnel :
FEW. XVII. 444, a : "Dégager... Lille se dégager "se hâter", Gondc. Louv. Thaon, poit. Charost, Sologne, berr. se dégager (nfr. id G Sand)". (La disparition du pronom antéposé est ici d'autant plus facile que les emplois d'un tel verbe à l'impératif sont extrêmement fréquents).

-/défôsé/ Se briser par le fond, être défoncé : /pilô i défôs/ "le mortier a le fond usé (à force d'être utilisé)" ("se défoncer").

-/désa:ʳzé/ Se dégager (en parlant du temps) : /le tâ i désa:ʳz pa/. L'expression est difficile à traduire ; on en use lorsque, pendant l'hiver il n'y a pas de pluie ou d'orage, "le temps ne se libère pas" ; c'est, dit-on, mauvais signe : il y aura un cyclone en été. On admet implicitement que le cyclone résulte d'une sorte de concentration d'énergie atmosphérique qui ne s'est pas libérée durant la saison précédente.
FEW. II/1. 422, a "Mfr. nfr. se décharger" s'écouler, se libérer du trop plein (d'un fleuve, etc...) "(seit Amyot)... se décharger "devenir moins épais (des nuages)" (seit Fur 1690)".

Il pourrait cependant s'agir d'une métaphore ; certains dialectes offrent des emplois voisins :
FEW. II/1. 421, b :"Mfr. descharger "évacuer son ventre ou vomir"...mfr. nfr... Sair. déquerquie "pleuvoir à verse", Jers. dêquerquir ; dêquerque "averse"."

-/èk/,/avèk/ "et" ; cf. /âsâm/.

-/èn/ Numéral (déterminant ou substitut). /ê/ "un" (déterminant indéfini).

L'origine de /ê/ ne fait aucun doute. Bien des formes dialectales françaises sont homophones du terme créole :
FEW. XIV. 54,a : "Fr. un,-e "premier nombre entier, qui marque qu'une chose ou qu'une personne est seule"...pik. ẽ (f. eune, ine, ène)... saint. ẽ (f.in)..."

/èn/ paraît donc issu de la forme féminine (le picard offre /ê/ et /èn/) mais la distribution fonctionnelle des termes reste inexpliquée. Le mauricien et le rodriguais ne connaissent que /èn/ qui est à la fois article indéfini et numéral. A date ancienne, la situation n'est pas claire vu la rareté des documents : le conte du "Chasseur" recueilli par L. de Freycinet au début du XIXe siècle n'offre que deux exemples d'emploi : "enne tondre" (p. 407) et "enne piti mament" (p. 410). Dans les poèmes de Chrétien, en revanche, on trouve trace d'une distinction entre le féminin "ein' torti" (ibid. p. 411) et le masculin ("ein zour...ein li-pié banane) (ibid.). En tout cas, même si /ê/ a existé en mauricien, le témoignage de Baissac prouve qu'il a déjà disparu au milieu du XIXe siècle.

Le seychellois présente une structure analogue à celle du réunionnais : /ê/ indéfini (parfois /èn/ mais ces cas sont souvent douteux); nous avons pu relever dans des textes écrits par des Seychellois qui ne parlaient qu'anglais ou créole que ce morphème est généralement transcrit "ein") : /alo:r ê zu ti éna ê ga:rsô/ "un jour, il y avait un garçon..."

/èn/ Numéral : /âko:r èn fwa !/ "encore une fois !".

En revanche tous les créoles (réunionnais compris) offrent /ókèn/ "aucun" (déterminant) et /sakèn/ "chacun" (substitut).

La comparaison avec les parlers de la zone caraïbe fait apparaître des divergences :
Mart. Indéfini "an=un ; numéral "yon'" dans lequel E. Jourdain voit la "forme ancienne de l'article indéfini" (Du français aux parlers créoles p. 91)
Haït. Indéfini "you, youû, yô" ; numéral "youn" (Hall. op. cit. pp. 265-291)
Indéfini :"ioun : ioun garçon" ; numéral "ioune" (Faine pp. 67-75 ; l'auteur précise en note, page 67 : "Ioun haïtien est une ancienne forme archaïque normande. Mais il existe aussi, à côté de "ioun" une forme haïtienne Ine d'origine angevine"). La différence d'orthographe ("ioun" et "ioune") correspond peut-être à la différence de notation qu'on trouve chez Hall. Il peut aussi s'agir de variantes locales d'un même morphème car M. Hyppolite indique, à propos de l'article : "Tout le Nord, le Nord'Ouest, le Nord'Est et le Plateau Central disent "yo". Les habitants de ces régions forment leur adjectif numéral en y ajoutant un n final :yon" (Les variations du créole haïtien, p. 29)
Louis. Indéfini "ê" ; numéral "èn" (Goodman op. cit. p. 48).

En dépit de la diversité des formes, on constate une nette tendance à distinguer par la consonne finale /n/, l'indéfini du numéral :

Réun. Seych.	/ê/	/èn/
Martin.	"an"	"yon"
Haït	"you"	"youn"
Louis.	"e"	"èn"

Il nous paraît difficile d'admettre que, par une sorte de spécialisation, la forme féminine soit devenue le numéral créole, tandis que la masculine devenait article. Nous pensons que, comme toujours, il faut se référer aux formes parlées, voire dialectales, du français du XVIIe siècle, pour comprendre la structure créole.

Tout d'abord, l'emploi de l'article indéfini lui-même était beaucoup moins constant que dans la langue moderne ; cela explique peut-être que le créole n'en use parfois pas, alors que le français contemporain l'exige (/li la môt si:r pyé d bwa/ "il est monté sur un arbre").

Au XVIIe siècle, l'usage en est recommandé avec tant de vigueur par les grammairiens qu'il est clair qu'il n'était pas encore dans l'usage commun : "Au XVIIe siècle, la règle est formelle ; le grammairien Maupas exige : "j'ai acheté un cheval", "prêtez-moi une épée" ; le propos serait "bâillant" qui dirait : "j'ai acheté cheval", "voilà épée" (Gr., p. 111) "Brunot - Bruneau pp. 169 - 170.

On constate aussi que les formes dialectales de "un" offrent souvent un "n" final articulé : (cf. FEW. XIV, 54 : "Vosges ün... HSaône id., Châten yun, Doubs ün..."). D'autre part, dans la langue parlée, la répartition de "un" et "une" ne correspond pas à celle des substantifs masculins et féminins ; en effet, devant tous les mots masculins à initiale vocalique, on peut trouver "une" : "une arrosoir", "une homme"...

"Au XVIIIe siècle, "un homme" se prononçait, en Normandie "eu-n homme" : Domergue rapporte "qu'en Normandie on dit..."eu-n homme"" (Thurot op. cit. II. 548) et "Tabourot rapporte (Big. 15) le jeu de mots : "Dieu tappe un nid""Dieu t'a puny"" (ibid. p. 543). Cette prononciation pouvait donc, à date ancienne, se rencontrer même devant des termes à initiale consonantique.

On peut penser qu'au premier stade des créoles, la forme à nasale finale a pu être généralisée (Le mauricien, le rodriguais et, semble-t-il, le guyanais n'en connaissent pas d'autre, et "yon" était autrefois, selon E. Jourdain, la forme unique pour l'indéfini et le numéral en créole antillais (op. cit. p. 91). Puis, soit sous l'influence analogique, soit par nécessité de différencier l'indéfini du numéral, ou le déterminant du substitut, /ê/, issu de "un", se serait substitué a la forme à nasale finale dans quelques parlers. C'est ce qui s'est passé en martiniquais. La comparaison des parlers donne à croire qu'il en a été de même à la Réunion.

-/éna/na/, /nana/ Il y a. /na d mun/ "il y a du monde" ; /tyâna bóvalô/ "il y en avait à Beauvallon" (au passé, on dit aussi /lavé/ "il y avait"

/navé/ "il n'y avait pas" ; /navé pwê d pas:az pu:r dsôn/ "il n'y avait pas de passage pour descendre." /kó sa nana/ "qu'y a-t-il ?" /na pa/ "il n'y en a pas".

2- Thème verbal "avoir" ; /nana k nana, nana k na pwê/ m. à m. "il y en a qui en ont, il y en a qui n'en ont point (d'argent)". Au passé, pour marquer la possession, on ne rencontre guère que /lavé/ : /kó sa u lavé/ "qu'aviez-vous ?" ; /mwê lavé sèt klòs pu sóné/ "j'avais sept cloches à sonner".

Maur /éna/ "il y a" ; /tyéna/ "il y avait" ; /péna/ "il n'y a pas".
/mó éna/ "j'ai" ; /mó tyéna/ "j'avais".

Rod. /éna/ "il y a" ; /tyéna/ "il y avait" ; /napa/ "il n'y a pas"

Ex. /napa pwasô/ "il n'y a pas de poisson"
/mó éna/ "j'ai" ; /mó tyéna/ "je n'ai pas". /mó péna/ "je n'ai pas" ; /mó pa tyéna/ "je n'avais pas".

Seych. /yâna/ "il y a" ; /tyâna/ "il y avait". /napa/ "il n'y a pas" ; /pwâna/ "il y aura". /mwê âna/ "j'ai", /nwê napa/ "je n'ai pas" ; /mó tyâna/ "j'avais" ; /mó ti napa/ "je n'avais pas".

La comparaison des créoles de l'Océan Indien permet de dégager les traits anciens :
/na/, /éna/, /yâna/ sont ici manifestement des allomorphes (ce qui confirme les formes négatives : le rodriguais et le seychellois ont conservé la forme ancienne /napa/ ; tandis que le mauricien a normalisé l'emploi négatif en /péna/, le morphème négatif étant toujours antéposé dans ce créole.) Les documents anciens ne laissent aucun doute sur l'étymologie :

1799 : "N'en a un travail que nous y faut faire... moi y en a pas besoin...moi n'a pas aucune imagination avec personne" Arch. Réun. L 450

A. Billiard dont le témoignage est un peu postérieur, met des termes très voisins dans la bouche du "petit blanc des Hauts" dont il rapporte les propos. (Les textes précédemment cités reproduisaient fidèlement des déclarations d'esclaves) :
"N'en a un bon champ de patates" (= il y a, ou j'ai)..."comment faites-vous pour vous procurer des habits ?—N'en a pièds de tabac"..."N'en a aussi deux petits cochons... Mais vous n'avez pas de femme ?—Oh que si moi n'en a camarade" VCO. p 444 (1817).

On voit par là que "n'en a" ou "y en a", à la fin du XVIIIe siècle, signifie "il y a" et sert en même temps de base verbale pour la formation du verbe avoir ; le tour négatif étant "n'a pas" qu'ont conservé trois créoles sur quatre. Cependant, alors que les autres parlers possèdent formée à partir de cette base, une conjugaison complète, le réunionnais a conservé des traces beaucoup plus importantes et précises du système français.

Il semble donc excessif de déclarer, comme on l'a parfois fait que les créoles ne connaissent pas le verbe avoir (1) ; c'est faux pour les parlers de l'Océan Indien, comme nous venons de le montrer. Dans la zone

(1) "Avoir. Ce verbe auxiliaire n'a pas survécu en créole. En mauricien "j'ai" est "mo éna" (moi-il y en a) ou mo gagné, c'est la cause ou l'effet, si j'ai c'est que je gagne". L. Galdi ; art. cit. p. 287.
M. Goodman est du même avis : "Gagner... has come to mean "have", French AVOIR having been almost entirely lost in Créole as a verb and as an auxiliary" op. cit. p. 67.

américaine elle-même, on peut relever, au moins à l'état de traces, des emplois très voisins : Créole de Louisiane : "Quand na pas choual, monte bourrique, quand na pas bourrique monte cabri, quand na pas cabri, monte jamb" Larocque Tinker. Gombo (op. cit).

Haït. "Nan point touèle sans lziai"... "Coté nan point saison, gaignin confusion" (Où il n'y a point de saison, il y a confusion). J.J. Audain Proverbes Haïtiens.

En tout cas, pour les parlers des Mascareignes et des Seychelles, on ne peut guère sérieusement douter que /na/; /nana/ ou /éna/ ne soient issus de formes françaises (Il y a, il y en a,...) qui, dialectalement, pouvaient être plus proches encore du créole : FEW. IV. 363, b : "Afr, mfr. a "forme impersonnelle constatant l'existence de quelque chose"... lütt. na, Marche la...saint ya, gna, igna. (Le Rideau de cannes, janv. 1962, propose "nana, du malgache manan.". "Avoir" se dit en malgache Misy (qui peut signifier à la fois "avoi et "il y a". Cf. Rajemisa-Raolison. Grammaire Malgache, p . 123)).

-/ê/ Cf. /èn/.

-/êfo:ʳmé/ Se renseigner, s'informer ("s'informer").

-/fémal/ Faire mal, être douloureux ; /fémal/ est utilisé comme un véritable thème verbal : /i fémal pas/ "ça ne fait pas mal" ; /i fémalra pas/ "ça ne fera pas mal" ("fait mal").

-/fin/ Morphème préfixé au thème verbal (aspect accompli). Cf. II.I.3

-/mwê fin alé ródé/ "je suis allé chercher" (souvent précédé de /la/ : /mwê la fini kómâsé/ "j'ai commencé").

On le retrouve dans tous les parlers de l'Océan Indien avec la même valeur :

Maur. /mó fin mâzé/ ou, plus souvent, dans la conversation courante, /mòn mâzé/ "je mangeai, j'ai mangé".

Rod. id. /mó fin mâzé/ (la forme syncopée ne paraît pas employée, ce qui n'est pas étonnant car le parler est plus conservateur que le mauricien).

Seych. /fin/ ou /in/ : /sa dibyê ki u fin feːʳ pu zòt/ "le bien que tu leur as fait".

L'emploi du procédé est donc sûrement ancien, quoique nous n'en ayons pas trouvé d'attestation antérieure au XIXe siècle :

1827 "Quand fini mesuré, à vlà li té parti" : "à peine eut-on mesuré qu'elle était déjà partie" Le lièvre et la tortue, fable en créole mauricien de F. Chrestien, citée par Freycinet, op. cit. p. 412.

1842. "Ce noir ne voyant personne venir s'arrêta et me dit : "tu ne veux donc pas finir de venir" (menace d'un noir voleur à son maître qui le poursuit après son larcin) Arch. Réun. Affaire Calicot, vol avec violence, 1842.

Quoiqu'il soit d'usage moins systématique, ce morphème apparaît également dans les parlers américains :

Mart. "Passé antérieur..."moin fini mangé et (je finis de manger et...) ..."quand moin fini mangé, moin soti = quand j'eus mangé, je sortis". E. Jourdain (op. cit. pp 150-154) ; selon l'abbé David, /fini/ sert à marquer un passé immédiat.

Haït. "mâ-fine causer..."moin p'apé fine manger " = je n'aurai pas mangé" (F. 138)

Selon M. Goodman (op. cit. p 79), "fini" se retrouve aussi en guyanais et en louisianais (Structural sketch of Saint-Martin Créole p. 246).

Ces rapprochements permettent tout d'abord d'écarter sans hésitation l'hypothèse de L. Adam selon laquelle l'emploi de /fin/fini/ s'expliquerait, aux Mascareignes, "par le souvenir du malgache "efa" " : " "Efa est un participe-racine qui signifie "fini". Ce mot est très usité... Il sert à former le plus-que-parfait... Efa suivi de ho ou h désigne un futur très prochain... L'emploi de fine comme indice temporal a été suggéré aux nègres par le souvenir du malgache efa" (op. cit. p. 65).

On voit assez mal comment ce souvenir aurait pu influencer les créoles des Antilles qui usent du même terme ! D'autre part, la description des valeurs de "efa" est très incomplète ; L. Adam ouvre des guillemets qu'il ne ferme pas ; sans doute cite-t-il, mais les points de suspension sont inquiétants. On peut aisément voir qu'il omet de préciser que l'emploi d'"efa" n'est en aucune façon lié au passé : "Efa... modifie sensiblement le sens des verbes selon que ceux-ci sont au présent, au passé ou au futur. Efa devant le présent indique qu'on est déjà en train de..., devant le passé, qu'on a fini de..., devant le futur qu'on est sur le point de..." (Rajemisa-Roalison Grammaire malg. p. 78). Efa peut donc être comparé en créole aussi bien à /après/ ou /pu:r/ qu'à /fini/.

Sans aucun doute, le tour est issu de "finir de", périphrase qui sert à marquer l'aspect accompli d'une action. Le réunionnais use de /la fini d/, sans qu'on puisse déterminer s'il s'agit d'une survivance du passé composé du verbe français ou d'un emploi plénnastique expressif, chacun des deux morphèmes pouvant, à lui seul, exprimer la même valeur. Le fait que les autres créoles de la zone ne connaissent pas /la/ ou /la fin/, mais seulement /fin/, fait pencher en faveur de la première hypothèse.

-/i/, /-i/ Morphème temporel (indice de présent). L'existence de ce morphème ne fait pas de doute aux personnes où il apparaît nettement : /nu i sât/ "nous chantons" ; /zòt i sât/ "ils chantent" ; il tend souvent à se confondre avec le morphème personnel aux sg. 2 et pl. 1 : /nu i sât/ ou /ni sât/ ou /vi sât/, mais surtout aux sg. 1 et 3 /mi sât/ et /li sât/. L'opposition de /mô fre:^{r} i sât/ à /li sât/ montre bien que dans ces deux cas il y a agglutination des morphèmes de personne et de temps, soit par abrègement du premier /m-/, soit par suite de l'identité de la voyelle finale /li/.

Cette hypothèse est confirmée par la comparaison avec le seychellois, où ce même morphème apparaît toutes les fois que le sujet du verbe est un substantif : /papa sôgo:^{r} i demaî li/ "Papa Songor lui demande...". Dans ce même parler, /i/ est la marque personnelle de la troisième personne du singulier : /i ariv kòt sô grâ papa/ "il vient chez son grand-père".

A la Réunion, nous l'avons retrouvé de façon indubitable à la fin du XVIIIe siècle:

1799 "Vous y ne connait pas"... "faut que nous y tuent les blancs" ; et même avec le verbe être : "nous autres y les plus que les blancs" Arch. Réun. L. 450.

L'existence de ce morphème a été relevée dès les plus anciennes études. H. Schuchardt ("Sur le créole de la Réunion", in Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de la Réunion pp. 56-57) le relève et tente de l'expliquer :
"Le créole de la Réunion présente, à la différence de celui de Maurice et en accord avec beaucoup de dialectes romans européens, l'union régulière du pronom sujet atone avec le pronom accentué, mais le premier est le même pour toutes les personnes. Devant les voyelles c'est "l'", par exemple : "moi l'est bien content voir à vous"... devant les voyelles [sic] , "y", par exemple : "moi y dit a vous... Nous y parle". A la troisième personne du singulier, cet "y" ne peut se manifester ; on a "li voit", "li dit" qu'il faut comprendre "li y dit". Au reste cet "y" peut aussi manquer : "Moi conte a vous... Zaut'zire a li". Dans plusieurs cas, par exemple, devant le signe du futur (va), il n'est jamais exprimé. Il semblerait naturel de reconnaître dans "l" et "y" le pronom il : mais comme ce pronom ne vient pas d'ordinaire dans les parlers créoles, il est sans doute préférable d'y voir une forme abrégée du pronom plein "li" (lui)." (pp. 56-57 ; le même texte est repris dans l'article paru dans la revue Romania IX. 589-593).

L. Galdi (art. cité pp 289-290) reprend l'étude du problème, à partir des réflexions de Schuchardt :

"Il n'est pas étonnant, au point de vue de l'évolution générale, de retrouver le pronom copule (ou pronom plénnastique) parmi les compléments du thème verbal dans les parlers de la Réunion (1). En madécasso-créole cette particule est "l" devant les voyelles, et "y" devant les consonnes : moi y dit à vous "je vous dis "Romania XI. 590. En madécasso-créole [sic] le pronom est "ni" ou "n*" : avous n'an dit : "vous avez dit", ibid. 591. Dans ces parlers, le type de l'ordre des compléments serait : compl. personnel (sujet) + compl. pronom. impersonnel (sujet plénnastique) + th. verbal.

Faute d'une documentation plus précise, ces considérations ne peuvent naturellement avoir qu'une valeur très hypothétique" ("Esquisse de la structure grammaticale des patois fr.- créoles."; art. cit. p. 209)

Il est inutile d'insister ici sur les erreurs qu'entraîne la rareté de la documentation. Il nous paraît plus utile de souligner l'intuition exacte des deux linguistes (quoique Schuchardt l'écarte en dernière analyse) que cet /i/ est sans doute issu du pronom français "il" (quoique généralement orthographié "y" par analogie).

Si, comme nous l'avons signalé, /i/ n'apparaît plus qu'en réunionnais et en seychellois, on le retrouve à date ancienne en créole mauricien : "zipon y amar' dans lé rein", (in Fables créoles de Chrétien

(1) Ces distinctions entre le "mozambique-créole" et le "madécasso-créole" sont dues à Dietrich (art. cit. pp 219-220) : "On a donc, outre les nuances du langage des Indous et des Chinois, pour lesquels je n'ai pas de matériaux, sur chacune des deux îles, un madécasso-créole... un mozambique-créole basé sur un madécasso-créole, et à Bourbon (en serait-il de même à Maurice) le parler des créoles des bois ou petit créole" (p 219). Ces distinctions ne reposent guère en fait que sur le témoignage de Volcy-Focard ("Du patois de l île Bourbon", art. cité 1885) que Dietrich interprète, à notre sens, d'une façon beaucoup trop systématique. Il y a quelque chose d'absurde à entreprendre une description rigoureuse, en particulier sur le plan phonétique, à partir de matériaux aussi incertains que disparates. Ces distinctions qui n'ont peut-être jamais eu une grande valeur n'en ont, en tout cas, plus aucune aujourd'hui.

cité par A. Vinson, art. cité Bull. Sciences et Arts 1882, p. 118 (1) "Quand zaut' y appell' moi zane" (ibid. p. 119) "vous y en a trop l'argent" (cité par Freycinet p. 411 ; cf note 1). Notons que l'emploi est tout à fait analogue à celui du seychellois moderne, et semble lié étroitement à la 3ème personne du sg. On peut donc penser qu'il est issu du tour populaire français consistant à user pléonastiquement du pronom de la troisième personne, quand le sujet du verbe est un substantif :

"Dans le parler populaire, on tend à mettre il, elle, devant le verbe à la 3ème personne quand le sujet est un substantif : la vache, elle mange ; vos amis ils sont arrivés ; ton eau, elle bout..." A. Meillet Linguistique historique et linguistique générale p. 178.

"La femme du peuple dit : "mon homme, i(l) travaille" Brunot-Bruneau, p. 225 (2).

Si l'on songe que, le plus souvent, "ils" ou "il" se réduisent en français parlé à "i" (cf. Brunot-Bruneau p. 225), on voit que /li sât/ serait issu de "lui il chante" ; /zòt i sât/ de "eux autres ils chantent" (cf. /zòt/).

(En revanche, devant des formes verbales à initiale vocalique "l" se maintenait, et on a obtenu /la/ "il a", ou /lé/ "il est" ; cf. /la/ ; /lé/).

Pour la première conjugaison, au présent le thème verbal ("chante" par exemple) était le même pour quatre personnes sur six et cet "i" pléonastique des 3ème pers. du sg. et du pl. semblait réapparaître dans de nombreux cas : "c'est moi, toi, lui qui chante", "qui est-ce qui chante ?" "qui chante"... ; on comprend qu'il se soit maintenu dans la conjugaison du présent du bourbonnais, et qu'ensuite, en réunionnais du moins, il ait pu s'étendre à toutes les personnes pour fonctionner comme indice de présent. Il y apparaît également au passé (infectum) et /mwê té i sât/ "je chantais", que l'influence analogique et le désir de rattacher la forme à un tour français changent parfois en /mwê té ki sât/, présente le même morphème que le présent.

(1) Chrestien (François) Le bobre africain Port Louis. Ile Maurice 1831 (recueil de 79 pages qui comporte 27 poèmes en créole mauricien). On trouve une de ces fables dans le Voyage autour du monde de L. de Freycinet (1827) pp. 411-412. Ces fables sont, à notre connaissance, les plus anciens documents de quelque étendue sur les parlers des Mascareignes.

(2) H. Frei (Grammaire des fautes p. 151) donne de nombreux exemples de ce tour populaire.

-/la/ Morphème qui, préfixé au thème verbal, marque l'aspect achevé du procès. /mwê la rò̀d ali/ "je l'ai cherché, je le cherchai".

Ce tour est spécifiquement réunionnais et n'apparaît ni en seychellois ni en mauricien ; on le relève cependant dès le XVIIIe siècle :

1799 "Vous y ne connaît donc pas que les blancs l'a fait sagailler..." (= nous ont armé de sagaies). Arch. Réun. L 450 "Vieux Mars qui la venu" L. 450.

1829 "Tout de bon, moi l'a oublié dire à vous" Arch. Réun. Assassinat Pinard, 1829, liasse I.

(Cette survivance s'explique à nos yeux par le rôle primordial qu'a toujours eu le français régional à la Réunion en raison de l'importance du peuplement blanc.)

Comme nous l'avons signalé à propos de /i/ (cf. supra), la 3ème personne du singulier a joué dans l'évolution un rôle particulier. Non seulement elle présentait la forme la plus fréquente ("a" 3 sg., "as" 2 sg., et éventuellement par analogie "a" I sg ; cf /sava/), mais l'initiale vocalique (comme dans "est" /lé/ ou "avait" /lavé/), rendait audible le "l" de "il". (On peut noter, qu'au XVIIe siècle, les gens du peuple prononçaient "il ont" (Brunot-Bruneau p. 217). Ont également contribué à fixer en créole cet "l", les tours phonétiquement analogues, quoique de sens différent, du type "il l'a mangé" (Il faudrait le rapprocher de *"lui il a mangé" et *"lui l'a mangé" si l'on admet l'emploi des formes toniques par la langue populaire.)

On doit donc admettre que l'élément /l-/ initial dans /la/, /lé/, /lété/, /lavé/, a la même origine ; elle peut être partiellement commune avec celle de /i/. (cf. supra).

-/la/ Morphème à valeur démonstrative (postposé) : /syê la/ "ce chien" : /zò̀t la/ "ceux-ci, eux (souvent accompagné d'un geste) ; /bân la/ "ces gens-là". On peut se demander si /la/ n'est pas une forme abrégée du démonstratif complet qui serait /sa....la/ mais dont chacun des deux éléments, pris isolément, peut également remplir la même fonction :
/ gèt ê pé sa vyé rò̀b la/ "regarde un peu cette vieille robe"
/sa tómat la lé bô pu fe:r rugay/ "ces tomates sont bonnes pour faire le "rougay" "(/sa....la/ n'a qu'une seule forme pour le singulier et le pluriel).
/mi zu pa èk ti fiy la/ "je ne joue pas avec cette petite fille".
/li lasèt bèl lóto la/ "il a acheté cette belle voiture".

/sa/ seul se rencontre plus rarement, mais est cependant bien attesté : /....pu:r arâzé sa lepô/ "pour réparer ce pont" ; /sa ze:rb/ "ces herbes".

Dans les documents anciens, on relève déjà l'emploi de /la/:

1817 "Papa la, porte moi ce petit paquet, maman la donne moi mes pantoufles" A. Billiard V.C.O. p. 60 ;

On trouve aussi "ce.... la" qui est vraisemblablement une forme francisée de /sa...la/ :

"Donne tout de suite coco à ce blanc la pour lui boire" (ibid. p. 444)

1838 "Ce noir là va tuer le blanc, allons à lui" Arch. Réun. Affaire Paul, voies de fait, 1838.

/sa/ apparaît aussi :

1799 "Si ça vieux Mars qui la venu avec nous moi y connais" Arch. Réun. L. 450.

La comparaison avec les autres parlers de la zone permet de noter des tours proches :

Maur. /sa...la/ : /sa fam la/ "cette femme" ; mais parfois /sa/ seul : /sa lisyê/ (Baissac en 1880 signale les mêmes formes : "Ce, cet, cette donnent la forme unique "ça". D'ordinaire le substantif est suivi de la particule confirmative "la" (op. cit. p. 13)).

Rod. /sa...la/ : /pu ki sa kaz la ?/ "à qui appartient cette maison ?" ou /sa/ : /anèn sa dipê/ "apporte ce pain".

Seych. Le tour le plus courant est /sa/ : /ti:r sa pirò̀g/ "tire cette pirogue" ; /pa bwa:r sa delό/ "ne buvez pas cette eau" ; /mό ulé fé kwir sa pwasô/ "je veux faire cuire ce poisson", /pâdâ sa létâ/ "pendant ce temps".(/Sa....la/ est considéré par les Seychellois comme une expression mauricienne.)

On peut donc admettre que /sa...la/ est la forme la plus ancienne de l'adjectif démonstratif ; la redondance de la marque a permis l'utilisation d'un seul des deux morphèmes avec la valeur démonstrative (/sa/ maur. rod. seych. réun. ; /la/ réun.), l'expression complète n'ayant disparu qu'en créole seychellois.

Morris F. Goodman a étudié l'expression du démonstratif dans les divers créoles français, sans naturellement pouvoir, faute d'informations, entrer dans le détail pour ceux de l'Océan Indien sur lesquels il n'a d'autres renseignements que ceux fournis autrefois par Baissac. /sa/ se retrouve dans la plupart des parlers (Louis. "sa" ; haït. "sa" ; guad. "sila" "sa" ; guyanais "sa") ; /la/ est moins commun (Louis. haït. "sila" postposé au terme qu'il détermine ; mart. "cé zouézeau tala":ces oiseaux (op. cit. pp 50-51). On peut constater qu'à date ancienne "la" apparaît beaucoup plus fréquemment. Ainsi, dans la fameuse proclamation en créole de Bonaparte et de Leclerc, à

l'arrivée de ce dernier à St Domingue, (1801) on lit :

"Cé la Répiblique qui baye liberté et qui ben savé empêché personne de pren li encore : soldat là, navire là, tout, cé pour gardé liberté là" :... c'est la République qui a donné cette liberté et qui saura bien empêcher quiconque de la reprendre ; ces soldats, ces navires, tout est là pour garder cette liberté" (Nous citons d'après le texte de la proclamation reproduit par E. Jourdain Du français aux... op. cit. p. 244).
De même, dans un poème martiniquais contemporain que cite ce même auteur (ibid. p. 281), nous relevons : "ti mamzelle la" (cette petite demoiselle"), "dépi cham-la" (depuis ma chambre ou cette chambre ?).

Il ne fait donc pas de doute que "la" postposé peut avoir valeur démonstrative ; E. Jourdain le mentionne d'ailleurs dans le tableau qu'elle dresse des démonstratifs martiniquais : "boeuf la = ce boeuf ; poule la = cette poule.." (ibid. p. 98) ; /a/ souvent employé dans ce parler avec la même fonction, n'est vraisemblablement qu'une forme syncopée du précédent.

S'il ne fait pas de doute que l'emploi de /la/ démonstratif se retrouve également dans la zone caraïbe, il est plus difficile d'établir les raisons qui ont fait qu'aux Mascareignes /sa...la/ et, par la suite, sa forme réduite /la/ ont remplacé le système complexe du démonstratif français : Pour /sa/, la difficulté est moindre ; l'analogie des formes "ce, ces, cet", et le plus grand usage que fait la langue populaire de "ça", ont fait que /sa/ s'est imposé comme forme unique de pronom ou d'adjectif démonstratif (1). /la/ se retrouvait aussi dans plusieurs termes "cela, celui-là" et certains emplois français offraient déjà presque la forme créole "ce chien-là", "ces chiens-là". (Il est également possible que l'identité phonique avec l'article et l'emploi populaire de "là" sans démonstratif aient joué un rôle : "prends le livre, là".)

-/lavé/ Thème d'imparfait du vorbe "avoir" ; /mwê lavé bô pé d vólay/ "j'avais beaucoup de poules" ; /kó sa u lavé/ "qu'aviez-vous ?"...

Le créole réunionnais est sur ce point, comme sur bien d'autres, plus proche du français (Dans les autres créoles de la zone, on préfixe par le morphème de passé /ti/ le thème de présent /éna/ : maur. rod. /mó tyéna/ "j'avais" ; seych. /mo tyâna/ "id")

(1) On observe le même trait en acadien louisianais : " "Si l'té manquer faire ça l'té pronmettre la ?" S'il manquait de faire ce qu'il avait promis". (Ditchy, op. cit).

-/lavé/ est naturellement issu de "avait" ; pour la préfixation de /l-/ cf. /la/, /lé/.

-/lé/ Thème du verbe "être" (présent) ; ce thème varie selon les temps ; on trouve surtout /lété/laté/ (imparfait) /sra/ (futur) ; /lóré/, /sré/ (cf."être" 1ère partie, II.I.).

Le réunionnais paraît,sur ce point, offrir une structure originale,car tous les auteurs ont toujours souligné l'absence de verbe "être" en créole.

"Les premiers grammairiens des parlers créoles savaient déjà que "l'auxiliaire être se supprime presque toujours, "cabrit pas malin" " (Goux, 13). Par là, le syntagme verbo-nominal du français devient nominal en créole : "tu es dans l'embarras", maur. "to dans zéné", Baissac, 32. "je suis dans le doute", "mo dans la doutance" ib. 100" L. Galdi (art. cité, 1934, p. 288).

Comparant les parlers français créoles du monde, M. Goodman en arrive à une conclusion voisine, quoique plus nuancée :
"In all the Creole dialects the predicate relation is expressed by a copula only in certain contexts. Where the normal order of declarative sentence is followed, subject (noun phrase or pronoun) plus non-verbal prédicate (adjective, adverb, or prepositional phrase) no verb is used, and the various tense and aspect articles may directly precede the predicate" (op. cit. p. 58).

Les témoignages anciens prouvent qu'on ne peut supposer en réunionnais, une réintroduction analogique récente du verbe :

1799. "Vous l'est une foutue bête"..."nous autres l'est en plus grand nombre que les blancs"..."nous autres y l'est plus que les blancs" Arch. Réun. L. 450, Brumaire, an VIII (On ne s'exprimerait pas autrement aujourd'hui, et le rapprochement des témoignages divers où réapparaît la même phrase confirme la valeur certaine du document.)

1829. "ça les bien vrai" (= c'est très vrai) Arch. Réun. Assassinat Pinard.

Le futur peut aussi y être relevé :

1799 "Moi y sera le capitaine" .. Arch. Réun. L. 450 (aujourd'hui /sra/) (Naturellement les graphies sont divergentes, "les" paraît noter /lé/ ; on peut relever une forme obsolète "nous autres y l'est" (aujourd'hui /nu lé/) qui prouve que /lé/ est considéré comme un thème verbal normal.

La comparaison avec les autres parlers de la zone montre que leurs systèmes diffèrent sensiblement de celui du réunionnais pour se rapprocher du type décrit par M. Goodman :

Maur. Rod. /lakaz lapay a:^{r} lakaz ba:^{r}dó napa parèy/ "la paillotte et la maison de bardeaux ne sont pas pareilles" ; /li vini pask ólivya sa se:^{r}/ "il vient parce qu'Olivia est sa soeur" ; /li ti dâ labutik/ "il était dans la boutique" (1).

Seych. /pyé dibwa i grâ/ "l'arbre est haut" ; /zòt malê/ "ils sont malins" ; /sô fre:^{r} i pli grâ ki mwa/ "son frère est plus grand que moi" ; /èn paké dimun ti la/ "il y avait beaucoup de gens" ; /lakaz i ti pti/"la maison était petite".

On constate donc que le seychellois possède deux tours :

- Présent : zéro ou /i/ ;
- Passé : /ti/ ou /i ti/

alors que mauricien et rodriguais n'usent que du premier (zéro ; /ti/).

On peut se demander si le mauricien n'en a pas usé autrement autrefois : on trouve, en effet, dans les fables créoles de Chrestien qui furent écrites au début du XIXe siècle : "çà qui son bouch' li trop doux (=est)" (cité par Vinson, art. cit. Bulletin Sciences et Arts 1882, p. 124) ; "moi choisir ça qu'lé plis zoli" (ibid. p. 121) ; on relève également dans le texte du même auteur que cite L. de Freycinet (op. cit. p. 412) : "Son nation li trop tourdi (= est trop étourdie)". L'auteur paraît user indifféremment de "lé" ou "li".

Si l'on songe que pour le morphème de passé les parlers des Mascareignes présentent la même alternance vocalique (réun./té/ ; maur. rod. /ti/), on peut essayer de reconstituer l'évolution d'ensemble des systèmes :

Réun. (ancien)	(mod.)	Maur. (anc.)	(mod.)	Seych.
Prés. "l'est", "les"	/lé/	"lé", "li"	∅	/i/, ∅ (2)
Passé.	/lété/té/		/ti/	/ti i/, /ti/

(1) Nous avons entendu, à l'Ile Rodrigues : /lakaz la ti piti/ "cette maison est petite".

(2) Pour les formes anciennes, nous reproduisons l'orthographe des documents où nous les avons relevées ; ∅ note le degré zéro.

Le maintien de /lé/, /lété/ en créole réunionnais et sa disparition ou sa réduction dans les autres parlers s'expliquent sans doute d'abord par un facteur socio-linguistique. L'importance du peuplement blanc, le maintien de formes régionales du français ont favorisé, à la Réunion, la survivance de tours proches du français. Pour les autres créoles, il est malaisé d'apprécier l'influence qu'ont pu avoir les langues vernaculaires ; cependant /li/ était un morphème qui se trouvait menacé par son identité phonétique avec le pronom de la 3ème personne. /li/ "il, elle, lui". (On aurait ainsi obtenu par exemple */li li malê/ "il est malin" qui se serait réduit à /li malê/, tour dont use, par exemple, le mauricien).

Faut-il suivre sur ce point L. Galdi qui prétend que le rôle de copule est parfois tenu par le pronon personnel "li"? Il cite quelques exemples :

"Réun. "çapon là pèt-être li malade : ce chapon est peut-être malade" ...maur. "mo basê li sèk : mon bassin est sec", Folk-lore, 399... Haït. "Nègue riche li mulatte, Mulatte pauve li nègue (Reclus. Géog. Univers. XVII, 768) le nègre riche est mulâtre, le mulâtre pauvre est nègre"." (art. cit. p. 288).

L'auteur suggère, en conclusion, que cette structure est d'origine africaine :

"Tout le procédé du pronom-copule est bien connu dans les langues africaines : en swahili et plusieurs langues "mti u mkulu" "l'arbre il est grand". C'est ce procédé que reproduisent les indigènes en s'essayant à parler français, l'arbre lui ou celui est grand). Il ne reste qu'apporter [sic] un correctif à cette hypothèse : il est bien probable que dans "mti u mkulu" ou "couvéritirou ni caud" (1)

(1) Comme Dietrich, L. Galdi nous semble prendre trop au sérieux les remarques de Volcy-Focard sur la façon qu'ont de parler créole, les Malgaches ou les Africains. Il est absurde de fonder sur quelques notations phonétiques visant surtout au pittoresque, une théorie du "mozambique-créole" ou du "madécasso-créole". Il n'y a donc pas lieu de "supposer" que "ni" soit ici une altération de "li", comme le suggère L. Galdi ; la chose ne fait pas le moindre doute !

l'élément pronominal n'est pas une copule, mais plutôt une répétition plénnastique de la personne du sujet par un pronom" (article cité p. 289).

Pourquoi, dès lors, parler de "pronom-copule" et de structure africaine, pour finir par reconnaître que cette explication ne vaut pas ? Est-il besoin d'invoquer ici le swahili, quand le français populaire connaît un tour analogue, que l'auteur cite d'ailleurs en note, comme pour réfuter sa propre hypothèse ("Dans le parler populaire...on tend à mettre "il" devant le verbe à la 3ème personne... Dans le langage enfantin : var si le tonteu (compteur) i march, O. Bloch Journal de Psychologie, 1924, 37."ibid. p. 289.) Nous avons déjà évoqué cette construction. Cf supra /i/.

On peut, en revanche, reprendre les exemples fournis par L. Galdi à l'appui de notre hypothèse. Les formes "li" qui apparaissent en mauricien ou en réunionnais sont, nous l'avons vu, des allomorphes de /lé/, et, du moins à la Réunion, elles ont toujours été beaucoup moins courantes que cette dernière.

La situation de l'haïtien ne paraît pas très différente. A côté de "li" nentionné par L. Galdi, se rencontre "lé" : "Llé, doublet de Ll'est poitevin, est moins verbe attributif que verbe d'état. Il ressemble à l'auxiliaire espagnol estar. Cependant, comme verbe attributif, son emploi est obligatoire dans les phrases interrogatives. Qui noune ça llé ? -M'pas con'ne qui noune ça llé non. = Qui est-ce ?- Je ne sais pas qui c'est ; "(J. Faine op. cit. p. 97).

Notons que l'haïtien possède également "cé (contraction de c'est français prononcé à la picarde)...marquant des qualités fixes, essentielles, inséparables du sujet, ou bien un état permanent... li cé docteur "ibid. 97.

On voit donc par là qu'il est quelque peu imprudent d'affi mer que le verbe être a disparu en créole ! Le réunionnais /lé/ (comme l'haïtien "llé") est sans doute issu de "il est" ; la 3ème personne a joué, nous avons pu le noter déjà (cf. /i/;/la/) un rôle essentiel dans la formation du système verbal, sans doute parce qu'elle est, de loin, statistiquement la plus fréquente et parce que c'est la forme la plus souvent entendue qui a fini par devenir le thème verbal unique pour un verbe ou pour un temps. La présence de /l-/ initial se justifie tant par le maintien de la consonne ("il est" mais "i (l) chante" dans la langue parlée) que par la procédé populaire d'emploi de "il" devant un substantif sujet : "le chien i(l) mord" ; "ce type il est fou"./l-/ réapparaît à d'autres formes d'ailleurs : /lété/, /lavé/.

-/lété/ Forme de l'imparfait du verbe "être";
/mwê lété â sale:r/ "j'étais en colère". On rencontre également /té/ : /si mwê té kapab.../ "si je pouvais..."

"Etais, étais, était, étaient" phonétiquement identiques sont à l'origine de /lété/ (pour /l-/ initial, cf. /la/ ; /lé/).

Les autres créoles usent de /ti/ (naur. rod. seych.) ou /i ti/ (seych.). L'origine est identique ; nous avons relevé d'autres cas de l'alternance vocalique "é/i" (cf./lé/).
/lété i/lété ki/laté i/ cf. /té i/.

-/li/ Pronom sujet sg. 3 ; cf. /mwê/.

-/lóra/lóra fini d/ Morphèmes marquant un procès achevé situé dans l'avenir (var./nora/ ; cf. II.I.5) ("aura" ; pour /l-/ cf./la/,/lé/).

-/lóré/ Morphème qui sert à marquer, dans le passé, le caractère éventuel d'un procès soumis à une condition : /zòt lóré tyé azòt si zòt té i rèst âsâm/ "ils se seraient entretués s'ils étaient restés ensemble". Dans un créole plus rustique, on peut user de /té sa:r/; /lóré/ (issu de "aurait", caractérise un parler plus proche du français.

-/mi/ cf. /mwê/.

-/mo:r/ Thème verbal ; "mourir" ; /i tôm ó sâ, i mo:r/ "il tombe aux champs, il meurt" ; /mi mo:r pa/ "je ne meurs pas" ; /mi sava mo:r/ "je vais mourir". Cependant, parfois,/mo:r/ voit sa construction modifiée par l'influence analogique du français ; ainsi /kâ u lé fini mo:r/ "quand vous êtes mort" (et non /kâ u la fini mo:r/).

-/mwê/ /mwa/,/m. Pronoms de la 1ère pers. du sg. (cf. 11.1.2.) ; la forme régime est /amwê/ (Pour l'étude de ces formes préfixées par /a-/ cf. infra /zòt/).

L'examen des morphènes personnels du verbe montre qu'ils sont tous issus des formes toniques des pronoms français (pour /zòt/ cf. infra) :
Sg. 1 /mwê/,/mwa/,/m-/ ; sg. 2 /u/w/v/ ou /twé/,/t-/ sg. 3 /li/,pl. 1 /nu/.
pl. 2 /zòt/ ; pl 3 /zòt/.

Les autres parlers de l'Océan Indien présentent un système analogue :

	Maur.	Rod.	Seych.
sg. 1	/mó/	/mó/	/mó/
sg. 2	/tó/	/tó/	/u/
sg. 3	/li/	/li/	/i/
pl. 1	/nu/	/nu/	/nu/
pl. 2	/zòt/	/zòt/	/zòt/
pl. 3	/zòt/	/zòt/	/zòt/

L'unité est frappante ; le seul point de divergence est le sg. 2 ; maur. et rod. usent de /tó/, tandis que réun. et seych. emploient plutôt /u/ ; Néanmoins on peut constater que le réunionnais, issu directement du bourbonnais, dans lequel nous voyons la souche de tous les parlers de la zone, possède les deux pronoms (le mauricien aussi connaît /u/, mais n'en use guère).

Les créoles d'Amérique présentent une situation très voisine :

	Mart.	Haït.	Guyan.
sg. 1	moin	mo	mo
sg. 2	ou	to	te,u
sg. 3	li	li	li
pl. 1	nous	nous,n-	nu
pl. 2	zautes	ous, zautes	u, zot
pl. 3	yo	llo	ye

(Les notations ne sont malheureusement pas identiques, l'analogie n'en demeure pas moins frappante.)

On constate donc que tous les créoles offrent, au lieu de la série des pronoms personnels atones ("je, tu, il..."), des pronoms de toute évidence issus des formes accentuées. Or, il ne s'agit pas d'une innovation (l'analogie des systèmes créoles interdit d'y songer), mais du maintien d'un caractère que présente l'ancienne langue, et que les parlers dialectaux ont sans doute longtemps conservé :

"De très bonne heure, les formes du cas régime "moi, toi, lui, eux" qui avaient" plus de corps" que les formes du cas sujet ("je, tu il, ils" étaient prononcés j, t, i, i) les remplacèrent devant le verbe. Dès,la fin du XIIIe siècle (dans Robin et Marion d'Adam de la Halle, vers 1280) "moi" est le sujet d'un verbe. Au XIVe siècle, Froissard écrit indifféremment : "il et ses gens" ; "lui et ses gens"." Brunot-Bruneau p. 225.

La seule exception (pl. 3) n'est qu'apparente ; les parlers de la Caraïbe ont "yo" ou "ye" issus de formes dialectales de "eux", tandis que les créoles de l'Océan Indien usent de /zòt/ qui provient, nous le montrerons,de "eux autres" (cf./zòt/).

/mó/ ou /mwê/ sont donc des allomorphes de "moi". Les dialectes français offrent aussi une grande diversité de formes : FEW. VI. 565, b "Afr. mei...fr.moi (seit ca. 1170), mi (13-15 jh.)... pik.norm. mi...Alençon moué, Ille V. Côtes-du-N. ma...nant. mâ, mâê, mo, moi...Allier mœ , Vavray min...".

/mi/ cependant, fait difficulté, car ce morphème n'apparaît qu'en créole réunionnais ; il est assurément tentant d'y voir la survivance de "mi" (pronom pers. sg 1), attesté dès le XVIIIe siècle et encore d'usage courant dans le Nord et le Nord-Est de la France (cf. supra FEW. VI. 565,b), mais nous renoncons à le faire pour deux raisons essentielles :

-1. S'il s'agissait d'une forme ancienne, on devrait la retrouver dans les autres créoles de la zone, puisqu'elle aurait été usitée dès le stade du bourbonnais. Or, il n'en est rien.

-2. L'analyse montre qu'en fait /mi/ comporte deux morphèmes, l'un personnel /m-/, l'autre temporel /-i/ (cf. 11. 1.2. et 11.1.3). (cf. /i/)

-/ókipé/ S'occuper de : /ma ókip au/ "je vais m'occuper de vous/ ; /ma:r may i ókip.../ "les enfants s'occupent à..." ("s'occuper de, à").

-/pâga:r/ Valeur conjonctive ("de peur que") ou interjective ("attention"). Le terme se retrouve dans tout l'Océan Indien :

Maur. rod. /pâga:r/ id. Baissac signale cet emploi (1880) :

"De peur que, de crainte que, ont pour équivalent "pendgare" -Ex. : Je me suis caché sous le lit de peur qu'on ne me vit "mo té caciète enbas lilit pendgare doumoune tourouve moi"." (p. 84)

Seych. /pâga/ "attention".

/pâga:r/ était donc vraisemblablement en usage dès le bourbonnais. Le tour est issu du français "prends garde" ; si la valeur interjective existe déjà dans cette langue, l'emploi conjonctif paraît propre aux créoles. Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse y avoir là un trait de la langue parlée ancienne, car il se rencontre également en haïtien :

Haït. "pi'ngard : de peur que" (Faine p. 107) : "/pinga/ (exhortatif négatif) /pinga li kõ nã rut mwẽ/" qu'il ne se retrouve jamais sur mon chenin" M. D'Ans, op. cit. p. 170 .

-/pó/ Morphème (aspect duratif d'un procès) : /florâs pó zèt del ó/ "Florence est en train de jeter de l'eau". Cf. II.I.3. Phonétiquement proche dans bien des cas de /pu:r/, /pó/ est analogue à /aprè/ pour le sens et l'emploi. On doit noter qu'à la différence de ce dernier, il n'est pas précédé du verbe "être" ; (son emploi est donc en réunionnais exactement analogue à celui de /pé/ dans les autres parlers de l'Océan Indien. Nous pensons qu'il s'agit d'une variante de /apré/, mais à un niveau de langue différent ; /pó/ est en usage dans le "créole le plus sommaire" /gró kréól/, tandis que /apré/, plus proche du français, tant phonétiquement que syntaxiquement, témoigne d'un niveau linguistique plus élevé.

-/rapélé/ Se souvenir ("se rappeler") : /mi rapèl mô momõ/"je me souviens bien de ma mère".

-/réspé/ Interjection (marquant la surprise ou l'admiration) : /i dõn paké respé ! /"il y va fort, pardon !" (Nous avons donné volontairement cette traduction familière du tour, car l'emploi interjectif de "pardon" dans la langue populaire est tout à fait comparable à celui de /réspé/ ; "Pop. Pardon ! ce n'est pas de la camelote " DFC.) Comme /kòz pa/ (cf. supra), le terme sert aussi à exprimer l'excellence ou le haut degré : /pwasõ vólã lé respé/ "les poissons volants, c'est fameux !". (On dit parfois, mais seulement en fonction interjective: /réspé dé zo/) Le terme est évidemment issu d'expressions populaires du type "sauf votre respect" ou "respect de" ; elles sont considérées comme "basses" à la fin du XVIIe siècle :

""Sauf votre respect". Les personnes polies disent le plus honnêtement qu'elles peuvent ce qu'elles ont à dire, sans recourir à cette sorte

civilité basse et populaire" (Andry de Boisregard, Réfl. 138)...
"Il y a des gens qui disent, il en a menti sauf vôtre respect ; c'est un sot respect de sa femme ; tous ces respects-là doivent être retranchés de toute société bien policée" (De Gallières Bon et nauv. us. 89-92) "Brunot Hist. de la lang. IV; première partie 350. cf. FEW X 306,b La forme "respect" employée seule est aussi en usage.
... n. "Respect (Fur 1690 - Ac 1740 ; "bas" Ac 1694 - Ac 1740).
Ce tour a été souvent conservé par les dialectes où il devait être fréquent, comme dans le parler populaire ; le caractère pressant des conseils de l'éviter est la plus sûre garantie de la constance de son emploi.
FEW. X. 306,b :"sauf vot'respect saint.sou vout respect, sous respet, kanad....au respect de "sauf le respect dû à,"Sév.hmanc.saint. id."

Quant au changement sémantique, comme nous l'avons signalé, il est exactement semblable à celui qui affecte "pardon" dans la langue populaire contemporaine (Le sens français "sauf le respect dû à..." semble avoir disparu ; on dit dans cette intention /sòf ut réspé/).

-/sa/ Morphème qui, postposé à /ki/, /kó/, /u/, /kâ/, souligne la valeur interrogative (cf. 1ère partie, 11.3.10)

1. /ki sa/ "qui ; (interr. directe ou indirecte)"

2. /kó sa/ "quoi, que, (inter. directe ou indirecte")
   1832. "Quoi ça ? Quoi ça" Arch. Réun. Affaire Plaideau 1832.

3. /u sa/ "où (interr. directe ou indirecte)"

4. /kâ sa/ "quand ?"

Le mauricien et le rodriguais usent de la même façon de /sa/ pour donner plus de vivacité au tour interrogatif : /kòt/ "où ?" ; /kòt sa/ "où donc, où ça ?" (Cf. 1880 Baissac, op. cit. p. 64 ""où çà donne "où çaça" ; nous avons vu "qui çaça" qu'est-ce que cela ?")

Les créoles d'Amérique présentent quelques emplois voisins de "ça" :

Haït. "cotè ça llé...où, où est-ce ?" (F. p 106) ; "qui ça ? : que... "qui çaça"..."qui ça ous vler" : que veux-tu ? "qui ça ous wouè" : qu'as-tu vu ?" (F. 31).

Louis. "ki sa to wa" qui as-tu vu" ; k'rivé "qu'est-ce qui est arrivé ? "(cité d'après G.S. Lane in M. Goodman, op. cit. p. 52) "
"usa li je" = où est-il ? (ibid. p. 58)

La langue parlée offre des expressions interrogatives renforcées par "ça" : "où ça, qui ça, comment ça..." (DFC) qui n'apparaissent pas, en principe, dans l'interrogation indirecte. On sait toutefois, et A. Sauvageot le note dans Français écrit, français parlé (p 112), que la langue populaire tend à poser "la question indirecte sous une forme directe" (op. cit. p 11). En créole, cependant, on constate la présence d'un système d'oppositions entre les tours interrogatifs directs et indirects (cf. 11.3.10).

On peut donc en conclure que le système créole résulte à la fois des interrogatifs que nous avons signalés ("où ça, qui ça?..") et d'autres tours populaires qui entrent dans les deux types d'interrogation : "qui c'est ?" , "j'sais pas qui c'est qui a fait ça." ; "j'sais pas où c'est qu'il la mis"...

L'analogie du tour relatif /sa k/, qui peut être utilisé dans l'interrogation indirecte, (/mi kóné sa k vu la fé/ "je sais ce que tu as fait"), a sans doute aussi joué son rôle.

Les renseignements sur les tournures interrogatives populaires dans les parlers provinciaux du XVIIe siècle font malheureusement presque totalement défaut :
FEW.II/2. 1467, a : "Afr. quei...Tourc. que, Gondc...ko,...berr. Minot que...Provins quoi qu'c'est qu'c'est "qu'est-ce", Andelis quiqu'os fette "que faites-vous", nant. qui qui vous faites", nant. quoique "qu'est-ce que"...loch. quoque, Sologne quouèque" qu'est-ce que c'est" ".

On voit par là que les tours interrogatifs dialectaux sont relativement proches des formes créoles. L'acadien louisianais permet d'apporter une confirmation à notre hypothèse : "qui ce ":Qui ? Quoi ?..." qui ce qui est là ?" Qui est là ?..."qui ce t'as vu ? Qu'as-tu vu..." Avé quoi ce vous fera à souper ?" (Ditchy, op. cit. passim).

-/sa/ Démonstratif (pronom ou adjectif) ; cf. supra /la/.

-/sava/ Aller : /mi sava la kas/ "je vais chez moi" ; /sa k i vé alé la kâtin i sava/ "celui qui veut aller au débit de boisson y va".
Parfois "durer" : /ŝ kaz kòm sa i sava katr â/ "une maison comme ça (construite en vétiver) dure quatre ans". Ce thème verbal n'apparaît qu'au présent, ailleurs, on lui substitue /alé/.
/sava/ ou, plus souvent, des formes syncopées /sa/,/sa:r/,/va/,/a/ (cf. 1ère partie, XI.I.5) sert à la formation du futur des verbes. Ex. /ma mâzé/ "je mangerai" ; /mi sa mâzé/ id.

Les autres créoles de l'Océan Indien présentent des formes de futur très comparables :

-Maur. /mó a mâzé/ "je mangerai".

-Seych. /nu a vini/ "nous viendrons".
(Ces parlers usent comme thème verbal pour "aller" de la forme /alé/).

Ces futurs se rattachent donc à un emploi primitif unique dont les documents du XVIIIe siècle nous donnent des exemples :

1793. "Son maître avait dit :"assé, assé battre mon noir, ce noir la va mort" Arch. Réun. L 449, 1793 ; Affaire Athanase et Isaac, meurtre (1).

1799. "Moi s'en va foutre le camp dans le bois...moi y va te donner...nous va être le maître dans le pays...avec ça même lui va attraper les blancs" Arch. Réun. L 450. Brumaire an VIII.

1832. "Papa vous dort, zautes va enlever votre caisse" Arch. Réun. Affaire Plaideau, vol, 1832.

/va/ ou parfois /sava/ ("s'en va") a donc servi, dès le "bourbonnais.",à former le futur.

Les créoles de la zone américaine offrent des emplois analogues :

Mart. "a" morphème préposé au thème verbal ; ce type de formation du futur n'est pas le plus courant, mais il est cependant bien attesté : "Futur...moin, ou, li...a mangé" (J.) ; " a (placé devant un verbe):particule exprimant un futur proche : "moin a batte ou" : je vais te battre" (D.)

Haït. "Mâ-manger, tâ-manger, lâ-manger... Mâ-aller lors ça va-faire n'plaisir = j'airai lorsque celà me plaira" (F. p 91).
"a, va, ava, av"... "future tense sing"...Goodman (op. cit. 86).

Louis. "ma coupé (mo va) = je couperai" (Tinker, op. cit.)

Guyan. "mo wa briga (Futur)... "(cité par E. Jourdain Du français aux... p. 315. Selon M. Goodman, cette formation de futur est rare ou ancienne : "futur : forme archaïque li wa aller "il ou elle ira" (op. cit. p. 86).

L'unité des formes est remarquable ; toutes se rattachent manifestement au futur périphrastique "je vais..." ; l'importance de ce type dans la langue parlée est incontestable, parce qu'il évite les complications de la conjugaison, comme le note A. Sauvageot : "Le collationnement des textes enregistrés, les résultats des enquêtes que nous avons multipliées tendent à laisser supposer que les usagers ne savent plus très bien faire de distinction entre ce que peut vouloir dire le futur simple et ce que signifie le futur périphrastique. Ils recourent souvent à l'emploi de ce dernier uniquement pour éviter d'utiliser des formes qui leur paraissent difficiles à conjuguer" (op. cit. p. 96).

(1) Ces documents d'archives où figurent des phrases créoles plus ou moins transcrites en français sont malheureusement rares ; la formulation ne serait pas différente aujourd'hui : /asé asé bat munwa:^{r} sa nwa:^{r} la va mo:^{r}/.

Cette tendance de la langue populaire n'est sans doute pas nouvelle. On en constate l'apparition au XVIe siècle comme l'a souligné G. Gougenheim : "L'emploi du présent de l'indicatif d'Aller pour marquer un futur prochain commence à faire son apparition. Il semble être né dans la langue parlée et se trouve surtout à la première personne du singulier" Grammaire de la langue française du XVIe siècle p. 136. Nous pensons qu'elle permet d'expliquer dans une large mesure, la formation du système verbal créole qui est, tout entier, issu des temps ou aspects "périphrastiques" du français.

Il n'est pas étonnant que /va/ soit devenu indice de futur, puisque c'était phonétiquement, dans une conjugaison irrégulière (vais, vas, allons...),la forme la plus employée. Dans le parler populaire du XVIIe siècle, le radical verbal était identique aux trois premières personnes ; Palsgrave signale "vas" à la première pers. et Oudin note en 1633 : "Je vas et je vois pour la première personne ne sont aucunement en usage parmy ceux qui parlent bien".

On trouve dans l'Histoire de la langue française de F. Brunot (IV. 2. 705) des précisions sur la lutte entre "je vais" et "je vas" au XVIIe siècle: "Je vas" ne sera définitivement condamné qu'au XVIIIe siècle et relégué dans le genre poissard. La forme se maintient cependant dans les dialectes :
FEW. XIV. 116, b : "...je vas (Palsgr 1530 - Platt 1835)...va fast in ganz Nordfrankreich, s. ALF 23... nant. j'as."

A l'époque classique,dans la formation du futur périphrastique,"aller" est concurrencé par "s'en aller" dont quelques créoles (le réunionnais en particulier) ont conservé trace : " "Avec la liberté Rome s'en va renaître "Corneille ;"Comme ce rôti s'en allant être cuit, arrive un autre homme à cheval."Saint Simon (citations relevées dans la Grammaire française de R.L. Wagner et J. Pinchon p. 291) (1).

-/sâ/ Sans que : /sâ nu la nôtr ali/ "sans que nous le lui ayons montré".

-/sra/ Futur du verbe être : /mi sra byê kôtâ/ "je serai heureux" Cf. /lé/.

1799. "Moi y sera le capitaine"..."Arch. Réun. L. 450. (Pour l'emploi du verbe "être" en réunionnais, cf. /lé/).

-/sré/ "Conditionnel" du verbe "être" ; /mi sré byê kôtâ si mwê té kapab fe:r sa/ "je serais heureux si je pouvais faire ça". La flexion verbale a disparu et, comme nous l'avons souvent constaté, c'est la forme la plus utilisée qui a subsisté.

(1) "S'en aller + inf. ... se retrouve dans les divers parlers locaux et les français provinciaux" (Picardie en particulier - A.L.F. (c.32) pour "tu vas tomber" ; points 265, 273, 285 : tu t'en vas tomber."). G. Gougenheim. Etude sur les périphrases... p. 105.

-/sufe:^{I}/ Souffrir : /i va sufe:^{r}/ "il souffrira". ("souffert").

-/té i/ té ki/ (var. /léte/laté/). Morphènes servant à marquer l'aspect imperfectif du procès (dans le passé) ; (cf. II.I.2. à II. I. 5).

La forme la plus fréquente est /té i/ ; /té ki/ paraît une tentative pour rattacher à un tour considéré comme français ("était qui ...") la structure créole ; /léte i/ ou /léte ki/ sont dûs, secondairement, à l'influence analogique de l'imparfait du verbe"être".

Les autres parlers de la zone usent de /ti/:

Maur. rod. seych. /nó ti mâzé/ "je mangeais (parfois "j'ai mangé")" (1)

Le rapport de cette forme avec celle du présent est manifeste dans tous les parlers :

	réun.	maur. rod. seych.
Présert	/n i mâz/	/nó mâzé/
Passé	/nwê té i mâz/	/nó ti mâzé/

A l'opposition /i/, /té i/, correspond ailleurs l'opposition ∅ ≠ /ti/.

Dans les deux cas /té/ ou /ti/ ont pour fonction de situer le procès dans le passé.

Les deux systèmes se différencient pourtant par la finale du thème verbal. Dans les trois autres créoles, la forme en /-é/ n'apparaît qu'en finale de syntagme (2). Les textes mauriciens présentent des formes tantôt pourvues, tantôt dépourvues de /-é/, sans que soit respecté le principe que nous avons énoncé :

(1) Pour marquer l'aspect nettement duratif du procés, le créole use de /apré/, généralement précédé du verbe "être" : /nwê té apré do:^{r} ni:^{r}/ ou /nwê léte apré do:^{r}ni:^{r}/ "j'étais en train de dormir" ; cf. maur.rod.seych. /nó ti pé do:^{r}ni/ "id."

(2) Baissac le notait déjà en 1880 pour le mauricien : "La plupart des verbes terminés en é font de cet é fermé un e muet quand la prononciation les lie au complément qui suit : ainsi "to manzé : tu manges" ; mais "to manz pôsson : tu manges du poisson" (op. cit. p. 42)

Ainsi, dans le "conte en langage créole" que cite L. de Freycinet et qui nous semble un témoignage exact, tant au point de vue phonétique que syntaxique, on peut relever :

"no ramasse enne tondre, no guette li...no sivré la tarace...no marce...a v'la mon li-pié marcé la-haut enne brance sec" (op. cit pp 407-408). Si les deux premiers verbes sont formés conformément à l'usage moderne : /ramas/,/get/ on attendrait pour le suivant /nó siv/ (et non "sivré",) mais, en revanche, /nó ma:rs'/ et non "no marce".

Il semble donc qu'au début du XIXe siècle, ce point ne soit pas définitivement fixé en mauricien comme il le sera, environ un demi-siècle plus tard, quand Baissac décrira ce parler.

Il importe pour nous de noter que ces incertitudes tendent à rapprocher, à date ancienne, les parlers de l'Océan Indien. L'alternance vocalique à la finale existe en réunionnais, mais n'apparaît jamais aux formes où entrent /i/ et /té i/. On peut ainsi penser que l'évolution s'est faite par normalisation dans les autres créoles où, nous l'avons dit, l'influence du français est moindre. Ils ont donc tendu, dans le courant du XIXe siècle, a n'utiliser pour toute la conjugaison qu'une seule et même forme du thème verbal.

L'origine de /té/ semble évidente et Baissac la signale déjà : "C'est donc purement à titre de verbe auxiliaire que le créole connaît le verbe "être" qui lui a donné son participe passé "été" devenu té ou ti. Cette forme se combine avec le thème du verbe à conjuguer pour former les passés" (op. cit. p. 33) (1).

Les créoles de la zone américaine usent de morphèmes voisins que M. Goodman (op. cit. pp 78-79) a relevés :
Louis. "té":"mo te kupe : je coupais, j'avais coupé" ; "mo te' pe coupe : j'étais en train de couper".

Haït. "L'addition de te à une forme verbale situe l'action dans le passé ...yo te bwè : "ils buvaient, ils avaient bu"."

Ant. "Imparfait "Moin, etc. té ka mangé", plus-que-parfait "moin mangé"."

Guy. "Imparfait "mo téqua aller : j'allais", plus-que-parfait "mo té aller: j'étais allé"."

(1) On retrouve ici l'alternance /é/, /i/ que nous avons déjà rencontrée (cf. /lé/,/li/) ; on voit également qu'au XIXe siècle, le parler mauricien usait encore de /té/ qui était vraisemblablement le morphème "bourbonnais".

"Té", pour M. Goodman se rattache au français "été" ou "était" :

"The source of the form "te" is doubtless some inflected form of ETRE, such as ETE, ETAIT..." (ibid. p. 79) (1)

Nous ne voyons guère comment /té/ peut être issu d'"été" ; il nous paraît plus vraisemblable de le mettre en rapport avec "était". Le réunionnais qui a conservé, partiellement, la conjugaison du verbe "être" (cf./lété/) use d'une forme analogue, ce qui ne manque pas de provoquer des contaminations :

"être" (imparfait) /lété/ mais également, par analogie /té/

Morphème de passé /té/ " " " " /lété/

Etant donné l'importance qu'ont eu, dans la formation du système verbal, les périphrases lexicales d'aspect, nous pensons qu'à l'origine de ce type de passé se trouve peut-être le tour français "être à + infinitif". Il est, aujourd'hui encore, d'un emploi constant en français régional réunionnais et apparaît très souvent dans les documents anciens :

1705. "Quatre noirs luy étoient venu parler étant à travailler à l'habitation de son maître" Arch. Réun. C° 2811, Mém. A. Boucher, 27.1.1705.

1799. "Parce qu'il était à se battre..." Arch. Réun. L. 449.

1837. "Mon frère qui était à veiller le chien" (= guetter). Arch. Réun. Affaire H. Gardenat, 1837 (2)

(1) L'auteur suggère, sans trop y croire, un rapprochement entre le morphème mauricien "ti" et la particule "ti", qui possède en Yoruba le même sens et la même fonction. Aux objections que fournit M. Goodman lui-même (pourquoi la forme ne se retrouve-t-elle pas dans les parlers de la Caraïbe où l'influence des Africains de l'Ouest a été infiniment plus grande ?), ajoutons que l'examen des documents anciens et le témoignage de Baissac prouvent que "ti" est une forme secondaire, et que l'i résulte de l'évolution phonétique d'"é" dont ce parler offre bien d'autres exemples. De toute façon, les travaux d'H. Greenberg ont prouvé que de tels rapprochements étaient totalement dépourvus de signification. Il est statistiquement sûr que le mauricien et le yoruba présentent d'autres analogies sans plus de valeur du reste.

(2) Le premier exemple prouve que "être à" était en usage dans le français régional, dès les premiers temps de la colonisation ; pour ceux qu'on relève, en particulier dans les archives judiciaires, il est difficile de savoir si le greffier "traduit" par là un tour /té i/.

Lescouble, dans son journal, use fréquemment de l'expresdion :

1835. "Un noir étant à faire son cas contre la maison" 7.3.1735 ; "étant à monter...étant à enfourer" 20.10.1843.

Cette explication convient mieux, reconnaissons-le, au système mauricien qu'au réunionnais :

Maur. /mó mâzé/ (je suis à manger) ; /mó ti mâzé/ (j'étais à manger).
Réun. /mi mâz/ (je mange) ; /mwê té i mâz/ (j'étais à manger).

On a,en effet, le sentiment que les formes pourvues de /té/ (ou /ti/) sont liées à celles du présent, ce qui n'est pas surprenant en raison de l'aspect imperfectif. (Il en est de même dans les parlers antillais (présent "moin ka mangé" ; imparfait "moin té ka mangé").

Pour certains thèmes verbaux, la disparité des thèmes entre les deux parlers n'existe pas :

Maur. /mó sufe:r/ "je souffre" ; /mó ti sufe:r/ "je souffrais"
Réun. /mi sufe:r/ id. ; /mwêté i sufe:r/ id.

-/zòt/ Vous (2ème pers. du pluriel) ; ils, elles. (sujet)

Nous n'avons pu retrouver trace de /zòt/ dans les documents anciens, mais il est parfois possible de penser que les greffiers ont "normalisé" les réponses qu'ils relevaient :

1799. "Il fallait qu'eux autres tuât chacun son maître...va tuer eux autres" Arch. Réun. L. 450 Brum. An VIII.

La première attestation réelle est plus récente :

1832. "Zautes va enlever votre caisse" (= "ils prendrons") Arch. Réun. Affaire Plaideau.

Cependant, la comparaison permet de conclure de façon certaine, que l'emploi de ce terme remonte au moins au début du XVIIIe siècle ; en effet, tous les parlers de l'Océan Indien se rejoignent sur ce point : Maur. rod. seych. /zòt/ : "Vous (2 pl.) ; ils, elles (3 pl.).

Nous avons pu relever des attestations mauriciennes antérieures à celles du terme réunionnais : "Acoute zaut' mo parlé..." Texte créole cité par L. de Freycinet Voyage autour du monde (1827) tome I - 2ème partie - p. 407.

Les créoles de la zone américaine présentent une situation différente,

Mart. "zautes = vous (pl. 2) ; sujet ou objet...yo = ils, elles, eux, elles" (J.)

Haït. "zot : vous (pl. 2)" (Sylvain, op. cit. p. 62 ; F. id) ; la troisième personne du pluriel est "yo" (J.) ou "llo" (F.) ; cependant S. Sylvain signale l'emploi de"zot" comme pronom complément : "Cet emploi de zot comme pronom complément de la troisième personne du pluriel est en voie d'extinction ; on ne le rencontre plus que chez certains paysans du Nord (ibid. p 62).

Guyan. "zot la deuxième personne...un pluriel...Pronoms personnels : pluriel, 2ème personne zòtos "vous, à vous" (cité in Goodman op. cit. p 43) ; "y" 3ème pers. du pl. (Jourdain, op. cit. p 102).

Tous les parlers créoles ont donc, à la deuxième personne, d'un morphème analogue à /zòt/ ; l'haïtien seul l'offre également à la troisième personne, comme les créoles de l'Océan Indien.

L'origine de /zòt/ ne fait pas de doute ; il se rattache au second élément des pronoms français renforcés "vous autres", "eux autres" :
FEW. XIV. 635, a : "Mfr. nfr.vous autres "vous (forme renforcée)" (seit 1559) Maln. lütt. War. nam. Vienne, DSèvres, saint. id..."

L'emploi de "eux autres" est bien attesté au XVIIème siècle dans la langue populaire :

" "Nous autres, vous autres" opposent un groupe d'individus à d'autres groupes. L'emploi est plaisant dans Molière (Médecin malgré lui II, 2).
"Eux autres" reste exclusivement populaire." Brunot-Bruneau op. cit. p. 243. ""Autre" au XVIIème siècle, pouvait s'ajouter aux pronoms personnels "eux, elles" : EUX AUTRES rarement passent pour gens de (Mol., Et. IV,9) -. Cette construction est aujourd'hui vulgaire : EUX AUTRES ils ont discuté avec le patron (J. Giono, Lanceurs de graines II,7)". Grévisse p. 387.

Reste à savoir pourquoi ces formes se sont substituées aux pronoms "vous", "ils, elles, eux" du français classique.

Sur le plan le plus général, on peut remarquer que les créoles ont substitué à la série des pronoms personnels atones les formes toniques (/mwê/, /twa/, /li/) ("vous autres" et "eux autres",

formes renforcées, témoignent de la même tendance). Quant à /zòt/ : "vous" , c'est vraisemblablement l'ambiguïté que créait l'emploi de "vous", tantôt au singulier, tantôt au pluriel, qui a favorisé sa disparition dans tous les parlers au profit de /zòt/("nous", pour-. tant également renforcé en "nous autres", s'est maintenu partout).

2. /zòt/ "ils, elles, eux". Les créoles de la zone américaine ont, en général, une forme "yo" ou "yé" issue de variantes dialectales du pronom accentué "eux" (FEW. IV. 551,a : "Afr. els "pron. accentué 3ème pers. m. pl. rég." (seit 11 jh) ...fr. eux, mfr. iaulx...Alençon, Manche, Norm. Insen. hbret. yœ, poit. eax...loch. yeux...").
Les parlers de l'Océan Indien (et l'haïtien) ont vu "eux autres" se réduire à /zòt/ pour des raisons qui se laissent malaisément établir. Elles peuvent, en effet, être phonétiques (perte des voyelles arrondies qui amenait à prononcer */ézòt/, groupe dans lequel la voyelle initiale était nécessairement exposée à disparaître, ne serait-ce qu'à cause de /lé zòt/ "les autres"), ou morphologiques ("eux autres", "elles autres", "les autres" employés dans des fonctions analogues ou identiques présentant l'élément commun /zòt/ qui peut finir par être considéré comme la véritable marque personnelle. (1)

On pourrait évidemment songer à une influence vernaculaire qui aurait amené la confusion des morphèmes personnels de 2ème et 3ème personne du pluriel :

Malgache : "ianareo" (pl. 2 sujet) ; "izy ireo" (pl. 3 sujet). "anareo" (pl. 2 objet) ; "azy ireo" (pl.3 objet). Rajemisa Raolison Gramm. malg.p. 59 (Tout au plus peut-on remarquer que la terminaison "-reo" est identique ; mais, de toute façon, la comparaison avec l'haïtien empêche de songer à une influence vernaculaire.)

Le tamoul et le telinga offrent des formes différentes :

Tamoul : "ir", "êr" (pl 2) ; "ar, âr, a" (pl. 3)
Telinga : "ru, ri" (pl. 2) : "ri" (masc. fém) , "nu" (neutre) pl. 3 (J. Vinson Le verbe dans les langues dravidiennes (tamoul, canara, telinga) 1878) Le rapprochement avec le telinga peut sembler intéressant, puisque une forme de pl. 2 est identique à la forme de pl. 3 (masc. fém.). On doit cependant noter qu'en telinga, les marques personnelles sont peu nombreuses et surtout peu différenciées ; ainsi, "nu" peut être à la fois sg I; sg 3 (masc, fém, neutre) et pl 3 (neutre). Le fait a pu favoriser le phénomène, mais il nous paraît insuffisant pour l'expliquer à lui seul.

(1) Baissac note en 1880, à l'Ile Maurice, "A la troisième personne du pluriel... quelques vieux blancs disent "eux autres" pour "eux" (op. cit. p. 17)

-/zòt/ 1. Votre, vos (2ème pers. pl)

2. Leur, leurs. (3ème pers. pl). (Cf. 1ère partie, 11.3.7. pour la série des possessifs : /mô/,/ut/ ou /tô/,/sô/, /nut/,/zòt/, /zòt/.)

Ex. /ókip zòt zafe:r/ "occupez-vous de vos affaires" ; /zòt ókip zòt zafe:r/ "ils s'occupent de leurs affaires".

Les autres créoles de l'Océan Indien offrent les formes suivantes :

		Maur.	Rod.	Seych.
Singulier	1.	/mó/	/mó/	/mô/
	2.	/tó/	/tó/	/u/
	3.	/só/	/só/	/sô/
Pluriel	1.	/nu/	/nu/	/nu/
	2et3	/zòt/	/zòt/	/zòt/

Les quatre parlers ont donc des possessifs presque semblables. On peut conclure à une origine commune que confirment les documents anciens :

1793. "Assez battre mon noir "Arch. Réun. L. 449
1799. "Allons tuer chacun notre maître" Arch. Réun. L. 450

De même, à l'Ile Maurice, au début du XIXème siècle :

"Mo pour alle prend mon poste au pave...mon fizi en bas mon le bras... mo alle dans son boucan...mon boursac...ça pas nou zence-ça"(récit en créole cité par L. de Freycinet, Voyage autour du monde. Tome 1. pp 407-408 ; on remarquera la présence de la forme "mon" pour la première pers. du sg.) (1).

Nous n'avons pu relever d'emplois anciens de /zòt/ possessif ,alors que nous en avons trouvé pour le pronom personnel (sujet ou objet ; cf "mo all' taque zautes : hé ! hé! laisse zaut'couri pito ! : "moi aller les attaquer ! hé! hé! laisse-les se sauver plutôt !" "ibid p. 409).

(1) Baissac remarque en 1880 "On prononce parfois "mon, ton, son" (op. cit. p. 13).

C'est l'analogie entre les formes de pronoms personnels et celle des déterminants possessifs qui a entraîné l'emploi de /zòt/ dans cette seconde fonction. Cette évolution a probablement eu lieu dès le bourbonnais puisqu'on trouve une situation semblable dans tous les créoles.

Comme toujours, le réunionnais est resté plus proche du français : ainsi, au sg. 2 /ut/ et au pl. 1 /nut/ ont conservé la consonne finale qui a disparu dans /u/ (sg. 2 seychellois) et /nu/ (pl. 1 maur. rod. et seych.). A date ancienne, l'analogie de "moi" et "mon", "toi" et "ton", "nous" et "nout" (forme dialectale de notre), "vous" et "vout" (cf. nout) a fait que /zòt/, d'abord utilisé comme pronom personnel, est devenu adjectif possessif.

Cette explication nous paraît plus vraisemblable et plus fondée que celle de L. Adam (op. cit. p. 59) qui prétend : "Les adjectifs possessifs du français ont été remplacés, sauf à la troisième personne du singulier où "so" (son, sa) s'est maintenu, par les pronoms personnels : mo, to, nous, vous, zaute. Ex. mo lacase la maison de moi". (ibid. p 59).

Pour l'auteur il y a là trace d'une structure malgache : "En malgache, les pronoms de la seconde série se postposent au nom possédé ; ex. trano ko : la maison de moi. Le changement de place du pronom que l'influence de la syntaxe française a imposé au créole est <u>un fait sans importance aucune</u>, car nous verrons plus loin que les pronoms sujets se préposent ou se postposent au verbe" (ibid. p. 59. c'est nous qui soulignons).

Ces quelques lignes appellent plusieurs remarques :

1) S'il est exact que le malgache possède des pronoms personnels suffixes ou liés qui peuvent équivaloir aux adjectifs possessifs du français, ils n'ont rien de commun avec la série des pronoms personnels indépendants qui s'emploient comme sujet.

		<u>sujet</u>	<u>comp. de nom</u>
singulier	1.	izaho, aho	ko-o (1)
	2.	ianao	nao-ao (1)
	3.	izy	ny-ny (1)
Pluriel	1.(inclusif)	isika	ntsika - tsika (1)
	(exclusif)	izahay	may - ay (1)
	2.	ianareo	nareo - areo (1)
		izy ireo	ny - ny (1)

(Rajemisa - Raolison, <u>Grammaire malgache</u> pp 59-61).

(1) L'emploi de l'une ou l'autre forme dépend du terme précédent.

2) Les pronoms sujets ne se préposent pas ou ne se postposent pas au verbe selon la fantaisie du locuteur ; à la première personne du sg. "izaho s'emploie...avant le verbe, aho après le verbe" (ibid. p 60) ; la plupart du temps, les pronoms sont postposés (et non préposés comme en créole et en français).

Les fondements de la théorie de L. Adam sont, pour le moins, incertains et sa légèreté bien grande, quand il affirme que la post-position (ou l'antéposition) du morphème est "un fait sans importance aucune" !

L. Galdi (art. cité), avec plus de nuances et de modération, est d'un avis quelque peu voisin :

"Les pronoms possessifs français ont été le mieux conservés à l'île de la Réunion, là où les patois approchent du type dit "créolisant". Ainsi trouve t-on dans Volcy-Focard "moun, toun, soun" et même "voutt". En maur. aussi, ainsi qu'en guy. et en louis. la seule forme indubitable est "so", à la troisième personne du singulier. A la première et à la deuxième personne, on emploie "mo, to" qui peuvent être des formes dénasalisées de "mon, ton". Mais, comme au pluriel, "notre pays" est rendu par "nous pays", il est possible que "mo" et "to" correspondent aux pronoms personnels "moi" et "toi" abrégés en position proclitique. En ce cas là, "mo pays", serait identique, au point de vue de la structure, avec le syntagme prédicatif "mo mangé". "L. Galdi (art. cit. p. 267).

L. Galdi s'abstient donc de suivre L. Adam quant à l'origine de ces déterminants ; il est néanmoins abusif de prétendre à une identité de structure entre /mó péi/ et /mó mãzé/ (en mauricien) ; le passage à la 3ème personne révèle la différence: /só péi/ "son pays", /li mãzé/ "il mange" ; de plus, /mãzé/ est susceptible d'être préfixé par toute une série de morphèmes de temps ou d'aspect que /péi/ ne peut, en aucun cas, recevoir. Il n'y a donc pas "identité de structure". Du reste, nous ne contestons pas cette analogie, puisque nous avons précédemment suggéré que c'est elle qui a pu provoquer l'utilisation de /zòt/ (pronom personnel) comme déterminant possessif.

Il est donc probable que, comme le pense un moment L. Galdi, /mó/ et /tó/ sont des formes qui se sont dénasalisées sous l'influence analogique des pronoms personnels (le seychellois, les documents anciens que nous avons cités et le témoignage de Baissac en donnent, si besoin est, la preuve). Le même phénomène explique la chute des finales dans /ut/ et /nut/ (maur. rod. seych.).

Les créoles louisianais et guyanais présentent une évolution analogue : Louis. "mo, to, so, nu, vu, je"

Guyan. "mo, to, so, nu, vu, yé" (cité d'après M. Goodman, op. cit. pp 34-44) (Notons que dans ces parlers, le possessif de la 3ème personne du pluriel a la forme du pronom personnel correspondant).

II - COMPOSITION ET DERIVATION

Nous utiliserons ici les notions de "composition" et "dérivation" quoiqu'elles soient mises en question par la linguistique moderne. Nous admettons volontiers que les critères traditionnels ne soient pas entièrement satisfaisants. Ils sont généralement de type sémantique et définissent le composé comme un groupe de mots qui exprime une idée unique. C'est ainsi que Darmesteter distingue le composé du "juxtaposé" :

"Le composé existe du jour même où les éléments composants sont mis en présence et, par l'ellipse, combinés ensemble. Le juxtaposé doit son existence au temps... C'est l'unité de l'image, qu'elle soit rendue ou non dans la graphie des mots, qui seule établit l'existence du juxtaposé " (1)

La recherche de critères plus objectifs a conduit à utiliser un critère distributionnel qu'avait suggéré A. Martinet dans ses Eléments de linguistique générale (p. 135) et que formule H. Mitterand :

"Il y a lieu de séparer les composés proprement dits, où l'on reconnaît au moins deux mots pouvant fonctionner de manière autonome, dans un énoncé français, comme mots simples ou dérivés (lave-glace, porte-manteau) et les composés qui comportent au moins un radical privé de toute possibilité d'autonomie dans un énoncé français, sinon à titre d'abréviation." (2)

On peut d'ailleurs inclure cette distinction dans celle que propose A. Martinet entre 'syntagme" et "synthème" (3), le second étant réservé à "tout segment du discours qui se comporte en tous points comme un monème mais qui est susceptible d'être analysé en deux ou plus de deux unités significatives".

(1) Darmesteter (A.) Traité de la formation des mots composés dans la langue française, 2ème éd. Introduction pp. 9-13.

(2) Mitterand (H.) Les mots français 1968, p. 49.

(3) Martinet (A.) "Syntagme et synthème", in La linguistique 1967, n° 2, pp 1-14

Ces tentatives de définitions de critères de classement nouveau soulèvent nombre de problèmes dont on trouvera un écho dans l'article de Nicol C.W.Spence "Composé nominal, locution et syntagme libre" (1).

Notre propos n'étant pas ici d'apporter une contribution à cette étude, mais d'exposer des faits, nous avons donc conservé le critère traditionnel. Le mot composé se définit donc dans notre perspective :

1°) par la possibilité de commutation avec un mot simple (Ex. /aspe:r kwit/ "opportuniste", /béze:r/ "trompeur".) (2)

2°) par la possibilité d'identifier dans le terme deux ou plusieurs éléments qui peuvent se présenter isolément.

3°) par le fait que la signification du composé ne se déduit pas toujours immédiatement de celles de ses composants.

A- COMPOSITION

Le classement des composés sera établi en fonction de la nature grammaticale des composants :

1- 1er élément verbal.
2- 1er élément non-verbal.
3- Formations diverses.

En effet, dans le premier cas, l'élément verbal n'est pas susceptible d'apparaître seul. Ce type de formation est d'ailleurs analogue à celui du français ; on a renoncé à analyser l'élément verbal de ce type de composé comme une forme d'impératif pour y voir plutôt "un élément verbal extérieur au paradigme, étranger aux notions de personne, de temps, de mode, ayant pour base la forme la plus réduite du verbe, celle de la troisième personne de l'indicatif." (J. Marouzeau, in Le français moderne, avril 1952, pp 81-86). Dans le système verbal créole, il s'agit de la base verbale sans désinence (Cf. 1ère partie, chap. X).

(1) La linguistique 1969, n° 2, pp 5-25.

(2) L'absence de graphie écarte naturellement les critères orthographiques qui compliquent encore le problème en français.

1° PREMIER ELEMENT VERBAL

-/aspe:r kwit/ subst. Opportuniste (Celui qui "attend" /i aspe:r/ que les mets soient cuits). (1)

-/bat avèk/ Petite baguette munie, en son extrémité, d'une bourse de vacoa contenant des graines. Le joueur de "bobre" s'en sert pour faire vibrer la corde de son instrument ("bat avec"). On l'appelle également /kavi:r/.

-/bèk ali/ Interjection. Sapristi ! (L'origine du tour n'est pas claire, quant au sens du moins, /bèk ali/ est, peut-être, un encouragement à un combattant dans une rixe ?)

-/bèk kutó/ dans le tour /zwé bèk kutó/ "jouer à planter un couteau dans le sol" (/béké/ "frapper du bec, piquer") ; on dit aussi /zwé bèk la te:r/ id.

-/bèk la te:r/ cf. supra.

-/bus tô gèl/ Subst. Réplique ou coup qui cloue le bec à qn. /ua va gay ê bus tô gèl/ "tu vas recevoir quelque chose qui te fera taire".

On dit aussi /bus ta gèl/.

-/kas â ki/ Adj. ou subst. Boiteux, bancal. ("casse en cul" ? On peut rapprocher d'une expression mauricienne que signale Baissac (op. cit. 99) : "Li casse bancal, il boite". Elle semble sortie de l'usage : "boiteux" : /bwaté/ ;/kaspat/ etc.) Parfois, l'emploi est verbal /vi kas â ki/ "tu travailles mal (sans soin)", mais peut-être est-ce sous l'influence du tour voisin /kas â pay/ qui a le même sens.

-/kas bòbòk/ dans le tour /zwé kas bòbòk/ "jouer à se donner des coups de pied dans les "tibias" /bòbòk/". Au football "pratiquer un jeu systématiquement brutal".

-/kas ku/ subst. Culbute. /kas ku sâ-tu/ coup du "moringue" dans lequel au cours d'un saut périlleux on frappait son adversaire à l'aide des pieds." Seych. /kasku/ "culbute". Nous pensons que "casse-cou" existe avec cette signification en français populaire puisque la comparaison des créoles prouve que le terme était en usage dès le XVIIIème siècle. Nous n'avons cependant pu en trouver la preuve.

(1) Nous avons séparé les deux éléments pour mieux mettre en lumière le mode de composition.

-/kas gózyé/ subst. Soif intense ("casse gosier").

-/kas papay/ subst. Individu très grand. (Il est capable de "cueillir des papayes" /kas papay/ sans avoir à monter à l'arbre ou à les abattre à l'aide d'une "perche" /gólet/. On dit aussi /kas papay sâ gólèt/).

-/kit sèn/ dans le tour /zwé kit sèn/ "jouer à la toupie en lançant d'abord la toupie à l'aide de la corde avant de la rattrapper à l'aide de cette même ficelle". Si le premier terme est aisément identifiable (/kité/ "lâcher, laisser aller"), le second l'est beaucoup moins. La comparaison avec une expression de même sens /kit suk/ donne à penser qu'il s'agit d'une forme verbale ; /sèn/ pourrait être à mettre en rapport avec un verbe /séné/ signifiant "prendre, attraper, saisir avec une corde". ("chaîner ; cf. FEW. II/1. 499,a "Mfr. chaienner "enchaîner q (ca. 1356), nfr. chaîner "attacher"") ou moins vraisemblablement /s né/ "senner, prendre au filet".

-/kit suk/ dans le tour /zwé kit suk/. Il s'agit du jeu décrit ci-dessus, mais l'origine de l'expression est plus facilement explicable ; le joueur d'abord "lâche" /i kit/ sa toupie, puis, à l'aide de la corde, la "rattrape" /i suk/.

-/kòl ó dâ/ Patisserie locale faite d'"arachides" /pistas/ et de sucre caramélisé ("colle aux dents").

-/ku:r pa:r te:r/ Nom donné parfois à une plante comme également dite /trénas/ "trainasse". ("court par terre").

-/kuv po:rt/ subst. Auvent placé au-dessus d'une porte("couvre porte").

-/fé kle:r/ subst. Clarté, lumière (du jour). ("fait clair").

-/fé fré/ subst. Fraîcheur, froid. ("fait froid")

-/fé nwa:r/ subst. Obscurité ; ombre (de la nuit) ; /gró fénwa:r/ "grande obscurité (par ex. à une heure avancée de la nuit)".

"Il ne bougeait plus dans le "fait noir" "M.A. Leblond. Ulysse Cafre p. 53. ("fait noir").

-/fé só/ subst. Chaleur ("fait chaud"). Ces divers termes /fé kle:r/, /fé fré/,/fé nwa:r/, /fé só/ paraissent d'usage relativement récent, car les autres parlers de l'Océan Indien ne les connaissent pas.

-/fu:r né/ subst. Indiscret, curieux. ("fourre nez"). Maur. rod. seych. /fu:rné/ id.

L'identité du terme dans tous les créoles permet de supposer une origine populaire commune. Nous n'avons pu en trouver trace en français.

-/.géri vit/ Plante aux vertus médicinales réputées (Siegesbeckia orientalis) ("guérit vite").

-/gèt ali/ subst. Petite terrasse dominant la rue ; on la trouve dans beaucoup d'anciennes demeures créoles. On s'y installe pour regarder les passants. Le terme nous paraît suspect, car le mot proprement créole est /téras/ (/gèt ali/ "regarde-le").

-/la di la fé/ subst. Raconter, commérage. /li èm bóku la di la fé/ "il aime les racontars" ("il l'a dit, il l'a fait").

-/lèv tèt/ ou /lav tèt/ subst. Le verre de rhum du matin (Il fait "lever" la tête ou la "lave", comme, en France, l'alcool pris le matin "tue le ver".) On dit également /ku d lèv tèt/ "id."

-/pa:^{r}l pa/ subst. Muet. /ê ti pa:^{r}l pa/ "un petit enfant muet". ("parle pas"). Le créole seychellois dit /ê kòz pa/ "un muet".

-/po:^{r}t peti/ subst. Utérus ou matrice (d'un animal) ("porte petit").

-/ramas mâte:^{r}/ a:^{r}mas mâte:^{r}/ subst. Menteur. Il y a là une certaine confusion ; "mentir" se dit souvent /a:^{r}mas mâtri/ (ou parfois /a:^{r}mas mâsôz/ et même /a:^{r}mas mâsôzri/);/a:^{r}mas mâte:r/ est alors parfois utilisé comme nom d'agent en /-e:^{r}/ avec le sens de "menteur" (/mi krwa pa ali pask li ê a:^{r}mas mâte:^{r}/ "je ne le crois pas car c'est un menteur"), mais l'expression peut être synonyme des précédents : /i pé ramas ê pé mâte:^{r}/ "il est capable de mentir un peu".

-/ras ke:^{r}/ subst. Situation ou spectacle affligeant et désolant.

/sa lé ê ras ke:^{r}/ "c'est une pitié !" ("arrache-coeur")

-/sâz éko:^{r}s/ Arbre également nommé /góyav marô/,

1712. "Bordé d'un côté de trois lattaniers....un bois sans corce" Arch. Réun. Registres notariaux p. 235, 13.8.1712.
/sâzéko:^{r}s/peut être compris comme "sans écorce" ou "change-écorce" ; La seconde interprétation nous paraît préférable car la couche extérieure de l'écorce tombe en effet et se renouvelle chaque année. ("change-écorce"). L'attestation de 1712 "sans corce" n'est pas décisive car le clerc a pu mal comprendre le mot.

-/se:^{r}tété/ Soutien-gorge (/tété/ = "seins") Le seychellois use d'une formation analogue : /suk sê/ id.

-/tap di:^{r}/ subst. Coup de poing (souvent violent) /mwê la gay ê tap di:^{r}/ "j'ai reçu un mauvais coup". ("tape dur").

2 - PREMIER ELEMENT NON-VERBAL

Cet élément est, dans la quasi-totalité des cas, nominal. (1). Il nous faut cependant préciser que figureront dans cette partie tous les noms composés créoles dont les correspondants ne se trouvent pas dans les dictionnaires français, et cela, même si les termes et le mode de composition sont manifestement d'origine française. Ainsi /bèk rôz/ "Bec rose" (oiseau ; Estrilda astrild) sera considéré comme un néologisme créole puisqu'il n'est pas attesté en français, quoique d'autres composés du même type le soient (FEW. I. 309. a "Bec dur...bec rond "bouvreuil"... bec plat "canard souchet"...). En revanche, /grâ gèl/"Grande gueule" (poisson, Epinephelus salmonoïdes) sera rangé parmi les changements sémantiques. En effet, ce terme est attesté dans la langue des pêcheurs (Duhamel du Monceau op. cit. III. 17) pour désigner une espèce différente.

Sans doute nous exposons-nous à commettre un certain nombre d'erreurs que rend inévitables le manque d'information sur le lexique populaire et régional français. On peut toutefois admettre que des investigations systématiques menées tant dans les glossaires dialectaux et les dictionnaires encyclopédiques que dans l'FEW. nous ont permis de les réduire au minimum. Il est d'ailleurs facile de constater que les cas douteux appartiennent, en général, au vocabulaire de la faune ou de la flore. Les premiers colons, se trouvant en présence de végétaux nouveaux, les ont nommés soit par emprunt aux langues de leurs esclaves ou au "parler des Isles", soit par changement de référent affectant des termes dont ils usaient dans leur propre langue, soit encore par création de nouveaux termes selon les principes qui leur étaient familiers. Nous distinguerons les composés où figurent les prépositions françaises "de, à, en", de ceux où les termes sont juxtaposés. Certains cas sont d'ailleurs douteux, soit que des formes coexistent (/bwa d pêtad/ ou /bwa pêtad/), soit que le terme se prête à des interprétations différentes dues à l'étymologie populaire : /ze:^{r}babuk/ par exemple est compris, tantôt comme /ze:^{r}b a buk/ "Herbe à boucs" tantôt comme /ze:^{r}b babuk/ "Herbe araignée" (/babuk/ "araignée").

(1) Mentionnons parmi ces exceptions /kôt nasyô/ Etranger (cf. /nasyô/) ; le terme semble formé sur le type "contre-..." cf. /kôt sézô/ "contre-saison", /kôt vâ/ "vent qui souffle en sens inverse de celui qui souffle au sol". /tu blô/ subst. Albinos ("tout blanc").
Dans quelques cas l'élément initial est d'identification malaisée : /kunis madam/ nom d'un poisson ; cf. /kunis/ (subst.) ou vb. /kunisé/ /mas tapê/ "coup violent", cf. /tapê/ "gifle".

A) Subst + prép + subst.

1. Substantif + /d/de/

-/bate:r d be:r/ subst. Profiteur. ("batteur de beurre" ; cf. proverbe:/sa ki bat debe:r i lis sô dwa/ "celui qui bat le beurre se lèche les doigts".

-/bate:r d bóbin/ subst. Sorcier ("batteur de bobine" ; /bóbin/ désigne un instrument souvent utilisé dans les pratiques de sorcellerie.)

-/bâ d vakâs/ subst. Banc de vacance ? (Troisième banc de nage dans une barque ; il n'existe pas toujours et celui qui l'occupe n'a pas un rôle aussi précis à jouer que les occupants des autres bancs. Ainsi s'expliquent les noms qu'on lui donne /bâ parèsé/ "banc du paresseux", /fó bâ/ "faux banc".)

-/béke:r d klé/ subst. Travailleur occasionnel (vraisemblablement parce que cet individu "cherche à trouver" /i bèk/ un "moyen de se procurer quelque argent" /klé/ cf. /klé/.)

-/béze:r d tye:r/ subst. Propriétaire (Désignation péjorative dont use le "colon" qui considère que le possesseur de la terre "s'empare contre toute justice" /i bèz/ du tiers du produit.)

-/brâs de vâ/ subst. Nuages d'altitude dont la forme évoque celle d'un "arbre" /pyé d bwa/ ("branches de vent").

-/bul de blé/ Agapanthe ; la fleur a l'aspect d'une boule bleue ("boule de bleu").

-/bwa d .../ Les formations de ce type sont nombreuses en créole, et, quoiqu'il s'agisse dans la plupart des cas de néologismes créoles, il ne fait pas de doute que l'origine du mode de dénomination est dialectale. Il est très courant dans les parlers de l'Ouest : normand. Mois. "Bois blanc...bois franc...bois piant (puant)..." ang.VO. "Bois blanc, bois de chien, bois doux, bois punais, bois sanguin..." ; ann. Mus. "bois blanc, bois noir, bois jaune, bois de vismes, bois merrain..."

On le retrouve dans tous les autres créoles français : Mart. "bois baguette, bois cabrit, bois chandelle, bois de chêne, bois de fer, bois de fer blanc..." (J) ; acadien louisiannais : "Bois d'Inde, bois de flèche, bois puant..." (D).

Il est difficile de savoir si la diffusion de ce type de formation de noms d'arbres est à porter au compte du "parler des Isles". Il est, en tout cas, certain que les créoles français usent pour la plupart de leurs dénominations de végétaux, de types communs : /bwa/ ou /bwa d.../ pour les arbres, /ze:ʳb/ pour les herbes, /lyan/ pour les plantes rampantes ou grimpantes.

-/bwa d âdrèz/ "Bois d'andrèze" ("andrèze" est un terme d'origine malgache ; comme nous avons pu le constater dans d'autres cas, les emprunts ont été sans difficulté intégrés au système créole. Cf. /nafizé/,/mâdarèz/...) (1)

-/bwa d balé/ Bois de balai (Il est à noter que le créole pour "balai" dit, en général, /balyé/ ; l'emploi du terme français donne à penser qu'il s'agit d'un mode de formation ancien).

-/bwa d basê/ Bois de bassin (2): (/basê/ Etendue d'eau dans le lit d'une rivière ou au pied d'une cascade.)

-/bwa d bôba:ʳd/ Bois de "bombarde" (/bôba:ʳd/ "ruche" on utilisait, dit-on, le tronc de ces arbres pour faire des ruches).

-/bwa d busô/ Bois de bouchon ; on dit parfois /busô/ : /ê gró pyé d busô/ "un gros "bois de bouchon" ".

-/bwa d kabri/ Bois de chèvre. (/kabri/ "chèvre")

1833. "Bois de cabrit" Lescouble. 12.2.1833.

Le terme existe également aux Antilles où il semble désigner une espèce différente (Mart. "bois cabrit"palicourea crocea ou aegiphila martinicensis" J.)

(1) Pour éviter d'inutiles répétitions, nous ne donnerons pas ici les noms scientifiques des végétaux ou animaux cités ; on pourra aisément les trouver au chapitre neuvième de la première partie ; en revanche, nous indiquerons la traduction littérale des termes, ce que nous avions, en général, évité de faire dans ce chapitre

(2) Sauf dans les cas où cette explication présentera un caractère particulier, nous ne tenterons pas de justifier ces dénominations ; nous nous bornerons à renvoyer aux explications concernant les éléments composants.

-/bwa d ki/ I. Coccyx ou par ext. région fessière (/bwa d...: sert souvent à qualifier une partie osseuse du corps ; ex. /bwa d né/, /bwa d rê/...)

2. Espèce de tabouret ("bois de cul").

-/bwa d kivi/ Bois de quivi (1) (/kivi/ origine inconnue). Maur. /bwa d kivi/ id.

-/bwa d kule:r/ Bois de couleur. Ce terme désigne à la Réunion les espèces les plus courantes des forêts ; il s'explique peut-être par la forme du nom de plusieurs de ces essences; (/bwa ruz/ "bois rouge", /bwa nwa:r/"b. noir", /bwa zòn/ "b.jaune"), encore que soient classés parmi les "bois de couleur" des arbres dont la dénomination ne se rattache pas à ce type (/nat/, /takamaka/, /bwa d balé/...).

-/bwa d fle:r zòn/ Bois de fleurs jaunes.

-/bwa d fóré/ Arbre sauvage, arbre de forêt.

-/bwa d gal/ Bois de gale (sans doute à cause des vertus souveraines de ce végétal dans le traitement de cette maladie).

-/bwa de gólèt/ Bois de gaulette. (/gólèt/ Perche).

-/bwa d lé/ Bois de lait. Ce terme peut désigner plusieurs végétaux différents (3 au moins, à notre connaissance, cf. 1ère partie, ch. 9). Le plus répandu est un arbuste dont les rameaux laissent échapper, si on les brise, un abondant "latex" /lé/ blanc ; il y en a en abondance dans la région de la Rivière des galets.

1768. "Le bois de lait, ainsi appelé de son Suc, qui est laiteux" B. de St Pierre. Voyage. 42,a.

-/bwa d lóstó/bwa d lustó/ Bois de "Loustau" ; ce nom figure souvent dans les documents anciens.

1742. "Bois de loustaut "Arch. Réun.Succ. Y. Goarzen St Paul, 29.1. 1742.

1745. "Bois de loustaut blanc "Arch. Réun.Succ. J. Auber, St Paul. Peut-être /lustó/ est-il un nom propre à l'origine ?

(1) Nous usons ici de l'orthographe consacrée par l'usage ; cf. Ravine des quivis.

-/bwa d namâ/bwa d nômô/ Bois de maman (il doit sa dénomination aux propriétés abortives qu'on lui suppose).

-/bwa d naó/ ou /maó/ Bois de mahot. ("mahot" terme d'origine antillaise ; cf. Parler des Isles.)

1834. "Un bâton en bois de mahot...ces bâtons sont d'une grande légèreté" Lescouble, 23.11.1834.

-/bwa d nèf/ Bois de nèfles. Cette orthographe est toujours adoptée pour noter, en français, le créole /bwa d nèf/ Le nom figure dans divers toponymes (Bois de Nèfles Saint-Paul ; Bois de Nèfles Saint Denis par exemple). L'étymologie de /nèf/ est incertaine. Dans les documents anciens, on lit tantôt "nèfles" ("au pays des nèfles" Arch. Réun. Succ. Th. Elgard, 3.9.1736), tantôt "nèf" ("Dans une partie de bois appelé celui de Nef" Arch. Réun. C° 995,1752.). Il semble cependant difficile de rattacher /nèf/ au français "nef" (navire) ; au XVIIIème siècle, le mot est déjà considéré comme poétique et les dialectes ne semblent pas le connaître, du moins sous cette forme (cf. FEW. VII. 66,b). On peut plus raisonnablement penser que c'est l'analogie de forme du fruit qui a conduit à nommer ainsi ce végétal.

-/bwa d óliv/ Bois d'olive.

1712. "Bois d'olive" ; maur. seych.id. (Il s'agit d'une espèce proche de l'olivier cultivé).

1768. "Le bois d'olive, dont la feuille a quelque rapport à celle de l'olivier, sert aux constructions" B; de St Pierre. Voyage. 42,a

-/bwa d pêtad/ bwa pêtad/ Bois de pintade. Maur. id. (Les jeunes feuilles sont tachetées comme le plumage de la pintade).

-/bwa d pôm/bwa d pòm/ Bois de pomme. Seych /bwa d pôm/ id.

1704. "Bois de pomme" Mémoire de Feuilley. Recueil trim. avril - juin 1939, p 122.

1768. " Le bois de pomme est un bois rouge d'une médiocre qualité.." B. de St Pierre. Voyage. 42,a

Cet arbre doit son nom à un fruit qui rappelle la pomme (Cf. /bwa d nèf/ ; ils appartiennent à la même famille.)

-/bwa d prin/ Bois de prune (cf. supra).

-/bwa d râpa:r/ Bois de rempart (/râpa:r/ "falaise, précipice").

-/bwa d rôg/ ou parfois /bwa d rôd/ Bois de "rongue" ou de "ronde" (On observe la même alternance consonantique pour le nom du petit poisson de rivière dit /busrôg/ ou /busrôd/). Maur. /bwa d rôd/ mêmes espèces (Erythroxylon) ; Seych. id. La forme ancienne pourrait donc être /bwa d rôd/.

-/bwa d sâdèl/ Bois de chandelle. Seych. id.
Le même nom existe aux Antilles : "bois chandelle.
1. Erythalis fruticosa
2. Cinchons angustifolia "(?). Le Père Du Tertre le mentionnait déjà au XVIIème siècle : "bois de chandelle" (op. cit. II. 148).

-/bwa d siró/ Bois de sirop ? Bois de sureau ? L'étymologie est incertaine. Selon la Flore de Jacob de Cordemoy, le nom viendrait de la couleur bleue des baies que porte cet arbre ; elles auraient évoqué celles du sureau.

-/bwa d suri sòd/ Bois de chauve-souris. Aux Seychelles, le même terme paraît désigner une espèce différente : /bwa susuri/ "Ochrosia borbonica./suri sòd/ "chauve-souris" n'est plus employé pour désigner l'animal, mais subsiste dans des toponymes.

-/bwa d zida/ Bois de Judas.

-/bwa d zido:r/ Bois d'Isidore ?

-/kabó d sab/ Cabot de sable. Ce poisson que les Mauriciens nomment /kup kuyô/ se tient en général immobile sur les fonds de sable dont il a la couleur.

-/kap de pli/ Gros nuage de pluie ; l'emploi de /kap/ paraît lié à l'image d'une masse importante (cf. significations différentes de /kap/ et /ròs/).

-/kap de vâ/ Gros nuage qui annonce un coup de vent (cf. supra /kap de pli/)

-/kari d ló/ "Cari" créole préparé avec des animaux pris dans les rivières de l'île (crevettes, anguilles...) (m. à m. "cari de l'eau").

-/ké d lâgust/ Queue de langouste ; plante dont les fleurs ont la forme et la couleur d'une queue de langouste cuite. La plante et le nom sont d'introduction récente, semble-t-il, /lâgust/ n'est pas un terme proprement créole, on dit habituellement /zuma:r/.

-/ké d mimit/ ou /ké d sat/ Queue de "minite" ou queue de chat. (Le "chat" /sat/ est parfois affectueusement nommé /mimit/.) Les fleurs de ce végétal évoquent la queue d'un chat. Le créole seychellois use des mêmes termes /ké d sat/,/ké d mimi/.

-/ké d pwasô/ Queue de poisson. Les belles fleurs rouges de cette plante ont une forme qui justifie leur nom.

-/ké d sat/ cf. /ké d nimit/.

-/kókó d pê/ Quignon de pain (/kókó/ "tête" ?).

-/kòl di bwa/ Résine ("colle de bois").

-/ko:r de flǒ/ Ralingue supérieure d'un filet où se trouvent les flotteurs (/flǒ/ se retrouve dans /bwa flǒ/ "flotteur de filet" ; cf. survivances dialectales).

-/ko:rd d plô/ Ralingue inférieure du filet (/plô/ désigne tout lest, de quelque nature qu'il soit).

-/kri d ǒ/ Crue ("crue d'eau").

-/kriz d ke:r/ Crise hystérique ("crise de coeur").

-/kriz de zâm/kriz de zâb/ Crise motrice qui accompagne souvent la crise épileptique ("crise de jambe").

-/ku d bèk/ Touche (/béké/ "mordre (en parlant du poisson)" ; /la bèk/ "la fait que le poisson mord")

-/ku d lan/ Lame, action brutale et soudaine d'une lame ("coup de lame").

-/ku d pèt/ Pet (pour la prononciation de /pèt/, cf. /ku d pèt/ Survivances dialectales).

-/ku d sèk/ Verre de rhum, coup de rhum, ("coup de sec").

1799. "Il a bu d'un coup de sec "Arch. Réun. L 450 ; brumaire an VIII.

1817. "Donne à moi trois sous, mon maître, donne à moi coup de sec" A. Billiard V.C.O. p 70 (L'auteur ajoute, en note, "le coup de sec est le petit verre d'arack").

-/kurâ d me:r/ Courant marin ("courant de mer").

-/fenèt de bwa/ Volet ("fenêtre de bois"). L'emploi particulier que le créole fait du mot /fenèt/ a rendu nécessaire la distinction entre /fenèt de bwa/ "volet" et /fenèt de vit/ "châssis vitré de fenêtre". (Pour cet emploi de /fenèt/ cf. Survivances dialectales).

-/fenèt de vit/ cf. supra /fenèt de bwa/.

-/fèy de bwa/ Feuille d'arbre (/bwa/ "arbre").

-/fig de ló/ Arbuste qui rappelle le "bananier" /pyé fig/ ; on l'appelle également /fig marô/ ("bananier sauvage").

-/figi:r d syas/ Personne dont la vue porte malheur (/syas/ "malchance").

-/flâbó d amu:r/ Flambeau d'amour ; fleur d'un rouge éclatant.

-/glisaz de te:r/ Eboulement, glissement de terrain.

-/la:rzâ d ló/ Allocations familiales ("argent de l'eau" ; cf. /ló blâ/ "le sperme").

-/ló d bu/ Eau boueuse ("eau de boue").

-/ló d sèl/ Eau salée ("eau de sel")

-/ló d kan/ Jus de la canne à sucre écrasée, avant le début du traitement ("eau de canne").

-/lyan d a:r zâ/ Liane d'argent (Le nom vient de la couleur argentée des feuilles). Seych. id.

-/lyan de mé/ Liane de mai. Seych. id.

-/maó d sab/ Mahot de sable (croît au bord de la mer).

-/mó d futâ/ Terme plaisant ou ironique (/âfutâ/ ou /futâ/ "moqueur, plaisant...").

-/nô d dam/ "Nom de dame". Nom que prend une femme par son mariage.

-/nô d fiy/ Nom de jeune fille.

-/pwa d kap/ Pois du cap. Maur. seych. id. Ce terme désigne une sorte de gros haricot blanc dont le nom est déjà attesté au XVIIIe siècle.

1769. "Les haricots sont durs ; il y a une espèce plus grande et plus tendre, appelée "pois du Cap"; elles mériterait d'être connue en France" B. de Saint Pierre, Voyage p. 59, b.

1832. "...chercher des pois du Cap dans les hauts de l'habitation" Arch. Réun. Affaire Gervais, 1832.

Selon la tradition, ce nom viendrait de ce que ces haricots venaient à l'origine du Cap Sainte Marie, à Madagascar.

-/pwasô d ay/ Poisson (Kyphosus sp.) ; Antoine Boucher explique en ces termes cette dénomination : "Des poissons D'ail. On les nomme ainsi parce que véritablement ils sentent l'ail et en ont le goût. Se poisson est ferme et de bonne garde étant salé. Il perd même de son goût d'ail, qu'il a pourtant étant frais autant que sy on avoit mis un peu de Rocambolles dans la sauce avec laquelle il est apresté". Mémoire, pp 332-333. (1710)

-/pyé d bwa/ Arbre (/bwa/ "arbre"). Maur. rod. seych. /pyé dibwa/ id. (Pour l'emploi de /pyé/ cf. surviv. dialectales).

-/pyé d grê/ Arbre obtenu par germination d'un noyau (/grê/ "noyau").

-/rekê d sab/ Requin de sable (cette espèce qui,dit-on, n'est pas dangereuse, vit sur les fonds de sable.)

-/rò:z de bwa/rò:z dé bwa/ Rosæ de bois ou des bois. Cette "plante grimpante" /lyan/ donne des "fleurs" dont la forme rappelle celle de la rose, mais dont la matière est ligneuse.

-/ruz de fô/ Rouge de fond (poisson des profondeurs ; se distingue d'autres espèces de "poissons rouges" /ruz/).

-/sapó d fle:r/ Edifice pyramidal de fleurs jaunes ou orangées que portent sur la tête certains fidèles dans les fêtes indiennes. ("chapeau de fleurs").

-/sapó d fo:rn/ Chapeau plat, à large bord ("chapeau de forme").

-/sa:rze:r d ló/ Hableur, vantard. L'origine de l'expression n'est pas très claire ; le tour verbal est également en usage : /li lé âtrê sa:rz deló/ "il se vante, il se fait valoir". ("charger de l'eau" ?)

-/semê d kan/ Chemin dans les champs de cannes à sucre ("chemin de cannes").

-/sitrô d sin/ Citron qui a la forme d'une minuscule orange, mais dont l'acidité est extrême ("citron de Chine" ; on l'appelle également /zórâzin/. On peut noter : "Oranger de la Chine "citrus vulgaris sinensis" (seit 1654)" FEW. II/1. 637,b.)

-/sitruy de lêd/ Citrouille de forme allongée ("citrouille de l'Inde").

-/sitruy di kap/ Espèce de citrouille sphérique, à peau verte ("citrouille du Cap").

-/su d sin/ Chou de Chine. 1813 "des plants de choux de Chine" Lescouble 23.1.1813. Certes, ce terme paraît à rapprocher de /sitrô d sin/ par exemple,mais en fait, il s'agit peut-être d'une étymologie populaire. En effet, le nom est en usage à la Guadeloupe (cf. Lasserre

op. cit. p. 357) et la plante y a été introduite des Indes au XIXème siècle ; or,le nom anglais de ce végétal est "dasheen" ; l'appellation première pourrait donc avoir été "chou dasheen" ou "chou dachine", devenu par la suite, par attraction paronymique, "chou de Chine". (Le nom de "chou" a été donné, aux Isles, à des plantes très différentes des choux de France ; "chou caraïbe, chou palmiste"...).

-/tamarê d lêd/ Tamarin de l'Inde (par opposition à l'Acacia heterophylla qu'on appelle /tamarê dé ó/).

-/tamarê dé ba/ Tamarin des bas (cf. supra /tamarê d lêd/).

-/tamarê dé ó//tamarê lé ó/ Tamarin des hauts (cf. supra /tamarê d lêd/).

-/tómat de bwa/ Tomate des bois. (Plante dont le fruit rappelle la tomate ; cet arbrisseau est également nommé /tómat a:^{r}bis/ "tomate arbuste").

-/tô d bwa/ "Coléoptère" /tô/ qu'on trouve sur les "arbres" /bwa/.

-/tô d zak/ "Coléoptère" /tô/ qu'on rencontre surtout sur les "jaquiers" /pyé zak/.

-/trape:^{r} d zèf/ ou /trape:^{r} d zèf ó la/ Individu rusé, auquel on ne peut faire confiance. ("attrappeur d'oeufs au lacs").

-/tru d bu/ Trou de boue ; endroit bas et marécageux.

-/tu:^{r} d môt/ Bracelet de montre ("tour de montre").

-/tu:^{r} d pyé/ Pointure ("tour de pied").

-/ve:^{r} d éstóma/ Ascaris ("ver d'estomac").

-/ve:^{r} d syas/ Oxyure ("ver de diarrhée").

-/véra d kómin/ Séducteur (qui a autant de bâtards que le "verrat communal" /véra d kómin/).

-/zavirô d fo:^{r}s/ Avirons plus longs que les avirons ordinaires ("avirons de force").

-/zépi d la vye:^{r}z/ zépi la vye:^{r}z/ Epis de la Vierge (plante).

-/ze:^{r}b de ló/ Plante très commune dans les endroits humides ("herbe d'eau").

-/ze:^{r}b de zòb/ Herbe de Job (?)

-/ze:^{r}b dé zêd/ Herbe des Indes.

-/zê d kròs/ Fort "hameçon" /zê/ fixé à l'extrémité d'un manche et permettant aux pêcheurs d'accrocher de grosses prises pour les hisser dans la barque. (cf. /kròs/. Suffixation.)

-/zi d blé/ Bleu à laver le linge délayé dans l'eau ("jus de bleu").

-/zinâ d kap/ Femme grande et grosse. L'expression n'est plus employée au sens propre. Autrefois,"cheval du Cap" ou "jument du Cap" désignait une espèce particulière de ces animaux, plus grande que les chevaux dits "créoles".

1774. "Un grand cheval du Cap" Arch. Maur. Annonces et affiches. 2.2.1774.

-/zòn de kòt/ Jaune de côte (poisson de couleur jaune pêché à proximité de la côte, à la différence d'autres espèces voisines par la couleur, mais vivant en eau plus profonde ; cf. /zòn de kré/).

-/zòn de kré/ Jaune de "fond" (cf. supra /zòn de kot/).

-/zòn d o:^{r}/ Jaune d'or (poisson).

-/zuvryé d bwa/ Ouvrier qui travaille le bois (menuisier, charpentier).

2 - Substantif + /a/

-/fig a grèn/ Espèce de bananier dont le fruit n'est pas comestible à cause des graines qui l'emplissent; de là sont issus des emplois figurés : /â fig a grèn/ "en posture mauvaise ou désagréable". ("banane à graine").

-/patat a dirâ/ Ipomea pes caprae ; cette plante porte aux Seychelles le nom de /patatrâ/, à Maurice et à Rodrigues celui de /batatrâ/. La plus ancienne attestation que nous ayons pu relever est de 1750 (Fusée-Aublet.Plantes de l'Isle de France op. cit. "Convolvulus pes caprae : patate a Duran".).

1761. "Des patates à deux rangs que quelques uns appellent patates à Durand".Pingré (Manuscrit cit. p. 191.).

Les formes mauricienne· et seychelloise: paraissent des déformations de la précédente, car on les relève plus tardivement :

1802. "Le patatrane est une sorte de lianne amie du voisinage de la mer" Avine, op. cit. p. 33. (à l'Ile de France.)

A la R éunion, à la même époque, Bory de St Vincent note "patates à Durant" :

"Les noirs, aux endroits où cette plante que l'on nomme patates à Durant se trouve en grande quantité, se servent de ses branches entrelacées pour pêcher comme avec une espèce de seine" op. cit. II.135. (B. de St Pierre avait vu pratiquer cette pêche à l'Ile de France ; il la décrit , sans nommer le végétal, dans les Etudes de la nature).

Le terme créole est-il, comme le suggère Pingré, une déformation de "patates à deux rangs" ou, comme on le prétend parfois, de "patate errante", il nous paraît impossible d'en décider.

-/ze:^{r}b a buk/ Herbe à boucs; (mais peut être /ze:^{r}b babuk/).

1750. "Jasminum litoreum:herbe de bouc" Fusée-Aublet. op. cit. "je la fis baigner dans de l'eau où j'avais fait bouillir de l'herbe à boucs" Arch. réun. affaire Carlin. 1836.

-/ze:^{r}b a fyèv/ Herbe à fièvre (désignation justifiée par les propriétés médicinales de ce végétal).

-/ze:^{r}b a pwal/ Herbe à poils ; on la nomme également /ze:^{r}b divé/ Herbe à duvet, à cause de l'aspect velu de ses feuilles.

-/ze:^{r}b a ve:^{r}/ Herbe à vers (vermifuge).

3 - Substantif + /â/

-/kafé â pó/ Café dans son "enveloppe" /pó/ (par opposition au grain "dépouillé de sa coque" /kafé blâsi/).

-/kaz â bak/ Maison faite de "bidons" /bak/ ouverts et étalés (ce matériau est naturellement moins cher que la tôle).

-/kaz â di:^{r}/ Maison de pierre et de béton ("maison en dur" ; s'oppose aux maisons de bois ou de "feuillages" /pay/).

-/kaz â pay/ Maison de feuilles (vétiver, calumet, canne à sucre, vacoa). ("maison en feuilles"). On dit aussi /kâz la pay/. Seyc. /lakaz â pay/ "id" Maur. /lakaz lapay/.

-/kaz â tòl/ Maison de tôle.

-/fil de fe:r â kŭiv/ Fil de cuivre.

Le nombre des composés de ce type est relativement limité (à peine plus d'une centaine de termes, étant cependant entendu que d'autres peuvent avoir été recueillis dans le chapitre consacré aux survivances dialectales, s'ils sont attestés avec le même sens dans les parlers français, ou dans celui des changements sémantiques, si leur signification a été modifiée). Plus de la moitié d'entre eux appartiennent au vocabulaire de la flore ou de la faune, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on songe que l'arrivée sur une terre nouvelle a rendu nécessaire la création d'un grand nombre de termes nouveaux. Il est donc clair que le type de composé précédemment envisagé (subst. + ancienne préposition française + substantif) n'est pas productif en créole.

Il est naturellement impossible d'en faire la preuve par une étude comparée du genre de celle que J. Dubois a menée pour la dérivation suffixale en français contemporain ; le caractère fragmentaire et quelquefois suspect de la documentation rendrait l'entreprise illusoire et ses résultats éventuels contestables. Quelques constatations constituent cependant de fortes présomptions en faveur de notre hypothèse.

En comparant les créoles de l'Océan Indien, on constate, en effet, que la situation est la même partout et que tous les parlers possèdent un certain nombre de mots composés où apparaissent des prépositions françaises qu'ignore le créole. Ainsi, on relèvera, en seychellois, où l'on doit considérer comme à peu près nulle une possible influence analogique qu'on pourrait éventuellement invoquer à propos du mauricien : /tèt de mo:r/, /vâ d sid/, /vâ d swèt/, /vâ d was/, /vâ d no:r/, /ba:r d zu:r/, /zu:r d lâ/, /fèt dé mo:r/,/kalis di pap/, /guyav de sin/, /pwin d fwâs/, /ké d mimi/, /ké d rena:r/ ... (l'inventaire est naturellement loin d'être exhaustif !). Ces termes sont souvent communs à tous les créoles de cette région, ce qui tend à prouver qu'il ne s'agit pas de néologismes propres à un parler, mais de survivances du fonds bourbonnais ancien. On remarque qu'ils se rattachent souvent aux vocabulaires de la faune ou de la flore, soit à des lexiques techniques (ici, celui la navigation) qui sont nécessairement conservateurs.

Confirmation est donnée à cette hypothèse par l'apparition dans ces composés de termes qui ne sont pas attestés sous la forme simple (/ké d rena:ʳ/ "Queue de renard" (plante) par exemple, alors qu'il n'y a jamais eu de renard aux Seychelles et que le not /rena:ʳ/ est totalement inconnu) ; à la Réunion, /bwa d balé/ "bois de balai" (/balé/ est une forme "française", le créole dit /balyé/), /bwa d suri sòd/ "bois de chauve-souris" (aujourd'hui /suri sòd/ a cédé la place à /sòv suri/).

Nous pensons que l'existence des doublets que nous avons signalée (Ex. /bwa d pêtad/bwa pêtad /) sont le signe d'un nouvement de normalisation sur le type subst + subst.. Ce phénomène se trouve naturellement entravé à la Réunion par l'influence analogique du français et par le fait que la majorité de ces formations présente, en position initiale, un nombre de termes limités (/bwa/,/ké/,/ku/, /lyan/, /ze:ʳb/).

B - Substantif + substantif

1. Substantif + article + substantif

-/batô la kòl/ Bâton enduit de glu avec lequel on capture de petits oiseaux (/kòl/ "glu").

-/bâ la seni:ʳ/ Banc de nage sur lequel, au cours de la pêche, on prépare "l'amorce" /la seni:ʳ/ ou l'appât (de ce fait, on le nomme aussi /bâ zapa/) "Banc de l'amorce".

-/bébèt la te:ʳ/ Tout animal (insecte surtout) qui vit sur ou dans le sol ("bête de terre"). (Cf. la désignation générale des "oiseaux de mer" est /ʳwazó la me:ʳ/).

-/bèf la sari/ Boeuf utilisé pour le labour. ("boeuf de charrue").

-/bôbô la fès/ Suppositoire (terme plaisant) "bonbon pour les fesses"(1)

-/bôbô la mal/ Bonbon la malle ?

-/kanal la fès/ Raie des fesses.

-/kapisê lo syê/ Poisson de l'espèce dite /kapisê/ ("capucin le chien" ?)

(1) Les emplois métaphoriques proprement créoles ne sont naturellement pas recueillis dans les changements sémantiques. Ce chapitre ne regroupe que les termes qui ont changé de sens en passant du français au créole.

-/kaz la pay/ Maison de feuillage, paillotte. Maur./lakaz lapay/ id.

-/krab la tay/ Gros crabe de terre ainsi nommé car il passe pour se nourrir d'"excréments" /la tay/.

-/dâtèl la kaz/ Ornement de métal ou de bois sur la façade d'une maison ; on le nomme également /lâbrókê/ ; le matériau est découpé en forme de "guirlande" /dâtèl/ ("guirlande de maison").

-/dize:^{r} la prye:^{r}/ Sorcier qui guérit en prononçant des formules magiques ("diseur de prières").

-/lêz la mès/ Costume du dimanche ("habit pour aller à la messe").

-/nô la kaz/ Nom d'affection qu'on se donne à la maison ("nom de la maison"). Synonyme /nô gaté/.

-/pès la bras/ Pêche à la ligne sans gaule ; le pêcheur ramène sa ligne en la repliant (Cf. /bras/ Suffixation ; /brasé/).

-/pès la kòt/ Pêche pratiquée à proximité de la côte ("pêche de côte").

-/pès la kòt/ Pêche ("pêche à la cotte" ; cf. /kòt/ Survivances dial.).

-/pès la drag/ Pêche à la traine (/drag/ "ligne de traîne").

-/pès la grap/ Pêche sans appât ; le poisson est accroché au moyen d'un "hameçon à plusieurs pointes"/grapê/. Syn. /pès a la grap/.

-/pès la trèn/ Pêche à la traîne.

-/pip lé ó/ Petit Blanc des Hauts de l'île ; l'étymologie de /pip/ qui peut servir seul à les désigner, est inconnue. Cf. /pip la só/ /pwa la rèn/ Variété de "haricot" /pwa/ ("haricots de la reine").

-/ruz la bu/ Variété de "poisson rouge" (Epinephelus), dont la teinte tire un peu sur le noir. ("rouge de boue"). Syn. /ruz de fô/.

-/sapó la ru lótó/ Grand chapeau de feutre à large bord ("chapeau en roue d'auto").

-/siró la kwit/ Jus de canne à sucre après évaporation ; Lescouble use, dans son journal, de la forme francisée : "Pour avoir du sirop de cuite..." 8.6.1828 ("sirop de la cuite").

-/taba la pêt/ Tabac vendu dans une boîte dont la contenance équivalait, à peu près, à une "pinte". ("tabac à la pinte" ou "tabac en pinte").

-/travay lé ze:r/ Travail payé à l'heure.

-/vivanó la flam/ Poisson (Etelis) aux vives couleurs ("vivaneau de flamme").

-/ze:rb la mize:r/ Herbe de la misère.

-/zwazó la me:r/ Oiseau de mer (terme générique).

-/zwazó la vye:rz/ Oiseau de la Vierge.

2 - Substantif + substantif.

-/badinaz ma:rmay/ Jeu ou jouet d'enfant. (/badinaz/ a, d'ordinaire, un sens plus large:"plaisanterie, baliverne").

-/bal buké/ Bal au cours duquel un "bouquet de fleurs" /buké/, attribué à l'un des participants, le désignait pour organiser le bal suivant.

-/bal dudu/ Bal populaire (peut-être parce qu'on y rencontre des "amoureux"/dudu/.)

-/bal gudrô/ Bal populaire, dans la rue, ("goudron" ; on dit aussi parfois dans le même sens /bal bitim/).

-/bal maryaz/ Bal donné à l'occasion d'un mariage.

-/bal sakremâ/ Syn. de /bal maryaz/ (/sakremâ/ "sacrement").

-/bal tamul/ Soirée organisée par des Indiens indouistes et généralement consacrée à des représentations de théâtre sacré. Ce nom a sans doute été donné à cette manifestation parce que, dans l'esprit des Créoles, une soirée de réjouissance collective, souvent accompagnée de musique, ne saurait être qu'un "bal".

-/bal zako:r/ Soirée dansante donnée à l'occasion des "fiancailles" /zako:r/.

-/baró simtye:r/ Vide laissé dans la bouche par la chute des dents de devant ("portail de cimetière").

-/batay kòk/ Combat de coqs (/kòk batay/ "coq de combat").

-/bataye:r kòk/ Propriétaire ou éleveur de coqs de combat.

-/bâ grapê/ Banc de nage situé à l'avant de la barque où se tient celui qui est chargé de la manoeuvre de l'"ancre" /grapê/ ; on le nomme parfois /bâ la kó:rd/. Dans les régions où l'ancre n'est pas utilisée, il est dit /bâ tene:r/ ; cf. ce terme.

-/bâ milyé/ Banc de nage situé au milieu, dans une embarcation qui n'en a que trois. ("banc du milieu").

-/bâ parésé/ cf. /bâ trwazyèm/.

-/bâ patrô/ Partie arrière de la barque où se tient le "patron" chargé de la manoeuvre du moteur ("banc du patron").

-/bâ segô/ ou /bâ segô marê/ Le deuxième banc de nage, en partant de l'avant, dans une barque qui en comporte quatre. ("banc du second marin").

-/bâ tene:r/ Premier banc de nage où s'assied celui qui "maintient en place l'embarcation" /i tyêbó kanòt/ pendant la pêche. (cf. /tene:r/ Suffixation.)

-/bâ trwazyèm/ Banc du troisième (cf. /bâ segô/) ; il n'est pas toujours mis et celui qui l'occupe a des fonctions moins déterminées que les autres ; aussi, nomme-t-on ce banc, par plaisanterie, /bâ d vakâs/ ou /bâ parésé/ "banc du paresseux" ; on dit, parfois, aussi /fó bâ/ "faux-banc".

-/bâ zapa/ "Banc à appâts" ; le dernier banc de nage qu'on doit laisser libre, car on y prépare les "appâts" /zapa/ ou "l'amorce" /la semi:r/. (Cf. /bâ la semi:r/).

-/bâbu kalimé/ Petit bambou qui n'a rien de commun avec le "Nastus borbonicus" /kalimé/. ("bambou calumet")

-/bébèt kókó/ Coléoptère qu'on rencontre souvent sur les "cocotiers" /pyé kókó/.

-/bébèt la:rzâ/ Scarabée aux élytres de couleurs blanche et noire. Maur. id. (L'insecte tire vraisemblablement son nom de sa couleur. Cette dénomination doit elle-même être à l'origine de la superstition, qui veut que l'entrée d'un de ces scarabées dans une maison y amène l'argent).

-/bébèt malba:r/ Démon, mauvais génie. /li la gay bébèt malba:r/ "il est possédé par l'esprit". (/bébèt/ seul, peut aussi avoir le même sens). "Bébète Malabare c'est l'âme qui a mal tourné, autrement dit un démon". M.A. Leblond. Ulysse cafre p. 69.

L'origine de ce terme n'est pas claire, peut-être est-elle liée au goût que les Indiens ont la réputation d'avoir pour la sorcellerie, réputation d'autant mieux établie qu'aux yeux des autres Créoles, il n'y a guère de distinction entre magie et religion. Il est également possible qu'on désigne ainsi, à l'origine, une âme errante, donc malfaisante, qui n'a pas été l'objet de la cérémonie spéciale dite /karmadi/, dont le but est, précisément, d'"arracher l'âme aux puissances du mal" /ramas lam/ et de l'empêcher de devenir un "démon" /bébèt/ qui tourmentera ensuite les vivants.

-/bébèt zavâ/ Esprit qui semble se manifester à la période des Avents ; on dit parfois /zavâ/ (vraisemblablement lié, encore qu'on ne sache comment, au caractère religieux de l'Avent). ("esprit des Avents")

-/bébèt zórey/ Perce-oreille ("bête des oreilles").

-/bèf brâka:r/ Boeuf de trait (/brâka:r/ "brancard (de charette)" ; on dit aussi /bèf sarèt kan/).

-/bèf litye:r/ Boeuf qui n'est pas employé pour le trait ("boeuf de litière").

-/bèf móka/ Boeuf de Moka (paraît résulter de croisement entre le "zébu" /bèf malgas/ et le "boeuf du pays"/bèf péi/).

-/bèf panó/ Boeuf qu'on utilise dans les Hauts de l'île pour le transport des marchandises ; on l'équipe, dans ce but, d'une "sorte de bât" dit /panó/ (Cf. /panó/ Survivances dialectales).

-/bèf péi/ Boeuf de variété locale (par opposition aux espèces importées dites /bèf déo:r/ ; cette opposition /péi/ /déo:r/ se retrouve dans de nombreux composés.

-/bóbó zarab/ Ulcère variqueux, plaie qui ne guérit pas (/zarab/ "Musulman" ; l'étymologie est obscure.) "mal des Musulmans"?

-/bôbô banan/ Beignet de banane.

-/bôbô kalu/ Pâtisserie consommée surtout par les Musulmans ; elle est préparée à l'aide de "haricots" /pwa/, sucrée et pimentée. Le sens du second terme est obscur (/kalu/ "pilon" ; /kalu/ "joli, agréable" ?)

-/bôbô kravat/ Gâteau en forme de noeud papillon ("gâteau cravate").

-/bôbô galabé/ Friandise faite de "cassonnade" /galabé/.

-/bôbô malakòf/ Gateau Malakoff (Le terme est ancien ; cf. /malakòf/ Survivances dialectales).

-/bôbô manyòk/ Gâteau de manioc.

-/bôbô patat/ Gâteau à base de patates douces.

-/bôbô pimâ/ Gâteau fait de "pois du Cap" assaisonnés d'épices. Sa saveur fortemert pimentée explique aisément l'appellation ("gâteau au piment").

-/bôbô zariko/ Sorte de chausson fourré à l'aide d'une purée de haricots ("gâteau aux haricots").

-/bra smê/ Chemin de traverse (/bra/ désigne habituellement l'affluent d'une rivière).

-/brèd gro grê/ "Brèdes" à grosses graines ; variété de morelle qu'on distingue d'une autre dite /brèd ti grê/ "B. à petites graines".

-/brèd mafan/ "Brèdes" au goût piquant qu'on utilise pour préparer un plat malgache dit /rumazav/ ; /mafan/ est un mot d'origine malgache.

-/brèd ma:rtê/ Brèdes Martin. Cette variété de "brèdes" tire sans doute sa dénomination d'un nom de personne. On constate, en effet, dans les documents anciens que, souvent, des plantes reçoivent des noms de colons : "Brèdes Fréon...Brèdes Lescouble..." Journal de Lescouble (passim).

-/brèd morèl/ Morelle. 1813. "J'ai planté deux planches de brèdes morelle au trou" Lescouble 24.3.1913.

-/brèd méday/ Feuilles d'un arbre nommé /murûg/ (on dit aussi /brèd murûg/) ; on les consomme comme toutes les "brèdes" (1).

-/bròs kokó/ Brosse à parquet faite d'une demi-enveloppe de "noix de coco" /kokó/.

-/bwa bul/ Petit arbuste dont on fait des haies ("bois boule" ?).

(1) Nous n'avons pas relevé parmi les termes composés les noms formés à l'aide du mot /brèd.../ dont le sens est nettement "analytique" : /brèd susu/ "brèdes de chouchou".

-/bwa ko:^{r}bó/ "Bois de corbeau" ; l'étymologie n'est pas claire ; le corbeau n'existe pas à la Réunion ; le terme figure néanmoins dans des expressions consacrées /mayé dâ la mê ko:^{r}bó/ "pris dans un piège d'où l'on ne peut sortir ("dans la serre du corbeau")."

-/bwa pêtad/ "bois de pintade" ; cf. /bwa d pêtad/.

-/bwa zwazó/ La sève de ce végétal est utilisée comme glu pour prendre les petits oiseaux ; c'est vraisemblablement là l'origine de cette dénomination ("arbre aux oiseaux").

-/kabó gêgâ/ Ce poisson porte des raies bleues qui justifient le nom qu'on lui a donné ("cabot" terme commun à diverses espèces de poisson à grosse tête, cf. /kabó/ Surv. dialectales)."Guingan" : "Grosse étoffe de coton lisse, à rayures blanches sur fond bleu foncé, qui se fabrique dans l'Inde (Madras, Pondichéry), pour les gens du peuple" LAR. "Guingan" apparaît souvent, avec des orthographes diverses, dans les inventaires anciens ; le not a également servi à caractériser une variété de canne à sucre /kan gêgâ/.)

-/kabó dmi nwa:^{r}/ "cabot demi-noir" (distinct du /kabó nwa:^{r}/).

-/kabó grâd ékay/ "cabot à grandes écailles".

-/kabó léza:^{r}/ "c. lézard" ; gobiidé qui doit son nom au fait qu'il reste volontiers immobile au fond de l'eau (cf. /kabó lòs/, /kabó mara:^{r}/), (il est à noter qu'en créole les véritables "lézards", très vifs et très agiles, sont nommés /kanéléô/).

Sans préciser de quelle espèce particulière il s'agit, Pingré (1761) signale : "Le cabot pourrait être appelé poisson dormeur" (p 206).

-/kabó lòs/ "cabot loche" (/lòs/ "limace" ; ce poisson reste souvent immobile, au fond ; cf. /kabó léza:^{r}/ ; on le nomme, plus rarement, /kabó lâdo:^{r}mi/).

-/kabó mara:^{r}/ Espèce proche des précédentes ; /mara:^{r}/ est un not d'origine malgache qui a le sens de "malade" et paraît faire également allusion à l'immobilité de ces poissons.

-/kabó nèg/ ou, parfois /nèg/ "cabot nègre" (à cause de sa couleur).

-/kabó zyé ve:^{r}/ "c. aux yeux verts".

-/kaka zórèy/ Cérumen.

-/kaf sirizyê/ ou /sirizyê kaf/ Poisson de couleur noire (/kaf/ "individu de type africain") pourvu, de part et d'autre de la queue, d'épines tranchantes (/sirizyê/ "chirurgien"). Le nom ancien de ce poisson paraît être "chirurgien" ; on le nomme en effet /sirizyê/ dans les autres parlers de l'Océan Indien (maur. rod. seych.) et Pingré signale le mot au XVIIIème siècle :

1761. "Le chirurgien a sur le dos une lancette" Pingré (p.206). Le terme appartenait au parler des Isles (cf. dans ce chap. /sirizyê/) ; le créole réunionnais a dû, au XIXème ou au XXème siècle, former le composé /kaf sirizyê/ dont il est le seul à user.

-/kafé fle:r/ "café-fleur" ; nous n'avons pu identifier le végétal ; le créole, cependant, use quelquefois de /fle:r/ comme second terme de composé pour opposer une plante commune à une autre qui présente avec elle une vague ressemblance, mais s'en distingue par sa fleur (la première n'ayant qu'une fleur modeste par ses dimensions ou sa couleur). Ex. /manyòk/ "manioc", /manyòk fle:r/ "Poincetia (aux grandes fleurs d'un rouge éclatant) "; /brêzèl/ "aubergine", /brêzel fle:r/.

-/kafé grê ruz/ Cafe à grains rouges, (syn. du précédent).

-/kafé lerwa/ Café Leroy ou café du roi ? (La première hypothèse paraît plus vraisemblable).

-/kafé péi/ Variété locale de café (cf. /péi/).

-/kaliptisgro'pó/ "eucalyptus à grosse écorce" (/pó/ "écorce (d'un arbre").

-/kaliptis sitrónèl/ Eucalyptus dont l'odeur évoque celle du citron ou de la "citronnelle" (Eucalyptus citriodora).

-/kan away/ Canne Hawaï (variété de canne à sucre).

-/kan batawya/ Canne de Batavia.

-/kan bato:r/ Nous n'avons pu identifier le second terme ("Bator" ?).

-/kan bigtana/ Variété de canne (/bigtana/ ?).

-/kan bôbô/ "canne bonbon". Ce terme ne désigne pas seulement une variété particulière de canne, mais aussi toutes les cannes à sucre qui sont de goût et de consistance agréables.

-/kan furaz/ Eléphant-grass, ("canne fourragère").

-/kar gêgâ/ "canne guingan" (cf. /kabó gêgâ/) ; cette canne appartient à l'espèce dite "batavia" ; elle présente des rayures qui justifient son nom.

-/kan léb[illegible]/ "canne ébène" (à cause de sa couleur noire).

-/kan luzyé/ "canne ?".

-/kan mapu/ "canne mapou" (ce terme est-il à mettre en rapport avec l'arbre qui porte ce nom /mapu/ ; il est difficile de le savoir).

-/kan móris/ Canne de l'Ile Maurice.

-/kan pu:rmaké/ ?

-/kan ra gró vût/ "canne rat gros ventre" (?)

-/kan taiti/ Canne de Tahiti.

-/kan tamarê/ "canne tamarin".

-/kana:r maniy/ kana:r mani/ "canard de Manille".

-/kapisê ba:rbarê/ Mullidé de fond ; /kapisê/ est, en créole réunionnais, le nom générique des mullidés ; /ba:rbarê/ semble issu de "barbarin", "nom vulgaire, dans quelques régions de France... du rouget-barbet ou mulle (mullus barbatus) "LAR.

-/kapisê karèm/ "capucin" du Carême (On prend ces poissons en abondance au moment du Carême).

-/kapisê kató/ Mullidé dont l'aspect rappelle celui du "perroquet" (Callyodon) ; le terme est intéressant, car /kató/ est précisément le nom mauricien et rodriguais de ce dernier poisson qu'on nomme à la Réunion /péróké/ et aux Seychelles /kakatwa/. On constate donc que dans tous les parlers, le référent du comparant est le même.

-/kapisê móris/ "capucin" de Maurice.

-/kapisê tóró/ "capucin" taureau (?).

-/kapitèn békin/ Lethrinus ("capitaine") dont l'aspect évoque celui d'un autre poisson (Scomberomorus /békin/ "bécune").

-/kapitèn gèl ròz/ "capitaine" à gueule rose. (autre nom du /kapitèn békin/ cf. supra).

-/kapitèn gró dê/ "capitaine" à grosses dents."

-/kapitèn móris/ "capitaine" de Maurice.

-/ka:r kurâ d e:r/ Car dont la carrosserie, de fabrication locale, ne comporte pas de côtés ; en cas de pluie, une bâche protège de l'eau les passagers ("car courant d'air").

-/karâg kósô/ Carangue cochon (?). (C. malabaricus).

-/karâg gró tèt/ Carangue à grosse tête. (C. ignobilis).

-/ka:rdinal grâ gèl/ Poisson (myripristis) qu'on nomme /lyô/ en créole mauricien et rodriguais ; nous avons relevé ce terme à la Réunion dans la région de Ste Marie. /ka:rdinal/ désigne tous les holocentridés ; /ka:rdinal grâ gèl/ "cardinal à grande gueule" est le nom de la plus petite des deux espèces communes.

-/ka:rdinal lâsèt/ "cardinal à lancette" (à cause des "cartilages tranchants" /lâsèt/ qu'il possède).

-/kari kaf/ "cari" des Cafres (ou cafre) ; viande de porc préparée avec du "massalé" ; ce terme est curieux car ce type d'assaisonnement est typiquement indien (1).

-/kari malâg/ "cari" de poisson (/malâg/ est un terme, souvent péjoratif, qui désigne une "odeur désagréable (de poisson avarié par exemple)").

-/kari pul puri/ "cari" de poule pourrie. Ce mets n'existe naturellement pas, mais il passe pour un violent excitant : /u la mâz kari pul puri/ dit-on à quelqu'un qui manifeste une activité ou un zèle débordants.

-/kari sula:r/ "cari" des "ivrognes" (/sula:r/) préparé avec des abats de porc.

-/kay bwa d patat/ ou /kay brèd patat/ Caille également nommée à cause de sa couleur /kay ruz/, dont l'onomatopée du cri est, à peu près, /bwa d patat/ "bois de patate" ou /brèd patat/ "brèdes patate" (cf. en France "Paye tes dettes").

-/kay kav kav/ Autre espèce de caille (cf. /kavkav/ Onomatopées).

-/kaz karuzèl/ Un des premiers types de "case Toni" construite à la Réunion, et ainsi nommée, car la structure de la charpente évoquait un "manège de foire" /karuzèl/.

(1) Conformément au principe que nous avons déjà énoncé, nous ne ferons pas mention ici des tours /kari vólay/, /kari pwasô/ qui sont des syntagmes libres dont la signification se déduit aisément des éléments qui les forment.

-/kaz tay bèf/ Maison misérable au sol enduit de "bouse de vache" /tay bèf/ ; cet usage a disparu.

-/kilòt grâ mâs/ Pantalon long (m. à m. "culotte à grandes manches").

-/kòk batay/ Coq de combat.

-/kòk léspès/ Coq de race.

-/kòk pêtad/ "coq pintade" (?) ; cette espèce de coq qui rappelle un peu le coq de combat est parfois nommé , d'une façon plus expressive, /kòk kólé plimé/ "coq au cou déplumé" ou même /kólé plimé/.

-/kókó déló/ Noix de coco qui contient de l'eau (cueillie avant complète maturité) ("noix de coco à eau").

-/kókó filibe:r/ Cocotier Philibert cf. /kókó sé ve:r/. (Il reste entendu que /kókó/ désigne le fruit, pour "cocotier", on dit normalement /pyé kókó/.)

-/kókó lâtanyé/ Fruit du latanier (également appelé /pom lâtanyé/). Il rappelle, en plus petit, la "noix de coco" /koko/.

-/kókó malézi/ Cocotier de Malaisie.

-/kókó sésèl/ Cocotier des Seychelles (à ne pas confondre avec le cocotier à noix double, dit aux Seychelles /kókó d je:r/).

-/kókó sé ve:r/ également nommé /kókó filibe:r/. Ce nom paraît justifié par la très grande richesse en eau de la noix (/sé ve:r/ "sept verres"). Il peut cependant s'agir d'une étymologie populaire.

-/kòl zwazó/ Glu à prendre les oiseaux qu'on fabrique à l'aide de diverses substances végétales (graines de l'arbre dit /pti nat/ ; latex de l'écorce du jaquier...)

-/ko:r dô nórès/ Holothurie de forme très allongée dont l'apparence est, un peu, celle de la "ceinture" /ko:r dô/ d'un "pantalon d'étoffe légère" /nórès/ (en naur. /ko:r dô kone:r/).

-/kóray defé/ Corail de feu (urticant).

-/kóray ko:rn de se:rf/ Corail en corne de cerf.

-/kóray lasyèt/ Corail assiette (sa forme rappelle, en effet, celle d'une assiette ; naur. /kóray lasyèt/).

-/kóray ma:rgrit/ Corail marguerite (évoque la fleur) ; Maur. /kóray fle:r/.

-/kóray tèt de mo:r/ ou /kóray kókó d mo:r/ Corail tête de mort. Il forme souvent de grosses boules qui justifient son nom (maur. /kóray tèt de no:r/).

-/kóray zêzâm/ Corail gingembre ; (ressemble aux racines de gingembre). Maur. id. Syn /kóray gró dwa/ "c. à gros doigts".

-/kósô góni/ ou /ti kósô góni/ Porcelet ("cochon de sac", car on transporte les petits porcs dans un "sac de jute" /góni/).

-/kôg pêtad/ Congre pintade (à cause des taches de sa peau, on le nomme aussi /kôg tasté/).

-/kôg sabuk/ Espèce de congre (/sabuk/ "fouet").

-/krab ka:rlé/ Crabe carrelé (?) le mauricien use de la même dénomination ; l'origine est incertaine.

-/krab dyab/ Crabe diable (peut-être à cause de sa couleur rouge).

-/krab grâ galó/ Crabe qui se déplace avec une grande agilité ("grand galop") ; on use du même tour pour caractériser une espèce de "fourmi à longues pattes" /fu:rmi grâ galó/.

-/krab limô/ Crabe d'algue ; sa couleur est celle des "algues" /limô/ avec lesquelles on le confond souvent.

-/krab trululu/ Crabe de terre que les Mauriciens désignent également de ce nom. /trululu/ est une déformation paronymique de "tourlourou" (cf. Parler des Isles), vraisemblablement due au fait que ce crabe se réfugie dans des trous qu'il creuse dans le sol.

-/kuve:rt péi/ ou /kuve:rti:r péi/ Compagne de lit ("couverture locale").

-/dwa zêzâm/ Nom donné à une maladie des articulations qui déforme les doigts et leur donne un aspect évoquant celui des racines du "gingembre" /zêzâm/.

-/fèt sa:rda/ La fête de Sarda Garriga, le vingt décembre, anniversaire de l'abolition de l'esclavage. On ne la célèbre plus depuis une dizaine d'années, car, comme les fêtes du "carnaval" /ma:rdi gra/, elle donnait lieu à des désordres parfois sanglants.

-/fèt simtye:r/ La Toussaint ("fête du cimetière").

-/fèt siva/ Fête de Çiva qu'on nomme également /fèt di zu:r/ "fête des dix jours".

-/fig gabu/ Variété de banane très commune ; elle semble tirer son nom de celui d'une famille de l'Ile ; cf. "J'ai déjeûné chez Gabou"...Lescouble 23.7.1828. (On dit aussi /banan gabu/ car /fig/ cède peu à peu le pas à "banane" sous l'influence du français.)

-/fig sê zózèf/ Banane de Saint Joseph (cf. /fig valri/).

-/fig valri/fig valori/ Banane Valéry (?) ; peut-être est-ce une dénomination locale (Sud de l'Ile) de l'espèce dite /fig gabu/.

-/fig zêzli/ "banane gingeli". La plus petite des bananes ; elle contient de minuscules graines qui rappellent le "gingeli" /zêzli/ cf. /zêzli/.

-/fle:r móris/ Anthurium ("Fleur de Maurice" car c'est de l'Ile Maurice qu'a été introduite cette fleur.).

-/fle:r sêk e:r/ Fleur de cinq heures (elle s'ouvre en fin d'après-midi pour se refermer au matin).

-/fótèy brikòl/ "Chaise à porteurs" /fótèy/ portée à l'aide de "bretelles" /brikòl/.

-/frómaz kósô/ Fromage de tête ("fromage de cochon").

-/frómaz tèt de no:r/ Gros fromage sphérique qui rappelle le fromage de Hollande (il est importé pour la consommation locale ; les créoles n'en connaissent pas d'autre, exception faite de celui qu'on peut préparer localement).

-/fu:rmi grâ galó/ Fourmi noire à longues pattes ("fourmi grand galop").
Maur. /fu:rmi grâ galó/ ; Rod. /fu:rni gâgaló/.

-/gasparê briné/ Mélange de rhum et de "quina" ; ce breuvage est généralement nommé /ròm kina/ ; cependant dans l'Est de l'Ile, on le nomme souvent par plaisanterie /gasparê briné/, du nom de deux hommes politiques locaux dont l'un, Gasparin, était noir (comme le "quina"), l'autre, Brunet, blanc (comme le rhum).

-/fyèv krapó/ cf. /maladi krapó/

-/gazèt pe:rkal/ ou /zo:rnal pe:rkal/ Rumeur publique ; les autres créoles de l'Océan Indien ont des tours voisins : maur. /la gazèt sifô blé/ (m. à m. "gazette de chiffon bleu") ou /la gazèt batyara/ (/batyara/ "entremetteuse") ; seych. /gazèt sifô blé/ ou /radyó bâbu/.

Le terme ancien paraît donc bien être celui qu'on retrouve partout, soit /gazèt pe:rkal/ ou /gazèt sifô blé/. Les expressions sont d'ailleurs identiques si l'on songe qu'on nomme, à la Réunion, /pe:rkal/ l'étoffe bleue dont étaient, autrefois, vêtus les travailleurs des "habitations" et qui leur était donnée avec la "ration" (vivres). Le rapprochement des parlers donne à penser que la formule existait peut-être déjà au XVIIIe siècle (ce que confirme l'emploi du mot /gazèt/) pour désigner les bruits qui circulaient parmi la population servile.

-/gèl reso:r/ Poisson (Pentapodus aurolineatus) ; il doit son nom à la sensation d'élasticité ("ressort") qu'il donne au pêcheur qui le tient au bout de sa ligne ("gueule à ressort").

-/grèn burik/ Arbre dont les fruits ont l'aspect de "testicules d'âne"/grèn burik/.

-/la:rzâ lêfi:rn/ Pension d'invalidité ou de maladie.

-/lastrô pikâ/ Plante (sonchus asper) qui se distingue d'une variété voisine qui ne "pique" pas. ("lastron à piquants").

-/lay kalu/ Poisson (Apsilus) qui doit peut-être son nom à sa forme, plus cylindrique (/kalu/ "pilon") que celle des autres poissons de la même espèce.

-/lay gróké/ Apsilus (poisson) "à grosse queue".

-/lay sân/ Poisson (Apsilus) (/sân/ "de cendre" en raison de sa couleur).

-/lâg sat/ Cravate ("langue de chat"); le tour est plaisant.

-/läpre:r évâtay/ "Empereur éventail" (distinct de"l'empereur" par sa taille, mais surtout par son immense nageoire caudale qu'il peut déployer en éventail).

-/léska:rgó la plèn/ Variété d'escargot (étymologie inconnue ; peut-être s'agit-il de la Plaine des Palmistes ; cf. /frómaz la plèn/)

-/léska:rgó taba/ Escargot tabac (?).

-/léspri malba:r/ Démon ("esprit des Malabares" cf. /bébèt malba:r/).

-/lêg pwav/ Plante grimpante qui ressemble au poivrier. (cf./lêg/).

-/lêz dâtèl/ Vêtement élégant (L'expression est surtout répandue en milieu scolaire urbain où le tour /dâtèl/, qui sert à marquer l'excellence, jouit d'une grande faveur.

-/li piké/ Lit grossier fait d'un châssis fixé au sol ou dans le mur ("lit piquet").

-/lô tamarî/ ou /lô pikré tamarê/ Boisson rafraîchissante faite d'eau sucrée parfumée à l'aide de gousses de "tamarin" pilées.

-/lyan bèf/ Plante grimpante plus souvent nommée /ròz de bwa/ ("liane boeuf"). Cette appellation semble propre à la région de St Joseph.

-/lyan kafé/ Plante grimpante qui porte des baies un peu semblables à celles des caféiers.

-/lyan éyé/ Liane oeillet ; syn. /lyan pès/ "l. pêche".

-/lyan fèy rôd/ Liane à feuilles rondes.

-/lyan sôz fòl/ Liane "songe" folle (Le second terme est d'identification malaisée ; il s'agit, sans doute, du nom créole de la colocasie /sôz/).

-/lyan tupi/ Liane toupie (?)

-/makrèl bèf/ Servante qui sert d'entreneteuse ("maquerelle boeuf" ?).

-/magazê süif/ Anus.

-/mai deri/ Maïs moulu à la grosseur d'un grain de riz ; on peut le manger mêlé au riz("maïs riz").

-/mai sósó/ ou /sósó/ Maïs moulu très fin et qui sert à préparer une sorte de bouillie dite /sosó mai/.

-/mai pêb/ Maïs éclaté au feu sur une feuille de tôle ; on dit aussi /mai pété/. Nous n'avons pu identifier le second terme /pêb/. Peut-être étymologie populaire pour /mapîn/ cf. chapitre 11.

-/mai seval/ Variété de maïs dont le grain évoque, dit-on, une dent de cheval (?) ; "maïs cheval". Cette espèce n'est plus cultivée ; il est donc difficile de juger de la ressemblance, mais il se pourrait que l'emploi de /seval/ soit, en fait, une indication de la taille de la plante. En effet, on nomme /zêzâm seval/ ("gingembre cheval") un végétal de la famille des zingibéracées de taille nettement supérieure à celle du gingembre.

-/maladi krapó/ Maladie feinte pour échapper à une obligation. Syn. /fyèv krapó/.

-/maladi vólay/ cf. /maladi krapó/.

-/manyòk fle:r/ Plante ; "manioc fleur" car la plante rappelle le manioc, mais possède d'éclatantes couleurs ; on la nomme également pour cette raison /lâg de fé/ "langue de feu" (cf. maur. /lâg difé/ id.)

-/manyòk madagaskar/ Manioc de Madagascar ; on désigne ainsi un arbre dont les feuilles rappellent celles du manioc, mais qui est de dimensions très supérieures à celles de cet arbuste.

-/manyòk nòm/ Manioc Nôme.

-/manyòk sêgapu:r/ Manioc de Singapour.

-/manyòk siró/ Manioc cuit au sucre ("manioc au sirop").

-/manyòk zava/ Manioc de Java.

-/na:rnay lékòl/ Enfant d'âge scolaire, qui va à l'école.

-/na:rnay ravaz/ Enfant turbulent (/ravazé/ "être turbulent, faire du bruit" ; /ravaz/ est vraisemblablement un dérivé à suffixe zéro).

-/mâg bwa létâ/ Variété de mangue ("mangue du bois de l'étang" peut-être, car on les trouve surtout dans la région de la Mare). Comme nous avons déjà pu le dire, (cf. 1ère partie, 6.5.7), les manguiers présentent une très grande quantité de mutants et beaucoup d'entre eux ont été nommés à partir de prénoms et de noms de famille locaux. Nous ne ferons donc mention que des termes les plus courants.

-/mâg karòt/ Mangue carotte (à cause de son goût).

-/mâg drazé/ Mangue de très petite taille ("mangue dragée").

-/mâg émil/ Mangue Emile.

-/mâg grèf/ Mangue obtenue par greffe ("mangue de greffe").

-/mâg laprad/ Mangue Laprade.

-/mâg lâryèt/ Mangue Henriette.

-/mâg leno:rmâ/ Mangue Lenormand.

-/mâg léóna:r/ Mangue Léonard.

-/mâg lisi/ Mangue Lucie.

-/mâg ógis/ Mangue Auguste ; une des variétés les plus appréc'é 1833 "Mangue Auguste "Lescouble 5.2.1833.

-/mâg pye:r fôtèn/ Mangue Pierre Fontaine.

-/mâg retu/ Mangue Retoux.

-/mâg sab/ Mangue sabre (en raison de sa forme).

-/mâg zaklin/ Mangue Jacqueline.

-/mâg zózé/ Mangue José.

-/mazé kósô/ Faveur faite à. quelqu'un qui n'en est pas digne ("nourriture pour les cochons"), se dit, par exemple, d'une jeune fille qui fait un mauvais mariage.

-/mâzé to:rti/ Plante commune dans l'île où elle porte divers noms selon les régions (/ze:rb to:rti/,/mâzé klòs/ (Langevin), /patpul/ /sulfas/sunfas/ (Mafate)...). On considère que ce nom lui vient de ce qu'elle servait autrefois à nourrir les tortues. Il semble, cependant, qu'il y ait là une étymologie populaire. La Flore de J. de Cordemoy indique, en effet, les noms anciens de ce végétal : "patte de poule ; patte de poule tortue, gros pourpier, clochette, chou de faffe". La plupart des termes se retrouvent aujourd'hui, sous des formes un peu différentes, : "gros pourpier" /pu:rpyé/, "clochette" /mâzé klòs/, /"chou de faffe" /sulfas/ ; on peut se demander si, en fait, /to:rti/ n'est pas, plutôt que le substantif "tortue", l'adjectif "tortu" (syn. /to:rt/) signifiant "tordue".

-/mâze:r zapa/ Mangeur d'appâts ; nom donné à divers petits poissons qui mordent à l'appât, mais ne présentent pas d'intérêt pour le pêcheur.

-/mus bèf/ Mouche à boeufs.

-/mus sa:rbô/"Mouche - charbon."

-/mus ve:r/mus a ve:r/ Mouche verte ou mouche à vers?

-/myèl sóka/ Miel d'abeilles qui ont butiné des fleurs d'"agave" /sóka/.

-/namsin mai/ (ou parfois /samsin mai/) Son de maïs très fin dont on fait des gâteaux ; le gâteau lui-même.

-/nat kósô/ Arbre (sideroxylon); il s'agit sans doute de l'espèce que J. de Cordemoy pourvoit du nom vernaculaire de "nat bâtard" ; son bois est, en effet, de qualité inférieure à celle des autres "nattes" et /kósô/ se retrouve ailleurs pour qualifier une espèce médiocre (cf. /palmis kósô/ variété non-comestible.) ("natte cochon").

-/nat kudin/ Espèce d'arbre que nous n'avons pu identifier ; peut-être s'agit-il de la même que celle désignée du nom /nat kósô/ puisque un des noms créoles du porc est /kadin/. (cf. supra /nat kósô/).

-/pagòt pôpô/ Variété de la plante nommée /pagot/ ("pagote à pompons").

-/palmis kósô/ Variété non-comestible de palmiste ("palmiste cochon").

-/palmis pwazô/ Autre dénomination du précédent ("palmiste poison").

-/panyé baza:^{r}/ Immense panier de bambou qui sert au transport des légumes (/baza:^{r}/ "marché, par ext. légumes").

-/panyé gwazó/ Cage à oiseaux (le plus souvent en bambou) ; comme on y garde souvent des merles, on la nomme aussi /panyé me:^{r}l/.

-/patat labé/ Variété de patate douce (?).

-/patat rézê/ Variété de patate douce ("patate raisin" ?)

-/pimâ bul/ Piment de forme sphérique ("piment boule").

-/pimâ kabri/ Piment des chèvres.

-/pimâ fa:^{r}si/ Poivron ("piment à farcir"). Syn. /gró pimâ/.

-/pimâ lasa:^{r}/ Piment à "achards" ; /pimâ zasa:^{r}/.

-/pimâ ma:^{r}tê/ Piment Martin ; le plus petit et le plus fort des piments. Comme on le nomme également /pimâ gwazó/ "piment des oiseaux" , terme qui se retrouve pour désigner la même variété en créole martiniquais ("piment zouézeau" J.), /ma:^{r}tê/ est sans doute ici le nom de l'oiseau).

Le créole seychellois use de la même dénomination que le réunionnais (/pimâ matê/ ou /ti pimâ/), mais le mauricien le nomme /pimâ razé/ "piment enragé". L'expression est signalée par Pingré en 1761 "Piment du diable ou piment enragé à cause de sa force" (Manuscrit cité p 191). B. de St Pierre décrit l'arbuste avec précision :

"Un arbrisseau dont les fruits sont très petits, et brillent

comme des grains de corail sur un feuillage du plus beau vert. Les créoles l'emploient dans tous leurs ragoûts. Il n'y a point de poivre si violent ; il brûle les lèvres comme un caustique. On l'appelle piment enragé." Voyage 60,a .

-/pinâ zégwi/ Petit piment de forme allongée ("piment aiguille").

-/pinâ zwazó/ Piment des oiseaux, cf. /pinâ na:rtê/.

-/pinèz nópê/pinèz no:rpê/ Sorte de punaise de couleur brune dont la piqûre est douloureuse ; cette dernière particularité explique peut-être la forme /no:rpê/ vraisemblablement due à l'attraction paronymique ("nord"). B. de St Pierre, à date ancienne, note "punaise Maupin" :

1768. "Une punaise de bois, appelée punaise Maupin. Sa piqûre est plus dangereuse que celle du scorpion..." Voyage 45,b.

-/pip lasó/ Nom donné par dérision aux "petits blancs des Hauts" ; /pip/ "blanc des Hauts" ; /lasó/ "chaux" (à cause de leur couleur).

-/pis béra/ Chique ("puce de Beira").

-/pistas a:rbis/ Arbuste qui n'a rien de commun avec le végétal nommé en créole /pistas/ ("arachide")(cf. /tónat a:rbis/)

-/plas bo:rdaz/ Au sens propre "place au bord" ; employé la plupart du temps de façon figurée:"sinécure", (/bo:rdaz/ pouvant avoir lui-même, seul, cette signification). L'évolution sémantique n'est pas claire, et c'est par chance que nous avons pu trouver un document ancien permettant de la comprendre. On lit, en effet, dans l'interrogation d'un esclave appelé comme témoin dans un procès (Arch. Réun. Affaire Paul, voies de fait, 1838):

"Un matin, nous étions occupés à gratter le maïs...Le sieur Henry Selsis ordonna à Paul de quitter le bordage de la ravenée et de passer au milieu en lui faisant observer que le noir le plus faible devait prendre sa place..." On voit par là que la "place du bord" (/plas bo:rdaz/) était dans les travaux des champs la moins pénible et, de ce fait, la plus convoitée. Les esclaves travaillaient de front sur une "ravenée" (cf. ce terme), mais c'est au milieu que le sol était le plus dur et les herbes les plus hautes ("Un vieux noir qui n'avait pas assez de force pour abattre de grandes herbes "ibid.).

-/pòkpòk trwa ka:r/ Variété du végétal nommé /pòkpòk/.

-/pòn lâtanyé/ Fruit du latanier. Cf. /kókó lâtanyé/ ("pomme de latanier").

-/pul site:rn/ Coq de bois (Gallus gallus) ("poule citerne" ?).

Syn. /pul narô/.

-/pwa bébé/ Variété de légumineuses qu'on plantait autrefois comme "couverture" dans les champs de cannes ; on l'appelle aussi /ti pwa blâ/ ("pois bébé").

-/pwa bèf/ "Pois" des boeufs (cf. / pwa naskat/).

-/pwa naskat/pwa naskad/ "Pois de Mascate" ; légumineuse donnant de gros "pois" noirs souvent utilisés pour la nourriture des boeufs.

1812. "Des pois nascate" Lescouble 12.8.1812.

-/pwasô ga:rd pólis/ Poisson "garde de police" (ainsi nommé en raison de sa couleur).

-/pwasô naye:r/ Poisson Mayer (Ce poisson qu'on ne trouve guère que dans la région de Ste Suzanne, au "Bras de foutac", aurait été introduit par un certain Mayer).

-/ra nâgus/ Espèce de rat ("rat nangouste" ; les nangoustes, nombreuses à l'Ile Maurice, n'existent pas à la Réunion.)

-/rakèt batwa:r/ Figuier de Barbarie ; /rakèt/ désigne diverses espèces de cactus, ou même, par extension, de plantes à épines ; "battoir" s'explique aisément par la forme des feuilles.

-/rekê bèf/ Requin boeuf.

-/rekê kónèt/ Requin conète (ainsi nommé à cause des grandes dimensions de sa queue).

-/rekê demwazèl/ Petit requin inoffensif ("requin demoiselle").

-/rekê pó blé/ Requin à peau bleue.

-/rekê zépin/ Requin à épines.

-/rézê pika:r/ Nom donné à une variété de "vigne maronne" /rézê marô/ dans les "Hauts de St Paul". ("raisin Picard").

-/risê tâtâ/ Ricin (/tâtâ/, terme d'origine malgache, a lui-même le sens de ricin ; ce phénomène qui consiste à désigner une même réalité par un nom composé dont les composants remplissent déjà cette fonction, n'est pas unique ; il s'agit, en général, d'un mot français et d'un emprunt : /tâbav karó/, /zâgiy zamal/.)

-/ròn kina/ Mélange de rhum et "quina", boisson très appréciée. Cf. /gasparê briné/.

-/ròm létsi/ Rhum fabriqué illicitement par distillation de letchis ;(cette boisson ne doit pas être confondue avec celle qu'on nomme /pôs létsi/ et qui est préparée par macération de ces fruits dans le rhum.).

-/ròz dêdô/ Gardénia. (L'étymologie n'est pas claire ; cette fleur se nomme dans les autres îles de l'Océan Indien /ròz kôdé/ ;"rose dindon" .

-/ru karutsu/ru karòtsu/ Pneumatique ou chambre à air ("roue de caoutchouc" ; on dit également /karòtsu/).

-/ruz anana/ruz zanana/ Rouge ananas. (A Maurice ce poisson est appelé /vièy zanana/). (1)

-/ruz lalyé/ Poisson ("rouge l'allié" ; le second terme n'est pas clair).

-/ruz pó di:r/ Poisson "Rouge à peau dure" ; on le nomme aussi /pó di:r/.

-/safrâ fle:r/ Canna (Cette plante est de la même famille que le "curcuma" /safrâ/, mais donne des fleurs d'un jaune ou d'un rouge éclatant.

-/sapó zâ ba:r/ Chapeau de paille que portaient autrefois les enfants. ("chapeau Jean Bart").

-/sâtyé pyétô/ Sentier accessible aux seuls piétons.

-/sâtyé vóle:r d bwa/ Sentier escarpé ("sentier de voleur de bois").

-/semê bitasyô/ Chemin de terre (à travers une "exploitation rurale" /bitasyô/).

-/semê kabri/ Sentier escarpé ("chemin de chèvres" ; cf. /sâtyé vóle:r d bwa/).

-/semê lóto/ Chemin carrossable ("chemin pour l'auto").

(1) /ruz/ est ici, en créole, un substantif.

-/sévé pêpê/ (ou parfois /sévé â pêpê/) Cheveux qui, en s'emmêlant, forment de petites boules qui évoquent, peut-être, les "fruits du vacoa" /pêpê/.

-/sévé grê d pwav/ Cheveux en grains de poivre (se dit des cheveux des individus de type africain dont la chevelure crépue semble formée de graines minuscules, analogues à celles du poivre).

-/sipèk pa:^{r}dô/ Mante religieuse. /sipèk/, terme d'origine malgache, désigne parfois la "sauterelle", insecte voisin par la couleur, mais dont la mante se distingue par la forme de ses pattes avant ; /sipèk pa:^{r}dô/ "chipèque-pardon" car elle semble avoir une attitude implorante où le français populaire reconnaît plutôt du recueillement ("mante religieuse"). /sipèk kas bòl/ est un terme moins connu, utilisé, soit comme synonyme du précédent, soit pour désigner la sauterelle. Ces termes se retrouvent dans les autres parlers :

Maur. /kasbòl/ "sauterelle" ; la mante religieuse est dite /suval dibwa/ ; /sipèk/ connu, n'est, semble-t-il, employé qu'au sens figuré de "personne désagréable".

Rod. /kasbòl/ "mante religieuse" ; /valal/ "sauterelle".

Seych./kasbòl/ "mante" ; /sipèk/ "sauterelle".

-/sitrô galé/ Citron galé ; le second composant est d'origine incertaine, quoiqu'il soit toujours orthographié "galet".

La première attestation du terme se trouve, à notre connaissance, dans le Catalogue des plantes de l'Ile de France établi en 1750 (in Fusée-Aublet, op. cit.) : "Limonellus:Citron galé". Le mot est cependant, le plus souvent, écrit "galet" (étymologie populaire qu'explique la forme du fruit, sphérique et lisse) :

"Il y a... le citronnier-galet dont on fait des haies "B. de St Pierre, Voyage 61,b (1768).

"Le citronnier galet" Lettre de Poivre. 24.4.1778, in L. Malleret. art. cité p. 129.
"Citronnier - galet" Milbert op. cit. II.112. (1812).

L'orthographe "galé" peut cependant réapparaître :
"Citron galé : vuangi tsoa " Dalmond Vocabulaire et grammaire pour les langues... (1842)

Le mot n'apparaît pas dans les dictionnaires français. Nous le pensions propre aux créoles de l'Océan Indien ; cependant, Claude Lévi-Strauss en use dans Tristes Tropiques :

"La pinga, alcool de canne à sucre très différent du rhum... qu'on absorbe pur ou mêlé au jus d'un citron galé" (p 91, édit. 10/18)

(On peut songer, encore que rien ne fonde sérieusement le rapprochement, à voir dans ce second élément le nom vulgaire du Myrica ; l'arbre vient, dit-on, de la région indo-malaise et l'étymologie est peut-être autre.)

-/sitrô lim/ Citron. Il semble que nous retrouvions ici le phénomène signalé à propos de /risê tâtâ/ (cf. supra). En effet, au XVIIIème siècle, "lime" est mentionné aux Mascareignes comme nom local du citron" Citrus limon:la Lime" (1750 ; in Fusée-Aublet op. cit.). Le terme est noté un siècle auparavant aux Antilles par Labat :

1658. "La première sorte" de citron" est appelée Lime" (op. cit. p. 48 (Notons que le nom est à ce moment français depuis un siècle ; FEW. XIX. 109, a : "Mfr. lime "sorte de citron doux" (1555), nfr. id (seit 1663)".)

Le créole a vraisemblablement composé ensuite /sitrô lim/ sur le modèle d'autres termes désignant des fruits voisins (/sitrô galé/, /sitrô d sin/).

-/sitruy sôbli/ Citrouille dont la forme rappelle celle du "bouchon de paille tordue"/sôbli/ qu'on interpose entre la tête et un fardeau qu'on doit porter.

-/sódrô limô/ Oursin (/sódrô/) couleur d'"algue" (/limô/) ; cf. /krab limô/.

-/sósó mai/ Soupe de maïs moulu (cf. /mai sósó/) ; pour /sósó/, cf. Apport malgache.

-/sôz móris/ Variété de "colocasie":/sôz/ dite "de Maurice"
/sôz péi/ Colocasie du pays.

-/sulyé góni/ Chaussures faites de "toile de sac" /góni/.

-/sulyé lapê/ Chaussures de toile blanche. Maur.seych.id ("soulier lapin" ?)

-/sulyé zâpòn/ Chaussures dont la semelle est faite de "spathes" /zâpòn/ de palmiste. Syn. /sulyé góni/ (souvent en use, en même temps, des deux matériaux).

-/syê kótô/ Petit chien au poil blanc, cotonneux. ("chien coton") ; on l'appelle également par plaisanterie /syê lâguti/ (Le "langouti" était la pièce de toile qui ceignait la taille des engagés indiens ; on désigne aujourd'hui plus communément de ce mot une étoffe déchirée ; l'aspect du poil de l'animal peut justifier la comparaison.)

-/syêdâ fil de fe:r/ Chiendent fil de fer (sans doute en raison de l'extrême difficulté qu'il y a à l'arracher et même à casser sa tige).

-/talô valval/ Coup de talon donné à la volée (au "moringue") ; / valval/ mot d'origine malgache désignant tout objet lancé à la volée.

-/talô zirôdèl/ syn. de /talô valval/ cf. supra. ("talon hirondelle" sans doute car le talon du joueur "vole" à toute vitesse pour aller frapper l'adversaire).

-/tapi mâdyâ/ Tapis fait de petits morceaux d'étoffes différentes cousus ensemble ("tapis de mendiant").

-/tas kódèn/ Tache de rousseur ; cf. /kódèn/ Survivances dialectales ("coq d'Inde").

-/tâbav karó/ Gastro-entérite des enfants ; cette affection est nommée /tâbav/ (origine malgache) ou /karó/ (survivance dial.). On rencontre également /tâbav karó/. Cf./risê tâtâ/.

-/tât kóne:rs/ "Panier de vacoa tressé" /tât/ de grande dimension, à usage commercial.

-/tâtin létup/ Femme, souvent d'un certain âge, (/tâtin/) aux cheveux blonds ("étoupe").

-/tèt fle:r/ dans le tour /zwé tèt fle:r/ "jouer à pile ou face". Sans doute faut-il comprendre "tête ou fleur" ; nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de rapprocher cette expression de "quatre fleurs" ("Nfr. quatre fleurs "esp. de jeu de hasard" Enc MJ 241" FEW. III. 631,b) ; en effet, beaucoup de pièces de monnaie des derniers siècles présentaient d'un côté une effigie, de l'autre des fleurs ou des feuillages. La forme est homologue des tours français "pile ou face" ou "croix ou pile". (Maur. /fil fas/).

-/tómat a:rbis/ Fruit voisin de la tomate que porte un "arbuste" local.

-/tómat kalbas/ Variété de tomate (dont la forme évoque celle d'une "calebasse").

-/tómat ga:rgulèt/ Variété de tomate (en forme de "gargoulette").

-/tómat nilô/ "tomate nylon" (? ; peut être déformation paronymique du nom suivant).

-/tómat nisô/ Variété de tomate qui porte en son extrémité un renflement qui ressemble au bout d'un sein ("tomate nichon").

-/tómat pòkpòk/ Minuscule tomate (peut-être ressemble-t-elle vaguement au fruit de la plante dite /pòkpòk/).

-/tómat seriz/ Petite tomate ("tomate cerise").

-/tô kudik/ Coléoptère qu'on trouve sur le tronc de certains arbres (/tô/ sert à désigner les coléoptères ; le second élément n'a pas été identifié).

-/tô banan/ "thon banane" (espèce la plus commune).

-/tô barik/ "thon barrique" (sans doute à cause de la forme de son corps, beaucoup plus ramassée que celui des autres thons). On le nomme aussi /tô blâ/.

-/travay be:^{r}lòk/ Travail supplémentaire qu'on fait pendant les heures de repos (/be:^{r}lòk/ "interruption du travail à l'heure de midi").

-/travay bô dyé/ Oeuvre de Dieu ; réflexion fataliste devant un événement malheureux ; c'est Dieu qui l'a accompli.

-/ve:^{r} butèy/ Morceau de verre ; tout éclat ou débris de verre est désigné ainsi ("verre de bouteille").

-/vivanó grâ gèl/ Vivaneau à grande gueule (également nommé /vivano la flam/).

-/vivanó gró zékal/ Vivaneau à grosses écailles.

-/vivanó lâtanyé/ Autre espèce de vivaneau dont le nom, à la différence des précédents, est d'explication malaisée ("vivaneau latanier" ?).

-/zak sósó/ Espèce de jaque dont la chair a une consistance molle et qui s'écrase en tombant à terre (/sósó/ "bouillie (de maïs)") ; au figuré, personne molle et sans volonté.

-/zamal kamaléô/ Mâle du lézard dont la gorge est rouge durant la saison des amours. Il y a sans doute ici une comparaison entre cet état et l'excitation ou la rougeur (du visage) qui passent pour signaler le fumeur de /zamal/ (Cannabis indica). L'animal devient, à ce moment, rouge comme s'il avait fumé cette herbe. (Jeu de mots sur /mal/ et /zamal/ puisque le phénomène ne paraît affecter que le mâle.)

-/zarikó bèf/ Variété de haricot ("haricot boeuf ?").

-/zarikó bóné d prèt/ Haricot bonnet de prêtre (?).

-/zarikó ma:ʳla/ Haricot de Marla (village du Cirque de Mafate).

-/zarikó sâ d bèf/ Haricot sang de boeuf (de couleur rougeâtre).

-/zavóka ga:ʳgulèt/ Variété d'avocat (en forme de "gargoulette") cf. /tonat ga:ʳgulèt/.

-/zavóka grâ kólé/ Avocat de forme allongée ("avocat au grand cou").

-/zâbas rivye:ʳ/ Ambasse de rivière (par op. à l'espèce qu'on pêche en mer).

-/zâgiy zamal/ Espèce d'anguille (/zamal/ "anguille", terme d'origine malgache ; pour ce type de composé cf./risê tâtâ/).

-/zèf kalbas/ Rien du tout ; dans le langage des enfants cette expression désigne la note zéro (cf. /zéró kalbas/) ("oeuf calebasse" ?).

-/ze:ʳb babuk/ cf. /ze:ʳb a buk/.

-/ze:ʳb burik/ Herbe aux ânes.

-/ze:ʳb kaliné/ Herbe calumet (/kaliné/ Nastus borbonicus).

-/ze:ʳb divé/ Herbe duvet (tire son nom du duvet que portent des feuilles).

-/ze:ʳb grâ dyab/ Herbe grand diable (nommée dans le Sud de l'île /léskin/).

-/ze:ʳb payèt/ Herbe Payet (nom de famille très commun).

-/ze:ʳb pikâ/ Herbe à piquants.

-/ze:ʳb sê pòl/ Herbe de Saint-Paul.

-/ze:ʳb siró/ Herbe à sirop (à cause du liquide noir et gluant que laissent échapper les graines.)

-/ze:ʳb to:ʳti/ Herbe "tortue" ; cf. /mazé to:ʳti/ supra.

-/ze:^{r}b tu:^{r}trèl/ Herbe aux tourterelles (ces oiseaux en mangent les graines).

-/ze:^{r}b véra/ Herbe verrat (?).

-/zéró kalbas/ Rien ; zéro ("zéro calebasse") ; cf. /zèf kalbas/.

-/zétwal katre:^{r} d matê/ Etoile du berger ("étoile de quatre heures du matin" ; les Créoles qui se couchent et se lèvent tôt ne nomment pas d'autre étoile d'un terme particulier).

-/zêzâm seval/ Plante qui ressemble au gingembre, mais dont les tubercules sont beaucoup plus gros ("gingembre cheval" ; cf./mai seval/).

-/zistwa:^{r} grâ dyab/ Conte de bonne femme ("histoires du grand diable" car le "Grand Diable" est avec Petit Jean un des principaux héros des légendes réunionnaises).

-/zistwa:^{r} mâte:^{r}/ Légende.

-/zistwa:^{r} mâtri/ Légende (cf. /zistwa:^{r} mâte:^{r}/).

-/zòl sêkât nèf/ La "prison" /zòl/ du département située, à St Denis, au numéro 59 de la rue Juliette Dodu.

-/zòn mazâbik/ Jaune du Mozambique (ou jaune mozambique). Espèce de lutjanus. On le nomme aussi /zòn mózâbik/.

-/zòn tóna/ "Jaune thomas" (?). Poisson de mer.

-/zórèy péi/ "Métropolitain" /zórèy/ qui vit depuis longtemps dans l'île ; /péi/ sert à qualifier tous les produits locaux.

-/zózó manyòk/ Oiseau qu'on désigne également sous d'autres noms (/zózó blâ/, /siksik/) ("oiseau du manioc"). Maur. /zózó manyòk/ ou /pikpik/.

-/zumin fil de fe:^{r}/ Variété de la plante dite /zumin/ qui possède de très longues et très solides racines qu'on peut comparer à du fil de fer (cf./syêdâ fil de fe:^{r}/).

-/zwan'ô la pósésyô/ Oignons de la Possession (ville de l'île).

-/zwan'ô rivye:^{r} d galé/ Oignons de la Rivière des Galets (cf./zwan'ô la pósésyô/).

-/zwan'ô satóvyé/ Oignons Chateauvieux (Nom de famille).

-/zwan'ô tupi/ Oignons toupie (à cause de leur forme).

-/zwazó bélyé/ Oiseau Bellier (nom de famille) ; cet oiseau est plus souvent nommé /bélyé/.

C) Substantif + adjectif

-/bèk rò̀z/ Oiseau ("bec rose").

-/bèf malgas/ Zébu ("boeuf malgache").

-/bétèl marô/ Plante : "bétèl sauvage". Cf. /kafé marô/

-/brâd blâ/ Arbuste des "Hauts" de l'île qu'on distingue par sa couleur (/blâ/) d'une espèce voisine /brâl ve:r/ ; pour /brâd/ cf. Survivances dial.

-/brâd ve:r/ Cf. /brâd blâ/.

-/brèd blé/ Variété de morelle ("brèdes bleu").

-/brêzèl marô/ Arbuste commun, de la famille de l'"aubergine", /brêzèl ; cf. /kafé marô/.

-/bwa ame:r/ Bois amer (arbre) ;

1799 : "Celui-ci lui a donné du bois amère en lui disant que c'était une médecine". Arch. Réun. L 450 ; brum.an VIII.

1812. "Un gobelet en bois amer "Lescouble 23.3.1812.

-/bwa kasâ/ Arbre (Psathura) ; la dénomination est sans doute ancienne car on la retrouve en mauricien (/bwa kasâ/ Psathura ; cf. Bojer op. cit.) et en seychellois (/bwa kasâ/ id.) ("bois cassant").

-/bwa malgas/ Arbre ("bois malgache") ; seych. /bwa malgas/.

-/bwa mèg/ Arbre ("bois maigre" ; selon des témoins, ce nom lui est donné car il n'a pas de résine).

-/bwa nwa:r/, parfois /banwa:r/ Arbre ("bois noir")

1704. "Bois noir" Feuilley, Recueil trimestriel ; op. cit. p. 122. Le même non se retrouve dans les autres parlers créoles : maur. seych. /bwa nwa:r/ Albizzia Lebbeck.

-/bwa pyâ/ Arbre ("bois puant")

1704. "Bois puant" Feuilley, op. cit. p 122.

1768. "Le bois puant, excellent pour la charpente, il tire son nom de son odeur" B. de St Pierre, Voyage, 42,a.

-/bwa ruz/ Arbre ("bois rouge").

-/bwa zòn/ Arbre ("bois jaune").

-/kabó malba:r/ Poisson également appelé /maswarâ/ ("cabot malabar"; l'étymologie n'est pas claire).

-/kabó nwa:r/ Poisson de rivière ("cabot noir")

-/kabó sal/ Poisson de mer ainsi nommé en raison de sa couleur qui le distingue d'autres "serranidés" /kabó/ ; en mauricien, on l'appelle /vièy la bu/.

-/kabó sóte:r/ "Cabot sauteur" ; ce gobiidé vit sur les rochers, à la limite des embruns, et, rejeté par le flot, il y retourne par bonds successifs qui justifient son nom. Seych. /kabó sóte:r/ id.

-/kabri marô/ Espèce de chèvre sauvage ; cf. /kafé marô/.

-/kafé marô/ Variété de caféier sauvage qui donne un café très fort ; /marô/ est un terme qui entre dans un grand nombre de composés et qui sert, soit à opposer un végétal ou un animal sauvage à l'espèce cultivée ou domestique (/kafé/, /kafé marô/, /brêzèl/Solanum melongena, /brêzèl marô/ Solanum anguivi ; /kabri/, /kabri marô/), soit à marquer qu'il présente un (ou des) caractères (s) commun (s) avec l'espèce dont le nom forme le premier terme du composé (/karòt/,/karòt marô/ ; /zavóka/,/zavóka marô/...)

Cette distinction n'a qu'une valeur descriptive car il est clair que, dans l'esprit de ceux qui formaient de telles dénominations, était qualifié de /marô/ tout végétal ou tout animal présentant des traits communs avec une espèce familière. Le nombre de cas d'appartenance réelle à la même famille est naturellement réduit.

/marô/ entre également dans plusieurs composés où il marque le caractère clandestin ou illicite d'une activité ; l'équivalent du "travail noir" du français est, en créole, /travay marô/.

-/kapisê blâ/ "Mullidé" /kapisê/ de couleur blanche ("capucin blanc").

-/kapitèn blâ/ "Lethrinus" /kapitèn/ de couleur blanche ("capitaine blanc"). Maur. id.

-/karâg amurèz/karâg lamurèz/ "Carangue amoureuse" (ainsi nommée, dit-on, à cause des cris qu'elle fait entendre après sa capture).

-/karâg blâ/ Carangue blanche.

-/karâg nwa:r/ Carangue noire.

-/karâg tasté/ Carangue tachetée.

-/kari glise:r/ "Cari" d'anguilles ("cari glisseur").

-/karòt marô/ Plante ("carotte sauvage").

-/kasi marô/ Plante ; nommée aussi parfois /kasi malgas/, elle n'a rien de commun avec celle qu'on nomme /kasi/ ; les braconniers utilisent ses feuilles pour empoisonner le poisson.

-/kay malgas/ Oiseau ("caille malgache").

-/kay ruz/ Oiseau ("caille rouge" ; on la nomme aussi /kay brèd patat/ ; son plumage est brun rougeâtre).

-/kókó blé/ Espèce de cocotier ("coco bleu").

-/kókó nê/ Espèce de cocotier ("coco nain" car il est plus petit que les autres).

-/kókó ròz/ Variété de cocotier dont la chair de la noix est légèrement rose ("coco rose").

-/ko:rs blâ/ Arbre ("écorce blanche").

-/ko:rs ruz/ Arbre ("écorce rouge").

-/kôflo:r marô/ Plante qui appartient à la même famille que le "cornflower" /kôflo:r/, mais dont le tubercule n'a pas les mêmes usages ; on la nomme aussi /safrâ fle:r/ ; il s'agit du Canna.

-/kôg nwa:r/ Poisson ("congre noir").

-/kôg tasté/ Poisson ("congre tacheté").

-/kôg zòn/ Poisson ("congre jaune").

-/fig blâ/ Banane blanche (petite et douce).

-/fig marô/ Arbuste qui rappelle le "bananier" /pyé fig/.

-/fig minyòn/ Variété de banane très petite et très sucrée. ("banane mignonne").

-/fig nê/ Grosse banane (/nê/ "nain" caractérise plus vraisemblablement la plante elle-même que le fruit).

-/fle:r zòn/ Espèce de grosse marguerite jaune ("fleur jaune").

-/fle:r zòn/ Arbuste des "Hauts" dont les fleurs ont des pétales jaune d'or ("fleur jaune") ; c'est ce dernier terme qu'on trouve dans les toponymes comme "Bras de fleurs jaunes". (On dit souvent /bwa d fle:r zòn/ car, à la différence de la plante précédemment citée, il s'agit d'un petit arbre).

-/fri délisyé/ Philodendron ("fruit délicieux" ; les fruits sont, en effet, sinon délicieux, du moins comestibles).

-/gèl pavé/ Poisson (à la Réunion, Pomadasynae ; le terme est beaucoup plus courant à Maurice où il désigne différentes espèces) Le nom était en usage au XVIIIème siècle :

1761. "La gueule pavée est ainsi nommée parce que son palais est comme osseux ; on dirait presque que c'est un pavé à la mosaïque "Pingré, manuscrit cité, p. 208.

Si l'on en croit B. de St Pierre, l'expression aurait pu, à l'origine, souligner une particularité qui n'était pas nécessairement propre à une espèce :

1768. "Dans le nombre des poissons suspects sont plusieurs poissons blancs à grande gueule et à grosse tête... On croit que ceux qui ont la gueule pavée, c'est-à-dire un os raboteux au palais, ne sont point dangereux." Voyage. 46,b.

-/gèl sal/ Individu grossier (dans son langage) ("gueule sale").

-/góyav marô/ Arbre très différent de celui qu'on nomme/góyav/ ; également nommé /sâz éko:rs/.

-/lastrô marô/ Plante qui rappelle les cichoriées désignées du nom de /lastrô/.

-/lay bata:r/ Poisson ; espèce d'"Apsilus" /lay/.

-/lay blâ/ "Apsilus" aux fines écailles blanches.

-/lay zòn/ Apsilus jaune.

-/lékòl marô/ Garderie d'enfants non reconnue officiellement ("école clandestine").

-/lyan ruz/ Plante rampante qu'on nomme aussi /mafat âbwa/ ("liane rouge").

-/lyan zòn/ Plante rampante ("liane jaune").

-/mai pété/ Maïs qu'on a fait éclater au feu.

-/maladi nwa:r/ Maladie de la vanille ; un des stades de l'évolution du mildiou pendant lequel les feuilles deviennent noires.

-/maladi zòn/ Stade d'évolution du mildiou (les feuilles jaunissent) cf. supra /maladi nwa:r/.

-/manyòk marô/ Plante dont l'aspect rappelle un peu celui du manioc ; cet arbrisseau est aussi nommé /bwa manyòk marô/.

-/ma:rgòz du/ Variété de "momordica" /ma:rgòz/ dont le fruit ne présente ni les petites aspérités ni l'amertume caractéristiques de la "margose" (momordica charantia) ; on la nomme aussi /ma:rgòz de lêd/. Pour /ma:rgòz/, cf. apport indo-portugais (chap. 6).

-/ma:rgrit fòl/ Espèce de petite marguerite qui pousse en abondance dans certains coins de l'île (Hell-Bourg, Mafate ; on la nomme /krésónèt/ dans quelques zones).

-/mâg pané/ Mangue "panée" (Sa peau,un peu granuleuse,est peut-être à l'origine de cette dénomination).

-/me:rl blâ/ Oiseau qui n'a rien de commun avec le merle ; on le nomme aussi /twitwit/, ("merle blanc").

-/mus gri/, /mus nwa:r/,/mus ruz/ Espèces d'abeilles qu'on distingue par leurs couleurs ("abeille grise, a. noire, a. rouge").

-/mus sa:rbónèz/ "Mouche charbonneuse" (?)

-/nô gaté/ Surnom affectueux, petit nom d'affection (cf./nô gaté/ "mon chéri" ;).

-/nwa:r ruz/ ou également /kaf ruz/ Métis africain à la peau souvent assez claire, mais aux traits en général négroïdes. Ce nom vient peut-être de ce que ces métis ont en général les cheveux roux et crépus.

La dénomination est, en tout cas, ancienne :

1754. "Ils auraient tué un grand noir rouge picotté de petite vérole". Arch. Réun. C° 997.

1793. "A répondu qu'Hyacinthe n'est pas le commandeur de son maître, mais que c'est une femme qui les commande, et que cette femme est rouge et s'appelle Lapoua" Arch. Réun. L 449.

Nous avons relevé dans un journal local une définition de ce terme : "La race blanche c'est le zoreille, la race noire c'est le créole, la race rouge c'est le cafre croisé..." Voix des Mascareignes 17.3.1966.

-/palmis blâ/ Palmiste blanc.

-/palmis buré/ Petit palmiste des forêts qu'on nomme aussi /palmis dé ó/ "palmiste des Hauts" ; l'appellation de /buré/ vient peut-être de ce qu'il est particulièrement épineux.

-/palmis ruz/ Palmiste rouge.

-/patat marô/ Variété d'Iponea ("patate sauvage").

-/pat zòn/ Blanc des Hauts de l'île ("pattes jaunes" ; l'expression est méprisante comme la plupart de celles qui servent à désigner cette catégorie sociale. Ces "petits blancs" marchent le plus souvent pieds nus ; l'appellation pourrait venir de là. Signalons cependant : "Mfr. nfr. pied gris "gros paysan" (1598- Ac 1694). Auxerre pieds jaunes "gens qui travaillent la terre" L 271, Yonne, Chablis pied jaune "vigneron" " FEW. VIII. 294,b.

-/pimâ blâ/ Variété de piment ("piment blanc").

-/pimâ nwa:r/ "piment noir".

-/pistas marô/ Plante sans rapport avec l'"arachide" /pistas/.

-/pó di:r/ Poisson de mer ("peau dure").

-/pul marô/ Poule (ou coq) sauvage ; cf. /pul site:rn/.

-/pwasô pla/ Poisson d'eau douce commun "poisson plat".

-/rakèt nwa:r/ Arbre dont le tronc et les branches sont armés d'épines redoutables ; c'est en apparence le seul point commun qu'il offre avec les divers cactus qu'on nomme /rakèt/.

-/rakèt to:rti/ Variété de cactus ; l'identification du second élément est malaisée (cf. /mâzé to:rti/). Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un adjectif "tortue" qu'on retrouve ailleurs et qu'explique la forme de la plante. (cf. /mâzé to:rti/.)

-/rekê blâ/ Requin blanc.

-/rekê ruz/ Requin rouge.

-/rézê marô/ Espèce de ronce dont les feuilles rappellent celles de la vigne (en français régional "vigne maronne").

-/ròm marô/ Rhum de fabrication illicite ("rhum clandestin").

-/rò̀z ame:^{r}/ Sorte d'anémone ("rose amère" ?)Le terme se retrouve aux Seychelles /rò̀z ame:^{r}/ id.)

-/sat marô/ Chat sauvage. Maur. seych. id.

1820. "Il a tué un chat maron que j'ai fait rôtir ; il avait un très bon goût " Lescouble. 9.3.1820.

-/sôz karib/"Colocasie"/sôz/ caraïbe ("chou caraïbe").

-/sôz gri/ Colocasie grise.

-/sôz nwa:^{r}/ Colocasie noire.

-/su d sin marô/ Plante qui rappelle le "dasheen" /su d sin/.

-/taba marô/ Cette expression désigne tantôt le "tabac préparé frauduleusement" car la culture en est strictement réglementée, tantôt une plante sauvage qui évoque par son aspect le tabac.

-/tamarê marô/ Arbrisseau dont les feuilles ressemblent à celles du tamarin.

-/taza:^{r} blâ/ Poisson de mer (aprion virescens) ; il n'a rien de commun en fait avec le "barracuda" /taza:^{r}/.

-/tâ ruz/ Arbre ; "bois de tan" est attesté à date ancienne (Arch. Réun. 1728) et désigne des essences à propriétés tinctoriales. ("tan rouge").

-/tât kuve:^{r}/ "Panier de vacoa" /tât/ muni d'un couvercle, ("panier couvert").

-/te:^{r} mèg/ Tibia ("terre maigre" cf. /zó mèg/ id."os maigre").

-/tô blâ/ Thon blanc ; autre nom du Germo alalunga /tô barik/.

-/tô nwa:^{r}/ Thon noir.

-/tô ruz/ Thon rouge (à cause de la couleur de sa chair) ; sur la côte au Vent, on nomme cette même espèce /tô zon/ "thon jaune".

-/tô zò̀n/ "Thon jaune". (cf. supra /tô ruz/).

-/tupi sinwa/ Toupie chinoise (jeu de hasard très populaire).

-/tu:^{r}trèl malgas/ Oiseau différent de la tourterelle commune dite /tu:^{r}trèl/ ou /tu:^{r}trèl péi/ ("tourterelle malgache").

-/vê sèk/ Vin local auquel on n'a pas ajouté le sucre dont on l'additionne habituellement ("vin sec").

-/vivanó blâ/ Vivaneau blanc.

-/vivanó gri/ Vivaneau gris.

-/yapana marô/ Plante qui rappelle l'"ayapana" /yapana/.

-/zakó malba:r/ Homme à demi-nu, au corps peint de vives couleurs, qui accompagne les cortèges lors de certaines cérémonies "indiennes" /malba:r/.

Ce nom de /zakó/ (proprement "singe") vient sans doute des pitreries et des grimaces auxquelles se livre habituellement cet individu. Il est cependant probable qu'il portait autrefois un déguisement aux traits de cet animal. (Ces déguisements animaux se retrouvent dans la fête du /gun/, le proverbe mauricien en témoigne : /si tó pe:r tig tó pa gèt gun/ "si tu as peur du tigre, ne vas pas voir le Ghoun").

-/zarikó nwa:r/ Haricot noir.

-/zarikó ruz/ Haricot rouge.

-/zavóka marô/ Arbuste qui, par son feuillage, rappelle l'avocatier.

-/ze:rb di:r/ Différentes espèces d'herbes ("herbe dure").

-/zévi marô/ Végétal qui rappelle le "spondias dulcis" /zóvi/.

-/zéyé malba:r/ Oeillet d'Inde ("oeillet indien").

-/zêzam marô/ Plante de la famille du gingembre ("gingembre sauvage").

-/zimo:rtèl marô/ Fleur qui rappelle les "immortelles".

-/zó mèg/ Tibia ("os maigre").

-/zòn réyé/ Quoique /zòn/ "jaune" désigne habituellement des lutjanidés, le "jaune rayé" n'en est pas un.

-/zwazó blâ/ Oiseau blanc.

-/zwazó ve:r/ Oiseau vert.

D) Adjectif + substantif

-/bó kle:r/ Poisson (Priacantidé) ("beau-clair" peut-être à cause de sa belle couleur rouge clair).

-/bó pa:rte:r/bô pa:rte:r/ Ce poisson présente une particularité curieuse qui semble être à l'origine de son nom ; ses écailles dessinent, en effet, des carreaux de couleurs alternées, souvent dans les nuances de vert et de noir. ("beau parterre" ou "bon parterre").

-/grâ kó/ "Grande queue" ; poisson de mer. (1)

-/grâ gèl/ "Grande gueule" ; poisson de mer.

-/grâ lâg/ Bavard ("grande langue").

-/gró dâ/ Prémolaires et molaires ("grosses dents").

-/gró dwa/ Maladroit, malhabile ("gros doigts").

-/gró grèn/ Enflure pathologique des testicules.

-/gró léspri/ Individu à l'esprit mal tourné, enclin à voir partout le mal.

-/gró lèv/ Poisson de mer "grosses lèvres" (on le nomme parfois /lèv de bèf/ "lèvres de boeuf" par allusion à la même particularité).

-/gró lulu/ Loup-garou ("gros loup" ; le second terme est peut-être d'origine malgache).

-/gró marèn/ Epouse du parrain (pour l'emploi de /gró/ cf. Survivances dial..).

-/gró matât/ Grand-tante.

-/gró me:r/ Nom donné, dans certaines régions de l'intérieur de l'île, à la femme qui aide aux accouchements.

-/gró mê/ Maladroit, malhabile ("grosse main" ; cf. /gró dwa/).

-/gró mónô/ Grand-mère.

(1) Nous ne donnerons pas d'explication à la dénomination lorsqu'elle nous paraît évidente.

-/gró parê/ Mari de la marraine.

-/gró papa/ Grand-père.

-/gró pikâ/ ("gros piquant").

-/gró pyé/ Eléphantiasis ("gros pied").

-/gró sólèy/ Ardeur du soleil.

-/gró syêdâ/ Plante ("gros chiendent").

-/gró trèf/ Plante ("gros trèfle").

-/gró vât/ Enceinte (adj.). Seych./gró vât/ id. ; rod. id.

-/gró zenu/ Maladie du haricot. ("gros genou" à cause du renflement qui se forme au collet de la racine).

-/ti bô dyé/ Petite niche contenant des images ou des statuettes pieuses (petit Bon Dieu).

-/ti kòk/ Oiseau aussi nommé /bˆgali/ ("Petit coq").

-/ti figi:r/ Tenrec ("petite figure").

-/ti me:r/ Belle-mère ("petite mère").

-/ti pe:r/ Beau-père ("petit père").

-/ti prèt/ Poisson (de petite taille) ("petit prêtre").

-/ti syêdâ/ Herbe ("petit chiendent")

-/ti trèf/ Herbe, variété de trèfle ("petit trèfle").

-/ti zô/ Plante qui rappelle certaines plantes aquatiques ("petit jonc").

-/vyé mun/ Poisson qu'on utilise souvent comme appât et que rendent difficile à saisir sa vigueur et le mucus qui le couvre ("vieil homme").

3 - FORMATIONS DIVERSES

Quelques composés n'appartiennent pas aux types précédents : Substantif + adverbe.

/...déo:^{r}/ Ce déterminant qui s'oppose à /...péi/ sert à qualifier des réalités extérieures à l'île ou des objets importés : /péi déo:^{r}/ "pays étranger (extérieur à la Réunion)" ; /malba:^{r} déo:^{r}/ "Indien (né en Inde, mais vivant à la Réunion ; par opposition à /malba:^{r} péi/ qui ne peut désigner qu'un individu né dans l'île)".

/...lôtâ/"...d'autrefois" ; /zistwa:^{r} lôtâ/ Légendes ; /le nun lôtâ/ Les gens d'autrefois, les ancêtres.

Conjonction + verbe.

-/sâ prân/ subst. Coup d'ergot que porte, à la volée, dans le combat de coqs, un des adversaires. ("sans prendre").

-/sâ tus/ subst. Coup de pied acrobatique donné par un combattant dans une passe de "moringue" ("sans toucher") ; on dit également, car le coup est exécuté sous forme d'une sorte de saut périlleux, /kas ku sâ tus/ (/kas ku/ "culbute").

B - DERIVATION

1) Suffixation

Nous n'entreprendrons pas,dans le cadre de cette section, de faire une description générale de la dérivation suffixale en créole réunionnais. En d'autres termes, seront ici laissés de côté tous les dérivés suffixaux qui ne sont que des allomorphes de termes appartenant au français contemporain ou qui ont déjà pu être relevés dans le chapitre consacré aux survivances dialectales. Nous voudrions par là. essayer de mettre en lumière les lignes générales de l'évolution de la suffixation en réunionnais, puisqu'il est bien clair que le système des suffixes créoles est directement issu de celui du français. Donc, au lieu de décrire, dans son ensemble, le premier de ces systèmes, nous pourrons, à travers les néologismes créoles, voir quels sont les procédés de suffixation qui demeurent vivants.

1. /-az/.

-/bayaz/ Gronderie, reproche. (/bayé/ Gronder, faire des reproches) (1).

-/bâdaz/ Semonce violente, paroles adressées sous le coup de la colère. /li la fut ali ê bâdaz/ "il lui a fait de violents reproches" (/bâdé/ Etre en colère.)

-/bukanaz/ Le fait de fumer (de la viande) ou d'enfumer. (/bukané/ Fumer, enfumer.)

-/butónaz/ Formation des "bourgeons" /butô/ qui donneront naissance à la "grappe de gousses de vanille" /balé/. (/butô/)

-/krósaz/ Action de s'empoigner, d'en venir aux mains. (/krósé/. En venir aux mains, se battre corps à corps.)

-/kupaz/ Sacrifiee (d'un animal par décapitation) ; /kupaz kabri/ "le sacrifice des chèvres". (/kupé/ Couper le cou d'un animal dans une cérémonie indienne.)

-/défrisaz/ Défrichement/. (/défrisé/ Défricher).

-/dépayaz/ Fait d'enlever les feuilles basses de la canne à sucre. (/dépayé/)

-/dépuyaz/ I. L'action de dépouiller un animal (/tâg/ par ex.)
2. Dépouillement (dans une élection) (/dépuyé/ ne paraît pas attesté avec le sens d'"enlever la peau").

-/filaz/ Le fait de laisser "filer" une ligne de pêche par ex. ou une corde./dòn filaz/ "laisse filer la ligne". (/filé/)
Peut-être issu du préc.: fuite: /tut la bân i lèv â filaz/ "tous (les poissons) s'éloignent".

-/filaz/ Vitesse de pousse, pousse (de la canne à sucre par ex.) (/kan filé/ "canne à sucre qu'on a laissé pousser sans la couper").

-/gidaz/ Fonction et activité du guide (pour les touristes) (/gid/)

-/glisaz/ dans /glisaz de te:r/ Ecoulement. (/glisé / Glisser (rare))

(1) Nous indiquerons pour chaque terme, entre parenthèses, la base ainsi que sa signification.

-/gómaz/ Rixe (/gómé/ Se battre).

-/léska:^{r}gótaz/éska:^{r}gótaz/ Marque laissée sur la gousse de vanille par un escargot (ce qui la déprécie) (/léska:^{r}gó/Escargot).

-/mataz/ Réprimende violente parfois accompagnée de coups. (/maté/ Se dresser de colère (cf. en français populaire "monter"), frapper).

-/mayaz/ Le fait d'être embrouillé (au propre ou au figuré). Le terme est très fréquent./mayaz la lin/ "ligne (de pêche) emmêlée" ; /mayaz sévé/ "cheveux emmêlés" ; /mayaz la lâg/ "lapsus". /mayaz/ peut même désigner toute circonstance propre à entraver une action : /nana ê mayaz/ (à propos d'un chemin) "il y a un endroit où vous ne pourrez pas passer". (/mayé/ Se prendre dans, s'"embrouiller,...)

-/pèlmélaz/ Désordre, situation confuse. (/pèlmélé/ Mettre pêle-mêle, en désordre.)

-/rapo:^{r}taz/ Rapport, revenu, bénéfice. /navé pi d rapo:^{r}taz/ "ça ne rapportait plus". (/rapo:^{r}tâ/ Qui rapporte, fructueux.)

-/ródaz/ Le fait d'aller chercher (/rodé/ Chercher).

-/siyónaz/ Opération qui consiste à relever les feuilles de cannes coupées et à les placer sur un intervalle pour dégager l'autre. (/siyóné/)

-/tâpónaz/ Collision

-/tónaz/ surtout dans le tour /dòn tónaz/ Mettre de l'ambiance ; faire tous ses efforts, donner son maximum.

-/ziraz/ Prestation de serment (d'un témoin, au tribunal).(/zi:^{r}mâ/ a le sens de "juron, injure").

2. /-mâ/

-/âgrènmâ/lâgrènmâ/ Semonce violente (/âgréné/ Gronder, faire des reproches).

-/ânwimâ/zânwimâ/ Ennui, difficulté.

-/bèzmâ/ Ce terme s'emploie pour désigner toute situation ou action dans laquelle l'intéressé subit une épreuve désagréable (au propre ou au figuré) : /mwê la gay bèzmâ/ 'j'ai reçu une correction" ; /sa lé ê bèzmâ/ "là nous sommes bien pris (déçus, trompés...) ; /ê bèzmâ d pli/ "une pluie inopinée qui vous trempe jusqu'aux os sans que vous puissiez vous abriter". (/bézé/ Tromper, duper, battre...)

-/kòkmâ/ Volée de coups, rossée (/kóké/ Battre).

-/lêgmâ/ Rossée (/lêgé/ Rosser.)

-/ma:^{r}smâ/ Marche /ma:^{r}smâ dân fê/ Marche sur le feu (cérémonie indienne). (/ma:^{r}sé/)

-/rèvmâ/ Rêve.

3. Suffixe zéro

-/bèk/ Le fait que le poisson mord (ou non) ; /i dépâ la bèk/ "ça dépend, selon que "ça mord" ou non". (/béké/ Mordre à l'hameçon).

-/bèz/ Syn. de /bèzmâ/ ; cf. supra. Les emplois paraissent exactement identiques.

-/bras/ dans /pès la bras/ Pêche pratiquée sans gaule ; le pêcheur "ramène sa ligne en la repliant" / i bras la lin/. Cf. /brasé/.

-/krès/ Querelle, empoignade. /zwé la krès/ Lutter (en se prenant à bras le corps).(/krésé/ Empoigner, saisir avec violence).

-/fuy/ Le fait de creuser ou d'arracher. /la fuy/ "le terrassement" ; /la fuy/ "l'arrachage du vétyver".

"Fouille:action de fouiller, de creuser la terre. L'excavation elle-même".

-/grat/ Sarclage (/graté/ Sarcler).

1820. "Gratte" (au sens précédent) Lescouble. (passim).

-/mas/ Eclats ou copeaux de bois détachés par la lame du ciseau de la pièce qu'on tourne (technique).

-/plêz/ Plongée ; /a la plêz/ "en allant sous l'eau (pour placer un filet)" (/plêzé/).

-/sòd/ Action d'ébouillanter. (/sódé/ Ebouillanter.)

4. /-e:^{r}/

-/abize:^{r}/ Exploiteur (/abizé/)

-/amêtre:^{r}/ Celui qui "enseigne" /i amêt/. Instituteur.

-/âbarate:^{r}/ Faiseur d'embarras.

-/âture:r/ Flatteur.

-/bataye:r/ 1. Celui qui aime à se battre (/batayé/ Se battre) (1).
2. /bataye:r kòk/ Celui qui élève et fait se battre les coqs de combat.

-/bâde:r/ Coléreux (/bâdé/ Etre en colère.)

-/béke:r/ dans le tour /beke:r d klé/ Celui qui n'a pas d'autre occupation que de "rechercher des expédients" /bèk ê klé/ qui lui permettent de survivre, au jour le jour.

-/béze:r/ Trompeur ; voleur /beze:r d zèf/,/béze:r d la/ "voleur ou trompeur habile (capable de prendre un oeuf au lacs)"

-/béze:r d tye:r/ Surnom parfois donné par le colon au propriétaire qui, sans travail, reçoit un tiers de la production (du moins dans certains types de contrat de colonage) (/bézé/ Tromper, voler...).

-/kapóne:r/ Lâche (/kapóné/ Avoir peur, être craintif).

-/kase:r/ Cueilleur (de fruits) ; /kasé/ "cueillir"

-/kupe:r/ Coupeur (de cannes) (/kupé/).

-/kuyóne:r/ Individu auquel on ne peut se fier (/kuyóné/ Tromper).

-/dézo:rde:r/ Bruyant, qui cause du trouble (/dézo:rdé/ Faire du bruit, causer du trouble).

-/dómine:r/ Celui qui exerce une autorité tyrannique.

-/game:r/ Menteur, hâbleur (rare) ; (/gam/ : mensonge. hâblerie.).

-/gôfle:r/ Vantard (m. à m."qui se gonfle").

-/grate:r/ Celui qui se gratte ; dans des tours /grate:r d flâ/ ou, plus grossièrement /grate:r d ki/ Paresseux (qui passe son temps à se gratter !).

-/miskine:r/ Resquilleur, chapardeur (/miskiné/)

-/mule:r/ Capon (/mulé/ Avoir peur, être craintif).

-/môge:r/ Celui qui recherche les restes de nourriture, famélique ; on dit aussi /mâze:r d mûg/. (/mûg/môg/ Restes d'aliments, nourriture médiocre.) Cf. la célèbre chanson de Francisco dans les Zistoires la

(1) Il existe cependant une certaine différence entre l'emploi de "batailleur" et celui de /bataye:r/ ; en français, le prenier est surtout employé pour qualifier un enfant [illegible] (cf. exemple du DFC), alors qu'en créole /bataye:r/ désigne un véritable professionnel de la rixe, on dit également avec le même sens /nèt bataye:r/ ou /nèt da:rn/.

case de G. Fourcade (op. cit. p. 126) :

"Mon travail c'est cas' la rouille
Mi travaille com' grenouille
Moungueur y attrape le pain
Zot l'a pas peur requin".

-/rake:r/ Ivrogne (/larak/ Rhum).

-/rale:r/ dans /rale:r d pyòs/ Ouvrier agricole (qui "tire" /i ral/ sur la pioche) ; /rale:r d sèn/ Tireur de filet. (/ralé/ Tirer, faire effort sur qch.)

-/rega:rde:r/ Spectateur.

-/rule:r/ Celui qui, dans une fête, bat du tambour ; /rule:r d séga/ Danseur de séga ; /rule:r d gam/ Hableur (syn. /game:r/, plus rare). (/rulé/)

-/sa:rze:r/ dans le tour /sa:rze:r dló/Vantard, individu auquel on ne peut faire confiance. (/sa:rzé dló/).

-/sâméle:r/ Celui qui a pour habitude de se mêler des affaires d'autrui ("s'en mêler"). Héry use du terme dans une de ses fables, imitée de "la Cigale et la Fourmi" ; victime de l'orthographe, A.J. Verrier, dans son article sur "le parler créole de la Réunion" (art. cit.) glose le mot:"sang mêlé" !

-/sigide:r/ Sorcier (/sigid/ Sortilège, moyen magique).

-/tene:r/ Celui qui, dans une barque, manie les avirons pour maintenir sur place l'embarcation pendant la pêche.

-/tizane:r/ 1. Individu qui cueille des simples et les vend.
2. Sorcier (/tizan/,/tizané/ Ensorceler).

-/trape:r/ dans le tour /trape:r d zèf/ Homme habile et fourbe (capable de prendre un oeuf au lacs /trape:r d zèf ó la/ cf. /béze:r/).

- 5. /èz/

-/amôtrèz/ Celle qui enseigne. Institutrice. (/amôtré/.)

-/âbaratèz/ Celle qui crée des embarras.

-/kakayèz/ Adj. Qui chante (en parlant d'une poule) (/kakayé/ Chanter (de la poule).).

-/kutiryèz/ Couturière.

-/grimasyèz/ Maniérée. (/grimas/).

-/la:^{r}gèz/ Femme facile (/la:^{r}gé/ Se donner).

-/malbarèz/ Femme indienne (non musulmane) (/malba:^{r}/ Indien non musulman). (1)

-/mâdarèz/ Femme qui tresse (en général le vacoa) (/mâdaré/ Tresser).

-/sutirèz/ Femme qui soutient les siens ; même quand ils ne le méritent pas. (/sutiré/).

6. /-yé/

-/ba:^{r}dótyé/ Fabricant de bardeaux.

-/baza:^{r}dyé/ Marchand de légumes, Nous avons relevé le mot à l'Ile de France en 1792 "un noir bazardier". A la Réunion, la première attestation est un peu plus récente:"Cupidon aidera la négresse bazardière à porter ses paniers de légumes et de fruits" A. Billiard V.C.O. p ; 116 (1817) (/baza:^{r}/ Marché aux légumes, légumes.).

-/plézâsyé/ Pêcheur qui n'est pas inscrit sur les registres de l'Inscription Maritime (Celui qui l'est est dit /ârolé/). ("plaisance")

7. /-â/

-/ânwiyâ/ Ennuyeux.

-/fisâ/ dans /â fisâ/ ou /fisâ/ Ironique, moqueur.

-/futâ/ Ironique, plaisant.

-/regrétâ/ Déplorable, regrettable.

(1) On trouve la forme francisée du terme créole dans le célèbre poème de Baudelaire "A une malabaraise".

8. /-ê/, /-in/

-/kafrin/ Femme de race noire (type africain ; le mot sert de féminin à "cafre" /kaf/).

-/maskarê/ Des Mascareignes ; ce nom est donné à une variété de canard qui est, selon les spécialistes, "le canard de Rouen plus ou moins dégénéré" (Gilliard, L'élevage à la Réunion ; 1947).

9. /é/

-/âbéké/ Commencer, aborder. /kâk vi kómâs âbèk semê/ "quand vous commencez à prendre la route".

-/âgréné/ Gronder, faire des reproches.

-/âplén'é/ Se plaindre.

-/âprófité/ Exploiter qn, profiter d'une situation, abuser.

-/braté/ Donner le bras.

-/kanóté/ Osciller. /la tèt i kanòt/ "il voit tout bouger (d'un ivrogne dont l'alcool trouble la vue)".

-/ka:rtusé/ Etre fort (du piment par ex. Cf. emploi de /pété/)

-/karyaté/ Adj. Attaqué par les "termites" /karya/.

-/kâzé/ Amidonner;(/kâz/ Empois à base de riz ou de maïs .)

-/klóké/ Faire du bruit (provoqué par le choc du noyau de l'avocat contre les parois de son logement ; c'est le signe qu'il est mûr).

-/kódêdé/ Adj. Marqué de taches de rousseur (/tas kódèn/ Taches de rousseur).

-/ko:rtézé/ Membre d'un cortège nuptial (/ko:rtèz/).

-/kunisé/ Battre, rosser. /ma kunis au/ Formule de menace et d'injure de sens assez vague.

-/debuté/ Se tenir debout. (/debut/ Debout).

-/débaskilé/ Ouvrir une porte en faisant pivoter la "barre" /baskil/ qui sert à la fermer.

-/débrâsé/ Couper les branches d'un arbre. (/brâs/). (1)

-/débrusé/ Enlever les "broussailles" /brus/.

-/dépayé/ Retirer les "feuilles" /pay/ d'un végétal (canne à sucre en part.)

-/déturé/ Retirer ce qu'il y a autour de qch. Ainsi, pour fixer le vanillier sur son tuteur, il faut "dégager le pied de l'arbre" /détu:^{r} le bwa/.

-/déziké/ Retirer la "nervure" /zik/ d'une palme.

-/fa:^{r}lâgé/ Couper, donner un coup de couteau (menace :/ma fa:^{r}lâg au/ "je vais te donner un coup de couteau) (/fa:^{r}lâgé/ "déchiré, en pièces").

-/galéré/ Plat, maigre (comme "raboté") (/gale:^{r}/ Grand rabot).

-/ga:^{r}niyé/ Orné (Garni ?).

-/lóké/ Avoir le hoquet. (Le verbe est vraisemblablement issu de /lóké/ "hoquet" qui se rattache lui-même à une forme analogue du mot dans les parlers de l'Ouest:
FEW. IV. 451, a : "Paris Loquet "hoquet" BL 1808, Mons loqué, flandr. St Pol, yèr. nant. bmanc. ang. poit. aun. saint. centr. id".)

-/lyané/ 1. Ramper (en parlant d'une plante rampante ou grimpante).
2. S'échapper, s'enfuir. "Le démon l'a poussé à oublier et à lianer (en note : Lianer : fuir, glisser, se dérober comme une liane) "M.A. Leblond, Ulysse Cafre p. 70. (Le second sens est tout naturellement issu du premier.) (/lyan/ Plante rampante ou grimpante.)

-/mafizé/ Devenir "blet ou aqueux" /maf/.

-/mâdaré/ Tresser (en particulier le vacoa, mais le terme peut être utilisé pour d'autres végétaux). /i prâ l ke:^{r}, i mâda:^{r} si:^{r} la sèz/ "on prend l'extrémité, on tresse sur la chaise" (rotinage de chaises. Bras Panon) ; /i mâda:^{r} la pay kan/ "On tresse les feuilles de cannes" (Ste Suzanne) ; /li mâda:^{r} sak vakwa/ "elle tresse des sacs de vacoa" (Ste Rose). Ce terme n'est en usage que sur la côte au Vent ; de Ste Maire à Bois Blanc (Il paraît inconnu à St Philippe). /mâdaré/ "tresser", comme /mâdarèz/ "femme qui tresse" sont formés, par suffixation, à partir de la base /mâda:^{r}/ qui désigne "tout travail de tressage" : /ê ti mâda:^{r}/ "une petite tresse de vacoa". Le mot est bien attesté à date ancienne :

(1) Ces verbes ne figurent pas dans la section consacrée à la préfixation, car /brâsé/ ou /brusé/ n'existent pas.

1827 : "J'ai posé le bord en planches du toit de la varangue et remis les mandars" Lescouble 7.1.1827 ; "des mandars de vacoua" ibidem, 31.2.1829...

-/mété/ Mettre (Doublet de /mèt/ qui a le même sens).

-/mukaté/ Battre, rosser : /ma mukat au/ (1) (/mukat/ Saleté corporelle ; terme souvent injurieux).

-/mugé/mûgé/môgé/ Battre, rosser. Ce verbe semble être le même que /mugé/ qui signifie plutôt "prendre au piège, duper" ; /la nu lé mugé/ "là nous sommes pris". On observe la même polysémie pour /bézé/ "Duper, battre". "Des projets se formaient de guetter les malgaches récalcitrants et de les "mougguer" jusqu'au sang" La fille du commandeur, in Démocratie (28.4.1945) (/mûg/mêg/ Débris, relief).

-/niké/ 1. Tiger une fleur à l'aide d'une "nervure de palme"/nik/ (Le Brûlé de Saint Denis).

2. Réduire une palme à son axe médian (ce que font certains oiseaux dits /bélyé/ ; ils utilisent le matériau ainsi recueilli à la fabrication des nids qu'on voit dans les cocotiers). (Cf. supra /déziké/ ; il y a, en effet, deux termes pour désigner cette nervure centrale de palme : /nik/ pour la zone du Vent, /zik/ pour la partie sous le Vent.

-/plén'é/ Plaindre, se plaindre.

-/pwaké/ Brûler, causer une brûlure. /sa la pwaké avèk sólèy/ "ces plantes ont été brulées par le soleil" ; /mwê la pwak mô mê/ "je me suis brûlé la main" (L'étymologie n'étant pas sûre, on ne peut affirmer que le verbe est issu de la base /pwak/ "ampoule (d'une brûlure)", ce dernier mot pourrait être un déverbal à suffixe zéro (cf. supra suffixation 3)

-/rasyóné/ Donner aux animaux de la nourriture préparée. (/rasyô/). Il ne s'agit pas d'un changement sémantique qui aurait affecté le français "rationner", mais d'un dérivé proprement créole du substantif /rasyô/ "nourriture, généralement cuite, qu'on donne aux animaux". Le terme prête aisément à contresens.

-/sabuké/ (/sabuk/ fouet). Fouetter (rare).

-/sâplén'é/ cf. /âplèn'é/,/plén'é/.

-/tâpané/ Adj. Marqué de taches (eczéma, dépigmentation).

(1) On a pu constater que le créole forge volontiers des verbes (de sens assez imprécis d'ailleurs, mais qui tous impliquent une idée de menace) à partir de termes injurieux (/kunisé/,/mukaté/, /tòtòsé/ par ex.)

-/tizané/ Pratiquer sur qn une opération magique. (/tizan/).

-/vavâgé/ Errer, mais souvent au sens de "battre la campagne, se fourvoyer". Le terme est rare, et l'on dit beaucoup plus souvent /lé dân vavâg/ "m. à m. il est dans les vavangues, c'est-à-dire il s'égare, il déraisonne".
(Le mauricien connaissait le tour : "Li dans vavangues : il est dans les vavangues ; il s'égare "Baissac op. cit. p. 174). L'expression est donc ancienne et a pu, à la Réunion, donner naissance à /vavâgé/. (Nous avons également relevé /vâgé/ id. Ce terme est sans doute une "pseudo-forme simple" d'un verbe dont /vavâgé/ paraît être le redoublement à valeur itérative (type /sòtsóté/).

-/vuvé/ Prendre, attraper (/vuv/ Nasse). /vuv tô momô/ Injure (une seule attestation).

2. PREFIXATION

1. /dé-/

-/débaskilé/ Ouvrir (/baskil/) (Comme la plupart de ces termes sont, en même temps suffixés en /-é/, on voudra bien, pour le sens, se reporter au paragraphe précédent).

-/débrâsé/ (/brâs/).

-/débrusé/ (/brus/).

-/débuzé/ (/buzé/).

-/démayé/ (/mayé/).

-/dépayé/ (/pay/).

-/déturé/ (/tu:^{r}/).

-/déziké/ (/zik/).

2. /re-/a:^{r}-/

Ces deux formes sont les variantes d'un même préfixe, l'affaiblissement de l'e muet entraînant la formation d'un groupe consonantique r + cons. que la faiblesse de l'énergie articulatoire propre au créole fait évoluer vers /a:^{r}/. Les termes français ont subi la même évolution : /a:^{r}kilé/ "reculer", /a:^{r}dsân/ "redescendre", /a:^{r}pasé/ "repasser" ...(ainsi que tous les verbes français à initiale re-). On la constate même, par analogie, dans des cas

différents : /arésté/résté/ "habiter", /a:^{r}masé/ "ramasser" (peut-être trace d'un ancien "amasser" qui, en français, au XVIIIème siècle, cède la place à "ramasser" (Cf. Brunot. VI. 2e partie, 1292.). La coexistence de "ramasser" en français régional aurait entraîné l'altération de la syllabe initiale.)

-/a:^{r}dviré/ Remettre à l'endroit (du linge qu'on avait mis à l'envers pour le laver);(/déviré/ Retourner).

-/a:^{r}tu:^{r}né/ Se remettre à tourner (une seule attest.). Ce terme ne se confond pas avec /retu:^{r}né/ "revenir". (/tu:^{r}né/ Aller en cercle, marcher en cercle.)

-/rsava/ Aller de nouveau, retourner. (/sava/ un des thèmes verbaux du verbe aller:/mi sava/ "je vais" ; /mi rsava/ "je vais de nouveau".)

-/refósé/ Creuser à nouveau une "fosse" (/fósé/ Creuser une fosse).

Ces exemples de dérivation par suffixation ou préfixation montrent que, dans les survivances dialectales du lexique créole tout comme dans le fonctionnement actuel de son système de création de termes à l'aide de ces procédés, se retrouvent des tendances identiques qui sont celles du français populaire.

La distinction que nous avons tentée d'établir entre les faits de conservation (survivance) et ceux de novation (néologismes) est souvent fragile, nous ne nous le dissimulons pas. Faute d'informations, il est parfois impossible de se prononcer nettement. Nous pensons toutefois que cette analyse, à la différence d'une étude purement synchronique du lexique, doit permettre, malgré certaines possibles erreurs de détail, de saisir le rapport qui unit ces deux ordres de phénomènes.

Pour prendre l'exemple de la suffixation, (ce mode de dérivation beaucoup plus important que la préfixation, comme le montrent les relevés précédents ., a d'autre part fait l'objet, en français contemporain, de la remarquable étude de J. DUBOIS) (1) la tendance que nous signalions apparaît avec une particulière netteté.

Nous avons pu relever, en effet, nombre de termes créoles issus de mots français dialectaux ou anciens présentant les mêmes suffixations que les néologismes :

(1) Dubois (J) Etude sur la dérivation suffixale en Français moderne et contemporain - Paris 1962.

1) /-az/ : /do:^{r}maz/,/pa:^{r}laz/, /paryaz/,/plâtaz/,/po:^{r}taz/, /so:^{r}slaz/, /suflaz/.

2) /-e:^{r}/:/kabale:^{r}/,/sene:^{r}/,/swafe:^{r}/,/véye:^{r}/.

3) /zéro/:/buré/,/kras/,/déliv/, /grôn'/, /mas/, /mason/.

Il est souvent bien difficile de savoir s'il s'agit d'une forme populaire ou d'un néologisme créole. Nous avons utilisé tous les critères possibles (attestations des termes en français, comparaison des créoles qui, lorsqu'elle se révèle positive, augmente considérablement la probabilité d'une survivance française...). Il nous paraît cependant plus important encore de constater que le créole n'a fait que conserver sur ce point une tendance fondamentale de la langue parlée. Le maintien en créole de mots de même formation que le français n'a pas conservés est une preuve supplémentaire en faveur de cette hypothèse.

Les conclusions de J. Dubois pour le français moderne et contemporain vont exactement dans le même sens. Parmi les suffixes de noms d'action (-age,-ment,-tion) qui tiennent une place essentielle dans le vocabulaire français, J. Dubois constate "le suffixe -age tend à s'imposer au détriment de -ment" (op. cit. p. 29)... "le suffixe -age continue de s'étendre dans le vocabulaire commun avec des emplois familiers" (ibid. p. 30)... "Tous ces mots témoignent de la vitalité d'un suffixe qui s'ajoute maintenant à des substantifs ou à des mots étrangers" (p. 31).

"-ment" a également subsisté en créole, à un degré moindre, tandis que "-tion" a complètement cessé de fournir des dérivés, même s'il subsiste dans certains termes. Cette disparition s'explique sans doute à la fois par la diversité de ses formes (-action/-ition, -ification,-isation...) et plus peut-être encore par ses emplois (opérations industrielles et surtout vocabulaire abstrait : "il a une grande extension dans le vocabulaire abstrait (philosophie, psychologie, politique)"). En revanche, les "déverbaux" (suffixe zéro) font l'objet, dans l'étude de J. Dubois, d'un examen particulier : Il s'agit, aux yeux de l'auteur, "d'éléments en régression" :

"Les déverbaux (comme vol formé sur voler) sont des dérivés à degré suffixal zéro... Dans un article publié en 1874...M. Egger en relève 300 exemples. Mais, à la même époque, A. Darmesteter notait dans sa thèse (pp 53-54) que ce "procédé de dérivation ... qui avait donné à la langue tant de mots élégants, nets, courts et simples, se réduit devant les envahissements de la langue savante, et ne trouve pour dernier refuge que la langue du peuple ou la langue spéciale" ". (op. cit. p. 63)

J. Dubois note d'ailleurs que parmi les mots relevés par A. Darmesteter "plusieurs...sont anciens, comme celui d'"écoute" apparu au XVIIème siècle".

Ce type de suffixation est bien vivant en créole et fournit parfois des doublets à des termes suffixés en /-az/ ou /-mâ/ : /bèz/,/bèzmâ/ ; /kros/, /krosaz/ ; /grat/, /grataz/.

Certes, nous ne savons guère quel pouvait être au XVIIème siècle le système de suffixation de la langue populaire, mais on peut raisonnablement penser que celui que connaît actuellement le créole s'inscrit dans la même ligne d'évolution.

On peut arriver aux mêmes conclusions à propos des autres suffixes : /-e:r/, issu du suffixe français "-eur", sert seul à la formation des noms d'agents, alors qu'en français moderne "-ateur" est plus vivant (Dubois op. cit. p. 41) ; d'autre part, le système créole a conservé l'ancienne opposition masculin - féminin /e:r/ /èz/, alors qu'en français contemporain, le système s'est trouvé prodondément modifié par l'introduction d'un suffixe "-euse" qui n'est qu'une variante d'"-eur" (aspirateur/arroseuse) dont "la valeur d'emploi est uniquement celle de machine et d'instrument, distincte de celle du féminin de -eur (nom d'agent) " (ibid. p. 43).

Pour les suffixes de formation de verbes, la situation est également très claire. En français contemporain, le type en "-er" beaucoup plus répandu que celui en "-ir" (Total absolu : 482 pour le premier, 93 pour le second, avec un coefficient respectif d'expansion de 7% et 1,9%) a seul subsisté en créole.

a) Type zéro/é sans altération de la base (/kanóté/, /ka:rtusé/, /kâzé/, /klóké/,/kódêdé/, /ko:rtézé/, /kunisé/, /débuté/, /galéré/, /lóké/, //lyané/, /mâdaré/, /mukaté/,/niké/,/pwaké/#tâpané/,/tizané/, /vavâgé/,/vuvé/.

C'est,de loin, le type le plus fréquent. Il est toujours utilisé pour les mots étrangers intégrés au lexique (/mâdaré/,/tâpané/, /vuvé/..).

Des modifications, pas toujours explicables, peuvent affecter la base :
/braté/ Donner le bras (peut-être pour éviter la confusion avec /brasé/)
/karyaté/ Attaqué par les "termites" /karya/ ; le -t- est vraisemblablement analogique.

b) Normalisation. La tendance à ramener au type verbal en /-é/ un verbe français qui ne s'y rattache pas est très nette en créole : /âplén'é/,/ga:rniyé/,/mété/. Le créole réunionnais en use cependant beaucoup moins que les autres parlers de l'Océan Indien : Maur. rod.seych. /ulé/ "vouloir" ; /baté/ "battre" ; /mo:rdé/ "mordre"...

c) Divers : /-isé/ ex. /mafizé/ (factitif) ; type en /-é/ composés dont le simple est lui-même un dérivé : /âbéké/,/débrâsé/,/débrusé/, /dépayé/. Notons que le verbe simple n'est pas toujours en usage).

Les seuls préfixes que connaisse le créole(/dé-/ et /re-/ a:^{r} -/)sont sans doute, en français, les plus vivants dans la composition populaire (Cf. Grévisse pp 98-99 ; Brunot-Bruneau pp 88-89) (Type : faire, défaire, refaire). Comme nous l'avons précédemment constaté, le système créole présente les mêmes caractères que celui du français populaire, et, là encore, les survivances dialectales témoignent dans le même sens (/dégrésé/,/démaré/,/désusé/,/détaké/, /dévidé/).

En créole, comme en français, la suffixation joue, dans la formation des termes nouveaux, un rôle beaucoup plus important que la préfixation. Cependant la conclusion majeure nous paraît être, non que le parler réunionnais a conservé, en le simplifiant, le système de dérivation du français, ce qui est l'évidence, mais que cette évolution est exactement comparable à celle du français populaire.

3 - REDOUBLEMENT OU ONOMATOPEES

1.) Onomatopées

-/kavkav/ dans /kay kavkav/ Espèce de caille ainsi nommée à cause de son cri.

-/kwêkwê/ Poisson (Pristipoma operculare) ; il fait entendre, quand on le sort de l'eau, un bruit qui est à l'origine de sa dénomination.

-/sakwat/ Oiseau (Tchitrea bourbonnensis). Ce nom qui reproduit à peu près l'appel de cet animal, n'est pas en usage dans toute l'île ; on dit également /zwazó la vye:^{r}z/. Signalons pourtant qu'en Inde un oiseau commun (Casarca rutila) porte le nom hindi de "chakwa" qui paraît être également une onomatopée de son cri. (Cf. Hobson-Jobson article "Brahmini-duck").

-/siksik/ Nom donné dans certaines régions (St Leu) au Malacircps borbonicus, plus souvent nommé /zózó blâ/. (Onomatopée du cri).

-/tèktèk/ Oiseau (Saxicola borbonensis). On a parfois prétendu que le mot est d'origine malgache : "TECKTECK petit oiseau des hauteurs dont le cri est TICKTICK" (in "Le rideau de cannes" mai-juillet 1963 ; n° 3 ; art. cit. p. 24). La quasi-identité du nom et du cri nous paraît rendre inutile le recours à un problématique étymon malgache.

-/titwit/twitwit/ Oiseau (Coquus Newtoni) (Le sifflement qu'il émet correspond à peu près à /titwit/).

-/tyatya/ Onomatopée à valeur dépréciative qui sert, en général, à qualifier le niveau de créole le plus bas. (Selon les contextes, ce niveau peut se définir de façon différente ; en zone urbaine, c'est le parler des régions rurales, mais, plus souvent, ce terme, dans la bouche de locuteurs qui ont quelque connaissance du français, stigmatise le parler de ceux qui ne parlent que créole et s'expriment dans une "langue rustique" /gró kréòl/ (ou, plus péjorativement, /kréòl tyatya/).

-/zêzê/ dans le tour /fé zêzê/ "agacer". Expression enfantine.

2) Noms ou adjectifs.

-/bèlbèl/ Gros : /ê bèlbèl pwasô/ "un gros poisson" ; /ê bèlbèl kósô/ "un gros porc" ; plus rarement "beau" /ê bèlbèl lóto/ "une belle voiture". (/bèlbèl/ semble avoir, par rapport à /bèl/ qui a le même sens, une valeur plus expressive).

-/kòlkòl/ Plante des champs. Ce terme désigne plusieurs espèces dont les graines, pourvues de petits crochets, "s'attachent" /i kòl/ aux vêtements.

-/fayfay/ Fatigué, las. (le simple /fay/ a le même sens) la forme redoublée a une valeur d'atténuation : /mwê lé fay/ indique un état de malaise plus grand que /mwê lé fayfay/. On use de /fayfay/ dans les réponses conventionnelles qui n'ont pas pour fonction de communiquer une information réelle sur un état de santé. Ainsi, une personne âgée peut répondre à celui qui s'informe à son sujet /sâté vyé mun/ ou /fayfay la ruy/ sans être réellement malade).

-/lôglôg/ Grand ; /li lé ê pé lôglôg/ "il est assez grand" (Valeur d'atténuation).

-/ruzruz/ Rougeâtre, /ê zafe:^{r} ê pé ruzruz/ "quelque chose de rougeâtre".

-/trâmtrâm/ Sensitive, ainsi nommée car les feuilles "bougent"/i trâm/ (m. à m. "tremblent") au moindre contact.

3) Verbes

-/buzbuzé/ Bouger légèrement.

-/kaskasé/ 1. Déferler, se briser (en parlant de la mer) /la me:^{r} i kaskas ê pé zo:^{r}di/ "la mer déferle (modérément) aujourd'hui)".

2. /â kaskasé/ "en mauvais état, mal en point" /semê lé â kaskasé/ "le chemin est défoncé" ; "mal fait, peu soigné" /sô madam té i fé ê balyaz â kaskasé/ "sa femme donnait un coup de balai en vitesse". (en mauricien, /kaskasé/ signifie:"démoli, déchiré".)

-/kòzkózé/ Bavarder.

-/dérâzdérâzé/ Déranger (fréquemment) ; /bân klyê i dérâzdérâz la pil/ "les clients défont souvent la pile (de légumes)".

-/digdigé/ Chatouiller. /digdig pa mwê/ "ne me chatouille pas". "Leurs amours vibreraient dans l'obscurité comme, millénaires, se digdiguent, de nuit, les étoiles "(en note "chatouillent") M. A. Leblond Les Sortilèges p. 305.

S. Mérédac, dans ses notes étymologiques de l'Essor, signale à Maurice l'emploi de "Guidiguidi : chatouiller, chatouillement" et rapproche l'expression du malgache "KITIKITIKA chatouillement". Nous pensons qu'il s'agit, en fait, d'une forme redoublée du verbe "diguer" qui a lui-même disparu :
FEW. III. 74, a : "Diguer "piquer (un cheval) de l'éperon" (seit Trèv 1743) norm. diguer "piquer" (MN ; Dm), norm. yèr. Tôtes, havr. - Percy, Jers. Guern. "aiguilloner avec le diguet", Bray, PtAud. "piquer"...hag. diguiei "pousser avec un objet pointu qui ne pénètre pas", ang. diguer "donner des coups de corne (vache)" ".

L'aire d'emploi du terme paraît confirmer notre hypothèse ; dans ces dialectes, des dérivés de "diguer" ont d'ailleurs le sens de "tracasser, asticoter". Cf. FEW. III. 74,b.

-/duduyé/ Corriger, battre. /duyé/ également employé avec le même sens est un terme d'origine dialectale. (cf. /duyé/).

-/fròtfròté/ Frotter (atténuation ou répétition). /mwê té â trê fròtfròt ê pé lóto/ "j'étais en train d'astiquer ma voiture".

-/gratgraté/ Sarcler (mais de façon occasionnelle et discontinue) /mi gratgrat ê pé bitasyô/ "je sarcle un peu mon champ" (Le témoin, malade, ne pouvait plus assurer la culture de sa terre).

-/mèlmélé/ Se mêler, fréquenter (assidûment). /mi mèlmèl pa tró âsâm zòt/ "je ne les fréquente pas".

-/plâtplâté/ Cultiver, planter (atténuation). /i plâtplât ê pé zarikó/ "il cultive un peu de haricots".

-/pòzpózé/ Poser, installer.//...pu li pòzpòz sa kaz/ "...pour qu'il installe sa maison".

-/sòtsóté/ Sauter (valeur itérative) /bân ma:rmay té apré sòtsóté/ "les enfants étaient en train de jouer à sauter".

-/tu:^{r}ntu:^{r}né/ Tourner (autour de) (valeur itérative) /li tu:^{r}ntu:^{r}n kóté li/ "elle tourne autour de lui" (syn. /virétu:^{r}né/ ou /tu:^{r}né-viré/).

-/tustusé/ Toucher sans cesse, tripoter. (/tusé/).

Cette liste n'est naturellement pas limitative ; d'autres verbes créoles peuvent être employés sous leur forme redoublée (/rodé/ "chercher", /ma:^{r}sé/ "marcher"...) Les valeurs restent toujours les mêmes, répétition ou atténuation, sans qu'elles s'excluent nécessairement. Dans l'exemple que nous avons cité pour /gratgraté/, le témoin dit /mi gratgrat/, car la maladie lui interdit tout travail prolongé et ne lui permet qu'une activité sporadique et, de ce fait, réduite.

Ce type de redoublement est commun à tous les créoles de l'Océan Indien ; Baissac le signale dans son Etude sur le patois Créole mauricien (1880) et y voit un "fait de syntaxe" d'origine malgache :

" 1. Un redoublement marquant répétition ou fréquence de l'action. "Mivadibadika", se retourner en tous sens : le créole dit virevibé. "Mamitsopitsoka" , fouetter à coups redoublés : le créole dit battebatté. "Mandehandeha" aller çà et là : le créole dit rôde-rôdé.

2. Du redoublement marquant augmentation ou diminution. "Adala", fou ; "adaladala", à demi-fou. Le créole dit "fouca", fou ; "foucafouca", un peu fou.
"Fotsifotsy", tirant sur le blanc, blanchâtre. Le créole dit de même "blancblanc", "rouzerouze". "(op. cit. p 89 .L'auteur cite ensuite des types de redoublement que ne paraît pas connaître le réunionnais.)
Le rodriguais possède des possibilités analogues de redoublement : /li kupkup dibwa/ "il coupe (souvent ou habituellement) du bois", /mó kôtkôt bèf/ "j'ai l'habitude de compter les boeufs" ; /mó tyapé kózkózé akòt labutik/ "j'étais en train de bavarder près de la "boutique" ". On peut citer d'autres exemples dans ce même parler :

./ma:^{r}sma:^{r}sé/,/sótsóté/,/dâsdâsé/... Adjectifs : /bèlbèl/ "gros" ;

/ruzruz/ "rougeâtre", /blâblâ/ "blanchâtre".

Le créole seychellois présente aussi des formations de ce type :

/ròdródé/ "chercher" ; /virviré/ "aller et venir, aller çà et là"; /kòzkózé/ "bavarder" ; /flatflaté/ " flatter" ; /âmyèlâmyélé/ "séduire (par des paroles trompeuses)...

Le rapprochement des divers parlers prouve que ces formations sont anciennes ; elles sont différentes des verbes composés que connaissent les créoles des Antilles (martiniquais, guadeloupéen, haïtien).

Pour reprondre les termes dont use J. Faine (op. cit. p. 96) :(en haïtien) "il s'agit de verbes juxtaposés de manière que l'un renforce le sens de l'autre, comme, par ex. "virer-tournin, sauter-pomper, garder-wouais, ignorer-con'nain". Il en est de même, selon E. Jourdain , des "verbes composés" martiniquais qui "expriment une action complexe "(Du français aux parlers créoles ; p. 132) "Ex. "semblé-contré" (se rassembler et se rencontrer) = état d'une foule sans ordre ; "tombé-lévé" =se relever vite d'un malheur, ne pas se laisser abattre ; "viré-gadé" = regarder autour de soi..."

La spécificité du phénomène et l'unité des parlers de l'Océan Indien donnent à penser qu'il peut s'agir d'une "interférence grammaticale" du système grammatical malgache (Cf. U. Weinreich. Languages in contact pp 31-46). Les "duplicatifs" sont, en effet, nombreux dans cette langue et offrent des significations voisines de celles des formes redoublées du créole :

"Les duplicatifs, redoublements de la racine, sont une des particularités de la langue malgache, très employés, surtout en parlant, ils donnent beaucoup de flexibilité à l'expression...Le duplicatif peut marquer :

a) La répétition de l'action : mijerijery (regarder à plusieurs reprises, de tous côtés) ; mitoditodika (de todika:tourner la tête ici et là)/... il en est ainsi de tous les mots qui expriment un mouvement.

b) Un diminutif : tranotrano (maisonnette que font les enfants), bibibiby (un peu bestial)...

c) Une insistance, comme pour mieux décrire (surtout en parlant de couleurs) : mangamanga (bleu), mavomavo (jaune), moramora (document)." A. Rahajarizafy -Essai sur la grammaire malgache, pp 88-89.

C H A P I T R E XI

-o-o-o-

LES TERMES D'ORIGINE DOUTEUSE OU INCONNUE

Nous n'avons pas pu établir l'étymologie de tous les termes créoles recueillis et présentés au cours de la première partie de notre étude. Cependant, ceux qui restent à étudier ne se trouvent pas tous dans la même situation ; pour certains, nous sommes dans l'ignorance absolue ; nous ne pourrons alors que rappeler la signification du mot et, le cas échéant, en relever l'emploi dans les autres parlers des Mascareignes, ou donner des attestations anciennes que nous avons pu trouver, en espérant que d'autres chercheurs pourront peut-être éclaircir l'énigme restée pour nous sans solution. Pour d'autres, en revanche, nous présenterons des hypothèses, mais comme elles ne nous paraissent pas offrir un caractère de certitude suffisant, nous avons renoncé à les faire figurer dans les chapitres précédents où elles auraient pu trouver leur place.

-/ãbulkidi/lãbulkidi/ Situation compliquée et confuse (souvent provoquée volontairement). Quoique bien connu à la Réunion, le mot paraît récent (inconnu des autres parlers créoles).

-/ãkadmã debut/ Personne très maigre (?).

-/âspèk/lâspèk/ Personne agaçante (/fe:r lâspèk/). On peut naturellement rapprocher du français "anspect" (levier utilisé, en particulier, dans la marine), mais le changement sémantique est inexplicable. Comme ce terme existe avec le même sens qu'en français (/âspèk/ "levier, barre à mine"), nous pensons plutôt qu'il s'agit d'une attraction paronymique, mais l'étymon demeure inconnu.

-/babuk/ Araignée (Le mot, curieusement, n'est pas connu dans certaines régions de l'île Plaine des Cafres par ex.).

Dans les textes créoles de L. Héry (vers 1850) p. 103, on relève la forme /bibuk/ qui apparaît jusqu'au début du XXème siècle. Elle est sûrement ancienne car on la trouve en seychellois : "araignée" : /bib/ ou /bibuk/ (Le mauricien, en revanche, ignore à la fois /bib/,/bibuk/ et /babuk/ pour n'utiliser que /ze:rnyé/ que connaît aussi le réunionnais).

On peut donc penser que /bib/, sans doute d'origine malgache (cf. ce mot) a dû être adopté en réunionnais après 1720 et avant 1770 ; /bibuk/ serait une autre forme (peut-être aussi malgache) qui aurait été refaite en /babuk/, à date récente, en créole de la Réunion. (Faut-il invoquer ici une possible influence swahili : "buibui : araignée" Sacleux. ? Il est bien difficile de se prononcer.)

-/babul/ Arbre qu'on nomme aussi /grèn burik/ ou /grê burik/ à cause de la forme de ses fruits. La forme presque sphérique de ces derniers (comparés à des testicules d'âne) autorise peut-être à suggérer que /babul/ est une déformation de /bwa bul/ (Cf. /bwa nwa:r/ et /banwa:r/). Elle aurait pu être facilitée par l'existence d'un autre végétal, sans rapport avec le précédent, et qu'on nomme /bwa bul/.

-/baraswa/ Barachois. Le mot qui signifie une "crique peu profonde" est surtout connu à la Réunion parce qu'il désigne le front de mer, à Saint-Denis. Il y avait autrefois, à cet endroit, un "barachois" comblé depuis une cinquante d'années, mais qui a laissé son nom à la promenade. C'est peut-être lui qu'évoque, dans ses Contrerimes, Paul-Jean Toulet : "Au retour, je vous vis descendre L'écumeux barachois Dans les bras d'un nègre de choix,Virgile ou Alexandre." Le mot a gardé dans les autres créoles son sens premier :

Maur. /baraswa/ "Etendue d'eau saumâtre peu profonde, en communication avec la mer".

Seych. /baraswa/ "Crique peu profonde".

Le mot était probablement en usage dès le début du XVIIIème siècle comme l'indique sa présence dans tous les parlers et les attestations nombreuses dans les récits de voyage du milieu du siècle :

1761 "En dedans du port, on voit une espèce d'enfoncement, un canal qui s'avance vers la terre et qu'on nomme le barachoi". Pingré,op. cit. p. 165.

1762. "Toute cette flotille était rendue à l'entrée du Barrachoua". Le Gentil Voyage dans les Mers de l'Inde II. 541 (il s'agit du séjour à Foulepointe en 1762) ; "les ressifs du barrachoua" ibid. II.614...

Bory de Saint-Vincent, au début du XIXème siècle, use du mot en essayant d'en préciser l'aire d'emploi :

1804 "Dans ce temps-là, il y avait à son embouchure un barachois assez commode" (op. cit. III. 177) et il ajoute en note : "Barachois est le nom que, dans nos Colonies Orientales, on donne à de petites criques".

Lescouble en use tout naturellement :

1829. "A St Denis, à la suite du coup de vent, il n'y a plus de barachois" Arch. Réun. 13.2.1829.

Selon Jal, le mot est d'origine portugaise ; il viendrait de "barra" et de "choa", ancienne forme de l'adjectif "chão" ou "chan" qui signifie "uni, sans profondeur". Quoiqu'on puisse penser de l'étymologie, l'emploi du terme est beaucoup plus ancien que ne le suggère cet ouvrage ; en effet, ce dernier ne donne comme première attestation que celle de l'Encyclopédie méthodique (1783).

La difficulté vient de ce que G. Massignon a relevé le terme dans d'anciens documents acadiens, comme toponyme, dès 1720 :

"Nom de lieu fréquent en Acadie...1ère att. 1720... "au barachois de Saint-Esprit "Arch. min. Col. G 1 467 Recens. gén. Ile Royale" (op. cit. pp 123-124).

Selon l'auteur,"l'alternance des graphies oo,oua, avec oix,ois, que présentent les textes du début du XVIIIème siècle...viendrait de ce qu'il s'agit d'un mot étranger adapté à la phonétique française" (ibid.)

Il y aurait donc là confirmation de l'étymologie proposée par Jal. (Des témoins acadiens que nous avons rencontrés nous ont confirmé l'emploi du terme dans ce parler ; selon eux, il serait d'origine française et viendrait de "barre à échouer", déformé par la prononciation locale.).

Nous avons, d'autre part, relevé en Inde, au début du XVIIème siècle,l'usage de "bare" au sens d'"embouchure" :

1610 "L'embouchure qu'ils appellent la bare" Pyrard. op. cit. p. 31. (ce pourrait être là l'élément initial de /baraswa/).

Le mot s'est sans doute répandu un peu partout grâce aux navigateurs. Il n'est pas en tout cas propre aux "Indes Orientales". Rien ne prouve, en revanche, si le premier élément est "bare" (cf. Pyrard), que le terme n'est pas indo-portugais. (C'est ce que suggère le Larousse du XXème siècle qui propose "De l'ind. bara : "port" et chua ou chão peu profond, uni"). L'étymologie malgache est naturellement pure fantaisie, le mot est une malgachisation du créole.

Faute de pouvoir préciser l'origine exacte, nous avons maintenu /baraswa/ dans ce chapitre.

-/basé/ Faire l'école buissonière ; dans certains emplois:"tirer au flanc".

En français régional, le verbe devient "bacher", mais il peut s'agir d'une "hypercorrection", puisque la quasi-totalité des verbes créoles est d'origine française. Faute de mieux, nous suggérons l'hypothèse suivante : La position de repos et de loisir favorite des Créoles consistant à s'accroupir sur les talons, /basé/ pourrait être issu de "baisser", "se baisser" (chute normale du pronom personnel) dont les dialectes de l'Ouest offrent des formes du type "bacher" :
FEW. I. 272, a :"Afr. Baissier...Mons, boul. bacher, pik. id (v. réfl.)..." (D'autre part, des verbes dérivés de "bassus" ("baissoter", "bassoter" ibid. I. 274) ont le sens de "perdre son temps").

/basé/ aurait donc pu d'abord signifier "rester accroupi à ne rien faire ou à bavarder", puis, il aurait vu logiquement son sens se restreindre par spécialisation dans l'argot scolaire:"ne pas aller à l'école".

-/bastrêg/ (selon un témoin /vastrêg/) Sorte de hachoir (pour couper le tabac) Ce terme est rare. Le rapprochement avec "bastringue" paraît sémantiquement impossible. (Cet instrument est nommé /pòksèv/ en seych.)

-/bäklòs/ Poisson (genre decapterus). (?)

-/be:^{r}sak/bu:^{r}sak/ Sac ; le mot est devenu très rare ; on le trouve dans les récits de L. Héry (vers 1850 op. cit. p. 60) et M. et A. Leblond en usent encore dans leurs romans : "Il cueille quelque chose et l'enfonce dans le bourresac qui, en boule sur son dos, lui donne l'air d'un bossu". Ulysse Cafre p. 154. Le mot existe aussi en mauricien. Le mot paraît d'origine française ; nous n'en avons cependant pas découvert l'étymon.

-/bistrak/ Affaire ou chose mal tournée ou suspecte (glosé par un témoin : /ê zafe:^{r} to:^{r}t/ "une affaire louche").
Peut être d'origine dialectale :

FEW. XIII/2.191,a : "Dém. débistraque adj. "en mauvais état" diforme" ; yèr. en débistrac "en mauvais état, en ruine", Bray débistrac, hav. "à moitié démoli". L'aire d'emploi des termes et leur sens rendent l'hypothèse vraisemblable.

-/blaké/ adj. Asphalté. (FEW. XVIII. 24,a "Dol blak "goudron".")(?)

-/blèz/ Bille (région de St Paul) (?) On dit aussi avec le même sens /kanèt blèz/ : ("glaise" ?)

-/bòbòk/ Tibia (?).

-/bruté/ Travailler, se démener. Probablement d'origine française, mais l'étymologie reste obscure ("ébrouer", "s'ébrouer", sous l'influence analogique de "brouter" ? "Brouter" lui-même ne paraît pas pouvoir être invoqué comme étymon.) (Cf. FEW. XV/I. 293, a et 312,b).

-/bubu/ Affection cutanée ulcéreuse ou pustuleuse ; on désigne souvent ainsi une plaie qui ne guérit pas et qu'on nomme aussi /bóbó zarab/. Donc le mot n'est peut-être pas une simple déformation du fr. "bobo". "Boubou" apparaît en français dialectal, mais dans des zones qui ne conviennent guère (Cf. FEW. I. 416,a "aost. boubou "mal"); de plus,le sens n'est pas aussi nettement spécialisé. (Peut-être swahili "buba:pian" ou portugais. "bubão".

-/kabaré/ Le mot est bien connu et servait autrefois à qualifier les chansons, musique et danses locales : /bal kabaré/;/sâsô kabaré/ ; il paraît parfois désigner les réunions au cours desquelles on se livrait à ces divertissements : /lôtâ lavé kabaré dân kâ/ "autrefois, il y avait des /kabaré/ dans les "camps" (=quartiers populaires ou logements d'engagés)" ; /lavé tamtam, lavé kabaré/"on jouait du tambour, on dansait et chantait". Le mot existe aussi en mauricien (Cf. la chanson intitulée /buz buz séga/ :"/al dân kabaré/".

Le mot a naturellement été rapproché du fr. "cabaret", mais l'étymologie ne paraît pas soutenable ; le "cabaret" (lieu ou l'on boit) s'est toujours nommé en créole /kâtin/ et ces réunions se faisaient en plein air et non dans un établissement quelconque. Nous pensons qu'il s'agit peut-être du malgache "kabary" (=réunion, assemblée), paronymiquement déformé sous l'influence du français "cabaret". Il faut cependant reconnaître que le /kabaré/ créole n'a rien de commun avec le "kabary" malgache qui a exactement le sens de "discours public, proclamation".

-/kade:r/ Agave. (Ce mot n'est en usage que dans certaines zones de l'île). Le Rideau de cannes (art. cité. 1962) donne comme étymon : "malg. kaderan qui indique une perche d'arpentage". Nous n'en avons pas trouvé trace ; en revanche Weber (op. cit.) donne "kady : perche, poteau planté pour jalonner". C'est la hauteur de la hampe florale de la plante qui aurait justifié une telle appellation car la plante se nomme à Madagascar "vahona". L'étymologie demeure obscure.

-/kadin/ Brc. (?)

-/kadok/ Plante (Strongylodon siderospermum). L'usage du mot est ancien comme le prouve la comparaison des parlers (maur. seych. id) et les témoignages de voyageurs :

1761. "A Bourbon, on le nomme Cadoque" Pingré, op. cit. p. 190.

1812. "Le cadoc ou bonduc, espèce de liane à piquants" Milbert, op. cit. II. 145.

La plante semble surtout répandue en Inde et dans la zone malaise ; le mot pourrait venir de ces régions. On peut difficilement admettre qu'il s'agit d'une déformation de l'hindi "catcaranja" qui désigne ce même végétal dans cette langue (Cf. Daruty op. cit.) ; en revanche, le nom de "chicot" qu'elle porte en français, selon le Larousse du XXème siècle, pourrait être issu du tamoul "halichikai" ibid.)

-/kal/ Croc-en-jambe. Le mot n'existe qu'en créole réunionnais où se trouve aussi un synonyme d'origine française dialectale /zâbèk/ qui apparaît dans les autres parlers (maur. seych. id). On trouve cependant, dans ces derniers créoles, des tours comme /mèt lak/ "faire un croc-en-jambe" (mauricien) ou /fé bâkal/ "donner un coup derrière le genou pour faire chanceler quelqu'un" (seych.) qui peuvent être rapprochés de l'expression réunionnaise sans cependant l'expliquer.

-/kalu/ Agréable, joli, plaisant. Selon le Rideau de cannes (mai-juil. 1963, art. cit.) Le mot serait issu du malgache "kaloditra : beau" (p. 28).

Les dictionnaires malgaches ne semblent pas offrir ce mot et de plus l'évolution phonétique ferait problème (Cf. chap. 5).

On peut songer à le rapprocher du nom du "vin de cocotier" /kalu/ qu'on trouve encore aujourd'hui aux Seychelles et qui

paraît avoir été en usage à la Réunion (1). Le mot serait alors probablement d'origine indienne. Mais le nom pourrait aussi avoir un étymon malgache. Le Vocabulaire de Challan (op. cit. 1773) indique en effet :

"Calou : fille jusqu'à 15 ans"

"Calou" se retrouve sur la côte Est de Madagascar comme le montrent les papiers de Chapelier qui parcourt cette région entre 1778 et 1806

"Calou maia : petite fille unique...calou foutchi : petite fille de couleur blanche...calou mavinh : petite fille grasse" (Bulletin de l'Ac. Malgache ; éd. H. Poisson 1940, tome II ; ce terme embarrasse fort H. Poisson qui selon une méthode que nous avons déjà dénoncée à propos de l'apport malgache (Cf. chap. 5) tente de lui substituer "kely"). Le mot est également mentionné par Froberville (op. cit.) "calo, calou : petite fille" et par Weber "kalo : une fille". Du sens de "jeune" appliqué à une fille, on aurait aisément pu passer à celui de "joli, plaisant, agréable" qu'offre aujourd'hui /kalu/.

-/kansèt/ Caleçon ; le mot est à rapprocher de /kansô/ (cf. chap. 9 ; surv. dial.) mais sa forme reste inexpliquée.

-/kapkap/ Frisson de fièvre (en particulier l'accès de fièvre paludéenne). Le mot est ancien car on le trouve dans les Fables de L. Héry ("Capé cap l'arrive en misouk" p. 59 et Baissac le signale à l'Ile Maurice en 1880.

L'étymologie est obscure ; cependant, le créole usant aisément de formes redoublées, /kapkap/ pourrait être issu d'une expression de marin passée dans le français régional.
FEW. II/I. 274,b "Nfr. (mettre) à la cape "position d'un navire en travers du vent, sous une petite voilure...dans un gros temps" (seit 1643)".

(1) "Une liqueur qu'on appelle vulgairement "vin de cocotier" et connue sous les noms de "souva", "tari" et "kalou"... C'est sous ce dernier de ces noms qu'elle est désignée dans certaines parties de l'Inde ainsi qu'à Maurice et à la Réunion, où nos travailleurs étrangers en font grand usage" Joly, "Le cocotier", in Bulletin Sciences et Arts 1871 p. 133.

Le tour peut donc aisément prendre le sens d'"être dans une position difficile, accablé (comme par un accès violent de fièvre)".

Notre hypothèse est fragile mais elle se fonde sur un passage du Journal de Lescouble (Arch. Réun.) qui offre un tel emploi de cette expression :

1812. " Mes malades sont toujours à la cape" (à plusieurs reprises, leur état étant grave et ne s'améliorant pas) 12.1.1812.

-/kavi:^{r}/ Baguette qui sert à jouer du "bobre" (On la nomme aussi /batavèk/. (?); /kavi:^{r}/ ne paraît d'ailleurs désigner, à l'origine, que le petite bourse de vacoa à demi emplie de graines que le joueur tient en même temps que la baguette elle-même.

-/katòs/ Terme injurieux qui, appliqué à une femme paraît être un peu l'équivalent du fr. popul. "vieille peau" (FEW. II. 504,a : Nfr catau "femme de mauvaise vie" (prop. seit 1660"... ?)

-/kayâm/kayâb/ Vieux vêtement déchiré. Le mot ne semble pas avoir de rapport avec /kayâm/ "instrument de musique" dont l'origine africaine ne fait pas de doute.

-/kazo:^{r}/ Amoureux (substantif rare) (?).

-/kudav/ Espèce de petit diplopode (?).

-/kudik/ Insecte (sorte de capricorne) (?).

-/kulu/ Imbécile. Variante expressive de /kuyô/(?)

-/dalô/ Ami (compagnon de travail surtout, semble-t-il).

Plusieurs témoins nous ont signalé cette nuance ; on nomme /dalô/ le second porteur de "fauteuil" (Salazie), le compagnon du scieur de long, l'équipier dans un groupe de coupeurs de cannes . Le sens d'"ami", comme celui, beaucoup plus rare,d'"amant",serait alors dérivé.

Le mot est ancien ; il est déjà chez Héry (1850 environ) et se retrouve en seychellois : /dalô/ = /zami/ ; on dit aussi /dalô zami/ id.

L'étymologie est obscure (On peut songer à un terme dialectal issu de "duo", mais nous n'avons rien trouvé dans les dialectes français ; l'apparence française du mot ne prouve d'ailleurs rien quant à son étymologie).

-/dav/ Ivre, gris. (FEW. XV/II. 65,a : "Lütt. attraper 'ne doufe "devenir ivre" ". (?).

-/day/ Jeu. (?).

-/dòs/ Bon, agréable : /sa lé dòs/ " c'est bien" ; /ê zafe:r dòs mèm/ "une chose parfaite". ("douce" ?).

-/dudul/ Plante (?).

-/farêg/ Nom métaphorique, semble-t-il, du sexe de l'homme ; on trouve le mot surtout dans l'expression /farêg i lèv/ "être en érection". Il pourrait s'agir d'un doublet de /firâg/ "espèce de harpon" dont l'étymon malgache est "firango, farango, farengo" ; cf. dictionnaire de Weber. (L'emploi de /kalu/ (au sens propre "pilon") constitue une métaphore comparable).

-/filaó/ Arbre (Casuarina equisetifolia). Quoique le nom soit recueilli par les dictionnaires français, son étymologie reste mystérieuse. R. Mauny qui signale sa présence dans l'Ouest africain note : "Filao s. m. (d'une langue de l'Océan Indien) Arbre...originaire d'Australie, répandu par les Malais dans l'Océan Indien" (op. cit.).

On prétend généralement à la Réunion que le mot est d'origine malgache ; la chose paraît confirmée par la première attestation du mot dans le "Catalogue des plantes de l'Ile de France" (in Fusée-Aublet, op. cit.)

1750 "Filao" (l'auteur ajoute que l'arbre a été importé de Madagascar. Selon d'autres témoignages, il aurait été apporté de cette île à Bourbon en 1768 par Rochon.)

Le problème est qu'à date ancienne "filao" ne semble pas attesté en malgache ; Flacourt décrit un arbre, vraisemblablement le filao : "arbre qui vient au bord de la mer et qui ressemble à un cyprès" (Histoire de Mad.p.134) et nous dit qu'il se nomme "Anaco"

Aujourd'hui, le terme est malgache, mais il s'agit de la malgachisation d'un terme emprunté :

"Filao...Le nom semble avoir été importé avec l'arbre dans le courant du XIXème siècle "J. Dez "Lexique des mots européens malgachisés"Annales de l'Univ. de Mad. n° 4, p 69.

"Filao" apparaît donc aux Mascareignes dès 1750 sans qu'on puisse en préciser l'origine. Il est, en tout cas, sûr que l'étymon n'est pas malgache. (1)

(1) Le mot pourrait être d'origine malaise, mais le phonème "f" n'existe pas dans cette langue ; d'autre part, l'arbre se nomme "ru" en malais. cf. J. Verguin. Essai d'analyse fonctionnelle et structurale : Le malais.

-/gadyâm/gadyâb/ Agréable, joli, plaisant (?).

-/galabé/ Sucre en cassonade (?).

-/galfê/ Brouillard mêlé de pluie ; le terme est rare et paraît propre à la Plaine des Cafres (?).

-/gam/ dans les tours /bas la gam/,/rul la gam/,/mèt la gam/ "exagérer, se montrer hâbleur, se faire valoir par des propos mensongers".

Le malgache présente un terme proche par la forme et le sens.

1773 "Linga lingani : inventer, c'est un conte" Chal[illegible]n (op. cit.) "Lainga : invention" ; "angano : mensonge".

Cependant le créole martiniquais offre "faire gamme : se faire voir, faire le malin" (D) "ganmeu (origine qui fait des gammes) : trop bien mis, qui fait le malin" (D.).

L'étymologie proposée par l'abbé David ("gamme") est incertaine ; les parlers de l'Ouest offrent diverses expressions qui comportent ce mot, mais leurs sens sont différents :
FEW. IV. 49,a : "Norm. chanter sa gamme "dire son avis", nfr."réprimander" 'seit 1648, Scarr ; Molière)...saint. chanter gamme "chercher querelle"...nant.bmanc. gammer "bisquer, exciter, rendre furieux"... Norm. gamme f. "forte remontrance, soufflet", bmanc. "colère bruyante" ..." L'étymologie est donc incertaine.

-/garòn/ ou /sulyé garòn/ Chaussure de toile blanche (du genre des chaussures de tennis). Selon certains témoins, ce nom viendrait de ce qu'autrefois la marque de ces chaussures était "La Garonne" (?).

-/gêgê/ Touffe de poils de l'aisselle. (?).

-/gigin/ Cf. /gin/.

-/gin/ dans le tour /ê ti gin/ "un petit peu, une petite quantité," on relève également une forme redoublée /ê ti gigin/ "id.".

Les autres parlers de l'Océan Indien présentent le même terme : Maur.rod.seych. /gin/ "petite quantité", /èn ti gin/ "un petit peu" L'emploi est donc ancien ; il est relevé par Baissac (1880) : "guine"..."ène guine"..."ène ptit guine" (Op. cit. pp 67-68).

Il paraît présenter d'autres variantes :
Réun. /zin/ : /ê ti zin/ "une petite quantité" ; on note aussi la forme /ti zîg/ : /mi gay ê ti zîg/ "j'ai un petit bénéfice".

Maur. /ti git/ "un petit peu" (vraisemblablement par attraction paronymique de "goutte" ; cf. fr. "une petite goutte").

L'expression appartenait donc sûrement au lexique bourbonnais. Quelle est son origine ? On n'a pas manqué de proposer une étymologie malgache : "tsintsina : le peu qui reste au fond d'un vase, une goutte" (Rideau de cannes , 1962, n° 2). Elle est suspecte et doit être écartée pour plusieurs raisons :

1) Le sens n'est pas celui du créole ; /gin/ ou /zin/ ne signifient qu'occasionnellement, et dans un contexte particulier,"goutte" qui est déjà, en malgache, un sens dérivé de l'étymon proposé.

2) /zin/ est manifestement une forme secondaire. Alors que /gin/ est commun à tous les parlers et noté dès le XIXème siècle, /zin/ est propre au réunionnais et d'emploi moins courant que /gin/. On voit alors mal comment /gin/ pourrait être issu de "tsintsina".

3) On peut enfin remarquer que le créole martiniquais use de "an zing" pour dire "un peu" (Jourdain, Du fr. aux parlers cr. p. 168).

Ne s'agirait-il pas d'une expression issue du français populaire où "une guigne" nous paraît s'employer, dans le Sud-Est de la France en tout cas, pour une petite quantité négligeable : "ne pas y voir une guigne : y voir très mal, très difficilement". Les dictionnaires, sans relever cet emploi, en signalent quelques-uns, dans les parlers de l'Ouest, qui sont très voisins :
FEW. XVII. 590 : "Mfr. guin d'oeil "action de cligner de l'oeil"... pik. guin d'oeil (1643)- Mons guigne "visée, coup d'oeil..." centr. "coup d'oeil furtif"...cogl. "pincée (de cheveux, etc.)" Abret 18, 475, Fougères id... Havr. i n'donne point ses guignées "se dit d'un homme très avare"." (1)

-/glasé/ Regarder (avec soin, sans se faire remarquer). Le verbe paraît d'origine française, mais le changement sémantique est inexplicable.

-/gòb/ Piège (Le mot désigne toujours un type de piège dans lequel l'animal se trouve pris sous ou dans quelque chose ; cf. l'emploi de /maté ê gòb/ "dresser un piège" que l'animal "fait tomber sur lui"/i démat le gòb/).

(1) On peut noter que le nom de la cerise ("guigne"), à date ancienne, et, même plus tard, dans les parlers de l'Ouest, a la forme "guine"
FEW. XVII. 581, b : "Mfr.nfr. guine "cerise..." St Pol gin...bmanc. hmanc. id."

Deux étymologies malgaches, d'ailleurs différentes, ont été proposées : "Du malg. goby (contenance comprise entre les pouces et les index réunis en cercle) Rideau de cannes ; art. cit. n° 2.
"Gob (piège à la colle) du malg. "koba" colle" Rideau de cannes n° 4, p. 28.

La seconde hypothèse doit être immédiatement rejetée ; il ne s'agit jamais d'un piège de ce type et, pour un terme désignant une technique aussi traditionnelle, un pareil changement sémantique est impossible. La première, plus satisfaisante sur le plan sémantique (encore que le sens soit très éloigné), offre un étymon de forme très suspecte.

Le français offre un terme dont le sens est proche :
"Gobe : bol empoisonné destiné à appâter les animaux qu'on veut détruire" Furetière (1690). En créole, /gòb/ ne désigne pas spécialement un piège placé à de telles fins, mais, étant donné qu'existe également en réunionnais /gòb/ au sens de "morceau" (cf. 2ème Partie, chap. 9), on peut penser qu'il s'agit du même mot puisqu'on place toujours dans le piège un appât pour y attirer la future victime. Il y aurait eu dans ce cas métonymie. (1)

-/gógnó/ Objet hors d'usage, informe ; la perte de l'utilité paraît avoir entraîné celle de la valeur dénotative et /gógnó/ peut signifier "machin, truc..."

Peut-être le mot est-il issu de nombreux termes populaires qui se rattachent à "gog-" :
FEW. IV. 186-187 : "...Mfr. goguenettes f. pl. "propos joyeux"... "bagatelle"...Argot gogueneau "pot de nuit" (1849)... ; Paris goguenots "latrines" (pop. seit Huysm. 1895 ; DG), nant. ang. saint. id".

-/gògòz/ Imbécile.

Peut-être déformation du français "gogo" :
FEW. IV. 188,b : "Nfr. gogo "personnage crédule et confiant à l'excès" (1834...)...saint. "imbécile"..."

-/gô/ Partie centrale du fruit du jaquier sur laquelle sont fixées les gousses. On la nomme également /gôgô/ qui paraît un redoublement.
Ce dernier terme prend d'autres sens qui paraissent dériver du précédent : /gôgô/"partie du régime sur laquelle

(1) On peut aussi y voir un néologisme créole : dérivé à suffixe zéro du verbe /gobé/ "attraper" (Cf. /matrap/ "piège").

sont fixées les bananes (puis par extension, le reste de la fleur à son extrémité) ; /gôgô/ finit par désigner tout objet de forme allongée ("battant de cloche" /gôgô la klòs/ ; "bout de manioc" /gôgô manyòk/ ; sexe de l'homme) ou même arrondie ("quignon de pain" / gôgô d pô/ ; "noeud du bois" /gôgô/). On nomme parfois /gôgô d sufrâs/ la "pioche" de l'ouvrier agricole (sans doute à cause de son manche).

Le créole usant volontiers du redoublement, on peut supposer que /gô/ est le terme premier. Son origine demeure obscure. Les sens qu'offre le français "gond" ne sont pas très satisfaisants : FEW. IV. 193, a : "Gond "fiche de fer sur laquelle s'emboîte et tourne une penture de porte" ...nfr. gond "première vertèbre du cou" (Fur 1690 -Lar 1930)".

Si l'on considère que l'évolution de la signification des termes est celle que nous avons donnée, l'emploi métaphorique déjà constaté en français au XVIIème siècle n'est pas à exclure ; dans le fruit du jaquier comme dans le régime de bananes, on nomme /gô/ la partie centrale sur laquelle s'attachent, tout autour, les gousses ou les bananes.

- /gôgô/ Cf. /gô/

-/grâ me:r kal/ Personnage légendaire qui est , en quelque sorte, le "loup-garou" créole. Il offre, dit-on, les traits d'une vieille femme et annonce, la nuit, par des plaintes lugubres qu'une mort doit survenir. Des légendes diverses s'attachent à ce nom (cf. 1ère partie ; 4.5.1.).

Comme souvent en pareil cas, ce sont vraisemblablement des explications inventées a posteriori pour justifier la dénomination. Il est, par exemple, clair que l'assimilation à une vieille femme est dûe au rapprochement de /grâme:rkal/ avec le français "grand-mère kal", mais rien ne prouve que c'est la véritable origine du mot. On constate (FEW. VI/I. 688,b) que, de la même façon, "Mélusine" est parfois, dans certaines régions de France, nommée "Mère Lusine". Il peut s'agir d'une étymologie populaire analogue.

Nous avons, dans la région de Saint-Pierre, noté une autre appellation proche , le makal/ (/ma-/ pourrait être le terme de respect dont on use envers les vieilles femmes) ; il prouve que l'élément essentiel est /me:rkal/ ou /makal/.

Faute d'informations précises, devant les versions contradictoires et diverses de la légende, si l'on ne retient que l'aspect à la fois féminin et maléfique du personnage, on peut hasarder l'étymologie suivante.

Dans les parlers du Nord (ils jouent un rôle important dans l'apport dialectal) "macrale" désigne la "sorcière". FEW. XVI. 503,b : "Malm. macrale "sorcière", lütt.id., Nam. St Hubert, Civ.id...Jam. emakralé v.a. "envoûter" Roberty. èmacralée f. "femme méchante" B'all 3,34".

Par attraction paronymique (cf. "mère Lusine"), "macrale" aurait pu devenir /makal/ ou /me:ʳkal/ ; l'association avec l'idée d'une vieille femme méchante entraînant alors /grâ me:ʳkal/ puisque /ma/ ne peut désigner qu'une personne âgée.

-/griyé/ dans le tour /bal griyé/ Bal populaire (?).

-/laló/ Plante (Hibiscus esculentus) ; seych. id.

Ce végétal est nommé dans les créoles antillais "gombo" ("gombo : hibiscus esculentus (du congolais "quigombo") "J.") ; il entre dans la préparation du "calalou".

Faut-il le rapprocher de "lalo" ("nourriture de Nègres, composée de feuilles de baobab séchées et pulvérisées "Lar."). Le terme (du wolof "alo, aloo") est phonétiquement identique, mais la différence de sens est un obstacle considérable.

-/lamsin/namsin/samsim/ Gâteau de maïs sucré ; on dit aussi /lamsin mai/.
Selon le Rideau de cannes (n° 4, p. 26) Le mot est d'origine chinoise. Aucune référence n'est donnée ; les témoins chinois que nous avons pu interroger ne connaissent que le terme créole.

-/léreːʳ/ Poisson. (?)

-/litòn/ Petit blanc des "Hauts". Nous n'avons pas trouvé d'attestation du mot antérieure au XXème siècle :
"moin l'a tombe chez in famille litonne..." Fourcade, op. cit. p. 172.

On ne peut guère utiliser ici la comparaison avec les autres créoles car les autres îles, sauf les Seychelles, n'ont pas de groupe ethnique correspondant aux "Petits Blancs" réunionnais. Dans ce archipel, les blancs pauvres sont dits /blâ ruyé/ ou /grâ brilé/ (plutôt "campagnard") et les termes en usage à la Réunion (/pip/, /litòn/, /yab/, /yul/) ne sont pas connus. Nous pensons donc que leur apparition en réunionnais est postérieure à 1770. Cela rend suspectes les étymologies malgaches que propose le Rideau de cannes (1963, n° 4, art. cité p 26).

La plupart des mots servant à désigner les petits blancs, sont d'origine malgache · YAB et YABO : celui qui est haut - YOUL, de IHOLY ; celui qui craint -LITONN, de ITONAKA : celui qui est ruste -KIVY, de KIVY très pauvre." (1)

(1) Pour ce dernier terme, cf. 2ème partie, chap. 5.

(Les étymons invoqués appellent quelques remarques ; on attendrait plutôt que "iholy", "maholy" pour "celui qui craint" ; le créole a dans son lexique /maul/ qui paraît être issu de là ; de même, "tonaka" serait plus acceptable que "itonaka"). (1).

Ces étymologies sont donc loin d'être convaincantes. On peut, en malgache même, en trouver d'autres : ainsi, en betsiléo "joaljala : vagabondage" (pour /yal/). Il nous paraît assez peu vraisemblable que des termes aient été empruntés au malgache, à la fin du XVIIIème siècle, pour désigner ces individus.

-/maboy/ /madoy/ Poisson (de petite taille ;non indentifié).

Signalons : swahili "Maboye : sorte de petit poisson d'eau douce" Sacleux. (A la Réunion, il s'agit d'un poisson de mer).

-/makabi/ Poisson de mer de petite taille (Serranidé) ; on le nomme en mauricien /vièy/ ou /vièl/, en rodriguais /bêg/.

L'étymologie est inconnue ; comme ce poisson est tacheté, on pourrait songer à le rattacher à une forme dialectale française appartenant au champ sémantique de "makk-" : "meurtrir" que P. Guiraud a étudié (2). Il pourrait s'agir d'une autre suffixation, peut-être elle-même méconnaissable, "mak-" étant le radical (ou le "sémè lexicogénique") permettant de dénommer tout animal ou objet tacheté (3).

-/makapkap/ Décati (rare) cf. /kapkap/ ?.

-/malóya/ Qualifie une danse : /malóya/,/dâs malóya/, /bal malóya/ ou une musique typiquement réunionnaise. L'étymologie est inconnue. Cf. /séga/ infra.

(1) Ces remarques nous ont été faites par des témoins malgaches auxquels nous avons soumis ces termes.

(2) Guiraud (P,) Structure étymologiques du lexique français (section1 du deuxième chapitre : "De la grive au maquereau.Nomination de l'animal tacheté" pp. 34-39.

(3) Le /makabi/ est un poisson à grosse tête et large gueule ; or on relève dans l'F.E.W. 71 : "Nam. makete "espèce de poisson à grosse tête" Neuf ch. "têtard"...Argonne macâ "têtard" - Meuse...Metz "chabot".

-/mapim/ /mapèb/ Sorgho ? Ce nom paraît aussi parfois donné au maïs qu'on fait éclater au feu (d'ou parfois /maï pêb/) ; on le nomme plus souvent /mai pété/. (?).

-/ma:r/ dans divers tours : /la fin bwa:r la ma:r/ "il est saoûl" ; /li lé â ma:r/ "id." ; /mwê lé ma:r/ "je suis ivre".

On trouve dans les parlers voisins des expressions analogues : Maur. /li tap só lama:r/ "il est ivre". (très courant). Seych. /i mâz sô sema:r/ "id."

S'agit-il du français "mare" ("avoir bu la mare" ou "être dans la mare" signifiant, par métaphore "être saoûl"), l'emploi que fait le rodriguais de /la bu/ ("la boue") pour désigner le vin incite à le penser.

-/maryan sâ fèy/ Petit fouet fait d'une branche "sans feuilles" ; le premier élément est d'origine inconnue.

-/maum/ Tendrek (ericaneus setosus) ; nom rare. (?)

-/mazabèt/ Qui tourne mal, qui manque d'équilibre (d'une toupie). (?)

-/mazâbrô/ Plante (Lomatophyllum) ; ses vertus médicinales sont appréciées. Selon J. Herman (Le Sport colonial,1886), le mot viendrait du malgache "mahajamb'eron : remède qui fait faire la grimace" (le produit servait aux nourrices à sevrer les bébés). L'étymologie, comme la forme de l'étymon, est suspecte.

-/mazigado:r/ Sorcier. Le terme est devenu rare ; le créole rodriguais emploie, avec le même sens /zugade:r/ qui se rattache peut-être au mot réunionnais.
"Magiquer" est attesté, en français, au XVIème siècle (FEW. VI. 26,a :"Mfr. magiquer v.n. "pratiquer la magie" (vor 1640) ; il pourrait s'agir d'un nom d'agent du type "magiquateur" qui n'est cependant pas attesté.

-/mâbóló/ ou parfois /mabóló/. Arbre. Le fruit a une odeur désagréable (on le nomme parfois /tay sat/ ou /kaka sat/ "caca de chat").

L'origine du nom n'est pas établie mais le même nom se rencontre en Martinique (cf. E. Jourdain op. cit. p. 281).

Le végétal doit avoir été introduit des Philippines. (cf. Rivals. Les espèces fruitières... p. 60).

Nous avons relevé la première attestation du mot dans une lettre de P. Poivre :

"Le molavi qui n'est bon que pour ombrager, ainsi que le litsaï, le mabolo"... (Lettre du 24.4.1778 ; citée par L. Malleret, art. cité p. 129).

-/mâbre/môbré/ Poisson de rivière. (?).

-/mâdòz/ Rhum. Le terme peut être rapproché du mauricien /èn dòz/ "un coup à boire". Du français "dose" ? (/mô dòz/ "ma dose, ma ration".)

-/mâdrê/ Membre viril. L'étymologie est obscure (FEW. VI. 136,a : "Npr. mandre "membre viril", mais l'aire d'emploi ne convient guère).

-/mis/ Pouce ! (cri poussé pour arrêter le jeu) (?).

-/musus/ Vieux vêtements. (?).

-/namsèk/ le plus souvent dans le tour /ê namsèk/ ou /ê ti namsèk/ "un petit homme chétif" ; le motsert parfois de surnom. Peut-être déformation de "homme sec" ?

-/namsim/ Cf. /lamsim/.

-/nay/ Pointe de toupie. Seych. id. Les témoins mauriciens que nous avons interrogés n'usaient pas du mot, mais Mérédac (op. cit.) le mentionne et indique : "La pointe de la toupie ; jeu de toupie où chaque joueur s'efforce d'atteindre de son nail la toupie de son adversaire". A ses yeux, l'origine du mot ne fait pas de doute ; l'étymon serait l'anglais "nail" (clou) qui paraît convenir tant sur le plan phonétique que sémantique.

L'identité des termes des trois parlers prouve que le mot devait être en usage bien avant l'occupation anglaise ; de toute façon, sa présence en réunionnais resterait inexplicable.

-/néne:r/ Amoureux, amoureuse. "Le zézère c'est l'amoureuse, ni dit aussi "marmaille" et, mon Zézère, y appelle à moin Nénère" C. Fourcade Z'histoires la caze p. 91. L'étymologie est inconnue ; ces termes pourraient avoir été inventés par G. Fourcade car nous ne les avons pas rencontrés auparavant et les autres parlers créoles ne les connaissent pas.

La grande popularité des chansons de cet auteur aurait pu contribuer à les répandre.

-/nik/zik Nervure de foliole de palmier ou de cocotier ; /nik/ qui paraît le terme le plus courant est celui de la côte au Vent./zik/ est surtout attesté sous le Vent.

Nous n'avons pas retrouvé le mot avant 1871 :
"Avec leur axe médian connu sous le nom de nique, on fait des cages d'oiseaux, des paniers, des corbeilles..." Joly,"Le cocotier", Bulletin de la Société des Sciences et des Arts 1871, p. 132.

L'emploi est sûrement plus ancien puisque le seychellois offre le même terme (ou presque) : /zig kóko/ id.

Le caractère du mot (technique de vannerie) fait songer à une origine malgache qu'on doit écarter ; le mot malgache pour /nik/ est "kira".

On peut tout au plus conclure que le rapprochement des créoles donne à penser que /zik/ est la forme la plus ancienne.

-/pêpê/ Fruit du vacoa ; parfois l'arbre lui-même selon l'habitude créole.

Ce nom lui a été sans doute donné en raison de sa ressemblance avec la pomme de pin ; le redoublement pourrait s'expliquer par la déformation de formes dialectales :
FEW. VIII. 459, a:"...pin de pẽ,bmanc. "pomme de pin"."

-/piné/ Copier (argot scolaire) (?)

-/pinèz mópê/ ou par étymologie populaire /pinèz mo:rpê/ ("mord")
B. de St Pierre signale le terme à l'Ile de France en 1768 :

"Une punaise des bois, appelée "punaise maupin". Sa piqûre est plus dangereuse que celle du scorpion" Voyage 45,b.

L'étymologie nous est inconnue.

-/pip/ Petit blanc des "Hauts". On dit souvent /pip lé ó/ ou /pip la só/ ("la chaux" à cause de leur couleur). Le terme a suscité des explications fantaisistes (de /pip/ "membre viril" car on distingue par là le blanc du métis ; cette explication est moins absurde qu'une autre qui prétend que c'est en raison de leur habitude de fumer la pipe). En fait, cette désignation, comme les autres déjà signalées (cf. supra /litõn/),demeure inexpliquée.

-/pistig/ Poisson (Diodon) ?

-/pòm dakó/ Pomme d'Adam. (?) /pòm zakó/ "pomme de singe" est le nom d'un petit fruit, en mauricien. On trouve cependant parfois /pom dakó/ pour désigner à la Réunion le fruit du Mimusops Commersonii.

-/pôgòl/ Poisson de mer. Identique phonétiquement à /pôgòl/ (fête indienne), le mot paraît sans rapport sémantique avec lui. La variation de la consonne initiale (/pôgol/ et /sôgòl/) paraît indiquer une attraction paronymique.

-/pundyak/ dans le tour /â pundyak/ "en grande quantité, en abondance", Faute de mieux, signalons :

"Pinvidik : riche, opulent...pinvidik aat v.a. et n. rendre ou devenir riche" (1).

(1) Le Gonidec (J.F.) Dictionnaire breton-français 1821.

-/puput/ Sexe de la femme. Il y a peut-être là une variante de /susut/ qui a le même sens.

-/puspas/ Potage où l'on fait cuire des restes de viande. ("pousse passe" ?)

-/pyòk/tyòk/ dans les tours /ê pyòk/, /ê tyòk/ qui servent à marquer de façon vive et expressive la négation (syn. /ê me:rd/) : /mi plât pi ê pyòk/ "je n'en plante plus du tout". ; /kósa u la gan'é ?-ê pyòk/ "qu'as-tu trouvé ? Rien du tout.". Nous n'avons pu déterminer l'origine de cette forme. On relève pourtant dans le roman de M. et A. Leblond, La sarabande :

"Tambilla qui souriait fugitivement, faisait tiouc aux noms de Seychelles et d'Azalée" p. 220. Il semble s'agir d'une formule de mépris utilisée expressivement comme tour négatif. (Cf. Emploi analogue de "merde" en français et en créole ; 2ème partie, chap. 10, section 5).

-/raban/ Raphia. (Le mot ne désigne pas l'arbre lui-même, mais les liens de raphia dont on se sert pour divers usages. Le mot désignait autrefois (et peut encore aujourd'hui éventuellement désigner) un tissu fait de ce végétal.

En français, le mot a le même sens ("Nom des liens ou tissus donnés par le raphia" Lar.), mais l'étymologie paraît inconnue ; "rabane" ne figure ni dans l'FEW, ni dans Bloch-Wartburg.

Le terme apparaît dès le XVIIIème siècle et il est donné comme propre aux Iles (c'est-à-dire aux Mascareignes) :

1762 (date de séjour) : "Ils enlèvent les écorces du bananier... On en fabrique une toile grossière...Cette espèce de toile qui ne dure pas longtemps s'appelle dans le pays "lambasarque". Elle est connue dans nos Iles sous le nom de rabane" (1). "Rabane" serait donc spécifiquement "créole".

1833. "Rabane" Arch. Réun. Lescouble (passim).

Le mot, selon Mayeur, témoin bien informé, n'est donc pas malgache comme la technique de fabrication de ces tissus pouvait le faire croire. L'étymon peut cependant appartenir à un dialecte mal connu.

(1) Mayeur (N.) "Voyage dans le sud de Madagascar...", in Bulletin de l'Académie Malgache. 1913. XII. p. 60. (L'auteur qui vécut à Madagascar durant plus de trente ans, à partir de 1762 , connaissait parfaitement le malgache ; son récit prouve que lorsqu'il écrit "dans les Iles" c'est des Mascareignes qu'il parle.)

-/rasé/ Courir, se sauver. Seych. id.

Les verbes créoles étant presque toujours d'origine française, on peut éventuellement songer à "arracher" ;
FEW. III. 234, a : "Norm. s'arracher"...se tirer peu à peu d'une situation difficile", centr. "se tirer d'embarras"."

-/raspay/ Mode d'emploi (d'un médicament). Peut-être du nom d'un laboratoire pharmaceutique porté sur certains emballages. (?)

-/ravê/ Blanc des "Hauts" (rare) (?)

-/râdik/ Petit poisson de mer (?).

-/rena:^{r}/ dans le tour /fe:^{r} rena:^{r}/ Essayer de chaparder, rôder (en cherchant quelque butin). Il semble y avoir la survivance d'une métaphore française aisément explicable (Il n'y a pas de renards à la Réunion !). Nous n'en avons cependant pas trouvé trace en français.

-/réya:^{r}/ Fil de fer ; le même existe en mauricien /rwaya:^{r}/ où on le considère comme issu de l'anglais "wire" (fil métallique). Le rapprochement des deux parlers rend l'étymologie suspecte à moins qu'on n'admette que/réya:^{r}/, peu courant à la Réunion (on dit, le plus souvent, /métalik/ ou /fil de fe:^{r}/), soit un emprunt au mauricien. Le fait est très peu probable.

-/réyé/ Tromper, duper, prendre dans un piège (quelqu'un).

Le mot est très vraisemblablement français à l'origine, mais l'étymologie est douteuse. (Changement sémantique de "railler" ? Verbe dérivé de "raie" ou "raye" : filet. Cf. FEW. X. 329,b :"Aflandr. raie "filet de pêche" (hap.) anorm.raye (1319)"; la forme attendue serait plutôt "rêter" ; ibid. 330,b.)

-/rêpsé/ Jeu de cartes. (?).

-/rigaga/ Oiseau de mer qu'on nomme aussi /fuké nwa:^{r}/ ; son cri évoque un rire ou un cri humain ("rit gaga" ?).

-/rizdal/ Poisson de mer (épinephelidé) qu'on nomme à Maurice /vièy/ ou /vyèl/. Le nom ne se rencontre pas ailleurs qu'à la Réunion. Le seul terme qui paraisse proche de /rizdal/ est "richedale".

1723 "Il n'y a guère de monnoie qui ait un plus grand cours et plus universel que le Richedale. Elle sert également dans le commerce du Levant...et des Indes Orientales... On donne 214 roupies pour cent Richedales de Flandres à Surate "Savary des Bruslons (op. cit.)

La forme moderne est "rixdale" (Lar.). Nous ne voyons guère d'autre justification à un emploi métaphorique du mot pour désigner le poisson que les taches plus ou moins arrondies qui le couvrent. Elles peuvent évoquer des pièces de monnaie.

-/rôdaz/ Poisson (?).

-/sapsap/ Poisson de mer. (?).

-/semi:r/ Amorce (terme de pêche ; par opposition à "appât" /zapa/).

Le terme seychellois est identique /semi/somi/, mais, en mauricien, on nomme "l'amorce" /la pépi/ ou /la pipi/ ; en revanche, seych. et maur. usent pour "appât" de /la bwèt/.

L'amorce est toujours répandue à la surface de la mer ; il pourrait donc s'agir d'un emploi métaphorique de "semure" (FEW. XI. 436,b : "Mfr. semure Froiss ; afr.mfr. "ensemencement"...nfr. semure "temps pendant lequel on ensemence les terres "Oud 1660). Le pêcheur "répand" /i fan/ l'amorce (ce verbe est celui même dont on use pour dire "semer à la volée"). Il pourrait cependant y avoir là un forme de "saumure", mais l'hypothèse est moins vraisemblable car on utilise toujours des crabes ou des déchets de poisson frais pour cette préparation.

-/séga/ Danse et musique locales. Quoiqu'elles soient un peu différentes à Maurice et à Rodrigues, le terme /séga/ est identique. Aux Seychelles, le mot est employé, mais on dit également /mutya/.

"Sega" a été brièvement étudié par K.J. Hollyman (1) qui le considère comme issu du portugais "sega" : moisson".

Sémantiquement, on peut admettre que cette danse ait été, à l'origine, destinée à fêter la moisson (encore que, dans ces îles tropicales, il n'y ait jamais eu, à proprement parler, de moisson). Mais, au problème sémantique s'ajoutent d'autres difficultés. Tout d'abord, comme nous avons essayé de le montrer au sixième chapitre, les emprunts directs au portugais sont peu vraisemblables. Donc, même si l'on admet cette étymologie, encore faut-il trouver comment le mot est arrivé aux Mascareignes, puisque, selon le principe de cette étude, les voies d'apport sont plus importantes que l'origine même des mots. D'autre part, à quelle date et sous quelle forme apparaît-il d'abord ?

(1) "Intercolonial borrowings", art. cit. Aumla, 17 mai 1962, p. 36

Nous essayerons de répondre à ces questions même si nous ne tranchons pas de façon décisive le problème étymologique.

B. de Saint Pierre (1768-1770) a vu les Noirs danser à l'Ile de France : (à propos des Malgaches) "Ils aiment passionnément la danse et la musique. Leur instrument est le "tamtam" ; c'est une espèce d'arc où est adaptée une calebasse. Ils en tirent une sorte d'harmonie douce... Les filles dansent aux chansons de leurs amants ; les spectateurs battent la mesure et applaudissent" Voyage pp. 55-56.
"Quelquefois ils se donnent des rendez-vous au milieu de la nuit ; ils dansent à l'abri de quelques rochers, au son lugubre d'une calebasse remplie de pois ; mais la vue d'un blanc ou l'aboiement d'un chien dissipent ces assemblées nocturnes." Voyage I. 56, b.

C'est pourtant vers cette époque que le mot apparaît, à l'Ile de France, en 1770, sous la forme "tschiega" (1). L. de Freycinet indique un mot identique, en ajoutant quelques précisions :

1817 "Les noirs aiment beaucoup la musique... Ils composent... de petits airs, presque toujours pleins d'une expression mélancolique, et dont la mélodie plait à l'oreille européenne la plus exercée : on désigne généralement ces airs sous le nom de "chéga", ou plutôt "tchéga"." (op. cit. p. 402)

L'auteur poursuit :

"Le nom de "tchéga" se donne aussi à une danse mozambique qui pourrait être comparée au "fandango" des Espagnols ; on éprouveroit non moins de plaisir à la voir, si elle étoit exécutée par d'autres acteurs, et si les postures voluptueuses qu'ils y affectent ne dégénéroient vers la fin en une indécence révoltante. "On peut, dit M. Pitot, comparer le "chéga" à un petit drame, renfermant tous les progrès, toutes les nuances d'une passion, depuis la déclaration première jusqu'au triomphe de l'amant inclusivement. Au milieu d'un cercle nombreux et au son du "tamtam", s'élancent un noir et une négresse. Leurs premiers pas sont lents ; leur figure inanimée, leurs gestes sans expression ; ils marchent l'un vers l'autre, ils s'observent, tournent successivement sur eux-mêmes. Bientôt leurs regards s'animent, leurs mouvements sont à la fois plus rapides et plus tendres, et, tous deux, par degrés, finissent par arriver à un état d'ivresse amoureuse dont les spectateurs blancs les moins chastes ne peuvent manquer d'être blessés. Il n'en est pas de même des noirs qui les entourent ; le feu de leurs regards, leurs grimaces expressives, leurs trépignements, leurs cris, tout annonce combien ils prennent part à la scène qui se passe devant eux, et l'impatience

(1) Chefdeville (M) Vie privée à l'Ile de France sous l'administration royale 1962, 201 p. (La référence manque, mais l'ouvrage étant une thèse de l'Ecole des Chartes, on peut, en toute confiance, croire à la précision et à l'exactitude du renseignement.)

avec laquelle ils attendent d'y figurer tous." (ibd. p. 405)

On nous pardonnera la longueur de cette citation en faveur de l'intérêt tout particulier qu'elle présente. (1)

La précision de la description montre que cette danse n'a pas beaucoup varié depuis les premières années du XIXème siècle (2). Freycinet, d'autre part, confirme que la forme originelle du mot est bien "tchéga" (ou "tschiéga"), mais que, dès le début du XIXème siècle, la prononciation la plus courante est /séga/, noté en français "chéga".

Le caractère africain ne semble pas douteux (les deux témoignages concordent sur ce point). Cependant, Freycinet semble laisser entendre que ce nom est donné à la danse africaine par extension ("Le nom de "chéga" se donne aussi à une danse mozambique...") Que l'actuel "séga" soit une danse africaine est incontestable ; on pourrait le supposer sans ces témoignages anciens, tant les danses malgaches sont différentes (Hommes et femmes ne dansent à peu près jamais ensemble et les danses "malgaches" que décrit B. de St Pierre n'ont pas ce caractère de lascivité). Cela ne prouve cependant pas que la dénomination soit, elle aussi, de même origine.

Cependant, la forme "tchéga" nous incite à croire que le mot est peut-être "mozambique". Le récit de Schongor, "vieux mozambique", que rapporte Baissac (op. cit. p. 105) paraît montrer qu'au XIXème siècle, le parler des travailleurs africains était caractérisé par la fréquence des sons "tch-", "ch-", dj-" :

"Mo té nouar mchié Gambriéché, mo té gardjé... Tchiombo piment enchambre dichèl..." (ibid. pp 105-107).

(1) Ce témoignage est confirmé, à la même époque, par celui du chirurgien Avine qui passe à l'Ile-de-France dans les premières années du XIXème siècle (1801). Sans donner le nom de la danse, il déclare : "Leurs danses qui nous paraissent extrêmement lubriques, ne sont pour eux que l'expression de sentiments naturels... les femmes elles-mêmes répondent par leurs gestes et leurs positions lascives aux danseurs avec lesquels elles figurent... Les Africains sont en général ceux dont la danse est ainsi caractérisée... Les Malgaches sont plus retenus... Les Indiens sont plus sérieux" (op. cit. pp. 18-19).

(2) Nous parlons ici du véritable /séga/ ou /maloya/ (Réunion, Maurice, Rodrigues) ou du /mutya/ seychellois, et non des formes édulcorées ou commercialisées de ces danses ! Les boissons alcoolisées ne sont d'ailleurs jamais absentes de la fête et en expliquent, au moins en partie, le caractère.

Nous avons d'autre part relevé en swahili :

"Sega... : relever, retrousser ses habits" (Sacleux). Or le geste de retrousser sa robe ou sa jupe, en la tenant dans les mains au cours de la danse,est un des gestes caractéristiques de la danseuse de "séga". Nous préférons cette hypothèse à celle de l'origine portugaise qui ne repose que sur une simple analogie phonétique sans fondements sémantique ou historique . /maloya/ d'origine inconnue pourrait être issu de parlers de la même zone.

-/sibóló/ dans /â sibóló/ Qui tourne mal (d'une toupie). (?) (FEW. II/1, 593,a "ciboule" : oignon ... Maurice cibot "toupie en corne".)

-/sikòt/ Jeu enfantin. Origine inconnue ; on peut suggérer un rapprochement avec les mots dialectaux issus du germ. "schick" FEW. XVII. 35,a. "Nfr. chique : "petite boule de marbre ou de terre cuite avec laquelle jouent les enfants" (Oud 1642 - Besch 1858)".

-/silipwêdé/ dans /â silipwêdé/ Sans mesure, d'une façon désagréable et discordante. (?)

-/sirut/ Espèce de capuchon pour se protéger de la pluie ("ciré" ? "suroit" ?).

-/sòk/ Sorte de pelle ou de récipient emmanché qui sert à l'arrosage dans quelques régions de l'île. Le mot pourrait être issu de formes françaises rattachées soit à "schocken" (FEW. XVII. 51,a "choque"), soit à "soccus" (type "soc", "socque").

Dans les deux cas, l'évolution sémantique est d'établissement malaisé; la première hypothèse dans laquelle "choque" désigne divers récipients nous paraît mieux fondée.

-/sôbli/ Bouchon de paille ou de tissu qu'on place entre le fardeau et la tête ou l'épaule de celui qui porte. Le mauricien use, dans le même emploi,de /to:rsô/ que l'on retrouve aux Antilles sous la forme "torche" (cf. Jourdain) qui est le terme dialectal français (Cf. FEW. XIII/2. 102 "Nfr. torche "selle bourrée en paille qu'on met sur le dos des bêtes de somme"...").

/sôbli/ semble donc spécifiquement réunionnais et, de ce fait, a dû apparaître à la fin du XVIIIème ou au début du XIXème siècle . Il est attesté en 1842 :

1842 "Je fis au moyen de foûilles de vétiver une espèce de Sombli, j'y plaçais une braise que je pris sur le foyer "Arch. Réun. Affaire Ferdinand Victor, esclave, vol et incendie. (Le greffier qui note le mot avec une majuscule, avait d'abord écrit Chombli, il surcharge par Sombli),

1842 "...prendre de l'herbe pour en faire un sombli" Arch. Réun. Af. Calicot esclave ; liasse 4.

Le mot serait, selon les uns, d'origine malgache ("du malgache tsi mbouli "Petit lexique créole : C.I.R. pédagogique n° 6,7,9) ou "somali" (R. Nativel). Dans ce dernier cas, il aurait été introduit en créole au début du XXème siècle. La seconde hypothèse est à rejeter puisque le terme est beaucoup plus ancien. La première est très suspecte. L'étymon malgache proposé ne semble pas exister et, s'il s'agissait d'un terme technique malgache, les premières attestations seraient sûrement beaucoup plus anciennes et le mot apparaîtrait dans d'autres parlers créoles.

La forme phonique du mot pourrait faire songer à une origine africaine (cf. supra /séga/), mais, en swahili, l'équivalent du /sôbli/ est nommé "kata". Sacleux.).

-/sôgòl/ cf. /pôgòl/.

-/srèk/ Libellule (région de St Philippe). (?).

-/sunuk/ ou /pwasô sunuk/ Poisson assez semblable à la morue, mais fumé et séché qu'on importe de l'Afrique du Sud ou de l'Est. ("snoek" ?)

-/syé/ dans le tour /syé avèk/ ; "s'esquiver" se dit souvent /syé avèk la mès/ ou /syé avèk la nas/ ; on dit cependant aussi /sye avèk/. Ex. /nu a syé avèk li/ "nous allons le laisser, l'abandonner". ("scier" ?)

-/taba/,/tabòk/ Sexe de la femme. Faut-il rapprocher le mot de "tabac" ?.

On relève dans les dialectes des formes comme "toboc" (cf. FEW XX. 79,a) ou "tubic" ("hmanc. "tabatière" ; "ibid. 79. a) ; or "tabatière" peut parfois être employé métaphoriquement pour désigner le "sexe de la femme" (cf. FEW. XX. 78,b).

-/takô/ Tas, amas. Le créole possède un homonyme /takô/, d'origine incontestablement malgache, mais dont le sens est différent (Il s'agit, soit d'une barre qu'on pose sur l'épaule, soit sur une sorte de brancard qui servent l'un et l'autre à porter des fardeaux). On ne peut donc savoir s'il y a là une métonymie (le nom du moyen de transport étant donné à une quantité de choses transportées) ou une attraction paronymique du français "tas". Les deux phénomènes ont pu se produire ensemble et /takô/ prendre la signification de "tas" par suite de la contiguïté des formes des deux mots. (cf. /takô/ ; chap. V)

-/tamatès/ Le mot désigne soit la "tomate" elle-même, soit une autre plante dont les fruits rappellent cette dernière et que l'on consomme à sa place lorsqu'elle fait défaut. Dans le premier cas, le terme est considéré comme appartenant au parler des Hauts de l'île ; on en use par plaisanterie (/ê rugay tomatès/ "un rougail de tomates") ou pour désigner une espèce de petite taille.

J. de Cordemoy, dans sa Flore, donne comme synonymes "tomate" et "tamatesse" (à propos du Lycopersicum cerasiforme). On peut donc penser que /tomatès/ est peu à peu sorti de l'usage courant, depuis la fin du XIXème siècle, devant l'emploi de plus en plus fréquent de /tomat/. L'origine du mot n'est pas claire. Il est peut-être ancien, quoique les autres parlers créoles ne le connaissent pas, car les dialectes malgaches de la côte Est offrent "tamantesa : tomate" (1) qui pourrait constituer une malgachisation du réunionnais /tamatès/.

Les parlers de l'Océan Indien connaissent "tomate" mais usent plus volontiers de /pòm d amu:r/ ce qui n'a rien d'étonnant puisque au XVIIème siècle coexistent en français plusieurs dénominations : "tomate", "pomme d'amour", "pomme dorée" (cf. Bloch-Warburg).

-/tamtam/ Espèce de tambourin que le musicien porte, suspendu au cou par une courroie. Il en joue en frappant sur les deux faces simultanément. Cet instrument se distingue du "tambour plat" /tâbu:r/ qui ne possède qu'une face. (On le nomme aux Seychelles comme à la Réunion /tâbu:r/, alors qu'il est dit, en mauricien, /ravan/).

"Tamtam" figure dans Bloch-Wartburg avec les indications suivantes : "Tamtan, 1773, (B. de St Pierre) Mot onomatopéïque, empr. du créole ; cf. l'angl. "tomtom" qui désigne un tambour indien, un gong". (L'FEW ne paraît pas avoir recueilli le mot).

On trouve dans le Lar. d'autres indications :

"Tam-tam. Instrument de musique d'origine chinoise en usage chez les peuples de l'Extrême Orient. Tambour des Nègres de l'Afrique centrale." (Aucune mention de l'étymologie).

La première attestation en français est donc la mention que fait de ce mot B. de St Pierre dans son Voyage à l'Ile de France (1773), mais il y a là une erreur de Bloch et Wartburg, car dans ce texte, le terme ne désigne pas un tambour :

"Leur instrument est le tamtam ; c'est une espèce d'arc où est adaptée une calebasse" Voyage 56,a.

(1) Cf. Dez (J.) "Lexique des mots européens malgachisés", art. cité p. 83. L'auteur indique comme étymon "tomate" qui ne paraît guère possible étant donné la forme du mot malgache.

Nous pensons d'ailleurs que B. de St Pierre se trompe ; l'instrument qu'il décrit se nomme /zèz/ (seych.) ou /bòb/ ; en effet, les témoignages concordants d'Avine et de L. de Freycinet, au début du siècle suivant, prouvent que le "tamtam" est bien un tambourin :

1801 "Le tamtam est un petit baril composé d'un tronc d'arbre creusé, dont chaque extrémité est recouverte d'une peau bien tendue, en forme de tambour" (op. cit. p 18).

L'emploi du mot par B. de St Pierre prouve néanmoins qu'il est en usage aux Mascareignes au milieu du XVIIIème siècle. Il semble y avoir une perpétuelle confusion entre les sens de "tambour" et de "gong", en français comme en anglo-indien : "Tom-tom s. "tamtam", a native drum. The word comes from India, and is chiefly used there... In French, the word "tamtam" is used, not for a drum of any kind, but for a Chinese gong. M. Littré, however, in the Supplement to his Dict., remarks that this use is erroneous "HOB-JOB. Mais les exemples donnés ensuite par H. Yule et A.C. Burnell montrent qu'en anglo-indien les deux sens apparaissent aussi (Ex. "Un instrument de cuivre qui est nommé "tam" Raynal 1770, mais "tom-tom or drum" Munro, Narrative ; 1789).

Le mot est attesté en Inde dès la fin du XVIIème siècle mais sans qu'on puisse exactement savoir s'il s'agit de l'un ou de l'autre :
"1693..."Tom Tom" in Wheeler 1. 268 "cité in Hobson-Jobson.

En Afrique, les attestations sont beaucoup plus récentes : "Tamtam ; Sorte de tambour (Bernardin de Saint Pierre 1773 ; Caillé 1830" R. Mauny, op. cit.

-/tapi mâdyâ/ Ouvrage fait de petits morceaux de tissus de teintes diverses cousus ensemble. Maur. id. Le mot a une forme bien française, mais nous n'avons pu en trouver la trace. ("tapis mendiant" ?)

-/tégo:r/ subst. Amoureux. Le mot passe pour être d'origine indienne ; nous n'avons pu en retrouver l'étymon.

"La saison maïs tend l'arrive encore pou fait gat'à moin avec mon tégor" Fourcade, op. cit. p. 164. /tégo:r/ est devenu peu courant.

-/tipay/ Ingrédient utilisé dans la préparation du mélange d'épices dit /sasalé/. (/ti pay/ "petite paille" ? ; le terme est peut-être indien).

-/tòt/ Tolétière (rare). (?). (Bret. "tost : banc des rameurs" FEW. XIII/2. 121,b).

-/tô/ Coléoptère, parfois papillon.
FEW. XVI. 143, b : "Hanneton... Blois ton." (?).

-/trikma:ʳdaz/ Complications volontaires. Le mot est presque sorti de l'usage ; on le trouve en mauricien au XIXème siècle (cf. Baissac, op. cit. p. 175 "Tricmardaze : tripotage, agissements malhonnêtes. Mot créé"). Le rapprochement prouve que le terme est ancien ; il est peut-être issu de "trimard" (Cf. FEW. XVII. 403,b : "Argot trimard "chemin, route... (ca 1580)... ang. "besogne fatigante... Reims "embarras"... ang. "vie errante des vagabonds... trimarder Liffré "faire autre chose que son métier"... Argot attrimer "prendre, voler" (1596...) "Truc", par contiguïté de sens, a pu contribuer au changement phonétique. J. Hermann. affirme naturellement l'origine malgache du mot sans proposer d'ailleurs d'étymon (Révélation du grand Océan - Tome I. p. 28).

-/tûgtûg/ dans le tour /â tûgtûg/ "à croupetons" ; on dit plus communément /kat pat/. (?).

-/tyòk/ Cf. /pyòk/

-/vakwa/ Arbre (Pandanus utilis). L'orthographe habituelle du mot est aujourd'hui "vacoa". Le Lar. offre le terme sous la forme "vacoi" ("nom vulgaire d'une espèce de pandanus") sans en préciser l'origine. Nous essayerons donc d'indiquer l'histoire du mot en créole et de trouver quelques éclaircissements quant à son étymologie.

Il apparaît à Bourbon dès le début du XVIIIème siècle :

1729 "Quelques guenilles dans un sac de maquois" Arch. Réun. Inventaire Dugue, 30.5.1729.

1735 "Sacs de vacoua" Arch. Réun. Succession Lagrenée.

1737 "Huit saisies de vacoua" Arch. Réun. C° 958, 18.10.1737.

Il y a donc, dans les premiers temps, une certaine hésitation sur la consonne initiale qui se retrouve dans les autres parlers de l'Océan Indien et même, parfois, à la Réunion où nous avons relevé, dans la région de St Joseph :/bakwa/.
Maur. /vakwa/ ; rod./bakwa/ ; seych./vakwa/.

Dans le "Catalogue des plantes de l'Ile de France" (1750 ; in Fusée-Aublet, op. cit.) on note "Pandanus : baquois". B. de St Pierre, en revanche, quelques années plus tard écrit "vacoa" ;

"Le vacoa est une espèce de petit palmier dont les feuilles croissent en spirale autour du tronc. Il sert à faire des nattes et des sacs" Voyage. 1. 42,a

Ce végétal prend au XVIIIème siècle une importance économique majeure, car on l'utilise pour faire des sacs qui servent à emballer le café qui est alors la grande richesse des Mascareignes. C'est probablement la raison pour laquelle on l'introduit aux Antilles.

Le mot est en effet courant dans ces îles :

"bacoua", "vacoua" : pendanus utilis (J.)

Il désigne aussi, en Martinique, un"chapeau tressé avec les feuilles de cet arbre":
"bacoua : a native hat made of bacoua or vacoua fibres" (1)

Les avis divergent quant à l'étymologie. Pour E. Jourdain, l'arbre vient d'Océanie, le nom aussi sans doute car l'auteur ne fait pas mention d'une origine différente. H. Funk, en revanche, le juge d'origine caraïbe : "bacoua : a thorny plant (Carib origin)" (op. cit. glossaire.)

L'absence d'attestations anciennes dans cette zone et la présence d'une double forme du nom (initiale v- ou b-) nous paraissent indiquer que c'est la désignation dont usent les parlers de l'Océan Indien qui a été introduite dans les créoles de la Caraïbe.

Reste le problème étymologique. Comme le nom existe en malgache ("vakoa", "vakoana" id.), on a supposé que les créoles l'avaient emprunté à cette langue. Il semble qu'en fait, le processus soit inverse. Flacourt (1658) décrit l'arbre avec beaucoup de précision :

"Le ravier est un arbre dont les feuilles sont de la longueur d'une aune et larges comme celles de la plante de l'aloès, non pas si épaisses ; ces feuilles servent à couvrir les cases ; il s'appelle fandre" Hist. de Madag. p. 185, (L'éditeur glose "fandrana : Pandanus concretus").

Les dialectes offrent aussi des termes différents :

"Sakal. "karak" ; betsim. "hofa" id." Dalmond. op. cit.

Le nom ne semble apparaître que vers le milieu du XIXème siècle dans les dictionnaires :

"Vakoana, karaka : le vaquois. "Weber (op. cit).

(1) Funk (H.) The French Creole dialect of Martinique ; its historical background, vocabulary, syntax, proverbs and litterature with a glossary. Univ. of Virginia, 1953, 307 p. Curieusement, E. Jourdain ne semble pas mentionner ce sens que plusieurs témoins nous ont confirmé.

Il est alors attesté en créole depuis plus d'un siècle.

Selon des témoignages que nous n'avons pu vérifier,"vacoa" serait d'origine malaise ("bakwa"). (Il ne serait donc pas, à priori, impossible qu'il se retrouve à Madagascar s'il appartenait à l'indonésien commun).

-/valai:r/ Arbre (?).

-/vévé/ Malchance. Maladie vénérienne ("vérole"), il peut s'agir d'un dérivé de "vérole" ; ce terme présentant en français populaire la même polysémie.

-/vun/ Humus ; décomposition de la mascareignite. Le mot paraît sans rapport avec /vun/. cf. Apports malg. chap. 5

-/yab/ Blanc des "Hauts". (Cf. /litòn/).

-/yabòs/ Blanc des "Hauts" (dérivé sans doute récent du précédent).

-/yâg yul/ Blanc des "Hauts" (Cf. /litòn/).

-/yòl/ Blanc des "Hauts" (Cf. /litòn/).

-/yul/ Blanc des "Hauts" (Cf. /litòn/).

-/zâbérik/lâbérik/ Plante (Phaseolus helvatus). Maur. rod. seych. id.

Ce terme apparaît dès le début de l'occupation de Bourbon :

1762 "Ambériques... une cosse longue dans laquelle il y a de petits pois jaunes et verts qui sont très bons" Dubois, cité in Lougnon, op. cit. 3ème éd. p. 87.

L'origine du mot n'est pas claire ; il est tentant de le rapprocher d'"emblic" ou "emblique" qui est un des noms donnés en Inde au "myrobolan" FEW.XIX. 6,b : "Afr. ambleci pl. "drupe du phyllanthus emblica" AldS, ...mfr. emblices Moam, sg.mirabolan emblique...nfr.myrobolan emblic "genre d'euphorbiacées de l'Inde, qui produit le myrobolan emblic" (Cotgr. 1611 ; seit Fur 1690)".

Le mot est en usage en Inde au XVIIème siècle :

(A propos de "myrabolans") : "Il y en a d'une autre sorte qu'on nomme "Emblicos" que les Indiens appellent "Amuales"..." Linscot. p. 132 (1)

(1) Histoire de la navigation de J. H. de Linscot (le voyage date de 1598 ; la citation que nous faisons ici est prise dans la troisième édition, Amsterdam 1638, p. 132.)

Le terme indien cité est sans doute hindi ("Anwulā, ānwlā" cf. Hobson-Jobson, article Myrobolan) ; "emblicos" paraît portugais ou indo-portugais.

Les formes sont proches phonétiquement du créole /(z) âbérik/, mais on ne voit guère de rapport entre les végétaux.

-/zâbrókal/ Mots créole.

1880 "On déballe les provisions et l'"embrecal" de Cuzard a l'honneur de la première partie..." (T. Lahuppe, "Cinq jours aux Salazes" in Bull. Sciences et Arts 1880, p. 110) (?)

-/zârób$e^{:r}$/ Plante. On écrit traditionnellement "Jean Robert" (maur. seych. id).

Il s'agit sans doute d'une attraction paronymique ; l'origine du terme reste obscure.

-/zévi/ Fruit (spondias dulcis) ; les autres parlers de la zone le nomment "fruit de Cythère" /frit site:r/ (maur.) ; /fwi site:r/ (seych.).

Il passe pour avoir été introduit aux Mascareignes de Tahiti, par Commerson, vraisemblablement vers 1770. Ainsi s'expliquent sans doute les noms mauricien et seychellois du fruit (Bougainville baptisa Tahiti "la nouvelle Cythère") ; le terme réunionnais est peut-être tahitien.

L. Malleret (art. cité, p. 128) confirme notre hypothèse:

"Le passage de Bougainville a procuré à l'Ile de France... le meilleur fruit de Tahiti ou Cythère nommé "hévi"."

-/zéze:r/ Cf. /néne:r/.

-/zibló/ Poisson (?) ("gibelot" terme de marine ?) Le nom existe aussi à l'Ile Maurice pour désigner une espèce différente.

-/zik/ Cf. /nik/.

-/zin/ Cf. /gin/.

-/zimòrèt/ Moëlle épinière du boeuf (rare). Origine inconnue.

-/zîg/ Cf. /gin/.

-/zizit/ Joli (?).

-/zòb/ dans le tour /â zòb/ : Mal constitué, mal fait. On peut le rapprocher de /â bòb/ "tordu, mal tourné" (issu de /bòb/ "arc musical") ; il peut s'agir aussi du français argotique "zob" variante de "zèb", "zébi" (membre viril).

-/zòbòk/ Variante du précédent.

-/zòbulmuk/ Juron (rare) ; parfois employé comme synonyme de /zòb/ ou /zòbòk/ cf. supra. (?)

-/zórèy/ Métropolitain. (par opposition à créole). L'appellation est curieuse et a suscité de nombreuses hypothèses étymologiques qui ne paraissent pas plus fondées les unes que les autres. Nous essayerons surtout, avant de les envisager , de préciser la date d'apparition du terme et ses conditions d'emploi.

Le mot nous semble d'introduction récente (selon certains témoins /zórèy/ n'était pas en usage avant la guerre de 1914-1918.) Les témoignages de personnes âgées confirment le fait : /âsyènmâ i di zirópyô/ "autrefois on disait Européen".

Nous avons effectivement retrouvé l'expression à la fin du XIXème siècle : "Vous uropin allez à bord, moi créole reste à terre" (extrait du journal Le courrier de St Pierre , 5.11.1884. "Mai, tout de bon, qui ça ça ? in créyole ou bien in zoropien". Le Sport colonial. 1886.)

Certains témoins n'usent d'ailleurs pas de /zórèy/ et continuent à employer /zéropéô/ ou /ziropéô/ (St-Louis, Etang-salé, St-Joseph, Langevin...).

Il semble que /zórèy/ soit considéré souvent comme dépréciatif, sinon injurieux. Ainsi, lors d'un entretien, à Langevin, le témoin interrogé emploie /zérópéô/ ; quelques instants après, sa femme, intervenant dans la conversation, dit /zórèy/, mais se reprend aussitôt et nous prie de l'excuser.

Nous pensons que durant ces dernières années, l'emploi que les métropolitains ont fait de /zórèy/, en se désignant eux-mêmes à l'aide de ce mot, a contribué à réduire la valeur péjorative qu'il pouvait avoir.

Le français parlé en Nouvelle-Calédonie présente une désignation très voisine :

"Un Français métropolitain est un "manzoreilles". L'étymologie de ce nom est discutée et incertaine" (1).

(1) O'Reilly (P.) "Le français parlé en Nouvelle-Calédonie", in Journal de la Société des Océanistes, IX, n° 9, déc. 1953, p. 221.

(Il pourrait s'agir d'un apport lexical réunionnais qu'expliquerait l'émigration).

La date d'apparition du mot permet d'écarter l'hypothèse selon laquelle le terme tirerait son origine de ce que les "oreilles" des noirs marrons tués étaient apportées aux agents de la Compagnie des Indes ou de l'administration royale.

Il pourrait s'agir de la traduction d'une expression malgache "mena sofina" (oreille rouge) qui est utilisée pour désigner les Européens ("Nom donné aux Européens parce qu'ils ont les oreilles rouges "Abinal et Malzac.)

Plusieurs témoins ont prétendu que le tour était entré dans l'usage lors de la première guerre mondiale, quand, après la mobilisation, beaucoup de Créoles furent envoyés à Madagascar. Nombre d'officiers et de sous-officiers étaient métropolitains ; les recrues créoles ont peut-être alors pu se faire traduire par les soldats malgaches l'expression locale qui servait à les désigner, et, la trouvant plaisante, l'introduire dans leur parler. La chose a pu être facilitée par le fait qu'en créole /fe:^{r} zórèy/ ou /fe:^{r} zórèy kósô/ signifie "faire le sourd, faire mine de ne pas entendre". Or les Métropolitains en service dans l'armée ne comprenaient évidemment pas le créole.

Cette hypothèse est fragile ; elle semble cependant confirmée par une des premières attestations du mot :

"Ti vois pas zoreil la y moque à toué ! ça tous ça zoreille dans pays malgace y vaut pas l'noir vaillant pays Bourbon".
La Revue littéraire 8.2.1933.

o
o o
o

C H A P I T R E XII

RESULTATS ET ESSAI DE SYNTHESE

-=-

Au terme de l'étude lexicologique et, en référence aux conclusions de l'examen du peuplement de Bourbon et de la genèse historique du réunionnais, il nous semble nécessaire d'établir de façon nette et précise la synthèse des résultats de notre recherche.

On pourrait en effet s'étonner qu'au terme de chaque chapitre, nous n'ayons pas formulé les conclusions qui paraissaient pouvoir en être dégagées. Nous avions d'abord songé à le faire ; nous y avons finalement renoncé, moins pour éviter les redites qu'une telle méthode rendait inévitables (une conclusion identique peut apparaître dans différents chapitres) que pour nous permettre de regrouper sous une forme plus frappante et plus nette l'ensemble des résultats obtenus. Certes, plusieurs traits essentiels sont évidents dès le stade de l'analyse ; cependant, la longueur de notre travail nous semble rendre indispensable, à son terme, une synthèse qui permette à la fois de conclure l'étude lexicologique, mais aussi, par un élargissement de la perspective, de former des conclusions de portée plus générale, capables de servir de fondement aux hypothèses que nous proposerons quant à la genèse du créole.

A. L'ETUDE LEXICOLOGIQUE

Nous tenterons tout d'abord, en nous limitant strictement au lexique, d'apprécier les résultats que nous avons pu obtenir et de juger de l'importance respective des apports. Cependant, au delà de ce bilan, nous essayerons d'établir des corrélations entre l'origine des emprunts et les zones du lexique où ils se rencontrent afin de faire apparaître l'existence de facteurs socio-culturels qui peuvent expliquer ces apports. D'autre part, à l'étude interne des groupes d'apports s'ajoutera celle de la place qu'ils tiennent dans l'ensemble du système lexical et des processus évolutifs qui peuvent se manifester en chacun d'eux.

Le volume même des divers chapitres permet aisément de constater que leur importance respective est très variable. Nous pouvons ainsi dépasser le stade des affirmations aussi catégoriques que peu fondées selon lesquelles, par exemple, l'apport lexical malgache serait inexistant (Volcy-Focard) ou très important (Rideau de cannes, art. cités).

Termes d'origine malgache.....	100 (1)
Termes indo-portugais.....	75 (2)
Termes africains.....	5
Termes du parler "des Isles".....	70

Plusieurs traits importants apparaissent ainsi. Comme l'étude du peuplement le laissait pressentir, le groupe malgache paraît avoir eu un rôle majeur sans qu'il soit cependant fondamental ; l'apport indo-portugais ancien se révèle d'une importance insoupçonnée que laissaient prévoir les immigrations indiennes anciennes et le caractère essentiel des relations économiques avec l'Inde.

(1) Il s'agit naturellement là des mots dont l'origine est à peu près sûrement établie.
(2) S'y ajoutent 62 mots d'origine indienne, mais dont n'use pas l'ensemble de la population réunionnaise et qui ne sont pas en usage dans la totalité du groupe ethnique "malabar".

Le vocabulaire des Isles a fourni au réunionnais presque autant de lexèmes que chacun des parlers serviles. Ce fait aussi est intéressant par la preuve qu'il apporte de cette extraordinaire circulation de termes dont R. Arveiller avait montré l'existence dans la zone atlantique. (op. cit. passim).

Mots des "Isles" compris, l'ensemble des apports "exotiques" n'atteint pas le nombre de 350, soit moins de 10% du lexique total. (1).

Corollairement, deux autres faits majeurs apparaissent :

1) Importance essentielle du lexique d'origine français. Elle se marque dans l'énorme masse d'allomorphes créoles de mots français dont l'étymologie est parfaitement claire dès que l'on a pris conscience du système de correspondances phonétiques régulières entre réunionnais et français. Ce trait compromet par avance la valeur de toute description du lexique qui prétendrait les écarter (2). Nous sommes bien convaincu, et il serait facile de le prouver, que si l'on établit, en réunionnais, la liste des cents ou des deux cent quinze notions essentielles (3), elle se révèlera presque identique à celle du français. A cela s'ajoutent d'ailleurs deux ensembles importants que nous avons pu distinguer (4)

(1) Encore que l'évaluation soit nécessairement imprécise en raison du vague de la notion, nous avons recueilli plus de 3.500 "mots".

(2) Nous songeons ici, en particulier, au lexique créole de B. de Gamaleya, en cours de publication dans le journal Témoignages.

(3) Nous faisons ici allusion aux listes établies pour l'application de sa méthode "glottochronologique" par M. Swadesh. Il est bien évident que nous sommes conscient de détourner ces listes du but pour lequel elles ont été élaborées.

(4) Le nombre des allomorphes créoles de mots français est impossible à établir de façon précise hors d'une enquête qui se fixerait des limites très précises puisque le créole ne cesse d'emprunter des termes au français et que, même sur le plan lexical, la "frontière" entre créole et français régional est, pour le moins, incertaine.

A. Les allomorphes de termes français que des aberrations phonétiques ou le caractère technique de l'étymon empêchent de reconnaître comme d'origine française..... 215

B. Les termes archaïques, populaires ou dialectaux..... 671

2) Nombre élevé des néologismes créoles obtenus par dérivation propre ou impropre.....862

Si nous écartons à la fois les termes d'origine indienne que ne connaît qu'une fraction du groupe "malabar" et les allomorphes de mots français (aussi bien communs que techniques), nous obtenons sur un ensemble de 1873 lexèmes étudiés (1) :

Apport malgache	100	5,5%
Apport indo-portugais	75	4,2%
Apport africain	5	0,3%
"Vocabulaire des Isles"	70	4%
Archaïsmes	671	38%
Néologismes	862	48%
	1.783	100 %

(1) Nous laissons aussi de côté les mots d'origine douteuse ou inconnue parmi lesquels peuvent se retrouver, selon toute probabilité, des pourcentages analogues.

I. LES APPORTS ETRANGERS (1)

A. Apports et zones du lexique

On peut constater que pour chaque ensemble d'apports, se dessinent quelques zones du lexique auxquelles se rattachent la plupart des termes. Le fait n'a rien d'étonnant et s'explique par le jeu de facteurs socio-culturels dont l'action a déjà été mise en évidence dans l'étude de l'emprunt linguistique (2).

1) Les apports malgaches.

Les principales zones qui regroupent la plupart des termes sont les suivantes :

(1) Comme nous l'avons expliqué, nous préférons, dans ce cas, "apport" à "emprunt", étant donné le mode de formation du parler ; d'autre part, la plus grande partie du lexique étant d'origine française, on peut, dans une perspective diachronique, qualifier par commodité, ces apports d'"étrangers", étant entendu que sur le plan synchronique cette qualification n'a aucune signification.

(2) Nous pensons particulièrement ici à l'ouvrage d'U. Weinreich Languages in contact (et spécialement pp 46-62 ; dans ce chapitre qui a pour titre "Lexical interference", l'auteur distingue les "stimuli structuraux" (facteurs linguistiques) des "stimuli non-structuraux" (facteurs socio-culturels).) Signalons aussi, car l'étude concerne, en partie, les créoles : Hollyman (K.J.) "Intercolonial borrowings with special reference to New Caledonian French", in Aumla, mai 1962, pp. 31-43.

- Activité rurale. /âso:^{r}/, /fâgòk/, /léré:^{r}/,/maf/,/fâgurê/, /zanak/,/zamuk/.

- Homme et vie humaine. /kelkel/,/kaba:^{r}/,/masyak/,/malâg/, /malòl/,/misuk/,/mavuz/,/mórêg/,/makòt/,/gòlaz/,/pwaké/, /sigid/,/taman/,/tâbav/,/tatan/,/valval/,/tòtòs/.

- Vie domestique. /kalu/,/fa:^{r}fa:^{r}/,"liot",/mulal/,/tapnak/, /vulvul/,/zâgzâg/, /zâpòn/, /tuk/.

- Alimentation et culture. /kâba:^{r}/, /òf/,/sakaf/,/sôz/, /mafan/,/râpâg/,/rumazav/,/vâgasay/,"vatangue",/vavâg/, /zumin/,/zâbrevat/,/zâtak/,/vuèm/.

- Artisanat. /mâdar/,/mâdif/,/sézi/,/tât/,/subik/,/tâdif/.

- Pêche. /bisik/,/buftâg/,/mara:^{r}/,/bo:^{r}dik/,/varvara/, /sivakin/,/zamal/,/zurit/,/âsiv/,/firâg/,/vuv/.

- Faune et flore. regroupent la quasi-totalité des autres termes.

Si nous nous référons aux études géographiques ou ethnographiques qui traitent du genre de vie et des activités des populations de l'Est et du Sud-Est de Madagascar, les causes de l'emprunt de nombreux termes se trouvent éclairées.

Ch. Robequain (1) relève bien des traits qui se retrouvent à la Réunion. Ainsi, les Betsimisaraka qui, nous l'avons vu, jouèrent sans doute un rôle important dans le peuplement servile des Mascareignes, ne sont pas tournés vers l'océan au bord duquel ils vivent. Ils pêchent moins en pleine mer que sur les côtes ou les bancs coralliens, à marée basse, ou encore dans les lagunes. De ce fait, ils utilisent surtout, dans ces activités, les harpons, nasses, filets ou barrages végétaux. Les Tanala (au Sud-Est de l'Ile) vivent de fruits et de tubercules, ramassent des vers ou des larves (2), recherchent dans les bois les essaims sauvages et placent à leur proximité des sections de troncs évidées, enduites de miel pour y attirer les abeilles (3).

La disposition et l'organisation de la maison malgache rappellent celle des "cases" les plus misérables de la Réunion (4); on y retrouve le foyer avec ses trois "pierres"

(1) Robequain (Ch.) Madagascar et les bases dispersées de l'Union Française. 1958, pp. 129-149 en particulier; on pourra trouver, au chapitre V de notre étude, les références d'ouvrages plus spécialisés que nous avons consultés sur des points particuliers.

(2) Cr./zâdèt/; nous avons signalé le goût qu'ont les Créoles pour ces larves ainsi que pour celles des guêpes. Au demeurant, bien grillées , les unes et les autres sont délicieuses!

(3) On reconnaît aisément ici la "bombarde" créole.

(4) L'évolution économique et sociale tend naturellement à réduire progressivement le nombre des demeures de ce type ; elles restent néanmoins encore nombreuses et leur caractère archaïque ne fait pas de doute. On les retrouve d'ailleurs dans les autres îles de l'Océan Indien.

/tuk/, les "nattes" /sézi/, les récipients végétaux (calebasses, "spathes de palmiers" /zâpòn/), les "paniers" /tât/ ou /subik/ (1).

L'influence de Madagascar se retrouve même dans des attitudes et nous avons rappelé (chap. V, p. 512) que le geste d'appel créole, très différent de celui qu'on utilise en France, est d'origine malgache.

Les apports malgaches relèvent de vocabulaires techniques (tressage, pêche, vie rurale, économie domestique) où l'influence de ce groupe ethnique a été considérable. Ainsi, alors que le travail du bois, aussi bien dans les dénominations d'outils que dans les noms des pièces de la charpente, ne présente que des mots d'origine française, le tressage offre à la fois des termes et des techniques malgaches (cf.supra). Cette activité, essentielle à Madagascar, a sans doute joué, aux premiers temps de la colonisation des Mascareignes, un rôle très important en raison de l'absence quasi totale de produits fabriqués européens (nattes, sacs destinés au transport du café, constructions de "cases"...). Cette importance économique se signale en particulier par la présence de ces mêmes termes dans tous les parlers de la zone.

Le vocabulaire de la pêche mérite plus d'attention ; sa structuration relève, en effet, à la fois de deux séries de facteurs socio-culturels. Les moeurs des esclaves malgaches amenés aux Mascareignes tout d'abord: bien des techniques réunionnaises (2) de pêche rappellent celles que Ch.Robequain (cf. supra) décrit comme propres aux Betsimisaraka : pêche à la "nasse" /vuv/ (malg. "vovo"), au "harpon" /firâg/frâg/ (malg. "firango" ou "farango") ; utilisation des barrages végétaux qui servent à jeter les poissons sur le rivage et qu'on fait à l'aide de l'immense tige et des feuilles de l'Ipomea pes caprae (/patat a dirâ/, /batatrâ/).

En revanche, on constate que le vocabulaire et les techniques de la pêche en mer sont d'origine française. Cette opposition se retrouve dans les dénominations de la faune aquatique. Tous les noms d'origine malgache désignent, en effet, soit des animaux d'eau douce (/bisik/,/bo:'dik/,

(1) Est-il besoin de rappeler que les mots créoles que nous indiquons ici sont tous d'origine malgache.

(2) Nous pourrions même dire "créoles" car elles se retrouvent (ou ont autrefois existé) dans toutes les îles de l'Océan Indien. Ainsi, la pêche à l'aide de barrages végétaux ("patates à Durand") a disparu à la Réunion où les lagons, de faible étendue, sont à peu près dépeuplés ; elle ne paraît plus guère pratiquée à Maurice pour des raisons analogues, mais continue à l'être à Rodrigues où l'on trouve, sur les plages désertes, les "lianes" abandonnées, après la pêche, par les braconniers (ce type de pêche est interdit partout).

/mara:^{r}/, /masyak/, /sivakin/, /zamal/, soit des animaux qu'on capture généralement sur le littoral et dont l'habitat est côtier (/bisik/, /buftâg/, /zurit/) (1). Les poissons de haute mer portent tous, quant à eux, des noms issus du français, qu'il s'agisse de termes du "parler des Isles" ou de néologismes.

Outre les habitudes de pêche des Malgaches introduits dans l'île, il semble que soient aussi en cause des phénomènes sociaux. En effet, les colons du XVIIe et du XVIIIe siècles vivaient dans la crainte perpétuelle de voir leurs esclaves malgaches s'enfuir en direction de leur île natale. Ils ne leur permettaient donc pas de pratiquer la pêche en mer, sauf en cas d'absolue nécessité et, dans ce cas, sous étroite surveillance (2). Durant tout le XVIIIe siècle, les affaires de vol de "canots" ou de construction clandestine de "pirogues" occupent une place considérable dans les archives judiciaires de la colonie ; la "police des canots" est très sévère et si l'on châtie durement les tentatives d'évasion, on frappe également d'amendes lourdes ceux qui sont convaincus d'avoir été assez négligents pour exposer leurs barques à être volées. Le même souci se traduit dans les demandes vigoureusement réitérées du Conseil Supérieur de Bourbon pour obtenir des "rameurs Bambara". On espère, en effet, que l'éloignement de leur patrie les détournera de toute tentative de fuite !

On voit donc qu'au point de vue étymologique, la structure du vocabulaire s'explique dans ce cas, à la fois par les traditions de chaque groupe ethnique et linguistique (Malgaches appartenant à des peuples peu tournés vers l'Océan ; colons ou marins, issus des provinces de l'Ouest de la France, possédant au contraire le goût et l'habitude de la mer) et par les conditions sociales et historiques (nécessité d'écarter de la mer les esclaves trop désireux de rejoindre leur proche pays natal).

De même, l'importance du groupe malgache dans les premiers temps de l'occupation de l'île, avant que le développement de la culture du café entraîne des apports nouveaux de population servile, explique la présence d'apports linguistiques dans le vocabulaire agricole. Ils y désignent :

1°- des instruments"primitifs" : /âso:^{r}/, /fâgòk/, /lóre:^{r}/ /fâgurê/.

2°- des espèces qui jouaient autrefois un rôle essentiel dans l'alimentation des hommes ou des animaux : /kâba:^{r}/, /òf/, /sôz/, /vuèm/, /zâbrevat/, /zâtak/, /zumin/.

(1) Une apparente exception est constituée par /va:^{r}vara/ qui, à la Réunion comme à Maurice, désigne le Lutjanus Bohar ; en fait, ce nom est probablement d'introduction récente et l'emprunt s'explique sans doute par la grande importance économique qu'a cette espèce à Madagascar. (Cf. P. Fourmanoir et P. Guézé Les poissons de la Réunion V. p. 11). On peut ajouter à ces dénominations celles du Pteroïs volitans (en réun. /la:^{r}mé/) et du Synanceia (réun./krapó/ qu'on nomme à Maurice et à Rodrigues /laf vólâ/ et /laf la bu/ ; ces poissons se rencontrent souvent dans les lagons ; leur nom est d'origine malgache (vezo).

(2) Cf. les réglements de la pêche de la tortue. Archives réunionnaises.

3°- des réalités se rattachant à des techniques dont les Malgaches se préoccupaient particulièrement, ex. apiculture : /zamuk/, /zanak/.

Le rôle qu'ont joué les femmes malgaches à l'origine de la colonisation (1), soit comme épouses, soit comme domestiques ou concubines, explique sans doute les apports linguistiques au vocabulaire de l'économie domestique ou du corps humain.

Comme une des causes essentielles de l'emprunt d'un terme par une langue à une autre est l'absence de désignation pour un objet donné dans la première, il n'est pas surprenant que beaucoup d'apports malgaches se rattachent à la faune et à la flore. Les esclaves qui arrivaient dans l'île y reconnaissaient sans peine des animaux et des végétaux qu'ils avaient l'habitude de voir dans leur pays. Comme les colons ne disposaient pas dans leur langue de termes propres à les désigner, ils n'hésitaient pas parfois à user des mots que leur indiquait leur esclave (ou leur concubine ou leur "nénaine", s'il s'agissait d'enfants) pour nommer ce végétal ou cet animal inconnus. Tant s'en faut cependant que toutes les dénominations de ces vocabulaires soient de cette origine. Bien des plantes utiles "aux colonies" avaient déjà reçu, nous l'avons vu, des désignations d'origines diverses dans la langue des marins et des colons et, de ce fait, ces dénominations se retrouvent presque simultanément aux Antilles, sur les côtes d'Afrique et aux Mascareignes. D'autre part, nous l'avons également constaté, les colons n'ont pas hésité, en changeant délibérément le référent de lexèmes dont ils usaient dans leur parler métropolitain, à désigner, à l'aide de termes français, des réalités différentes, mais qui leur paraissaient voisines ou analogues.

Aussi, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les vocabulaires de la faune et de la flore ne présentent finalement qu'un nombre limité de termes d'origine vernaculaire.

2) Les apports indo-portugais et indiens

Même si l'on ne tient pas compte des mots qui ne sont en usage que dans une partie du groupe ethnique d'origine indienne, il apparaît que l'apport lexical indo-portugais, généralement ignoré ou à peine mentionné, est considérable, puisqu'il équivaut au moins aux trois-quarts de l'apport malgache, toujours considéré comme majeur. Nous avons auparavant

(1) En 1686, la moitié des femmes qui vivent à Bourbon sont malgaches ; en 1709, dans la population servile née hors de Bourbon, 63 % des femmes sont originaires de Madagascar. Cf. Deuxième partie, chap. IV.

souligné combien il nous paraissait abusif de privilégier, dans l'étude de la genèse d'un créole de l'Océan Indien, d'hypothétiques structures bantoues en négligeant délibérément une possible influence des langues de l'Inde, sous prétexte que ces apports ne peuvent être que secondaires (1) Nous avons montré, en étudiant le peuplement de Bourbon,que de telles vues sont, historiquement, insoutenables. L'étude lexicologique le confirme et fait nettement apparaître que les termes d'origine indo-portugaise, en usage dans toute la population créole réunionnaise appartiennent, pour la plupart, au fonds lexical bourbonnais. La chose est prouvée tant par les attestations anciennes que nous avons pu relever que par la comparaison des parlers de l'Océan Indien.

Nous avons accordé une telle place aux termes recueillis dans la seconde section parce qu'ils sont connus d'une partie importante de la population de certaines régions, quoiqu'une faible partie d'entre eux puisse être considérée comme réellement créole. Leur intérêt véritable est peut-être cependant davantage dans les différences qui apparaissent entre les deux catégories que nous avons distinguées.

Dans la seconde, en effet, nous relevons une écrasante majorité de termes d'origine tamoule ; les mots créoles sont souvent phonétiquement et sémantiquement très proches des étymons indiens. Nous pensons donc qu'il s'agit de termes d'importation récente. Il ne font généralement pas partie du lexique créole commun et quand, pour quelques-uns, ils sont connus de la majorité de la population, le sentiment de leur étymologie demeure très vif et tous les témoins les caractérisent comme indiens.

En revanche, les termes de la première section appartiennent au fonds ancien du lexique,ce que prouvent à la fois la perte de la conscience de leur origine, leur appartenance au lexique commun et, également, la comparaison avec les autres parlers de l'Océan Indien. Ils sont souvent, en effet, communs à tous les parlers, ce qui tend à prouver qu'ils étaient en usage au début du XVIIe siècle, alors que, pour les termes d'introduction plus récente, on observe, soit qu'ils n'apparaissent pas, par exemple, aux Seychelles où l'immigration indienne a été faible, soit que, le même objet est désigné de deux noms différents en réunionnais et en mauricien.

Ainsi, par exemple :	Maur.	Réun.
"Tuyau pour souffler sur le feu"	/pukni/	/tâgòl/
"Vêtement féminin"	/sari/	/pòlvé/
"Point sur le front"	/tikɑ/	/pótu/(2)

(1) Nous songeons ici aux théories présentées par I. Richardson (art. cité ; cf. chapitre II) à qui l'influence indienne sur le créole mauricien ne paraît pas dater de plus d'un siècle (p. 6).

(2) En revanche /brèd/, /fulsapat/,/góni/ ou /rugay/ sont communs à tous les parlers.

Ces divergences s'expliquent par le caractère massif de l'immigration tamoule à la Réunion, alors qu'à Maurice la diversification des langues fut plus importante et le groupe de langue hindi le plus nombreux.

Le fait majeur est à nos yeux la confirmation qu'apporte la comparaison des deux ensembles (Sections 1 et 2) à l'hypothèse que nous avons fondée concernant le rôle des parlers indo-portugais. Parmi les apports que nous avons reconnus comme anciens, on constate aisément que les étymons appartiennent à diverses langues de l'Inde ; parfois même, il s'agit de termes empruntés à d'autres langues dont on trouve la trace en Inde aux XVIIe et XVIIIe siècles. On pourrait évidemment en conclure que les esclaves ou travailleurs indiens amenés à Bourbon à ces mêmes époques appartenaient également à des groupes linguistiques multiples. La diversité des emprunts s'expliquerait par la diversité des langues qui étaient les leurs. Au contraire, l'immigration tamoule massive au XIXe siècle justifierait l'abondance des emprunts récents à cette langue.

Cette hypothèse n'a pas à être formée ; il nous paraît certain que ces emprunts à diverses langues ne se sont pas opérés à Bourbon. Les preuves en sont multiples. Rien ne prouve, en effet, qu'on a amené dans l'île des esclaves qui parlaient toutes les langues en cause. De plus, comment des termes qui appartenaient au parler d'une très faible minorité auraient-ils pu passer dans la langue commune ?

Les emprunts ont donc eu lieu au stade des parlers indo-portugais des ports de l'Inde dont nous avons pu voir le rôle dans les tractations commerciales et les rapports entre Européens et Indiens au XVIIe siècle. Les termes créoles sont de plus, en général, nous l'avons vu, beaucoup plus proches des mots correspondants de l'indo-portugais, ou même de l'anglo-indien que des étymons indiens primitifs. Dans bien des cas, nous avons même pu retrouver dans des récits anciens de voyages en Inde ou dans des relations diverses les mots sous une forme exactement identique à celle qu'ils peuvent présenter en créole.

Yule et Burnell font d'ailleurs à propos de l'anglo-indien une constatation analogue :

"It may...be easily understood how a large number of our Anglo-Indian colloquialisms, even if eventually traceable to native sources (and especially to Mahratti, or Dravidian originals) have come to us through a Portuguese medium, and often bear traces of having passed through that alembic. Some other Portuguese words also, though they can hardly be said to be recognized elements in the Anglo-Indian colloquial, have been introduced either into Hindustani generally, or in that shade of it which is in use among natives in habitual contact with Europeans" (Hobson-Jobson ; préface pp. 18-19).

On voit que le problème se pose en des termes très comparables.

Nous pouvons admettre que les deux séries de termes que nous avons distinguées et successivement étudiées s'opposent, sauf exception, par les caractères suivants :

	Section 1	Section 2
1.	Apports anciens.	Apports récents.
2.	Communs à tous les créoles de la zone.	En usage seulement à la Réunion, et parfois à Maurice.
3.	Font partie du lexique général réunionnais.	En usage dans la seule communauté indienne (avec quelques exceptions).
4.	Perte du sentiment de l'origine des mots.	Considérés comme mots "malabares".
5.	Empruntés aux sabirs indo-portugais (en général).	Termes d'origine tamoule.

Si nous limitons notre examen aux termes du lexique créole commun, puisqu'il est clair que les autres relèvent surtout de vocabulaires culturels ou religieux spécifiquement indiens, on constate également, comme pour les apports malgaches, qu'ils appartiennent à quelques zones limitées du lexique.

1) Economie domestique: /arak/,/asa:^{r}/,/baba/,/bâdèz/, "bandège", "botiche", /brèd/,/bu:^{r}buy/,/kabay/,/kari/,/kâz/, /gódô/,/masalé/,/mâtèg/,"panelle",/pló/,/rugay/,/safrâ/, /samusa/,/varâg/.

L'abondance des termes dans ce domaine s'explique sans doute à la fois par le rôle que jouèrent, dans les premières décennies, les "Portugaises des Indes" (cf. 2e partie, chap. IV), mais aussi par la prédilection des Indiens pour le service domestique ou l'artisanat. Leur manque de robustesse et de résistance les faisait souvent écarter des rudes travaux des champs, comme le signale déjà B. de Saint Pierre :

"Les premiers sont les Malabares...Ils sont presque tous ouvriers...Il y en a qui se louent aux gens riches ou titrés en qualité de "pions". C'est une espèce de domestique qui fait à peu près l'office de nos coureurs...Je n'en ai vu aucun qui voulût se livrer à l'agriculture. C'est à Madagascar qu'on va chercher les noirs destinés à la culture des terres." Voyage I, 55, b.

2) Animaux : /bêgali/,/kamarô/,/karapat/,/karâgèz/, /kâkrela/,/karya/,/ma:^{r}tê/,/pèskaval/.

3) Végétaux : /badamyé/,/ba:^{r}badin/,/bilêbi/,/brêzèl/, /karâbol/,/kaskavèl/,/katépêg/,/fig/,/fulsapat/,/ma:^{r}gòz/, /ma:^{r}gózyé/,/murûg/,/nuruk/,/patòl/,/pipâgay/,/pòlsé/,/sapâ/, /sérêbèl/,/tamarê/,/zamalak/,/zâbòs/,/zâblô/,/zêzli/.

A la différence des dénominations d'origine malgache d'animaux ou de végétaux qui désignent, presque toujours, des espèces indigènes, la plupart de ces noms s'appliquent à des réalités importées dans l'île. Ces végétaux (car, pour les animaux, on n'importa guère que des oiseaux) furent introduits alors qu'ils étaient déjà pourvus, en Inde, d'un nom. Ce fait explique que, le plus souvent, les mots créoles soient à peu près identiques à ceux qu'on peut relever dans les parlers indo-portugais, alors qu'il est presque toujours nécessaire, dans le cas des apports malgaches, de rendre compte de transformations qui permettent de passer de l'étymon à la forme créolisée. Certes, ces tentatives d'acclimatation de plantes étrangères eurent lieu surtout au milieu du XVIIIe siècle, mais elles avaient commencé bien avant puisque dans le "Catalogue des plantes de l'Ile de France" établi en 1750 (Cf. Fusée-Aublet, op. cit.) on peut relever une longue liste de végétaux introduits dans l'île.

4) Tissus : /gara/,/gêgâ/,/gòni/,/lâguti/,/palyaka/, /sit/.

La plupart des noms d'étoffes qu'on peut relever dans les inventaires du XVIIIe siècle ont aujourd'hui disparu et nous n'avons pas jugé utile de les mentionner, car ils sont bien connus des lexicographes spécialisés. L'importance de l'Inde dans le commerce des tissus explique aisément ces apports.

5) Vie sociale : /baza:r/,/bòb/,/kaf/,/kalamuka/, /kapo:r/,/kâ/,/laska:r/,/malba:r/,"manchit",/mófin/,/palâkê/, "pion",/sabuk/,/sirut/,/zêgad/.

Cet ensemble est naturellement plus hétérogène ;certains noms correspondent à des objets purement et simplement importés (/bòb/,"manchit",/palâkê/,/sabuk/,/sirut/,/zêgad/), d'autres à des réalités analogues à celles de l'Inde (/baza:r/ /kaf/,/kapo:r/,/kâ/,/laska:r/,/malba:r/,"pion").

3) L'apport des "Isles".

Cet apport n'est pas seulement constitué, comme nous l'avons montré, de termes d'origine étrangère. On constate, en effet, que les mots recueillis dans le chapitre VII se répartissent en deux groupes à peu près équivalents.

I. Mots d'origine française, mais dont la signification s'est modifiée, aux "Isles", en s'adaptant aux réalités locales. Ex : "habitation", "habitant".

II. Mots d'origine étrangère (tupi, caraïbe, espagnol..) qui se sont parfois, par la suite, introduits en français, mais qui, la plupart du temps, ont été d'abord créoles.

Il apparaît également que cet ensemble, très hétérogène au point de vue étymologique, se structure, sémantiquement, en quelques groupes particuliers.

A) Termes géographiques : bassin, bras, quai (ou caye), piton, quartier, savane (1).

B) Faune : balaou, bécune, bourse, capitaine, carangue, cardinal, coffre, perroquet, sarde, savon, chirurgien, tazar, vivaneau. On peut ajouter à cet ensemble vare et vareur.

C) Flore : atte, balisier, corossol, giraumont, goyave, latanier, liane, mahaut, mapou, palmiste, patate, pignon d'Inde, roucou, sapoti.

D) Structures économiques et sociales : habitation, habitant, ajoupa, cabane, boucan, case, commandeur, créole, marron, négritte, pagne, géreur, manoque.

E) Canne à sucre : bagasse, batterie, guildive, gros sirop, ponche, sirop, vesou.

A) Termes géographiques.

Il n'est pas étonnant qu'arrivant à l'Ile Bourbon, marins et colons aient usé, pour forger de nouveaux toponymes et désigner des formes du relief propres à cette région, de termes qui étaient déjà en usage aux Antilles ou dans la langue des marins. Certains apparaissent même sur les cartes de l'île avant l'installation définitive des Français : ainsi, "bassin" figure sur la carte de Flacourt.

B et C) Faune et flore.

Les noms de poissons forment dans cet ensemble un groupe important ; /balau/ est le seul qui paraisse un emprunt proprement dit. Les autres espèces portent des noms d'origine française mais qui, par un processus que nous avons constaté et décrit en créole réunionnais (2) s'appliquent à des animaux offrant des caractères voisins de ceux que l'on désignait ainsi en France. Nous n'avons d'ailleurs recueilli dans ce chapitre que les mots pour lesquels il ne fait pas de doute que le réunionnais a conservé des termes précédemment en usage aux Antilles. (Ainsi /trôpèt/ ou /grâ gèl/, dénominations réunionnaises de poissons, n'ont pas été retenues quoiqu'on relève en martiniquais " "trompette" aulostomus maculatus (Valenc.) (J.)" ou en guadeloupéen " "grand gueule" (Désirade, Saintes)" (Lasserre, op. cit.)

L'identité de ces désignations qui font allusion à une simple particularité physique (type : /gró lèv/"grosses lèvres", ou /grâ ké/"grande queue") peut être une simple coïncidence.

L'emploi de termes français pour désigner des espèces exotiques différentes avait déjà été relevé par Duhamel du Monceau qui cite quelques noms dans le chapitre consacré aux "Sparus qu'on prend à la Guadeloupe" :"vivano"

(1) Ces termes n'étant pas seulement réunionnais, nous leur avons conservé leur orthographe habituelle.

(2) Cf. chap. XI.

(p. 61), "vieille" (p. 63), "chirurgien" (p. 65), "sarde" (p. 72) (1). Il remarque, par ailleurs :

"Le poisson qu'on nomme perroquet en Afrique est du genre des Bourses, aussi, il ne ressemble point aux poissons du genre des tourdes" (op. cit. III, p. 51).

Cette remarque est justifiée par le fait que le "perroquet" des "Isles" est une espèce différente du poisson qu'on désigne de ce nom sur certaines côtes de France. De fait, on n'a pas de peine à retrouver dans le vocabulaire des pêcheurs du XVIIe et du XVIIIe siècles l'origine de beaucoup de ces noms ; Duhamel du Monceau lui-même en cite plusieurs :

"Nantes..."vieilles"...Poitou "sardes"...Aunis, Saintonge "cardinaux"...Picardie "perroquets"...".

Si ces noms sont venus des Antilles aux Mascareignes, c'est parce qu'il s'agissait d'espèces des plus communes ("bourse", "perroquet", "chirurgien") ou recherchées pour la consommation ("carangue", "capitaine", "vieille", "vivaneau"), ou encore caractéristiques ("balaou", "coffre", "savon", "tazard").

Le même phénomène peut être constaté pour la flore. Là aussi on relève, dans les créoles de la Mer des Caraïbes et de l'Océan Indien, des termes identiques que nous n'avons pas recueillis dans le "parler des "Isles"", car il s'agit de créations faites sur des types dialectaux communs utilisés pour la formation de noms d'arbres:

Réun. /bwa d lé/ Taberna montana.
Mart. "bois de lait" Taberna montana citrifolia (J.).

Réun. /bwa d sâdèl/ "bois de chandelle"
Mart. "bois de chandelle" (J.).

Réun. /tâ ruz/,/bwa tâ ruz/ Weimannia tinctoria.
Mart. "bois-tan" Malpighia spicata (J.).

Mais, comme pour la faune marine, ce ne sont peut-être que des coïncidences puisque les créoles français ont tous conservé le même mode de formation de ces noms : ("Bois...", "bois de...") :

Haït. "bois patate, bois Dalmarie..." (M.M.).
Mart. "bois cabrit, bois chandelle.." (J.).

Il en est de même en acadien louisianais : "bois d'Inde, bois puant..." (D.).

On remarque que les apports ne sont pas le fait du hasard ; sont passés des Antilles aux Mascareignes des noms de végétaux essentiels, ou au moins précieux pour les colons: "latanier" ou "balisier" pour la "couverture" des "cases",

(1) Traité général des Pesches. T. III.

"ajoupas" ou "boucans", "palmiste" qui fournissait une nourriture précieuse; "mahaut" utile par la légèreté de son bois et son écorce qui fournissait des "ligatures", "roucou" ou "pignon d'Inde" aux propriétés tinctoriales ou médicinales. Comme de l'Inde, on introduisit aussi des végétaux aux fruits comestibles qui arrivèrent avec leur nom : "atte", "corossol", "giraumont", "patate", "sapotille".

D. Structures économiques et sociales.

La naissance et le développement à Bourbon au début du XVIIIe siècle d'un genre d'exploitation rurale ("habitation") et d'une société de plantation du même type que celle qui existait déjà aux Antilles a favorisé des apports lexicaux dans ce domaine; à réalités analogues, dénominations identiques ("commandeur", "habitant", "géreur", "engagé", "marron", "négritte"...

Les modes de vie identiques, au début du moins, favorisent aussi le maintien des mêmes termes. Maisons de bois "case", huttes de feuillages "boucan", "ajoupa" sont les premières demeures des colons et de leurs serviteurs, aux Antilles comme à Bourbon. (Certains termes comme "cabanne : lit" ne semblent pas avoir survécu au XVIIIe siècle).

E. La canne à sucre.

Le dernier groupe de termes semble différent des précédents ; en effet, dans tous les cas mentionnés ci-dessus, nous avons affaire à des mots qui apparaissent très tôt en créole, dès les premiers temps de l'installation sur l'île et, nous avons constaté, en effet, que tous désignent des réalités essentielles ; en revanche, les termes qui touchent au vocabulaire de la canne à sucre ont été introduits beaucoup plus tard dans le lexique créole ; on peut noter d'ailleurs qu'ils concernent, non la culture de la canne à sucre qui est pratiquée à Bourbon dès les premiers temps de la colonie, mais la fabrication du sucre qui ne commence que beaucoup plus tard. Or, les sucreries existent aux Antilles dès le XVIIe siècle.

1654 "Dans les bonnes sucreries, on le fait passer [le sirop de sucre] par trois chaudières de cuivre battu avant que de le mettre dans des chaudières de bronze" Du Tertre, op. cit. p. 171.

"Un sucrier portugais, homme fort habile". ibid. p. 172.

Il est donc certain qu'au moment où l'on songe à créer aux Mascareignes une industrie analogue, c'est à l'expérience et aux techniques antillaises qu'on fait appel.

"Le sieur Vigoureux nous a sollicité de vous demander pour son compte particulier de lui envoyer...quatre chaudières nommées batterie...quatre autres nommées sirop...Ayant entrepris une sucrerie considérable..." Lettre du 11.4.1750. Archives du Conseil Supérieur de Bourbon.

"Batterie...sirop...sucrerie" autant de termes depuis longtemps en usage aux Antilles, et qui paraissent déjà connus de ceux qui s'intéressent à cette industrie nouvelle. Il est assez probable qu'on fit venir des "techniciens" du sucre, comme on avait fait venir, sans grand succès semble-t-il, des spécialistes de la culture de l'indigo :

"La Compagnie...a fait acheter et venir de Saint Domingue, à grands frais, deux nègres esclaves, très habiles indigotiers, qu'elle a fait passer à l'Ile de France...pour qu'ils y établissent, ainsi que dans votre isle, la véritable manière d'élever cette plante et d'en conduire l'opération à sa satisfaction". Lettre de la Compagnie au Conseil Supérieur de Bourbon, 17.2.1738.

4. L'apport africain.

On a pu constater qu'il se révèle à peu près inexistant; nous n'avons relevé que 5 termes dont l'origine africaine ne fait pas de doute; encore faut-il ajouter que l'un d'entre eux est à peu près obsolète (/yâban/) et que deux autres n'apparaissent que dans des emplois secondaires : (/bibi/ "homme laid", /makwa/"oiseau noir" alors que l'un et l'autre sont, à l'origine, des noms de tribus africaines).

Nous pouvons donc dégager trois traits majeurs de ce premier stade de l'analyse :

I) Proportion relativement faible des apports étrangers (moins de 10 % du lexique).

2) Importance de l'apport indo-portugais qui, bien qu'inférieur à celui des parlers de Madagascar, est très largement supérieur à celui de l'Afrique qui apparaît à peu près nul.

3) Rôle des facteurs historiques et socio-culturels qui, dans la plupart des cas, permettent de justifier les emprunts.

B. L'ELIMINATION DES EMPRUNTS.

Nous avons signalé, rarement dans la description synchronique, mais plus fréquemment dans l'étude de la formation du lexique, des termes d'origine vernaculaire (1) que ne connaît plus le parler contemporain alors qu'ils apparaissent dans les documents anciens. On constate aujourd'hui que d'autres mots, de la même origine, tendent également à se

(1) Rappelons que c'est par commodité que nous usons ici de ce terme.

perdre. Ils ne sont plus connus que dans certaines régions de l'île, plus isolées ou plus conservatrices, ou de certains témoins âgés ou possédant de la langue une connaissance étendue. Dans quelques cas, le mot demeure familier, mais sa signification précise échappe ; un nombre réduit de témoins connaît, par exemple, le sens de /âso:r/, mais le tour /tyêbo lâso:r/ est d'usage commun sans que les locuteurs puissent en rendre un compte exact sur le plan sémantique.

Ces changements tiennent, sans aucun doute, pour une part à l'évolution socio-économique qui entraîne la modification et parfois la disparition de certaines techniques. Quelques exemples suffiront à le démontrer :

- /fâgok/: "Petite 'gratte" à manche très court". L'instrument n'est plus utilisé que dans quelques zones (Mafate, Grand Ilet) où le nom est naturellement toujours en usage. Ailleurs, des témoins, souvent âgés, connaissent le mot mais s'attache à lui une nuance péjorative (="mauvaise gratte") qui s'explique par le caractère archaïque de l'outil. Parfois, cette valeur connotative parvient même à éliminer totalement la dénotation (/fâgòk/"vieil et mauvais objet ; vieilles chaussures par exemple.).
- /mâda:r/,/mâdaré/,/mâdarèz/. Tous ces termes qui se rattachent au tressage ne sont plus en usage que dans une zone limitée de l'île (De Bois-Blanc à Saint-Denis). L'explication du phénomène n'est pas ethnique (la région est à fort peuplement indien), mais technique ; c'est la zone où pousse le "vacoa" qui fournit une matière essentielle pour le tressage. On doit reconnaître cependant qu'ils ne sont pas en usage dans la région de St-Philippe, centre important du tressage du "vacoa" mais qui, de peuplement beaucoup plus nettement blanc, est en outre séparé de la zone précédente par le "Grand Brûlé" qui, jusqu'à une date récente, a formé une importante barrière géographique (1).
- /fâgurê/."Moulin à cannes" (autrefois très connu quand les petits "établissements" n'avaient pas cédé la place à de grandes et modernes usines) est en voie de disparition, condamné par le progrès technique. En mauricien, en revanche, où le mot, comme autrefois à Bourbon, désigne aussi "le jus de cannes légèrement fermenté", le remplacement des moulins anciens n'a pas, comme en réunionnais, réduit l'utilisation du mot.

Cette évolution du lexique n'atteint pas que les termes d'origine malgache, mais, dans la mesure où, comme nous l'avons dit, ils sont souvent liés à des activités traditionnelles ou même archaïques, ils sont particulièrement exposés à disparaître (2). Il y a sans doute là manifestation d'une

(1) Nous l'avons rappelé dans notre introduction, la route asphaltée a moins de 5 ans !

(2) Si l'on excepte /gòlaz/("grand parapluie"), on ne peut guère trouver de termes malgaches d'introduction récente ; /âgad/"bêche" est attesté, mais il n'est pas encore, à proprement parler, créole.

tendance plus générale qui affecte toutes les langues. M. Valkhoff l'a noté, à la suite de Hesseling qui avait déjà constaté en afrikaans la disparition d'éléments anciens malayo-portugais ou malais :

"Il est vrai que certaines langues ont montré une tendance à éliminer des éléments étrangers qu'elles avaient déjà assimilés. C'est là un fait curieux qui m'a toujours intrigué, car il est difficile à expliquer. On sait que Gaston Paris avait déjà constaté un pareil procès de dégermanisation en ancien français, où les termes primitivement germaniques étaient devenus méconnaissables comme tels. Semblablement il existe des tendances de désafricanisation dans les langues créoles, ce qui explique que de grands linguistes comme Meillet ont pu nier la réalité du substrat africain...Plusieurs des mots que Méredac avait étudiés dans les années 1930 ne sont plus connus de nos jours et des connaisseurs du créole m'ont assuré qu'autrefois bien plus de mots malgaches étaient en vogue" (1).

Il faut, semble-t-il, distinguer deux faits qui ne sont pas nécessairement liés : l'assimilation par une langue des emprunts qu'elle fait à une autre (et c'est ce que G. Paris met en lumière à propos des emprunts de l'ancien français au germanique) et l'éviction progressive d'éléments étrangers du vocabulaire d'une langue.

Le premier phénomène ne nous paraît pas justifier une dénomination du type "dégermanisation" ou "désafricanisation". Il s'agit davantage d'une assimilation qui conduit à substituer, par exemple, à des phonèmes qui n'existent pas dans la langue réceptrice des sons proches que présente son propre système phonétique. Nous avons pu constater à propos des apports divers au créole le rôle important de l'attraction

(1) Valkhoff (M.) "Notes socio-linguistiques sur le parler créole de la Réunion", in Romance Philology, XVII, mai 1964, p. 727. L'auteur reprend une idée déjà exprimée dans un autre article "Contribution to the study of Creole II", in African Studies, 19.3.1960, pp. 114-115. Nous contestons absolument l'emploi, à propos du réunionnais, d'expressions comme "substrat africain" ou "désafricanisation" qui sont, comme nous croyons l'avoir démontré, tout à fait inadéquates pour ce parler même si elles peuvent convenir dans d'autres cas. Cependant, le fait signalé nous semble vrai encore que nous nous fondions sur d'autres bases pour le mettre en lumière, et que nous le justifiions par des facteurs extra-linguistiques. Le témoignage des "connaisseurs du créole" nous a toujours paru, à l'expérience, suspect quand il s'agissait de l'étymologie et non des termes eux-mêmes. Nous avons déjà souligné cette tendance, courante à la Réunion, qui pousse à mettre au compte du malgache tous les mots qui ne sont pas manifestement français.

paronymique susceptible, soit de modifier nettement la structure phonique d'un terme (/varâg/ par ex. sous l'influence analogique du français "varangue" au lieu de */varâd/), soit de lui donner, dans les cas de graphie, une orthographe analogue à celle d'un mot français avec lequel il n'a aucun rapport ("songe" pour /sôz/, "tante" pour /tât/...). Nous préférerions donc parler ici de "francisation" des emprunts, si un néologisme s'avère indispensable.

Il y a là une évolution fondamentalement différente de la seconde puisque loin de tendre à l'éviction de ces lexèmes, elle tend au contraire à les intégrer au système lexical de la langue réceptrice. Cette intégration est parfois si grande que, comme nous l'avons montré, ces emprunts sont susceptibles de s'intégrer au système de dérivation et de permettre de créer à partir d'eux des dérivés au même titre qu'à partir de termes français (/mafizé/ de /maf/; /tâpané/ de /tâpan/...).

En opposition, pourrait-on dire, se définit une autre tendance visant, au contraire à écarter du système lexical des termes empruntés qui peuvent y avoir été un moment admis. Cela est particulièrement net quand sont mises en contact des populations de langues différentes ; il est probable qu'à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, quand arrivaient encore à la Réunion des "engagés" d'origines diverses, des termes étrangers ont pu s'introduire en créole dans le parler des "camps" surtout, mais que la plupart d'entre eux n'ont pas subsisté dans le lexique.

Même quand il ne s'agit pas d'emprunts aussi éphémères, on constate, à date ancienne, la présence de mots d'origine malgache qui sont bien attestés en créole, et pas seulement dans un groupe ethnique particulier, et qui, néanmoins, ont aujourd'hui disparu. Nous nous bornerons là aussi à quelques exemples caractéristiques.

- "liot" : Mortier. Il apparaît dans de nombreux inventaires du XVIIIe siècle ; la graphie témoigne de l'assimilation du mot. Rien ne justifie, en effet, dans les dialectes qui ont fourni l'étymon, la présence du -t final qui est, sans doute, aux yeux des greffiers, un signe de "francité". "Liot" concurrencé en créole par "pilon (=mortier)" a semble-t-il été éliminé par le second ; peut-être n'a-t-iljamais eu un emploi aussi constant que le second puisque les autres parlers ont conservé également /pilô/.
- "gniang" (attesté en particulier par A. Billiard).

"Les gniangs sont les revenants et les malins esprits" V.C.O. p. 120.

"Un noir jaloux...alla "tuer son corps"...Depuis ce temps son "gniang" et celui de sa maîtresse reviennent tous les soirs" ibid. p. 119.

Le mot a disparu. Subsistent en réunionnais, dans le même sens, /bébèt/ et, en mauricien et en seychellois /nam/ (entre autres) ; ce second terme (du français "âme"), phonétiquement proche de "gniang" a pu contribuer à son élimination.

- "fany" (=chauve-souris) est donné par divers auteurs (Dubois, Billiard) comme synonyme du français "chauve-souris", lui-même coexistant avec la forme dialectale "souris-chaude". Seul, "chauve-souris" a subsisté ; "souris-chaude" n'apparaît plus que dans des toponymes ; "fany" a totalement disparu.

Nous avons pu relever dans des documents d'archives une curieuse expression que les greffiers notent "sac a bare" :

"François, son mary, voyant que son enfant pleuroit toujours luy dit que petit fera prendre nous par les blancs lui faire sac a bare...qu'elle répondante pleuroit luy François lui dit si toy pleurer moy feray sac a bare comme à petit...lui dit que le petit étoit sac a bare". Arch. réun. C° 2859, 16 (verso). Il s'agit de l'interrogatoire de "Jeanne, femme de françois Sara, nègre de Guinée". Le témoin est dit "négresse de Guinée".

Or aux Archives de l'Ile Maurice, nous avons retrouvé le même tour noté "sakabar" (Série JB 1; 26 mars 1734); cette orthographe prouve une certaine conscience de l'origine du tour (sans doute malgache "tsy kabar") (1). Son emploi ici montre qu'il était employé hors du groupe ethnique malgache puisqu'il s'agit ici d'esclaves de Guinée. Il a, en tout cas, totalement disparu. Les termes d'origine malgache ne sont naturellement pas seuls à être atteints par ce processus.

Certains mots du parler des "Isles" comme "caban(n)e" (lit) paraissent avoir cessé d'être utilisés dès le XVIIIe siècle, alors que d'autres comme "ajoupa" (hutte de feuillage) ont été employés jusqu'à date récente et continuent à être en usage dans d'autres créoles de la zone (seychellois /azupa/ id.).

Nous pensons que cette perte d'éléments lexicaux d'origine vernaculaire a pu s'expliquer, en particulier à la Réunion, par la présence d'une forme régionale de français; la concurrence de lexèmes français de même sens a naturellement, on l'a vu, pu favoriser la disparition de ces emprunts.

A date plus récente, on peut faire la même constatation à propos de l'apport indien ; les phénomènes étant alors plus proches de nous, voire contemporains, il est possible de les étudier avec plus de précision. Grâce au roman que nous avons cité au chapitre VI (La fille du commandeur), nous avons pu constater qu'en un quart de siècle, sont devenus totalement inconnus des termes d'origine indienne qui paraissaient pouvoir être alors compris de la majorité des lecteurs, puisque l'auteur ne jugeait pas nécessaire de les

(1) "Tsy" adv. de négation; "kabary" discours, parole ; "faire "tsy kabary"" est évidemment réduire au silence, ici en étranglant. Les noirs marrons n'hésitaient pas parfois à étouffer des enfants qui, par leurs cris, risquaient de mettre les "détachements" sur leurs traces. Il s'agit dans ce cas d'une affaire de ce genre.

expliquer. Dans ce cas précis, c'est évidemment l'assimilation rapide des populations venues de l'Inde, rendue manifeste par la perte de leur langue et de la plupart de leurs coutumes, qui est la cause principale de ce mouvement lexical.

On constate, pour des termes d'origine indienne, et qui souvent ne sont connus que d'une faible partie des Réunionnais appartenant à d'autres ethnies, l'existence de "doublets" créoles qui tendent à éliminer peu à peu le mot d'origine étrangère :

terme "indien"	terme "créole
/topi/	/bóné zarab/
/tâgòl/	/kalimé/
/karlô/	/sapó d fle:^{r}/
/sâbrani/	/lâsâ/
/kóélu/	/pagòd/,/sapèl/
/urlké/	/bóbin/

Dans d'autres cas, il peut arriver que le phénomène soit beaucoup plus ancien et affecte des lexèmes d'origine différente :

/tâtâ/	/risê/ "ricin"
/fulsapat/	/biskis/"hibiscus"
/tâbav/	/karó/ "gastro-entérite"

Parfois les termes sont employés ensemble, quoiqu'ils puissent, chacun pris isolément, avoir la même signification /risê tâtâ/ "ricin"; /tâbav karó/ syn. de /karó/.

Il n'est donc pas impossible de penser que, dans certains cas, le processus d'élimination a pu faire intervenir de tels "doublets" qui, mieux intégrés au système lexical par leur origine française, ont pu supplanter le synonyme étranger. On relève par exemple que /fulsapat/ qui se retrouve dans tous les parlers de l'Océan Indien pour désigner l'hibiscus, est menacé à la Réunion par /biskis/, forme créolisée d'"hibiscus"; /fulsapat/ ne paraît plus employé dans les zones urbaines et littorales, mais demeure commun dans la région des "Hauts" sous le Vent.

La disparition de ces mots s'explique donc par un mouvement interne du lexique qui accompagne une évolution socio-économique. En effet, les mots d'origine vernaculaire appartiennent au fonds lexical ancien et relèvent de vocabulaires techniques (cf. supra /fâgòk/, /mâda:^{r}/,/fâgurê/). De ce fait,ils se trouvent menacés par l'évolution même de ces techniques, et tendent à disparaître devant des termes nouveaux liés à l'usage d'instruments plus modernes. (On remarque,à cet égard, que, lorsqu'ils ne deviennent pas totalement obsolètes, ils ne subsistent que dans des expressions figées où leur sens exact n'est plus compris, ou dans des locutions figurées ; cf. supra /lâso:^{r}/, /fâgòk/).

De la même façon, la disparition d'espèces végétales, l'urbanisation progressive d'une partie toujours croissante de la population entraînent la perte de vieilles dénominations de la flore. Il suffit, pour s'en persuader, de comparer son vocabulaire actuel avec celui qu'avait recueilli dans sa Flore, il y a moins d'un siècle, Jacob de Cordemoy. Le changement est considérable. Il se traduit, soit par la disparition totale de certains noms, soit par la limitation de leur usage à des zones très réduites (Ex. /sulfas/ "chou de faffe" ; /békaba:^{r}/...).

Corollairement, les termes qui n'appartiennent pas à des vocabulaires techniques ou spéciaux sont moins exposés. Un des facteurs essentiels de survie est sans doute aussi la possibilité qu'ont certains d'entre eux de s'intégrer plus fortement au système lexical, en particulier par la dérivation. Ex. /maf/ "blet", /mafizé/ "devenir blet" ; /tâpan/ "tache d'eczéma", /tâpané/ "marqué de taches" ; /sabuk/ "fouet" /sabuké/ "fouetter (en parlant de la pluie par exemple)".

Le mouvement du lexique qui tend à éliminer les éléments anciens favorise aussi l'introduction de termes nouveaux qui sont toujours empruntés au français. Les facteurs économiques et culturels entraînent un accroissement constant de la part du lexique d'origine française.

On peut apprécier l'importance relative de cette "relexicalisation" par la comparaison avec les créoles des autres îles de l'Océan Indien qui sont devenues, en 1810, possessions anglaises. C'est avec le mauricien que la comparaison est la plus probante, car Maurice et la Réunion ont sur le plan social, économique et culturel des développements comparables. On peut donc admettre que les apports anglais au lexique mauricien correspondent à peu près aux termes français qui ont pu, au cours de la même période, s'intégrer au lexique réunionnais. Or, dans le premier cas, les termes anglais relèvent surtout, soit du vocabulaire social, soit de vocabulaires techniques récents (automobile par ex. : /stépné/ "roue de secours", /spidomèt/ "compteur de vitesse", /filîg/ "station-service", /wipe:^{r}/ "essuie-glace"...).

Il est cependant certain qu'en plus d'un siècle et demi d'occupation anglaise, le lexique mauricien n'a subi que faiblement l'influence britannique (1). Néanmoins, la double action d'introduction de termes nouveaux et d'élimination de mots anciens finit par le modifier. Les termes d'origine vernaculaire sont plus exposés à la fois par leur isolement (ils ne s'intègrent qu'imparfaitement, en général, aux systèm systèmes de composition ou de dérivation) et leur statut

(1) Cette influence est d'ailleurs beaucoup plus marquée dans la bourgeoisie que dans le peuple car elle tient, pour une bonne part, à la scolarisation.

socio-linguistique (ils relèvent souvent de vocabulaires techniques que l'évolution socio-économique tend à faire disparaître). On ne peut cependant admettre, comme certains linguistes voudraient le faire croire, que les créoles puissent être des langues totalement "relexicalisées", dans lesquelles le lexique français aurait éliminé et remplacé un lexique vernaculaire primitif.

La comparaison des créoles de l'Océan Indien permet d'écarter cette hypothèse. Elle montre, en effet, que, dans des pays où s'est modifiée, à la suite de changements politiques, l'influence européenne, le remplacement, comme langue officielle, du français par l'anglais n'a pas eu une influence déterminante sur le créole. Même si une ou deux centaines de mots d'origine anglaise se sont introduit dans le lexique, on ne saurait parler, sans abus, de "relexicalisation". Il n'y a donc pas lieu de voir dans ce que M. Valkhoff nomme "désafricanisation" et que nous préférerions nommer "dévernacularisation" un phénomène susceptible d'engendrer un renouvellement total du lexique. Il s'agit sans nul doute d'un mouvement du lexique commun à beaucoup de langues, même si, comme nous l'avons souligné, les apports étrangers se trouvent particulièrement menacés.

2. LES TERMES D'ORIGINE FRANCAISE

Il est banal de constater que la plus grande partie du lexique est d'origine française. Nous venons de voir pour quelles raisons ce caractère ne peut qu'aller en s'accroissant au fur et à mesure du développement économique et culturel du pays. Cette importance quantitative apparaît d'elle-même et il ne nous semble pas nécessaire de la souligner davantage ; en revanche, l'importance qualitative doit être mise en évidence.

L'étude étymologique nous a permis de montrer que les apports étrangers n'affectent pas également les unités grammaticales et les unités lexicales. Même si elle ne sont pas toujours identiques à celles du français, la totalité des premières nous paraît être d'origine française. Parmi les secondes on constate que la très grande masse des apports est formée par des noms et que l'emprunt de verbes ou d'adjectifs est très rare (parmi les adjectifs citons : /maf/, /maul/, /mavuz/, /makòt/, /masyak/ qui sont tous d'origine malgache). Il n'y a pas, à notre connaissance, d'emprunts verbaux dont on puisse être certain. (Quelques verbes, nous l'avons dit, ne sont pas d'origine française, mais il s'agit toujours de dérivés obtenus à partir de "bases" d'origine étrangère, à l'aide de suffixes français). Se trouve donc vérifié ici le principe qui veut que les mots grammaticaux s'empruntent beaucoup moins facilement que les mots lexicaux, étant entendu que, même dans cette seconde catégorie, on remarque que, pour les mêmes raisons, les noms s'empruntent plus facilement que les adjectifs et les adjectifs que les verbes (1).

(1) Cf. Actes du IVe Congrès international des linguistes. Copenhague 1938.

D'autre part, alors que les apports étrangers relèvent, comme nous l'avons montré, de zones précises du vocabulaire et qu'il est généralement possible de rendre compte de leur présence dans ces domaines, les termes d'origine française se retrouvent naturellement dans tout le lexique, puisqu'ils en constituent le fonds. Les apports étrangers sont donc des ensembles finis et fermés, alors que le lexique d'origine française est ouvert et susceptible de constants enrichissements.

Synchroniquement, il est difficile souvent de faire la différence entre mots dialectaux ou anciens et termes d'origine étrangère. Même les créoles cultivés se trompent souvent sur l'étymologie de certains noms, soit qu'ils les croient d'origine vernaculaire, alors qu'ils sont dialectaux (ex. /kanèt/"bille), soit qu'à l'inverse, ils considèrent comme français des léxèmes empruntés aux langues malgache ou indienne : /tapenak/"pignon"; /kâz/"bouillie de riz, empois" (1). Dans d'autres cas, on prend pour des néologismes créoles des survivances comme /kôse:r v/"lunettes" ou /kaylus/"louche, borgne".

La confusion s'explique par le caractère obsolète, en France métropolitaine, de beaucoup de termes anciens ou dialectaux qu'a conservé le réunionnais, mais aussi par le rôle de l'attraction paronymique dans la "créolisation" des emprunts. Nous avons pu relever, surtout à propos des apports malgaches, de quelle importance essentielle était ce phénomène qui tend à rapprocher, dans la prononciation comme dans la graphie, un apport étranger d'un terme français voisin de forme, sinon de sens:

/tât/ "panier" écrit généralement "tante"
/sôz/ "colocasie" - - "songe"
/tâg/ "tenrec" - - "tangue"
/varâg/"véranda" (et non */varâd/ que l'on aurait sans doute, sans l'attraction paronymique de "varangue" ; à Nouméa, on dit d'ailleurs "varande". Cf. chapitre VI, 1ère section).

Manifestement, les apports étrangers ont été, plus ou moins, ramenés à des formes familières à une oreille française, ce qui explique qu'ils soient aujourd'hui impossibles à identifier comme tels sans recherches précises.

a) Les termes d'origine dialectale.

L'étude du peuplement permet de définir avec une assez grande précision l'origine provinciale des colons durant le premier demi-siècle d'occupation de l'île.

Rappelons-en seulement les conclusions ; avant 1715, si on laisse de côté les colons dont l'origine n'est pas connue, plus de 60 % des chefs de famille sont nés à l'Ouest d'une ligne Bordeaux-Paris.

(1) Nous avons déjà cité, à propos de ce terme, la réflexion que fait Baissac. Cf. Deuxième partie, chapitre VI.

On peut donc assez facilement en déduire les dialectes qu'ils parlaient. Nous avons pu constater dans la section consacrée aux survivances dialectales que les résultats de la recherche linguistique corroborent tout à fait ceux de l'enquête historique en montrant le rôle essentiel des parlers de l'Ouest (1).

On ne peut soutenir, comme l'ont fait autrefois certains linguistes (2), que le normand a joué un rôle majeur dans la formation des créoles; sans que ce parler doive être négligé, il n'a sans doute pas été plus important que les parlers saintongeais ou picard. (C'est peut-être sur ce dernier dialecte qu'il nous faudrait insister car l'étude lexicale nous a permis de constater qu'il était essentiel sur de nombreux points, alors que, généralement, on insiste davantage sur le rôle des parlers de l'Ouest proprement dits). De toute façon, bien des traits sont communs aux parlers d'oïl de cette zone.

Est-il nécessaire de pousser plus avant l'analyse et d'essayer de chercher quelle peut être, dans le lexique d'origine dialectale, la part de chaque dialecte ? Nous avons déjà répondu par avance à la question en renonçant à distinguer, dans les faits de survivance, ceux qui pouvaient être proprement dialectaux de ceux qui appartenaient au français populaire commun ou au langage des marins. La récente publication d'articles qui reprennent le problème nous oblige à revenir sur ce point (3).

M. Alleyne (art. cité) se livre à une étude rapide de l'origine des premiers colons français d'Haïti qui fait apparaître que, si les marins étaient souvent normands, colons et engagés venaient, pour la plupart, de Saintonge et du Poitou. Il étudie ensuite quelques traits phonétiques caractéristiques de ces provinces : normandisme: "distribution de "r" à l'initiale des mots qui en français possèdent "le soi-disant h aspiré" : rot "honte", rale "haler"..."art. cit. p. 262...puis trait picard : simplification de groupes français où figurent occlusive nasale + liquide et qui aboutissent en créole à une "consonne nasale qui partage toujours avec l'occlusive française le même point d'articulation (p. ex. ãsãm "ensemble")" art. cité p. 263. Enfin il souligne des cas de palatalisation de k, g, t, d, devant voyelle antérieure ou yod, qui constituent un trait commun au créole et à tous les dialectes de l'Ouest central.

(1) Rappelons que, par commodité, nous désignons toujours ainsi les parlers de la zone située à l'Ouest d'une ligne Bordeaux-Paris qui comprend donc à la fois les dialectes de l'Ouest, du Centre-Ouest et du Nord-Ouest.

(2) J. Faine par exemple.

(3) Alleyne (M.) "L'influence des dialectes régionaux français sur le créole français d'Haïti", in Revue de Linguistique Romane, t. 33, 1969, pp. 254-269.
Aub-Büscher (G.) "A propos des influences du français dialectal sur un parler créole des Antilles", in Mélanges Straka, 1970, pp. 360-369.

Quoique G. Aub-Büscher ne fasse pas allusion à cette étude, elle semble s'y opposer, et le titre même de son article souligne cet aspect. Elle conteste qu'il soit possible d'établir un lien de parenté entre le créole et un dialecte français particulier (le normand par exemple), mais accorde qu'il est possible de retrouver des traits phonétiques ou lexicaux qui se manifestent dans des dialectes français.

Quoique sa position théorique soit différente de celle de M. Alleyne, puisqu'elle n'use qu'avec répugnance de l'expression "créole français" ("Dénomination fallacieuse à bien des égards "créoles à vocabulaire français" serait plus juste" art. cit. p. 360), sur la question du rapport du créole aux dialectes français les points de vue des deux auteurs sont moins éloignés qu'on peut le croire. M. Alleyne, en effet, ne prétend pas établir un ensemble de correspondances systématiques entre le créole et <u>un</u> parler régional, mais se borne à relever, dans les régions d'origine des colons, des traits phonétiques qui peuvent apparaître en haïtien. Nous sommes loin de la conception de J. Faine qui avait, un moment, prétendu expliquer à partir du normand tous les caractères du créole d'Haïti. M. Alleyne ne manque pas de critiquer, d'ailleurs, l'absurdité d'une telle position. (cf. art. cité pp. 260- 261).

Ces prises de position nous confirment dans notre intention première de ne pas chercher à établir de distinction entre les apports des divers dialectes. Dans la perspective lexicologique, une telle distinction est d'ailleurs, la plupart du temps, impossible, puisque les mêmes termes se retrouvent souvent dans tous les "parlers de l'Ouest". Il serait, de plus, hasardeux de conclure qu'un terme est issu de telle région en se fondant sur le seul fait qu'on a pu le retrouver dans un glossaire particulier, alors qu'il ne figure pas dans celui d'une autre région. Les dictionnaires sont souvent trop récents et d'étendue trop inégale pour qu'on puisse valablement se fonder sur leur comparaison. Pour prendre l'exemple précis du Glossaire de Musset (Aunis et Saintonge) et de celui de Deseille (Parler des matelots boulonnais), on a beaucoup plus de chance de retrouver l'étymon d'un terme créole dans le premier que dans le second, en raison même de son ampleur.

Il nous a paru beaucoup plus satisfaisant, au cours de notre étude, de voir se dessiner sans cesse cette vaste aire dialectale des parlers de l'Ouest et de constater que, dans un certain nombre de cas, les termes n'apparaissaient pas dans d'autres régions de France. Citons entre autres : /amaré/,/asizé/,/azyé/,/baban/,/ba:^{r}b de sa/,/bay/,/be:^{r}/, /bézé/,/bôbô/,/kanvèt/,/kaniki/,/karabi/,/kaskas nikóla/, /kité/,/kólòm/,/kótô/,/ku:^{r}/(adj.),/kuve:^{r}t/...

L'analyse ne vaut d'ailleurs pas que pour le réunionnais, et, si l'on compare les régions d'origine des colons des diverses anciennes possessions françaises, on ne peut qu'être frappé des similitudes qui apparaissent.

1) Canada (1) (entre 1608 et 1700): Plus de 80 % des colons sont originaires du domaine d'oïl.

Nord-Ouest (Normandie en particulier)		20 %
Centre-Ouest	Poitou	12 %
	Aunis	12 %
	Saintonge - Anjou	8 %
Centre-Nord (Ile de France en part.)		14 %

...

2) Martinique (2) (en 1664) :

Normandie	93	29 %
Bretagne	37	11,6 %
Ile de France	23	7 %
Autres provinces	165	52,4 %
	318	

3) Haïti.

"Pradel Pompilus, ayant consulté les travaux de G. Debien, historien renommé du colonialisme français, relève les mêmes faits : les Français de St Domingue venaient principalement des provinces de l'Ouest et du Centre..." (3).

Puisque dans toutes ces zones les colons sont venus des mêmes provinces, à la même époque, il n'est pas étonnant que les divers parlers présentent, tant sur le plan phonétique que lexical ou morphologique, des caractères communs qui sont à mettre au compte des dialectes français que parlaient sans doute ces émigrants.

b) Survivance et innovation.

L'étude des survivances dialectales et des néologismes créoles nous a permis de constater combien il est difficile de distinguer, dans ce domaine, l'archaïsme de l'innovation. Ainsi, le créole ayant conservé et généralisé les principaux types de suffixation du français populaire (/-az/"-age", /-mâ/"-ment", /-é/"-er", suffixe zéro (4), il est souvent hasardeux de classer un lexème créole parmi les néologismes, alors qu'il peut s'agir d'une survivance du français populaire ancien (5). Les composés créoles se rattachent, en

(1) Gendron (J.D.) "Origine de quelques traits de prononciation du parler populaire Franco-québecois" in Mélanges Straka 1970, pp. 339-352.

(2) Funk The French Creole dialect of Martinique...Univ.of Virginia, 1953, 307 p. (les renseignements que nous utilisons se trouvent recueillis au chapitre 2, p. 12 et suiv. en particulier).

(3) Alleyne (M.) article cité p. 257.

(4) Cf. 2ème partie, chapitre X. 2. B.

(5) Nous ne rappellerons pas ici les critères sur lesquels nous avons fondé notre classement.

général, à des types populaires français (noms d'oiseaux, de poissons, de végétaux en particulier) et l'on hésite à décider s'il s'agit d'un néologisme proprement dit (composé nouveau) ou d'un changement de référent (dérivation impropre). Là encore, le manque d'informations précises et complètes sur la langue populaire ancienne est une gêne considérable pour la recherche.

Il en est de même pour les changements sémantiques puisque, naturellement, les causes du changement de sens des mots sont les mêmes dans toutes les langues. C'est seulement dans la mesure où les descriptions des dialectes français en cause ne paraissent pas donner d'exemples des modifications de sens que présentent les termes créoles, que ces phénomènes peuvent être considérés comme propres au réunionnais. Nous ne nous dissimulons pas que des erreurs sont inévitables, mais elles nous paraissent finalement secondaires.

En effet, il apparaît nettement, au terme de cette étude des néologismes créoles, que le réunionnais, aussi bien dans la composition que dans la dérivation, ne manifeste pas de tendances différentes de celles du français populaire. C'est précisément cette analogie dans les modes de formation des termes qui rend sur certains points de détail la décision impossible. Dans la mesure où le créole utilise, pour la formation de noms d'arbre par exemple, un type populaire "bois de..." ou "bois..." que nous avons retrouvé dans tous les parlers de l'Ouest, comment savoir si tel terme particulier comme "bois de chandelle" est un composé proprement créole ou s'il s'agit d'un changement de référent. Sans doute, dans le cas où le second terme du composé est un terme d'origine malgache (ex. /bwa d âdrèz/), il ne fait pas de doute que nous sommes en présence du premier cas, mais cette situation est exceptionnelle et, la plupart du temps, nous ne pouvons que nous référer aux ouvrages spécialisés dont l'information n'est pas toujours satisfaisante puisque ce sont les parlers populaires du XVIIe siècle qui sont en cause (1).

L'essentiel nous a paru de montrer que le créole, tout en ne conservant que partiellement le système français, en a gardé un moyen d'enrichissement lexical important et parfaitement propre à intégrer, si besoin est, les termes d'origine étrangère qu'il a pu adopter.

Cependant, l'étude du lexique réunionnais nous paraît permettre de dégager des conclusions qui dépassent le cadre de l'analyse lexicologique et qui peuvent éclairer la genèse même de ce parler.

(1) Même les admirables travaux de Rolland ou W. von Wartburg ne peuvent prétendre à être exhaustifs dans ce domaine.

B. LA RELATION GENETIQUE

Un des points essentiels à préciser sur une question aussi controversée est celui de la durée de la période de formation de ce parler. Les linguistes (1) admettent, nous l'avons vu, qu'un créole apparaît lorsqu'un "sabir" ou un "pidgin" devient la langue maternelle d'un groupe de population.

Nous avons pu montrer (2) que le pidgin primitif de Bourbon était devenu créole dès 1715. Un faisceau convergent de preuves s'ajoute à l'analyse théorique qui donne aisément à penser que dans une communauté où les unions interethniques sont aussi nombreuses qu'elles le furent à Bourbon, le parler ne peut manquer de se fixer dès la troisième génération.

Rappelons seulement que nous nous fondons à la fois sur :

1/ Un document d'archives : interrogatoire de Marie, domestique de M. Ferrère, qui offre une phrase à peu près identique à celle qui serait prononcée en créole contemporain. (Nous n'avons pu consulter la pièce, aujourd'hui perdue ou détruite, mais l'authenticité et la date ne peuvent être mises en doute. Cf. p. 483-484).

2/ La comparaison avec l'étude menée par L.E. Rens sur le créole de Surinam. Dans ce cas, la présence de documents anciens complets et précis permet de prouver que le parler a atteint en un demi-siècle sa forme définitive. (Cf.2ème partie, chapitre IV). Notre analyse théorique se trouve donc confirmée par ce travail dont nous n'avons eu connaissance qu'après être parvenus à nos propres conclusions.

3/ La comparaison des parlers de l'Océan Indien. L'évidente analogie de leurs systèmes lexicaux et grammaticaux implique une origine commune. La comparaison, comme l'étude historique, invite à voir dans le "bourbonnais" (créole de Bourbon avant 1715) la base de tous les parlers de l'Océan Indien.

1. LE MYTHE DE L'"AFRICANITE"

Quoique, dès les travaux de L. Adam, le groupe des parlers de l'Océan Indien ait été qualifié de "malézo-aryens", par opposition aux parlers "afro-aryens" que sont les créoles d'Amérique, l'idée d'une nécessaire "africanité" des créoles

(1) Cf. Deuxième partie, premier chapitre.

(2) Cf. Deuxième partie, chapitre IV.

est si forte qu'on la retrouve encore dans les travaux les plus autorisés ou les plus récents (1).

Nous ne contestons pas que cette théorie puisse éventuellement être satisfaisante pour les parlers de la mer des Caraïbes dont le peuplement servile a été différent, mais nous nous refusons à admettre une abusive extension des conclusions de l'étude des créoles de cette zone aux idiomes de l'Océan Indien (2). De toute façon, rien n'autorise à

(1) "Dans des circonstances spéciales où il y a eu importation à la fois de colons conquérants européens et de colons forcés originaires d'Afrique, cette rencontre a produit les langages simplifiés qu'on appelle créoles" M. Cohen. Pour une sociologie du langage.

"Les idiomes qu'on désigne sous le nom de "créoles" sont parlés par les descendants d'esclaves amenés d'Afrique au Nouveau Monde et dans les îles de l'Océan Indien". A. Martinet. Eléments de linguistique générale, p. 161.

Cf. aussi les articles récents d'I. Vintilă Rădulescu ("Des deux composants dont est résulté le créole français : l'héritage français et l'apport africain...". "Les idiomes créoles et la linguistique romane", in Revue Roumaine de Linguistique, 1968, p. 525 ou G. Aub-Buscher "Créoles français...dénomination fallacieuse à biendes égards..." art. cité, Mélanges Straka, 1970, p. 360.

(2) La thèse récemment présentée par A. Bentolila "Les systèmes verbaux créoles. Comparaison avec les langues africaines"; (doctorat de 3e cycle - Paris 1970) nous paraît, à cet égard, extrêmement contestable. Nous ne prétendons pas juger de la description que l'auteur donne des systèmes verbaux africains, mais il est clair que la présentation des systèmes créoles est abusivement simplifiée. Même pour les parlers antillais, il suffit de se reporter aux études de S. Sylvain, E. Jourdain ou M. d'Ans pour constater qu'a été écarté tout ce qui était susceptible de gêner la démonstration. Nous pouvons mieux juger encore de l'intention dans les chapitres consacrés au réunionnais ou au mauricien. (Dans ce dernier cas par exemple, non seulement aucune mention n'est faite de morphèmes aussi essentiels que /fèk/, /anu/, /pu/, mais toute la combinatoire des morphèmes de temps ou d'aspect est omise ; aucune mention n'est faite des morphèmes personnels ou négatifs dont l'origine manifestement française compromettrait la thèse soutenue). Nous retrouvons l'erreur que nous avons déjà dénoncée et qui consiste à comparer des structures soigneusement choisies et dont la simplicité fait qu'on peut les retrouver dans un grand nombre de langues.

parler comme on le fait trop souvent, du créole français, comme si la relation commune au français impliquait entre tous les créoles une nécessaire identité de structure.

A Bourbon, dans le premier demi-siècle de la colonisation, décisif, nous l'avons vu, pour la formation du parler, les esclaves africains n'ont constitué qu'une fraction minime et particulièrement hétérogène de la communauté servile de Bourbon. (Le recensement de 1704 distingue parmi eux les "Caffres", les "Guinée" et les "Mozambique" (1) ; leur pourcentage dans l'ensemble ne varie guère : 13 % en 1704 comme en 1709, soit un peu moins de 6 % de la population totale de l'île).

Nous pouvons donc ici contester deux théories importantes qu'on a formulées à propos de la genèse du créole réunionnais.

M. Goodman suggère que, comme tous les créoles français, le réunionnais pourrait être issu d'une "lingua franca" de l'Ouest africain (2). Quoique l'auteur fasse preuve de beaucoup de prudence et d'ingéniosité dans la formulation de son hypothèse, elle ne peut guère être acceptée, du moins en ce qui concerne les parlers des Mascareignes et des Seychelles. Des rapprochements lexicaux et morphologiques rares et incertains, la présence d'esclaves guinéens aux Mascareignes ne peuvent suffire à la fonder. L'histoire du peuplement de ces îles prouve que si, comme nous l'avons nous-même signalé, un certain nombre d'esclaves furent amenés de la côte Occidentale d'Afrique (3), cette immigration, au demeurant réduite, eut lieu plus de trois quarts de siècle après le début de la colonisation, alors que le créole était déjà constitué. Ce n'est donc pas l'apport de quelques centaines d'Africains de l'Ouest aussitôt dispersés dans toutes les "habitations" des deux îles qui a pu modifier le parler ! Cette impossibilité est d'autant plus

(1) Ceux qu'on désigne du nom de "Caffres" peuvent, eux-mêmes, être d'origines très diverses comme le montre l'expression "caffre de Guinée".
(2)"Only by positing a single origin for Creole can one account for this historical connection [entre les créoles français] and its place of origin can scarcely have been other than West Africa, from which it was transported to the various parts of the world where Creole is now found. It most likely developed out of a slavers' jargon of some sort, whose French element (what up to now has been called pre-Creole) may or may not have been thekind of dialectal mélange which Faine suggests, but which almost certainly incorporated a number of features of the slaves' native languages" M. Goodman, op. cit. p. 130-131.
(3) Cf. Chapitre IV. 2, p. 495 : l'apport ouest-africain se limita à quelques "traites" entre 1728 et 1750.

évidente qu'il ne s'agit pas de découvrir quelques emprunts lexicaux que nous admettrions aisément (1), mais de révéler la présence d'un substrat qui aurait fourni l'essentiel de la structure grammaticale des parlers

M. Valkhoff a exposé dans différents travaux sa théorie selon laquelle les créoles, quelle que soit la langue européenne à laquelle ils semblent se rattacher, sont tous issus d'une "lingua franca" portugaise parlée aux XVIIe et XVIIIe siècles. Comme, d'autre part, il insiste souvent sur le rôle du "substrat africain", on peut penser que cette langue de relation était une langue "mixte" afro-portugaise (2). Malheureusement, là également, rien ne prouve l'influence de cette lingua franca sur les parlers de l'Océan Indien. Si, selon l'hypothèse de M. Valkhoff, le centre de "rayonnement" du sabir a été l'Afrique, comme dans le cas précédent, l'histoire du peuplement des Mascareignes oblige à la rejeter, puisque les importations massives de travailleurs africains ne commencèrent qu'à la "période du café", après la phase de constitution du parler. (Nous sommes en revanche bien loin de nier l'idée d'une influence, du moins lexicale, des parlers indo-portugais dont nous avons, au contraire, montré toute l'importance. Cf. deuxième partie, chapitre VI).

Le problème nous paraît en fait double ; il implique à

(1) A la suite de R. Arveiller (op. cit. passim), nous avons essayé de montrer combien les termes de la langue des marins ou des colons "voyagent" aisément. Nous avons pu également trouver bien des rapprochements avec des termes que cite R. Mauny dans son Glossaire ; on ne peut évidemment en conclure à un "substrat" africain !

(2) "Surely a koinê did originate at the time of the slave trade, and it was not the highest common factor of a number of West African or Bantu languages ; it was the off-spring of these vernaculars and Portuguese..." African Studies, 19.4.1960, p. 232. C'est par référence à cette idée que M. Valkhoff reproche à M. Goodman d'avoir limité son étude comparée aux créoles français : "Il aurait été bien plus intéressant de comparer le créole français aux autres langues créoles...Si l'auteur avait fait cela, il aurait découvert que ces langues possèdent un substrat commun, à savoir la lingua franca portugaise qui du XVIe au XVIIIe siècle a été très populaire comme langue de communication tant aux Indes Orientales qu'aux Indes Occidentales" "Du nouveau sur les dialectes créoles français", Revue des langues romanes, 1969, p. 303.

L'hypothèse d'une "lingua franca" africaine est évidemment un moyen ingénieux de "tourner" l'obstacle de l'hétérogénéité linguistique des populations serviles. Cependant, pour les parlers de l'Océan Indien, elle ne résiste pas à l'analyse historique.

la fois celui de l'identification d'un éventuel substrat, mais également celui de sa réalité même. Nous pensons que la réponse au premier terme de la question est claire ; le "substrat", s'il existe, ne saurait être africain puisque concordent parfaitement sur ce point les conclusions de l'enquête historique et de la recherche linguistique. Le seychellois pourrait constituer une apparente exception puisqu'il présente un nombre plus élevé de lexèmes d'origine africaine. Il faut cependant se garder d'y voir la preuve d'une "désafricanisation" des autres parlers ; l'histoire du peuplement montre, au contraire, à l'évidence, que ces apports sont récents et liés à l'arrivée d'Africains, libérés dans ces îles au cours du XIXe siècle (cf. p. 488).

2. LA NOTION DE "SUBSTRAT"

Nous avons précédemment utilisé ce terme en nous réservant de discuter cette notion qui a été souvent invoquée à propos de l'origine des créoles (L. Adam, S. Sylvain, D. Taylor, M. Valkhoff, A. Bentolila...).

La définition du mot est bien connue (1), mais le concept n'est pas envisagé sans méfiance par un grand nombre de linguistes. G. Straka, par exemple, conteste la validité de l'appel à un "substrat biologique" qui résulterait de "tendances articulatoires héréditaires" et n'y voit qu'un appel au "vague et même [à] l'inconnu" (2).

H.G. Schogt met également en garde contre un usage abusif de cette notion :

"Il arrive...qu'à la suite d'une conquête, la population de la région vaincue se mette peu à peu à parler la

(1) "Substrat : parler supplanté par un autre parler, par exemple à la suite d'une conquête, d'une immigration, d'une colonisation, en tout cas dans des conditions telles que son influence peut être invoquée pour expliquer des altérations du parler substitué" J. Marouzeau. Lexique de la terminologie linguistique, p. 201.

"Substrat : couche linguistique inférieure, constituée par la langue indigène qui cède sa place à une langue d'importation en lui conférant certaines particularités, une certaine prononciation ou de nouveaux faits syntaxiques" La linguistique. Guide alphabétique, p. 60 (on lit p. 61 : "Chez quelques auteurs toute influence étrangère est abusivement définie comme "substrat".)

(2) Straka (G.) "Notes de phonétique générale et française" in Bull. de la Faculté des Lettres de Strasbourg, 1954, pp. 21-24 (p. 23 en particulier).

langue des vainqueurs, tout en conservant des traits phoniques et syntaxiques et des éléments lexicaux de la langue primitive. On parle dans ce cas de l'influence du substrat, de la couche qui se trouve pour ainsi dire sous la langue qui forme l'objet de l'étude...Il faut pourtant être très prudent en matière de substrat, car l'explication par l'influence d'un substrat devient facilement une réponse passe-partout à tous les problèmes qu'on n'a pas encore résolus. Cette solution est d'autant plus facile qu'on part le plus souvent d'un substrat inconnu auquel il est possible de prêter tous les traits qu'on voudra (1).

Il est donc net que, stricto sensu, on ne peut invoquer l'influence d'un substrat que dans le cas d'un créole "endogène" (cf. Deuxième partie, chapitre I), né du contact des Européens avec une population indigène (Créole portugais de Casamance par exemple).

Rien de tel ne s'observe pour les Mascareignes et les Seychelles : ces îles étaient désertes et toutes les populations serviles y furent introduites. "Substrat" se révèle donc inadéquat pour qualifier l'éventuel apport des parlers vernaculaires ! Il ne s'agit pas ici d'une querelle de vocabulaire : l'emploi abusif du mot s'inscrit dans une déformation générale de la réalité et nous avons vu combien les conditions sociales pouvaient être différentes selon que les populations indigènes restaient sur leur sol, dans leur milieu socio-culturel ou, au contraire, arrachées à leur pays, étaient volontairement et systématiquement dispersées (2).

On ne peut guère parler, dans ces derniers cas, que d'"adstrat" (3), encore que cette expression même soit également impropre puisqu'elle correspond à des contacts marginaux entre des groupes linguistiques dont les territoires sont contigus. Elle ne rend donc pas compte de l'évidente inégalité du statut social des langues en présence. Nous avons démontré au cours de l'étude du peuplement combien est fausse l'image mythique du créole réunionnais naissant de la rencontre d'une masse de population servile et d'une poignée de Blancs (4).

(1) Shogt (H.G.) "La dynamique du langage", in Le Langage, p. 789.

(2) Cf. deuxième partie, chapitre I.

(3) "Adstrat : apport étranger dû au voisinage des langues ..." La linguistique, Guide alphabétique, p. 61.

(4) M. Valkhoff, qui raisonne sans le savoir sur des chiffres totalement faux : en 1720 "vivaient à Bourbon 1550 Blancs et 10.950 Noirs ou métis" (African Studies, art. cit. p.235) (en réalité, en 1717, 900 Blancs et 1100 Noirs !), demeure fidèle à cette idée dans son plus récent article : "Tous les six ou sept dialectes parmi lesquels le réunionnais et le mauricien naquirent au moment où une population d'esclaves africains fut tout d'un coup transplantée dans un environnement nouveau et eut à apprendre le français". "Du nouveau sur les dialectes créoles français", in Revue des Langues romanes, 1969, pp. 301-302.

Nous avons montré que, durant toute la période où se constitua le parler, il y avait dans l'île plus de Blancs que de Noirs (1).

D'autre part, la population servile est loin de constituer un groupe homogène et, parmi elle, le nombre des esclaves nés à Bourbon et, par conséquent, pouvant avoir comme langue maternelle le créole, va croissant (33 % en 1704, 40 % en 1709). L'illusion consiste donc à se fonder sur le recensement du milieu du XVIIIe siècle où le développement agricole de l'île oblige à importer massivement des travailleurs étrangers. Le parler avait alors acquis ses structures essentielles et ces immigrations furent incapables de les modifier.

Le français, durant le premier demi-siècle de la colonie, se trouva donc être à la fois la langue de la classe sociale dominante et du groupe linguistique et ethnique le plus important. Nous ne serions donc pas éloignés de penser que certains faits linguistiques pourraient être considérés comme relevant d'un "superstrat" (2). Ainsi s'expliquerait peut-être que les influences des langues serviles s'observent surtout dans les domaines phonétiques et lexicaux, alors qu'il est à peu près impossible d'en trouver la trace dans les structures morphologiques ou syntaxiques du créole.

Inadéquat sur le plan de la terminologie linguistique, "substrat" est même tout à fait impropre, si, hors de toute référence historique, on veut désigner par là un ensemble de correspondances entre deux langues dont la première est considérée comme ayant influencé la seconde. L'affirmation de l'existence d'un "substrat" exige la preuve d'un ensemble systématique de correspondances entre les deux parlers. Les critères que nous avons définis (2ème partie, chapitre III) ne nous sont d'ailleurs pas propres ; nous nous sommes bornés à définir une méthode comparative appropriée à nos problèmes à partir de faits qu'aucun linguiste ne

(1) Cf. chapitre IV. Blancs : 633 - Noirs : 538 (Recensement de 1713 ; il faut ajouter que sur les 538 Noirs, près de la moitié sont "créoles", c'est-à-dire : nés dans le pays). Cette situation n'est peut-être pas propre à Bourbon. A la Martinique, après un quart de siècle d'occupation de l'île, les populations blanches et noires s'équilibrent. En 1664, il y a 2.904 Blancs et 3.158 Noirs (chiffres indiqués par H. Funk, op. cit. p. 19).

(2) Cf. W.von Wartburg. Réponses au questionnaire du Ve Congrès international des Linguistes, 1939, pp. 56-58.

conteste sérieusement (1). Or, il s'avère tout à fait impossible, nous l'avons vu sur plusieurs points majeurs (2) d'établir ces correspondances systématiques entre le créole réunionnais et les langues serviles en cause.

3. CREOLE ET FRANCAIS

a) Les éléments de la comparaison.

Nous ne pouvons donc admettre, pour le réunionnais pas plus que pour les autres créoles de l'Océan Indien, la définition qu'ont proposée certains linguistes : une langue dont le lexique est français, mais dont les structures grammaticales dérivent d'un autre idiome (3).

La constatation de différences entre le réunionnais et le français ne peut évidemment être utilisée comme un argument décisif contre la présomption de parenté génétique de ces deux parlers. Le français présente avec le latin des différences beaucoup plus considérables sans que personne ne mette en doute la relation qui unit ces deux idiomes sur le plan diachronique.

Il importe donc de définir les termes exacts de la comparaison, ce qui pourrait éventuellement permettre de souligner cette "continuité" dans laquelle A. Meillet voyait un élément majeur de la parenté linguistique. L'énorme importance des survivances dialectales que nous avons relevées confirme qu'à l'origine du créole se trouve le français populaire du XVIIe siècle (4). D'autre part, il est nécessaire de reconstituer aussi exactement que possible certains traits essentiels de l'état ancien du créole. C'est sur ce point que la comparaison des créoles se révèle particulièrement intéressante puisque tous les parlers de l'Océan Indien sont issus d'un créole que nous avons nommé "bourbonnais" pour le distinguer du réunionnais qui en est la forme actuelle.

(1) Rappelons que nous nous sommes fondé, pour les principes, sur l'étude de "La parenté généalogique" de J.Manessy-Guitton, Le Langage (Pléiade) ; pour le seul domaine phonétique, A. Martinet formule des exigences analogues : "Les analogies isolées qu'on peut constater entre deux langues qu'on soupçonne de s'être influencées mutuellement ne sont guère décisives car elles peuvent être dues au hasard. Au contraire, des ressemblances qui font intervenir de larges portions du système phonologique de chacun des deux idiomes peuvent avoir un caractère et une ampleur qui excluent pratiquement toute convergence fortuite". Economie des changements phonétiques, p. 194.

(2) Cf. en particulier /fin/, /éna/,/lé/etc...2ème partie, chapitre X. Changements morpho-sémantiques.

(3) C'était la formule de S.Sylvain pour définir l'haïtien ("une langue ewe à vocabulaire français" op. cit. p. 178); G. Aub-Buscher propose avec plus de prudence, pour les "créoles français" : "Créoles à vocabulaire français". A. Bentolila est plus catégorique :"Les différences structurales entre la langue créole d'une colonie et la langue du pays colonisateur...doivent être mises en rapport avec le substrat africain de ces parlers" (op. cit. p. 18).

(4) voir page suivante.

Nous ne possédons que peu de renseignements sur ce parler. Certes, nous avons pu relever des termes dans les documents antérieurs à 1720, mais les structures de la langue demeurent inconnues et ne peuvent être dégagées que par la comparaison des systèmes grammaticaux qui doit permettre de reconstituer d'une façon sûre l'essentiel du système primitif.

Il ne s'agit naturellement pas de reconstituer ici l'ensemble de la "grammaire" du bourbonnais, mais de mettre en lumière quelques points fondamentaux qui apporteront une confirmation aux conclusions de notre étude lexicologique. Celle-ci a, en effet, montré qu'une partie importante du lexique est commune aux quatre parlers et constitue le "fonds lexical bourbonnais". Sauf dans quelques cas de végétaux importés aux Mascareignes au XVIIIe siècle, le fait de retrouver le même mot pour désigner la même réalité dans toutes les îles permet de conclure qu'il était en usage à Bourbon avant 1721. De la même façon, la présence de termes communs au réunionnais et au seychellois, mais que ne connaissent ni le mauricien, ni le rodriguais, permet de supposer que ces mots se sont introduits en créole réunionnais entre 1721 (émigration de Bourbon vers l'île de France) et 1770 (occupation définitive des Seychelles). On peut certes penser que le terme a pu sortir de l'usage en mauricien, mais si on constate le même fait en rodriguais, on ne peut que difficilement conclure à une coïncidence.

L'étude lexicologique au cours de laquelle nous nous sommes toujours référé aux autres parlers de l'Océan Indien a fait apparaître, outre l'existence d'un fonds lexical commun, la présence de nombreuses analogies dans des structures linguistiques qui, par conséquent, peuvent vraisemblablement être considérées comme "bourbonnaises".

Une synthèse rapide de ces données nous paraît donc ici indispensable. Elle permettra d'éclairer l'état ancien du créole sur lequel les documents que nous avons pu citer nous ont apporté quelques informations et, peut-être, d'expliquer la différenciation ultérieure des parlers. D'autre part, elle révèlera des structures essentielles qui pourront être rapprochées de celles du français populaire ou dialectal, de façon à apprécier mieux la nature des changements pour essayer d'en expliquer les causes.

(4) (suite de la page précédente).
Nous pouvons constater d'ailleurs que, parmi les romanistes qui s'intéressent aux créoles, se dessine un mouvement très net qui oriente la recherche dans cette voie. Nous pensons ici surtout aux travaux de M. Alleyne et I. Vintilă-Rădulescu.

b) Les créoles de l'Océan Indien.

Nous admettons parfaitement que s'il est possible de définir dans le lexique un ensemble de termes essentiels, il est beaucoup plus difficile de faire un choix quand il s'agit de structures grammaticales (1). Aussi, pour ne pas être accusé d'avoir fait un choix destiné, par avance, à démontrer l'exactitude de notre hypothèse, emprunterons-nous à la description que D. Taylor fait du créole de la Dominique, le choix des éléments de notre comparaison (2).

a. Prépositions

	Réun.	Maur.	Rod.	Sey.
"à cause de"	/akòz/	/akòz/	/akòz/	/akòz/
"avec, de, à cause de, contre..."	/avèk/èk/ /âsâm/	/avèk/ èk/	/avèk/ èk/	/avèk/èk/ /âsâm èk/
"en face de"	/â fas/ /vizavi/	/vizavi/	/vizavi/	/vizavi/
"sur"	/si:r/ /âle:r/	/lo:r/lóˈ/	/lo:r/	/lóˈ/
"sous"	/su/,/âba d/	/âba/	/âba/	/âba/
"près de"	/kóté/kóté d/	/kòt/	/kòt/	/kòt/
"dans,hors de, à"	/dâ/dân/	/dâ/	/dâ/	/akòt/ /dâ/
"devant"	/devâ/	/dóvâ/	/dóvâ/	/dévâ/
"derrière"	/déye:r/	/déye:r/	/déye:r/	/déye:r/
"chez"	/lakaz/(rare) /sé/	/lakaz/	/lakaz/	/lakaz/ ou /akòt/
"pour" (3)	/pu/pu:r/	/pu/	/pu/	/pu/

(1) Nous avons nous-même souligné ce point (2e partie, chapitre II, à propos des analyses de R. Hall). Cependant, il ne s'agit pas pour nous de discuter des points de détail, toujours contestables, mais de mettre en parallèle des ensembles ("système verbal") ou des tendances majeures qu'on relève dans ces parlers. En ce qui concerne le lexique, la quasi-identité des principaux lexèmes ne fait aucun doute.

(2) Taylor (D.R.) "Le créole de la Dominique" dans Le Langage ; dans sa description de la"forme des signifiants", l'auteur rend compte des "monèmes fonctionnels (prépositions, quasi-prépositions, conjonctions de subordination et un pronom relatif)...; pronoms personnels...démonstratifs... interrogatifs...; morphèmes...d'aspect, de mode, de temps.." pp. 1039-1048. - Nous nous limiterons naturellement aux traits les plus courants.

(3) Pour plus de précisions concernant le sens et l'emploi des prépositions, cf. 1ère partie, chapitre XI.

/a/ et /de/ ne subsistent qu'à l'état de traces dans tous les parlers.

b. Conjonctions de subordination

	Réun.	Maur.	Rod.	Sey.
"parce que"	/akòz/,/pask/	/akòz/	/akɔ̀z/	/akòz/
"avant que"	/avâk/	/avâk/	/avâk/	/avâk/
"quand"	/kâk/,/le:^{r}/	/kâ/, /le:^{r}/	/kâ/, /le:^{r}/	/le:^{r}/
"comme"	/kòm/,/kómâ/	/kómâ/	/kómâ/	/kòm/, /kómâ/
"de peur que"	/pâga:^{r}/	/pâga:^{r}/	/pâga:^{r}/	/pâga:^{r}/
"pour"	/pu:^{r}/,/pu/	/pu:^{r}/pu/	/pu:^{r}/pu/	/pu:^{r}/pu/
"si"	/si/	/si/	/si/	/si/
"tant"	/si telmâ/	/si telmâ/	/si telmâ/	/si telmâ/

c. Pronom relatif

	Réun.	Maur.	Rod.	Sey.
"que, qui.."	/k/ou/ki/	/ki/	/k/	/ki/

d. Pronoms personnels

		Réun.	Maur.	Rod.	Sey.
Pron. sujet					
sg.	1	/m-/,/mwê/	/mo/	/mo/	/mô/,/mo/
	2	/u/,/t-/,/twé/	/to/,/u/	/to/	/u/
	3	/li/	/li/	/li/	/li/
pl.	1	/nu/	/nu/	/nu/	/nu/
	2	/zòt/	/zòt/	/zòt/	/zòt/
	3	/zòt/	/zòt/	/zòt/	/zòt/
Pron. objet					
sg.	1	/amwê/,/mwê/	/mwa/	/mwa/	/mwa/
	2	/au/,/u/ /atwé/,/twé/	/twa/	/twa/	/twa/
	3	/ali/,/li/	/li/	/li/	/li/
pl.	1	/anu/,/nu/	/nu/	/nu/	/nu/
	2	/azòt/,/zòt/	/zòt/	/zòt/	/zòt/
	3	/azòt/,/zòt/	/zòt/	/zòt/	/zòt/

e. Démonstratifs

"ce, cette, ces"	/sa...la/ /sa//..la/	/sa...la/ /sa/	/sa...la/ /sa/, /...la/(rare)	/sa/
"ces"	/sa bân..la/ /bân...la/	/sa bân..la/	/sa bân..la/	/sa bân/

f. Interrogatifs

	Réun.	Maur.	Rod.	Sey.
Déterminant	/kèl/,/ki/	/ki/	/ki/	/ki/,/lékèl/
Substitut	/ki sa/ /ki sèk/	/ki/ /ki sa/	/ki sa/ /ki sèn/	/ki/, /lékèl ki/

g. Morphèmes verbaux

Présent (1)	/i/	ø	ø	ø,/i/(3sg)
Imparfait	/té i/	/ti/	/ti/	/ti/
Parfait	/fin/,/la fini/,/la/	/fin/, /in/,/n/	/fin/, /in/,/n/	/fin/, /in/,/n/
Futur	/sava/,/va/ /a/, (/lé/)/pu:r/	/va/,/a/ /pu/	/pu/	/ava/, /a/, /pu/
Futur antérieur	/lóra/ /lóra fini/			
Conditionnel passé	/lóré/ /té fini/	/tyan/ (=/ti/+/a/ +/n/)	/tyan/ /tya fin/	/tya fin/
Aspect duratif	(/lé/)/apré/ /pó/	/pé/	/pé/	/pé/
Procès qui vient d'être accompli	/vyêrd/(vb) /so:rt/(vb)	/fèk/	/fèk/	/fèk/
Impératif				
2 sg.	th. verbal	th.verbal	th.verbal	th.verbal
1 pl.	/alô/,/anu/	/anô/,/anu/	/anô/, /anu/	/anu/

L'identité générale des structures ne fait pas de doute et permet de confirmer aisément l'origine bourbonnaise commune des parlers. Il apparaît cependant que, sur un certain nombre de points, le réunionnais se distingue des autres créoles par des formes qui témoignent d'une influence directe du français (prépositions : /â fas/, /su/, /si:r/ alors que subsistent également des formes sémantiquement proches qu'on retrouve ailleurs : /vizavi/, /â ba/, /â le:r/, morphèmes verbaux : /la fini/, /lóré/, /lóra/... que concurrencent parfois des formes différentes identiques à celles des autres parlers : /fini/, /té fini/).

L'essentiel nous paraît cependant être que la quasi-totalité des divergences entre les structures des divers créoles et celles du français ne s'explique pas par des évolutions particulières, mais par l'origine bourbonnaise

(1) Nous avons donné des équivalents approximatifs de la valeur de ces morphèmes ; pour plus de précisions, cf. 1ère partie, chapitre XI.

commune. Des traits aussi particuliers et essentiels que l'usage dans la formation du système verbal de morphèmes issus de périphrases françaises d'expression de l'aspect, la perte de "à" et "de" qui sont les prépositions les plus fréquentes en français, la polysémie caractéristique de /dâ/ et /avèk/, l'emploi de pronoms personnels issus des formes françaises toniques (et, en particulier, /zòt/ commun à la 2ème et à la 3ème personne du pluriel...montrent que le parler créole était, dans ses grandes lignes, fixé dès le premier quart du XVIIIe siècle (1).

c) La différenciation des parlers.

Cette communauté d'origine rend malaisée à expliquer la différenciation des parlers. Certes, nous avons pu le voir, il est manifeste que le réunionnais s'oppose en général aux trois autres parlers qui présentent entre eux une intercompréhension aisée. Le mauricien et le rodriguais sont les plus proches et ne se distinguent guère que par quelques traits phonétiques, morphologiques ou lexicaux (par exemple: au futur, le rodriguais n'use que du morphème /pu/, alors que le mauricien possède /va/a/, et /pu/). La chose s'explique puisque Rodrigues a toujours étroitement dépendu de sa voisine et fut peuplée surtout à partir de l'Ile de France. Cependant, l'absence totale de peuplement indien, le caractère spécifiquement "créole" d'une population dont l'importance a augmenté sans apport extérieur ont fait que, sur le plan lexical, le rodriguais ignore la plus grande partie des apports indiens qui se sont introduits en mauricien aux XIXe et XXe siècles.

Le seychellois, plus proche du mauricien que du réunionnais par bien des aspects, s'en différencie cependant nettement. Alors que pour un étranger, il est à peu près impossible de distinguer à l'audition le mauricien du rodriguais, l'identification du seychellois est aisée, en raison surtout de l'abondance des nasalisations progressives ou régressives qui caractérise ce parler. Ex. Réun. maur. rod. /kòné/"savoir", seych./kôné/; de même /nênê/"nez" (maur. rod. /néné); /pânyê/"panyé", /nê/"noeud" (réun. maur. rod. /né/)... Ce phénomène n'est pas inconnu au réunionnais, mais il n'y est que sporadique : /kân/"canne (à sucre), /zôm/ "homme"... D'autres traits distinguent le seychellois du mauricien et du rodriguais (2) ; maintien des formes nasalisées, des possessifs : /mô/, /sô/; emploi systématique de /u/ à la deuxième personne ; présence de /i/, morphème verbal, (3e personne, au présent); /lékèl/ utilisé comme déterminant au substitut interrogatif...

(1) On trouve, au cours de l'étude, bien d'autres preuves de l'analogie des systèmes grammaticaux ; il nous paraît inutile d'insister davantage; nous renvoyons, pour le détail, à l'étude lexicologique.

(2) Certains d'entre eux apparaissent dans les tableaux précédents.

Or, ces points de divergence avec le mauricien et le rodriguais sont précisément communs au seychellois et au réunionnais. Ne résultent-ils pas alors de ce que le peuplement des Seychelles s'est fait en partie depuis Bourbon, un demi-siècle après celui de l'Ile de France ? Il est donc possible que se retrouvent, aux Seychelles, des traits mineurs résultant d'une certaine évolution du parler réunionnais entre 1720 et 1770 (1). Le peuplement des Seychelles n'est pas encore connu avec toute la précision souhaitable, mais l'étude des patronymes anciens et contemporains permet de penser que l'immigration bourbonnaise a été majoritaire (2).

Il est toutefois clair que le réunionnais occupe une place particulière parmi ces parlers et se distingue d'eux en dépit d'une évidente parenté. Certes, au premier contact, il n'y a pas de réelle intercompréhension entre des Réunionnais et des Mauriciens qui ne parlent, les uns et les autres, que le créole ; nous avons pu cependant constater par de multiples expériences qu'au bout de quelques jours de contact, ils ne tardent pas à se comprendre, les points de divergence étant trop peu importants pour empêcher longtemps la communication.

Pourtant, il ne nous paraît pas possible d'invoquer, pour justifier cette différence, des phénomènes de "superstrat" ; nous avons rappelé (cf. chapitre IV) que les immigrations furent différentes selon les îles :

La Réunion : Africains, Indiens surtout, mais aussi Malgaches, Somalis, Chinois...
Ile Maurice : Indiens.
Seychelles : Africains.
Rodrigues : aucune immigration.

Si les "superstrats" étaient en cause, on devrait observer les mêmes degrés de différenciation (en quantité sinon en qualité) entre les divers parlers, le rodriguais étant alors le seul à ne pas présenter ce caractère. Or, il n'en est rien ; certes, nous l'avons dit, l'influence des immigrants ne se manifeste que dans le lexique, et, peut-être, dans le système phonétique ; en revanche, elle n'a en rien affecté les structures fondamentales des langues (3).

(1) Nous avons fait à plusieurs reprises cette même remarque à propos de faits purement lexicaux. Il est certain que le réunionnais et le seychellois possèdent en propre des termes qu'ignorent les deux autres créoles parce qu'ils se sont introduits à Bourbon après 1720.

(2) Une recherche sur ce sujet que mène notre collègue C. Wanquet, maître-assistant d'histoire au C.U. de la Réunion, paraît confirmer les conclusions de l'étude lexicologique.

(3) Nous avons essayé de rendre compte de cette situation par le tableau suivant.

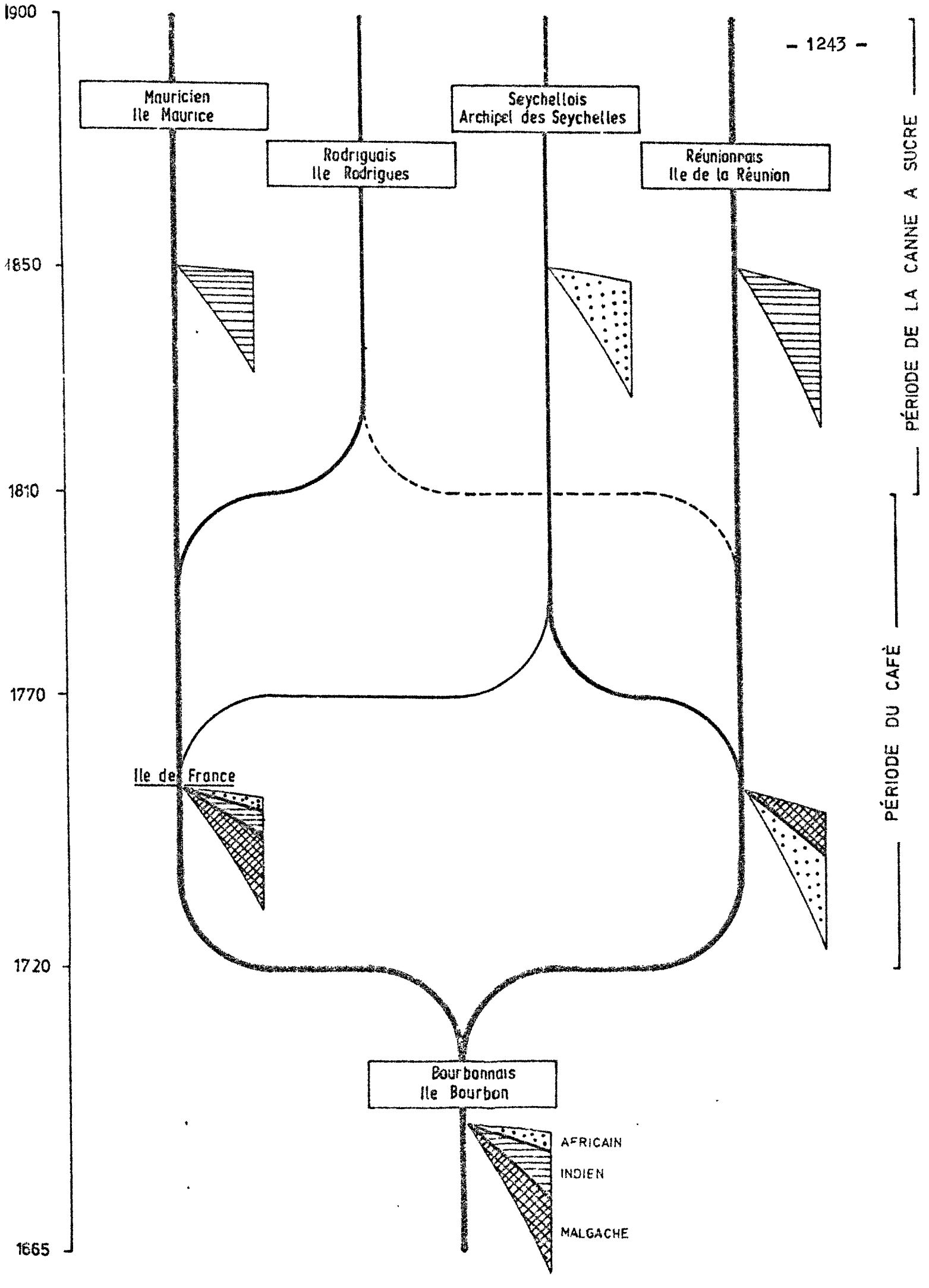
1900
1850
1810
1770
1720
1665
Mauricien
Ile Maurice
Rodriguais
Ile Rodrigues
Seychellois
Archipel des Seychelles
Réunionnais
Ile de la Réunion
Ile de France
Bourbonnais
Ile Bourbon
AFRICAIN
INDIEN
MALGACHE
PÉRIODE DE LA CANNE A SUCRE
PÉRIODE DU CAFÉ

Comme nous l'avons à plusieurs reprises suggéré à propos de quelques faits précis (système verbal par ex.), la différenciation du réunionnais nous paraît moins à mettre au compte d'une évolution des autres parlers que de l'influence analogique que le français n'a jamais cessé d'exercer sur ce créole.

La composition de la population réunionnaise où l'élément blanc a toujours eu non seulement socialement mais numériquement un rôle essentiel explique, comme nous l'avons montré, que se soient maintenues dans l'île des formes de français régional (1). Nous avons pu observer que des traits anciens du bourbonnais (agglutination de l'article au nom par ex.) ont aujourd'hui presque totalement disparu, alors qu'ils sont bien attestés il y a un siècle et conservés par les autres parlers. Cette évolution s'est précipitée au cours des dernières années et le système grammatical s'en trouve aujourd'hui si profondément perturbé qu'il est presque impossible de le décrire sans référence précise à un niveau de langue déterminé.

La comparaison de textes créoles mauriciens et réunionnais du milieu du XIXe siècle prouve cette évolution. Alors que les textes mauriciens n'offrent que des différences infimes avec le parler moderne, on constate en réunionnais une nette tendance à la "francisation".

Cependant, il ne s'agit pas d'un phénomène récent et il s'en dégage une double conclusion :

1) Le rôle mineur des "superstrats" (indiens à Maurice ou Africains aux Seychelles); on en trouve surtout des traces lexicales (emprunts africains spécifiques du seychellois: /makuti/, /sûgula/...ou emprunts indiens dont use le mauricien alors que le rodriguais ne les connaît pas (/golmal/, /tawa/...).)

2) L'influence du français régional, majeure à la Réunion, n'a pu s'exercer dans les autres îles pour des causes à la fois ethniques (peuplement blanc réduit ou inexistant à Maurice, aux Seychelles et à Rodrigues) et politiques (ces terres sont devenues, à partir de 1810, possessions anglaises).

(1) Aux Seychelles, en revanche, le peuplement blanc a toujours été très faible. Voici quelques chiffres : en 1803, 215 Blancs sur une population totale de 2.121 habitants, en 1810, 317 sur 3.467. (Renseignements extraits de l'article d'A. Toussaint "Le traficcommercial des Seychelles de 1773 à 1810", in Journal of the Seychelles Society n° 4, p. 57). A Rodrigues, il est presque inexistant. L'influence analogique du français n'a donc pu s'exercer. Pour la Réunion, nous renvoyons ici aux chiffres actuels que nous avons donnés dans l'introduction, plus du quart de la population est de race blanche ou faiblement métissée.

Donc, contrairement à ce que pourrait laisser supposer une vue approximative, le réunionnais, quoique directement issu du bourbonnais, n'est pas nécessairement le parler le plus proche de ce "proto-créole", en raison de cette influence des formes régionales du français qui ont toujours été en usage à la Réunion. Le rodriguais, en revanche, à cause de l'isolement de l'île, comme de l'absence de peuplement blanc et d'immigration importante, représente vraisemblablement la forme la plus archaïque des parlers de la zone.

d) Bourbonnais et français populaire.

Comme l'avait déjà noté F. Brunot (1), l'étude comparative des parlers de l'Océan Indien et de la mer des Caraïbes est un moyen décisif d'investigation. En effet, alors que la comparaison interne des créoles de l'Océan Indien rend possibles des datations de termes, l'inventaire du fonds lexical et la découverte des structures anciennes du bourbonnais, en revanche, la comparaison des créoles de deux zones différentes permet de juger, comme nous l'avons montré, de l'origine de faits grammaticaux qui, s'ils sont communs aux deux groupes, ne peuvent être mis au compte d'un "substrat" servile (2). Aussi, dans l'identification des éléments populaires ou dialectaux, cette méthode est-elle d'une importance majeure et nous lui avons donné une place considérable. Il n'est pas interdit, d'ailleurs, de penser que lorsque la connaissance des créoles français sera suffisante, leur étude comparée permettra de découvrir des faits phonétiques, morphologiques ou lexicaux du français populaire ancien. Ainsi l'expression /ê misèl mórê/ qui désigne, à la Réunion comme en Haïti, à la Martinique ou en Guadeloupe, "un homme adroit de ses mains" est sans doute issue d'un tour dialectal français que nous n'avons retrouvé dans aucun glossaire. D'autres lexèmes

(1) Histoire de la langue française. VIII, 1242 ; il faut cependant adjoindre à la comparaison celle des français acadien ou canadien.

(2) Pour l'exposé des méthodes, cf. chapitre IV, pp. 474-477.

présentent des cas analogues : /alô/anô/ (morphèmes d'impératif) ; /â ba/ "sous" ; /â le:r/ "sur" ; /bat ê dus/ "se masturber" ; /batô/ "tige" ; /bus kabri/ "parole de mauvais augure" ; /bwa flό/ "flotteur (de filet)" ; /kasé/ "cueillir" ; /tas kódèn/ "tache de rousseur" (1)...

Par une sorte de renversement de la démarche, le français dialectal ou populaire que nous avons utilisé, tout au long de l'étude lexicologique, pour des faits créoles, pourrait, à son tour, voir élucidés certains caractères de son état ancien (2). Cependant, dans l'état actuel des études créoles, ce sont les dialectes français qui permettent d'éclairer beaucoup de traits qu'un jugement hâtif qualifierait d'innovations linguistiques.

1. Faits phonétiques

Nous avons pu relever ainsi des faits phonétiques que présente le créole réunionnais et qui constituent d'évidentes survivances dialectales ou populaires.

. La nasalisation de certaines voyelles devant /n/ ou /n'/ par exemple :

/bên'é/ ou /bén'é/ "se baigner"
/kân/ ou /kan/ "canne à sucre" ; /kân'/ ou /kan'/ "paresse"
/kôn'é/ ou /kón'é/ "heurter, têter".
/kôn'/ ou /kòn'/ "choc (dans /ku d kôn'/)"
/kôn'é/ ou /kón'é/ "crépu" (3)

(1) Nous citons ces exemples au hasard de l'ordre alphabétique.

(2) Cet état est assez mal connu ; les glossaires dialectaux ont été, pour la plupart, établis au XIXème siècle. Des ouvrages comme les Agréables Conférences de deux paysans ... (1649-1651), éd. F. Deloffre ou Chansons et Pasquilles...de Brule-Maison (1678-1740) sont sans doute pleins d'intérêt mais sont l'oeuvre de lettrés ou de "semi-lettrés". Nous ne sommes pas seul à songer à une telle utilisation des créoles et nous avons lu avec intérêt l'article d'I. Vintila-Radulescu "Français créole et français canadien" (in Mélanges Straka. 1970) qui propose une recherche du même genre.

(3) Nous nous limitons ici à quelques exemples ; on pourra en trouver beaucoup d'autres dans le cours de notre étude.

Or, si l'on compare les créoles réunionnais et seychellois, on constate que cette nasalisation, sporadique à la Réunion, est constante aux Seychelles : /grôn'ô/ "grognon" ; /pân'ê/ "panier". Il en est de même dans les parlers de la zone américaine (haïtien, martiniquais...). On peut donc se demander s'il ne s'agit pas d'un trait français dialectal.

La prononciation française ancienne présente en effet des phénomènes analogues :

"Oign ; Palsgrave écrit cette combinaison de sons oign "oign" et "ongn".
Au XVIème siècle l'o paraît avoir été prononcé avec cette modification nasale qu'on figurait par on et ou... Bèze : de coin, tesmoin, besoin dérivent les verbes cogner, tesmogner, besogner, que quelques-uns écrivent congner, tesmongner, besongner" (1) "Thurot. op. cit. p. 525. ..."Coigner...coigner se prononce conher, Ramus" (ibid. 531)... "Grongne 574, Palsgrave...grongner St.." (ibid 532). "Gagner.. gangnant, gangner" (ibid. 456).

On constate, dans les exemples que nous avons cités que l'o, et parfois l'a, sont surtout atteints par cette nasalisation. Or, souligne Ch. Thurot "L'o était toujours plus ou moins nasalisé par la nasale initiale de la syllabe suivante. L'n mouillée nasalisait en général l'o et même parfois l'a" (ibid. p. 426).

On voit donc que les cas sont identiques et que la prononciation créole n'est peut-être qu'une survivance de la prononciation populaire du français au XVIIème siècle. A la Réunion, l'influence analogique du français entraîne vraisemblablement une certaine dénasalisation, étant entendu que des mots d'introduction plus récente ont parfaitement pu ne jamais la présenter.

On pourrait relever d'autres traits du même type, communs à la plupart des créoles français.

1) Alternance /mun/, /môd/ :"Individu, gens" ; au XVIème siècle, en français existe la même alternance vocalique ; cf. Thurot, II. 514. (convent/couvent ; mouceau/monceau ; Monsieur/Moucieur...)

(1) Nous choisissons, de préférence, parmi les exemples, ceux qui éclairent la prononciation de termes créoles.

2) Métathèse "er/re" ; /be:ʳtel/,/be:ʳlòk/, /fa:ʳlâgé/,/pe:ʳsé/ ("presser") Thurot. II. 286 "Le cas où la métathèse de l'r est le plus fréquent est celui où l'r précédé d'une autre consonne, particulièrement d'une labiale, est placée avant l'e féminin. Hindret atteste (122-123) que "la plupart des vieilles gens qui sont dans les petites villes et même dans Pafis ont de la peine à prononcer "Bretagne, brebis, bretelle... "autrement" que Bertagne, berbis, bertelle..."."

3) T final ; /but/,/kanòt/,/fwèt/,/suflèt/,/siflèt/ /drèt/, /ku:ʳt/, /nwit/,/sat/,/debut/ ; noms de famille /vidòt/,lórèt/,/payèt/... Thurot.II 87 "Les auteurs, dès le XVIIème siècle, signalent un certain nombre de mots monosyllabiques et brefs, dont le t se prononce toujours, même devant une consonne... Fouet "le t se prononce" Féraud, dont le témoignage est isolé."..."Regnier enseigne que "le t se doit prononcer toujours dans les mots de ...rat, de chat..." (ibid. p. 88) "Tout t final précédé d'une diphtongue...détroit, debout "se prononce quand il n'est suivi de rien" ". (ibid. 94).

Cette habitude articulatoire s'est maintenue dans certains dialectes ; Verrier et Onillon notent, à propos de l'angevin :

"Un trait particulier de notre patois, au moins dans les Mauges, est la propension à faire sentir le t final dans tous les mots, et même à en ajouter souvent là où ils n'existent pas." (op. cit.) (1)

Cette prononciation était manifestement très commune dans les parlers populaires ou dialectaux du XVIIème siècle puisqu'on la retrouve, non seulement dans les créoles, mais en français canadien (2).

Certains faits peuvent souvent offrir un intérêt différent selon les parlers. Ainsi, en haïtien, M. Alleyne mentionne (3) "La distribution de r à l'initiale des mots qui en français possédaient h aspiré : rõt "honte", ras "hache", rale "haler"..." (p. 262). Ce trait, généralisé dans les parlers des An-

(1) Certaines de nos remarques rejoignent celles de M. Alleyne dans ses divers articles consacré aux rapports entre le système phonétique haïtien et les dialectes français. Nous y trouvons naturellement confirmation de notre hypothèse.

(2) Nous avons déjà mentionné l'intérêt que présente également ce parler.

(3) Alleyne (M.) art. cité. Revue de Linguistique romane, XXX. 1966.

tilles, apparaît aussi dans l'Océan Indien (cf. réunionnais : /ralé/ "tirer", /risé/ "hisser"), mais son caractère limité fait que nous pouvons le considérer plutôt comme une particularité propre à quelques lexèmes puisqu'il n'affecte pas tous les termes qui en français offraient "h soi-disant aspiré" à l'initiale. Nous avons pu également constater que certaines "aberrations" phonétiques qu'on pouvait croire proprement créoles comme /sèktâm/ pour "septembre" ou /kastròl/ pour "casserole" étaient vraisemblablement, pour les mêmes raisons, aussi des survivances dialectales.

Certes, il n'est pas toujours possible d'affirmer que de tels traits sont des archaïsmes lorsqu'ils procèdent d'une tendance phonétique très commune (relâchement de l'énergie articulatoire par exemple). En revanche, dans le cas où les faits relevés vont à l'encontre de lois phonétiques générales (maintien du -t final, aberrations du type /sèktâm/), on peut être sûr qu'il s'agit de survivances.

2. Faits grammaticaux.

L'originalité essentielle des parlers créoles tient en particulier à leur système verbal. (1). Sans préjuger, pour l'instant, de sa formation, nous voudrions seulement mettre ici en lumière quelques traits majeurs que nous a permis de dégager l'étude des survivances dialectales et des changements morpho-sémantiques. Deux faits majeurs nous sont apparus :

1) Le rôle essentiel des périphrases françaises d'expression de l'aspect.

2) La tendance à l'invariabilité du thème verbal qui a conduit à la disparition de la flexion.

I. Les périphrases de temps et d'aspect.

Nous avons pu constater que les morphèmes ou les verbes qui apparaissent dans le système verbal sont tous issus de périphrases, de verbes ou de temps français.

(1) Ce n'est pas par hasard si, de Suzanne Sylvain à A. Bentolila, tous les partisans du "substrat africain" ont fondé leur démonstration sur l'étude du verbe.

/-a/, /sava/,/sa/,/sa:r/,/va/	du français	"Je vais..."
/alõ/, /anu/	"	"allons..."
/apré/,/pó/	"	"être après"
/fin/,/fini	"	"j'ai fini de.."
/la/	"	"j'ai..", "il a.."
/lóra/	"	"il aura"
/lóré/	"	"il aurait"
/pu:r/	"	"il est pour.."
/té/	"	"il était..."
/âtré d/	"	"en train de..."
/so:rti:r/	"	"sortir de..."
/vyê d/	"	"je viens de..." (1)

Si l'on admet que le réunionnais a vu, comme nous l'avons montré, son système modifié par l'influence analogique du français, il en est de même pour le système "bourbonnais" dont les morphèmes sont moins nombreux : /alô/ (impératif, 1ère personne du pluriel), /fèk/ (2) /fin/, /pé/ (< après), /té/,/va/ (3).

Il est donc claire que dans les parlers populaires du XVIIème siècle ces périphrases devaient être d'un usage courant et concurrencer la cnnjugaison normale. La pauvreté du système verbal français dans l'expression de l'aspect a fait naître un ensemble de tours périphrastiques. Nous ne retiendrons ici que la conclusion de l'étude de G. Gougenheim (4).

(1) Pour le détail de chaque forme, cf. l'étude lexicologique II. 10.1.8.

(2) /fèk/ n'avait pas à entrer dans le cadre de notre étude puisque le créole réunionnais n'en use pas, son origine ne fait pas de doute.

(3) Nous nous limiterons à l'existence de ces derniers puisque les autres formes, propres au réunionnais, sont encore plus manifestement issues du système français.

(4) Gougenheim (G.) Etude sur les périphrases verbales de la langue française.

"La langue a essayé de remédier à ces imperfections au moyen de périphrases verbales... Cette valeur des périphrases verbales est liée, pour une bonne part à leur origine populaire". (p. 378).

Nous avions pu pressentir cette conclusion au cours de l'étude lexicologique en constatant, par exemple, l'abondant usage de ces périphrases dans les comédies de Molière où elles constituent un des traits caractéristiques du parler populaire. Toutes n'ont pas subsisté dans la langue parlée contemporaine ce qui conduit paradoxalement à retrouver dans des créoles des tours qu'un Français considère aujourd'hui comme littéraires (ex. /sava/ "s'en va" + inf. ; cf. II. 10.1.8.)

G. Gougenheim signale ce caractère :

"D'autres périphrases ont été populaires à un moment donné, mais elles ne sont plus que littéraires dans un autre état de langue... Il faut reconnaître que les périphrases verbales ont été en butte à l'hostilité des grammairiens du XVIIème et du XVIIIème qui ont réussi à en écarter plusieurs de la langue littéraire" (op. cit. p. 379).

Comme souvent, l'acharnement même des grammairiens à combattre un tour "vicieux" est le signe le plus sûr de son emploi dans la langue commune !

Tous les créoles français présentent sur ce point une remarquable unité qui prouve que ce système de périphrases devait être d'un usage constant dans le parler des colons (1).

(1) Cf. Tableau de la page suivante.

MORPHEMES	REUN.	MAUR.	ROD	SEYCH	GUY.	HAIT.	MART.	LOUIS
/alô/./anu/	+	+	+	+	+	+	+	+
/apré/,/pé/	+	+	+	+	-	+	-	+
/fèk/	-	+	+	+	-	+	-	-
/fin/ /fini/	+	+	+	+		+	+	
/pu:^{r}/	+	+	+	+		+	-	
/té/	+	+	+	+	+	+	+	+
/va/a/	+	+	-	+	+	+	+	+

(1) Nous n'avons retenu que les 7 morphèmes principaux déjà signalés (cf. supra) ; nous n'indiquons pas les différents allomorphes qui peuvent apparaître. Les cases où n'apparaît aucun signe sont celles pour lesquelles la certitude de l'information nous manque.

Hors des créoles, on observe des faits analogues en français canadien ou louisianais :

"The progressive present is normally expressed by the phrase "être après" followed by an infinitive..." (1) (p. 155). "... Periphrastic futures... tend to eliminate the synthetic in our dialect, e.g. (il) va tomber..." p. 179

Cette tendance à l'invariabilité du thème verbal, ne se manifeste pas que dans la prédilection pour les tours périphrastiques, mais également dans le rôle essentiel qu'a joué, dans la formation du système verbal, la 3ème personne du singulier (2). F. Brunot faisait déjà remarquer à propos des créoles :

"La réduction la plus surprenante est celle des personnes et des nombres : le français n'en donnait-il pas le modèle dans "mange" commun à quatre personnes sur six, sans parler des confusions paysannes : "is mangeons" " (op. cit. p. 1141).

Certes ce type de confusion souvent signalé (3) ne se retrouve pas dans les créoles, mais il témoigne de la tendance implicite de la langue à la simplification du système flexionnel. Le même trait se présente, par exemple, en français louisianais, où "parle" est, au présent, l'unique forme du thème verbal (sauf à la 2ème personne du pluriel (" ʒ ɔ parl, ty parl, i parl, ɔ̃ parl, vu parlé, i parl") Conwell et Juilland, op. cit. p. 158). Cette substitution de "on parle" à "nous parlons" si courante en français populaire procède de la même intention (4).

(1) Conwell (M.), Juilland (A.) Louisiana French grammar. Mouton 1963.

(2) Cf. en particulier 2ème partie, chapitre X, section I : "Changements morpho-sémantiques" : /i/, /lé/, /la/.

(3) F. Brunot a donné nombre d'exemples de ces faits : " A l'indicatif présent, la forme du pluriel tendit très sérieusement à se substituer à celle du singulier : j'allons. Cet usage, visiblement emprunté aux patois, paraissait à Palsgrave très général..." (H.L.F. II. 335)..." Au XVIIIème siècle, ce sont déjà des raffinés qui disent "j'avons". Les vrais paysans disent "j'ons"... Jolibois : "On dit j'ons été là et là. Sans Regret : j'ons été... N'est-ce pas vrai qu'il faut dire j'avons été ? La Ramée J'avons tu gn'es pas non pus, toi, avec ton j'avons. On dit : nous ont été queuque part (Vadé. Les Racoleurs. s. x.) (ibid. II. 335).

(4) On peut même l'observer à la deuxième personne du pluriel : "on parle" (= vous parlez).

Il apparaît donc que l'énorme importance des faits de "survivances dialectales" en créole ne doit pas être seule retenue dans l'étude de la formation du parler. Certes, une part considérable du lexique, des traits phonétiques ou morphologiques en apparence originaux sont, en réalité, à rattacher aux parlers des provinces de l'Ouest et du Nord de la France d'où était originaire la majorité des premiers colons de Bourbon. Pourtant, il s'agit là d'un bilan qui ne rend pas compte du phénomène propre de la genèse. Tous les éléments mis en oeuvre sont empruntés au français (exception faite naturellement des apports lexicaux que nous avons relevés), mais même si le créole se révèle plus proche du français populaire qu'on pourrait le croire, des divergences essentielles demeurent ; la mise en évidence, sur un très grand nombre de points phonétiques, grammaticaux ou lexicaux, d'une continuité par rapport au français populaire ou dialectal, ne doit pas amener à voir dans le créole une sorte de français "archaïque" comme on l'a parfois fait un peu hâtivement.

-=-=-

c. LA GENESE DU CREOLE

Une fois écarté le recours à un éventuel substrat, moyen commode mais manifestement inacceptable de justifier l'ensemble des différences structurelles entre réunionnais et français, la relation majeure et essentielle du créole au français se trouve mise en évidence tant sur le plan lexical que grammatical. Restent cependant à prendre en considération et, éventuellement à expliquer, les divergences entre les deux parlers qui, moins importantes qu'au premier abord si l'on détermine exactement quel type de français doit servir à la comparaison, n'en restent pas moins manifestes.

Même si l'importance des traits archaïques ou dialectaux est considérable comme l'a montré l'étude lexicologique, elle ne peut constituer une cause suffisante d'explication. Comme nous l'avons rappelé (1), certains linguistes ont voulu voir dans les créoles des survivances pures et simples de dialectes anciens. Cette position ne peut pas plus se soutenir que celle qui vise, au contraire, à rendre compte des mêmes divergences structurelles par un hypothétique caractère de mixité de ces mêmes parlers.

Paradoxalement, ces deux théories opposées nous paraissent l'une et l'autre procéder d'une étrange erreur de jugement ; dans les deux cas, en effet, on admet implicitement que "l'écart" entre les deux systèmes linguistiques français et créole ne peut résulter d'une évolution interne et qu'il faut faire appel soit à une sorte de blocage du système (créole = dialecte français archaïque), soit à l'interférence d'un autre parler dont le système grammatical transforme ou même remplace celui du français (créole = langue mixte ou langue africaine à vocabulaire français). Il est étrange de voir considérer la différence entre deux langues comme une preuve, soit de l'absence d'évolution, soit de la mixité. Nous laisserons ici de côté la première théorie qui n'a jamais été sérieusement et longuement défendue, sauf par J. Faine qui l'a d'ailleurs finalement abandonnée. La seconde nous paraît infiniment plus répandue et surtout exposée dans des travaux d'une valeur scientifique plus considérable.

(1) Cf. deuxième partie, chapitre II.

Il est pourtant banal de rappeler que des langues dont la parenté génétique est indiscutable, présentent des systèmes beaucoup plus différents l'un de l'autre que ne le sont le créole le plus éloigné qui soit de la langue européenne à laquelle il s'apparente et cette dernière. Nous pensons naturellement au latin et au français dont les structures linguistiques s'opposent radicalement bien que l'on puisse reconstituer presque totalement l'évolution qui a conduit des unes aux autres. Or l'étude historique montre bien que ces changements ne tiennent pas à l'influence d'un substrat, mais à une évolution interne du système dans lequel la perte ou la modification de certains éléments entraînent le changement ou l'apparition d'autres éléments. La parenté du latin au français et l'évolution de l'un à l'autre apparaissent donc à la fois dans des traits "résiduels" (termes français d'origine latine, par ex.) et dans des traits "dynamiques" (structures françaises résultant d'une évolution interne du système originel ; "passé composé" français par ex.). Nous avons pu constater qu'entre le réunionnais et le français populaire s'établissent des rapports du même type (1). La quasi-totalité des éléments grammaticaux du créole est d'origine française,(2) même si l'emploi et la valeur de ces éléments ne sont identiques à ceux des éléments français correspondants. Les conditions que nous avions fixées se trouvent donc remplies (cf. deuxième partie, chapitre III) et nous pouvons affirmer la relation génétique essentielle du

(1) Est-il nécessaire de rappeler que dans l'étude diachronique de la relation du latin au français c'est, de la même façon, la langue populaire qui sert, le plus souvent, de point de départ.

(2) Nous disons "quasi-totalité" pour réserver deux ou trois cas douteux de contaminations possibles entre les systèmes français et vernaculaires.

créole réunionnais au français. (1).

C'est également la conclusion de L. Hjemslev :

"Ainsi, le créole des Mascareignes est simplement du français passé à un autre stade de développement puisque tous les formants de cette langue sont d'origine française" (art. cité p. 277) (2)
"... De même le créole de l'île de Curaçao, dit aussi le papiamento est simplement du portugais modifié puisque pour tous les formants de cette langue on peut prouver l'origine portugaise... Ici encore ce qui décide n'est ni le système grammatical (système de morphèmes), ni le vocabulaire. C'est l'identité diachronique des formants avec des éléments d'expression du français et du portugais respectivement qui prouve". (ibid. p. 278)

Si l'on admet que le système linguistique du réunionnais résulte de l'évolution du système français, il faut désormais essayer de définir les causes et le mode de ce développement particulier.

(1) Au moment même de la rédaction de cette conclusion, nous venons d'avoir enfin accès à un article de L. Hjemslev que nous recherchions, en vain, depuis longtemps. Ignoré de la plupart des bibliographies, il est cité sous des références inexactes dans celles qui le mentionnent. Ces circonstances, jointes à notre éloignement et à la rareté du périodique où il figure, nous avaient rendue impossible sa lecture. Or, ce travail nous paraît, en dépit de sa brièveté, la synthèse la plus pénétrante sur le problème de l'origine des créoles. Nous avons eu la vive satisfaction de constater que notre recherche, par un cheminement beaucoup plus long et plus modeste, arrivait aux mêmes conclusions que l'article de l'éminent linguiste danois.
Hjemslev (L.) "Etudes sur la notion de parenté linguistique. Première étude : Relations de parenté des langues créoles." in Revue des Etudes Indo-européennes, 1938, I, pp. 271-286.
Nous pensons que notre démarche permet de prouver l'exactitude de l'intuition de L. Hjemslev ; son analyse est, en effet, presque purement théorique et n'évoque pas le processus évolutif que nous essayons de reconstituer.

(2) Quoique la formulation appelle bien des réserves, c'était déjà l'idée de Meillet : "Le matériel de la langue appartient à un idiome défini ; le créole de la Réunion ou de la Martinique est du français imparfait, mais c'est du français... Les changements portent sur l'ensemble de chaque système et l'on peut relier l'ancien au nouveau par un ensemble de formule de transformation" Linguistique Historique et Linguistique Générale. p. 85

Comme la plupart du temps, les divergences entre créole et langue européenne ont été portées au compte de substrats divers, les tentatives d'investigation dans la perspective que nous venons de définir sont peu nombreuses et se rattachent à trois types principaux :

1 - Neutralisation (I. Richardson).
2 - Minimisation (R. Lenz, O. Jespersen)
3 - Optimisation (L. Hjemslev). (1)

La théorie d'I. Richardson nous paraît intéressante en dépit du fondement historique inexact qui lui est donné (2). Cet auteur suppose que les systèmes mis en contact étaient trop différents les uns des autres pour pouvoir s'interpénétrer ; cette "incompatibilité" fondamentale a donc conduit à une "neutralisation" linguistique de la langue dominante :

"Incompatibility of ancestors languages...led to the neutralization of the features of the already simplified dominant language" (art. cité p. 14).

Les processus de "simplification" et de "neutralisation" ne sont cependant pas expliqués de façon précise ; I. Richardson insiste surtout sur les facteurs "non-linguistiques" (facteurs économiques, relation du maître et des esclaves, hétérogénéité linguistique des groupes serviles, absence d'éducation...), mais n'éclaire pas suffisamment la notion même de "neutralisation". On peut donc admettre que son hypothèse se rapproche de celle de la "minimisation" dont elle soulignerait l'aspect socio-culturel.

L'hypothèse de la "minimisation" a été présentée, en particulier, par O. Jespersen (3) ; selon cet auteur, le système grammatical des créoles est réduit au minimum et n'offre que les traits dont aucune langue ne saurait se passer. Cette théorie peut donc

(1) Nous laissons ici de côté toutes les hypothèses qui font appel au substrat ; nous en avons démontré l'inadéquation tant au point de vue historique que linguistique.

(2) I. Richardson étudie le système linguistique mauricien en le comparant à la fois au français, au malgache et au bantou ; nous avons montré qu'historiquement cette position est insoutenable (cf. deuxième partie, chapitre IV ; "considérations générales").

(3) Jespersen (O.) Language, p. 216 et suiv. Cf. aussi R. Lenz El papiamento.

être rapprochée de la précédente puisque c'est la nécessité d'obtenir une intercompréhension entre des groupes linguistiques différents qui conduit à ne conserver que les structures fondamentales dans la langue véhiculaire. (1)

Nous n'essayerons pas de discuter ici cette hypothèse après la brève, mais brillante critique qu'en a donné L. Hjemslev (article cité, pp 282-286). Il démontre en particulier que les créoles "possèdent un effectif de morphèmes fondamentaux qui dépasse assez considérablement le minimum absolu prévu (2)" (ibid. p. 282).

Pour définir "l'optimisation", nous ne pouvons que reprendre les termes mêmes du linguiste danois :

"Il est significatif que dans les langues créoles l'expression des morphèmes est à l'optimum : ces langues ne distinguent ni les déclinaisons, ni les conjugaisons ; à chaque morphème correspond un seul formant ; dans la chaîne parlée, chaque morphème a son formant à lui ; il n'y a pas de fusion de plusieurs morphèmes dans un seul et même formant. On est en présence d'une "univocité" absolue, pour utiliser un terme forgé par COUTURAT. Et il semble tout indiqué à priori que cette situation simple et nette doit être considérée comme l'optimum" (ibid. p. 285) (3).

(1) Cette idée peut être mise en rapport avec celle de l'existence d'universaux grammaticaux ; la difficulté tient évidemment à la définition et au choix de ces structures "minimales".
(2) Le fait paraît plus clair encore aujourd'hui (l'article de L. Hjemslev est de 1938) ; le système grammatical du réunionnais est beaucoup plus complexe que celui de certaines langues "artificielles" qu'on a pu imaginer et nous pourrions aisément trouver, dans le cadre de notre étude des traits structuraux ou des morphèmes dont il pourrait se passer : "duel", morphèmes de passé /la/ et /fin/...
(3) Au terme de cette étude, nous serions beaucoup moins affirmatif ; ce raisonnement se fonde sur quelques exemples vraisemblablement issus de la grammaire mauricienne de Baissac. Nous pensons que, comme la minimisation, "l'optimisation" réelle d'un système linguistique ne peut se réaliser qu'artificiellement. Une langue réelle comporte nécessairement des redondances, des analogies, des confusions qui s'expliquent diachroniquement. L. Hjemslev en est d'ailleurs tout à fait conscient : "Il faut supposer que toute langue tend en principe vers l'optimum absolu" (ibid. p. 281)..." Ce compromis [que constitue le créole] ne saurait être que la création d'un système... vierge et sans tradition, et par conséquent du système optimum" (ibid. p. 286)

Nous ne pouvons suivre L. Hjemslev sur tous les points. Il nous paraît difficile d'une part, de définir un système optimum, d'autre part, d'admettre que le réunionnais présente tous les caractères qui apparaissent dans la définition (1). Cependant, le point de départ de l'analyse concorde exactement avec l'idée qui se dégage de notre recherche :

"Le système français doit être considéré, malgré toute transformation, comme la continuation du système latin et celui du créole français comme la continuation du système français. Il n'est pas possible de montrer que l'origine du système grammatical serait autre part que dans le système initial." (ibid. p. 281).

Nous pensons que notre étude nous permet de compléter et de préciser l'intuition de L. Hjemslev qui, en dépit de son caractère pénétrant ne fournit aucune indication sur le déroulement de ce processus évolutif.

Nous avons vu comment l'histoire du peuplement de l'île, l'étude du lexique, la formation même d'un nouveau système linguistique prouvent que le créole résulte essentiellement d'une transformation du français populaire ou dialectal du XVIIème siècle. Certes, ce parler a évolué dans des conditions socio-historiques très particulières, au contact de langues serviles diverses, mais sans que ces dernières aient pu apporter au système nouveau des éléments suffisamment importants pour justifier qu'on le qualifie de "mixte".

Si nous voulons rendre compte des divergences qui s'observent entre créole et français, nous devons définir trois types majeurs de phénomènes (2) :

a) Traits archaïques qui, dans la quasi-totalité des cas, ont disparu du français populaire contemporain tout en se maintenant parfois dans des parlers dialectaux.

(1) Cf. note 3 page précédente.

(2) Cette répartition apparaît dans l'étude lexicologique où, si l'on ne prend pas en compte les allomorphes créoles de termes français, on relève : "survivances"(671 environ), "néologismes" (862), "apports serviles" (180 ou 242 selon le critère adopté).

b) Innovations (réelles ou apparentes) qui ne peuvent être à porter au compte d'un "substrat" quelconque, comme le prouve la comparaison des créoles de zones diverses et de peuplement servile différent.

c) Innovations où peut éventuellement se reconnaître une influence des langues des esclaves, et, en particulier, du malgache qui, dans les premiers temps de la colonie, sans être le seul parler servile, a joué le rôle principal.

On peut voir que, dès à présent, notre position se distingue nettement de celle de L. Hjemslev qui voit dans le créole "un système vierge et sans tradition" (ibid. p. 286) ; nous pensons, au contraire, que les faits de survivance sont importants et, surtout, qu'ils ne s'opposent pas nécessairement aux innovations.

Nous avons, par exemple, constaté et relevé des points de divergence entre les systèmes phonétiques français et réunionnais, et, en particulier, dans le second, l'absence de voyelles antérieures arrondies et le passage des constrictives apico- post-alvéolaires aux pré-dorso-alvéolaires (1).

Si nous établissons une comparaison avec les parlers de la zone caraïbe, nous constatons que le premier trait y apparaît également :

> Haïtien :"...Beurre "bé" ;...coeur "ké";...deux "dé", peu "pé"... Lune "lalin", musique "mizik"" (2)

Martiniquais : "œ ouvert... Autrefois, ce son d'articulation difficile pour les noirs était nettement assimi-

(1) Ces traits sont parmi les plus caractéristiques du parler :
"boeuf" /bèf/ ; "deux" /dé/ ; "lune" /lin/.
"chien" /syê/ ; "gingembre" /zêzâm/.
Cette situation n'est pas propre au seul réunionnais, on la retrouve dans tous les parlers de l'Océan Indien.

(2) M. Alleyne ; art. cit. p. 293

lé à e ouvert (è)... boeuf, veuf, seul se disaient bèf, nèf, sèl. "E. Jourdain, Du français aux parlers créoles p. 59. "oe fermé... Autrefois la tendance était assez nette à faire de l'oe fermé accentué un e fermé (...zé = des oeufs, zyé = les yeux." (ibid. p. 62). "La voyelle u... Autrefois la tendance du créole était très nettement de faire de l'u... un i plus ou moins pur... bossu = bossi, éplucher = plicher." (ibid. p. 62).

En revanche, le second trait est totalement inconnu des parlers de la même région (1) ; on peut donc penser, en appliquant la méthode comparative que nous avons définie (2), que cette particularité du système phonétique bourbonnais, reconnue en outre comme ancienne, est peut-être d'origine "vernaculaire".

Le malgache présente, à cet égard, une situation intéressante :

"Le malgache officiel n'opérant pas de distinction phonologique entre s sifflant et s chuinté, ces deux phénomènes se confondent lors de la malgachisation [des mots français] en l'unique phonème transcrit "s" et qui tient un peu de l'un et de l'autre. Ce qui explique que les mots "brosse" et "broche" finissent par se confondre en donnant respectivement "borosy" et "laborosy"... En principe, j français donne z merina." (3)

Si les deux traits signalés témoignent l'un et l'autre du relâchement de l'énergie articulatoire, le second, propre aux parlers de l'Océan Indien, s'explique vraisemblablement aussi par la confusion qui existe en malgache entre des phonèmes que distingue le français.(4)

(1) Haïtien : "s (créole) s (français) ...z (créole) z (français)"
M. Alleyne, ibid. p. 295.
Martiniquais : "Les chuintantes ch et j ...n'offrent aucune particularité en créole. On prononce exactement comme en français." E. Jourdain, op. cit. p. 21

(2) Cf. deuxième partie, chap. III, "la comparaison des créoles".

(3) Dez (J.), article cité, Annales de l'Université de Madagascar, III,

(4) Il faut naturellement se garder d'en conclure que tout le système phonétique créole s'explique à partir du malgache ; il possède en effet de nombreux traits qu'ignore ce dernier :
oppositions /é/,/è/; /ó/,/ò/./:^{r}/,/r/...

On peut cependant constater que ces modifications ne se sont pas produites sur n'importe quel point du système, mais affectent des phonèmes qui sont souvent d'une réalisation difficile pour des étrangers et que le relâchement articulatoire menace même en français populaire. La langue populaire du XIXème siècle offre des exemples de phénomènes analogues qui prouvent qu'il y avait là une certaine "faiblesse" du système français :

"Le français possède une double série de spirantes, sifflantes et chuintantes, sourdes et sonores, ch, j et s, z. Il s'est produit entre ces phénomènes voisins un certain nombre d'échanges... Desgranges en a groupé quelques'uns qu'il attribue aux Bas-Normands : "Chaze-femme pour "sage-femme" ; sanger pour "changer" ; chesser pour "sécher", sache pour "chasse" ; zuger pour "juger" ... Tout cela est du baragouinage emprunté aux Bas-Normands. Il y a tant de gens dans la capitale qui ont adopté cette prononciation défectueuse qu'on peut dire : Tous les Bas-Normands ne sont pas en Normandie."." G. Gougenheim (1).

Il nous semble donc que l'influence étrangère n'a pu s'exercer que dans la mesure où elle allait dans le même sens que l'évolution du système populaire français (ici relâchement général de l'articulation qui entraîne des confusions de phonèmes proches.) Il en résulte que les faits phonétiques se regroupent également selon le schéma que nous avons proposé :

1) Survivances (souvent communes à la plupart des créoles) : maintien du -t final (type /fwèt/,/but/...) ; maintien de nasalisations de voyelles devant consonne nasale ; "h aspiré" normand...

(1) Gougenheim (G.) La langue populaire..., op. cit. pp 24-25 ; c'est nous qui soulignons la phrase de la citation ; le témoignage de Desgranges est précieux car il prouve que cette confusion était très commune, et surtout qu'elle caractérisait le parler d'une région d'où étaient originaires bon nombre de colons. L'ouvrage offre d'ailleurs bien d'autres exemples du même trait : "prézugé" (p. 67), "sercutier pour "charcutier", sirugien pour "chirurgien" (ibid. p. 68 ; en créole /sirizyê/ "chirurgien (poisson)").

2) Innovations qui, souvent s'observent plus ou moins nettement en français populaire : affaiblissement de l'énergie articulatoire dont les conséquences sont diverses (simplification de groupes consonantiques : /zâm/ "jambe", /kud/"coudre",/siklis/ "cycliste"... ; perte des voyelles arrondies ; palatalisations...) (1)

3) Apports "vernaculaires". Ils ne peuvent apparaître que dans la mesure ou ils s'intègrent aux tendances précédentes ; ainsi le r apical malgache n'aurait pas pu s'insérer dans le système en raison de l'énergie articulatoire qu'il exige (2).

Cette tendance au moindre effort et à l'économie est si constante qu'il devient difficile de distinguer l'archaïsme de l'innovation. L'examen du système grammatical permet de conclure avec plus de certitude.

Dans les rares cas où peut se constater entre le créole et une langue servile (en l'occurence le malgache) une analogie structurelle, nous avons noté que le système français présentait des caractères convergents qui pouvaient en favoriser l'adoption.

Ainsi, pour la série des pronoms objet /amwê/,/au/,/ali/... dans laquelle l'élément initial /a-/ rappelle celui d'une série de pronoms correspondants du malgache, on note en français l'emploi des formes toniques "à moi", "à toi", "à lui"... qui offrent un caractère voisin (3)

(1) "Dans les groupes finaux formés par une occlusive suivie de -re ou -le (-bre, -tre...) si l'e cessait d'être prononcé, l ou r tombait, ces groupes tr, br... ne pouvant être prononcés...diabe "diable", ongue "ongle", onque "oncle", lade "ladre"..." G. Gougenheim, ibid. p. 42. "On trouve chez Desgranges un certain nombre de mots où les occlusives k,g,t,d, sont palatalisées devant un i, un u ou un u consonne" (ibid. p. 69). "La langue populaire du début du XIXème siècle présente des cas de maintien de la nasalisation...enmalgamer,.gangner· pour gagner... dites ga-gné... singneur pour seigneur. Prononciation des Picards". (ibid. p. 22).

(2) Il est à ce propos remarquable de noter l'affaiblissement de"r"(au moins en certaines positions) alors que les deux parlers serviles principaux (malgache et tamoul) possèdent l'un et l'autre un r apical.

(3) Cf. première partie, II. 3.4. ; deuxième partie, chap. X ; "changements morpho-sémantiques" /azòt/.

De même les redoublements à valeur atténuative ou itérative paraissent proches de ceux du malgache, mais le français populaire n'ignore pas ce procédé (1). Ex. : foufou (atténuation),joli joli, bien bien, très très...

Ces cas sont d'ailleurs très rares. Bien souvent, en revanche, nous avons pu montrer que d'apparentes innovations du créole étaient très directement issues de structures ou de tendances du français populaire, même si elles n'y apparaissaient pas sous une forme identique. (Cf. deuxième partie, chapitre X, changements morpho-sémantiques). L'important est pour nous de constater que sur quelques points où l'on peut estimer reconnaître une analogie entre les systèmes créoles et vernaculaires tant sur le plan phonétique que grammatical,on se trouve en présence de faits ou de tendances analogiques de ceux du français populaire. En d'autres termes, nous n'avons pas relevé d'exemple de transferts originaux et "positifs" qui auraient conduit à l'adoption d'un trait nouveau qui s'inscrivît en opposition aux tendances générales de l'évolution du français.

Ainsi s'éclaire, pensons-nous, le problème de la formation du parler. Il ne fait pas de doute, à nos yeux, que le créole résulte de l'évolution du français populaire et dialectal du XVIIème siècle et que le rôle des langues vernaculaires est mineur si l'on considère les éléments "positifs" qu'elles ont pu introduire dans le parler. Dans cette perspective, en opposition totale aux conclusions de S. Sylvain sur l'haïtien, nous pensons, et nous croyons avoir montré, que c'est au contraire précisément dans le lexique que se trouve la marque la plus nette de leur apport.

En revanche, l'importance des langues des esclaves nous paraît essentielle si l'on considère la situation socio-linguistique qui se trouvait créée (2).

(1) Cf. deuxième partie, chapitre X, II.3.

(2) La preuve s'en trouve dans la comparaison des créoles et des français d'outre-mer comme le français canadien ou louisianais. On trouve dans ces derniers un grand nombre de caractères qui les rapprochent des créoles, mais sans que ce soit opéré en eux cette accélération du processus évolutif qu'on constate dans ces derniers.

On a beaucoup évoqué les efforts faits par les maîtres pour simplifier leur parler et essayer de le "mettre à portée" de leurs serviteurs. Nous ne négligeons certes pas ce facteur, mais il nous semble notoirement insuffisant pour tout expliquer . Les colons étaient d'ailleurs bien incapables d'innover en pareil domaine et ils ne firent qu'exagérer les tendances essentielles de leur propreidiome . La situation "culturelle" de cette population française est, à nos yeux, aussi importante que la relation du maître et du serviteur. Tous issus des couches les plus modestes de la société, ces colons se trouvèrent brusquement coupés de toute l'infrastructure culturelle qui pouvait agir sur leur parler : privés d'école et d'enseignement de quelque sorte que ce soit, ils perdirent aussi contact avec la langue des couches supérieures de la population qui constitue le modèle le plus stimulant. Le peuplement de Bourbon aurait-il eu lieu deux siècles plus tard, bien des choses auraient peut-être changé ! La période au cours de laquelle se fit ce mouvement d'émigration nous paraît un élément capital. G. Gougenheim, au terme de son étude sur les périphrases verbales françaises qui ont joué un rôle essentiel dans la formation du système verbal créole, conclut quant à leur date d'apparition :

"L'époque même où nous les voyons prendre leur essor fournit une indication précieuse. Beaucoup apparaissent entre le XIVème et le XVIème siècle, au milieu du désordre politique et social, en même temps que tant de mots nouveaux, "frappés au coin populaire" comme le dit F. Brunot (H.L.F., T.I. p. 502 et aussi pp 401-402). Cette coïncidence n'est certainement pas fortuite ; il y a comme un jaillissement de langage populaire expressif et coloré. Ce caractère est confirmé par les parlers créoles qui, dépourvus de toute norme grammaticale, ont exagéré certaines tendances expressives de la langue". (1)

(1) Gougenheim (G.) op. cit. p. 378. Nous avons été heureusement surpris de constater non seulement que nos déductions se trouvaient confirmées par les conclusions de G. Gougenheim, mais que lui-même invoquait, comme un argument supplémentaire, l'étude du système verbal du créole mauricien.

Ce mouvement s'est prolongé dans la langue du peuple au XVIIème siècle en même temps que s'exerçait, sous une forme de plus en plus rigoureuse et contraignante, l'action des grammairiens qui, à long terme, a fini par provoquer cette disjonction si importante entre les langues écrite et parlée. La durée et l'acharnement de cette lutte s'est achevée sur une apparente victoire. La norme, triomphante dans la langue des classes les plus élevées de la société, l'école, la littérature, n'a pas toujours réussi à modifier ou à faire disparaître les tendances les plus profondes du parler populaire. Le peut-elle d'ailleurs dans la mesure où ces tendances semblent irréductibles et tiennent à des capacités évolutives de la langue ?

Toute langue offre des possibilités différentes d'évolution et une brusque mutation des conditions socio-linguistiques est susceptible de précipiter un processus, comme l'action d'une superstructure culturelle puissante est capable de le ralentir. C'est pourquoi nous pensons que le changement culturel et social a été un élément plus décisif que les caractères mêmes des langues qui se trouvaient mises en contact avec le français.

Le créole et le "français avancé" tel que l'a défini H. Frei témoignent de tendances analogues sans qu'il y ait lieu de s'en étonner. Comme nous l'avons souvent constaté au cours de notre étude, l'innovation rejoint la survivance et c'est par cette conjonction même que se marque l'importance majeure de forces évolutives qui, invisibles dans la langue écrite, se sont cependant conservées. P. Guiraud l'a très justement souligné dans Le français populaire: (1)

"Le français cultivé porte la marque profonde de ces origines historiques particulières ; il est né de l'action de grammairiens qui au cours des XVIème et XVIIème siècles ont stabilisé et normalisé l'idiome dans une phase de transition, à une époque où la structuration naturelle du système n'était pas encore achevée.

(1) P. 11 ; on trouvera des indications voisines dans l'article de P. Guiraud "Français populaire ou français relâché", in Le Français dans le monde, décembre 1969, pp. 23-27.

"Il en est résulté... qu'on a arrêté le développement de nouvelles structures qui étaient en germe dans le système et en cours de développement.

C'est pourquoi la plupart (mais non la totalité) des fautes imputées par la grammaire normative au français populaire finissent par forcer le barrage des règles et sont des formes de ce qu'on appelle parfois le "français avancé". Pour les mêmes raisons, elles sont aussi dans nombre de cas, les formes héréditaires, attestées par les plus grands écrivains des XVème et XVIème siècles, à une époque où la langue n'était pas encore soumise au contrôle et à la répression." (1).

Nous pensons que l'ensemble de l'évolution qui a conduit au système linguistique réunionnais s'explique à partir des tendances fondamentales du "français avancé", étant entendu que ces dernières ont trouvé dans une situation socio-linguistiques d'un type très particulier, une possibilité de se manifester et d'évoluer dans des conditions radicalement différentes. "Français avancé" n'implique naturellement aucun jugement de valeur et nous donnons à ce terme la signification que lui a assigné H. Frei dans La grammaire des fautes :

"Tout ce qui détonne par rapport à la langue traditionnelle : fautes, innovations, langage populaire, argot, cas insolites ou illégitimes, perplexités grammaticales." (p. 32) (2).

(1) Il nous serait facile d'illustrer ces propos par des exemples empruntés au créole; ainsi, la construction /pu zòt gan'é/ "pour qu'ils obtiennent" (cf. deuxième partie, chapitre X, "changements morpho-sémantiques" /azòt/) correspond exactement à l'emploi français ancien (préposition + pronom tonique + infinitif) qui, selon Brunot-Bruneau (p. 220) aurait disparu au XVIème siècle. Or, bien des parlers populaires, surtout dans le Nord de la France, la connaissent toujours ("pour vous manger = pour que vous mangiez". De même /sava/(futur), issu de "s'en aller", que Corneille emploie comme synonyme d'aller (+ infinitif) et qu'on retrouve en Picardie (cf. /sava/).

(2) Quoique l'étude d'H. Frei soit synchronique, il est aisé de constater, en rapprochant ses conclusions de celles d'études sur l'ancienne langue populaire, que les tendances essentielles sont permanentes.

Cette constatation rejoint très directement la thèse que soutient L. Hjemslev et selon laquelle le créole consiste en une "optimisation" des structures d'une langue. Cependant, nous ne pensons pas qu'il y ait, comme le suggère le grand linguiste danois, "une rupture brusque et complète à la tradition" (1). En effet, la rupture avec la tradition est en fait apparente et ne se manifeste que si l'on oppose au système créole le français "officiel", langue littéraire,elle-même née au prix d'une extraordinaire action répressive menée par les grammairiens du XVIème au XVIIIème siècle. En fait, "l'optimisation" qu'évoque Hjemslev, ou "le français avancé" dont parle H. Frei témoignent du même besoin instinctif de "réparer les déficits du langage correct" (Grammaire des fautes, p. 19).

Les tendances essentielles du "français avancé" peuvent se résumer en trois termes : invariabilité, brièveté, expressivité. Ces caractères ne sont pas différents de ceux dans lesquels Hjemslev voit les signes du caractère "optimum" du créole : "ces langues ne distinguent ni les déclinaisons ni les conjugaisons ; à chaque morphème correspond un seul formant... "Univocité" absolue..." (art. cité p. 285).

Le "français avancé" qui, au XVIIème siècle, possédait une situation beaucoup moins "marginale" qu'à notre époque, dans la mesure où la norme était infiniment moins contraignante (2), a donc bénéficié à Bourbon d'une situation exceptionnelle qui lui a permis non seulement de s'affranchir des règles qui commençaient à s'affirmer en France, mais également de pousser beaucoup plus loin encore ses principales tendances. Il en est résulté un système nouveau qui, tout en étant issu directement du français populaire de l'époque, est apparu de plus en plus différent du système primitif. Il est certain que la si-

(1) Ce point n'est d'ailleurs pas clair dans l'analyse de L. Hjemslev qui, quelque pénétrante qu'elle soit, reste un peu lointaine. En effet, tout en affirmant que : "la création d'une langue créole ne constitue aucune rupture à la tradition" (p. 277), il déclare, en conclusion : "Au point de vue du système, le créole semble constituer une rupture brusque et complète à la tradition" (p. 286). Nous pensons que notre analyse permet de résoudre en partie cette apparente contradiction, entre l'innovation et la continuité.

(2) Il suffit de lire les perpétuelles récriminations des grammairiens des XVIIème, XVIIIème et même XIXème siècles pour comprendre que la norme qu'ils exigent est loin d'être l'usage commun !

tuation linguistique (coexistence de groupes de population de langues différentes), a été un élément décisif, un extraordinaire facteur d'accélération du processus évolutif. (1).

Le fait apparaît très clairement si l'on examine, par comparaison avec le "français avancé", quelques traits essentiels du système créole (2).

A) Créole.

1/ Simplification des groupes consonantiques.

"-iste" : /is/
"jambe" : /zâm/
"chambre" : /sâm/
"disque" : /diks/
"muscle" : /miks/

B) Français "avancé" ou "populaire".

1/ Simplification des groupes consonantiques.
G. Gougenheim (3) (p. 42,... "rumatice...artice... batice..." p. 75 ;
"sk pour x, au lieu de ks... sesque... fisquer... vesquer" ibid. p. 78.

A) Créole

2/ Genre et nombre

Tendance à l'invariabilité.
(/le/ article le plus courant quoique la finale paraisse entraîner parfois le féminin. Ex. /la tinèl/ "le tunnel". Déterminant possessif singulier unique : /mô/. Forme fréquemment unique de l'adjectif qualificatif ; cette tendance se retrouve en français louisianais et dans la plupart des créoles - Cf. Conwell et Juilland, op. cit. pp. 132-133)

(1) La comparaison des créoles avec les français régionaux d'outre-mer (canadien, louisianais) le prouve ; les tendances sont identiques, mais l'évolution est moindre. Français littéraire - français parlé - "français avancé" - français "exotique" - créole. (par ordre croissant d'évolution).

(2) Nous ne retenons ici que des exemples qui paraissent caractéristiques de ce que nous avons essayé de montrer au cours de ce travail.

(3) Gougenheim - La langue populaire...

B) Français avancé.

2/ Genre et nombre (1)

I. "Dans bien des cas la langue populaire présente un autre genre que la langue cultivée" Gougenheim p. 87.
"Les changements de genre si fréquents dans le langage populaire ne sont guère dûs à l'action de la signification...le genre semble surtout dicté par la nature de la consonne finale". Frei, op. cit. p. 50.
On note "l'action féminisante de la consonne finale" Frei p. 50.

II. "L'adjectif en français avancé, marche par des voies diverses vers l'idéal de l'invariabilité." Frei p. 191.
"Le besoin d'invariabilité exige que le prédicat reste invariable par rapport au sujet... Ma femme est jalou [sic] ... Elle est gras comme un cochon" Frei p. 163.

A) Créole.

3/ Système verbal.

Tendance à l'invariabilité.

I. - Thème verbal souvent unique.
II.- Rôle de la 3e personne (et en particulier de "il" pléonastique):/-i-/, /la/, /lé/.
III- Rôle des périphrases verbales.

B) Français avancé.

3. Système verbal

I. - "Il n'est pas exagéré de prétendre que la grande majorité des fautes de conjugaison est dictée par le besoin d'unifier le radical du verbe... Cela revient à dire que le français tend à ramener tous ses verbes à la première conjugaison" Frei p. 167.
"Certains verbes ont tendance à passer à la conjugaison en -er" Gougenheim p. 111.

(1) Cf. sur ce point, 1ère partie X. 11.2.3. - où nous avons montré que les tendances sont identiques en créole et en français populaire.

II. - Emploi de "l" ou "i" toujours signalé en français parlé. (cf. chap. X. Changements morpho-sémantiques : /i/). En français avancé, l'emploi de "il" n'est pas réservé au singulier.
"Les soldats, il est malheureux... Les vieilles femmes il est toujours à causer... Tous i vient, tous i viendra". Frei p. 151.
Emploi de "on". "Le grand avantage de ce "on" mobile est de réaliser, outre l'interchangeabilité des personnes, celle des genres et des nombres". Frei. p. 147 (1).

III.- Cf. Ouvrage de G. Gougenheim.

Cf. Sauvageot op. cit. : " [au présent] . Nous recourrons volontiers à une forme périphrastique ..." il est en train de manger" p. 89 "La forme périphrastique avec... en train de... fait, dans une certaine mesure, concurrence à l'imparfait" ibid. p. 90.
Au futur : "Il a été enseigné...que le futur périphrastique était un futur d'imminence... Les usagers... recourent souvent à l'emploi du futur périphrastique uniquement pour éviter d'utiliser des formes qui leur paraissent difficiles à conjuguer" pp. 95-96.
..."A la 2e personne la construction périphrastique fournit dans un grand nombre de cas un impératif atténué. "Tu vas lui écrire demain"." p. 96.

Les tours périphrastiques jouissent en français populaire d'une vogue qui se justifie parfaitement si l'on songe qu'ils offrent cet "idéal" du français avancé : l'invariabilité du thème verbal (tous ces tours sont suivis de l'infinitif).

Le créole a permis d'aller bien au-delà du stade du français avancé, mais, comme nous l'avons souligné, c'est toujours dans les moyens que le français populaire lui offrait que le système nouveau a trouvé les éléments qui lui faisaient défaut.

On peut reprendre à propos du réunionnais les remarques que fait H. Frei pour le français avancé :

(1) Nous avons pu constater outre l'emploi courant à la 1ère personne du pluriel ("on s'amuse"), son usage à la deuxième personne du singulier et du pluriel : "Alors, on ne s'en fait pas" (="vous ne vous vous en faites pas").

"L'oubli ne frappe pas n'importe quel élément ; la mémoire laisse tomber les signes et les formules qui pour une raison ou pour une autre sont inaptes à une fonction donnée" (op. cit. p. 22).

... "Le besoin de brièveté cherche à abréger autant que possible la longueur et le nombre des éléments dont l'agencement forme la chaîne parlée. Le besoin d'invariabilité... cherche à alléger autant que possible l'effort de mémoire à fournir en conservant toujours la même forme à un élément linguistique donné malgré la variété des combinaisons dont il est amené à faire partie" ibid. p. 107.

On ne peut donc pas dire que le créole ait perdu le subjonctif ou le passif français parce que ces structures étaient inutiles ; sur ce point la pensée d'H. Frei doit être précisée ; il s'agit moins "d'inaptitude à une fonction" que de faiblesse de rendement. Nous pensons que ces structures ont disparu parce qu'elles étaient d'une complexité hors de proportion avec leur utilité ; en d'autres termes, leur rendement était trop faible ; le créole les a donc perdues, mais en se donnant par d'autres moyens la possibilité de leur trouver un équivalent si la chose s'avère nécessaire. (1)

Le cas des prépositions "de" et "à" est particulièrement net ; alors qu'elles sont en français les plus fréquemment employées, elles ont pratiquement disparu dans tous les parlers créoles.

Nous avons pu noter par exemple que "de" figure dans bon nombre de noms "figés" mais que la construction créole normale, vivante, du complément déterminatif est : substantif (déterminé) + substantif (déterminant).

De même, le complément de lieu se construit normalement sans préposition /mi sava sê pye:^{r}/ "je vais à St-Pierre", /mi so:^{r}t sê pye:^{r}/ "je viens de St-Pierre".

(1) Il faudrait, à ce propos, pour comparer valablement le créole et le français, même actuel, disposer de renseignements précis sur l'emploi populaire du passif ou du subjonctif.

Il est possible que le français régional du XVIIème siècle ait favorisé cette évolution (1), mais on voit aussi combien le créole se situe sur ce point dans la ligne des tendances du français avancé et combien sa structure est une "optimisation" de la structure française.

Dans le cas du complément déterminatif, l'information contenue dans la préposition est, le plus souvent, faible :

"bout de corde" /but la ko:^{r}d/

"paquet de bougies" /paké la buzi/

"la maison de mon père" /la kaz mô papa/

L'information étant réduite, voire nulle, et la probabilité d'apparition très grande puisque la plupart des compléments déterminatifs se construisent ainsi, il n'est pas étonnant que la préposition ait disparu. Il en est de même pour les compléments de lieu :

"je viens à St-Pierre" /mi sava sê pye:^{r}/

"je viens de St-Pierre" /mi so:^{r}t sê pye:^{r}/

L'opposition lexicale entre /so:^{r}t/ et /sava/ fait que la redondance ("de" et "à") devient inutile (2).

(1) "L'emploi des compléments noms de personne sans préposition pour indiquer une relation de parenté reste aussi vivace dans certains styles jusqu'au XVIème siècle"...L'auteur ajoute en note "On peut se demander si la structure en question n'était pas plus répandue en Normandie qu'ailleurs. La farce du Clerc qui fut refusé est rouennaise, cf. aussi les exemples relativements nombreux recueillis par M. Ch. Th. Gossen dans le livre de comptes d'un curé de Contanas du premier tiers du XVème siècle... Ce serait alors un provincialisme voulu pour faire rire le public bourgeois de Rouen" H. Lewicka. La langue et le style du théatre comique français des XVème et XVIème siècle, p. 53-54. D'autre part, le français connaît des tours où ne figure pas la préposition : "je vais quelque part".

(2) Il est à noter que ce trait se retrouve dans tous les créoles français ; la logique de l'évolution rend aisément compte de ces changements parallèles.

En revanche, la plupart des autres prépositions françaises se sont maintenues en créole parce qu'elles étaient toujours chargées d'une information précise et indispensable (1).

Le système des déterminants du substantif est une preuve de la même tendance ainsi que de la capacité de créer des moyens grammaticaux nouveaux quand leur usage s'avère nécessaire.

Rappelons le cas des articles :

Singulier	/le/	/la/	/ê/	ø
Pluriel	/le/ /le bân/	/le bân/	/ê bân/	/bân/
1 des 2	/le kóté d/	/le kóté d/	/ê kóté d/	
les 2	/le dé/	/le dé/	/dé/	

L'emploi du même article défini pour le singulier et le pluriel peut entraîner des confusions :

/le ma:^{r}may/ "l'enfant, les enfants".

/le zyé/ "l'oeil, les yeux".

Le créole utilise donc des moyens lexicaux en transformant d'anciens lexèmes français en véritables morphèmes :

/bân/ indice de pluriel (2).

/kóté d/ indice de singulier (de deux).

/dé/ indice de duel.

(1) La polysémie de /avèk/ est une survivance dialectale de même que certains emplois de /dâ/.

(2) Il est curieux de constater que le même phénomène s'observe ailleurs : "Un idiome aussi éloigné du nôtre que le tahitien est en train de se fabriquer un préfixe de pluriel à partir du mot "mau" qui originellement, signifiait "groupe, troupe". Pour dire "les montagnes" on dit en tahitien moderne quelque chose comme "le groupe-montagne" et cette préfixation, d'un emploi aisé, va permettre une expression à la fois claire et précise du pluriel dans une langue où la catégorie du nombre n'avait pourtant reçu qu'une expression très floue". A. Sauvageot Français écrit, français parlé, p. 81

De même le système verbal entièrement fondé sur le système français (1) est cependant très différent de ce dernier.

Français écrit.

- Flexion verbale (désinences, variabilité du thème, pluralité des modes...).

Français populaire. (du XVIIème siècle à nos jours).

- Tendance à l'invariabilité (tentatives pour faire disparaître la flexion, diverses selon les époques, mais permanentes :

a) à date ancienne : les confusions "paysannes" signalées souvent par F. Brunot (cf. supra) : "is mangeons", "j'avons", "j'ons", "nous ont été"...

b) en français contemporain : emploi de "on" (1.2. sg, 1.2. pers. du pl.).

- Emploi fréquent des tours périphrastiques qui évitent de conjuguer le verbe.

Créole.

- Tendance à l'invariabilité du thème verbal (issu de l'infinitif qui apparaît dans les tours périphrastiques ou les simplifications volontaires ; cf. le "petit nègre").

- Invariabilité du terme essentiel de la périphrase parfois déjà acquise en français ("pour", "après", "en train de", "allons") ou propre au créole ("fait que", "va", "s'en va", "était").

On voit aussi que le créole constitue donc la phase ultime de l'évolution commencée en français populaire ou "avancé" ; l'invariabilité du thème verbal est partiellement acquise dès ce stade ; le mouvement se poursuit par l'invariabilité du tour périphrastique qui se réduit à un morphème (2).

(1) La chose est plus nette encore, comme nous l'avons montré, pour les autres parlers de l'Océan Indien, où l'influence analogique du français ne se fait pas sentir.

(2) Dans le cas où ce dernier est issu d'une forme variable, nous avons montré que c'était la forme la plus commune qui s'imposait cf. chap. X. Chgts morpho-sémantiques : /té/, /la/ etc...

Dès lors le parler possède la capacité de se donner une "combinatoire" de ces morphèmes qui permet de former divers "temps" ou "modes" selon un système très différent de celui du français quoique, comme nous le voyons, il en soit directement issu. Il suffit de comparer, à cet égard, les systèmes des divers créoles français, comme nous l'avons fait, pour se persuader que le recours à un "substrat structurel" est non seulement inutile, mais tout à fait impossible (cf. supra : tableau des morphèmes verbaux des divers créoles).

Toutes les études de linguistique créole ont été, jusqu'à une date récente, faussées par le rapprochement abusif de ces parlers et du français écrit. On ne saurait reprocher d'ailleurs cette erreur puisque l'intérêt pour la langue populaire est chose nouvelle et que les premiers travaux importants de H. Frei et G. Gougenheim sont relativement récents (1). Ce gauchissement fondamental du point de vue a cependant été lourd de conséquence en conduisant à augmenter considérablement la distance entre le français et ces idiomes exotiques qui, tout en paraissant se rattacher à lui, en étaient cependant si différents. A cet égard, nous devons reconnaître que la lecture de la Grammaire des fautes a été pour nous, un élément décisif de notre réflexion, non seulement par les analogies que les phénomènes étudiés présentent avec ceux qu'on observe en créole, mais plus encore, par la révélation de la permanence de ces tendances dans le langage populaire. Nous avons pris alors conscience de ce que nous éprouvions confusément en hésitant à le formuler : la manifestation dans la genèse du créole de ces constantes de la langue populaire qui, soudain affranchies de la contrainte socio-culturelle qui s'imposait à elles, ont pu voir leur évolution atteindre en quelques dizaines d'années un point d'aboutissement tel que le système s'en est trouvé transformé. Le rôle des langues serviles n'est sans

(1) Nous pensons également que le fait que les premiers grands spécialistes du créole aient été étrangers est à prendre en considération. Leur connaissance parfaite du français littéraire ne s'accompagnait sans doute pas d'une égale familiarité avec le parler populaire.

doute pas à négliger, mais nous avons montré en proposant l'élémentaire distinction entre les parlers "endogènes" et "exogènes" que leur importance pouvait sensiblement varier. Elle n'en reste pas moins fondamentalement "secondaire" ; nous espérons l'avoir démontré, au moins pour le réunionnais, et, par conséquent pour tous les autres parlers de l'Océan Indien.

Nous avons trouvé beaucoup de satisfaction à avoir rejoint, sans le savoir l'opinion de L. Hjelmslev :

"Par rapport à la parenté génétique, chaque langue reçoit sa propre définition nettement univoque. Entre les langues créoles les plus éloignées l'une de l'autre et les plus différentes au point de vue génétique, il y a une parenté élémentaire (1) par le fait que le système de leur norme (1) est à l'optimum, ou tout au moins oscille autour de l'optimum et sans s'en éloigner d'une façon appréciable. Entre une langue créole et les langues réprimées par elles, il y a enfin une certaine parenté secondaire (1) qui donne la justification relative de caractériser le créole comme une "langue mixte", mais qui ne relève pas de la norme, mais uniquement de l'usage (1), et surtout du vocabulaire et du phonétisme" (art. cité p. 286).

Des études menées parallèlement aux nôtres dans des domaines linguistiques différents semblent donner des résultats voisins : I.S. Révah affirme :

"A la base des théories que nous critiquons, il y a l'idée que les simplifications (très relatives d'ailleurs) de flexion exigent pour être expliquées, des masses alloglotes incapables de comprendre le délicat système morphologique du portugais. Cette idée est certainement fausse. Si l'initiative avait appartenu aux masses alloglottes, leur action se serait matérialisée par l'introduction dans le portugais du Brésil de calques de certains éléments de leurs systèmes linguistiques primitifs, ce qui n'est pas le cas dans la réalité. Au contraire, la simplification relative des flexions dans les parlers populaires brésiliens s'inscrit parfaitement dans une tendance phonétique qui est non seulement portugaise, mais ibéro-romane... (p. 442)..." Les traits des parlers populaires brésiliens, autres que la simplification relative des flexions, que l'on a attribués au "créolisme" sont : soit des archaïsmes, soit des phénomènes qui se manifestent dans d'autres régions du domaine linguistique portugais" (p. 442) (2)

(1) En italiques dans le texte.

(2) Revah (I.S.) "La question des substrats et des superstrats dans le domaine linguistique brésilien", in Romania LXXXIV, pp. 433-450.

Nous ne pouvons admettre l'opposition qu'établit l'auteur entre ces tendances qu'il observe dans les parlers populaires brésiliens et celles que présentent les créoles. Aux yeux d'I. Revah qui, sur ce point, suit S. Sylvain, ces idiomes se caractérisent par un substrat africain, cause des divergences structurelles par rapport à la langue européenne à laquelle ils semblent se rattacher génétiquement.

Nous avons montré que cette hypothèse est inacceptable pour les créoles de l'Océan Indien et nous pensons que rien ne permet d'opposer les phénomènes que nous venons de relever à ceux qu'I. Revah constate dans les idiomes qu'il étudie. N'y a-t-il pas, au contraire, une évolution parallèle ? Dans une situation socio-culturelle comparable, deux langues européennes, le français et le portugais, ont subi un processus évolutif accéléré qui, tout en s'inscrivant dans l'ensemble des tendances profondes de ces idiomes, a conduit à la formation de structures profondément différentes de celles qui les ont engendrées.

Nous pensons donc que notre hypothèse peut se fonder non seulement sur la comparaison des créoles français, mais aussi sur celle de tous les parlers issus de langues européennes. Il pourrait être, à cet égard, intéressant de voir si les analogies de structures entre eux, qui paraissent aux yeux de certains auteurs la preuve d'un substrat commun, ne résultent pas, en fait, de tendances évolutives analogues communes aux langues romanes (français, espagnol, portugais).

C O N C L U S I O N

-=-

Au terme de ce travail, nous pouvons brièvement formuler les conclusions majeures qui s'en dégagent.

L'étude du peuplement et de la colonisation de Bourbon nous a permis de reconstituer les conditions socio-culturelles de la genèse du parler réunionnais. Fixé dès 1721, alors que les habitants d'origine européenne formaient encore près de la moitié de la population de l'île, le "bourbonnais" passa à l'Ile de France avant d'atteindre, à la fin du siècle, les Seychelles et Rodrigues.

Ainsi, à Bourbon, dans le premier demi-siècle de colonisation, le français qui était à la fois la langue de la classe dominante et du groupe ethnique majoritaire s'imposa nécessairement aux minorités serviles malgache et indienne. Les immigrations massives d'Africains ou d'Indiens furent trop tardives pour provoquer autre chose que des apports lexicaux sans influence sur les structures essentielles du parler.

Insuffisante pour justifier le recours à un "substrat" que permettent d'écarter à la fois les recherches historique et linguistique, cette situation première de "contact" linguistique fut un facteur décisif dans l'évolution du parler des colons européens. Les tendances fondamentales de la langue populaire (brièveté, expressivité, invariabilité), affranchies de la contrainte de la norme, furent poussées alors à l'extrême.

Le parler se constitua en conservant des traits dialectaux qui caractérisaient la langue des colons français, mais aussi en la faisant rapidement évoluer en un système simplifié qui forma, par la suite, les structures fondamentales des autres créoles de l'Océan Indien.

Alors que le système grammatical se modifiait selon ses tendances internes, sans influence extérieure notable, le lexique accueillait plus aisément les apports serviles. Quoiqu'ils représentent aujourd'hui moins de 10 % de l'ensemble, ces termes ont sans doute été plus nombreux jadis car l'évolution sociale et technique tend à les faire disparaître. Riche en survivances dialectales françaises, le lexique réunionnais se caractérise également par le maintien des procédés majeurs de composition et de dérivation du français populaire.

Les créoles de l'Océan Indien doivent donc figurer parmi les parlers romans, même si une place particulière leur est faite en raison de leur mode de formation et de leurs caractères structuraux spécifiques.

INDEX DES MOTS CREOLES

Nous avons adopté dans l'élaboration de l'index les principes suivants :

Les premiers numéros cités renvoient aux numéros correspondants des sections de chapitre de la première partie.

Ex : 379 "Dessert et friandises".
473 "Les relations amoureuses".
555 "Le tressage du bambou".
11.14 "Combinaison et ordre des morphèmes verbaux".

(Les premiers chiffres ne sont isolés que pour les chapitres 10 et 11 afin d'éviter toute confusion).

Tous les numéros qui suivent le chiffre II (indication de la deuxième partie : étude lexicologique) renvoient aux sections de chapitres ou aux chapitres de cette partie où les termes sont classés par ordre alphabétique.

Les termes notés phonétiquement ne seront pas pourvus des barres obliques (/.../).

Nous avons placé /k/ entre /b/ et /d/ et /e/ avant /é/ ou /è/. Les voyelles nasalisées suivent les voyelles orales : /a/, /â/ ...

a (prép.) 11.5 - II.10.2.A.2
a (morph.) 11.13 - 11.14.11.15 II.10.1
a môté 131
a tsòn 131 - 253
abataz 515 - II.9.2
abitasyô cf. bitasyô, labitasyô
abitâ cf. zabitâ
abizé 278 - 427 - II.10.1.4
abize:r 278 - 427 - II.10.2.B.1
abóli 154 - II.10.1.5
abu, nabu 480 - II.10.1.8
abuti:r/buti:r 235 - II.9.2
akapare:r 544 - II.10.1.5
akfé:r 480 - II.67 - II.92
akókinâ 362 - II.92
ako:rdé II.10.1
akóstaz cf. lakóstaz
akósté 253 - 471
akòz 480 - 11.5- 11.67- 11.72-II.9.2
akóté 131
akuté II.9.2
adusi;r 447 - II.9.2
afus-/lafus 239 - 952 - II.5
"ajoupa" II.7
alé 231 - 476 - 480
a le:r ki lé 153
a le:r d ózo:rdi 153
alfaté 522 - II.9.1.A
ali 477 - 11.110 - 11.34 - II.10.1.8
alô 477 - 11.13 - 11.14 - 11.15 - II.9.2
alôzé 476
amaré 255 - 312- 394- 515- 559- 622- 833- II.9.2
amaré la busr362
amaré le ke:r 264
amènró rô 454
ame:r 362 - 10.35
ami 375 - 462 - II.6.2
amiz II.9.2
amizé 252 - 451- 513- II.9.2
amo:rtise:r 531
amôtré 432 - II.9.2
amôtre:r 432- II.10.2.B.1
amôtrèz 432- II.10.2.B.1
amu:r 416
amwê 11.110- 11.34
anana cf. zanana
anê 412 - II.6.2
anô cf. alô
anu (1° pl.)11.110- 11.34- II.10.1.8
anu cf. alô
apa:rtmâ 321- 661- II.9.2
apaya 425- II.6.2
apiyé II.9.2
aplé II.10.1.8
a po:rté d 131
apré 153
apré 11.13- 11.14- 11.15- 11.63- II.9.2
apré dmê 155- 11.63
aprósâ 131- 151- 480- 11.62- II.9.2
apròpté 343
arak/larak 383- II.6.1
arâzé 468- II.9.2
arâz la bus 361
arazmâ cf. larâzmâ
a:rb vuéyaze:r 952
a:rb lêtâdâs 952
a:rb de noèl 952
a:rbit 446- 447
a:rburé 614- 731- II.9.1.A
a:rbutâ 314- 563
a:rkilé 531
a:rdsân 616
a:rdviré 342- II.10.2.B.2
arésté 111- 131- II.9.2
a:rfulé cf. fulé
a:rgamas II.6.1
a:rga:rdé 221
a:rgiyô 671 - II.9.2
arivé 253
arlwa 462- 464- II.6.2
a:rmasé cf. ramasé
a:rmas mâte:r 475- II.10.2.A.1
a:rmas mâtri 475- II.9.2
a:rmo:rslé cf. mo:rslé
a:rmôté 10.83
arozé 614
a:rpasé 334- 342
a:rpusé 825
a:rsâm 413
a:rtu:rné 252- II.10.2.B.2
arye:r 811- 11.64
aryê 543- 11.35- II.9.2
asa:r cf. zasa:r
asasê cf. kryé II.9.2
as d a:rm 936- II.10.1.2
asé 480- 11.62
asizé 251- 253 - II.9.2
aspe:r kwit 273- II.10.2.A.1
aspéré 264- II.9.2

aspe:r syô 614
asté 544
aste:r 153- 11.63- II.9.2
aswa:r 152- II.9.2
atâsyóné 614- II.10.1.5
atelé 10.31
"atelier" II.9.2
a te:r 131- 531- 825- 11.64- II.9.2
atéri:r 825- II.9.1.B
a tèt 383
atwé 11.34- II.10.1.8
au 11.1.10- 11.34- II.10.1.8
avalas cf. lavalas
avaryé 515- II.10.1.5
avâ 11.5- 11.6.3
avâk 11.72
avâtye:r 154
avèk/èk 11.5- II.9.2- II.10.1.8
avèg 221
avóka 435
aya 425- 475- II.6.2
ayó 480
az 243
azalé 559
azòt 11.1.10- 11.34- II.10.1.8
azyé 951 (note)- II.9.2
â 151- 10.12
â ba 131- 154- 11.5- II.9.2
âbarate:r 278- II.10.2.B.1
âbaratèz 278- II.10.2.B.1
âbalé 571
âba:rké 831- 834
âbaré 252- II.9.2
âbéké 253- 531- II.10.2.B.1
âbérik cf. zâbérik
âbété 468- II.9.2
âbo:rdi:r cf. lâbo:rdi:r
âbulkidi/lâbulkidi II.11
âbwaté 671
â ka d 11.5
âkadmâ debut 211- II.11
âko:r 152
â kôfizyô cf. kôfizyô
â dé 264- II.9.2
â déo:r 11.5
â de:rayé 154- II.9.2
âdéyé 673
â di:r 311
âdrèz 239- 952 (bwa d...) II.5
âdrógé 468
âduy/âdwi 262- 377
â fas 131- 11.5
âfayi:r 232
âfâtiyaz 241
â fizyô 543- II.9.2
âfu (vb) 276
âgazé 512- II.7
âgâté 273- II.9.1.B
âgréné 413- 474- II.10.2.B.1
âgrénmâ 413 cf. lâgrènmâ
âgresé 10.34- 10.83
â le:r 123- 131- 11.5- II.9.2
âm 443- 655
âmayé 213- 465- 833- 861
âme:rdé 264
âme:rdmâ cf. lâme:rdmâ
ânwiyâ/anüiyâ 264- II.9.2- II.10.2.B.1
ânwimâ cf. zânwimâ
â ó 131
â ó d 11.5- II.9.2
âparé 144- 315- 394- 826
âpa:rké 661- II.9.2
âpayé 833- II.10.1.4
âpilé 833- II.9.1.B
âplasmâ 311- 316- II.10.1.4
âplényé 264- II.10.2.B.1
âplwayé d kilti:r 711- 713- 714
âpo:rt pyès 573
âprofité 427- II.10.2.B.1
âpwazóné 664
ârazé 275- 472
ârólé 821- II.10.1.4
ârólmâ 821- II.10.1.4
âs 216
âsâm 472- 11.5- 11.71- II.9.2- II.10.1.8
âsiv 825- II.5
âso:r cf. lâso:r
âspèk II.11
âsyènmâ 154- 11.63
â ta 231
âtanwa:r/âtonwa:r 334- 952- II.9.1.A
âtâ 221
âtéré 735
âtisé 472
âto:rtiyé 413
â trê d 153- 11.13- 11.14- 11.15- 11.1.B
âtyé 263- 542- 662- II.9.2
â tyê pa 263- II.9.2
âto:rtiyé 413- II.10.1.4
âtrak cf. lâtrak
â trave:r 231- 272- 276- II.10.1.2
âture:r 472- 475- II.10.2.B.1

âvalé 361- 10.60- II.9.1.A
âvizazé 221
âvulü/âvuli 277

ba (géog.) 111
ba (vêtem.) 394- II.9.2
baba 241- 413- 434- 452- 473- II.6.1
baba létsi 392- 622- II.9.2
baba lâtiy 622
baba zélèksyô 434
baba mai 635
baba fig 451- 654- 666
baba palmis 654
baba sèk 468
baba tân 413
babakut II.5
baban 474- II.9.2
babiyaz 222
babiyé 222
babuk 238- 934- II.11
babul 952- II.11
babus 942
bak 311- 313- 341- 515- 531- II.10.1.4
bak sole:r 753
bakwa cf. vakwa
badamyé 952- II.6.1
badinaz 222- 473- 10.60
badinaz ma:rmay 451- 452- II.10.2.A.2
badiné 252- 441- 513
bag 395
bag de né 532
bag de fô 392
bagapâ 561- 756.
bagas 756- II.7
bagasye:r 752
bagé 255- II.9.2
bagèt 870
bagèt zaz 211
bagèt zug 532
bal 371- 445
bal buké 445- II.10.2.A.2
bal dudu 445- II.10.2.A.2
bal gudrô 445- II.10.2.A.2
bal maryaz 416- 445- II.10.2.A.2
bal sakremâ 416- 445- II.10.2.A.2
bal tamul 464- II.10.2.A.2
bal zako:r 416- 445- II.10.2.A.2
bal (balle) 515- 542- 571- 658
balau 942- II.7
balâs 441- 453- 542- 742-743
balâsé 413
balé 542- 644- 651
balèn 564
baléyèz 672
balizé 612- II.9.2
balizaz 736- 10.81
balizyé 952- II.7
baló 534- 558- 571
balô 211- 413- 446
balô brêzèl 631
balyaz 343
balyé (vb) 343- II.9.2
balyé (subs) 343- 655- 10.21- II.9.2
balzamin 952
banan 654
banan (poisson) 942- II.10.1.2
banân/bananér 151- II.10.1.7
banwa:r cf. bwa nwa:r
ba:rd ku 216- II.9.2
ba:r d rê 216
ba:r d zu:r 141- II.9.2
barakuda 831- 942
baramin 515- 621- 870
baraswa 122- II.11
baraz 661
ba:rb 213- 942- II.10.1.1
ba:rb de kapisê 952- II.10.1.1
ba:rb de kré 942
ba:rb de sa II.9.2
ba:rb 502- 635
ba:rb sêtâtwan 952
ba:rbadin 659- 952- II.6
ba:rbarê cf. kapisê ba:rbarê II.9.2
ba:rbó 333- II.9.2
ba:rbóté 236- 342- 392- II.9.2
ba:rbyé 514
ba:rk 821
ba:rdó 311- 313
ba:rdótyé II.10.2.B.1
baré 232
baré (vb) 252- II.9.2
barik 542
barikad 316- II.10.1.5
baró 211- 212- 314- 316- II.9.2
baró d vuati:r 316
baró simtye:r II.10.2.A.2
baròk 223- II.9.2
baróté 543- II.9.1.B
baryólé 663
baskil 315- 751- II.10.1.4
baskilé 315

baskilę:r 742
basku:r 712- II.9.2
basé 432- II.11
basê 113- 122- 133- 236- 341- 612- II.7
bas pwatrin 665
bastrêg 441- 561- II.11
bat 122- 123- 223- 254- 342- 364- 378- 417- 442- 663- 646- 11.1
bat arye:r 254- 531- II.9.1.B
bat a te:r 254- 314- 477
bat bobin 462
bat ê dus 218- II.9.2
bat ê karé 441- II.10.1.2
bat ku d zyé 221
bat ê zyé 221
bat le zyé 10.83
bat la lâg 222- 254
bat la mê 254
bat le pyé 254- 275
bat mai 476
bat mâg 364
bat sô zyé 221
bata:r 214- 352- 415- 424- II.10.1.7
batavèk 445- II.10.2.A.1
batavya 942- II.10.1.7
batay 353- 434- 447- 474- 475- 477- 10.83
batay kòk 447- II.10.2.A.2
batayé 477
bataye:r 477- II.10.2.B.1
bataye:r kòk 447- II.10.2.A.2
batâ d lam 111
batâ d po:rt 315
batèm 414- 466
bate:r d be:r 434- II.10.2.A.2
bate:r d bobin 467- II.10.2.A.2
batimâ 321
batizé 414
batô 242- 616- 10.21- 10.23- II.9.2
batô murûg 374- 952
batô sôz 374
batô la kòl II.10.2.A.2
"batterie" II.7
batwa:r 342
bav 277
bavèz 863- 936
bay 333- 431- 515- II.9.2
bayaz 413- 474- 513- II.10.2.B.1
bayé 413- 474- 513- II.5.-II.9.2
baza:r 363- 544- 545- II.6
baza:rdyé 514- 542- 545- 615- II.10.2.B.1
bazu 397- 426- II.6
bâ 812- II.9.1.B
bâ d vakâs 812- II.10.2.A.2
bâ grapê 812- 823- II.10.2.A.2
bâ la ko:rd r 812
bâ la semi:r 812- 833- II.10.2.A.2
bâ milyé 812- II.10.2.A.2
bâ parésé 812- II.10.2.A.2
bâ patrô 812- 825- II.10.2.A.2
bâ segô 812- II.10.2.A.2
bâ segô marê 812
bâ tene:r 812- 823- II.10.2.A.2
bâ trwazyèm 812- II.10.2.A.2
bâ zapa 812- 833- II.10.2.A.2
bâbu 331- 333- 555- 559- 835- 952
bâbu kalimé 952- II.10.2.A.2
bâkal 664
bâklòs 942- II.11
bâkul 322- II.9.1.B
bâdaz 236- II.10.2.B.1
bâdé 275- 723- II.9.2
bâde:r 275- 475- II.10.2.B.1
"bancassal" II.6.1
"bandège" 333 (1)- II.6.1
bâdèz 333- 343- II.6.1
bân 243- 411- 421- 422- 428- 431- 666- 671- 10.81-11.31- II.10.1.8
bébèt 132- 211- 271- 463- 465- 468- 469- 477- 934- II.9.2- II.10.1.4
bébèt kóko 934- II.10.2.A.2
bébèt de bwa 475
bébèt la te:r 934- II.10.2.A.2
bébèt la:rzâ 934- II.10.2.A.2
bébèt malba:r 468- II.10.2.A.2
bébèt zavâ 468- II.10.2.A.2
bébèt zórèy 934- II.10.2.A.2
bèk (pédoncule) 616- II.10.1.2
bèk (le fait de /béké/) 834- II.10.2.B.1
bèk (d'oiseau) 354- 447
bèk/bèk élèktrik 322- II.10.11
bèk d alwès 952
bèk â kwê 572
bèk la plim 432
bèk ròz 920- II.10.2.A.2
békaba:r 952- II.5
békali 48- II.10.2.A.1
béké 834- 836- 862- 870- II.9.2
béke:r d klé 512- 10.82- II.10.2.A.2- II.10.2.B.1
békin 831- 942- II.7

bédan 561
bèf 377- 661- 663- 10.40- 10.83- 11.23
bèf brâka:r 532- 663- II.10.2.A.2
bèf la sari 663- II.10.2.A.2
bèf litye:r II.10.2.A.2
bèf malgas 663- II.10.2.A.2
bèf mèg 10.14
bèf móka 663- II.10.2.A.2
bèf pano 532- 534- 663- II.10.2.A.2
bèf péi 663- II.10.2.A.2
bèf to:rti 378
bégéyé 222
bèl 123- II.9.2
bèl de nwi 239
bèlbèl 11.44- II.10.2.B.3
bèlil 934
belòt 442
bélyé 655- 920- II.10.1.7
bèlzamin 952- II.9.2
be:r (berceau) 413- II.9.2
be:rlyé 531- 614- II.10.1.7
be:rlòk 251- 512- 513- II.9.2
be:rné 236- 276
be:rné (sali) 342- 392- II.9.2
be:rnik 863- 936- II.9.2
be:rsak II.11
be:rtèl r153- 383- 534- 558
be:rze:r 396- II.9.1.B
bès 622
bèt 211- 262- 10.33
bétèl 234- 239- 476- 952- II.9.1.B
bétel marô 952- II.10.2.A.2
batô 311- 314- 322
bètrav 374
bèz 144- II.10.2.B.1
bézé 264- 381- 413- 473- 478- 477- II.9.2
béze:r 273- 475- II.10.2.B.1
béze:r 273- 612- II.10.2.A.2
bèzmâ 144- 476- 477- II.10.2.B.1
bê 480
bê (interj.) 480- II.6.5
bêgali 425- 920- II.6
bênyé 453- 464
bêzwê 562- 952- II.10.1.1
bi 385- II.9.2
bib 934- II.5
bib de ló 934
bib sèk 211
bibas 952- II.9.1.B
bibi 211- 263- 424- 10.35- II.8
bibik 413
bifé 322
bigarad 656- 952- II.9.1.B
bigayr934- II.9.2
bigo:rnó 863- 936
bil 233
bilêbi 362- 659- 952- 10.31- II.6.1
biltê 434
bimidòm 433
bi:rgó 863- 936
biró 434- 514
biró d marin 821
biskis 239- 952
bisé/büsé II.9.2
bisik 211- 851- 852- II.5
bisiklet 531
bistrak 435- II.11
bité desi 469- II.9.2
bit 112- 133- 371- 446- 453- 645
bitasyô 428- 611- II.7
bité (zwé...) 453
bito:r 920
biyé 541
biyó 334- 364- 10.13
blaké 522- II.11
blad 217- 666- II.9.2
blâ 214- 218- 413- 423- 427- 480- 712- 713- II.10.1.6
blâ fe:r blâr 423- 512
blâ la te:r 423
blâ ma:rmit 423- 424
blâsi 385- 659
bléblé 11.4.4
bléèt 952- II.10.1.1
blesé 827
blèz 453- II.11
blòk 394- II.9.2
blóké 143- 354- II.10.1.2
bòb 211- 251- 445- 446- II.6.1
bóbès 322
bóbin 468
bóbó 235- 303
bóbó zarab 235- II.10.2.A.2
bòbòk 215- II.11
bókê 315 cf. lâbrókê
bókle:r 942- II.10.2.A.2
bóku 235- 11.43- 11.44- 11.5- II.9.2
bóémya 952- II.9.1.A
bòl 334
bólókós 396- II.5

bóné (zurit) 377- 870
bóné (techn.) 752
bóné d prèt 952- II.10.1.2
bóné d prèt 863- 933- II.10.1.2
bóné d pwêsô 314
bóné zarab 397
bóne:r 141- 152- 11.63
bónòm 241- 412- II.9.2
bónòm tôbé 942- II.10.1.2
bónwit 831- 942- II.7
bó pa:rte:r 942- II.10.2.A.2
bó pe:r 466
bo:r 113- 823
bo:r a bo:r 113- II.9.2
bo:r d me:r 111- 121
bo:r la me:r 121
bo:rdaz 512- 523- II.9.2
bo:rdé 313- 562- 563- 811- II.9.2
bo:rdé (ê) 222- 475- 646- 11.62- II.9.2
bo:rdé (vb) 255- 435- 531- II.9.2
bo:rdik 942- II.5
bore:r 615- 723- 934- II.9.1.B
bo:rné 612
bósi 211
bóté 446
"botiche" 333- II.6.1
bóyó 217- 272
bô 152- 156- 231- 234- 271- 362- 544
bôba:rd 671- 672- 673- II.10.1.2
bôbô 379- II.9.2
bôbô banan 379- II.10.2.A.2
bôbô kalu 379- II.10.2.A.2
bôbô kókó 379
bôbô kravat 379- II.10.2.A.2
bôbô galabé 379- II.10.2.A.2
bôbô la fès 237- II.10.2.A.2
bôbô la gòm 379
bôbô la lin 237
bôbô la mal 379- II.10.2.A.2
bôbô larurut 379
bôbô mai 372- 379
bôbô malakòf 379- II.10.2.A.2
bôbô manyòk 379- II.10.2.A.2
bôbô néne:r cf. koko
bôbô patat 379- II.10.2.A.2
bôbô pimâ 379- II.10.2.A.2
bôbô ralé 379
bôbô zarikó 379- II.10.2.A.2
bô dyé 243- 322- 427- 461- II.9.2
bô ma:rsé 544
bô pé 421- 543- 11.62- II.9.2
bô pa:rte:r/bo pa:rte:r 836- II.10.2.A.2
bra (membre) 212- 413
bra 113- 133- 215- II.7
bra fo:r 211- II.10.1.3
bra smê II.10.2.A.2
brabâ 614
braké 415- II.9.2
brakónyé 448- 891
bram 462- II.6.2
brama 462- 463
bras 552- 831- 835- II.9.2
bras (pès la bras) II.10.2.B.1
brasé 834- II.9.2
braté 473- II.10.2.B.1
brâka:r 332
brâd 559- 571- 952- II.9.2
brâd blâ 952- 10.13- II.10.2.A.2
brâd ve:r II.10.2.A.2
brâdé 255- II.9.2
brâl 952- II.9.2
brâs 651- 10.83
brâs de vâ 142- II.10.2.A.2
bré 826- II.9.1.B
brèk 532
brèd 371- 374- 622- 631- 952- II.6.1
brèd blé 374- II.10
brèd gró grê 374- II.10.2.A.2
brèd mafan 374- 378- II.10.2.A.2
brèd ma:rtê 374- 952- II.10.2.A.2
brèd méday 374- 952- II.10.2.A.2
brèd mórèl 374- 952- II.10.2.A.2
brèd murûg 374- 952- II.10.2.A.2
brèd payate:r 239- 952- II.9.1.A
brèz 275- II.10.1.2
brézi:r 664- II.9.1.A
brê (ê ti...) 543
brê (adj.) 214- 424- II.1.10.6
brêzèl 211- 374- 615- 631- 952- II.6.1
brêzèl marô 631- 951- 952- II.10.2.A.2
brikòl 394- 533- II.9.2
brigâ 413- II.9.2
brigâdaz 413
brilé 112- 278- 653- 10.60- 10.83
brilé sô pilô 10.50
brile:r d pilô 334
brin 141- II.9.2
briz 142- 385- 823- 824- II.9.2
briz lam 811
brizâ 122

brò̀s 342
brò̀s kókó́ 213- 343- 655- II.10.1.2 II.10.2.A.2
bróse:r 672
brôs 217
brus 614- II.9.2
bruté 513- II.11
bruyé 141- 572
bruya:r 144
bu 113 (ló́ d bu)- 113 (tru d bu)- 311- 312- 522- 10.35
bubu 235- II.11
buk 461- 662
bukanaz 331- II.10.2.B.1
bukané (vb) 331- 377- 6711- 891- II.7
bukané (subst.) 331- 377- 378
buka:r 143- II.9.2
bukâ 311- II.7
buké 465- 542- 559
buké rézê 651- 658
buklaz 644
budê 377
buftâg 942- II.5
buftâg de kré 942
bug 214- 242- 271- 421- 427- II.9.2
bugêvil 952- II.9.1.B
bugri 211- II.9.1.A
"bouilly" 333
bul 214- 452- 447- II.10.1.4
bul (fe:r la bul) 273- II.9.2
bul de blé 552- 952- II.10.2.A.2
bul de nèz 952
bul tamarê 424- 475
bulèt 377
bu:rbóné 422
bu:rbónyak 384
bu:rbuy 234- II.6.1
bu:rdô 671- 672- 934
buré (vb) 252- 255- 277- 353- 385- 434- 477- II.9.2
buré (subst.) 477- II.9.2
birê 572
burik 661- 10.31- 10.50- 10.83- 11.23
bu:rs 836- 870- 942- II.7
bu:rzô 711- 722- 732- 734- 736
bus 212- 222
bus kabri 468- II.9.2
busa:rd 572
busé (subst.) 665
busé (vb) 222- 232- 476- 571
busóné 447
busô 826- 952
busô sinwa 379
busrôg 850- 891- 942
bus tô gèl 576- II.10.2.A.1
bûsé 514
but 156- 216- 377- 394- 474- 515- 543- 612- 666- 732- 10.21- II.9.2
butèy 333- 381- 542- 835- 10.83
butik 131- 381- 545- II.10.1.4
butikyé 545
butónaz 644- II.10.2.B.1
butóné 447- II.10.1.2
butô (ergot) 447- II.10.1.2
butô (vanille) 644
butô 235- 238- 664- 666
butô dâ zyé 235
buvé 561
"bouilli" 333
buyi:r 364- 568
buyô 365- 376- 861- 10.22
buyô pwêti 238- II.9.2
buzarô II.9.1.B
buzbuzé 255- 11.1.11- II.10.2.B.1
buzé 255- 386- 757
buzi 322- 461- 465- 486- 531- 10.40
bwa 331- 381- 444- 561- 645- 813- 821- 10.81- II.9.2
bwa d... 952- II.10.2.A.2
bwa (forêt) 311- 951
bwa fló́ 841- II.9.2
bwa ame:r 239- 952- II.10.2.A.2
bwa bul 952- II.10.2.A.2
bwa karât 231
bwa karé (â) 211- 231
bwa kasâ 239- 952- II.10.2.A.2
bwa ko:rbó 952- II.10.2.A.2
bwa d alimèt 331
bwa d âdrèz 952- II.5- II.10.2.A.2
bwa d balé 239- 952- II.10.2.A.2
bwa d basê 952- II.10.2.A.2
bwa d bêzwê 239- 561- 952- II.10.1.1
bwa d bôba:rd 239- 672- 952- II.10.2.A.2
bwa d busô 239- 952- II.10.2.A.2
bwa d kabri 952- II.10.2.A.2
bwa d ki 216- 253- 332- II.10.2.A.2
bwa d kivi 952- II.5- II.10.2.A.2
bwa d kule:r II.10.2.A.2
bwa d demwazel 239
bwa d fe:r 239- 952
bwa d fle:r zon 952- II.10.2.A.2
bwa d fóré II.10.2.A.2

bwa d gal 239- 664- 952- II.10.2.A.2
bwa d gólèt 952- II.10.2.A.2
bwa d guyav marô/goyav marô 952
bwa d li 833
bwa d lé 316- 952- II.10.2.A.2
bwa d lustó/lòstó 239- 952- II.10.2.A.2
bwa d maó 844- 952- II.10.2.A.2
bwa d mómô/mamâ 239- 952- II.10.2.A.2
bwa d né 212 cf. ba:r d ku II.9.2
bwa d nèf 952- II.10.2.A.2
bwa d òliv 952- II.10.2.A.2
bwa d patat cf. kay
bwa d pêtad 239- 952- II.10.2.A.2
bwa d pla 952
bwa d pòm 952- II.10.2.A.2
bwa d prin/prin 952- II.10.1.1
bwa d râpa:r 239- 664- 952- II.10.2.A.2
bwa d rô 216 cf. ba:r d ku II.9.2
bwa d rôg/rôd 239- 952- II.10.2.A.2
bwa d sap 243- 561- II.9.2
bwa d sapâ 239- sapâ 952- II.6.1
bwa d saplé 952
bwa d sâdèl 612- 952- II.10.2.A.2
bwa d seniy 239
bwa d siró 239- 952- II.10.2.A.2
bwa d surisòd 952- II.9.2-II.10.2.A.2
bwa d syam 561
bwa d zak 454- 659- II.9.1.B
bwa d zida 952- II.10.2.A.2
bwa d zido:r 952- II.10.2.A.2
bwa fâdi 331
bwa maavèl 468
bwa malgas 952- II.10.2.A.2
bwa manyòk 634
bwa manyòk marô 952
bwa mapu 952- II.7
bwa mèg 952- II.10.2.A.2
bwa nwa:r/banwa:r 562- 952- II.10.2.A.2
bwa papay 659
bwa pyâ/pûâ 952- II.10.2.A.2
bwa ruz 561- 952- II.10.2.A.2
bwa zòn 239- 952- II.10.2.A.2
bwa zózó 239- 951- 952- II.10.2.A.2
bwa:r 381- 385- 10.22- 10.50- 10.60
bwa:r dló 236
bwa:r lâk 385- 474- 10.22
bwé 832- 861
bye:r 388
byê 214- 11.44- 11.61

k (conj.) 11.72
kaba 218- 395- II.9.2
kabale:r 434- 441- II.9.2
"cabanne" 322 (note)- II.7
kabanô cf. kalbanô
kaba:r 373
kabaré 445- II.11
kabay 394- II.6.1
kabèb kabèb 448
kabiné 316- 321
kabó (poisson) 85- 892- 942- II.9.2
kabó (sexe) 218- 10.60- II.10.1.2
kabó d fô 942
kabó dmi nwa:r 891- 942- II.10.2.A.2
kabó d sab 942- II.10.2.A.2
kabó gêgê 942- II.10.2.A.2
kabó grâd ékay 942- II.10.2.A.2
kabó lâdo:rmi 891- 942
kabó léza:r 942- II.10.2.A.2
kabó lòs 891- 892- 942- II.10.2.A.2
kabó malba:r 870- 942- II.10.2.A.2
kabó mara:r 891- 942- II.5.-II.10.2.A.2
kabó nèg 942- II.10.2.A.2
kabó nwa:r 891- 942- II.10.2.A.2
kabó sal 942- II.10.2.A.2
kabó sóte:r 835- 942- II.10.2.A.2
kabó zyéve:r 942- II.10.2.A.2
kabòs 235- II.9.2
kabósé 211
kabri 377- 462- 465- 661- 667- 10.13- 10.7 10.81- II.9.2
kabri marô 448- 667- 910- 10.40- II.10.2.A
kaka 469
kaka zórèy 236- II.10.2.A.2
kakaó 952
kakayé 353- 10.83- II.9.2
kakayèz 353- II.10.2.B.1
kad 322- II.9.2
kade:r 211- 316- 341- 551- 952- II.11
kadik (mal...) 233
kadin 666- II.11
kadó 544
kadòk 238- 239- 453- 952- II.11
kadriy 445
kaf 213- 223- 413- 422- 423- 424- 467- 475- 480- 10.35- 10.70- 11.23- II.6.1
kaf (poisson) 942- II.10.1.2
kaf sirizyê cf. kaf
kafé 334- 386- 659- 952- 10.83

kafé katr e:r d matê 385
kafé â pó 659- II.10.2.A.2
kafé blâsi 659
kafé fle:r 952- II.10.2.A.2
kafé grê ruz 952- II.10.2.A.2
kafé lérwa 659- 952- II.10.2.A.2
kafé libérya 659
kafé marô 952- II.10.2.A.2
kafé péi 952- II.10.2.A.2
kafrin 424- 480- 11.23- II.10.2.B.1
kaftri 659- II.9.1.B
kal 453- 477- II.11
kalamuka 271- II.6.1
kalbanô 712- II.10.1.4
kalbas 252- 333- 445- 659- 813- 826- 952- 10.13
kalbuti cf. kalibuti
kalkô 397- II.6.2
kalkilé 261
kalé (vb) 253- 515- II.9.2
kalé ("engloutir") 381- 382- II.9.2
kalfa 920- II.10.1.2
kali 463
kalibuti 515- II.10.1.3
kalimé 311- 312- 331- 558- 952- II.10.1.2
kaliptis 952
kaliptis gro po 952- II.10.2.A.2
kaliptis sitronèl 952- II.10.2.A.2
kalité 644
kalòt 413- 477- 863- 933- II.10.1.2
kalsô/kansô 394- II.10.1
kalu (pilon) 218- 334- 462- II.5
kalu 263- 414- 477- 480- II.11
kalubadya 435- 544-273- II.6.2.
kalupilé 375- 376- 379- 462- 952- II.6
kalyanòm II.6.2
kamaléô 513- 674- 931- II.10.1.1
kamarad 10.82
kamarô 475- 893- 935- II.6
kamarô blé 893- 935
kami 264- II.9.2
kamómiy 952- II.10.1.1
kamyô 531- 543
kan 721- 736- 952
kan away 721- II.10.2.A.2
kan batavya 721- II.10.2.A.2
kan bato:r 721- II.10.2.A.2
kan bigtana 721- II.10.2.A.2
kan bôbô 721- II.10.2.A.2
kan filé 735
kan furaz 661- 952- II.10.2.A.2
kan gêgâ 721- II.10.2.A.2
kan lébèn 721- II.10.2.A.2
kan luzyé 721- II.10.2.A.2
kan mapu 721- II.10.2.A.2
kan mapu pe:rlé 721- II.10.2.A.2
kan móris 721- II.10.2.A.2
kan pu:r maké 721- II.10.2.A.2
kan ra gró vât 721- II.10.2.A.2
kan risfô 721- II.10.2.A.2
kan taiti 721- II.10.2.A.2
kan tamarê 721- II.10.2.A.2
kan vakwa 721- II.10.2.A.2
kan vye:rz 723- 735
kanal 121- 523- 644- 822- 851- 893
kanal (gouttière) 315- 341- II.9.2
kanal la fès 216- II.10.2.A.2
kanapé 417- II.10.1.4
kana:r 144- 214- 352- 377- 11.23
kana:r maniy 352- II.10.2.A.2
kana:r (viande de boeuf) 665
kanèl 952- II.10.1.1
kanèt 453- II.9.2
kanèt blé 342
kanèt zyé 212- II.10.1.2
"canevette" 333- II.9.2
kaniki 377- 543- II.9.2
kanli:r 644
kanòt 121- 377- 821- 822- 826- II.9.2
kanóté 385- II.10.2.B.1
kansèt 394- II.1.1
kansô cf. kalsô
kanya 441- II.6.2
kap 114- 121- 522- 613- 653- 835- II.9.2
kap de pli 142- II.10.2.A.2
kap de vâ 142- II.10.2.A.2
kapab 264- 480- 10.21- II.9.1.A
kapayé cf. ka:rpayé
kapkap 232- 233- 276- II.11
kapile:r 322- 952- II.9.1.B
kapé 255- II.9.2
kapisê 836- 942- II.10.1.1
kapisê ba:rbarê 942- II.10.2.A.2
kapisê blâ 942- II.10.2.A.2
kapisê karèm 841- 942- II.10.2.A.2
kapisê kató 942- II.10.2.A.2
kapisê d fô 942
kapisê lo syê 942- II.10.2.A.2
kapisê móris 942- II.10.2.A.2
kapisê natirel 942- II.10.2.A.2

kapisê róti 942
kapisê tóró 942- II.10.2.A.2
kapisê zòn 942
kapitèn (faux bourdon) 672- 673- 934- II.10.1.2
kapitèn (poisson) 836- 942- II.7
kapitèn békin 942- II.10.2.A.2
kapitèn blâ 942
kapitèn gèl ròz II.10.2.A.2
kapitèn gró dâ 942- II.10.2.A.2
kapitèn móris 942 - II.10.2.A.2
kaplin 396- 554
kapòk 371- 952
kapóné 276- II.9.2
kapóne:r 276- II.10.2.B.1
kapo:r 211- 231- II.6.1
kapòt 394
kapô 276
kapsil 453
ka:r (mesure) 381- 382- 542
ka:r (1/4) 612
ka:r (car) 531
ka:r (quart-équipe) 757
ka:r d sâ 663
ka:r prop 612
karab cf. krab
karabi 213- II.9.2
karabiné 142- II.9.2
karabòs 861- 935- II.9.2
karapat 664- 934- 10.14- II.6.1
karay 334- 379- II.6.2
karâbòl (bille) 453
karâbòl 239- 659- 952- II.6.1
karâg 251- 835- 841- 942- 10.21- II.7
karâg amurèz 942- II.10.2.A.2
karâg blâ 942- II.10.2.A.2
karâg kósô 942-II.10.2.A.2
karâg gró tèt 942- II.10.2.A.2
karâg nwa:r 942- II.10.2.A.2
karâg tasté 942- II.10.2.A.2
karâgèz 377- 861- 935- II.6.1
ka:rbi:r 892
ka:rbirate:r 531
ka:rkas 665
ka:rkilé 261
ka:rdinal (oiseau) 920
ka:rdinal (poisson) 827- 834- 836- 952- 942- II.7
ka:rdinal grâ gèl 942- II.10.2.A.2
ka:rdinal lâsèt 942- II.10.2.A.2
karé 213- II.10.1.2
karèm 151- 460- 464- 464- 465- II.10.11
kari 278- 364- 371- 372- 375- 378- 427- 835- 10.83- II.6
kari kaf 364- II.10.2.A.2
kari dló 364- 893- II.10.2.A.2
kari glise:r 364- II.10.2.A.2
kari malâg 364- II.10.2.A.2
kari ma:rgòz 264- 278- 480
kari sula:r II.10.2.A.2
kari zak 659
ka:rlâg 264- 427- 811- II.9.1.B
ka:rli 463
ka:rlô 464- II.6.2
karmadi 466- 468- II.6.2
ka:rmô 464- II.6.2
ka:rné 544- 714- 742
ka:rne:r 274- 392- II.9.1.A
karó (fer à repasser) 342- 826- II.9.2
karó (gastro-entérite) 233- 234- II.9.2
karó 133- 545- 611- 612- 615- 622- 711- II.9.2
karòt 374- 441- 10.31
karòt marô 952- II.10.2.A.2
karòt taba 641- II.9.1.B
karòtsur 862- 880- II.9.1.A
karóte:r 513
ka:rpayé/kapayé 255- 477- II.9.2
ka:rt 441- 442- 443
ka:rt de bwa 433
ka:rtiyé 477- II.9.2
ka:rtusé 375- II.10.2.B.1
ka:rtyé 253- 428- 434- 665- II.7
karusèl/karuzèl (jeu d'enfant) 441- 453
karusèl (élection) 434
karya 314- 934- II.6.1
karyaté 934- II.10.2.B.1
karye:r 613
karyòl 532- 10.31
kasâki 211
kaskad 113
kaskas nikóla 451- II.9.2
kaskasé 211- 223- 392- 824- II.10.2.B.3
kaskavèl 239- 445- 469- 952- II.6.1
kaskèt 396
kasku 446- 453- II.10.2.A.1
kasé 112- 131-(kas kôtu:r) 254- 278- 445- 476- 522- 531- 734- 825- 10.13
kasé (cueillir) 254- 559- 635- 653- 655- 10.50- II.9.2- kas papay 211- II.10.2.A.1
kasé (subst.) 11.2
kasé (ó...) 453

kas â kat 264- 427
kas â ki (subst.) 211
kas â pay 513
kas bòbòkr 446- 453
kas kôtu:r 131
kas gózyé 381- II.10.2.A.1
kas le pwê 473
kas makadam 211- II.10.2.A.2
kas tir bwa 467- 474- II.10.1.4
kase:r 653- II.10.2.B.1
kase:r d kwi 475
kasi cf. kasya
kasi malgas cf. kasi marô
kasi marô 892- 952- II.10.2.A.2
kaso 435
kaspyât 239
kastròl 331- 334- II.9.2
kasya 645- 661- 952
kasya d syam 952
kasyèt 453- II.9.1.A
katakrèl/katakrèz 475
katafay II.5
katkat 378
katédral 462- II.10.1.1
katégori 757
katépêg 239- 952- II.6.1
kate:rn 443
kate:rpila:r 731- II.10.1.7
kati 462- II.6.2
katòs 473- 475- II.11
katpat 441- II.9.2
katrépis 375- 952
katre:r d matê 10.35
katsif II.9.1.A
katsu 541- II.10.1.4
kautsu 462- 861- 952
kavalyé 416
kavdir 464- II.6.2
kavi:r/kavya 445- II.11
kay (caille) 448- 920
kay bwa patat 920- II.10.2.A.2
kay kavkav 920- II.10.2.A.2- II.10.2.B.3
kay de lêd 920
kay malgas 920- II.10.2.A.2
kay péi 920
kay ruz 920- II.10.2.A.2
kayâb/kayâm 445- II.8
kayâb/kayâm (vêtement) II.11
kayé (geler, se solidifier) 123- 141- 675- 851
kayé (s'arrêter) 253- 513 cf. kalé
kayèn II.1.10.6
kaylus 212- 221- II.9.2
kayut 218
kaz 152- 311- 312- 313- 314- 316- 870- 10.14- 10.60- 11.5- II.5
kaz â bakr II.10.2.A.2
kaz â di:r II.10.2.A.2
kaz â pay II.10.2.A.2
kaz â tòl II.10.2.A.2
kaz karusèl 313- II.10.2.A.2
kaz la pay II.10.2.A.2
kaz satèk 313
kaz tay bèf 314- II.10.2.A.2
kaz tómi 313
kazâbó 10.83
kazibi II.9.2
kazimâr 480- 11.61- II.9.2
kazo:r 473- II.11
kazyé 861- 862- II.9.1.B
kâ/kâk 480- 712- 11.63- 11.72- II.92
kî 428- 445- II.6.1
kîba:r 373- II.5
kîkréla 392- 934- II.6.1
kâf 462- 464
kâpan'/kâpan 462- 615- 646- 736- 758- II.10.1.7
kâping 322
kân' 513- II.9.2
kân'a:r 475- 513- II.9.2
kândi 371- 465- II.6.2
kâté 255- II.9.2
kâtin 381- 442- 542- 545- II.9.2
kâtité 543- 11.62
kâz 238- 342- 371- 376- 393- II.6.1
kâzé 342- 392- 393- II.10.2.B.1
ké ("queue") 113- 377- 392- 632- 827- 10.34- 10.35- 10.40- 10.83
ké ("quai") 122- 823- 832- 835- II.7
ké kómèt 141
ké d lâgust 952- II.10.2.A.2
ké d mimit 952- II.10.2.A.2
ké d pwasô 952- II.10.2.A.2
ké d ra 952
ki d sat 952- II.10.2.A.2
ké d sat (=rien) 543
ké d syê (=rien) 543
kékfwa 156- 11.63
kéksòz 235- 11.35
kéday 334 cf. karay II.6.2
kèl 152- 11.36

kèlkèl 215- II.5
ke:r 217- 264- 275- 665- 10.60- 11.65
ke:r kôtâ 361
ke:r ("bourgeon") 239- 374- 642-732- II.10.1.2
ke:r d amâ 952- II.9.1.A
ke:r d bèf 239- 659- 952- II.9.1.B
ke:r d lyô 276- II.9.2
ke:r d sólèy 141
ke:r d zózi 952- II.10.1.1
ke:rmès 441
kès 477- 672
késô 531- II.9.2
kêz pyé 272- 454
ki (=cul) 214- 216- 272- 480
ki ("quel ?") 480- 11.36- II.9.2
ki/k (relatif) 11.37
ki sa 480- 11.36- II.10.1.8
ki sè k 480- 11.36- II.10.1.8
kilé cf. a:rkilé
kiló 542- 736- 742
kilòmèt 131
kilòt 394- 395- 397- 426- 665
kilòt grâ mâs 394- 426- II.10.2.A.2
kin 443- 476- II.9.1.B
kina 416
kiné 476
kini 333- 462- II.6.2
ki:rbit 383- 645- II.9.1.A
kité 154- 454- 473- 645- 664- 10.21- II.9.2
kit tô mamâ 218- 475- 480
kit sèn 454- II.10.2.A.1
kit suk 454- II.10.2.A.1
kiv 658- 757
kivi II.5 (cf. bwa d kivi)
kiy 811
kiye:r/küye:r 334- 474
klak 413- 477
klaké 413
klarifikate:r 753
klé 512- II.10.1.2
kle:r 214- 221- 234- 353- 413- 662- 734- 736- II.9.1.B- II.10.1.2
kléré 141
kle:rs 757
kle:rté 141- II.9.2
klóké 658- II.10.2.B.1
klòs 712
klu 235- 239
klwazô 321
klyâ 545
kóbay 352
kòk 386- 447- 465- 662- 10.35- 10.50- 10.83- 11.23
koka 386
kòk a:rmé 447
kòk batay 352- 447- II.10.2.A.2
kòk léspès 447- II.10.2.A.2
kòk pêtad 352- II.10.2.A.2
kòk valé 447
kòk ("coquille") 827- 835- 10.35- II.10.1.2
kòk (subst.) (syn.de kokmâ/ II.10.2.B.1
kókat 413- 475- 666- II.9.2
kòkte:r 530- II.9.1.A
kóké 381- 473- 476- II.9.2
kókèt 952
kókiy 376- 827- 863- 936
kókiyé 723
kòkmâ 476- 477- II.10.2.B.1
kókó (tête) 212- 213- 365- 413- II.9.1.B- II.10.1.2
kókó (fruit) 239- 462- 464- 465- 466- 622- 655- 813- 826- 952
kókó d pê II.10.2.A.2
kókó blé 655- II.10.2.A.2
kókó delo 655- II.10.2.A.2
kókó filibe:r 655- II.10.2.A.2
kókó lâtanyé 655- II.10.2.A.2
kókó malézi 655- II.10.2.A.2
kókó nê 655- II.10.2.A.2
kókó ròz 213- 655- II.10.2.A.2
kókó sésèl 655- II.10.2.A.2
kókó séve:r 655- II.10.2.A.2
kòkòl 262
kòkòt 10.83
kódêdé 211- II.10.2.B.1
kódi 462- II.6.2
kóélu 462- II.6.2
kòf 942- II.7
kóinda 465- II.6.2
kòl 112- 264- 448- 453- 573- 659- 10.40
kòl dibwa 651- 673- II.10.2.A.2
kòl (/a la kòl/) 448- II.9.1.B
kòl de sin 645
kòl ofisyé 394- II.9.1.B
kòl zirôdèl 920
kòl zwazó II.10.2.A.2
kòlkòl 238- 239- 952- II.10.2.B.3
kólé (subst.) 211- 216- 354- 441- 663- 665- 10.32- II.9.2
kólé (au jeu) 453- II.9.2

kóle:r 275- 10.32
kòl ó dâ 379- II.10.2.A.1
kólòm 713- II.9.2
kólónaz 612
kólópât 652- 671
kólòs 211
kòlpo:rte:r 545
kólô 612- 645- 712- 713- II.9.1.B
kòlta:r 826
kólyé 234- 395
kólyé busô 238
kòm 11.44- 11.67- 11.72
kòm sa 480
kòm sa mèm 480
kòm si 11.72
kóma 232
kómâ 211- 480- 11.61- 11.72
kómâdé 10.82
kómâde:r 513- 713- 714- II.7
kómâsmâ 151
kómê 316
kóméla 153- 11.63- II.10.1.8
kóme:r 412- 11.23
kómèt 141
kómèt (orchidée) 952- II.10.1.2
kómin 431
kóminyô 461
kómisyô 544
kómo:r 422- 467- II.10.1.2
kóné 213- 261- 513...- II.9.2
kóné manye:r 513
kónésâs 232- 241
kópó 561- II.9.2
kópératiV 645- 664
ko:r 231- 232- 11.1.10- II.9.2
kóray 122- 938
kóray kókó d mo:r 938
kóray ko:rn de se:rf 938-II.10.2.A.2
kóray defé 938- II.10.2.A.2
kóray gró dwa 938
kóray lasyèt 938- II.10.2.A.2
kóray ma:rgrit 938- II.10.2.A.2
kóray zêzâm 938- II.10.2.A.2
ko:rbèy dro:r 239- 952- II.10.1.2
ko:rbiya:r 417
ko:rbó 10.22
ko:rd 253- 394- 427- 453- 454- 515- 533- 558- 622- 813- 10.81- 10.83
ko:rd de fló 841- II.10.2.A.2
ko:rd de plô 841- II.10.2.A.2
ko:rdéô 445
ko:rdéô la bus 445
ko:rdónyé 514- 573- 942
ko:rdô 394- 466- 731- 811
ko:rdô mórès 394- 870- 933- II.10.2.A.2
ko:rdô sulyé 394- II.9.1.B
kóré 377- 665- II.9.2
ko:rn 665
ko:rn buk 952- II.10.1.1
ko:rn de se:rf 952- II.10.1.1
ko:rné 952- II.10.1.2
kórósòl 239- 659- 952- II.7
ko:rpórâs 211- II.9.2
ko:rs blâ 672- 952- II.10.2.A.2
ko:rs ruz 952- II.10.2.A.2
ko:rsaz 395
ko:rtèz 416
ko:rtézé 414- 416- II.10.2.B.1
kó sa 11.36- II.10.1.8
kó sa ê soz 451
kósô 153- 377- 392- 661- 666- 910- 10.23- 10.34- 10.40- 10.81- 10.83
kósô góni 666- II.10.2.A.2
kósô dâ bwa 910
kosté cf. akosté II.9.2
kostó 211- 231
kòstim 392
kòt ("côte") 665- 823- II.10.1.2
kòt ("tissu") 893- II.9.2
kóta 743
kóté 131- 212- 216- 394- 11.31- II.9.2
kóté (prép.) 11.5
kótó 112- II.10.1.5
kótô 333- 342- 343- 466- 616- 635- 645- II.9.2
kótômili/kótómili 239- 375- 462- 952- II.6.2
kózé 141- 222- 223- 264- 274- 10.34- 11.12- 11.1.11
kòzkózé 222- 255- 11.1.11- II.10.2.B.3
kòzmâ 222- II.9.2
kòz pa ! 480- II.10.1.8
kôbava 656- 952- II.10.1.7
kôblaz 363- II.10.1.2
kôbyê 152- 11.62
kôkôm 374
kôdané 435
kôdâse:r 754
kôdikte:r 758
kôfésyô 461
kôflo:r 661- 952- II.9.1.B
kôflo:r marô 952- II.10.2.A.2

kôfiti:r 373- 379- 631- 656- 10.23
kôfizyô 543- II.9.2
kôg 836- 942
kôg nwa:r 942- II.10.2.A.2
kôg pêtad 942- II.10.2.A.2
kôg sabuk 942- II.10.2.A.2
kôg tasté 942- II.10.2.A.2
kôg zòn 942- II.10.2.A.2
kônyé 213- 255- II.10.1.2
kônyé (=téter) 664
kôpa 561- 10.22
kôpe:r 382- 412- 11.23- II.9.1.B
kôpe:r (chinois) 545- II.10.1.4
kôplimâ 472- 10.31- II.9.2
kôse:rv 221- 826- II.9.2
kôséyé 431
kôséye:r 10.83
kôsol 431
kôtâ 263
kôté 523- 10.23
kôténe:r 646
kôtgut 237
kôtnasyô 422- II.10.2.9,3 cf./nasyô/
kôtpwêt 564- II.9.1.B
kôtsézô 144- 615- 635- II.9.1.B
kôtraryé 234- 474
kôtu:r 131- 521- 523- II.9.2
kôtvâ 142- II.9.2
kôzé 513
krab/karab 835- 860- 935
krab ka:rlé 861- 935- II.10.2.A.2
krab dyab 861- 935- II.10.2.A.2
krab grâ galó 935- II.10.2.A.2
krab la tay 935- II.10.2.A.2
krab limô 861- 935-II.10.2.A.2
krab nwa:r 861- 935
krab ruz 861- 935
krab trululu 935- II.10.2.A.2
krab vyólô 861- 935
krab ziraf 935
krak 222- II.9.2
krake:r 222
krapó 223- 674- 932- 942
krapó d bu 942
krapó d me:r 870- 942- II.10.11
kras 675- II.9.2
kras (salive) 212- 469- II.9.2
kravat 394
krazé 231- 342- 392- 822- II.9.2
kraz la pay 274
krâp 232- 233- II.10.1.4
krâp la mo:r 239- 952 cf. trôp la mo:r
krâpé 233
krâpô II.9.1.B
krâté 523- II.9.2
kré 823- 832- II.9.2
krédi 544
kréòl 223- 422- 611- 10.35- II.7
krépin II.9.1.B
krésónèt 952- II.10.1.1
krésô 631- 952
krèt 354
krèt de kòk 952- II.10.1.2
krêtif/krêtiv 276- II.10.1.8
krévé 243- 10.33
kri (=cru) 375
kridó 113- 523- II.10.2.A.2
krik krak II.9.2
kriktómerya II.9.1.B
kriyé 477- 480- II.9.2
kriz 233- 238- 664
kriz de ke:r 233- II.10.2.A.2
kriz de zâm/zâb 233- II.10.2.A.2
kriz vê zu:r 666
kró 827
kró d syê 239
kròk (crochet) 515- 646- II.9.2
kròk (syn /fwin) 622- II.9.2- II.9.1.B
krókódil 931- II.10.1.1- II.10.1.2
kròs 477- II.10.2.B.1
krósaz 477- II.10.2.B.1
krósé 255- II.9.2
krumé 362- II.9.2
krusku 393- II.9.1.B
krwa sêtâdré 314- 563
krwazé 435- 468- 523- II.9.2
krwazé (animal) 352- 663- II.9.1.B
krwasé (vb) 142- 447- 732
kryé 447- II.9.2
kryé lasasê II.9.2
kryé sô ke:r II.9.2
ku 216- 377- 477- 480
ku d bèk 834- 835- cf. bèk
ku d butô 447
ku d kôn' 235- 253- II.9.2
ku d dé 453
ku d lam 825- II.10.2.A.2
ku d lèvtèt 381- II.10.2.A.2
ku d ló II.9.2
ku d pa:rtâs 381- II.10.1.2
ku d pèt 216- 10.70- II.10.2.A.2
ku d pèt (fleur) 952- II.9.2

ku d pye 446
ku d sèk 381- 383- II.10.2.A.2
ku d sólèy 141- 233- 238- II.10.1.2
ku d vâ 143- 314- II.9.2
kuk 480- 11.36- II.10.1.6
kukun 441- II.5
kud 215- 573
kudav 934- II.11
kudé II.9.2
kudik 934- II.11
kulât 664
kulé 112- 113- 231- 232- 314- 386- 613- 653- 823- 834- 835- 841- II.9.2
kule:r 214- 252- 253- 254
kulèv 931
kulin 122- II.9.2
kulu 262- II.11
kuluté 573- II.9.1.A
kumi 464- II.6.2
kunis... 475- II.9.2
kunis madam 834- 942
kunis tô nénèn 475- 480
kunisé 476- II.10.2.B.1
kup 615- II.9.2
kup 542- 645- 712-735- 736- II.9.2
kupaz II.10.2.B.1
kupkupé 255- 11.1.11
kupé 252- 462- 464- 468- 476- 531- 665- 736- II.9.2
kupé (=châtrer) 662- II.9.2
kupé (subst.) 662- II.9.2
kupe:r 714- 736
ku:r 316- 416- 712- II.9.2
ku:r/ku:rt (adj.) 211- 11.41- II.9.2
ku:r d vât 233
kurâ 122- 823- 824
kurâ d me:r 123- II.9.2- II.10.2.A.2
ku:rli 920
ku:r pa:rte:r 952- II.10.2.A.1
ku:rzèt 374
kurupa 936
kusâ 131
kusé 10.50
kusiné 752
kusipa 10.50
kuti 920
kutiryèz 514- II.10.2.B.1
kutó 334- 477- 622- 751- 831- 10.32 10.34- 10.35- 10.50
kutru 426- 475
kuv (couvrir) 142- 734
kuve:rt 322- II.9.2
kuve:rti:r (toit) 312- 313- 314- II.9.2
kuve:rti:r (couvercle) 334- II.9.2
kuve:rti:r (agric.) 646- 735- II.10.1.4
kuve:rti:r péi 322- II.10.2.A.2
kuv po:rt 315- II.10.2.A.1
kuyònadr 222
kuyone:r II.10.2.B.1
kuyô 222- 231- 251- 262- 272- 475- 10.3.3 II.10.1.5
kuzé 412- 10.70- 11.23
kuzin 412- 11.23
kûngô 466- II.6.2
kûi cf. sâ kui 276
kûit/kwit 645- 646- 755- 758- II.10.1.4
kûize:r/kwize:r 756- 758- II.10.1.4
kûiye:r/kwiye:r cf. kiye;
kwa 153
kwak 373- II.9.1.B
kwafé 447
kwafe:r 514
kwé II.9.2
kwê 314- 572
kwêkwê 942- II.10.2.B.3
kwêkwê d kré 942
kwi 365- 571
kwis 215- 377- 665
kwite:r 385
kwizin 316
kwizinyé 942- II.10.1.7

dadak 453- II.9.1.A
dalô 472- 473- 736- II.11
dam 416
dam zan 333- 10.83- II.9.2
dav 385- II.11
day/daryô 444- II.11
dâ 211- 212- 234- 235- 10.33- 10.82
dâ la só 235
dâ/dân 131- 132- 253- 394- 11.5- II.9.2- 10.1.8
dâs 445
dâs rôd 453- II.9.2
dâsé 445
dâse:r 445
dâtèl 315- 392
dâtèl devâ 315
dâtèl la kaz 315- II.10.2.A.2
dâzéré 144
de (prép.) 11.5- II.10.2.A.2

debe:r 10.35
debut 241- 10.40- II.9.2
debuté 253- II.10.2.B.1
défave:r 231
defé 143- 736
degré 141- 271- II.10.1.4
delò 341- 11.21
demâdé 261
demê 155- 11.63
demun 11.35
depê 363- 11.22
depi/dépi 144- 11.5- II.9.2
depi le:r 11.72
deri/dri 238- 363- 371- 375- 466- 10.83- 11.22
de:rnyé (adj.) 141- 723
devâ 11.5
devâti:r 315- II.9.2
devinay 451- II.9.2
deviné 468
devine:r 467- 468- II.9.2
dé 264- 11.31- 11.38
dé ke:r 264- II.9.2
dé trwa 543- 11.35- II.10.1.5
déba:rké 521- 825- II.10.1.2
débaskilé 315- II.10.2.B.1- II.10.2.B.2
débat 264- 427- 477- II.10.1.8
déblé 114- II.10.1.6
débrâsé 331- II.10.2.B.1- II.10.2.B.2
débrusé 614- II.10.2.B.1- II.10.2.B.2
débruyé 427
débulé (vb) 114- 253- 834- II.9.1.B
débulé (subst.) 112- 114
débuli 114
débuzé 253- II.10.2.B.2
débwaté 664
dékalé 515
déka:rtiyé cf. ka:rtyé
dékólé 10.32
défalké 253
défave:r II.9.1.B
défân 435
défé 480
défê 243- 412- II.9.2
défó 271- 474
défôsé 423- II.10.1.8
défrisaz 614- II.10.2.B.1
défrisé 612- 614
dégazé 144- 252- II.10.1.8
dégèn 392
dégóbiyé 232
dégoté 392
dégrèn (â...) 392
dégréné 213- 222- II.9.2
dégrésé 232- II.9.2
dégu 144- 381- 543- II.9.2
dégusé 634
déliv 664
délivrâs 664- II.9.2
délivré 664- II.9.2
delpé 462- II.6.2
démaré 255- 394- 515- II.9.2
dématé 448
démayé 465- II.10.2.B.2
démân 416
démâsé 835
déme:rde:r 427
démô 463- 468
déniké cf. déziké
dénisé 673- 675
déo:r 132- 322- 386- 11.64- II.9.2
-déo:r (postposé) 422- II.10.2.A.3
dépa:rtmâ 431
dépasé 653
dépayaz 734- II.10.2.B.1
dépayé 614- 714- 734- II.10.2.B.1- II.10.2.B.2
dépésé 252
dépi cf. depi
dépité 431
déplimé 353- II.10.1.2
dépó 235- II.9.1.B
dépólé 235- II.9.2
dépuy 665- II.9.2
dépuyaz 434- 448- II.10.2.B.1
dépwalé 353
dérâzdérâzé 11.1.11- II.10.2.B.3
dérivé 385- 823- 831- II.10.1.2
dérye:r 11.5 - 11.64
désalé 10.34
désa:rzé 144- II.10.1.8
désólé 614- 714-735- II.9.2
désuné/désuné 477
désusé 735- II.9.2
détaké 211- 315- II.9.2
déturé 558- 614- II.10.2.B.1- II.10.2.B.2
dévidé 255- 264- 515- II.9.2
déviré 255- 427- 469- 870- II.9.2

dézabiyé 665
déze:r bâ/ze:r bâ 614
déziké 651- 655- 920- II.10.2.B.1- II.10.2.B.2
dézo:r d 475- 10.40- II.9.2
dézo:r dé 475- II.10.2.B.1
dézo:r de:r 272- 475- II.10.2.B.1
dézosé 827- II.10.1.2
dézyèm 733
dêd 352- 10.50- 11.23
diks 445
difé cf. defé
dig 113
digdigé 215- II.10.2.B.3
dinèt 452
dinamit 891- 892
di:r (adj.) 232- 362- 635- 10.23
di:r (vb) 467- 468
dirèkte:r 757
diryô 664
disâ 664
disâtri 664
disparèt 143
distâs 523- II.9.1.B
distâsé 131- 316- 412
distilé/distiyé 646
distilri 646
dize:r la prye:r 467- II.10.2.A.2
dlé cf. lé
dló cf. delé
dmi ka:r 381
dmi ka:rkas 665
dmi klé 836
dmi sâ 663
dó 216
dó ve:r 435- II.9.1.B
dòb 364- 378
dòkte:r 237- 413- 433
dòkte:r marô 237
dódó 386
dófê 942- II.10.1.1
dómèn II.10.1.7
dómine:r 278- II.10.2.B.1
dóminó 444- II.9.1.A
dóminó d estóma 216
dóné 141- 472- 652
dóné ("battre") 476- II.9.2
dórad 831- 942- II.7
dóré 836- 942- II.10.1
do:rmaz II.9.2
do:rmi:r 123- 251- 276- 454- 10.50- 10.89- 11.1.1
dòs 263- 480- II.11
dô (interj.) 480
dra 322
drag (fausse quille) 811- II.9.2
drag (traîne) 831- 832- II.10.1.2
dragé 831
drazé 414- 416
drésé 216- 413- 834
drèt 131- II.9.2
dri cf. deri
drwat 131
dsân/dsôn 131- 276- 11.1.1- II.9.1.A
dsi 11.5- 11.64
dsi:r 243- 11.5- II.9.2
dsu 11.64
du 132- 362- 10.35- II.9.2
dub filé 222
dudu 473- II.9.2
dudul 952- II.11
duduyé II.10.2.B.3
dule:r 231
dusin 561
dusi:r cf. adusi:r
dusmâ 11.61
duyé 492
dvâ II.9.2
dvâ (prép.) 131- 11.64
dvâti:r cf. devâti:r
dwa 215- 10.35
dwa d mê 215
dwa d pyé 215- 235
dwa fané 383
dwa zêzâm 233- II.10.2.A.2
dyab 132- 211- 467- 10.11- 10.22- 10.83
dyab buyi 132- II.9.2
dyagónal 572
dyaré 354
dyaré blâs 666

é 11.71
èk cf. avèk
ékalé 827- II.9.2
éke:r 561
ékip 736
éksité 447
édé 472
èg 362- 656- 10.31
élektrisité /lélektrisité 322
élêg 515- II.10.1.5
élêgé cf. lêgé
émriyô 831- II.10.1.3

émé (=aimer) passim
èn 11.31- 11.35- 11.38- II.10.1.8
èn fwa 11.63
éna cf. nana
épi 11.71
e:r 152
ére:r 891- 942
éska:rgó/léska:rgo 936
éska:rgótaz cf. léska:rgótaz
éskelèt 211
éskrâ 231- II.9.2
ésèl 521- 10.35- 10.7
éséyé 277
éspès/léspès 475
estan'ô 645- II.9.2
estati 461
esto:r/sto:r 315
estravagé 262
éstré cf. léstré
établi 562
établismâ cf. létablismâ
étâ/létâ 122
étêtèl II.5
étrav/létrav 840
étrâz 422- II.9.2
étrâzé 422
ê 11.31- II.10.1.8
êfo:rmé 261- II.10.1.8
ê pé 131
êsinifyâ 278- II.9.2
êstitite:r 432
ête:rdi II.10.1.4
êvité 445

faam 383- 952- II.5

fagóté 513- 673- II.10.1.5
falu II.5
fam 239- 421- 10.60
fam devi 435 (illegible) II.9.2
fam papâg 920
fam saz 413- 514- II.9.2
fanal 222- 476- II.10.1.1- II.9.2
fané 252- 385- 734- 833- 11.1.1- II.9.2
"fanon" II.6.1
"fany" II.5
fa:rfa:r 332- II.5
farêg 218- II.11
farin 144- II.9.2
farin la pli 144
farîné 144
fa:rlâgé (vb) 476- II.10.2.B.1
fa:rlâgé (â) 392- II.9.2
fa:rmasyê 514
farusé 823- 842- II.9.2
fasé 275
fatak 343- 661- II.5
fatak malgas 239
fatigé 831- 834- 11.1.11
fave:r 673- II.9.1.B
fay 231- 251- 271- 613- 664- 723- 736- II.9.2
fayfay 231- 144- II.10.2.B.3
fayit 544
fâdi 644
fâdsyê 475- II.9.2
fâgòk 394- 621- II.5
fâgurê 751- 757- II.5
fân 313- 558- 622- 11.1.1
fâta 386
fâtuni 942
fâzâ 322- 652- 952- II.5
femèl 473- 475- 662- 666- 11.23- II.9.2
fenèt (=col) 112- II.10.1.2
fenèt/fnèt 315- II.9.2
fenèt de bwa 315- II.10.2.A.2
fenèt de vit 315- II.10.2.A.2
fenuy 952
fé 331
fé/ti fé (maladie) 234- II.9.2
fèb 141- 413- 644- II.10.1.4
féblès 232
fékilri II.9.1.B
fékle:r 141- II.10.2.A.1
féfré 141- II.10.2.A.1
fégôdé 353- 473- 644- II.9.1.A
félé 273
féli:r 10.83
fémal 233- 264- II.10.1.8
fénwa:r 141- II.10.2.A.1
fénwa:rsité 141
fe:r (=fer) 532
fe:r (=faire, vb) 221- 234- 252- 274...
fe:r dâtèl 274
fe:r d lésâs 531- II.9.1.B
fe:r d ló 361- 826- II.9.1.B
fe:r ê pli 473
fe:r fô 834
fe:r la bul 474
fe:r la malis 473- 474

fe:r la pó 435- 441
fe:r l bal 234
fe:r l blâ 274- II.10.1.6
fe:r l fyô 274 cf. fyô
fe:r l trê 252
fe:r sô plim 353
fe:r zibu 354- II.9.2
fe:r zórey 221- 426- II.11
féray 480
fer blâ 333- 341- 515- 645- 10.40- 10.81- 10.83- II.9.2
fe:r blâtyé 514
fe:r mé 144- 255- 734- 10.5
fès 216
fósó 141- II.10.2.A.1
féstê 462
fèt (=feutre) 396
fèt (=fête) 464
fèt abram 460
fèt ka:r li r 462- 464
fèt di zu:r 464
fèt sa:r da r II.10.2.A.2
fèt simtye:r 151- II.10.2.A.2
fèt sinwa 151- 10.13- II.10.2.A.2
fèt siva 464
fétaz 314- 563- II.9.2
fóti:r 314- II.10.1.3
fèv 373
fèy 616- 651- 655- 661- 826
fey bétel 234- 441
fèy banan 333- 363
fèy brêzèl 343
fèy kalupilé 376
fèy kan 312- 722- 734
fèy de bwa 651- 826- II.10.2.A.2
fèy fig 333- 363- 379- 654
fèy laèmzé 237
fèy pimâ 238
fèy sóka 312
fèy sôz 10.34
fèy tòl 313- 372
fèy vakwa 312
fèy zak 10.83
fê 513
fidga:rs 475- II.9.2
fig 952- II.6.1
fig a grèn 264- 952- II.10.2.A.2
fig blâ 654- II.10.2.A.2
fig delé 952- II.10.2.A.2
fig gabu 654- II.10.2.A.2
fig marô 952- II.10.2.A.2
fig minyon 654- II.10.2.A.2
fig nê 654- II.10.2.A.2
fig sê zózèf 654- II.10.2.A.2
fig valri 654- II.10.2.A.2
fig zêzli 654- II.10.2.A.2
figi:r (=visage) 211- 231
figi:r 271
figi:r d syas 468- II.10.2.A.2
figirô 261
figyé 952- II.10.1.3
fil 322- 558- 572- 573
fil de fe:r 515- 861
fil de fe:r â kwiv 515- II.10.2.A.2
fil vakwa 558
filaó 239- 564- 952- II.11
filas 213- 831- II.9.1.B
filas (filet d'eau) 113- II.10.1.2
filaz 448- 823- II.10.2.B.1
filaz (pêche) 834- 836- II.10.2.B.1
filaz (canne à sucre) 721- II.10.2.B.1
filé 834- 841- 842
filé ("canne) 735
filé (à la..) 671
filât 711
filé (=filât) 711
filé (filet) 377- 665
filé (de la langue) 222- II.9.1.B
filê 880
filipin 658- II.9.2
filt 753
filye:r 314- 563- II.9.1.B
fimé 441
fimte:r 239
fimyé 614- 622- 661- 734- 735
fin 141- 232- 11.13- 11.14- 11.15- II.9.2- II.10.1.8
finisyô 232- 243- 385- II.9.2
firâg 813- 831- 892- II.5
fi:r mizi:r 156- 480- 11.6.2
fisâ 222- II.10.2.B.1
fisé 559
fitakô cf. takô II.5
fité 262- 573
fiyó/fiyu 412- 414- II.9.2
fiy 153- 412- 441- 480- 11.23
fizi 131- 448- 880
fizyô 239
fizyô (â) cf. â kôfizyô
flamâ 942
flamâ ruz 942
flane:r 736

"flasque" II.9.2
flaté 273
flâ 234- II.10.1.2
flâbó 834- 952
flâbó pétròl 834
flâbó (fleur) 952
flâbó d amu:r 952- II.10.2.A.2
flâbwéyê 952- II.9.1.B
flâgurê 384- 757- II.5
flèm 233- II.9.2
fle:r 322- 653- 632- 722
fle:r móris 952- II.10.2.A.2
fle:r sôk e:r 952- II.10.2.A.2
fle:r zòn 952- II.10.2.A.2
flès 452- 564- 880- II.9.2
fló 841
fó 622
fo:r 123- 141- 142- 241- 413- II.9.2
fóré 614- 951
fórésty é 431- 448- 521
fo:rm 573
fo:rsé 558- 573
fòs 614- 714
fòs kiy 562- 811
fòs mâg 657
fòs pas 122
fósé 621- 731- II.9.2
fósi 622
fóté 435- 465- II.9.2
fótèy 322- 533- 563- II.9.2
fótèy brikòl 533- II.10.2.A.2
fô (subst.) 112- 123- 823- 834- II.9.2
fô (dân...) 131
fô (adj.) 122- II.9.2
fôdmâ 216- II.9.2
fôksyóne:r 514
fôgonyé cf. fu:rgonyé
frâ 434- II.10.1.4
frâ (subst.) 541
frâbwaz 952- II.10.1.1
frâg cf. firâg
frâs 10.34
frâsé 223
frâsiséa 952
frâzipan 239- 952- II.10.1.3
fré (adj.) 141- 371- II.9.2
fré (subst.) 141
frékâtasyô 10.82
frédi:r 571
fre:r 412- 10.21- 11.23
frése:r 141- 376
frèz 952- II.9.1.B
frèz (fruit) 952
frê 531
frêgâ 392- 414- II.9.2
fri (vb) 364
fri (subst.) 651- 653
fri a pê 952
fri délisyé 952- II.10.2.A.2
frikasé 364
frilèz 395- II.9.2
fris/fwis 614
frisô 232
frizé 352
frizèt 352
frô 212
fróde:r 434
frómaz kósô 377- II.10.2.A.2
frómaz la plèn 664
frómaz tèt de mo:r II.10.2.A.2
fróté 223
fròtfròté II.10.2.B.3
fu 262
fuké 213- 451- 920- II.9.2
fuké bo:r la me:r 920
fuké nwa:r 920
fufu 262
fugad 275- II.9.2
fulkâ 252
fulé 235- 421- II.9.2
fulsapat 239- 952- II.6.1
fu:r 645
furaz 635- 661
fu:rgonyé 255- II.9.2
fu:rgô 10.31
fu:rmi 934
fu:rmi grâ galó 934- II.10.2.A.2
fu:rné 277- 475- II.10.2.A.1
fu:rnó 331
fu:rnó (de charbon de bois) 571- II.9.1.B
fu:rsèt 334- 622- II.9.2
fut 476
futo:r 480- II.9.1.B
futak 113- 952- II.5- II.10.1.3
futâ 222- 271- 278- 480- 10.31- 10.34- II.10.1.5- II.10.2.B.1
futi 211
futu 480
fuze:r 322- 558- 952
fuy 646- II.10.2.B.1

fuyapê 659- 952
fuyé 562- 614- 634- 643- 646- 731- II.9.2
fwa 217- 377- 665
fwa blâ II.9.2
fwa (=fois) 156 èn fwa 1 tâ II.9.2
fwa:r 232- 233- 239- 664- II.9.2
fwèt 413- 835- 892- II.9.2
fwété 144
fwin 622- II.9.1.B
fwin (=foëne) 870- II.9.1.B
fwiné 870
fyâsay 416
fyât 664
fyâza 233
fyé 10.60
fyèl 217- 264- 362- II.10.1.3
fye:r 262- 274- II.10.1.3
fyèv 232- 234- 239
fyèv krapó 432- II.10.2.A.2
fyèv de lé 234- II.9.2
fyô 274- 477- 10.83- II.9.2

gaba:r 532- II.10.1.6
gabari 731
gabyé 211- 262- II.10.1.2
gabyó 216- II.9.2
gadyâm 211- 263- 392- 480- II.11
gal 239- 354- 666- 10.13- 10.23
galabé 757- II.11
galabe:r 239- 614- 934- 952- II.10.1.7
galé 114- 121- 444- 477- 731- 822- 833- 10.13- 10.40- 10.82- II.9.2
gale:r (/â.../) 427
gale:r 561- II.9.1.B
galéré 211- II.10.2.B.1
galfê 144- II.11
galó 447
galô 435
gam/lagam 273- II.11
gamat 515- 10.41- II.9.2
gamèl 363
game:r 273- II.10.2.1.B
ganèsa 462- 463
ganyé/gênyé 231- 232- 432- 476- 11.18- II.9.2
gara 393- II.6.1
ga:rd fóré 431- 448- 521- II.9.2
ga:rd mâzé 333- 363- 513- II.9.2
ga:rd pólis 435- 10.21- II.9.2
ga:rd rob II.9.2
ga:rd sâpèt 435- 713- 10.12
ga:rdénya 647
ga:rdinaz II.9.1.B
ga:rdyê d ló 934- II.10.1.2
garèn 352- II.9.1.B
ga:rgulèt 333- II.9.1.B
ga:rniyé 416- II.10.2.B.1
garon 934- II.11
ga:rsô 412- 441- 11.23- II.9.2
ga:rwazé II.9.2
gaskóné II.9.2
gasparê briné 384- II.10.2.A.2
gaspiy (/â.../) 278- 543- 653
gaspiyé 278 - II.9.2
gaté (vb) 123- 143- 377- 413- II.9.2
gaté d ló 216- II.9.2
gaté (subst.ou adj.) 413- II.10.1.7
gati:r 394- 515- 533- 622- 813- 952- II.9.2-
gató 218- 372- 373- 379- 743- 10.40
gaya:r 211- 231- 263- 362- 414
gazé 385- II.10.1.2
gazèt pe:rkal 441- II.10.2.A.2
gazô 371- 543- II.9.2
gazô bo:r la me:r 952
gâblô 333- 10.81- II.9.2
gèl 211- 212- 827- 851- II.9.2
gèl de lu 952
gèl pavé 942- II.10.2.A.2
gèl reso:r 942- II.10.2.A.2
gèl sal 222- II.10.2.A.2
gèl tyódó 475
gèl kabri cf. bus kabri
gélé II.9.2
gèpr 211- 271- 272- 378- 934
ge:r 477- II.9.2
"géreur" II.7
géri 232- 465
gérise:r 237
gérivit 239- 952- II.10.2.A.1
ge:rlé 934
gétali 316- II.10.2.A.1
gété 211- 221- II.9.2
gêgâ dans kan gêgâ, kabo gêgâ II.6.1
gêgê 215- II.11
gid 521
gid (oiseau) 448- II.10.1.2
gidaz II.10.2.B.1
gigin 211- 543- II.11
gildiv 383- 385- II.7

gin 211- 427- 467- 544- II.11
gita:r 445
giyòm 561
glas (subst.) 468
glasé (regarder) 221- II.11
glâd 217- 233- 239- 664
gli 233
glisaz 112- II.10.2.A.2- II.10.2.B.1
gòb (morceau) 372- 571- 643- II.9.2
gòb (piège) 448- 474- II.11
gobé II.9.2
gobe:r 211- II.10.1.2
gòb mus 211- II.10.1.2
gódô 321- II.6.1
gòf 673
gógnó 480- 515- II.11
gògòt 218- 476- II.9.2
gògòz 262- II.11
gòl 322
gólaz 395- II.5
gólèm 231- II.5
gólèt (perche,gaule) 272- 312- 322- 332- 830- 835- 836- 862- 892- II.9.2
gólèt (unité de mesure) 611- 711- 714- 734- II.10.1.3
gólèt karé 611- 711
gólèt kurât 711
gólèt filé 611- 711- 714
gòm 920- II.10.1.2
gómaz 477- II.10.2.B.1
gómé 236- 342- 392- 477- II.10.1.5
góni/guni 332- 343- 394- 532- 534 542- 571- 652- 671- 834- 851- 10.40- II.6.1
go:rz 216- 238
gòs 131
govinda/koinda 463- 465- II.6.2
góyav/guyav 232- 952- II.7
góyav marô 952- II.10.2.9.2
góyavlé 384
góyavyé/guyavyé 218- 239- 952- II.7 II.10.1.3
gózyé 216- 665
gô (de porte) II.11
gô (charançon) 934- II.9.2
gô d zak 616- 659
gôdé 473
gôf 122
gôflé 274- 664
gôfle:r 274- II.10.2.B.1
gôgô 216- 218- 253- 365- 477- 654- II.11
gra dub 377- II.9.1.B
grafiné 235- 477- II.9.2
grap 542- 833
grapê 813- 823- 825
grapê (grue) 751- II.10.1.3
grat (outil) 621- II.9.2
grat (fait de sarcler) 621- 645- II.10.2.B.1
graté (démanger) 631
graté (sarcler) 614- 621- 635- 714- 734- II.9.2- II.10.2.B.3
gratèl 235- 631- 937- II.9.2
grate:r 714- 734- II.10.2.B.1
grate:r d ki 513
grate:r d flâ 513
grate:r d pyòs 713- 758
grate:r ti bwa 467- 468
gratô 377- 10.82- II.9.2
gratô (lave) 112- II.10.1.2
gravua/grawa 11.41- II.9.2
grâ 242- 11.41- II.9.2
grâ béna:r 10.21
grâ(d) brin 141- 152
grâ ké 942- II.10.2.A.2
grâ kuto 334- 558- 622- 736
grâ dyab 222
grâ gèl 942- II.10.2.A.2
grâ gózyé 222
grâ lâg 271- II.10.2.A.2
grâ lwèt 222
grâ matê 141- 152
grâ me:r kal/makal 451- 920- II.11
grâ mun/môd 144- 154- 238- 242- 10.11- 10.40- II.9.2
grâ pe:r 10.34
grâd salup 154
grâd sézô 151- 615- II.10.2.A.2
grenadin/grenadiy 239- 659- 952
grenuy 932
grèf 652
grèg 334- 386- II.9.2
grélé 934- II.9.2
grémâ/grèymâ 833- II.9.2
grèn 218- 314- II.9.2- II.10.1.2
grèn burik 952- II.10.2.A.2
gréné 144- 235- 331- 559- 653- II.9.2
grès 364- 826- II.9.2
grès (le bon poids) 544- II.10.1.2
grésé 826

grévilléa 313- II.9.1.B
grèymâ cf. grémâ
grê 213- 322- 363- 373- 572- 633- 635- II.10.1.4
grê (noyau) 211- 221- 231- 238- 616- 651- 652- 659- 10.35
grê burik 952- II.10.2.A.2
grê d saplé 952- II.10.1.1
grê (pluie) 142- 144
grê 144- 272- II.10.1.2
grêpé 253
grimas 468
grimasyèz 274- II.10.2.B.1
grip 233- 234- 239
grip (volailles) 354- II.10.1.2
griyé 386- II.11
gró 274- 412- 427- 544- II.9.2
gró blâ 612
gró ke:r 264- 274- 277- II.10.1.2
gró kréòl 223
gró dâ 234- II.10.2.A.2
gró dwa 951- 10.40- II.10.2.A.2
gró fénwa:r 141- 152
gró grèn 233- II.10.2.A.2
gró lespri 271- 382- II.10.2.A.2
gró lèv 942- II.10.2.A.2
gro lulu 142- II.10.2.A.2
gró mamâ 412
gró marèn 412- II.10.2.A.2
gró matât 412- II.10.2.A.2
gró me:r 412
gró mómô cf. gro mamâ
gró myèl 675
gró ne:r 217- 665
gró papa 412- 11.22
gró parê 412- II.10.2.A.2
gró pikâ 952- II.10.2.A.2
gró pwa 378
gró pyé 233- II.10.2.A.2
gró siró 755- 757- II.7
gró sólèy 141- II.10.2.A.2
gró sô 372
gro syêdâ 952- II.10.2.A.2
gró tâ 143- 144- 824
gró trèf 952- II.10.2.A.2
gró vât 413- II.10.2.A.2
gró vât (maladie) 354
gró vèn 217
gró zabo 274
gro zaré 665
gró zâm/zâb 233- 239
gró zenu 633- II.10.2.A.2
grôn'/gròn' 122- 143- 475- II.9.2
grônyé cf. mo:rgrônyé
gròt 322- 461- II.10.1.2
gruyé 123- 252- 255- 322- 383- II.9.2
gu II.9.2
guf 122
guf (poisson) 942
gulaf 361- II.9.2
gulipya 361
guni cf. goni
guramyé 891- 942
gu:rmâ 10.81
gus 513- 632- 634- 644- 659
gut 543
guté (adj.) 365- II.9.2
guté (vb.) 365
guve:rne:r 431
guve:rnmâ 431- 512- 514- II.10.1.1
gwat 239

-i (morph.) 11.13- 11.14- 11.15- II.10.1.8
ilèt 112- 133- II.9.2
ivèl 463
izin cf. lizin
izinyé cf. lizinyé
la (art.) 11.31
la (démonst.) 11.31- 11.32- II.10.1.8
la (morph.passé) 11.13- 11.14- 11.15- II.10.1.8
la (=lacs) 427- 448- 831- 892- II.9.2
la ba 131- 11.64
la ó 131
labataz 515
labatwa:r 10.83
labitasyô cf. bitasyô-abitasyô
lakaz 11.5 cf. kaz
lakôt 743
laks 752
lakòstaz cf. akòstaz 445- 471- II.10.1.5
lad 653- 666- 681- II.10.1.2
ladâ 11.64
ladilafé II.10.2.A.1
laèmzé 433
lafus cf. afus 331- 462- 464- II.5
lalâbik 645- 757
lalâbik/lâbik 383- II.10.1.3
laló 239- 374- 952- II.11
lalwa (=police) 435
lalwa II.9.1.A
lalwès 952

lam 111- 123
lamsim cf. namsin
lamtaw 383- II.8
lané 151
lanis du 375- 952- II.9.1.B
lanizèt 414- 416
laparèy (=stérilet) 413- II.10.1.4
laparèy 755- 757
lapèl 712
lapê 352
lapê (poisson) 942
lapli 144
laplô 10.40
lapya 891- 942- II.9.1.A
larâ 836- 942- 10.40- II.10.1.1
larâ blâ 942
larâ ruz 834- 942
larâzmâ 447
la:r̂b vuéyaze:r̂ II.9.1.B
la:r̂kâsyèl 144
la:r̂kêpèt 392- II.9.2
la:r̂de:r̂ II.10.1.4
la reinyô 111
la:r̂ganó/lo:r̂ganó 121- II.9.2
la:r̂gé 255- 473- 661- 10.40- II.9.2
la:r̂ge:r̂ 252
la:r̂gèz II.10.2.B.1
la:r̂giyô 671
la:r̂mé 942- II.10.1.2
la:r̂mwa:r̂ 322- 391
la:r̂né 278- 10.40
larozwa:r̂ 264- 10.22
la:r̂pô 561- 564- II.9.2
la:r̂sô prasô 376- II.6.2
la:r̂te:r̂ 665
larurut 373- 952- II.9.1.9
la:r̂z (ó...) 831
la:r̂zâ 447- 551- 11.22
la:r̂zâ dló 433- II.10.2.A.2
la:r̂zâ lêfi:r̂m 433- II.10.2.A.2
la:r̂zâ ó tru 444
la:r̂zâ parésé 433
laryaz 531- 10.60- II.9.1.B
las (=asthme) 233- II.9.1.A
las/nas 561- 622- 10.40
las (adj.) 661- 666
laska:r̂ II.6.1
lasda:r̂m 936
lasé (=lacet) 448
lasé (vb) 512- 757
lasé (animaux) 661- II.9.2
laso (poisson) 942- II.10.1.2
lastik 462- 952- II.10.1.3
lastrô 952- II.9.2
lastrô marô 952- II.10.2.A.2
lastrô pikâ 952
latak 233
latanyé cf. lâtanyé
latwal 393
lav 112
lavalas 144- 613- II.9.2
lavaz 238- II.9.2
lavâ 811
lavâs 743
lavé (laver) 342
lavé (avoir) 11.18- II.10.1.8
lavyô 530
lawèt 952- II.9.2
lay 364- 374- 375- 632
lay marô 632
lay (papillon) 674- 934- II.5
lay (poisson) 942- II.10.2.A.2
lay bata:r̂ 942- II.10.2.A.2
lay blâ 942- II.10.2.A.2
lay kalu 942- II.10.2.A.2
lay zòn 942- II.10.2.A.2
lâbéli 123- 822- 825
lâbérik 373- 952- II.11
lâbik cf. lalâbik
lâbisyô 278- II.10.1.7
lâbo:r̂di:r̂ 222- 274- 473
lâbri 563
lâbrókê 315- II.9.1.B
lâbu:r̂d 314- II.9.1.B
lâbusi:r̂ 113- 122- 11.22
lâbyâs 445
lâk (=ancre) 813- 823
lâk (=encre) 385- 10.22
lâdigaz 113
lâdo:r̂mi 931- II.10.1.2
lâduy cf. âduy 377
lâg 212- 644- 10.34- II.9.2
lâg bèf 952
lâg de fé 952- II.10.1.2
lâg sat 394- II.10.2.A.2
lâgad 622
lâgé 666- II.9.2
lâgèt tô mómô 218- 475- II.9.2
lâgilâg 647- 952
lâgré 614- 645- 714- 734
lâgrénmâ 474- II.10.2.B.1
lâguti 392- II.6.1

lâme:rdmâ 264
lâp 322- 10.60
lâp (=coquillage) 863- 936-II.10.1.3
lâpa 664- II.10.1.2
lâplasmâ cf. âplasmâ
lâpre:r 831- 942- II.9.2
lâpre:r évâtay 831- 942- II.10.2.A.2
lâpyô II.10.1.2
larak cf. arak 383
lâs 831
lâsâ (arbre) 952- II.10.1.1
lâsâ 462
lâsèt 827
lâsivr476- II.5
lâso:r 255- 622- II.5
lâspèk 477- 515
lâtanyé 554- 952- II.7
lâtanyé (poisson) 942
lâte:rmâ 417- 466
lâte:rn 952- II.10.1.2
lâtiy 373- 376- 633
lâtrak 274- 278- 513- II.10.1.2
lâtrepriz 511
lâturaz 131- 316- 10.83- 11.64- II.9.2
lâvlòp 722- 734
le (art.) 11.31
levâ/lvâ 131- II.9.1.B
lé (=sève) 239- 635- 651- 659
lé (art.) 11.31
lé (être-vb) 11.17- II.10.1.8
lé/dlé (lait) 386- 664- 655- 10.70
lékim 383- 614- 622- 734- 753- II.9.1.B
lékim savô 238- II.10.1.2
lékòl 241- 432
lékòl marô 432- II.10.A.2
lékrisité 322
légim 363
lèl 446
lèp 233
lépòl cf. zépòl
le:r (air) 223
le:r (â..) 131- 822
le:r/le:rk 11.72- II.9.2
le:r/e:r (heure) 152- 153- 154- 757- 10.12
le:rbagé 272
lére:r/ére:r 942- II.11
lere:r 622- II.5
le:rminèt 561- II.9.1.B
lès 10.13- II.9.2
lésâs 236- 416- 531- 645- II.9.2
léska:rgó 936- 10.13- 10.83
léska:rgó la plèn 936- II.10.2.A.2
léska:rgó taba 936- II.10.2.A.2
léska:rgòtaz 644- II.10.2.B.1
léskin 951- 952- II.10.1.1
lésklavaz 154- 512
lésèl 10.35- 10.70
léspri 465- 468- 10.50
léspri malba:r II.10.2.A.2
léspri pwêti 271
léstasyònmâ 435
léstim 542- 545- II.9.2
léstóma 216- 217- 446- 564- II.9.2
léstré d 475- II.10.1.6
léstrèm ôksyô 461
létab 661
létablismâ 534- 712- 713- 751
léta:rzi 232- II.9.1.B
lété (être) 11.17- II.10.1.8
lété (saison) 151
létive:r 557- II.9.1.A
létrav 811
létsi 114- 239- 951- 952
létsi dé ó 952
létup/étup 213- 826
létye:r 661
lèv 212- 361
lèv bèf 942
lévé 141- 251- 255- 435- 635- 824- II.9.2
lèv tèt/lav tèt 381- II.10.2.A.1
lévyé 515
lèz 543- 562- 722- II.9.2
léza:r 931- II.10.1.1
léza:r (=poisson) 836- 942- II.10.1.2
lézòtfwa 154- 11.63- II.9.2
lêdigó 952
lêfyâza 233 - II.9.1.A
lêg 239- 476- 952- II.5
lêg pwav 952- II.10.2.A.2
lêgé 476- II.9.2
lêgmâ476- II.10.2.B.1
lête:rkâpan' 646
lêvitasyô 445
lêz 391- 553- II.9.2
lêz dâtèl 392- II.10.2.A.2
lêz la mès II.10.2.A.2
li 223- 11.12- II.10.1.8
li...li 421- 11.71
li (=lit) 322

li ku:rpa 322
li piké 322- II.10.2.A.2
like:r 414
liko:rn 836- 862- II.10.1.1
lil 111
lila 239- 564- 951- II.10.1.1
lilèt 133
lim 952
lima 936- II.9.2
limô 113- 353- 861- 952- II.9.2
limye:r 141
lin (=lune) 141- 655- 666- 850
lin de mo:r 141
lin (corde à linge) 321
lin (=ligne) 111- 342- 542- 731- 830- 832- 833- 834- 835- 836- 892
lin (poisson) 942
lin guve:rnmâ 111- 431
linèt 221
"liot" 333- II.5
li:r 11.11
li:rn 434
lis 557- 952
lisé 361- II.9.2
listô 811- II.9.1.B
lit 542 645- 675
litonr 423- II.11
live:r 141- 151
liv 542
live:rnaz 141- 151- II.10.1.1
livré 377
lizin 132- 612- 741- 751- 758- 11.22- II.10.1.4
lizin (=alambic) 645- II.10.1.4
liziny é 743- 751- II.10.1.4
ló (â...) 231
ló bâdèz 10.60
ló bénit 469
ló blâ 218- II.9.2
ló kafé 214- 424
ló kóko 231- 655
ló d bu 113- II.10.2.A.2
ló d kan 757
ló d sèl 10.50- II.10.2.A.2
ló râpâg 238- 371
ló ruz 732
ló tamarê 386- II.10.2.A.2
lóbépin cf. zóbépin
lóké 385- II.10.2.B.1
lóde:r 236
"lofer" II.9.2
lòm de ku:r 620
lòn 542
lópérasyô 237
lópital 10.31
lóra/nóra (morph.) 11.13- 11.14- 11.15- II.10.1.8
lóraz 144
lóré/nóré (morph.) 11.13- 11.14- 11.15- 11.17- II.10.1.8
lo:rganó cf. la:rgano
lóryé cf. zóryé
lóryé (laurier) 375
lòs 276- 827- 936- II.9.2- II.10.1.2
lòspis 10.31
lòt/ òt 154- 155- 156- 11.35
lótèl 10.81
lótèl misyé nérô 435
lótèl zariko 435
lóte:r 435- 10.21
lótó 443- 531- 11.22
lóvâ 315
lòz 321- II.10.1.3
lòz (=auge) 322
lózèy 952
lôbraz 141- 842- 10.23- II.9.2
lôbri 216- 10.35- II.9.2
lôg 211- 213- II.9.2
lôglôg II.10.2.B.3
lôgan 952- II.9.1.B
lôgòz 239- 647- 952- II.5
lôtâ 153- 154- 11.63- II.9.2- II.10.2.A.3
lôz 377- 665- 666
lôzi 513- II.9.2
lu kasyèt 453- II.9.2
lu kuri 453
lu débisté 453
luké 221- II.9.2
lulu 451- II.5
lup 663- II.10.1.2
lup (poisson) 942
lvârcf. levâ
lu:r 11.41
lwa cf. lalwa
lwèt 221
lwê 131
lwil/lüil 239- 364- 655- 10.60
lyan 322- 631- 644- 659- 951- II.7
lyan bèf 239- 952- II.10.2.A.2
lyan kafé 952- II.10.2.A.2
lyan kósô 239
lyan d a:rzâ 239- 952- II.10.2.A.2

lyan do mé 952- II.10.2.A.2
lyan éyé 952- II.10.2.A.2
lyan fèy rôd 952- II.10.2.A.2
lyan óro:r 952- II.10.2.A.2
lyan pwav 952
lyan ruz 952- II.10.2.A.2
lyan savô 239
lyan sâ fèy 239
lyan sôz fòl 952- II.10.2.A.2
lyan tupi 952- II.10.2.A.2
lyan zòn 952- II.10.2.A.2
lyané 252- II.10.2.B.1
lyâs 397- 466
lyèv 262- 377- 448- 910- II.10.1.2
lyèv (=homme habile) II.10.1.2
lyótròp 952
lyô 836- 942- II.10.1.2

ma (terme de respect) 248- 480- II.9.2
ma ("mat") 211- 341- 533
maboy 942- II.11
mabul 262
makabi 362- 836- 870- 942- II.11
makadam 522
makadam trâpé 10.50
makal cf. grâ me:rkal
makapkap 231- II.11
makatya 379- II.8
makin'ô 663- 665
makòt 231- 236- 242- 392- 558- II.5
makrèl 273- 475
makrèl bèf 273- II.10.2.A.2
makró 273- 475- 10.21- 10.34- II.10.1.6
makró (poisson) 942- II.10.1.1
maks 675- 861- 880
makuba 441- II.9.1.B
makwa (Noir) 424- II.8
makwa (oiseau) 920- II.8- II.10.1.2
madam 412- 421- 424- 480- II.10.1.3
madras 425- II.10.1.7
maf 143- 231- 362- 616- 653- II.5
mafan II.5
mafatâbwa 275- 952- 10.32- II.5
mafizé 616- II.10.2.B.1
magazê 316- 10.60
magazô süif 216- II.10.2.A.2
mai 238- 353- 363- 372- 635- 666- 10.11- 10.23- 10.60- II.9.2
mai kas â dé 372
mai deri 372- II.10.2.A.2
mai pété 372- II.10.2.A.2
mai pôb 372- II.10.2.A.2
mai seval 635- II.10.2.A.2
mai sósó 372- II.10.2.A.2
mal ("mâle") 352- 424- 662- 11.23- II.9.2
mal ("la malle") 530- II.9.1.B
mal ("mal") 10.35
mal kadik 233- II.9.1.B
mal do mo:r 824
mal maswa:r 233- II.9.2
mal mutô 234- 238- II.9.2
malak cf. zamalak
malad 231- 613- 723
maladi krapó 432- 513- II.10.2.A.2- II.9.2
maladi nwa:r 644- 723- II.10.2.A.2
maladi zòn 644- II.10.2.A.2
maladi vólay 513- II.10.2.A.2
malakòf 379- II.9.2
malakse:r 755
maladif 231
malâg 236- II.5
malba:r 213- 223- 397- 422- 425- 462- 469- 545- 10.22- 10.32- 10.70- 11.23- II.6.1
malbarèz 425- 11.23- II.10.2.B.1
maléré 427- II.10.1.3
malérézmâ 480
malê 262
malêg 235- II.9.2
malfézâ 435
malfôdé 271- 413
malgas 422- 467
malgré 480- 11.71- II.9.2
malis 271- 467- II.9.2
malisyé 271- 474- 736- II.9.2
malizé 427- 513- II.10.1.5
malòl 212- 236- II.5
malóya 445- II.11
malpa:rlé 222- 474- II.9.2
malpròpté 271- II.10.1.2
malsê II.9.2
malyèmèn 463
mamâ/mómô 353- 412- 480- 666- 10.14
mamèl 664
manèv 514- 757- 758
manèz 512
mani/maniy 397- II.10.1.7
mani 464- II.6.2
manòk 312- II.7

manyòk/mayòk 212- 239- 334- 373- 634- 952
manyòk (coup de poing) 477- II.10.1.2
manyòk fle:r 952- II.10.2.A.2
manyòk madagaska:r 952- II.10.2.A.2
manyòk nòm 952- II.10.2.A.2
manyòk marô 952- II.10.2.A.2
manyòk sêgapu:r 952- II.10.2.A.2
manyòk siró 379- II.10.2.A.2
manyòk zava II.10.2.A.2
maó 239- 952- II.7
maó d sab 952- II.10.2.A.2
maó tâtâ 239
mapim/mapêb II.11
mapu 562- 952- II.7
ma:r (mare) 113- 892
ma:r (résidu) 645- 646- 658- 675- II.9.2
ma:r (bwa:r la ma:r) 385- II.11
mara:r 942- II.5
ma:rké 541- 544- II.10.1.7
ma:rkiz 952- II.10.1.2
ma:rk pwê 573
ma:rdigra 10.81
ma:rdvirê 463
maré 122
marèl 453
marèn 412- 466- 11.23
marê 822
marêgwê 934- II.7
margòt 644- 652- II.9.2
ma:rgòz 239- 278- 362- 374- 952- 10.13- 10.35- II.6.1
ma:rgòz de lêd 374- 378
ma:rgòz du 374- 378- II.10.2.A.2
ma:rgózyé 564- 951- 952- II.6.1
ma:rgrit (poisson) 836- 862- 942- II.10.1.1
ma:rgrit fol 952- II.10.2.A.2
mari 144- 412
mari maryé 412
marin 121- 530- II.10.1.4
maritérèz 673- II.10.1.7
marizòlèn 375- 952- II.9.1.A
ma:rlimê 465
ma:rnay 241- 412- 432- 471- 473- 10.83- II.9.2- II.10.1.3- II.10.2.A.2
ma:rnit 214- 331- 334- 462- 469- 10.50- 10.60- 10.83
maróde:r 512
marô 252- 512- 544- 821- 951- II.7
ma:rs dân fé 464
marsâ 664
ma:rsâ d pê 392
ma:rsé 131- 152- 211- 223- 534
ma:rsmâ II.10.2.B.1
ma:rspyé 343
ma:rtê 920- II.6.1
ma:rtó 572
maryan sâ fèy 413- II.11
maryaz 415- 466- 10.60
maryé 242- II.9.2
mas 572- II.10.2.B.1
mas (nourriture) 362- II.9.2
masalé 375- 379- 952- II.6.2
masikròk 454- II.9.2
maskarê 352- II.10.2.B.1
maskòt 273- II.10.1.6
maskwit 755- II.9.1.B
masin 383- 614- 645- 646- 731- II.10.1.4
masin (auto) 531- II.10.1.4
masô 514
masòn 311- II.9.2
mastapê 477
maswarâ 827- 870- 942- II.10.1.1
masyak 271- 272- 891- 942- II.5
matapané 476
matât 412- 11.22
mataz 474- 475- II.10.2.B.1
matê 152
maté 255- 275- 448- 454- II.9.2
matla 322
matrap 448- 861- 862- 893- II.9.2
matrike:r 952- II.10.1.1
matye:r 235- 342- II.9.2
maul 428- II.5
maun 448- II.11
mavuz 143- 231- 354- II.5
mayaz 222- 522- 833- II.10.2.B.1
mayé 213- 465- 477- 723- 736- 813- 833- 834- 841- 842- 861- II.9.2
maye:r/maya 891- 942
maymayé 11.11
mayòs 573- 813
mazabèt 454- II.11
mazâbrê 239- 952- II.11
mazél 143- II.9.1.B
mazigado:r 467- II.11
maziné 261- II.9.2
mazinasyô 261- II.9.2
mâb (marine) 562- 811- II.9.1.B

mâb métrès 811
mâbólo 952- II.11
mâbrê 891- II.11
mâké 262- 558- 616
mâké (faillir) 232- 276- 353- 480- 732
"manchit" II.6.1
mâda:r II.5
mâdaré 322- 550- 851- II.5- II.10.2.B.1
mâdarèz 558- II.5- II.10.2.B.1
mâdarin 656
mâdif 558- II.5
mâdòlin 218- 233- II.10.1.2
mâdòz 383- 385- II.11
mâdreval 464
mâdrê 218- II.11
mâg 211- 231- 239- 464- 562- 657- 952- 10.31- II.10.2.A.2
mâgasay 952
mâgustâ 238- 239- 659- 952-II.9.1.B
mâs 333- 334- 452- 515- II.9.2
mâs pyòs 377- 10.70
mâzôzri 273- II.9.2
mâtègr 364- 466- II.7
mâte:r 273- 10.21
mâtónye:r 213
mâtô 212
mâtri 213- II.9.2
mâzé (vb) 153- 211- 262- 275- 361- 661- 10.23- 10.34- 10.40- 10.50- 10.60- 10.70- 10.81- 10.82- 10.83
mâzé (subst.) 363- 365- 435- 661- 10.50
mâzé kosôr 372- 415- II.10.2.A.2
mâzé to:rti 952- II.10.2.A.2
mâze:r d môg 361
mâze:rzapa 834- II.10.2.A.2
mâzwa:r 661- II.10.2.A.2
melô d ó 631- II.9.1.B
melô d frâs 631
mené 615- 711- 735- II.10.1.2
menûizyé 514
mèb 322
mékanisyê 758
médsin II.9.2
mèg 211
négó/magó 454- II.9.2
mèl 573
mélas 755- 757
mèlmélé II.10.2.B.3
mèm 480- 11.35- 11.44- II.9.2
mémwa:r 261
ménaz 343- 415- II.9.1.B
me:r (=maire) 431
me:r (au jeu) 453- II.9.2
me:r (mère) 271- 353- 412- 11.23- II.9.2
me:r zavòt 10.50
me:r (mer) 123...-10.34- 10.35
me:rd 216- 221- 276- 543- II.10.1.5
me:rl 448- 920- II.10.1.1
me:rl blâ 920- II.10.2.A.2
me:rsi bô dyé 480
mès (=mèche) 561- 571
mès (=messe= 461
mès katre:r 461
mésâ 123.. 143- 271
mèt (mètre) 542
mèt (maître) 432- 10.80- 10.83
mèt/métê 255- 391- II.10.1.1
mèt a te:r 364- II.10.1.1
mèt a te:r 824- 825
mèt ba 664
mèt bétô 544
mèt kari su dri 273- 10.83
mèt debwar 513
mèt muli:r 274
mèt ó fé 364
mèt 477- II.10.1.2
métalik 351- 515- 851- 861
métrès 562- II.9.1.B
métró 541
mê 215- 472- II.9.2
mê (=serre) 10.22- II.9.2
mê fo:rt 472- II.9.2
mê lôgr 435- II.9.2
mê to:rt 435
mi (=je) 11.12- II.10.1.8
mi (subst.) 331- 341- II.9.2
miks 215
midi 152
milé 661
milé 891- 942
milo:r 532- II.9.1.B
milpat 934
milyé (millior) 742
milyé (milieu) 10.70
milyô 742- II.10.1.7
mimi 10.83
mindi 397- 466- II.6.2
minispê 463- 465
mi:r (adj.) 362

mi:r (mur) 383- 635- 653- 659- 723- 731- 736- 757
mi:r (techn.) 757
mi: (mûr) 653
miray 473
miri:r 383
mis 453- II.11
miskad 238
miské 381- 382- 542- II.9.2
miskine:r 273- II.10.2.B.1
misèl mórê 513- II.9.2
misuk â misuk 221- 252 II.5
mit 644- 934
mize:r 427- 543- 613- II.9.2
mize: (adj.) 427
mizik 445
mizik la gèl 445- II.9.2
mizi:r 381- 383- 542- II.10.1.3
mobilèt 531
mó d futâ 222- 474- II.10.2.A.2
mòk 333- 444- 445- 452- 515- 542- 622- 652- 813- 826- 834- 10.21- 10.31- II.9.2
móka 663- II.10.1.7
móde:rn 572
mófin/mufin 468- II.6.1
mòl 811
mólé 211- 215
mómô 11.23
móné 541- II.9.2
mo:r (vb) 243- 11.11- II.10.1.8
mo: 141- 232- 243- 10.12- 10.21- II.9.2
mo:r bô dyé 243
mo:r zézi 243
mórèl cf. brèd morèl
mórès / mórèsk 394- 933- II.7
mórêg 446- 477- II.5
mo:rgad 835- 870- 936- II.9.2
mo:rgron'é 222- 264- II.9.2
mori 377- 10.23- 10.34- 10.83
mo:rn 112- II.7
mo:rslé/a:rmo:rslé 612
mo:rsó 131- 377- 393
mósad 272
móské 460
mòt 212- II.10.1.2
móte:r 840- 821
mótó 531
mòv 239
mové 143- 144- 231- 234- 271
mové vât 232- 233- II.10.1.4
mòvèz 825
mòvèz am 469
móza 952- II.9.1.A
mozaik 572
mô (poss.) 11.33
môbóló/mâbóló 659- II.11
môbrê 942
môd 242- 421 cf. mun
mô dyé sênye:r 480
môsénye:r 461
môt 395
môtan' 111- 112
môtâ d kwê 314- 563
môté (subst.) 112
môté (vb) 131- 253- 432- 822- 851
msyé 480
mu 834
muk 236
mukat 236- II.5
mukaté 476- II.10.2.B.1
mufin cf. mofin
mufya 211- 952- II.5
mugé/mûgé 476- II.10.2.B.1
mul 863- 936
mul (têchn.) 559
mulal 144- 331- 343- II.5
mulé (craindre) II.9.2
mulé (moudre) 144- 386- 10.11- 10.60- II.9.2
mule:r 276- II.10.2.B.1
muléyé 573
mulê 222- 334- 658- 751- 752- 10.60
mulê mai 222- 334- 372
mulê ros 334- 372
muliné 372- 833- II.9.2
muliné (subst.) 334
muli:r 211- 392- II.10.1.3
muluktani 376- II.6.2
mumu 236 cf. mukat
mun 132- 144- 153- 242- 271- 421- II.9.2
munwa:r 413- 480
muramalé 397- II.6.2
muri:r 10.40 cf. mo:r
muruk 239 cf. nuruk
murugu 397- 463- II.6.2
murûg 239- 952- II.6.1
murwa:r 232- 243- II.9.2
mus 653- 934- 10.70- 10.82- II.9.2
mus bèf 934- II.10.2.A.2
mus gri 672- II.10.2.A.2

mus nwa:r 672- 934- II.10.2.A.2
mus péi 672
mus ruz 672
mus sa:r bô 239- 934- II.10.2.A.2
mus sa:r bonèz 934- II.10.2.A.2
mus tâtarik 934- II.9.2
mus ve:r/mus a ve:r 934- 10.22- 10.83- II.10.2.A.2
mus ("abeille") 671- 934- 10.83
mus agòm 671
mus ("amie") 473- II.10.1.2
muslin 665- 393
mustas 213- 241
mustik 934
mustike:r 842- 851
musus 392- II.11
muta:r dyé 920- II.10.1.2
mutô 661- 10.81
muyé 823
mûg 361- II.5
mûge/mûgé 476- II.5- II.10.B.1
mûge:r 361- II.10.2.B.1
mwa cf. mwê
mwa ("mois") 151
mwa ("règles") 218- 469- II.9.2
mwanó 920
mwatyé 550
mwê 11.43- 11.62- II.10.1.8
mwêdremâ 11.62- II.9.2
myat 952
myèl 671- 675- 10.83
myèl sóka 675- II.10.2.A.2
myèl ve:r 675
myèt 543

na cf. nana
nama:r 515
namsèk 211- II.11
namsim 372- II.11
namsô 830- 870
nana/éna 10.82- 11.18- II.10.1.8
na:r gé 278- 474
na:r gura
nas cf. las
nasyô 422- II.9.2
nat 561- 952- II.5
nat kósô 952- II.10.2.A.2
nat kudin 951- 952- II.10.2.A.2
navé cf. lavé
nay 454- II.11
naz 841- 851
nazé 446
nazwa:r 827
nâspèk 271
né (nez) 212- 474
né (noeud) 331- 644- 645-722- 732
nèg 942 cf. kabó nèg
"négritte" II.7
nénèn 412- 413- II.9.2
néne:r 473- II.11
ne:r 217
neskrâ 211
nésê 671- 672
nèt 262
nèv/nèf 11.41
névé 412- 11.23
névèn 465
nèy 364- 466- II.6.2
nêstâ 152
ni 453- 671- 10.82
nik 343- 559- 616- 651- 655- 851- II.11
niké 559- 723- II.10.2.B.1
nilô 393- 834- 836
nóèl 151
nòm â famiy 411
no:r 142
no:r dé 142- II.9.2
no:r mâ 663
nòs 10.83
nô (=non) 480- 11.65
nô 411
nô d dam 411- II.10.2.A.2
nô d fiy 411- II.10.2.A.2
nô gaté 411- II.10.2.A.2
nô badinaz 411- II.10.2.A.2
nô la kaz 411- II.10.2.A.2
nôk 412
nu 11.12
nurise:r 673
nuruk 239- 952- II.6.1
nut/nòt 11.33- II.9.2
nüizâz 271
nuvèl 141
nwa:r 142- 214- 424
nwa:r (subst.) 223- 427- 10.35- 10.70- II.10.1.6
nwa:r ruz 424- II.10.2.A.2
nwit 141- 834- II.9.2
nyaz 142
nyès 412- 11.23

ó (lé...,dé...) 111...

ó but 427
ó ki 427- 10.82- II.9.2
ó plê 141
ó vâ 111- 644
óbépin cf. zóbépin
ókê 11.35
ókipé II.10.1.8
òf 373- 952- II.5
ólâdé 663
òn II.9.2
onepû 397- II.6
onékté 472- II.9.2
onèt 544
óparavâ 154
o:rkidé bâbu 952
o:rd 231
orlé (bijou) 397- II.6.2
orlké/urlké (culte) 468- II.6.2
ósi 11.43
òt 642
óté/ótwé 480
ótéba 232
óte:r 823- 832
ôt 10.35

pa 242- 480- II.9.2
pa (nég.) 221- 11.19- 11.66
pa d po:rt 314- II.9.2
pak 151- 415
paké 331- 421- 534- 542- 543- 558- 622- 736- 741- 11.62- II.9.2
paké ko:rvé 712
pakótiy 558- II.10.1.4
pakrèt 952
pagay 813- II.9.2
pagòd 462
pagòt/pagòd (plante) 239- 952- 10.50- 10.83- II.10.1.2
pagòt pôpô 952- II.10.2.A.2
paisa 426
palâk 861- II.10.1.3
palâké 255- 530- II.9.2
palâkê II.6.1
palâg 832- II.9.1.B
palé 444- 453
palikun 216- II.9.2
palisad 316
palm 880
palmis 544- 665- 952- II.7
palmis blâ 952- II.10.2.A.2
palmis dé ba 952- II.10.2.A.2
palmis buré 952- II.10.2.A.2
palmis dé ó 952- II.10.2.A.2
palmis kósô 952- II.10.2.A.2
palmis pwazô 952- II.10.2.A.2
palmis ruz 952- II.10.2.A.2
paltó 394- II.9.2
pan 377- II.9.1.B
pan (charpente) 314- 563
"pannelle" 333- II.6.1
panó 532- II.9.2
panyé 515
panyé ó bra:r 515
panyé baza:r 515- II.10.2.A.2
panyé me:rl 316
panyé zwazó 316- II.10.2.A.2
papa 412- 11.23- 11.44- II.9.2
papay 211- 239- 561- 659- II.9.1.B
papay kólôbó 659
papay de frâs 659
papâg 278- 353- 920- 10.13- II.5
papyé 10.34- 10.83
papyô 934- 942
pa:r 11.5- 11.64- II.9.2
pa:r rapo:r/rapo:r 480- 11.5
par â ba 131
par:râ ó 131
pa:r dvâ 131
parasòl 395- 512- II.9.2
parâ 412
pa:rbriz 315- II.10.1.4
pa:rk 316- 351- 661- II.9.2
pa:rké 314- 322- 343- II.10.1.5
paré 311- 343- 386- 834- II.9.2
pare:r kókó II.10.2.B.1
parès 513- II.9.2
parésé 672
parérspré 11.61
pa:rlaz 222- II.9.2
pa:rlé (subst.) 222
pa:rlpa II.10.2.A.1
paròl 10.70
paroli 222- 223- II.9.2
pa:rti 333- 363- 441- 444- II.9.2
pa:rtu 11.64
paryaz 444- 447- II.9.2
paryé 444
pas (géog.) 112
pas (magie) 237- 468
pask 11.72
pasé (dló) 523
pasé 156- 243

paspiré 664- II.9.2
paspyé 523- II.9.2
postrèl 523
pasyâs (fleur) 952
pasyâs 10.23
pat 241- 251- 322- 354- 644- 665- 870- II.9.2
pat pul 239- II.10.1.2
pat zòn 423- 475- II.10.2.A.2
patat 239- 373- 616- 952- II.10.1.5
patat (=patate douce) 634- 10.70-II.7
patat a dirâ 239- 952- II.10.2.A.2
patat labé II.10.2.A.2
patat layèl 952
patat rezê II.10.2.A.2
patat marô 952- II.10.2.A.2
patat susu (poisson) 942
patê 343
patéfòn 445- II.10.1.7
patisô 374- 631- II.9.1.B
patòl 239- 374- 952- II.6.1
patrô 480- 512- 823
patwa 223
pavé 613- II.10.1.2
pavyô 311- 314- II.9.1.B
payô 462
pavyô (pois) 942- II.10.1.2
pay 311- 312- 314- 396- 616- 633- 635- 646- 651- 661- 10.35- 10.81- II.10.1.3
pay kafé 10.40
pay kan 322- 661- 722- 734- 735
pay kókó 655- 892
pay de bwa 561
pay fig 654
pay gale:r 561
pay susu 553
pay vakwa 311- 312- 558
payas 322- 722- 10.60
payate:r 952- II.9.1.A
payaka 395- 396- II.6.1
payâké 920- II.7
payòt 311- 312- 314- 712
pâ 665
pâdâ di syèl 631
pâdiyér 114- 391- 821- 822- II.9.2
pâga:r 386- 451- 480- 11.72- II.10.1.8
pân'/pan' 243- 413- 893- II.7
pâplemus 656- 952
pâs 377- 827- II.9.1.B
pâsé 261
pât 112- 222
pé 131- 152- 156- 543- 11.44
pèk 614- 622- 734- II.10.1.7
péka II.9.1.A
péi 111- 132- 377- 386- 422- II.9.2
pèl 622- 10.31
pèlmélaz 278- II.10.2.B.1
pèlmélé 278- II.9.2
pèlméle:r 278- II.10.2.B.1
pèn 10.60
pépir 354- II.9.1.B
pe:r 412- 11.23- II.10.1.7
pe:r d famiy 131- 242- 411
pe:r (curé) 461
pe:r (=peur) 276
pe:r (cartes) 442
pe:rkal 393
pe:rd 232- 435
pe: lwi 942- II.10.1.2
pérér 276
pe:rméab 394
péroké 870- 942- II.7
pérô 314
pe:rpétité 435
pe:rsé 255- 342- 673- 675- II.9.2
pe:rsi 375
pe:rsi malba:r 375
pe:rsike:r 239
pe:rsòn (ya pa pe:rsòn 316- 421) 11.35
pe:rsyèn 315
pe:rt 234
pès 233- 468- 672- 674- 952
pès (pêche) 830..
pès démâsé 836
pès goni 893
pès la bras II.10.2.A.2
pès la kòt II.10.2.A.2
pès la kòt (=pès goni) 893- II.10.2.A.2
pès la drag II.10.2.A.2
pès la grap 836- II.10.2.A.2
pès la mòk 893
pès la trèn 836- II.10.2.A.2
pèskaval 841- 942- II.6.1
pésé 464
pése:r 822- 825- 851
pése:r d ké 121
pèst 233- II.9.1.B
pété 114- 141- 144- 221- 255- 264- 361- 427- 825- II.9.2
pèt â fle:r 123- 235
pèt lòf 232- 243- II.9.2

pétèz 952
péti:r 235- 10.83- II.9.2
pétiya 463
pétiyé 561- II.9.2
pétròl 383- 834- II.10.1.2
pétsay 631- 952
péye:r 10.83
pèz (=pèse-alcool) II.9.1.A
pézé 255- 261- 447- 448- 531- 564- 736- II.10.1.6
péyé (cartes) 442- II.10.1.2
pê cf. depê
pêg 278
pêpê 213- 262- 378- 558- 952- II.11
pêsèt 664
pêt 333- 363- 371- 542- II.9.2
pêtad 352- 10.83
pêtad (poisson) 942- II.10.1.2
pêti:r 223
pi (=plus) 153- 11.66- II.9.1.A
pik 144- 621- 731- 734- II.9.2
pik a kan 621
pik a ròs 621
pikê 952
piké (subst.) 571- 736
piké (=ferrer le poisson) 835- 880- II.9.1.B
pike:r 880
piké 212- 235- 371- 445- 464- 473- 653- 665- 827- 831
piké (=oxyder,s'oxyder) 645- II.9.2
pikèt 413
piki:r 237
piki:r pu bwa:r 237
pikòté 211- II.9.2
pigay cf. bigay
pilé 275- 375- 445- 659- II.9.2
pilil 413
pilô 334- 375- 469- 659- 10.60- II.9.2
pilô dri 334
pilo:r 217- II.10.1.3
piló've:r 394
pimê 235- 375- 376- 468- 952
pimê blê II.10.2.A.2
pimê bul II.10.2.A.2
pimê kabri II.10.2.A.2
pimê lasa:r II.10.2.A.2
pimê ma:rtê II.10.2.A.2
pimê nwa:r II.10.2.A.2
pimê zégwi II.10.2.A.2
pimê zwazó II.10.2.A.2
piné 432- II.11
pinèz 934
pinèz mo:rpê/mópê 934- II.10.2.A.2- II.11
pin'ô d êd cf. pyôdêd 239
"pion" II.6.1
pip 218- II.9.2
pip (=blanc des Hauts) 423- 475- II.10.2.A.2- II.11
pip lasó II.10.2.A.2
pipêgay 211- 239- 374- 952- II.6
pirat 278
pirògr 562- 821
pi:rz 238
pi:rzé 238- 10.13
pis 236- 934- 10.14
pis béra 236- 934- II.10.2.A.2
pisa 217
pisa d bib 386- II.10.1.2
pisa d syê 239- II.10.1.2
pisé 216
pispê 952
pistas 239- 379- 615- 634- 952- II.7
pistas a:rbis 952- II.10.2.A.2
pistas marô 239- 952- II.10.2.A.2
pistig 942- II.11
pitaklé 211- II.9.2
pitê 435- 475
pitô 112- 133- 371- 543- II.7
pityé 264- 427- 476- 543
pizama 10.22
pizô 352
pizô ramyé 920- II.10.1.1
pla 334- 375- II.9.2
plabo:r 811- II.9.1.B
plaké 522- 573
plan 561
plas 131
plas bo:rdaz 512- II.10.2.A.2
plasé 314- 415
plastic 396- 652
plat 362- 11.41
plat 531- II.9.2
plat (poisson) 942
platbêd 735
platfo:rm 314- II.9.1.B
platò 112- 612- II.10.1.5
plê 645- 732
plês 332- 631
plêtasyô 614- II.10.1.4
plêtaz 614- II.9.2
plêté 239- 612- 614
plête:r 645- 712- II.10.1.5
plêtô 512

plɑ̂tplâté II.10.2.B.3
plèn 441
plèn (adj.) 141- 664
plén'é II.10.2.B.1
plérré 561- II.9.2
plézab 472- II.9.2
plézâsyé 821- II.10.2.B.1
plɛ̂ 123- 141- 421- 543- 11.41
pli (=pluie) 144- 10.32- 10.35
pli (=pli) 473- II.10.1.2
pli (=plus) 152- 155- 11.43
pli méye:r II.9.2
pli d o:r II.10.1.2
plim 213- 354- 870- II.9.2
plim mo:rgad 870- II.10.1.2
plimé 213- 377- 448- 476- 655- II.9.2
plimé (subst.) II.9.2
plis 11.62
plisé 235- 377- 533- 827- II.10.1.2
plitó 480
plizye:r 11.35
pló 378- II.6.1
plòté 831- 833
ployé 842- II.9.1.B
plô 813- 830- 833- 841- 861- II.9.1.B
plôz 861- II.10.2.1.B
pó (=peau) 214- 262- 10.70- II.9.2
pó d budê 424- 475
pó d kabó 424
pó (=écorce) 238- 239- 651- 652- 10.83- II.9.2
pó (morphème) 11.13- 11.14- 11.15- II.9.2- II.10.1.8
pó di:r (poisson) 942
"poban" 333- II.9.2
pòk 235- II.5
póké 235
póké (â...) 635
pòklê II.10.1.7
póko:r 156
pòkpòk 239- 952- II.5
pokpòk trwa ka:r 952- II.10.2.A.2
pòlèn 644
polinévrit 233
pólisinèl 942- II.10.1.2
pòlvé 397- 466- II.6.2
pôm/pòm 215- 373- 634- 952
pòm kanèl 952
pòm dakó 216- II.11
pómé 211
pòm lâtanyé II.10.1.2- II.10.2.A.2
pòm zónu 215
pòmad 237
pópilasyô 412- II.10.1.7
po:r/po:rk 661- 666
po:r (port) 121- 822
póró 235- 664- II.9.2
po:rsé/polsé 239- 952- II.6.2
po:rslèn 936
po:rt 315
po:rtaz II.9.2
po:rtâ 231- II.9.2
po:rt grèf 652
po:rt peti 664- II.10.2.A.1
po:rt uti II.9.1.B
po:rté 131- 153- 261- 472- 666- 825- II.9.2
po:rté (=être candidat) 434
po:rté (a... d) 131
po:rte:r 521- 533- 534
po:rtfey 377
po:rtik 751
po:rtré II.10.1.2
pòs 278
pòs (=filet) 841- 842- 851- 892- II.10.1.2
pòst 441
póto 314- 563
pótu 466- II.6.2
pòz 274- II.9.1.B
pózé 544
pòzpózé 316- II.10.2.B.3
pô 523- 811
pô levyé II.9.1.A
pôd 353- 10.83
pôdèz 353
pôgòl (poisson) 942- II.11
pôgòl 151- 464- 942- II.6.2
pôp 432- 614
pôpé 564- 757
pôs 383- II.7
pôsó II.9.2
prâ/prâd 143- 252- 331- 415- II.10.1.2
préfé 431
préférablemâ 480
préla 515- II.9.1.B
premyé d lâ 151
premyé débi 156
prénô 411
prèske 11.62
près étup 392
préswa:r 658

présyèz 942- II.10.1.2
prèt (poisson) 942
prèt (prêtre) 462- 464
prèt (insecte) 934- II.9.2
prèt (bwa:rê) 381
prété 472- II.9.2
prévnâs 468- II.10.1.6
prês de gal 322- 952
prid 942- II.10.1.2
prin 952- II.10.1.1
prizónyé 435- 752
prómès 461- 465- II.10.1.4
prómyé 441- 723
prónôsé 653- II.10.1.2
própriéte:r 713
própriyété 612- 712- 713
pròp 392- 736
pròpté 236- 311- 342- 614
prósé ve:rbal 435
prósédé 435- II.9.1.B
prunèl 453
prye:r 237- 462- 464- 466
prye:r ma:rtê 920
ptèt 11.65
pti/ti 242- 423- 615- 662- 675
pu 934
pud 334- 373- 395- 468- 622- II.10.1.7
pud (=argent) 541- II.10.1.2
pul 352- 353- 662- 10.35- 10.83- 11.23
pul kuvèz 271- 353
pul d ó 920
pul marô 920- II.10.2.A.2
pul puri 10.40
pul site:rn 920- II.10.2.A.2
pulayé 316- 351
pumô 217- 665
pupul 354- 934- II.9.2
pundyak 543- 653- II.11
pupèt 274- 395- 452- II.9.2
puput 218- II.11
pu:r 11.13- 11.14- 11.15- 11.5- 11.72- II.9.2
puri 331- 10.83
pu:rpyé 952
pus 542
pusari 462- 467- II.6.2
puspas 376- II.11
pusé 465- 616- II.6.2
puspus 413- II.9.1.B
pusye:r 343- 561
pûi 826- II.10.1.2
pwa 633- 952- II.9.2
pwa a graté 373- 952- II.9.1.B
pwa ame:r 373
pwa bébé 633- 735- II.10.2.A.2
pwa bèf 735- 952- II.10.2.A.2
pwa bôbétòk 373
pwa karé 374- 952
pwa d kap 373- 379- 633- II.10.2.A.2
pwa d sab/pwa sab 373- 633- 952- II.9.1.B
pwa la rèn 373- 633
pwa mâz tu 374- II.9.1.B
pwa maskad 373- 633- 735- 952- II.10.2.A.2
pwa rô 373- 374- 952- II.9.2
pwa lu:r 447
pwaké 235- 375- 386- II.10.2.B.1
pwalô 334- 379- II.9.1.B
pwaré 631- II.9.1.B
pwaró 235- 374
pwasô 211- 377- 823- 827- 841- 10.21- 10.83
pwasô blâ 823- 942
pwasô d kóray 823
pwasô d kòt 841
pwasô d plas 823
pwasô d rós 823
pwasô day 836- 942- II.10.2.A.2
pwasô ga:rd pólis 942- II.10.2.A.2
pwasô maye:r 891- II.10.2.A.2
pwasô pla 891- 942- II.10.2.A.2
pwasô ruz 942
pwasô vólâ 942
pwatrin 377- 665
pwav 213- 375- 376- 952- 10.60
pwav marô 952
pwazô 275- 468- 952- 10.32- II.9.2
pwényé 215
pwê 473- II.10.1.2
pwê d repe:r 823
pwê (mot gram.) 10.82- 11.66
pwêsoné 544- 633
pwêsô 314- 563- II.9.1.B
pwêt 121- 573- 734
pwêti 213
pwi 811
pyanó 445
pyas 541
pyé (mesure) 542- 611- II.9.2
pyé (=pied) 215- 377
pyé gos 272

pyé (arbre) 651- 654- 655- 657- 658- 659- 951- II.9.2
pyé letsi 114- 653- 658
pyé d bwar 651- II.10.2.A.2
pyé d ke:r 216- 446
pyé d ku 216
pyé drwa 314- 563 pyé drwa
pyé d fe:r 573
pyé d grê 652- II.10.2.A.2
pyé d ri 363- II.10.1.2
pyé sèk 633
pye:r a bat 573
pye:r a filé 573
pye:r d fé 331
pye:r d pilyé 572
pyès 314- 542- II.9.2
pyès môté 416
pyétrô 666
pyézalu 448- 893- II.10.1.5
pyòk/tyòk 543- II.11
pyòs 621-734- II.9.2
pyô cf. "pion"
pyôdêd/pin'ô d êd 466- 612- 952- II.7
pyôdêd marô 952

ra 655- 910- 10.81
ra mâgus II.10.2.A.2
ra miské 10.81
raban 515- 559- II.11
rabatór 353- 661- II.10.1.7
rabli:r 811- II.9.1.B
rabó 561- 562
rabòtèz 561
rak cf. larak cf. arak
rakér 385
rake:r 385- II.10.2.B.1
rakèt 239- 316- 622- 951- 952- II.7
rakèt batwa:r 952- II.10.2.A.2
rakèt nwa:r 952- II.10.2.A.2
rakèt to:r ti 952- II.10.2.A.2
raklwa:r 561
radmaré 123- II.10.1.5
radó 464- II.6.2
rakókiyé II.9.2
radi 374
radyé 523
radyó 441
rafal 543- 1T.62- II.10.1.2
rafrési:r 447
rafrésisâ 239- 635- II.9.1.B
rag 644- II.9.1.B
ragatô/ragatô 365
ragulé 361- II.9.2
ral 232
ralé (adj.) 211- 231
ralé (vb) 218- 251- 255- 264- 441- 473- 822- 825- II.9.2
rale:r 620- 713- 758- II.10.2.B.1
ram 312- II.9.2
ramasé 222- II.9.2
ramasé lam 415- 466- 468
ramas mâte:r cf. a:rmas mâte:r
ramé 558- II.9.2
ramyé 920
rap 278- 334
rapélér 261- II.10.1.8
rapo:r 480- 11.5 - II.9.2
rapo:rtaz 544- II.10.2.B.1
rapo:r tâ 544- II.9.2
rapyâg/rapig 278- II.9.2
rapyésté 342- II.9.2
rasazyâ 363- II.9.2
rasé (=courir) 252- II.11
rasin 342- 651- 10.83
raspay (=mode d'emploi) 237- II.11
raspayr (=hache-paille) 661- II.9.1.A
raske:r 264- II.10.2.A.1
rasyóné 661- II.10.2.B.1
rasyô 363- 661- II.9.2
ratelyé 212
ravaz 241- 363- 413- II.9.2
ravazé 232- II.9.2
ravê (=blanc des Hauts) 423- II.11
ravin 112- 113- 133- 341- 342- 523- 612- II.9.2
ravinsa:r 375- II.5
ravnal 952- II.5
ravódri 343- 544- II.9.2
raz 275
razé 213- 564
râkôtré 471
râd/rân 435
râdi 231
râdik 942- II.11
râdmâ 757
râp 112
râpa:r 112- 114- 521- 612- II.10.1.2
râpâg 238- 278- 371- II.5
râplasé 734
râtré 141- 253- 416- 533- 635- 825- II.9.2
rdésân 822
rekê 831- 942

rekê bèf 942- II.10.2.A.2
rekê blâ 942- II.10.2.A.2
rekê kómèt 942- II.10.2.A.2
rekê d sab 942- II.10.2.A.2
rekê demwazèl 942- II.10.2.A.2
rekê gita:r 942- II.10.2.A.2
rekê ma:r tó 942
rekê pó blé 942- II.10.2.A.2
rekê ruz 942- II.10.2.A.2
rekê sagrê 942- II.9.2
rekê tig 942
rekê zépin 942- II.10.2.A.2
rekómâdé 544
rekulér 253
reku:r 831
refósé 735- II.10.2.B.2
refwadi 664
refrwadirô 645
refrwadismâ 664
rega:r de:r 441- 477- II.10.2.B.1
regrétâ 264- II.10.2.B.1
relasé 232- 233- 664- II.9.1.B
relasmâ 232- 233- 239- II.9.1.B
remèd 238
rèn 672
rena:r 435- II.11
renó 614- II.10.1.7
repasé 334- 342- 573- 622
repó 757
repózé 251- 253- 513
reposwa:r 461
reprâ 232
repus 723- 735
retrâsmâ 232- 239- II.10.1.4
retu:rné 252
ré (=poisson) 942
ré léktrik 942
ré sabuk 942
ré trâble:r 942- II.9.2
rèd 211- 242- 276- 362
rédi:r 644
rédyô 521
réflèsi:r 261
réplikê 222
résif 122
résófe:r 753
réspé (interj.) 480- II.10.1.8
réstâ 361
résté/arésté (passim) II.9.2
rèv 251
révé 251
révmâ 251- II.10.2.B.1
révólisyô 233- 234- 841- II.9.2
réya:r 515- II.11
réyé 273- II.11
rézê 233- 316- 658
rézê marô 614- 951- 952- II.10.2.A.2
rézê pika:r 952- II.10.2.A.2
rézipèl 235
rèzmâ 480
rézô 480- 10.60
rê 211- 216- 665- II.9.2
rê (=crète) 112- II.10.1.2
rê (nervure) 313
rêpsé 442- II.11
rêsé 238- 342
ri/dri 365.
ri d pê 232- 243
rid (adj.) 123- 825
ridó 321
rigaga 920- II.11
rigòl 622- 731
rigólé 731
rimastis 233
ri:r 263
ris 427- 672
risa:r 427
risk 276
riskab 253- 276- 480- 655- II.9.2
risès 723- 736- 742-
risê tâtâ 238- 239- 952- II.10.2.A.2
ritabaga 661
rivye:r 112- 113- 342- 10.23
rizdal 836- 942- II.11
ròb (=robe) 395
ròb (env.de l'andouille) 377- II.9.1.B
ródaz II.10.2.B.1
ródé 331- 341- 661- II.9.2
rógatô 416
rógómôté 512- 544- II.9.1.A
ròm 383- 416- 757- 10.50
ròm arâzé 383- 384
ròm dépó 383
ròm kina 384- II.10.2.A.2
ròm lalâbik 383
ròm létsi 383- II.10.2.A.2
ròm marô 383- II.10.2.A.2
ròm sikré 238
rómâs 416- 445
rómé 385
rón'ô 377- 665
ròs 114- 121- 332- 342- 613- II.9.2

ròs kori 375
ròs - lové 342- II.9.2
róté 322
róti 377
ròz (=ro e) 214
ròz (= mûr, doré...) 362- 377- 379
II.10.1.6
ròz ame:r 239- 952- II.10.2.A.2
ròz de bwa 952- II.10.2.A.2
ròz dêdê 952- II.10.2.A.2
rózé 141
rózwa:r/larózwa:r 614- 622
rê 385- 446- 447- 454- 665- II.9.2
rê d kòt 377- 665
rê d épòl 665
rê pété 454
rêdaz 571- II.11
rês 239
rsava 252- II.10.2.B.2
ru 531- 10.82
ru karòtsu 531- II.10.2.A.2
ru lóto 432
ruku 952- II.7
rugay 364- 375- 378- 480- 10.21
10.60- II.6.1
rui 533
rulaz 512
rulé (de la mer) 824- II.9.2
ruló (vb) 371- 445- 735
rule:r 445- II.10.2.B.1
rulèt a ma:rké 573
ruló (vague) 851- II.10.1.2
rumazav 378- II.5
rurut 334- 952- II.9.1.A
rusi:r 363- 378
rusté 275- II.10.1.6
ruv 255- 734
ruy 231-
ruz (subst.) 322- 343
ruz (poisson) 122- 942- II.10.1.1
ruz bata:r 942-
ruz de fê 942- II.10.2.A.2
ruz lalyé 942- II.10.2.A.2
ruz la bu 942 - II.10.2.A.2
ruz pó dir 942- II.10.2.A.2
ruz zanana 942- II.10.2.A.2
ruzèt 239- 942- II.10.1.1.
ruzòl 234-
ruzê 211- 213- 214- 423- II.10.1.1
ruzruz 11.44- II.10.2.B.2

rwa ma:rtê 920
rwa premyé 442
ryê cf. aryê

(sa) (dans kó sa, ki sa ...)
sa (poisson) 836- 942
sa... (dém.) 480- 11.32- II.10.1.8
sa (indice de futur) 11.13- II.10.1.8
cf. sava
sa k/sak II.9.2
sa d II.9.2
sab (sable) 121- 736- 822- 861- II.9.2
sab (coutelas) 622- 736 ; cf. sabr a kan
sab óstralyê 736-
sablyé 952
sablye:r 314- II.9.1.B
sabó d noèl 952- II.10.1.2
sabr a kan 334- 477- 622- 736
sabuk 143- II.6.1
sabulé 477- 653- II.9.2
sak 394- 534
sakaf 365- II.5
sakèn/sakê 11.35
sakuyé 255- 413- 473- II.9.2
sakwat 920- II.10.2.B.3
safrâ 238- 239- 364- 375- 378- 445- 462
466- 643- 952- II.6.1
safrâ fle:r 643- 952- II.10.2.A.2
safrâ marô 952
sagay 622- 831
sagrê 264
sagu 952- II.9.2
sal (adj,) 236- 264- 342- 10.2.2
sal a mâzé 321- 322
sal ve:rt 414- 416- 445- II.9.2
salad 278- 374
salam II.5
salaryé 433- II.10.1.6
salayòn 383- II.6.2
salé 377-10.8.3
sale:r 141
sale:r (â) 275- 383- II.10.1.2
sali:r 10.60
salo 475
salô 321- 322
salô kwafe:r 441- 514
salô d bal 445- II.9.2
salté 153- 431
samusa 379- II.6.2
samsim cf. namsin
samyan 462- II.6.2
sap cf. bwa d sap
sapâ 239- 952- II.6.1
sapé (s'enfuir, échapper...) 252- 253- 664
II.9.2
sapèl 461
sapèl (=temple indien) 462- 463- II.10.1.1
sapèl (=bâti, techn.) 752- II.9.1.B
sapê 952- II.10.1.1
sapitó 645
sapo 396
sapó d fle:r 464- II.10.2.A.2
sapó d fo:rm 396- II.10.2.A.2
sapó la ru lóto 396- II.10.2.A.2
sapó zâ ba:r II.10.2.A.2
sapòt 659- 952- II.7
sapóti 659- 952- II.7
sapóti (poisson) 942
sapsap 942- II.11
sa:rbô 331- 571
sa:rd 942- II.7- II.10.1.1
sa:rdin 934- 942
sa:rdin (=lépisme) II.9.2
sa:rdô/sodrô 952
sarèt 341- 473- 475- 532- 543- 741- 10.22
10.82- 10.83
sarèt sik 532
sari 397- 614- 731
sarolé 663
saroyé 530- 534- 645- 675- 736- 741-
II.10.1.4
saroye:r 383- 532- II.9.2
sa:rpât 314- 562

sa:rpâtyé 514
sa:rz 435- II.10.1.3
sa:rtyé 532
sa:rzé 652- 653- 655- 736- 741- II.9.2
sa:rsé dló II.10.1.2
sa:rze:r dló II.10.1.2- II.10.2.A.2- II.10.2.B.1
sas 448
sasô 445
sat 910- II.9.2
sat pe:rsé 453
sat marô 448- 451- 910- II.10.2.A.2
sava (=aller) 232- 243- 252- 253
sava (morph.de futur) 11.13- 11.14- 11.15- II.10.1.8
savan 661- 951- II.7
savan (="cour") 316- 343- II.10.1.2
savat 394- 469
savat (syn.de/drag/) 811- II.10.1.2
saviré 255- 314- 385- 469- 10.2.1
savónèt (poisson) 942
savô 342- 10.32- 10.60
savô (poisson) 942- II.7- II.10.1.2
savóné 10.40
say 315- II.10.1.4
sâ (subst.) 542- 714
sâ/sak 276- 11.5- 11.72- II.10.1.8
sâ prêd 447- II.10.2.A.3
sâ réspé 472
sâ tus 446- II.10.2.A.3
sâb/sâm 321- 343
sâb/sâm lóto 531
sâbrân 315
sâkûi/sâ kwi 413- 475- II.9.1.A
sâdó 880
sâdragô 952- II.10.1.1
sâdsidsu 255
sâg 394
sâm/asâm cf. âsâm
sâmâké/sómâké II.9.2
sâméle:r 277- 475- II.10.2.B.1
sân (cendre) 238- 331- 462- 466- 476- 666- 756- 10.31
sâpak 647- 952- II.9.1.B
sâplényé 264
sâpyé 934- II.9.2
sâs 468- 10.13
sât télmik 743
sâté (sauté) 231
sâté (=chanter) 223- 11.11
sâté kòk 354- 415- II.9.2
sâténe:r 242
sâti:r/sâ 236- 10.35
sâtyé 521
sâtyé marô 521
sâtyé pyétô 521- II.10.2.A.2
sâtyé vóle:r d bwa 521- II.10.2.A.2
sâza 272
sâzéko:rs 239- 952- II.10.2.A.2
sâzitiv 239- 952- II.9.1.B
sâzmâ d e:r 441- 533
sko:rpyô 934
seku:r 433- 512- II.10.1.4
segré 261- II.9.2
selô/slô II.9.2
semâs 573
semé 427- 635
semê 131- 521- 522- 572- 10.12- II.9.2
semê bitasyô 522- II.10.2.A.2
semê kabri 521- II.10.2.A.2
semê gudrô 521
semê d kan 522- II.10.2.A.2
semê d kómin 431- 522
semê d fe:r 530
semê d ra 213- II.9.2
semê d sarèt 522- 532
semê guvernmâ 431- 522
semê lóto 521- II.10.2.A.2
semi:r 831- 833- 835- 836- II.11
semiz 394- 10.60
seni/seniy 870- 934- II.10.1.2
seni/seni bo:r la me:r 933
serê 920
seriz 952- II.10.1.1
seriz kanèl 952
seval 564- 661- 10.32
seviy 573
sevrèt 211- 377- 835- 893- 935- II.9.2
sevrô 314
sèk (haut-fond) 122- 823- 832- 834-II.9.2
sèk (adj.) 113- 371- 375- 384- 11.41-11.61
sèktâm 151
séèrès 435
séga 218- 445- II.11
sèf 713- 757- 758
sèl ("sel") 375- 469- 10.34
sèl (engrais) 614- 622- 734- II.10.1.7
sélèt 322
sélil 435
semiz 394
sèn (=chaîne) 751- 755
sèn (filet) 841- 842- II.9.1.B

sénate:r 431- 666
séné (pêcher à la senne) 454- 841- 842- II.9.1.B
séné (castrer) 666- II.9.2
séne:r (pêcheur à la ..) 842-II.9.1.B
séne:r (castreur) 666- II.9.2
sènmâ 232
séór 333- 341- 515-735- II.9.2
se:r (adj.cher) 544
se:r (chair) 447
se:r (soeur) 412- 11.23
se:r (techn.canot) 812- II.9.1.B
se:r tété 395- II.10.2.A.1
se:rzwê 562
séré (endroit resséré) 112- 133- II.10.1.7
séré/ti séré (poisson) 891- 942- II.10.1.7
sérémóni 465- 468- II.10.1.4
sérêbèl 952- II.6.1
se:rpâ 931
se:rpâté 695
se:rpèt 622
se:rsó 452
se:rtê/se:rtèn 152- 11.35
se:rtifika d one:r 473
se:rvât 514
se:rvèl 212
se:rvis 465- 468- II.10.1.4
se:rvólâ 452
se:rvyèt 218
séryé 271
sès 342
sésaz 644
sésé (sécher) cf. sèk
sésrès 613- 723
sesri 755
sévé 213
sévé grê d pwav 213- II.10.2.A.2
sévé pêpê 465- II.10.2.A.2
sévi 215
sévrefèy 564
sèz de gòl 332- 563
sézi 232- II.10.1.3
sezi (=natte) 322- 558- 644- II.5
sézismâ 232- 233- 238- 239- 264- 385- II.10.1.3
sézô 151- 615- II.10.1.6
sê 463- II.10.1.1
sê zo:rz 934
sêbló 561
sêbu cf. simbu
sêp (herbe médic.) 237- 239- II.9.1.B
sêp (sorcier) 237- 467- II.10.1.3
sêt éspédi 461- 463
sêti:r 394- 446
si (si) 11.72
si (oui) 480- 11.65- II.9.2
si (scie) 561- 562
si a sâtu:rné 561
si a trôsé 561
si égóin 561
sibóló 454- II.11
sik 363- 383- 757
sikèt 543- II.9.2
siklòn 143- II.9.2
sikó 212- 235- 645- 735- II.9.1.B
sikòt 444- 473- 831- II.11
siksik 920- II.10.2.B.3
sid 384
siflâ (â) 732
sifé 480- 11.65- II.9.2
siflé 381- 382
siflèt 445- 452- II.9.2
sigarèt 441
sigid 468- II.5
sigide:r 237- 467- II.10.2.B.1
silêd 752
siló 755
silô 375- 376- 379- II.6.2
siiipwêdé 445- II.11
sêmbu/simbu 333- 462- II.6.2
simis 743- 757
simitye:r 212- 417- 468
simiz cf. semiz
siné 278- II.9.2
sinéma 441
sinwa 213- 214- 382- 422- 426- 514- 545
sin'ô 213
sipay 211- II.6.2
sipèk 271- 475- 934- II.5- II.10.1.2
sipèk pa:rdô 934- II.10.2.A.2
sipóté 474- II.9.2
si:r (prép.) 152- 11.5
si:r (cire) 322- 344- 573- 673- 675
si:r (adj.) 10.23
si:rk 111
sirizyê 827- 836- 942- II.7
sirizyê kaf 942- II.10.2.A.2
siró 239- 362 - 373- 379- 10.22- II.7- II.10.1.2
siró la kwit 757- II.10.2.A.2

sirut (capote) 394- II.11
sirut (cigare) 441- II.6.1
sirwa 142
sisèt 413
sit 891- II.6.1
sitèlmî 11.44- 11.66- 11.72- II.9.2
site:r n 341
sitrô 656- 952- 10.21
sitrô d sin 656- II.10.2.A.2
sitrô galé 656- 952- II.10.2.A.2
sitrô grèf 656
sitrô lim 656- 952- II.10.2.A.2
sitronèl 952
sitruy 374- 631- 952
sitruy do kap 374- 631- 952- II.10.2.A.2
sitruy do lêd 374- II.10.2.A.2
sitruy sôbli 374- 631- II.10.2.A.2
sitwéyô/sitwéyèn 424- 11.23- II.10.1.6
siva 462- 463
sivakin/sevakin 893- 935- II.5
siyónaz 735
siyóné 714- 735
siyónèz 731
siyô 731
sizay 622
slo 445
slô 480
smèl 665
só/lasó 892
sòk 622- 826- II.11
sóka 311- 312- 316- 952- II.9.1.B
sóka blé 952
sóka bayónèt 952
sòd 644- II.10.2.B.1
sódé 644- 732
sódrô (chardon) 952
sódrô (oursin) 863- 870- 933- II.9.2
sódrô limô 863- 933- II.10.2.A.2
sódye:r 645- 661- II.9.1.B
sófé 365
sófé (vb.chauffer) 141- 234- 238
sófé (=gâté) 377- II.9.1.B
sófe:r 514- 713
sòl 942- II.10.1.1
sòlda 863- 935- II.7- II.9.2
sólèy 132- 141- 144- 10.4
sómâké cf. sâmâké
sómé 111
sóme:r 512- 513
sómèy 239- 251
sómô 942- II.10.1.1
sómyé 752
sóné II.10.1.4
sópin 333- 542- II.9.2
so:r 132- 467- 468
so:r (=sorcier) 467- II.10.1.3
so:rslaz 467- 468- II.9.2
so:rsyér 467
so:rti:r 132- 152- 253- 394- 11.1.1
so:rti:r (venir de) 154- 234- 253- 342- 533- 825- 11.1.6
sósis 377- 10.35
sósó 276- 365- 372- 376- II.5
sósó maï II.10.2.A.2
sóté (subst.) 364
sóté (=dépasser) 131- II.10.1.2
sóte:r 835- 942
sóte:r â le:r 434
sótrèl 934
sòtsóté 255- II.10.2.B.3
sóvé 252
sòvsuri 910
sô 372- 383
sô (possessif) 11.33
sôbli 533- 534- II.11
sôdé 836
sôgòl (poisson) cf. pôgòl
sôz 235- 239- 631- 952- II.5
sôz karib 952- II.10.2.A.2
sôz gri 952- II.10.2.A.2
sôz móris 952- II.10.2.A.2
sôz zòn 952
sra (être) 11.17- II.10.1.8
sré (être) 11.17- II.10.1.8
srèk 934- II.11
srê 144- II.9.1.B
sto:r 315
su (=sous) 11.5
su l vâ 111- 132
su (sceau) 385
su (chou) 374- 385- 732- 736
su d sin 631- 952- II.10.2.A.2
su d sin marô 952
su fle:r 374
subik 558- II.5
suké 255- 454- 476- 11.11- 11.12- II.9.2
sudfag/sulfas 952- II.5
sufe:r 232- II.10.1.8
suflaz 313- II.9.2
suflé II.9.2

suflèt 331- 477- II.9.2
sula:r 377- 385
sulazé 232
sulkati 464- II.6.2
sulézô 385- II.9.2
sulfas cf. sudfas
sulti 426- 475
sulyé 394- 573
sulyé karòtsu 870
sulyé gòni 394- II.10.2.A.2
sulyé garòn 394
sulyé lapê 394- II.10.2.A.2
sulyé ve:rni 631
sulyé zâpòn 394- II.10.2.A.2
sunuk/pwasô sunuk 377- II.11
sup 376
supramanyê 463
su:r 221
suri 910
suri sòd 910- II.9.2
su:rs 113
sus 723- 735- 736
susu/susut 218- 316- 631- 952- 10.83- II.8
sutê 446
sutiré 413- 472- II.9.2
sutirèz II.10.2.B.1
sutyê go:rz 395
suvâtfwa 156- 261- 11.63- II.9.2
suvel 426
suvnâs 261- II.9.2
suvni:r 261
suvyê 261
suyô 343
süifé 413- II.9.2
süis 663
swa 393
sval/seval 211
swaf 381
swafe:r 385- II.9.2
swami 462- II.6.2
swaèn'é/swan'é 353- 412- 447- 661- II.9.2
syaó 531- II.10.1.7
syas 243- 427- 468- 10.14
syèl 142
syé (=rater) 427
syé 216- 10.14
syé (avèk) 252- 432- 513- II.11
syèn 473- 475
syê (chien) 264- 910- 10.13- 10.14- 10.22 10.23- 10.35- 10.70- 10.81
syê kótô 910- II.10.2.A.2
syê lâguti 910
syê (poisson) 942- II.10.1.2
syêdâ 312- 557- 952- II.10.1.1
syêdâ fil de fe:r 462- 952- II.10.2.A.2
ta 354- 421- 542- 543- II.9.2- II.10.1.2
tab 332- 642- 751
taba (tabac) 441
taba (sexe de la femme) 218- II.11
taba la pêt 441- II.10.2.A.2
taba la fe:rm 441
taba marô 441- 641- 952- II.10.2.A.2
tabl a mâzé 322- II.9.1.B
tablô 322- 811- II.9.1.B
tabòk cf. taba 475
takamaka 239- 561- 952- II.7- II.10.1.1
také (verrou) 315- II.9.2
také (vb.fermer) 212- 315- II.9.2
takô 534- 543- II.5
takô (=tas) 371- 383- 421- II.11
taksi 514
taksiman 514
talbe:r 468
tale:r 154- 155- II.9.2
talêga/télêga 425- II.6.1
tali 215- 446
talô malgas 446
talô valval 446- 477- II.10.2.A.2
talô zirôdèl 446- 477- II.10.2.A.2
taman/tamâd 413- 662- 664- II.5
tamarê 214- 239- 313- 322- 375- 435- 561- 952- II.6.1- II.10.1.1
tamarê d lêd 952- II.10.2.A.2
tamarê dé ba 952- II.10.2.A.2
tamarê dé ó 562- 952- II.10.2.A.2
tamarê marô 952- II.10.2.A.2
tamatès 952- II.11
tami kókó 655
tamtam 445- II.11
tamul 425- 461
tan (toindre) 554- II.9.1.A
tani 385- II.6.2
tani:r 554- II.9.1.A
tapdi:r 476- II.10.2.A.1
tapnak 311- 314- II.5
tapé 253- 413- 476- 534
tapê 413- 477- II.9.2
tapi 322- II.9.2
tapi mâdyâ II.10.2.A.2- II.11

ta:r 152- 155- 742
tas (tache) 392
tas (tâche) 511- 611- 711- 712- 713- 714- II.10.1.3
tas kódèn 211- II.9.2- II.10.2.A.2
tasó 315
tatan 251- II.5
taté 141- 144- II.9.2
tay 214- 314- 424- 462- 464- 645- 661- 10.33- II.5
tayé 252- II.9.2
tayvâr 920- II.9.2
taza:r 831- 942- II.7
taza:r blâ 942- II.10.2.A.2
tâ (atmos.) 141- 143- 144
tâ (durée) 152- 154- 156
tâ ruzr 673- 675- 952- II.10.2.A.2
tâ zo:rz 952
tâbav 233- 234- 239- II.5
tâbav karó II.10.2.A.2
tâbi 241- 412- 463- II.6.2
tâbòt/tâbó 811- II.9.1.B
tâbòt aryer: 811
tâbur: 445- 464- II.5
tâdif 331- 834- II.5
tâg 377- 448- 910- II.5
tâgaz 474- 476- 477- II.10.1.2
tâgòl 331- II.6.2
tân (tendre) 362- II.9.1.A
tân (=jeune) 241- 378- 635- 655- 659- II.9.2
tâpan 211- 235- II.5
tâpané 211- 234- II.10.2.B.1
tâpónaz 531- II.10.2.B.1
tâsyô ! 480
tâtarik 934- II.9.2
tât 332- 534- 558- II.5
tât kóme:rs 558- II.10.2.A.2
tât kuve:r 558- II.10.2.A.2
tâtanòs 233
tâtâ 238- 239- 952- II.5
tâtin 412- 480- 11.23- II.9.2
tâtin létup 213- II.10.2.A.2
tâtó 152
tenô 564
té (imp.être) cf. lété
té/té i (morph.) 11.13- 11.14- 11.15- 11.1.11- II.10.1.8
tèk 952- II.10.1.1
tèktèk 920- 10.13- II.10.2.B.3
tégo:r 473- II.11
télêga cf. talêga
tèl/ter 464- II.6.2
témwê 435
téne:r 813- 823- 825- II.10.2.B.1
te:r 114- 314- 322- 343- 613- 10.13
ter a te:r 445- II.9.2
te:r mèg 215- II.10.2.A.2
te:r tapé 314- 522
téras 316
térê 613
te:r gal 393
terye:r 564
tèt 112- 113- 141- 212- 213- 262- 312- 341- 665- 827- 10.23- 10.34- II.9.2
tèt (a...) 521- 534- 736- II.9.2
tèt bès 743
tèt kan 732- 736
tèt kôn'é 213- 424- 475
tèt de mo:r 934
tèt fle:r 444- II.10.2.A.2
tèt pul 435
tèt lóryé 322- II.9.2
tété 211- 216- 413- 469- 10.14- II.9.2
tété 10.14
téti 272
tétin 664- II.9.2
tê 375
tên 331
têté 242
ti (2e sg.) 223- 11.12
ti/pti 662- II.9.2
ti bâ 322
ti bèf 663
ti biskis 952
ti blé (poisson) 942
ti bô dyé 468- II.10.2.A.2
ti brê 11.62
ti bwa 467- 468- II.10.1.4
ti kana:r (viande de boeuf) 665
ti ki gró tèt 932
ti kòk 447- 920- II.10.2.A.2
ti kósô 448- 668
ti kósô dân bwa 910
ti figi:r 448- 910- II.10.2.A.2
ti fiy 218- 473- II.10.1.4
ti gal 666
ti gin 211- 11.62 cf. gin
ti gròg 383
ti lay 375- 632
ti lâbik 383
ti lyan 952

ti me:r 412- II.10.2.A.2
ti mès 461
ti pétròl 383
ti prèt (poisson) 942- II.10.1.1- II.10.2.A.2
ti prèt (libellule) cf. prèt
ti pul (poisson) 942- II.10.1.2
ti pwa 373
ti séré cf. séré
ti sô 372
ti syêdâ 952- II.10.2.A.2
ti talbe:r 238- 468- II.9.1.B
ti trèf 952- II.10.2.A.2
ti wèn 217
ti vuazê 451
ti vyân 665
ti zê 451
ti zô 952- II.10.2.A.2
tibe:rkilòz 664
tik 664- 934
tiké 453- 742- II.9.2
tif 613
tifin 365- II.6.1
timba 445
tinèl 523
tipay 375- 376- 379- II.11
ti:rbin 755
ti:rbine:r 758
ti:rbó 756
ti:rbu:r 942- II.10.1.2
tirâ 752
tiré 223- 233- 234- 236- 237- 238- 254- 255- 271- 391- 441- 614- 664- 671- 828- 10.83- II.9.2
tire:r 273- 444- II.10.1.2
ti:rpwê 622
tirpi 462
tirumaròm 466- II.6.2
tite:r 622- 644
titis 322
tiyak arye:r 811
tié/tiyé 477
tizan 239- 468
tizan (alcool) 384- II.10.1.2
tizan (gronderie) 474- II.10.1.2
tizané 468- II.10.2.B.1
tizane:r 237- 239- 467- II.10.2.B.1
tòl 311- 312- 313- 314
tólé (tolet) 811- II.9.1.B
tólé (piquet) 523- II.10.1.5
tólétye:r 811- II.9.1.B
tòlsi 462- II.6.2
tómat 374
tómat a:rbis 374- 952- II.10.2.A.2
tómat kalbas II.10.2.A.2
tómat de bwa 374- II.10.2.A.2
tómat ga:rgulèt 631- II.10.2.A.2
tómat la bil 631
tómat la fyèv 631
tómat nilô II.10.2.A.2
tómat nisô 631- II.10.2.A.2
tómat pòkpòk 631- II.10.2.A.2
tómat róma 631
tómat seriz 631- II.10.2.A.2
tómat zékle:r 631
tòn 714- 736
tónaz 445- II.10.2.B.1
tópèt 213- II.9.2
tópi 397- 426- II.6.2
tópòk cf. tapòk
tóró 662- 11.23
to:rsi/trosi 311- 312
to:rsô 396
to:rt 211- 212- 562- 723- II.9.2
to:rti 931
tòt 811- II.11
tòtòs 218- 475- 480- II.5
tô (insecte) 934- II.11
tô kudik 934- II.10.2.A.2
tô d bwa 934- II.10.2.A.2
tô d zak 934- II.10.2.A.2
tô (thon) 831- 942 -
tô banan 831- 942- II.10.2.A.2
tô barik 942- II.10.2.A.2
tô blâ 831- 942- II.10.2.A.2
tô nwa:r 942 - II.10.2.A.2
tô ruz 831- 942- II.10.2.A.2
tô zòn 831- 942- II.10.2.A.2
tôbalô 462- II.6.2
tôbé 462- II.6.2
tôbóla 441
tôn (briquet) 331- II.9.2
tôtô 412- 10.23- 11.23
trakasé 264- II.9.2
tralé 543- II.9.2
tramay 841- 842- 861- 862- 892- II.10.1.5
trapé 131- 144- 255- II.10.1.5
trape:r d zèf II.10.2.A.2- II.10.2.B.1
trasé (sentier) 521- II.10.1.4
travay (subst.) 512- 10.40
travay be:rlòk 512- II.10.2.A.2
travay bitasyô 611

travay bô dyé 243- II.10.2.A.2
travay lé ze:r II.10.2.A.2
travayé 383- 511- 558- 642
travayé (cultiver) 614- II.10.1.4
travaye:r 513
travaye:r dizin/lizin 758
trâblad 232- II.9.2
trâble:r 755
trâgé 477
trâmtrậm 239- 952- II.10.2.B.3
trâpé 131
trâs 211
trâs fin 573
trâsé 573
trâspo:r 253- 530- II.10.1.3
trâsvidé 382- 515- II.9.1.B
trât dé 143- 622- 736- II.10.1.7
trédo:r 751
trèf 952
trèf ruz 952
trèn 822- 831- 832- 836
trénas 952- II.9.2
tréno:r 880
trépyé 331
très 213
trésaz 564
trésé (vb.) 550
trété 467- 468- II.9.2
tréte:r 237- 467- 468- II.9.2
trèy 316- 631
trê II.9.2
trêg 811- II.9.1.B
triaz / tryaz 10.83
triâg/tryâg 445- 453
tribinal 435
trikma:rdaz II.11
trimó 711- II.10.1.6
trip 217- 361- 377- 616- 754- 827- II.9.2
trip guni 276- 425
triple fé 754
tró 11.44- II.9.2
tróké 232- II.9.2
trôp la no:r 952
trôpèt (poisson) 942- II.10.1.2
tru 144- 212- 216- 232- 453- 731
tru bébèt 132
tru d bu 113- II.10.2.A.2
trululu 935- II.7
truskê 562
trwa ka:r d. sâ 663
trüi 473- 495- II.9.2
trüit 891- 942
triyaz 472- 10.83
tu (toux) 233
tu 131- 143
tu cf. tut
tublâ 213- 214
tuk (pierre du foyer) 331- 10.31- II.5
tuk (récipient) 333- II.9.1.B
tufé 331
tulbô 11.65- II.9.1.A
tupi (toupie) 444- 454
tupi (animal) 448- II.10.1.2
tupi sinwa 441- 444- II.10.2.A.2
tu:r 262- 435
tu:r (techn.) 564
tu:r d môt 385- II.10.2.A.2
tu:r d pyé 394- II.10.2.A.2
tu:r d rê 233
tu:r délis 811
tu:rdiks 445
tu:rdismâ 232
turkal 462- II.6.2
tu:rné 232- 235- 634- II.9.2
tu:rnéviré (vb.) II.9.2
tu:rnéviré (subst.) II.9.2
tu:rniké II.10.1.4
tu:rntu:rné 252- II.10.2.B.3
tu:rnvi:r 833
tu:rtrèl 448- 920
tu:rtrèl malgas 920- II.10.2.A.2
tus (bouffée) 441- II.9.2
tusé 233- 11.1.11
tustusé 11.1.11- II.10.2.B.3
tut/tu 392- 11.35- II.9.2
tuzu:r 156
tûgtûg 251- II.11
twal 393- 465- 468- 545- 821
twitwit 920- II.10.2.B.3
tyé 223- 11.12- II.9.2
tyatya 223- II.10.2.B.3
tyé 665- 666
tyo:rsô 542- II.9.1.B
tyêbó 255- 264- 276- 533- 823- 836- II.9.2
tyêbó lâso:r 531
tyo:rk 221
tyutyu 666- II.9.2

u (2e pers.sing.) 223- 11.12
ublyé 261
urlké/orlké 464- 468- II.6.2
usa 132- 480- 11.36- 11.64
ut 11.33- II.9.2
uté cf. óté
uve:r 642

vakabô 435- 475- II.9.2
vaksê 237- 666
vakwa 311- 312- 558- 952- II.11
vakwa (poisson) 942
valai:r 952- II.11
valal (sauterelle) 934- II.5
valal (enfant) 412- 413- II.10.1.2
valé 562
vals 445
valval 446- 653- II.5
van (vb.vaner) 334- 372- 633
van (subst.van) 334- 448- 633- II.9.2
vaniy 644- 952
vaniyri 644- II.9.1.B
va:r "vare" II.7
varâg (varangue) 321- 811- II.9.1.B
varâg (véranda) II.6
va:rlòp 561
va:rvara 942- II.5
vas 662- 663- 11.2.3
vavâg 262- 434- 952- II.5
vavâgé 441- II.10.2.B.1
vayâ 231- 242
vaz pâtê 645
vazinit 664
vazista 315- II.10.1.6
vâ 142- 216- 531- II.10.1.4
vâ d no:rdé/no:rwé 142- II.9.2
vâ d sirwa 142
vê (rôt.) 234- II.10.1.4
vêgasay 656- 952-II.5
vêgé cf. vavêgé
vên (vendre) 544
vêt 216- 10.14- 10.34
vêta:r 274- 362
vêtredi 151- II.9.2
vezu 757- II.7
végraz 811- II.9.1.B
véli 469- II.6.2
véòl 673
vèp 461
ve:r 211- 233- 238- 381- 385- 653-934
ve:r (â...) II.10.1.7
ve:r d éstóma 233- II.10.2.A.2
ve:r d syas 233- II.10.2.A.2
ve:r (vert) 641- 659- 11.41
ve:r butéy II.10.2.A.2
véra 662- 666- 10.21- 10.22
véra d kómin 473- II.10.1.2- II.10.2.A.2
vérèt 234- II.9.2
ve:rvèn 952
ve:rzé 653
vétive:r/létive:r 311- 312- 646- 952- II.9.1.B
vévé II.11
vèy/véyé (subst.) 417
véyé (veiller un mort) 243- 417- 466
véyé (guetter,surveiller) 123- 221- 277... II.9.2
véye:r kan'òt 273- II.9.2
vê (vin) 383- 384- 542- 656- 757
vê sèk II.10.2.A.2
vê (toch.) II.9.1.B
vidâz 431
vidé 386- II.9.2
vièy 412
vièy (poisson) 942- II.10.1.1
vilbrekê 561- 564
vinas 757- II.9.1.B
viré 253- 469- II.9.2
viré la mok 232- 243- 434
virétu:rné 252- II.9.2
virétu:rné (subst.) 252
vi:rgó 936- II.9.1.A
viski 384
visnu 462- 463
visyé 262- II.9.2
vitès 10.40
vitmâ 11.61- II.9.2
vitryol 447
viv (vb.vivre) 10.40
viv (subst.) 363- 544- II.9.2
vivanó 942- II.7
vivano blâ 942- II.10.2.A.2
vivanó gri 942- II.10.2.A.2
vivanó grâ gèl 942- II.10.2.A.2
vivanó gró zókal 942- II.10.2.A.2
vivanó la flam 942- II.10.2.A.2
vivanó lâtanyé 942- II.10.2.A.2
vivanó ruz 942
vivargòm 466- II.6.2
vizavi 131- 823- 11.5- II.9.2- II.9.1.B
vòl 415
vólay 351- 352- 377- II.10.1.4
vólkâ 112- 461- 613
vólé 221- 10.83
vólé somê 252
vóle:r 435- 10.83
vómi 232
vóryê 271
vótaz 434

vua (pa:r vua é smê) 521- II.9.1.B
vua (ê vua d famiy) 413- II.9.2
vualyé 942
vua:r 221
vuari 431
vuéyaz/vuayaz 341- 477- 534- 10.60- II.9.1.B
vuéyazé/vuayazé 253- II.10.1.5
vuèm/wuèm 373- 633- 952- II.5
vulvul 343- II.5
vun (plante) 322- 952- II.5
vun (sol) II.11
vuv 892- 893- II.5
vuvé (vb.) 446- II.10.2.B.1
vyên 215- 231- 363- 377- 664
vyé (adj.) 242
vyé (subst.père) 412- II.9.1B
vyé mun 231- 242- 10.83
vyé mun (poisson) 942- II.10.2.A.2
vyélê 445
vye:rz 451- 461
vyê (devenir)/vni II.9.2
vyê (venir) 252
vyê d 154- 11.16
wat/wèt 841- 952- II.9.2
wi 480

yab 423- 475- II.11
yabòs 423- II.11
yapana 239- 952- II.9.1.B
yapana marê 952- II.10.2.A.2
yêban 422- 424- II.8
yêgyul II.11
ye:r 154- 11.63
ye:rkü/ye:rki/ye:rkwa 532
yul/yòl 423- II.11

zabitê/abitê 428- 611- 653- II.7
zabitasyê 314- 413- 758- 10.34- II.7
zabó 216- 354- 644- 827- II.9.2
zak 276- 378- 448- 513- 541- 562- 659- 952- II.9.1.B
zak (ti,gró) 541- 659- II.10.A.2
zak sósó 659- II.10.2.A.2
zakasi 952
zakó 262- 910- 10.21- II.9.2
zakó malba:r 464- II.10.2.A.2
zako:r 416- II.9.2
zako:rday 416
zafe:r 277- 480- 10.22
zafe:r d lwa 435
zafe:r to:rt 435
zalu 277
zamal 275- 385- 441- 641- 952- II.5
zamal kamaléê 211- 931- II.10.2.A.2
zamal (anguille) 942- II.5
zamalak 659- 952- II.6
zamé 156- 11.63
zami 472- 10.82
zamròz cf. zêbòs 659- 952
zamrósa 952 cf. zêbos
zamsim cf. lamsim
zamuk 673- II.5
zanak 673- II.5
zanana 659- 952
zanana mêga:r 659- 952
zanana viktórya 659- 952
zanana (poisson) 942
zanémòn 952- II.10.1.1
zanimó 661
zanó 395- 515- II.10.1.1
zanòn 659- 952- II.9.1.B
zapa 833- 835- 861
zarab 379- 397- 417- 422- 426- 441- 514- 545- II.10.1.2
zarê cf. larê
za:rdê 611- 631
za:rdinaz 631
za:rdinye:r 322- II.9.1.B
zaré 377- 665
zarèt 211- 827- 833
za:rgó 354- 447
zarikó 373- 374- 378- 11.22
zarikó bèf 373- 633- II.10.2.A.2
zarikó blê 633
zarikó bóné d prèt 633- II.10.2.A.2
zarikó ma:rla II.10.2.A.2
zarikó nwa:r 373- 633- II.10.2.A.2
zarikó ruz 373- 633- II.10.2.A.2
zariko sê d bèf 373- 633- II.10.2.A.2
za:rnyé II.9.1.A
za:rtisó 374
zasiz 435
zasa:r/asa:r 375- II.6.1
zat 659- 952- II.7
zavari cf. avaryé II.10.1.5
zavê 468
zavirê 813- 821- 822- 823
zavirê d fo:rs 813- II.10.2.A.2
zavirê patrê 813
zavóka 658- 952- II.9.1.B
zavóka ga:rgulèt 658- II.10.2.A.2
zavóka grê kólé 658- II.10.2.A.2
zavóka marê 331- 661- 952- II.10.2.A.2

zâb 215
zâb pótó 233- 239
zâbas 841- 942- II.9.1.B
zâbas rivyo:r 891- 942- II.10.2.A.2
zâbavil 239- 952- II.5
zâbèk 446- 453- 477- II.9.2
zâbérik/lâbórik 633- 952- II.11
zâblô 659- 952- II.6.1
zâbòs 952- II.6.1
zâbrevat 239- 373- 633- 735- 952 II.5
zâbrókal 378- II.11
zâbrózad/zâbu:rzwa 659- 952 cf.zâbos
zâda:r n 435- 10.21
zâdèt 378- 934- 11.22- II.5
zâfâ 241- 412- 473- 861- 10.60- 10.82 11.22
zâgazé/âgazé 422
zâgzâg 331- II.5
zâgiy 836- 891- 942
zâgiy de me:r 942
zâgiy zamal 891- II.10.2.A.2
zâ mari lé ó blòk 394
zânüi 264
zânwimâ 264- II.10.2.B.1
zâpi 833
zâpòn 313- 333- 394- 622- 651- 655- 826- II.5
zâ róbe:r 239- 952- II.11
zâsèt 412
zâtak 373- 952- II.5
zâti 271
zé 442- 443- 444
zékal 827
zéka:r 253
zékay 561
zéklo:r 144
zékli 543- II.9.2
zèf 231- 353- 10.35- 10.40
zèf kalbas II.10.2.A.2
zégrèt 211- 942
zégu 755- 757
zégwi 558- 880
zégwi/zégüiy (poisson) 942- II.10.1.2
zèl 354- 372- II.9.1.B
zélóksyô 434
zèn (adj.) 241
zèn zâ 242- 411- 10.40- II.9.2
zéné 413
zénérate:r 756- II.9.1.B
zépêg 861
zépi 635
zépi blé 952
zépi la vye:rz 559- 952- II.10.2.A.2
zépin 558- 10.21
zépin (arête) 827- II.9.2
zépina:r (épineux) 316- 952- II.9.2
zépòl 215- 377- 665
zérâ 713
ze:rb 238- 353- 473- 614- 714- 951- 952- 10.13- II.9.2
ze:rb a buk/babuk 239- 952- II.10.2.A.2
ze:rb a fyèv 239- 952- II.10.2.A.2
ze:rb a pwal 952- II.10.2.A.2
ze:rb a ve:r 239- 952- II.10.2.A.2
ze:rb burik 952- II.10.2.A.2
ze:rb kalimé 952- II.10.2.A.2
ze:rb delo 239- 951- 952- II.10.2.A.2
ze:rb de zòb 952- II.10.2.A.2
ze:rb dé zêd 952- II.10.2.A.2
ze:rb di:r 951- 952- II.10.2.A.2
ze:rb divé 952- II.10.2.A.2
ze:rb grâ dyab 952- II.10.2.A.2
ze:rb la mize:r 952- II.10.2.A.2
ze:rb marô 239- II.10.2.A.2
ze:rb payèt 661- 952- II.10.2.A.2
ze:rb pikâ 952- II.10.2.A.2
ze:rb ruz 952- II.10.2.A.2
ze:rb salé 952- II.10.1.1
ze:rb sat 239
ze:rb sê pòl 661- 952- II.10.2.A.2
ze:rb sêt âdré 239
ze:rb siflèt 952
ze:rb siró 952- II.10.2.A.2
ze:rb to:rti 952- II.10.2.A.2
ze:rb tu:rtrèl 952- II.10.2.A.2
ze:rb véra 952- II.10.2.A.2
ze:rbaz 237- 239- 447- II.9.2
ze:rbâ 734- II.9.1.A
ze:rbera 631
ze:rk 445
ze:rnyé 934
ze:rnyòm 645- II.9.1.A
ze:rnyòm róza645
ze:rnyòn sitrónèl 645
zéró 432
zéró kalbas 432- II.10.2.A.2
zèstròp 813- II.9.1.B
zétwal 141
zétwal katr e:r d matê 141- II.10.2.A.2
zévâzil 463- 464- II.10.1.1.
zóvi 239- 952- II.11
zévi marô 952- II.10.2.A.2
zéyé 573

zéyé (fleur) 631- 952
zéyé malba:r 464- 952- II.10.2.A.2
zéze:r cf. néne:r
zézi 243
zê 211- 831- 832- 833- 834- 862- 870- II.9.2
zê d krò̀s 813- 831- 870- II.10.2.A.2
zêdigó 952
zêgad 211- 870- II.6
zêsèkt 622
zêzân/zêzâb 218- 364- 375- 952
zêzâb marê 952- II.10.2.A.2
zêzâb seval 952- II.10.2.A.2
zêzê 474- II.10.2.B.3
zêzli II.6.1
zi 743- 757
zi d blé II.10.2.A.2
zibilé 10.21
zibló 942- II.11
zibu 231- II.9.2
zik cf. nik
zimâ 473
zimâ d kap 211- II.10.2.A.2
zime:r 235
zimigrâ 422
zimórèt 665- 952- II.11
zimo:rtèl 952
zimo:rtèl marê 952- II.10.2.A.2
zin/zîg cf. gin
zip 395
zipê 395
ziraf 861- 935- II.10.1.2
ziraz 435- II.10.2.B1
ziré 222. 474- II.9.2
zi:rmâ 222- 474
zirò̀f 952
zirómê 374- 631- 952- II.7
zirópyê 422
zirêdèl 920
ziryèl 952
ziska 115- 131- 154- 11.72
ziska dmê 155
ziska le:r 154
ziska tâ/tâk 155-11.72- II.9.2
zistwa:r 48- 10.21
zistwa:r grâ dyab 222- 451- II.10.2.A.2
zistwa:r lêtâ 451
zistwa:r mâte:r 222- 451- II.10.2.A.2
zistwa:r mâtri II.10.2.A.2
ziv 644- II.9.1.B
ziyèt/zyèt 151- II.9.2
ziz 435
ziz de pé 435
zizib 659- 952- II.9.1.B
zizit 211- 392- II.11
zó 215- 665- 10.23- 10.24
zò̀b II.11
zóbépin 952- II.10.1.1.
zò̀bò̀k II.11
zò̀bulmuk II.11
zóké 447
zò̀kris 262- II.9.1.B
zò̀l 435- II.9.2
zò̀l sêkât nèf 435- II.10.2.A.2
zóli 723
zòm/zêm 241- 242- 421
zómèg 215- II.10.2.A.2
zòn (poisson) 122 - 342
zòn de kò̀t II.10.2.A.2
zòn de kré II.10.2.A.2
zòn d o:r II.10.2.A.2
zòn mazâbik II.10.2.A.2
zòn réyé II.10.2.A.2
zòn tóma II.10.2.A.2
zónu 215
zórâz 656
zórâzin 656- 952- II.10.1.1
zo:rdi 153- 11.63- II.9.1.A
zo:rdi:r 431
zórèy (oreille) 212- 221- 334
zórèy (métropolitain) 422- II.11
zórèy kósê 221- 272
zórèy péi II.10.2.A.2
zórèy sat 464
zo:rnal po:rkal 441
zo:rti 952- II.10.1.1
zo:rti saplé 952
zóryé 322- 413- 722
zò̀t (pers.) 11.12- II.10.1.8
zò̀t (poss.) 11.33- II.10.1.8
zózó/zwazó 218- 377- 448- 920- 10.82- II.9.1.A
zózó blâ 920- II.10.2.A.2
zózó la me:r 920- II.10.2.A.2
zózó la vye:rz 920- II.10.2.A.2
zózó manyò̀k 920- II.10.2.A.2
zózó ve:r 920- II.10.2.A.2
zê 564- 952
zêg 236
zté (jeter) 218- 231- 242
zu (joue) 212- 216
zua:r/zwa:r 416- 445- 10.13- II.9.2
zué 452
zug 532- II.9.2
zuma:r 377- 860- 862- 935- II.9.2
zumin 373- 952- II.5

zumin fil do fe:r II.10.2.A.2
zu:r141- 151
zu:r ê zu:r 232
zu:r d amu:r 416
zu:r d lê 151
zurit 252- 377- 862- 870- 936- 10.33- 11.22- II.5
zu:rnalyé 713
zu:rné 141- 511- 713- 736
zuti 10.60
zuvryé d bwa 514- 561- II.10.2.A.2
zuvrye:r 672
züyèt 151- II.9.2
zwa 211- 352- 10.81
zwan'ô 374- 375- 378- 632
zwan'ô la pósésyô 632- II.10.2.A.2
zwan'ô rivye:r do galé II.10.2.A.2
zwan'ô satóvyé 632- II.10.2.A.2
zwan'ô tupi 632- II.10.2.A.2
zwazó cf. zózó
zwazó male:r 920
zwé (jouer) 442- 443- 453 zwé ba:r 453
zwé bèk kutó 444- II.10.2.A.1
zwé bèk la te:r 444- II.10.2.A.1
zwé bité 444
zwé kas bòbòk 453- II.10.2.A.1
zwé kin 443
zwé la pwan' 444
zwé la krós 444
zwé vóle:r 442
zwêd 253- 471- II.9.2
zwêti:r 215
zwit 827- 863- 936
zyé (oeil) 212- 221- 572- 10.35- 10.81
zyé (de canne à sucre) 722- 732- II.9.1.B
zyé d buk 142- II.9.2

La Réunion

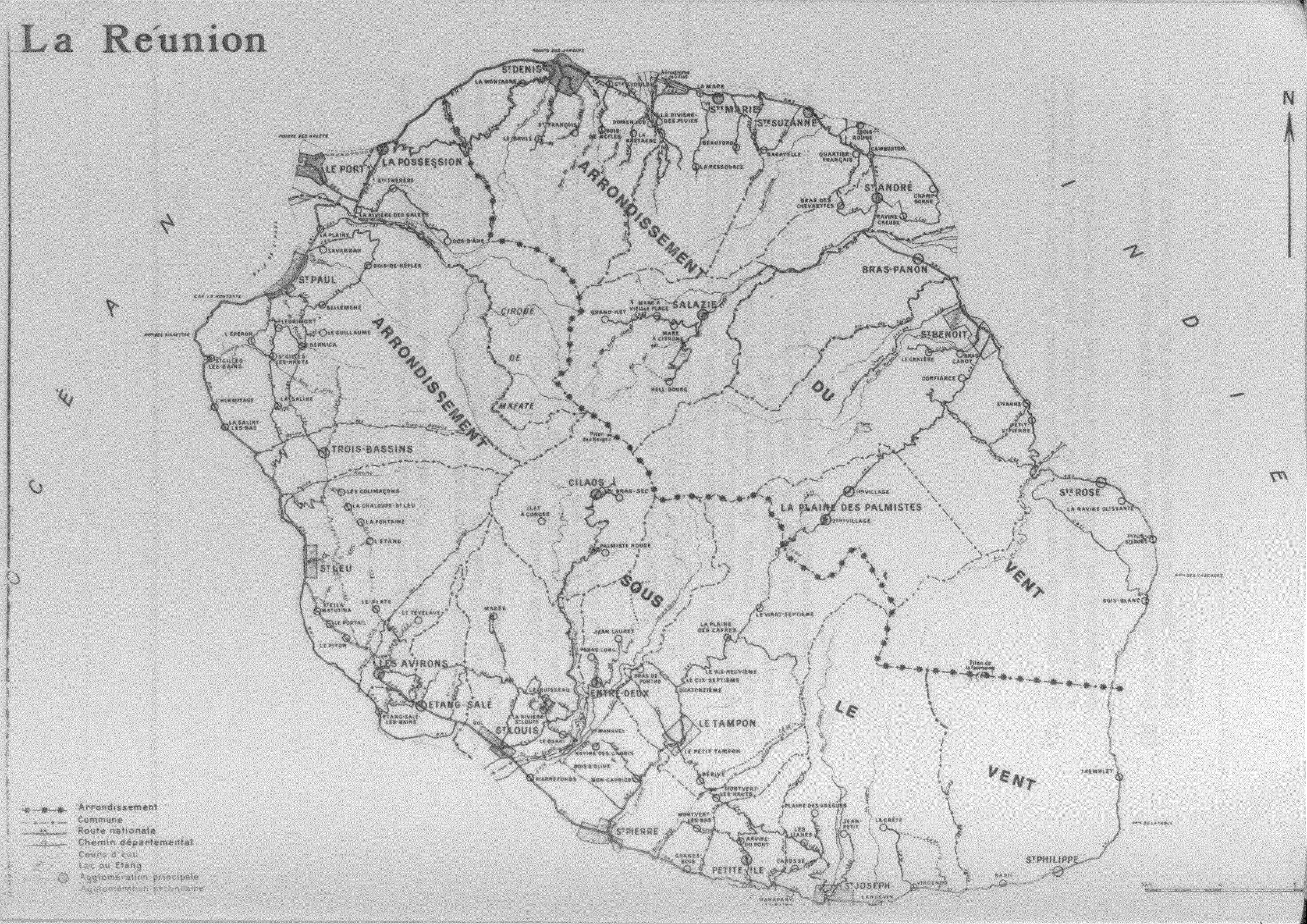
N
OCEAN INDIEN
OCEAN PACIFIQUE
St DENIS
LA MONTAGNE
Ste CLOTILDE
LA MARE
Ste MARIE
Ste SUZANNE
LA RIVIÈRE DES PLUIES
DOMENJOD
BOIS DE RÈFLES
LA BRETAGNE
ST FRANÇOIS
LE BRULÉ
BEAUFOND
BAGATELLE
QUARTIER FRANÇAIS
CAMBUSTON
LA RESSOURCE
LA POSSESSION
LE PORT
Ste THÉRÈSE
St ANDRÉ
BRAS DES CHEVRETTES
CHAMP BORNE
RAVINE CREUSE
LA RIVIÈRE DES GALETS
LA PLAINE
SAVANNAH
BOIS-DE-NÈFLES
BRAS-PANON
St PAUL
ARRONDISSEMENT
CIRQUE
DE
MAFATE
SALAZIE
GRAND-ILET
HELL-BOURG
St BENOIT
LE GRATERIE
CONFIANCE
DU
VENT
L'ERMITAGE
LA SALINE
LA SALINE-LES-BAS
TROIS-BASSINS
LES COLIMAÇONS
LA CHALOUPE-St LEU
LA FONTAINE
L'ETANG
St LEU
CILAOS
BRAS-SEC
ILET A CORDES
PALMISTE ROUGE
LA PLAINE DES PALMISTES
Ste ROSE
LA RAVINE GLISSANTE
BOIS-BLANC
SOUS
LE VENT
LE PLATE
LE TEVELAVE
MARES
LE PORTAIL
LE PITON
JEAN LAURES
PRAS LONG
LA PLAINE DES CAFRES
LE VINGT-SEPTIÈME
LES AVIRONS
BRAS DE PONTO
LE DIX-NEUVIÈME
LE DIX-SEPTIÈME
QUATORZIÈME
ETANG-SALÉ
ETANG-SALÉ-LES-BAINS
LE RUISSEAU
CENTRE-DEUX
LA RIVIÈRE St LOUIS
St LOUIS
LE TAMPON
LE MANAVEL
LE DUNE
RAVINE DES CABRIS
LE PETIT TAMPON
BOIS D'OLIVE
PIERREFONDS
MON CAPRICE
BÉRIVE
MONTVERT-LES-HAUTS
TREMBLET
St PIERRE
MONTVERT-LES-BAS
PLAINE DES GRÉGUES
JEAN-PETIT
LA CRÊTE
LES LIANES
RAVINE DU PONT
GRANDS BOIS
CAROSSE
PETITE-ILE
St PHILIPPE
St JOSEPH
VINCENDO
BARRIL
Arrondissement
Commune
Route nationale
Chemin départemental
Cours d'eau
Lac ou Etang
Agglomération principale
Agglomération secondaire

D O C U M E N T S (I)

Nous citerons en annexe un certain nombre de documents qui permettront de juger de l'état ancien du créole et de son évolution.

Feront suite aux textes anciens recueillis, soit dans les pièces d'archives, soit dans les ouvrages imprimés, quelques exemples de transcription de contes ou de chansons modernes.

Le plus ancien témoignage est une réponse d'esclave dans un interrogatoire. Nous avons déjà invoqué cet important document (cf. p. 483) en exposant les raisons qui nous permettent à la fois de le dater de façon certaine (vers 1715) et d'ajouter foi à celui qui le reproduit. (2)

- H. AZEMA . "Premières peines et premiers châtiments à Bourbon", in Bulletin de l'Académie de la Réunion. IX. p. 141.

"La peur des châtiments suggérait parfois aux prévenus de singuliers moyens de défense. Elle est plaisante cette déclaration de Marie, la bonne de M. Ferrère, qui a abandonné son travail pour commettre, pour la seconde fois, "le crime de marronnage". A elle demandé pourquoi elle s'est enfuie pendant six mois, dans la montagne, elle répondit : "Moin la parti maron parcequ'Alexis l'homme de jardin l'était qui fait à moin trop l'amour".

(I) Nous remercions particulièrement Monsieur A. Scherer et Mademoiselle A. Lafforgue, Archivistes de la Réunion, ainsi que tout le personnel des Archives qui a bien voulu nous aider dans nos recherches.

(2) Pour tous les textes écrits, nous reproduisons fidèlement l'orthographe ; pour les transcriptions modernes, nous userons du système habituel.

ARCHIVES DE LA REUNION

Dossier L. 450 : "Complot meurtrier des esclaves contre les Blancs"
Brumaire, an VIII.
(extraits des interrogatoires)

- Interrogatoire de Jacoto (3 brumaire, an VIII)

"A répondu ... que le dit Dominique avait répliqué en riant, peut-être parce qu'eux autres pleurent le Roy ; que c'est ce jour là même que Dominique dit, qu'il y avait un noir, Zannozance, grand Monde qui connait le sort, et que ce noir va tuer un boeuf pour envoyer à la Boucherie, pour tout le monde va aller acheter ; que tous les blancs qui va manger ce boeuf va venir sous, avec ça même lui va attraper les blancs;." (f. 7 verso)

"lui a été dit qu'il ment, qu'il connait très bien Adonis ; que c'est lui Comparant qui l'a accosté, et lui a dit, lui montrant un mouchoir, mon ami, n'en a un travail que nous y faut faire, ce coup ci faut que nou y tuent tous les blancs..." (f. 9 recto)

- Interrogatoire de Jean-Marie, esclave créole, 30 ans.

"A répondu ... moi n'a pas de complot avec personne, moin y travaille chez ma maitresse, moin n'a pas aucune immagination avec personne." (f. 6 verso)

- Interrogatoire de Marcelin, malabard, 19 ans (8 brumaire, an VIII)

"A répondu ça monsieur moi n'a pas vu.
Interogé s'il connait le nommé Mars esclave de la citoyenne Sanson.
A répondu d'abord que non, ensuite, si ça vieux Mars qui là venu avec nous. moi y connais.
... interogé s'il connait le nommé Jacoto.
A répondu très vivement et en tournant la tête, non Monsieur, moi ne connais pas aly ; ensuite moi ne connais plus al'y, depuis qu'il est vendu à Monsieur Monnier." (f. I verso)

- Interrogatoire de Frontin, cafre, agé de I8 ans. (6 brumaire, an VIII)

"Eh bien, mon ami, si toi y veut quitter ton maitre, voilà une racine, vous jetter devant sa porte. Après ça quand votre maitre va gronder à vous, faut dire : "Monsieur vendre à moi", qu'alors son maitre va vendre à lui..."

- Confrontation du I3 brumaire, an VIII.

"... nous autres l'est plus que les blancs, allons tuer chacun notre maitre, moi sera le Capitaine, le jour que moi va dire va tuer à eux, nous va être le maître dans le pays pour gagner a l'y. A quoi

ces noirs répondirent qu'oui ; que Jean Marie repliquat que pour ne pas faire la guerre, il fallait qu'eux autres tue seul chacun son maitre dans son emplacement ou son habitation, qu'il leur recommandait même d'aller faire complot dans les habitations, parceque quand tous les autres auraient dit oui, lui Jean Marie dirait le jour qu'il faudrait tuer et mettrait le feu à une case pour faire signal... Nous autres seraient bien bêtes de se battre contre les anglais, vaut mieux nous autres battre ici à terre contre les blancs nos maitres, nous autres l'est en plus grand nombre que les blancs, nous va virer contre eux et tuer à eux, qu'il aussy qu'il avait fané [sic] dans les hauts des habitations partout..."(f. 5 et 6)

A. BILLIARD : Voyage aux colonies orientales ou Lettres écrites des îles de France et de Bourbon pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820. Paris 1822.

"... Un homme d'assez bonne mine, habillé de toile bleue, était étendu sur le cadre, la tête appuyée sur une main, et fumant de l'air du monde le plus flegmatique et le plus indépendant. Son domaine, tout au plus d'un demi-quart d'arpent, était enclos de pignons d'Inde qui donnent de l'huile à brûler ; des bananiers procuraient un peu d'ombrage ; dans un coin de l'enclos il y avait quelques pieds de tabac ; des patates couvraient d'un épais tapis le reste de la petite propriété. Le fumeur s'aperçut à peine de mon salut, qu'il me rendit toutefois en me répondant "Salam. - Monsieur, pourriez-vous me procurer un verre d'eau ? - Petit noir, dit-il en se relevant sur le coude, donne tout'suite coco à ce blanc-là pour lui boire." Un petit noir déguenillé sortit de la case tenant d'une main une calebasse et de l'autre une tasse de coco. "Vous avez là, repris-je après avoir bu, une jolie petite habitation : vous donne-t-elle de quoi vivre ? - Oh! oui, n'en a bon champ de patates. - Et votre petit noir, comment le nourrissez-vous ? - Oh ! petit noir mange patates même - Mais comment faites-vous pour vous procurer des habits ? - N'en a pieds de tabac ; moi y fais une, deux, trois carottes, et puis moi porte vendre à la ferme que le diable emporte, et puis achète toile bleue pour faire z'habits à moi. N'en a aussi deux petits cochons. - Comment les nourrissez-vous, vos petits cochons ? - Avec champ de patates donc. - Et qui-est-ce qui le travaille votre champ de patates ? - Petit noir même. - Et vous, que faites-vous ? - Moi, Monsieur ? moi reste là comme ça même. - Mais vous n'avez pas de femme, vous devez vous ennuyer ? - Oh ! que si, moi n'en a camarade. La négresse de M. z'hose donc," et cela en souriant d'un air de mystère et de satisfaction. Ce Monsieur Chose est quelque riche propriétaire qui ne se fâche point de ce que ses voisins se chargent de multiplier les esclaves sur son habitation.

Les créoles des hauts n'ont presque pas de relation avec les habitants des bas : quelques-uns, descendants des premiers habitants de la colonie, sont de race européenne pure ; leurs femmes, quand elles sont blanches, et surtout leurs filles, ont le teint frais et coloré comme nos jolies paysannes de France ; tel est l'effet de la température moins brûlante dans laquelle ils sont placés. La plupart ont des nuances de couleur africaine, parce qu'ils appartiennent ou s'allient à des familles d'affranchis. (pp. 444-446)

Louis HERY (1856)

Nous avons préféré aux fables créoles toujours citées, un conte en prose du même auteur qui, quoique plus récent, nous paraît donner une image plus fidèle du parler créole. Il figure dans les Nouvelles esquisses africaines parues à St-Denis en 1856, et a été repris dans l'édition de 1883 des Fables créoles. C'est à cette dernière édition que nous nous référons.

"Didier Maillot au Tribunal de Monsieur Dupar" - Conte en prose créole.

Bellonni Pitou : - Ah ! men ami Didier qu'moi l'est content voir à vous ! Si longtemps que nous n'a pas rejoindre l'ein l'autre ! Mais quouque vous n'en a que vous y descend di Barachois en marchant torte comment crabe qui na perdi trois pattes ...

Didier Maillot : - Ah men ami, parle pas à moi tout ça, moi y enraze, mon coer l'est plis gros qu'z'announe quo la dépasse mîr. Moi la timbé di haut de rempart, moi capécape que tout mon z'os y craque dans n'mon corps, et z'aut y acquise a moi que moi la tié mon cousin didat Sparon et z'aut y appelle à moi assassiner. N'a pas toute encore. La police l'a fait souque à moi sis mon lit et z'aut la çarrié à moi dipis Saint-Louis zisqu'aux bateaux la Possession, dans ein p'tit palanquin la toile, comme coçon que di monde y taconne pour vendre. Ha Dié, bon Dié, mon coer y saigne, moi y dit à vous ; et à c't'hère faut qu'à dix heures moi l'est rendi la case di zize ; et moi y connait pas licimin.

Bellonni : - Allons, men ami, grand bonhèr vous la rezoindre à moi ! ... Souque mon bras, moi va hallo à vous en montant, zisqu'au Tribinal la zistice.

Didier : - Ah ! mon cer ami di bon Dié, vous va discours à mpi beaucoup. Grand merci.

Et les deux amis clopi-clopant arrièèrent à l'audience. [sic]

Monsieur Dupar : - Inculpé, vos noms et prénoms ?

Didier : - Mon bon zize, vous y trompe, moi n'appelle pas l'inquilpé, moi y appelle Didier Maillot, fils de Cocol Maillot mon fé défint père qu'est mort et enterré.

Monsieur Dupar : - Bon, bon, qu'avez-vous à dire ?

Didier : - Quouque moi n'en a ? moi n'en a ein p'tit la case couvert en vacoua, moi n'en a p'tit çamp de batates, moi n'en a dé coçons l'engrais, moi n'en a ein ziment grise qui pé vanter dans n'out quartier dipis l'Etang-Salé zisqu'à Saint-Pierre.

Monsieur Dupar : - Mais vous ne me comprenez pas. Je vous demande ce que vous pouvez dire pour prouver que vous n'avez pas tué votre cousin ?

Didier : - An ! mon bon zize di bon Dié, Sainte Vierge Marie ! moi conte à vous dret comment que toute l'arrivé ; à c't'hère vous va voir si moi ein assassiner ; comment qu'z'aut y dit pour mortifier mon z'oreille. Acoute à vous :

Moi l'était trouvé ein mouce, ein vié mouce, dans n'haut de la rivière di rempart. L'était la saison di miel vert. Moi y descend pour dire nout' voisins : z'amis, si z'aut'y vé, dimain nous va ramasse au moins quatre calebasses miel vert ; moi la trouve ein mouce, ein famé mouce ! Cinq y rassemble pour monter. Nous y parte di frais matin.

Moi y dire nos zons : hola, z'amis, mont'pas dans l'bois li ventre plate, fouille ein pé batate en passant pour mettre dans vout'bersac. Nous l'a çarrié aussi ein bouteille rhum pour çauffe ein pé nout' l'estoumac . Arrive en haut, nous y allume di fé, nous y boire ein misquet de rhum par dissis ; après nous y dit : a vlà li mouce, mais rempart l'est à pic comme la miraille ? Quoique nous va' maziner ?... Didat, zistement ç' qu'lété tué, la commence ; Pisque nous n'a point la corde, nous même va remplace à li. Nous va pendiller l'aine à l'autre jusqu'à ce que y rezoindre la guèle li mouces. Bien' maziné, toute la crié, allons-nous vitement... çà que plis fort la souque la brance d'ein arbre, ein autre la coule zisqu'à son zambres, ein troisième glisse aux civilles di second, çà qu'en haut y commence dire : z'amis, paquet l'est lourd ! Moi li quatrième l'allonge dans n'talons li troisième. Cà qu'en haut y guèle ; hà ! mon main y broule comme piment !... Enfin, pauvre Malahèle Didat l'a rendre son corps en bas de la mienne. Z'amis, la crie çà qu'en haut, poignée y glisse, vz çapper ! ein y a revir : crace dans n'ton main, va colle plis fort. Pauvre diable ! li rouvre son main. Ah, ya, ya ! soupelet mon cer zine, bon, bon, couh ! toute la grappe l'arrive en bas d'rempart, et pauvre Didat l'était crasé comme citrouille maffe. Moi même li z'os la vini en canaqui, dipis ci jour là, moi y hall mon n'âme... Hà, moi la gaigne grand miguèle, et z'aut y dit qu'moi la tié par malice mon cousin Didat, moi q'la plêré comment li vaç qui perde son petit, quand que moi la vi à li mort ; moi qu'la açeté trois aunes la toile blée pour porte son deil ! Hà di monde l'est trop calamouka, ma fois dié !

Monsieur Dupar : - Didier Maillot, votre déposition porte le cachet de l'innocence et de la vérité. Le tribunal vous acquitte et vous renvoie dans vos foyers.

Didier : - Ah ! mon vra zize, mon roi des zizes à vlà un homme ! ah ! qu'moi l'est content mes amis ! moi n'a pas assassiner, non, va... n'avait ! di monde mauvaise langue, moi coude à z'aut' à cét'hère ; ça langue là n'a point li z'os. Ah ! mon roi des zizes, moi va conte vout nouvelles dans nout' payis, si jamais vous y vient St-Louis, toute créole va régale à vous. Vous va renoncer sis l'boucané et sis l'coups de sec. Si vous n'a besoin la ziment grise pour vout' voyage prend à li, reinte a li, fais galope à li. Adieu mon bon zize, moi n'oubliera zamais li nom d'moussie Dipar li plis meillèr zize qu'n'en a dans n'toute Mascarin !!!

(pp. 59-61)

Célimène (poétesse créole souvent nommée "la Muse de la Saline". Nous avons pu retrouver ce poème en créole qui est, à notre connaissance, le seul dont le souvenir ait été conservé.)

"La satire qu'on va lire est adressée, en patois créole, à un ancien juge de paix de St-Paul, en 1848, mort depuis longtemps. On voit qu'il était dangereux de blesser notre muse ; elle avait bec et ongles pour se défendre et se venger à l'occasion.

A Monsieur L... et

Missié L... et,
Blanc malhonnête
Na na figuire comme bébête,
Na na le quer comme galet,
Na na la langue comme zandouillette,
Na na li dents comme foursettes,
Na na tas de contes comme in gazette,
Toujours il est dans la guiguette
En goguette... et en goguette
Ah ! Ah ! Ah ! Eh ! Eh ! Eh ! (
Ah ! Ah ! Ah ! (bis
Cer ami, langaze qui causez.

Li n'a la tête comme in boulette
Ca même li tire pas son casquette,
Na na li zié comme cevrette,
Na na les zanes comme roues charrettes,
Na na son nez comme baïonnette,
Na na sa gueule sale comme serviette,
Na na sourcils comme garette ,
Na na la barbe comme Taquette,
Na na zoreilles comme tartelette.
Ah ! Ah ! Ah ! Eh ! Eh ! Eh !
.....

Li n'a poitrine comme bavette,
Na na li nras comme queue de jacquette,
Na na li doigts comme cigarette
Na na li ventre comme Canivette,
Na na l'ombris comme gargoulette,
Li bas sa semise sert son serviette,
Li n'a la jambe comme baguette,
Na na pieds plats comme tablette
Zamais ne lave son saucettes.
Na na le dos plate comme in banquette,
Enfin na tournire d'in grosse bête,
Ah ! Ah ! Ah ! (
Eh ! Eh ! Eh ! (bis
Ah ! Ah ! Ah ! (
Cer ami langaze qui causez.

... Célimène est morte à Saint-Paul le 13 juillet 1864, ne laissant pour tout héritage que sa gaité, après avoir légué au Docteur Milhet Fontarabie, son ami, sénateur de l'île de la Réunion, son cahier de chansons, aujourd'hui disparu, et sa guitare encore un peu décollée". Crestien "Célimène, Muse de la Saline" in Le sport colonial, 28 juillet 1884.

....

Nous avons reproduit ici ce texte moins pour son intérêt linguistique que parce que nous avons eu la chance de retrouver par hasard ce poème dans un journal local alors que tout le monde pensait qu'il ne subsistait plus de poème créole de cet auteur.

Volcy-Focard :"Du patois créole de l'Ile Bourbon" in Bulletin de la Société des Sciences et des Arts. 1884, pp. 179-239.

"... Pour les hommes d'un certain âge et particulièrement ceux auxquels il reste encore des souvenirs du temps de l'esclavage, ils cultivent volontiers, surtout dans nos campagnes, les chansons de table, presque toujours les mêmes, qu'ils répètent, on peut dire, par tradition ; ils les appellent çansons cabarés.

- Nous la bien amisé dimance, la case Gaspard ; nous la çante cabaré zisqu'à in hère dmatin.

Voici des couplets de ces chansons de cabaret, qui doivent remonter, pour sûr, à la Compagnie des Indes. Ils sont tout-à-fait incompréhensibles.

La belle à la fenête
Voulant voir s'habiyé (bis)
Sir le bord du la Fran-an-ce
Voulant voir s'habyé,
Sir le bord de l'eau
Sir le bord d'in vé-seau !

Deux autres

Trois navires étranzés
Carsés de la marçandise.
La potense été dressée,
Il y a di bois tout à l'entour.
Cé pour brilé la belle
Sir lendemain, à la pointe di zour.

Sa mère courant après
Comme in fâme folle :
Me-sié de la jistice
Rendez-moi ma belle enfant !
Pour de l'or, de l'arzent,
Vous n'aurez pas vout belle enfant.

Un autre

La haut dans ces bois,
Cé t'in zoli pâté
le plaisi de la table
Cé pour nous régalé.

Refrain

La bouce pleine tout sort du bons vins miscats
Cé pour nous rend famie, cé pour moins d'embarras."

pp. 231-232

Parmi les couplets contemporains, l'auteur cite deux chansons qui sont encore aujourd'hui connues de quelques témoins :

"Ainsi qu' tout le monde, à l'heure qu'il est, peut entendre dans les rues :

Moin l'a dit à vous, madame Edouard, (
Ma Ronie faille, faille, (bis

In zour vou-a gagne malhère, (
Vou-a gagne malhère (bis
Pour ce fam, là (

La cloce l'a sonné, madame Edouard, (
Cabouque l'a pété ; (bis
.....

Quoi qu'il en soit, voici la chanson en vogue. Elle est à l'adresse de MM. les Cinois.

Cinois dann lacomotive
Vec son pantalon larze,
Déhors, guette son zencive, (
Son lés dents lé coulère ciraze (bis

Mou-y di à vous compère
Vou-y fé trop l'embarras,
Quand vou-y rente en promière
Vou-y croit vpus mazistrat.

Cinois dann lacomotive, etc."

ibid. pp. 233-234.

Çanson pa Félis

In zour vous l'a di à moin,
Viens voir à vous voutt case,
Moin l'a té voir à vous,
Mai vous l'arpousse à moin.
A cethère, à cethère, à cethère, (
Comment que moin va faire (bis

Moin la sort bitation,
Moin la sauve mon fame,
Moin la quitt mon zenfants,
Avec mon zanimaux.
.....
.....

Là-bas dann Saintizann,
Nous dé× la manze ensembe ;
A vla, ici Sainnis,
Vla vou y arbite à moin.
.....
.....

Mon ptit cien Langouti
Y guette à moin y plère,
Dann son mazination,
Li conné mon malhère.
.....
.....

Ptett vou-y rode in rob
Pour aller trainn la course,
Mai mon déx trois marqués
Mon famc la serré.
.....
.....

Moin n'a déx Kervéguen
Vec in roupie malbare
Mai toutes magasins,
Y arfise mon l'arzent.
.....
.....

Caq moin la pi gagné
L'est là dann mon brételle,
In morceau boucané
Vec in ptit-ptit tandrec.
.....
.....

Mou-y pé pis viv comme ça,
Moin n'a n'a trop misère,
Mou-y ça va zett mon corps
Dann rempart çateau d'eau
.....
.....

Si vou-y promène in zour
En bas la rivière,
Dmonde va montre à vous
Oùq la ramasse à moin.
A cethère, à cethère, à cethère, (bis
Vou-a plère pa Félis. (

ibid. p.p. 237-238.

Ces chansons ont vraisemblablement été composées dans les années 1870-1880. On peut en trouver d'autres, de la même époque, dans l'article d'A. Vinson "Les origines du patois de l'Ile Bourbon" in Bulletin de la Société des Sciences et des Arts. 1880. pp. 88-129. Figure notamment dans ce texte la chanson de P. Duclos "Li coer n'a pas magasin" (art. cit. pp. 111-114).

G. FOURCADE : Auteur des Z'histoires la caze, recueil publié en 1930 et qui a connu un grand succès (5 éditions au moins entre 1930 et 1938), est aujourd'hui introuvable, mais bien des récits ou chansons qu'il contient demeurent populaires et il n'est pas de spectacle folklorique qui ne fasse largement appel aux oeuvres du "barde créole":

" INTRODUCTION
-=-=-

Mi écrit ce livre là, pour fêter comme y faut le langage de not' pays. Ca que zot'y appelle "patois créole".

- Pays l'est petit, mon livre l'est pas trop gros : là-dans mi raconte à zot' rien que deux trois z'histoires, avec un' deux ptits chansons et, un p'tit conte. Mi crois pas que nana besoin de z'interprète, pour traduire ça que ma di à zot' ! Tout le monde mi crois, va comprendre mon causement ! Et même, sans parle vantard moin l'est pas loin de croire, que, dans 'tout langages tortes moin l'a entendu, pays dehors, lé not', l'est quasiment plus gadiamb'.

Voilà ça qu'un camarade, l'a été la guerre l'a écrit à moin : "... Moin l'a passe un peu partout, Marseille, Bordeaux, Toulouse - l'avait dans mon Compagnie, Bretons, Corses, ensemb' deux trois bougres, l'até qui vient de l'Est - si zot' l'avait entendu toutes z'espèces causements de ce bande là - Becque à li ! - Aussi, mi pé assure à zot', l'avait point de pli grand plaisir pour moin, de rencontre bon créole, comme moin même, quand même blanc, quand même noir, sitôt que nous l'était ensemb' nous l'était qui cause a'rien que langage créole. Vi pé pas figure à vous, comment ça l'était gaillard."

Dis à moin maintenant - quo ça que l'é plus zoli, qu'lorsque qu'in tégor, y dit à son tégorine : "Mi l'aime à vous" ou bien, quand in Nénère, y dit à son Zezère : "laisse à moin embrasse à vous !" Zot' l'est capab' dire à moin, qu' ça l'a pas la même çose qu'in bon p'tit romance ? Quand zot' y entend ça - y dirait pas, que de miel vert, y coule dans zot' z'oreilles.

Dans le temps que moin même l'était en France, à chaque fois, que mi entendais parler, ou bien chanter en créole, mon Ker l'était dans la z'ouissance.

Zot'y trouve pas aussi, que not' manière causer, y ressemble un peu le vieux françois... "Ouc y l'é les neiges d'artan" - C'est comme ça même y disait dans temps "longtan" - Soleil y éclaire, la terre y tourne, Piton des Neiges l'est haut, mais n'a point rien de nouveau ici.

C'est dans ce parler là, qui a'rtrouve la race not' pays.

Quand nous l'été petits, not' Nénène longtemps, quo ça qui chantait pour faire dort à nous, l'a pas chanson créole même ça ?

"Dodo ma minette
"Dodo ma minette
"Si ma minette y veut pas dodo
"Chat' marron va souque à li"

Et premiers mots, nous l'a commence bégayer, avant d'aller l'école - quand mi disait' Manman, moin la faim, donne bonbon.

Ca l'a pas créole encore ?

Met' zot' l'orgueil de côté, allons parle rien que créole, l'a point malher la d'an - et, allons fêter, non seulement not' patois créole, mais encore et toujours, not' musique créole.

Qui ça de nous y tressaille pas lorsque li entend un vieux "Sega Bello" ou bien un "La mère guêpe" bien cadencés, sur mandolines et guitare. Dis à moin en bon créole, si zot' l'a déjà trouvé un musique plus vaillant que ça, pour danser - avec ça, y pé danser tout : maloya, séga, Charlestone, Black-Bottom et le reste.

Ici not' tout nana la poésie dans le Ker, à cause ça ?... Regarde not' ciel, regarde not' montagnes, regarde la mer - regarde tout' ce jolies marmailles que ni voit partout ouc ni passe, ça l'est comme un bouquet de fleurs, dans not' pays. Et laisse à moin dire, comm' Uzène y disait à Nounoute dans un vié romance : "l'a point personne pour égal' à zot' - zot' l'é plus douz, que le miel vert".

Voilà ça que moin l'a voulu dire à zot', maintenant moin l'a fini.

Tourne la page. Zot' va voir z'histoire z'oizeaux car, ici, z'oizeau y reste dans pays, parce que pays l'est zoli ; z'hirondelle même y ça va pas l'aut' côté la mer, quand même pays l'est petit." (pp. 3-5).

...

Mon mari pêcheur
Ouc'y lé poisson
La mer l'a monté
La ligne l'a cassé

Refrain

Mi comprends pi, mi comprends pas (bis
Comment la morue vend bon marché (

(pp. 29-30)

-=-

"En bas la rivière ma Silette (bis
"Bicique l'a monté ma Silette (

"Sacouille pas trop fort ma Silette
"La Caze l'a pas nous ma Silette". (p. 32)

"Dan' bazar...

Après la messe quat' heures, moune l'était qui grouille. Sur carreaux bien arrangés : chouchoute gros tas, piment, tamatesse, brèdes mélangés, p'tits tamarins pour rougail. Côté où ça qui vend fleurs Brûlé : les tégors et tégorines y promenaient tout en cassant un zié, avec zot' zézères ; d'autres, l'étaient qui boire café chez la Mère César - tout ça la, l'était qui forme un joli grouillement.

Tout' marchands, l'était qui crie en même temps : viens voir mesdames, viens voir mamzelles ; Bef frais ! six francs la livre.

L'autre côté : marchands letchis - letchis de miel ! l'est doux l'est bel, y sort' St-Benoit, si zot' y goûte ça zot' y roule à terre.

Vendeurs poissons - Bichiques ! Bichiques la rose... Le thon, mi di à zot' ça la pas requin.

Pa Cazambo, un vié grand'moune longtemps avec son bertelle, y vend' p'tits cochons dan' bois bien boucanés, l'a point pour les demandeurs !...

Un pêcheur la Rivière : "Viens guette mon cabot de l'eau, com' l'est bien frais l'est encore en vie, dix marquets le tas. Un vendeur bonbon Nénère, l'appelle un chinois pour guette son marchandise : Ici compère, bonbon Nénère, pour les zézères, y donne pour goûter ! le compère l'a répondu : A moin conné pas Bonbons Nénère... Alors un p'tit noir, fûté l'a crié : allez promène bord la mer ... espèce Makave ! Makave vout' maman ! l'a répondu le compère.

A l'entrée du bazar, un garde police y voulait dresse procès-bal un malbar Calou, l'avait met de l'eau dans son lait, de monde l'était qui entourne pour voir. Nana un Conseiller municipal, l'a venu dire : fais pas ça la police laisse cet' homme là tranquille ça c'est un z'électeur, ravage pas li, com' ça même.

Quand madame Dadar l'arrive son caze, soleil l'était qui commence monte en l'air, la montagne, l'était doré d'argent. Y fallait commence prépare la caze, brosse partout, met' fleurs sur la console pour recevoir les z'invités - dan' godon, l'avait la boisson : vermouth, l'arack pour cavaliers, et sirop d'orgeat, et limonades pour les dames." (pp. 72-73)

PETITE FLEUR AIMEE

Vi souviens Nénère adorée,
Le p'tit bouquet, que vous l'a donne à moin
Nana longtemps que li l'est fané,
Vi souviens bien, com' ça l'est loin.

Refrain

Petit' fleurs fanées
Petit' fleurs aimées
Di à moin toujours
Couc' c'est l'amour ?

Ni marché dans la forêt.
Y faisait bon, y faisait frais,
Dan' z'herbes l'avait la rosée
Dan' le ciel, z'oizeaux y chantaient.

Depuis ça, le temps l'a passé
Y reste rien qu'un souvenir
Quand mi pense, mon coeur l'est brisé,
Tout ici, com' ça doit finir.

(pp. 85-86)

-=-

SICOCANDO

Vi conné mon la misère,
Laisse à moin zouer sombrère ;
Femme là, l'esttrop volage
Mariage n'a point badinage

Refrain

Sicoc' Sicocando, Batifolio la Riquimpette
Laisse à moin met' mon moulire
Quand mi vois la petite Nénette (bis)

Moin même Pa Gustave
Qui conné tisane Tambave
Moin l'é vié mais moin l'é gaillard.
Quand mi entend zouer la guitare.

Mon la Caze, ma Caze en paille, mon couillère
couillère de bois
Mon z'assiette z'assiette Jampone, mon chapeau
chapeau vacois ;
Quand mi mange, mi mange z'andettes,
Mon de l'huile, de l'huile mafounguette.

Mi aime pas danse la Polka
Quand mi danse, mi danse Maloya
Quand mi chante, mi chante Kabaré,
C'é moins même cavalier bridé.

Moin l'a point le lit, mi dors à terre
Mon couvert, couvert' la misère.
Quand mi marche, mi marche pied ni,
Mon paletot l'est fait'en goni.

-=-

(pp. 99-100)

G. Fourcade reprend souvent de vieux refrains. (voir supra)

"Cinois dan' Locomotive.
"Avec son pantalon larze
"la sif dan' son gencive,
"Son li dent l'est couleur ciraze.
"Ah bon compère, vi crois vous magistrat
"Quand vi rent' en première, vi fé l'embarras.

-=-

LA CHANSON DE FRANCISCO

Moin même Caf' Francisco
Mi travaille à bord bateau,
La misère l'est trop fort,
L'amène à moin au Port

Refrain

Roulé, roulé, roulé mon z'aviron,
Courant l'est trop fort,
Va roule à nous dan' Port.

A vous maman Clara
Assez fait l'embarras
Vi çava "Coeur-saignant"
Pour rod' un figurant.

Refrain

Mon travail c'est cas' la rouille.
Mi travaille com' grenouille,
Moungueur y attrape de pain,
Zot' l'a pas peur requin.

Refrain

Ç vous Monsieur Matelot !
Que l'a pas peur de l'eau ;
Vous dir' à moin la cause
Bande-là, y aime mandoze.

Refrain

Quand la malle y ça va
Mi artoune mon pays.
Mon pays c'est St-Denis,
Mon famille l'est là-bas.

(pp. 126-127)

-=-

CA QUI MANZE CANNE !...

C'est moin même le Manzeur de Canne
Manzeur de canne, et de Banane
Mi aime ça car ça l'est doux
Mi manze ça, avec mon Doudou

Refrain

Canne Mâpou (
Canne Mâpou (bis
Canne Mâpou l'est doux. (

L'autre zour Mamzelle Mémain
L'a demande à moin quel' eau mi aime
Mi di à li Canne Tamarin
Parc'que mi mange à li com'ça même.

Refrain

Canne Maurice l'é aussi doux,
Mais pour plicer, li l'é pli dir -
Ca qui envale la mâre, mi en foux
Mi manze à li, quand li l'é Mir -

Refrain

Depi qu'canne l'a été continzenté :
Personne, l'a pi capabe Manzer
Mi di Mon Marmaille allons boire de l'eau,
Après, m'a fait goûte à voud sirop.

Refrain

(pp. 176-177)

-=-

A la différence des précédents, les documents qui suivent ont été recueillis directement au cours de nos enquêtes. Ils sont donc transcrits selon le système habituel.

DEVINETTES

/kó sa ê sòz/ "Qu'est-ce que c'est ?"

- /delό debut ? kan/ "L'eau debout ? la canne à sucre"
- /delό pâdâ ? kókό/ "L'eau suspendue ? la noix de coco"
- /le pti i tap le gró ? la klòs/ "Le petit bat le gros ? la cloche"
- /devê déo:^{r} barik âdâ ? zâblô/ "Du vin à l'extérieur, une barrique à l'intérieur ? un jambelon"
- /tâbu;^{r} devâ, pavyô déye:^{r}? syê âsâm sô ké/ "Tambour devant, un pavillon derrière ? le chien et sa queue"
- /tu rô, tu rô, sâ fô ? lalyâs/ "Tout rond, tout rond, sans fond ? l'alliance"
- /ti kaf pâdiyé ? rézê/ "De petits 'cafres' suspendus ? le raisin"
- /ê ti mamzèl si:^{r} l bo:^{r} semê, tu l mun i âbras ali ? la fôtèn/ "Une demoiselle au bord de la route, tout le monde l'embrasse ? la fontaine"
- /mô gró papa âfe:^{r}mé dâ la kizin sô ba:^{r}b i so:^{r}t déo:^{r} ? la fimé/ "Mon grand-père est enfermé dans la cuisine, sa barbe sort ? la fumée"
- /mi kas se:^{r}kèy, mi mâz lø mo:^{r} ? pistas/ "Je casse le cercueil je mange le mort ? l'arachide"
- /gèl dâ gèl sèt pat kat zórèy ? le syê i mâz dâ ma:^{r}mit/ "Une gueule dans une gueule, sept pattes, quatre oreilles ? le chien mange dans la marmite"
- /kat pat si:^{r} kat pat, kat pat i sava kat pat i rest ? sat si:^{r} la sèz/ "Quatre pattes sur quatre pattes, quatre pattes s'en vont, restent quatre pattes ? le chat sur sa chaise"
- /mi fan mai aswa:^{r}, demê na pi ? zétwal/ "Je répands du maïs le soir, le lendemain il n'y en a plus ? les étoiles"
- /bwa d ébèn dâ lό ? zâgiy/ "Du bois d'ébène dans l'eau ? une anguille"
- /mwê nana di kuzê la môtan' é di kuzê sê dni ; kâk mô bân kuzê sê dni lé malad, sa k lé la môtan' gay désân ; kak bân la môtan lé malad, bân sê dni gay pa môté pu vuar azòt ? dwa la mê èk dwa d pyé/ "J'ai dix cousins à la Montagne et dix à Saint-Denis ; quand mes cousins de Saint-Denis sont malades, ceux qui sont à la Montagne peuvent descendre ; quand ceux de la Montagne sont malades, ceux de Saint-Denis ne peuvent pas monter les voir ? les doigts de la main et les orteils"

CHANSONS

Kari la kóré

la fê di mwa larivé
kâ madam la kryé "lulu
vuala ut la:rzâ"
sêk e:r la sóné
mwê la mèt devâ
ti baza:r ròd ê kari la kóré

â so:rtâ ti baza:r mwô la rât èk atèk
pu mèt dân butèy soda ê ku d sèk
pisk pa:rtu té i se:rv pa l ròm
tu dê ku fe:rnâ la kri amwê pu prân zónyô
apré mi âtâ ê léspès vua sula:r óté léô
kòm lavé lôtâ nu té pâko:r truvé
initil di azòt kó sa la fé

sèlmâ péryòd zélèksyô
é pli abityé k mwê léô
la kòz dân zórèy sinwa
épi nu la siv ê kulwa:r
ki tôm pa:r dérye:r
é la nu lété pépe:r

mé su la tab sinwa lavé ê syê
ki lété ki ròd fé sô malê
sa lété i tât ali lóde:r mô kóré
alo:rla mwê lété óblizé mèt ê zyê
dâ mô ve:r larak
ga:rd lòt kóté
pu gèt sô pat

devin azòt kómâ mwê lété
de la mwê la fé ê kalkil de tèt
atwé lé syê atèk
ti vé pa nu mâz aswa:r
sê frâ ê paké d bwa
mwê la péyé
pu kas sô maswa:r
lété paré

kâk dé zâda:rm la râtré
nu la fané
la kaz mwê la pléré
le syê la la suk mô kóré
depi sa zu:r
a mwê lulu
mwê la fé se:rmâ devâ pilô
ma mâz desèl ék zónyô

Traduction :

La fin du mois est arrivée ; quand Madame a crié : "Loulou, voilà ton argent", cinq heures ont sonné. Je suis allé devant le petit marché chercher un "cari de corée".

En sortant du petit marché, je suis entré chez Ah-Teck pour mettre un coup de rhum dans une bouteille de soda, puisque nulle part on ne servait de rhum. Tout à coup Fernand m'appelle pour prendre des oignons. Ensuite, j'entends une sorte de voix d'ivrogne."Eh ! Léon !" Comme il y avait longtemps que nous ne nous étions pas retrouvés, inutile que je vous dise ce que nous avons fait.

Seulement, Léon, qui a plus que moi l'habitude des périodes d'élections, a parlé à l'oreille du Chinois. Nous avons suivi un couloir qui passe derrière et là nous avons été tranquilles.

Mais sous la table du Chinois il y avait un chien qui cherchait à faire le malin ; l'odeur de ma "corée" le tentait. J'étais obligé de garder un oeil sur mon verre de rhum et, de l'autre, je surveillais ses pattes. Devinez ma situation !

J'ai donc réfléchi en moi-même "Hé ! toi ! le chien d'Ah-Teck, tu ne veux pas que je mange ce soir ?". j'avais payé cinq francs un "paquet de bois" ; pour lui casser la mâchoire, il était tout prêt.

Quand deux gendarmes sont entrés, nous nous sommes enfuis. A la maison, j'ai pleuré. Ce chien a volé ma "corée". Depuis ce jour, moi, Loulou, j'ai fait serment devant le mortier : je mangerai du sel et des oignons.

-=-=-

bisik la môté

la rivye:r dé pli la tsân
la pli i sabuk dâ lé ó
ma:rmay kó sa i atân
trap vuv dân fa:rfa:r â ó

Refrain
munwa:r trap bèl galé
é vyê vit kal vuv la
gèt bisik la môté
dâ sa grâ ló la
di mamâ plis zépis
bat détrwa mâg byê ve:r
i fó aswa:r nu lis
pla avèk kwiye:r

a lav pa ut lêz tâtin
vi vua pa se ló la lé sal
fil ê pé pli ó tâtin
la ba nana ê kanal

Refrain

alô dsân kóté ti baza:r
pu vân nòt bisik êpé se:r
si bân lalwa i sâba:rd
nwa di azòt sâz zòt manye:r

Refrain

si aswa:r bisik la byê vâd
zaza mi dòn atwé ê ròb
mé i fó la:rzâ i rât
pu pa twé lé pri dân gòb

Traduction :

Les "bichiques" sont montés

La Rivière des pluies coule (m.à.m. "est descendue") ; la pluie fait rage dans les "Hauts". Les enfants, qu'est-ce-que vous attendez ? Prenez les nasses dans le "grenier", en haut.

Refrain

Mon vieux, prends de gros galets et viens vite caler la nasse. Regarde,les "bichiques" sont montés dans la crue de la rivière. Dis à Maman de préparer des épices, de hacher quelques mangues bien vertes. Il faut que ce soir, nous léchions assiettes et cuillères!

Ne lave pas ton linge, tantine,
Tu ne vois pas que cette eau est sale
Va un peu plus loin tantine
Là-bas, il y a un canal. (Cf. 1ère partie 8.5)

Descendons près du petit marché
Pour vendre nos "bichiques" un bon prix
Si les policiers nous ennuient,
Nous leur dirons de changer de façon.

Si ce soir les "bichiques" se sont bien vendus,
Zaza, je te donnerai une robe
Mais il faut que l'argent rentre,
Pour que tu ne sois pas déçue (m.à.m prise au piège).

Récit

(Recueilli à Sainte-Clotilde; témoin de 50 ans, type "cafre"; parler caractéristique du niveau de langue que nous avons décrit).

alo:r mô papa la tuzu:r di amwê ê zu:r kâ li lété zèn zâ alo:r pa:rmi dé kamarad i di kòn sa uté pa:râó la ba nana bal la ba - kèl lâdrwa - la ba na pé pré trwa kat kilómèt. finalmâ lavé la rivye:r té i kul. alo:r i fó sòt la rivye:r. kâ zòt té fini sòt la rivye:r alo:r tyariv kóté la ba nana bô semé âfê dân plató alo:r de maye:rki ma:rs èn ròs kwan' pa le pyé. alo:r finalmâ i truv ê mamzèl i debut,ê mamzèl byê pôponé. alo:r lòt kamarad i di : mamzèl u savá ó bal. alo:r le mamzèl i répô : wi mézé. é mi di azòt zòt i ma:rs la nwit rega:rd byê ki sa zòt i kòz ma:rmay ! alo:r i amèn le mamzèl dân bal, i ariv la ba. kâ i ariv kòm sa la mizik i zu,i dòn kalu mèm ! alo:r le zèn zâ ki lavé pwê sô dam pu li dâsé li, alo:r li té fali li rât dâ sô kaz pu li ròd ê dam mé sak l lavé dérye:r li la:rmas le ti mamzèl la, vi vua, alo:r bê kâ larivé la la râtré, la dâsé mèm, i dâs, i dâs, i dâs. la mizik la fini arété mé li dâs, i dâs, i dâs mèm.alo:r lavé ê vyé grâ mun lété pli vyé dâ la bân li a:rgad lé pyé la i tus pa a te:r la di : óté sa la pa demun ti amèn dân bal la ! aste:r tut mun i rega:rd mé i dâs mèm, i dâs mèm. léspri, léspri, mamzèl lété fini trap bonòm la li. bê kósa vu a fé ? male:r fini arivé, bonòm ósi gay pi kózé. mé vyé grâ mun i a:rgad lé pyé tus pa a te:r i di sa la pa demun ti amèn isi dâ la sal ve:rt. alé vua:r ramasé ê móvèz am dân semê!

aste:r tut la famiy lé la.bê kómâ fe:r pu ti;r se móvèz am "alé vua:r le prèt la nwit" alo:r kâ la pa:rti vua:r le prèt la nwit, le prèt la vni avèk lévâzil, la li:r lévâzil a la po:rt mé zòt i dâs mèm, tu mun i arèt êtak la mèm. alo:r se mómâ le pe:r i demân kómâ u la fé pu:r ariv la alo:rk la pe:r'sòn i répô : ê ê ê ê ê ... i kôprâ ryê.alo:r le pe:r i di vu vulé so:rti:r disi. ala la pa:rlé byê â kréòl la. li la demâdé kómâ vu vulé mi so:rt isi dâ â fé u â vâ ? bê la di: so:rt â vâ ! la sal ve:rt flu ! tut pa:rti, tu le sal ve:rt tu l mun desu. a mô dyé sénye:r lasasê lasasê pi d mun ! alo:r ma:rmay saki ma:rs la nwit, rega:rd byê ki sa zòt i sa také !

Traduction

Mon père m'a toujours raconté qu'un jour, alors qu'il était célibataire, avec ses amis, il dit : "Eh ! vous, là-bas, il y a un bal !"-"A quel endroit ?"-"Là-bas, à environ trois ou quatre kilomètres". Finalement, il y avait de l'eau dans le lit de la rivière, il faut passer la rivière. Quand ils eurent passé la rivière, alors ils arrivèrent là où il y avait une bonne route, enfin sur un terrain plat où l'on pouvait marcher sans se cogner le pied à des cailloux.

Alors, pour finir, ils trouvèrent une demoiselle qui se trouvait debout, une demoiselle bien "pomponnée". Alors

l'autre camarade dit : "Mademoiselle, vous allez au bal ?" alors la demoiselle répond : "Oui, msieu". Je vous le dis, vous qui vous déplacez la nuit, regardez bien à qui vous parlez, les enfants ! Alors, ils amenèrent la demoiselle au bal, ils arrivèrent là-bas. A leur arrivée, la musique jouait, la fête battait son plein. Alors, le jeune homme(qui) n'avait pas de cavalière pour danser, alors il a fallu qu'il entre dans la maison pour trouver une cavalière. Mais celui qui était derrière lui, a pris cette jeune fille, vous voyez ; alors quand il est arrivé, il est entré et s'est mis à danser, danser, danser... La musique a cessé, mais il dansait, dansait sans cesse, Alors, il y avait là un vieil homme qui était le plus âgé de tous. Il voit que les pieds [du danseur] ne touchaient pas le sol, il dit : "Oh là ! ce n'est pas une créature humaine que tu as amené à ce bal !" Alors tout le monde regarde, mais il continue à danser, danser... L'esprit, l'esprit de la demoiselle avait possédé le type. Ben, qu'est-ce que vous allez faire ? Le malheur était arrivé. Le type ne pouvait plus parler. Mais le vieux remarque que ses pieds ne touchent pas le sol et dit : "Ce n'est pas une créature humaine que vous avez amené ici dans la salle verte. Vous avez recueilli un démon sur la route."

Toute la famille était là à ce moment. Comment faire pour exorciser ce démon ? "Allez voir le prêtre de nuit !" Alors on est parti voir le prêtre de nuit, ce dernier est venu avec l'Evangile, il a lu l'Evangile devant la porte*; tout le monde était immobile, là. Alors le prêtre demande : "Comment as-tu fait pour entrer dans le corps de cette personne ?" Il répond : "ein, ein, ein..." On ne comprend pas ; le prêtre dit alors : "Vous voulez sortir d'ici ?" Alors il a parlé en créole là, il a demandé : "Comment voulez-vous que je sorte, en feu ou en vent ?". Il répond : "en vent!" La salle verte, pfft... toute envolée, toute la salle verte ! Tout le monde dessous ! Ah ! Mon Dieu Seigneur ! L'assassin ! l'assassin ! Plus personne ! Alors les enfants, vous qui vous déplacez la nuit, regardez bien à qui vous vous adresserez.

* mais ils dansaient toujours

-o-o-o-o-

B I B L I O G R A P H I E

Nous n'avons pas jugé utile de faire figurer dans la bibliographie les ouvrages qui ont été cités au cours de l'étude à propos de tel ou tel point précis.

I. OUVRAGES GENERAUX SUR LA REUNION
(Histoire, géographie, ethnographie...)

AZEMA (V.) "Premières peines et premiers châtiments à Bourbon", in Bulletin de l'Académie de la Réunion, St Denis. IX. pp. 125-154.

D'AVEZAC Iles de l'Afrique. Paris. 1848.

DE BAISSAC (J.) "Contribution à l'étude des poissons de l'Ile Maurice", in Proceedings of the Royal Society of Arts and Sciences of Mauritius. 1949-1955.

BARASSIN (J.) Bourbon des origines jusqu'en 1714. St Denis 1953. 448 p.

BARASSIN (J.) "L'esclavage à Bourbon avant l'application du code Noir de 1723", in Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de la Réunion. Nvle série n° 2. Nérac 1957. pp. 11-59. (Cette série d'ouvrages sera citée en abrégé sous la forme Recueil trim.)

BARASSIN (J.) "Etude sur les origines extérieures de la population de Bourbon", in Bulletin de l'Académie de la Réunion. 1959-1960 - Vol 19°. Nérac 1961. pp. 5-38. (La série des ouvrages est citée sous l'abréviation Bull. Ac. Réun.)

BERLIOZ (J.)"Oiseaux de la Réunion", in Faune de l'Empire Français. Paris 1946. Tome IV.

BOJER (W.) Hortus Mauritianus ou Enumération des plantes exotiques et indigènes qui croissent à l'Ile Maurice, disposées d'après la méthode naturelle. A. Mamarot et Cie 1937.

BOUTON (Louis Sulp.) Histoire des plantes médicinales de Maurice. Port Louis. 1ère éd. 1856 - 2ème éd. 1864.

CHAPELIER Fragments sur Madagascar. Notes de Colin. Tananarive. 42 p.

CHAPELIER "Etude des Manuscrits de L.A.Chapelier (1774-1806) par H.Poisson, in Bulletin de l'Académie Malgache Tananarive. 1940. Tome 2.

CORRE (A.) Nos Créoles. Paris 1890.

COSSIGNY 13 Lettres de Cossigny à Réaumur (écrites de Bourbon ou de l'Ile de France). Lettres écrites entre 1732 et 1755, in Recueil trimestriel. 1939. Tome 4 pp 168-196, 205-302, 305-316.

CRESTIEN (G.F.) Causeries historiques sur l'Ile de la Réunion. Paris 1881.

DARUTY (Clément) Plantes médicinales de l'Ile Maurice et des pays intertropicaux. Maurice. 1886. 244 p.

DEFOS DU RAU (J.) L'île de la Réunion; étude de géographie humaine. Bordeaux. 1960. 716 p.

FARCHI (J.) Petite histoire de l'Ile Bourbon. Paris 1937. 203 p.

FOUCQUE (H.) BARQUISSAU (R.) et DE CORDEMOY (J.) L'Ile de la Réunion. St Denis. (1)

GAUD (A.) Pooka. Choses de Bourbon. Maurice. 1887. 362 p.

GEO-CHARLES "Folklore de l'Ile de la Réunion : Georges Fourcade et zhistoires la caze", in Nouvelle Revue des Traditions Populaires n° 3. mai-juin 1949. pp. 251-261.

GILLARD (A.) L'élevage à la Réunion. St Denis. 1947. 23 p.

GUET (M.I.) Les origines de l'Ile Bourbon et de la colonisation française à Madagascar. Paris 1888.

HECKEL Plantes utiles de Madagascar. Annales du musée colonial de Marseille. 2ème série. 8ème vol. 1910.

HERMANN (J.) La fondation du quartier Saint Pierre. St Denis. 1898.

(1) FUSEE-AUBLET Histoire des Plantes de la Guiane Françoise. Paris 1775. Le tome II pp. 139-151 contient "le catalogue des plantes de l'isle de France dont on trouve la description et la figure dans l'ouvrage qui a pour titre Rumphii Herbarium Aboinense in fol. Amsteldam 1750."

HERMANN (J.) Les Révélations du grand océan. 2 vol. 432 p. et 281 p. (sans date ni nom d'éditeur).

IMHAUS (G.) Ile de la Réunion. Notice sur les principales productions naturelles et fabriquées de cette île. Paris. 1858. 82 p.

JACOB DE CORDEMOY (E.) Flore de l'Ile de la Réunion. 1895.

JACOB DE CORDEMOY (E.) "Refrains populaires à la Réunion", in B.S.A. Réunion. 1875. pp. 90-100.

JADIN (F.) Algues récoltées à la Réunion et à Maurice. Port Louis, Ile Maurice. 1936. 34 p.

JADIN (F.) Voyage aux Iles Mascareignes. Montpellier. 1891. 46 p.

JONES (J.D.) "Observation on fish poisoning in Mauritius", in Proc. of Roy. Soc. of Arts and Sc. of Mauritius. Vol. 1. pp. 367-385.

JULIEN "L'influence de la langue malgache dans la dénomination des localités de l'Ile de la Réunion", in Bul. Trimestriel de l'Acad. Malgache. 1902 1er trim. Vol. 1.p 163.

LASSAYS (Y.) La Réunion à travers les âges. Paris 1963. 67 p.

LEAL (Charles H.) Un voyage à la Réunion. Récit, souvenirs et anecdotes. Port Louis. 1878. 284 p.

LEAL (CH.H.) Une excursion à l'Ile Rodrigues en Octobre 1882. Ile Maurice 1887. 32 p.

LOUGNON (P.) Essai sur l'ethnologie et la pathologie de l'Ile de la Réunion. Montpellier 1944. 181 p.

MAC AULIFFE (J.M.) Cilaos pittoresque et Thermal. St Denis 1902.

DE MAHY (F.) Autour de l'Ile Bourbon et de Madagascar. Paris 1891.

MAILLARD (L.) Notes sur l'Ile de la Réunion. Paris 1862 344 p.

MAZARD (J.) Histoire monétaire et numismatique des Colonies et de l'Union Française (1670-1952). Paris 1953.

(an.) Mémoire sur les maladies épizootiques des bêtes à cornes des Isles de France et de Bourbon. Isle de France 1785. 24 p.

DE MONFORAN (P.) L'Ile de la Réunion et les travailleurs étrangers. Auch 1869. 78 p. (Articles publiés séparément dans l'Album de la Réunion. T. 3, pp. 9-13, 36-40, 101-105. Cf. également Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de la Réunion. 1863, pp. 75-81, 84-92, et 115-123.

(an.) Notice historique, géographique et religieuse de l'Ile Bourbon ou de la Réunion. 2ème éd. Versailles 1863. 237 p. (Note sur le créole 124-125).

OZOUX (W.) Histoires de ma case. Bordeaux 1926. 297 p.

OZOUX Une excursion au volcan. Imp. Cazal. St Denis Réunion 1929. 19 p.

PALANT (J.) "Choses d'autrefois" (liste des plantes en 1761), in Bull. de l'Ac. de la Réunion. 1922.

PELLEGRIN Les Poissons des eaux douces de Madagascar et des Iles voisines (Comores, Seychelles, Mascareignes). Mémoires de l'Ac. Malg. Fasc. 14, Tananarive 1933.

PEROTIN (Y.) Le problème des termites et autres agents destructeurs aux Archives de la Réunion. St Denis 1953. 12 p.

PEROTIN (Y.) Chroniques de Bourbon. Couderc. Nérac 1957.

PITOT (C.) Souvenirs historiques de l'Ile Maurice. Maurice 1886. 138 p.

POSTEL (E.) FOURMANOIR (P.) et GUEZE (P.) Serranidés de la Réunion. Mémoires IFAN. Mélanges ichtyologiques. pp.339-384.

POUPINEL DE VALENCE (C.) L'étoile de la mer des Indes. Paris 217 p.

RENARD (L.) L'histoire naturelle de la mer des Indes. Utrecht 1782. fol. 200 pl.

LA REUNION (Exposition universelle de 1900. Paris).1900.308 p.

RIVALS (P.) Etude sur la végétation naturelle de l'Ile de la Réunion. Toulouse 1952.

RIVALS (P.) Les espèces fruitières introduites à l'île de la Réunion. Toulouse 1960.

SCHERER (A.) Histoire de la Réunion. Paris 1966. 128 p.

TOUSSAINT (Auguste) Une cité tropicale. Port Louis de l'Ile Maurice. PUF. 1966. 163 p.

TROUETTE (E.) L'île Bourbon pendant la période révolutionnaire de 1789 à 1803. Paris 1888.

D'UNIENVILLE (A.) Les Mascareignes Vieille France en mer Indienne. Paris 1954. 286 p.

VAILLAND (R.) La Réunion. Lausanne 1965.

VIADER (R.) Contribution à l'étude des Mollusques comestibles marins,terrestres et fluviatiles de l'Ile Maurice. Maurice 1947. 44 p.

II. RECITS ANCIENS (1).

ARCHIVES. Pour les documents d'archives cités, nous avons toujours utilisé les signes et abréviations des catalogues

(1) Nous avons fait figurer dans cette partie les ouvrages romanesques que nous avons pu utiliser à titre documentaire.

d'Archives de la Réunion ou de l'Ile Maurice. (Ex : C° = Compagnie des Indes ; nous avons surtout utilisé cette série. Pour les documents non classés : période royale, archives notariales ou judiciaires, nous avons essayé de donner le plus d'informations possible sur les pièces consultées : date, nom...Des indications de pagination nous ont paru inutiles puisque ces documents ne sont pas définitivement répertoriés. Nous avons fait figurer séparément des mémoires, lettres ou journaux particulièrement importants (Cf. Boucher, Caulier, Lescouble...).)

BENARD (A.) Les fruits défendus à la sauce créole. Roman. Ed. Provencia. Toulon.

BILLIARD (A.) Voyage aux Colonies orientales. Paris 1822. XVI + 485 p. (V.C.O.)

BORY DE SAINT VINCENT Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique. Paris 1804.

BOUCHER (Antoine) "Mémoire d'Ant. Boucher", in Recueil trimestriel de documents et de travaux inédits pour servir à l'hist. des Mascareignes Françaises. Janv-mars 1941. p. 279-355.

CARPEAUX (L.) Mes amoureuses à Bourbon (roman) Paris. sans date.

CAULIER (R.P.) "Fragments sur l'île Bourbon", in Recueil trimestriel. Janv-mars 1938. pp. 149-170; avril-juin 1938 pp. 188-206.

CAZAL "La fille du commandeur". Roman publié en feuilleton par le journal La Démocratie (à partir du 20 mars 1945).

CHALLES (R.) Relation d'un voyage fait aux Indes Orientales depuis le 24 de février 1690 jusqu'au 20 août 1691.(sans le nom de l'auteur). Rouen 1721. 3 vol.

DECARY (R.) (éditeur) Les voyages du chirurgien Avine à l'Ile de France et dans la mer des Indes. Mauritius. Archives Publicat. ; éd. G.Durassie. Paris 1961.

DECARY (R.) (éditeur) Les voyages du lieutenant de vaisseau FRAPPAZ dans la mer des Indes (1819). Tananarive 1939.

DELLON Relationd'un voyage des Indes Orientales. Paris 1685 (2 vol. 284 p. et 172 p.)

FEUILLEY (séjourne à Bourbon de 21 Mai 1704 au 18 Avril 1705 "Vues et observations qu'il a faite pendant son séjour en l'isle de Bourbon..",in Recueil trimestriel,avril-juin 1939, pp. 101-167.

DE FREYCINET (Louis) Voyage autour du monde. 1827.

GENNES DE LA CHANCELIERE "Observations sur les Iles de Rodrigues et de France en Mars 1735", in Recueil trim. St Denis 1932, pp. 203-222 et pp. 223-238.

HEBERT (G.) "Rapport de G. Hébert sur l'Ile Bourbon en 1708", in Recueil trimestriel, avril-juin 1940. pp.34-73.

HISTOIRE générale des voyages ou nouvelle collection de toutes les relations de voyage par mer et par terre. Paris 1751 (Les Mascareignes : tome 8 et 9).

ISLE de Bourbon Documents 1701-1710. New York 1909.

LA BOULLAYE LE GOUZ (F. de) Les voyages et observations de... Paris,1653

LEBLOND (M. et A.) La sarabande. Paris 1904.

LEBLOND (M. et A.) Les Sortilèges. Paris 1905.
-id- Ulysse cafre. Paris 1924.
-id- Les Iles Soeurs ou le Paradis retrouvé. Paris 1946. 251 p.

LE GENTIL Voyage dans les mers de l'Inde fait par ordre du Roi à l'occasion du passage de Vénus sur le disque du soleil le 6 juin 1761 et le 3 du même mois 1769. Paris 1779. 2 vol.

LEGUAT (F.) Voyages et avantures de François Leguat et de ses compagnons en deux isles des Indes orientales. Londres 1720.

LESCOUBLE "Journal commencé le Ier Xbre 1811 au Grand Hazier à Ste Suzanne." Journal manuscrit. Archives de la Réunion.

(an.) Lettre d'un frère de Saint Lazare sur les paroisses de Bourbon (1740), in Recueil Trimestriel, juil-sept. 1938, pp. 236-267.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES, éd. Querbeuf (Bibliothèque Nationale. H.16.023 à 16.048).

LOUGNON (A.) Sous le signe de la Tortue. Voyages anciens à l'Ile Bourbon (1611-1725). 1ère éd. 1939,3ème éd. 1970.

MAHE (M.) Sortilèges créoles (ou Eudora). Roman.

"MEMOIRE sur l'Ile Bourbon, adressé par la Compagnie des Indes au gouverneur Parat"(17.2.1711), in Recueil Trimestriel oct-déc 1940, pp. 183-277.

MEREDAC (S.) Polyte (roman) Port Louis 1926 (roman accompagné d'un glossaire).

MILBERT. Voyage pittoresque à l'Ile-de-France, au Cap de Bonne espérance et à l'Ile de Ténériffe. Paris, 1812,

PAYET (J.V.) Au seuil des Cases.Contes de la Réunion et de Madagascar. Tananarive 1928.

PINGRE.Manuscrit.1761. Bibliothèque Ste Geneviève. Ms 1803 (142 f.) Ms 1804 (266 f.) Ms 1810 (101 f.)

POIVRE (P.) Oeuvres complètes. Paris 1797.

PYRARD (F.) Discours du Voyage des François aux Indes Orientales. Paris 1611.

ROCHON (Abbé) Voyage à Madagascar et aux Indes Orientales. Paris 1791. 322 p.

SAINT PIERRE (de) B. Voyage à l'Ile de France. Paris 1773. Oeuvres Complètes. éd. Aimé Martin. Paris 1840. 2 vol.

SAND (G) Indiana (éd. P. Salomon) 1962.

VILLIERS "Journal de Villiers." 1703. Arch. réun. 4J3.

III. TRAVAUX GENERAUX CONCERNANT LES CREOLES.

A. Bibliographies (1)

ANS (D') (M.) Le créole français d'Haïti (Bibliographie assez complète pour les parlers de la zone caraïbe; pp; 175-181).

BAL (W.) "Introduction aux recherches de linguistique romane en rapport avec l'Afrique Noire", in Recueil Lovanium 1968. pp. 7-34.

CARAYOL (M.) et CHAUDENSON (R.) "Bibliographie des études linguistiques sur les parlers créoles de l'Océan Indien" (depuis 1960), in Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion. 1971. pp. 53-73.

GAIDOZ (H.) "Note bibliographique sur le créole français", in Revue critique d'Histoire et de Littérature. 1881, pp. 167-170 (reprend la bibliographie de Coelho. Os dialectos romanicos etc.) "Note additionnelle" pp.352-354. puis "Bibliographie créole. Nouvelle note additionnelle" ibid. 1882, pp. 453-454 (signale J. de Cordemoy "Les refrains populaires à la Réunion").

GOODMAN (Morris F.) A comparative study of Creole French dialects. Londres. Mouton 1964, 143 p. Bibliog.pp.141-143.

HALL (R.A.Jr) Pidgin and Creole Languages (Bibliog.pp.163-177. Indications très complètes sur tous les travaux américains de Hall et Taylor en particulier; liste exhaustive des publications de H. Schuchardt).

HALL (R.A.Jr) "Creole Linguistics", in Current trends in Linguistics. Vol 4, éd. by Thomas. A Sebeok. Mouton 1968. (IV. Ibero-American and Caribbean Linguistics) pp.361-371.

HOLLYMAN (K.J.) "Bibliographie des créoles et dialectes régionaux français d'outre mer modernes", in Le français moderne, n° 2 avril 1965, pp.117-132.

PIDGINIZATION and Creolization of Languages. Cambridge 1971. (Diverses courtes bibliographies sur des points de détail qui font l'objet d'études dans cet ouvrage).

-1) Pour éviter d'étendre démesurément cette partie, nous avons fait figurer ici les principales bibliographies concernant les créoles. Nous ne mentionnerons pas cependant les ouvrages généraux (Bibliographie Linguistique par ex.).

B. Etudes d'ensemble

ADAM (L.) Les idiomes négro-aryens et maléo-aryens. Essai d'hybridiologie linguistique. Paris 1883.

BENTOLILA (A.) Créoles et langues africaines : comparaison des structures verbales. Thèse de 3ème cycle. Paris 1970.

BRUNET (Louis) "Le langage créole, émouvante survivance du français de Louis XVII", in Défense de la langue française 1968 T. 41, pp.27-30.

COELHO (F.A.) "Os dialectos românicos ou neo-latinos na Africa, Asia e America", in Boletim da Sociedade de Geografia de Lisboa. II (1880-81) pp. 129-196; III (1882) pp. 451-478; IV (1886) pp. 705-755.

COHEN (M.) Pour une sociologie du langage. Paris 1956. 396 p.

CREOLE LANGUAGE STUDIES II (1961) Proceedings of the Conference on Creole Language Studies - Londres.

DE CAMP (D.)"The field of Creole languages studies" in Studia Anglica Posnaniensia. I. 1968/1-2, pp. 29-51.

FAUBLEE (J.) "Parlers Français d'Outre mer", in Vie et langage n° 171 juin 1966, p. 323-332.

GALDI (Ladislas)" Esquisse de la structure grammaticale des patois franco-créoles", Z.S.F.L. 58 (1934) pp. 257-295.

GALDI (L.) "Le système du verbe dans les parlers français-créoles" in Acta Linguistica Academiae Scientiarum Hungaricae. Budapest.19.1969, pp. 121-125.

GOODMAN (Morris F.) A comparative study of Creole French dialects. Mouton and C°. Londres 1964. 143 p.

HALL "Romance sapere in pidgins and Creoles", in Romance philology. 1956-7, pp. 156-7.

HALL (R.A.Jr) Pidgin and creole languages. New York 1966.

HALL (R.A.Jr) "Pidgin languages", in Scientific American C.C. 1959 n° 2, pp. 123-124.

HALL (R.A.Jr) "Pidgin and creole language", in Orbis, Belg. (1966, 15 n° 1, pp. 319-325.

HAZAEL-MASSIEUX (G.) "Remarques sur les créoles français des Antilles : problèmes de convergence linguistique" in Actes du Xe Congrès international des Linguistes. Bucarest 1. pp. 727-731.

HJELMSLEV (L.) 1) "Caractères grammaticaux des langues créoles", in Congrès International des sciences anthropologiques et ethnologiques. Copenhague 1939, pp. 373-374.
2) "Relation de parenté des langues créoles", in Revue des Etudes Indo-Européennes. I. 1938, pp.271-286.

JOURDAIN (E.) Du Français aux parlers créoles. Paris 1956.

KNOWLTON (E.C.) "Pidgin English and Portuguese", in Symposium on historical, archaeological and linguistic studies on Southern China. Hong-Kong 1967. 388 p. (pp. 228-237).

MEILLET (A.) Compte-rendu d'un article de H. Schuchardt "Zur methodischen Erforschung der Sprachverwandtschaft", Bulletin de la Soc. de Ling. de Paris. 1915..pp. 165-168.

MEILLET (A.) Linguistique historique et linguistique générale. 1921.

PEREGO (Pierre) "Les Créoles", in Le Langage. Paris, Gallimard. 1968. (Coll. "Encyclopédie de la Pléiade"). Ouvrage publié sous la direction d'André Martinet.

PIDGINIZATION AND CREOLIZATION OF LANGUAGES Proceedings of a Conference held at the University of the West Indies Mona, Jamaica, April 1968. Ouvrage collectif éd. par Dell Hymes. Cambridge University Press 1971 (530 p.).

POTTIER (Bernard) "La formation des parlers créoles", in V. Coloquio internacional de estudos luso-brasileiros. Coimbra 1965. III. pp. 373-379. Z.5.114 2 vol. (Nous avons relevé cette référence dans la Bibliographie Linguistique; les actes du Congrès n'offrent cependant pas cet article aux pages indiquées).

REINECKE "Marginal Languages; a sociological study of the creole languages and trade jargons. Thèse de Yale dactyl. ("The Creole French of the Mascarenes". 1937. pp.517-545).

ROSS (Alan S.C.) "On the historical study of Pidgins", in English Philological Studies. VIII. Cambridge 1963. pp.36-44

SCHUCHARDT (H.) "Beiträge zur Kenntis des kreolischen Romanisch", in ZRPh. 1887. XII. pp. 242-254, 1887 XII. pp. 301-312, 1887 XII. p. 312-322.

SCHUCHARDT (H.) "Sur le créole de la Réunion", in Romania. XI. 1883. pp. 589-593.

SCHUCHARDT (H.) "Die Lingua Franca", in ZRPh. 1909. XXXIII. pp. 441-461.

SOMMERFELT (A.) "Sur le rôle du substrat dans l'évolution d'une langue créole", in Omagiu Lui Iorgu Iordan (Bucarest) pp. 815-817.

SYMPOSIUM ON MULTILINGUISM. Brazzaville 1962, en particulier
BERRY (J.) "Pidgins and Creoles in Africa" pp. 219-225.
DE CAMP (D.) "Creole language areas considered as multilingual communities" pp. 227-231.
ROSS (A.) "On the historical study of Pidgins" pp.243-249.
VOORHOEVE (J.) "Creole languages and communication" pp. 233-242.

TAYLOR (D.) "Language contacts in the West Indies", in Word XII. 1956. pp. 399-414. "Language shift or changing relationship ?", in International Journal of American Linguistics. XXVI. 1960, pp. 155-161.

THOMAS (J.J.) The theory and practice of Creole grammar.

VALDMAN (A.) "Language standardization in a diglossia situation" in Language problems of developing nations. New York. 1968. 521 p. pp. 313-326.

VALKHOFF (M.) "Contribution to the study of Creole", in African Studies vol. 19. 1960, pp. 77-87.

VALKHOFF (M.) "An historic language : Creole Portuguese", in African Studies vol. 19, n° 3. 1960, pp. 113-125. "Some notes on Creole French" ibid. pp. 230-244.

VALKHOFF (M.) Studies in Portuguese and Creole with special reference to South Africa. Johannesburg. 1966, 288 p.

VALKHOFF (M.) "Du nouveau sur les dialectes creoles français", in Revue des langues Romanes 78 (fasc. 2) 1969, pp.301-306. (compte-rendu de Mr. GOODMAN).

VIATTE (Auguste) La Francophonie. Paris. Larousse 1969. Quelques pages (84-100) sont consacrées à la situation linguistique dans les îles francophones de l'Océan Indien.

VILDOMEC (V.) Multi-lingualism. Leyde 1963, 263 p. (sur la créolisation pp. 92-96).

VINTILA-RADULESCU (I.) "Remarques sur les idiomes créoles", in Revue Roumaine de Linguistique. 12. 1967, pp. 229-243.

VINTILA-RADULESCU (I.) "Les idiomes créoles et la linguistique romane", in Revue Roumaine de Linguistique. Bucarest 13. 1968, pp. 523-527.

VINTILA-RADULESCU (I.) "Français créole et français régional d'Afrique du Nord", in Revue Roumaine de Linguistique 13. 1968, pp. 645-649.

VINTILA-RADULESCU (I.) "Français créole et français canadien", in Mélanges Straka. 1970, pp. 353-359.

WEINREICH (U.) Languages in contact. Mouton Londres. 1967.

WHINNOM (K.) Spanish Contact Vernaculars in the Philippine Islands. Hong-Kong University Press. 1956.

WHINNOM (K.) "Origin of the European based creoles and pidgins", in Orbis. XV. 1965, pp. 509-527.

WOORHOEVE (Jan) "Creole Languages and Communication", in Colloque sur le multilinguisme. Brazzaville 1962. CSA/CCTA Publication n° 87. 1964, pp. 223-242.

IV. OUVRAGES CONCERNANT LES CREOLES DE L'OCEAN INDIEN.

A. Etudes d'ensemble

BAL (W.) Introduction aux études de linguistique romane. 1966.

DIETRICH (A.) "Les parlers créoles des Mascareignes", in Romania. XX. 1892, pp. 216-277.

HOLLYMAN (K.J.) "Intercolonial borrowings with special reference to New Caledonian French", in Aumla. Journal of the Australasian Universities Language and Litterature Association, n° 17, mai 1962, pp. 31-43. Le créole réunionnais se trouve indirectement concerné par cette étude dans la mesure où l'émigration réunionnaise en Nouvelle Calédonie a provoqué l'introduction de termes créoles dans le parler de cette région.

HOLLYMAN (K.J.) "Le français régional de l'Indo-Pacifique. Essais de phonologie". Appendice de Te Reo, Vol. 6, 32 p.

DE RAUVILLE (Camille) Anthologie de l'Océan Indien, édition des Cahiers de Lémurie. Tananarive 1956, 333 p.

B. Réunionnais

a) Etudes linguistiques.

Bulletin de liaison du Centre d'Information et de Recherches Pédagogiques de St Pierre, n° 6.7.9. "Petit Lexique créole".

CHAUDENSON (Robert) "L'apport lexical malgache au créole réunionnais", in Bulletin de l'Académie de la Réunion, 1967-1968, pp. 54-70.

DELTEL (J.R.) "Le créole de la Réunion", in Annales de la Faculté des Lettres et Sc. humaines de Nice, n° 7. 1970. pp. 29-34.

FARCHI (J.) "Le parler créole de la Réunion", in Le Peuple n° 11.360 du 25.6.1952.

FARCHI (J.) "Le parler créole de la Réunion", in Richesse de France. 1956, pp. 63-66; 2ème éd. pp. 66-71.

"Introduction à l'étude de la langue créole réunionnaise", in Réalités et perspectives réunionnaises, n° 4 mars-avril 1969. St Denis, pp. 27-59.

K/OURIO (M.) "Locutions créoles", in Bull. Acad. Réunion. 1921.

LALLEMAND (Daniel) "La situation linguistique à la Réunion", in Réalités et Perspectives réunionnaises, n° 4 mars-avril 1969. St Denis, pp. 60-72.

PAYET (Monique) Description du créole de la Réunion (monographie soutenue en 1969 à la Faculté de Philologie de Moscou; une centaine de pages portant essentiellement sur le système des sons; texte dactyl. en russe).

DE RAUVILLE (C.) "La Réunion et son langage", in Vie et Langage, n° 219, pp. 331-334.

LE RIDEAU DE CANNES, janvier et Septembre 1962, Mai, juin et juillet 1963 "Petites réflexions sur notre langue créole"

URRUTY (J.) "Le patois créole de la Réunion"..."Le patois créole de l'Ile Maurice", in Guide Bleu: Madagascar, Comores, Réunion, Ile Maurice, pp. 82-90.

VALKHOFF (M.) "Notes socio-linguistiques sur le parler créole de la Réunion",in Romance Philology. XVII. 1964, pp. 723-735.

VERRIER (A.J.) "Le patois créole de la Réunion",in Mémoires de la société d'agriculture d'Angers. 1906, pp. 283-305. (cet article ne décrit pas, en réalité, le réunionnais mais le mauricien; compilation du livre de Baissac).

VINSON (A.) "Les origines du patois de l'île Bourbon",in Bull. de la soc. des Sciences et des Arts. 1882,pp.88-129

VOLCY FOCARD "Le Patois de l'Ile Bourbon",in Bull. de la soc: des Sciences et des Arts. 1884, pp. 179-239.

b) Documents.

ALBANY (J.) Zamal éd. Bellenand Paris (poèmes en créole) du même Bleu Mascarin.

BOSSE (Cl.) Grenier Pays Bourbon. St Denis. 1953, 63 p.

BOSSE (Cl.) Ca Bourbon même, 29 p.

FOURCADE (G.) Zistoires la caze. St Denis.

HERY (L.) Fables créoles dédiées aux dames de l'Ile Bourbon, 1828, 15 p.

HERY (L.) Esquisses africaines, Réunion 1848, 117 p.

HERY (L.) Nouvelles esquisses africaines, St Denis 1856.

HERY (L.) Esquisses africaines, St Denis 1883, nouvelle éd. augmentée, 191 p.

LARAY (H.) "Chansons créoles de la Réunion, recueillies par H. Laray" 1888/92 b. BLSP 7. CXLVI-CLII.

MAINGARD Recueil de ses couplets et de ses chansons. Paris 1852.

NOUS CREOLES (journal des travailleurs réunionnais en France métropolitaine) février-mars 1965.

PA SARLES Contes créoles inédits. Tamatave. 1969. 68p.

(les textes datent de 1930 semble-t-il).

SARCEMATE Lanseyman la rénion in plan kolonialise St Denis, 155 p.

TROUETTE (E.) "Le conte du chat botté en patois créole de l'Ile de la Réunion",in Revue de Linguistique et de Philologie comparée 16. 1883, pp. 64-71.

C. Mauricien

a) Etudes linguistiques.

ADAM-THEODORE (M.) Essai sur l'évolution du français (vocabulaire et morphologie) à l'Ile Maurice de 1721 à 1940. Thèse de 3e cycle dactyl. Lyon 1968.

ALEXANDER (P.) A creole manual. Londres 1966, 23 p.

ALKINSON (H.W.) "Mauritian Creole", in Modern Quarterly of Language and Litterature, 1898, pp. 116-122.

BAISSAC (C.) Etude sur le patois créole mauricien, Nancy 1880, 233 p.

BAKER "The language situation in Mauritius, with special reference to Mauritian creole", in African Language Review, n° 8. 1969.

BHUCKORY (S.) Hindi in Mauritius. Maurice 1967, 180 p.

BOS (A.) "Note sur le créole que l'on parle à l'Ile Maurice. Ancienne Ile de France", in Romania IX. 1880, pp.571-582.

BOS (A.) "Compte-rendu de la grammaire mauricienne de Baissac" in Romania X. pp. 610-617 (Réponse à Baissac sur l'étymologie de "napas", Romania XII. pp. 139-140).

CORNE (CH.) "Les dialectes créoles français de Maurice et des Seychelles. Esquisse de phonologie, suivie de textes", in Te Reo, 12 1969; pp. 48-63.

CORNE (CH.) Essai de grammaire du créole mauricien. Auckland 1970, 58 p.

DESMARAIS (Nadia) Le français à l'Ile Maurice. Dictionnaire des termes mauriciens. Port Louis 1969. XX. 99 p.

DUCROQ (L.) "Idiome enfantin d'une race enfantine : le créole de l'Ile de France", in Revue de Lille, n° 20. 1902, pp. 439-458.

FAINE (Jules) Le créole dans l'univers. Tome I. Le Mauricien. Port au Prince, Haïti. 1939, 214 p.

GOODMAN (M.F.) and NUSSBAUM (L.V.) Mauritian Creole : an introduction. Washington 1971, 355 p.

KIAMTIA (L.R.) "Une étude du patois créole de l'Ile Maurice" (non publié.M. of Arts dissertation). 1959, 451 p.

KOENIG (D.) "Français et créole à l'Ile Maurice", in Annales de la Faculté des Lettres et Sc. Humaines de Nice, n° 7. Nice 1970, pp. 49-53.

MAMET (Magda) "L'Ile Maurice, île de la francophonie", in Vie et Langage, n° 185. 1967, pp. 466-472.

MAUNICK (Jacques) Le créole de l'île Maurice (57 pages dactyl. ouvrage récent, mais date non précisée). Institut de Phonétique, 19 rue des Bernardins. Paris.

MEREDAC (S.) "Fiches S.M." L'Essor. Port Louis 1931- 34 (Fiches étymologies sur divers mots créoles ; elles ont été recueillies et classées par le service des Archives de l'Ile Maurice).

RASSOOL, S. HASSAM (A.) "Le Patois créole à l'île Maurice", in Vie et Langage n° 201. 1968, pp. 757-761.

DE RAUVILLE (Camille) "L'Ile Maurice, île de la francophonie", in Vie et Langage n° 186. 1967.

DE RAUVILLE Lexique des mauricianismes à éviter. Port Louis Le livre mauricien. 1967, 113 p.(Compte-rendu de J. CHAURAND, Fr. mod. 1968, t. 36 n° 4, pp. 344-345)

DE RAUVILLE (C.) La Réalité linguistique mauricienne et l'enseignement fécond qu'elle exige. Port Louis, Le Livre mauricien 1967 (12 p.) (Cr. Jacques CHAURAND, Fr. mod. 1968, t. 36 n° 4, pp. 344-345).

DE RAUVILLE (C.)"Mots des îles",in Vie et Langage 1968, n° 197 pp. 502-505.

RICHARDSON (I.) "Evolutionary factors in Mauritian Creole", in Journal of African Languages 2. 1963, pp. 2-14.

RICHARDSON (I.) et BAKER (P.) "The language situation in Mauritius",in Afrieaan Language Review. 8. 1969.

ROUILLARD (E.) "La langue française à l'Ile Maurice", in Bulletin du Parler Français au Canada. 2. 1904,pp.267-268

TOUSSAINT (Auguste) "La langue française à l'île Maurice", in Revue française d'Histoire d'Outre-mer Tome LVI, n° 205. 1969, pp. 398- 427.

URRUTY (J.) "Le patois créole de l'Ile Maurice",in Revue Guadeloupéenne 31 (Déc. 1950) pp. 16-19. 32 (Fév. 1951).

b) Documents.

ANDERSON (S.H.) The Gospel according to Matthew translated into Mauritian creole. Londres 1885, 2e éd. 1893.
The Gospel...to Mark...Londres 1888, 2e éd. 1893.
The Gospel...to Luke...Londres 1892, 2e éd. 1893.
The Act of the Apostles translated into Mauritien creole Londres 1900.
The Gospel...to John..Londres 1896.

BAISSAC (CH.) Récits créoles. Paris 1884.

BAISSAC (CH.) Le folklore de l'Ile Maurice. Paris 1888,266 p. nvle éd. 1967. Paris. Maisonneuve et Larose, 467 p.

BENEDICT (Burton) Indians in a plural Society, a report on Mauritius. Maurice. 1961, 168 p.

CHRESTIEN (F.) Le bobre africain. Port-Louis 1831.1/(poèmes en créole mauricien 79 p; 46 poèmes dont 27 en créole). 2/ George et Lindor ou Paresse et Sagesse. Pièce écrite en patois créole. 3/Scènes populaires de l'époque en patois créole. Imprimerie du Cernéen 1839. 4/Cirandane çanpek ou énigmes créoles 1846.

DECOTTER (N.) Les proverbes français expliqués avec leurs équivalents en anglais augmentés parfois de proverbes créoles. Ile Maurice 1920, 307 p.

GUIBERT (G.) Petit catéchisme en patois créole. Maurice 1949, 21 p.

LARAY (H.) "Catéchisme en créole de l'Ile Maurice en 1828", in Bulletin de la Société de Linguistique de Paris.Vol.7 1888-1892, pp. 122-132.

LEBRET (Lucien) Expressions créoles et anglicismes. Ile Maurice 1933, 54 p.

LEJUGE DE SEGRAIS (X.) Vingt zolies zistoires Missié Lafontaine dans créole Maurice . Port Louis 1939, 64 p.

LE JUGE DE SEGRAIS Vingt nouveaux zolies zistoires dans créole Maurice. Maurice 1952, 53 p.

LOLLIOT (P.) Fables créoles, par M.P.L...Maurice 1855, 127 p.

MEREDAC (S.) "Petits entretiens sur notre patois",in Centenaire de la Société des Arts et des Sciences de l'Ile Maurice 1829-1929. Port Louis 1929, pp. 107-145.

NUIT DU SEGA (Echo et reflet du Vieux Morne). Ile Maurice.

OLLIVRY (R.) L'esprit de chez nous. Anecdotes, bons mots, joyeusetés. Ile Maurice 1896.

POPULATION CENSUS 1962 of Mauritius and its dependencies. Vol. 1. Government Press. Port Louis Mauritius, 66 p.

SOULSOBONTEMPS (Philogène) Zistoire-trésor bonne femme Magon. Maurice 1925, 15 p.

D. Rodriguais

Néant.

E. Seychellois

BENEDICT (B) People of the Seychelles. Londres.

BURGESS (G.N.) and MADDEN (J.F.) "Aspects of Seychelles French", in Te Teo. 4. 1961, pp. 30-37.

JONES (M.S.) "French Patois of the Seychelles",in African Affairs. 51, 1952, pp. 237-247.

F. Madagascar

DEZ (J.) "Un argot français de mots malgaches",in Ann. de l'Univ. de Madag. n° 5. 1966, pp. 129-154.

V. OUVRAGES CONCERNANT D'AUTRES PARLERS (étude lexicologique)

A. Français populaire ou dialectal (1)

(1) Nous ne mentionnerons pas ici les ouvrages "classiques": FEW; Huguet; Brunot-Bruneau; F.Brunot (Histoire de la Langue française")...

a) Glossaires et lexiques.

ARVEILLER (R.) Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722). Paris 1963.

BEAUCOUDREY Le langage normand au début du XXe siècle, noté sur place dans le canton de Percy (Manche). Paris. XI. 447 p.

BRUNET (F.) Dictionnaire du parler bourbonnais et des régions voisines. Paris 1964.

COULABIN (H.) Dictionnaire des locutions populaires du bon pays de Rennes en Bretagne. Rennes 1891, in 18.XVI.378 p.

DELBOULLE A. Glossaire de la vallée d'Yères pour servir à l'intelligence du dialecte haut normand et à l'histoire de la vieille langue française. Le Havre 1876, in 8. XX. 344 p. 2 vol.

DESEILLE (E.) Glossaire du Patois des matelots boulonnais. Paris 1884, in 8°. 136 p.

DOTTIN (G.) Glossaire des parlers du Bas Maine. Paris 1910, in 8°. CXLVIII - 628 p, et Glossaire du parler de Pléchatel. CLX. 216 p.

DOUSSINET Le parler savoureux de Saintonge. La Rochelle 1958 XII. 591 p.

EDMONT (Ed.) Le lexique de St Pol. 1897, 336 p.

EUDEL (Paul Les locutions nantaises. Nantes 1884, in 8°.XXXI. 208 p.

EVEILLE (A.) Glossaire saintongeais. Paris 1887. 405 p.

FAVRE (L.) Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis. Niort 1868.

GLOSSAIRE du patois rochelais suivi par une liste d'expressions vicieuses usitées à La Rochelle recueillies en 1780 par M... Paris 1861, 8 p.

GUERLIN DE GUER Le parler populaire de la commune de Thaon (Calvados). Paris 1901.

HENRY (V.) Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne. Bibliothèque bretonne armoricaine. fasc.III, in 8°. Rennes 1900.

JONAIN (P.) Dictionnaire du Patois saintongeais. Royan.Paris. 1869, in 8°. 432 p.

KERVAREC (H.) "Le parler français de Quimper", in Annales de Bretagne. Tome XXV. pp. 612-623.

LALANNE (Abbé) Glossaire du patois poitevin précédé d'observations grammaticales. Poitiers 1868, in 8° XL. 265 p.

LECHANTEUR (F.)"La langue de Rouen au XVIIe siècle", in Annales de Normandie, août 1952, pp. 229-242.

LE GONIDEC (J.F.) Dictionnaire Celto-Breton ou Breton-Français. Angoulème 1821.

LETOURNEL (E.) "Etude sur le patois de Pipriac", in Annales de Bretagne. Tome XVI, pp. 515-531 (glossaire).

MALGORN (Dom) "Le breton d'Ouessant", in Annales de Bretagne, XXV. 1909-1910, pp. 109-253 et 387-437.

MARTELLIERE Glossaire du Vendômois. 1893, 360 p.

MASSIGNON (G.) "Un supplément maritime à l'Atlas linguistique de l'Ouest de la France", in Orbis. XI.2.1962, Louvain pp. 476-485.

MOISY (H.) Dictionnaire de patois normand. Caen 1887.

MOISY (H.) Glossaire comparatif anglo-normand. Henri Delesques. Caen 1895, in 8°, LXVI. 1032 p.

MUSSET (G.) Glossaire des Patois et parlers de l'Aunis et de la Saintonge, avec la collaboration de M. Pellisson et Ch. Vigen. La Rochelle. 5 vol. in 8° 1929-1948.

NASSER (F.) Emprunts lexicologiques du français à l'arabe. Beyrouth 1966, 655 p.

ORAIN (A.) Glossaire du Patois du département d'Ille et Vilaine suivi de chansons populaires. Paris 1886, in 8° XVIII, 224 p. et 18 p. de musique.

PICHOT (E.) Le patois de Saint Pern Landuga", in Annales de Bretagne, tome XV, pp. 352-397.

ROBIN, LE PREVOST, A. PASSY et de BLOSSEVILLE Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure particulièrement, étude sur le patois normand en usage dans l'arrondissement de Pont Audemer, par E. Robin. Evreux 1882-1901, in 8° XXV. 458, 24 p.

ROBSON (C.A.)"Literary language, spoken dialect and the Phonological problem in Old French", in Transactions of the Philological Society 1955, pp. 117-180.

SIMON (J.M.) Glossaire du Parler Solognot (manuscrit déposé à la B.N.) in 4° 419 p. Gloss. p. 20-295 et 307-319.

THIBAULT Glossaire du pays blaisois. Blois 1892, 356 p.

VERDIER (Roger) Dictionnaire phonétique étymologique et comparé du patois du Haut Maine. Le Mans 1952, in 4° 320 p.

VERRIER et ONILLON Glossaire étymologique et historique des Patois et Parlers de l'Anjou. Angers 1908. 2 vol. 528 p. et 587 p.

b) Ouvrages concernant des lexiques spécialisés (faune, flore, marine...).

AUBIN (Nicolas) Dictionnaire des termes de marine. Amsterdam 1702, in 4° 776 p.

BLANCHARD (Th.) Liste des noms patois des plantes aux environs de Maillezais-Vendée. Le Mans 1902, in 8° 63 p. (extrait du Bulletin de l'Association Française de Botanique).

BRISSAUD (E.) Histoire des expressions populaires relatives à l'anatomie, à la physiologie et à la médecine. Paris 1888.

DUHAMEL DU MONCEAU Traité général des pesches maritimes, des rivières et des étangs. Paris 1769. 4 vol.

JAL (Auguste) Glossaire Nautique. Paris 1848.

JORET (Ch.) Flore populaire de la Normandie. 1887.

JOUBIN (L.) et LE DANOIS (E.) Catalogue illustré des animaux marins comestibles des côtes de France et des mers limitrophes avec leurs noms communs... Paris 1925, 2 vol.

ROLLAND (E.) Flore populaire ou histoire naturelle des plantes dans leur rapport avec la linguistique et le folklore. Paris 1896.

SAVARY DES BRUSLONS Dictionnaire universel de commerce. Paris 1741. 3 vol.

c) Ouvrages concernant la langue populaire.

DAUZAT (A.) "Le français populaire et les langues spéciales", in Le français moderne, mars-avril 1935, pp. 99-108.

DOPPAGUE (A.) Trois aspects du français contemporain. 1966.

FREI (H.) La grammaire des fautes. 1929.

GENIN (F.) Des variations du langage français depuis le XIIe siècle. Paris 1845.

GOUGENHEIM (G.) La langue populaire dans le premier quart du XIXe siècle d'après le Petit Dictionnaire du Peuple, de J.C.L.P. Desgranges (1821). 1929.

GOUGENHEIM (G.) Etude sur les périphrases verbales de la langue française. Paris 1929.

NISARD (Ch.) Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue. 1872.

PIGNON (J.) La Gente Poitevinterie. Recueil de textes en patois poitevin du XVIe siècle. Paris 1960.

RIGAULT (A.) La grammaire du français parlé. 1971.

ROSSET (Th.) Les origines de la prononciation moderne étudiées au XVIIe siècle. Paris 1911.

SAINEAN Le langage populaire au XIXe siècle. Paris 1920.

SAUVAGEOT (A.) Français écrit et français parlé. Paris 1962.

THUROT (Ch.) De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle d'après les témoignages des grammairiens. Genève 1966.

B. Créoles et parlers d'autres zones.

a) Antilles.

ALLEYNE (M.) "La nature du changement phonétique dans le créole d'Haïti", in Revue de Linguistique Romane. 1966. XXX pp. 279-303.

ALLEYNE (M.C.) "L'influence des dialectes régionaux français sur le créole français d'Haïti", in Revue de Linguistique Romane, 1969. T. 33 n° 131/132, pp. 254-269.

ANS (D') (M.) Le Créole français d'Haïti. Paris 1968.

AUB-BUSCHER (G.)"Notes pour un glossaire du parler créole de la Trinité", in Revue de Linguistique Romane, juillet-décembre 1968; T.XXXII, pp. 334-340.

AUB-BUSCHER (G.) "A propos des influences du français dialectal sur un parler créole des Antilles", in Mélanges Straka. 1970, pp. 360-369.

AUDAIN (J.J.) Proverbes Haïtiens, avec leur traduction littérale ou leurs équivalents en français. Port au Prince 1877 (ouvrage intéressant qui regroupe plus de 800 proverbes créoles).

COMHAIRE-SYLVAIN (S. et J.) "Survivances africaines dans le vocabulaire religieux d'Haïti", in Etudes Dahoméennes, Porto Novo. XIV. 1955, pp. 3-20.

FUNKS (Henry E.) The French creole dialect of the Martinique. Unpublished Doctoral Dissertation. Univ. of Virginia 1950-1953 ; Morphology and Phonology 1950 ; Its Historical background 1953.

HALL (R. jr) "Genetic Relationship of Haïtian Creole", in Ricerche Linguistiche. I. 1950, pp. 194-203.

HALL (R.A.jr) Haïtian Creole Grammar.Texts.Vocabulary. Philadelphie 1953.

HYPPOLITE (Michelson P.) Les origines des variations du créole haïtien. Port au Prince 1950.

HYPPOLITE (Michelson P.) Le devenir du créole haïtien. Port au Prince 1952,

JOURDAIN (E.) Le vocabulaire du parler créole de la Martinique. Paris 1956.

LABAT (Le Père J-B.) Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique. Paris 1724.

LABAT (Le Père J-B.) Nouvelle relation de l'Afrique Occidentale. Paris 1728, 5 vol.

LABAT (Le P.J-B.) Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée, isles voisines et à Cayenne. Amsterdam 1730.

MOREAU DE SAINT MERY Description de la partie française de St Domingue. Paris 1875.

PRADEL (Pompilus) La langue française en Haïti. Macon, Protat frères 1961.

PRESSOIR (Ch.F.) Débats sur le créole et le folklore. Port au Prince 1947.

SYLVAIN (S.) Le créole haïtien. Port au Prince 1936.

TAYLOR (D.) et KELLER (H.E.) "Remarks on the Lexicon of Dominican French Creole", in Romance Philology. XVI.1963.

TAYLOR (D.) "Le créole de la Dominique", in Le Langage, pp. 1022-1049.

DU TERTRE Histoire générale de l'établissement des colonies françoises dans les Ant isles de l'Amérique. 1667, 2 vol.

DU TERTRE Histoire générale des Isles de St Christophe, de la Guadeloupe de la Martinique et autres dans l'Amérique. Paris 1654.

TURIAULT "Etude sur le langage créole de la Martinique", in Bulletin de la Société académique de Brest, série 2, tome 1, Brest 1874.

VALDMAN (A.) Créole et français aux Antilles (+ bibliographie créole succincte de J.P. Jardel). Documents du CERAG n° 3 1970.

VALDMAN (A.) Basic course in Haïtien Creole.Indiana University. 1970.

ZAGAYA Proverbes créoles en Guadeloupe par Zagaya. Madrid 1965.

ZUMTHOR (P.) "Le Français Créole en Haïti", in Levende Talen 1953. Groningen, pp. 6-16.

b) Autres régions (Afrique, Louisiane, Canada).

CONWELL (M.) et JUILLAND (A.) Louisiana French.I. Grammar. Mouton 1963.

DITCHY JAY (K.) Les Acadiens Louisianais et leur parler. Droz 1937.

DULONG (G.) "L'influence du vocabulaire maritime sur le franco-canadien", in Mélanges Straka.Phonétique et Linguisgique Romane. 1970.

FORTIER (Al.)"Contes Louisianais en patois", in Compte-rendu de l'Athénée Louisianais. 1900.

GENDRON (J.D.) "Contributions à l'étude du français rural au Canada", in Mélanges Gardette. Strasbourg 1966, pp. 173-189.

GENDRON (J.D.) Tendances phonétiques du français parlé au Canada. Paris 1966.

GENDRON (J.D.) "Origine de quelques traits de prononciation du parler populaire franco-québécois", in Mélanges Straka 1970, pp. 339-352.

HEARN (L.) Gombo Zhèbes. New York 1885 (proverbes provenant de 6 créoles diff.)

HORTH (A.) Le patois guyanais. Cayenne 1949.

MASSIGNON (G.) Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique. Paris 1962.

MAUNY (R.) Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest Africain. IFAN. Dakar 1952.

O'REILLY (Patrick) "Le français parlé en Nouvelle Calédonie-Apports étrangers et vocables nouveaux. Archaïsmes et expressions familières", in Journal de la Société des Océanistes. IX. 9. Décembre 1953. (Cet article ne concerne naturellement pas les créoles de l'O.I, néanmoins il revèle des apports lexicaux des créoles ou des français régionaux des Mascareignes qu'explique l'émigration des Réunionnais vers la Nouvelle Calédonie).

READ (W.A.) Louisiana French. Baton Rouge 1963.

RENS (L.E.) The historical and social background of Surinam's Negro English. Amsterdam 1953.

TINKER (Edward Laroque) Gombo, the creole dialect of Louisiana. Worcester 1936.

C. Langues serviles.

a) Madagascar.

ABINAL et MALZAC Dict. malgache-français et français-malgache. Tananarive 1888.

CAUCHE (F.) Relations véritables et curieuses de l'isle de Madagascar. 1651 (?).

CHALLAN (Abbé) Vocabulaire françois-malgache. Vocabulaire malgache distribué en deux parties, la première françois et malgache, la seconde malgache et françois par M.Challan, prêtre de la Mission et curé de la paroysse St Louis à l'Isle de France.1773.

DALMOND (Abbé) Vocabulaire et grammaire pour les langues sakalave et betsimisara. Bourbon 1842.

DAMA-NTSOHA Dictionnaire étymologique de la langue malgache. Tananarive 1951, 2 vol.

DESCHAMPS (H.) Le dialecte antaisaka. Tananarive 1936.

DEZ (J.) "Aperçus pour une dialectologie de la langue malgache", in Bulletin de Madagascar n° 204, mai 1963, pp. 441-451 ; n° 205 juin 1963, pp. 507-520 ; n° 206 juill. 1963, pp. 581-607.

DUBOIS (R.Père H.) Essai de dictionnaire Betsileo. Tananarive (vers 1917), 2 vol.

FLACOURT Histoire de la grande île de Madagascar. Tome VIII. Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar, éd. Grandidier. Paris 1913. Tome VIII Dictionnaire malgache-français et français-malgache.

FLUTRE (L.F.) "De l'apport de Madagascar au vocabulaire du Français d'outre mer aux XVIIe et XVIIIe siècles", in Annales de l'Université de Madagascar. T.I, pp. 3-21.

GRANDIDIER Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar. Vol. IV. Ethnographie de Madagascar, t.III.

LEGUEVEL DE LACOMBE (B.F.) Voyage à Madagascar et aux Iles Comores. Paris 1840, 2 vol.

RAJEMISA-RAOLISON (R.) Grammaire malgache, 4e éd. Fianarantsoa 1964.

b) Afrique.

DOKE (C.M.) Outline grammar of Bantu. Johannesburg 1943.

INGRAMS (W.H.) "Some points of contact between Mauritius and East Africa", in Transactions of the Royal Society of Arts and Sciences of Mauritius. Mai 1932, pp. 37-69.

SACLEUX Dictionnaire français-swahili et swahili-français.

c) Inde.

DALGADO (S.R.) Dialecto Indo-Português de Ceylao. 1900; Dialecto Indo-Português de Goa. 1900; Dialecto Indo-Português de Goa 1900.

DA SILVA (B.L.) O dialecto crioulo de Cabo Verde. Lisbonne 1957.

DUBOIS (J.A.) Moeurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde. 1825, 2 vol.

VINSON (J.) Le verbe dans les langues dravidiennes. 1878.

YULE (H.) et BURNELL (A.C.) Hobson-Jobson 1903 (dern. éd. 1969).

-o-o-o-o-

TABLE DES MATIERES

Pages

AVANT PROPOS

INTRODUCTION I

I. LE DOMAINE DE L'ENQUETE

1. La géographie I
2. L'histoire III
3. La population VII

A. Groupes bilingues et diglottes
a - Métropolitains
b - Bourgeoisie blanche
c - Les "petits blancs"
d - Les Indiens non musulmans
e - Les métis et les noirs

B. Groupes bilingues ou trilingues
a - Les Chinois
b - Les Indiens musulmans

4. La situation linguistique XVI
a. Le degré d'instruction
b. La politique scolaire
c. Créole et français

5. La Réunion dans l'Océan Indien XXIV

II. L'ENQUETE XXV

III. LE LEXIQUE XXIX

1. La notation
2. Les sons
3. Le découpage des unités

IV. LA RECHERCHE LEXICOLOGIQUE XXXV

A. Les documents anciens
B. La comparaison des créoles

V. LA DESCRIPTION DU LEXIQUE XXXVIII

VI. L'ETUDE LEXICOLOGIQUE XLI

PREMIERE PARTIE : LE LEXIQUE

Pages

CHAPITRE I - LA NATURE

1.1 La terre 2
1.1.1 Les formes du relief : termes généraux - 1.1.2 La montagne - 1.1.3 L'eau - 1.1.4 Le sol.

1.2 La mer 6
1.2.1 Le bord de mer - 1.2.2 Le relief côtier - 1.2.3 L'état de la mer.

1.3 La localisation 8
1.3.1 Les lieux et les distances - 1.3.2 Le lieu d'où l'on vient - 1.3.3 Les toponymes.

1.4 Le temps qu'il fait 11
1.4.1 Le jour et la nuit - 1.4.2 Les nuages et le vent- 1.4.3 Le bon et le mauvais temps - 1.4.4 La pluie.

1.5 La durée 16
1.5.1 An, mois, jour - 1.5.2 Les moments de la journée- 1.5.3 Le présent - 1.5.4 Le passé - 1.5.5 Le futur - 1.5.6 Quelques expressions temporelles.

CHAPITRE II - L'HOMME

2.1 Le corps humain 20
2.1.1 Termes généraux - 2.1.2 La tête - 2.1.3 Les cheveux - 2.1.4 La peau - 2.1.5 Les membres - 2.1.6 Le cou et le tronc - 2.1.7 L'intérieur du corps - 2.1.8 Le sexe.

2.2 Perceptions et parole..... 28
2.2.1 Les perceptions - 2.2.2 La parole - 2.2.3 La langue.

2.3 Santé et maladies 31
2.3.1 Termes généraux - 2.3.2 Les symptômes de la maladie - 2.3.3 Les divers maux - 2.3.4 Les maux des enfants - 2.3.5 Les petits maux - 2.3.6 L'hygiène - 2.3.7 Soins et remèdes - 2.3.8 Les "remèdes de bonne femme" - 2.3.9 Tisanes et sirops.

2.4 Les âges de la vie 46
2.4.1 L'enfance - 2.4.2 L'âge mûr et la vieillesse - 2.4.3 Le destin et la mort.

2.5 Le repos et le mouvement 48
2.5.1 Le repos - 2.5.2 Aller et venir - 2.5.3 Les déplacements - 2.5.4 Quelques verbes très communs - 2.5.5 Gestes et attitudes.-

2.6 Raison et sentiment 54
2.6.1 Savoir et connaissance - 2.6.2 Intelligence et raison - 2.6.3 La joie - 2.6.4 Les ennuis et la peine.

Pages

2.7 Qualités et défauts 57
2.7.1 Les bons et les méchants - 2.7.2 Le caractère - 2.7.3 La tromperie et le mensonge - 2.7.4 La vanité et l'orgueil - 2.7.5 La colère - 2.7.6 La peur - 2.7.7 Curiosité et jalousie - 2.7.8 Défauts divers.

CHAPITRE III - L'ECONOMIE DOMESTIQUE

3.1 La maison 63
3.1.1 Les divers types de maison - 3.1.2 Les paillotes - 3.1.3 La maison de bois ou de tôle - 3.1.4 La construction - 3.1.5 Les aménagements - 3.1.6 Les abords de la maison.

3.2 L'intérieur de la maison 68
3.2.1 La disposition intérieure - 3.2.2 Le mobilier.

3.3 La cuisine 71
3.3.1 Le foyer - 3.3.2 L'aménagement - 3.3.3 Les récipients - 3.3.4 Les ustensiles.

3.4 L'activité domestique 75
3.4.1 L'eau - 3.4.2 L'entretien du linge - 3.4.3 Le ménage.

3.5 La basse-cour 78
3.5.1 Considérations générales - 3.5.2 Les animaux de la basse-cour - 3.5.3 La vie de la basse cour - 3.5.4 Les maladies.

3.6 La nourriture et les repas 80
3.6.1 L'appétit - 3.6.2 Le goût - 3.6.3 La nourriture - 3.6.4 La préparation des repas - 3.6.5 Les repas.

3.7 Les mets 84
3.7.1 Le riz - 3.7.2 Le maïs - 3.7.3 Légumes secs et tubercules - 3.7.4 Les légumes - 3.7.5 Les assaisonnements - 3.7.6 Les potages ou bouillons - 3.7.7 Viande et poisson - 3.7.8 Quelques plats créoles - 3.7.9 Desserts et friandises.

3.8 La boisson 95
3.8.1 Termes généraux - 3.8.2 Les modes de consommation - 3.8.3 Le rhum - 3.8.4 Les autres boissons alcoolisées - 3.8.5 L'ivresse - 3.8.6 Les autres boissons.

3.9 Les vêtements 100
3.9.1 Termes généraux - 3.9.2 L'élégance - 3.9.3 Les vêtements ; le tissu - 3.9.4 Les vêtements masculins 3.9.5 Les vêtements féminins - 3.9.6 Les chapeaux - 3.9.7 Vêtements particuliers à une ethnie.

CHAPITRE IV - LA VIE SOCIALE

4.1 La famille 105
4.1.1 Termes généraux. Famille et familles. Les noms - 4.1.2 Les membres de la famille et la parenté - 4.1.3 L'enfant dans la famille -

Pages

4.1.4 Les cérémonies familiales - 4.1.5 Le mariage - 4.1.6 Les cérémonies de fiançailles et de mariage - 4.1.7 La veillée des morts.

4.2 Les conditions sociales 114
4.2.1 Termes généraux - 4.2.2 Races et ethnies - 4.2.3 Les "Petits Blancs" - 4.2.4 Les Africains - 4.2.5 Les Indiens non-musulmans - 4.2.6 Les Musulmans - 4.2.7 Les conditions sociales - 4.2.8 Les villes et les campagnes.

4.3 Les structures administratives et judiciaires 122
4.3.1 Les structures administratives - 4.3.2 L'école - 4.3.3 L'Aide Sociale - 4.3.4 La Politique - 4.3.5 Police et Justice.

4.4 Les distractions des adultes 128
4.4.1 Termes généraux - 4.4.2 Les cartes - 4.4.3 Le loto - 4.4.4 Les divers autres jeux - 4.4.5 Danse et Musique - 4.4.6 Les sports - 4.4.7 Les combats de coqs - 4.4.8 La chasse.

4.5 Jeux enfantins 141
4.5.1 Histoires et chansons - 4.5.2 Jouets - 4.5.3 Jeux de plein air - 4.5.4 La toupie.

4.6 Religions, croyances, sorcellerie 147
4.6.1 Le catholicisme - 4.6.2 La religion "malabar" 4.6.3 La mythologie et la divinité - 4.6.4 Les fêtes - 4.6.5 Les cérémonies - 4.6.6 Les "sacrements" - 4.6.7 Religion et magie - 4.6.8 Les techniques de la sorcellerie et de la magie - 4.6.9 Superstitions et croyances populaires.

4.7 Rapports sociaux et humains 163
4.7.1 Termes généraux - 4.7.2 Les bons rapports : politesse, amitié, entraide - 4.7.3 Les relations amoureuses - 4.7.4 La dispute - 4.7.5 Injures et "épithètes diffamatoires" - 4.7.6 Les menaces - 4.7.7 La rixe.

4.8 Formules et tours familiers 173

CHAPITRE V - LA VIE ECONOMIQUE

5.1 Le travail 179
5.1.1 Termes généraux - 5.1.2 Conditions de travail - 5.1.3 Difficultés et qualités du travail - 5.1.4 Les métiers - 5.1.5 Quelques instruments essentiels.

5.2 Les voies de communication 185
5.2.1 Les sentiers - 5.2.2 Les chemins et les routes - 5.2.3 L'aménagement des chemins.

5.3 Les moyens de communication 187
5.3.1 Les véhicules automobiles - 5.3.2 Les charrettes et les boeufs - 5.3.3 Les chaises à porteurs - 5.3.4 Le transport à pied.

Pages

5.4 Le commerce 193
5.4.1 L'argent - 5.4.2 Les Poids et Mesures - 5.4.3 Les quantités - 5.4.4 L'activité commerciale - 5.4.5 Boutiques et marché.

5.5 Le tressage 200
5.5.1 L'aloès - 5.5.2 L'agapanthe - 5.5.3 Le chou-chou - 5.5.4 Le latanier - 5.5.5 Le bambou - 5.5.6 Le chèvrefeuille - 5.5.7 Les "pailles" diverses - 5.5.8 Le vacoa - 5.5.9 La fabrication des bouquets.

5.6 Le travail du bois 205
5.6.1 Les outils et instruments - 5.6.2 La construction des barques - 5.6.3 La charpente - 5.6.4 Chaises et fauteuils.

5.7 Artisanats divers 209
5.7.1 Le charbon de bois - 5.7.2 La taille de la pierre - 5.7.3 Le travail du cordonnier.

CHAPITRE VI - VIE RURALE

6.1 L'activité agricole 212
6.1.1 Termes généraux - 6.1.2 La répartition de la terre - 6.1.3 La valeur de la terre - 6.1.4 L'activité agricole - 6.1.5 L'organisation des cultures - 6.1.6 Les plantes.

6.2 Les instruments de travail 218
6.2.1 La "pioche" - 6.2.2 Autres outils.

6.3 Les cultures vivrières 221
6.3.1 Les cultures maraîchères - 6.3.2 Cultures de l'oignon, de l'ail, du piment - 6.3.3 Les légumes secs - 6.3.4 Les tubercules - 6.3.5 Le maïs.

6.4 Les cultures industrielles 226
6.4.1 Le tabac - 6.4.2 Le thé - 6.4.3 Le "safran" - 6.4.4 La vanille - 6.4.5 Le géranium - 6.4.6 Le vétiver - 6.4.7 Les autres plantes à parfum.

6.5 Les arbres fruitiers 233
6.5.1 L'arbre : termes généraux - 6.5.2 L'arboriculture - 6.5.3 Les fruits - 6.5.4 Les bananiers - 6.5.5 Les cocotiers - 6.5.6 Les agrumes - 6.5.7 Les manguiers - 6.5.8 Quelques fruits communs - 6.5.9 Les autres fruits.

6.6 L'élevage 241
6.6.1 Termes généraux - 6.6.2 Les dénominations - 6.6.3 Les bovins - 6.6.4 La vie de l'animal ; ses maladies - 6.6.5 La viande de boeuf - 6.6.6 Le porc - 6.6.7 Les autres animaux.

6.7 L'apiculture 249
6.7.1 "La chasse au miel" - 6.7.2 La ruche - 6.7.3 La vie de la ruche - 6.7.4 Les ennemis de la ruche - 6.7.5 Le miel.

Pages

CHAPITRE VII - LA CANNE A SUCRE

7.1 Les structures de la culture 253
7.1.1 Les champs - 7.1.2 L'exploitation des champs - 7.1.3 Les travailleurs - 7.1.4 L'organisation et la rémunération du travail.

7.2 La plante 257
7.2.1 Les variétés - 7.2.2 Description - 7.2.3 Qualités de la canne.

7.3 La culture 259
7.3.1 Labour et préparation du sol - 7.3.2 La plantation - 7.3.4 L'entretien - 7.3.5 Le cycle de la canne - 7.3.6 La "coupe".

7.4 Du champ à l'usine 266
7.4.1 Le transport - 7.4.2 La pesée - 7.4.3 L'analyse.

7.5 La sucrerie 267
7.5.1 Acheminement et préparation des cannes - 7.5.2 Extraction du jus - 7.5.3 Le traitement des jus - 7.5.4L'évaporation - 7.5.5 Concentration et cristallisation - 7.5.6 La vapeur et l'électricité - 7.5.7 De la canne au sucre - Le rhum - 7.5.8 Le personnel.

CHAPITRE VIII - LA PECHE

8.1 La barque 273
8.1.1 La coque - 8.1.2 L'aménagement - 8.1.3 Agrès et matériel.

8.2 La sortie en mer et la navigation 276
8.2.1 L'embarcation - 8.2.2 Le départ - 8.2.3 La pêche - 8.2.4 L'état de la mer - 8.2.5 Le retour - 8.2.6 L'entretien de la barque - 8.2.7 Le poisson et la faune marine.

8.3 La pêche à la ligne en mer 282
8.3.1 La pêche à la traîne - 8.3.2 La pêche "au fond" - 8.3.3 Matériel et appâts - 8.3.4 La pêche - 8.3.5 La pêche en bord de mer - 8.3.6 Principaux types de pêche.

8.4 La pêche au filet en mer 289
8.4.1 La pêche en barque - 8.4.2 La pêche au filet à pied.

8.5 La pêche des "bichiques" 291
8.5.1 Le matériel et la technique de pêche - 8.5.2 Les divers "bichiques".

8.6 Crustacés et coquillages 293
8.6.1 Les crabes - 8.6.2 Les langoustes - 8.6.3 Les coquillages.

8.7 La pêche au harpon 295

Pages

8.8 La pêche sous-marine 296

8.9 La pêche en eau douce 297
8.9.1 Les poissons d'eau douce - 8.9.2 Les techniques de pêche - 8.9 3 Les crustacés.

CHAPITRE IX - LA FAUNE ET LA FLORE

9.1 Les mammifères 300

9.2 Les oiseaux 301

9.3.1 Les reptiles - 9.3.2 Batraciens - 9.3.3 Echinodermes - 9.3.4 Arthropodes - 9.3.5 Crustacés - 9.3.6 Les mollusques - 9.3.7 Coelentères - 9.3.8 "Coraux".

9.4 Poissons 327
9.4.1 Poissons d'eau douce - 9.4.2 Poissons de mer.

9.5 La flore 309
9.5.1 Remarques générales - 9.5.2 Les végétaux.

CHAPITRE X - PROVERBES ET EXPRESSIONS

10.0 Remarques générales 337

10.1 L'ordre du monde 338
10.1.1 La météorologie - 10.1.2 Le temps qui passe - 10.1.3 L'ordre des choses - 10.1.4 La chance et la malchance.

10.2 La situation de l'homme 341
10.2.1 Quelques constatations - 10.2.2 Des situations inconfortables - 10.2.3 Conseils.

10.3 L'homme : défauts et qualités 343
10.3.1 L'orgueil - 10.3.2 Colère - 10.3.3 Sottise - 10.3.4 Médisance et duplicité - 10.3.5 Défauts et qualités divers.

10.4 L'activité 347

10.5 L'homme dans la vie domestique 349

10.6 L'amour et le mariage 350

10.7 Les ethnies 351

10.8 La vie sociale 352
10.8.1 Les conditions sociales - 10.8.2 Richesse et pauvreté - 10.8.3 Rapports sociaux

CHAPITRE XI - NOTES GRAMMATICALES

11.0 Avant-propos 359

11.1 Le groupe verbal 360
11.1.1 La base verbale - 11.1.2 Les morphèmes personnels - 11.1.3 Morphèmes non-personnels - 11.1.4 Combinaisons et ordre des morphèmes - 11.1.5 Valeurs temporelles ou aspectuelles des morphèmes NP - 11.1.6 Autres tours permettant l'expression de l'aspect verbal - 11.1.7 Etre - 11.1.8 Avoir -

11.1.9 Les formes négatives et interrogatives - 11.1.10 Verbe réfléchi - 11.1.11 Verbe à thème redoublé - 11.1.12 Remarques.

11.2 Le substantif 379
11.2.1 Le Substantif : considérations générales - 11.2.2 Forme des substantifs - 11.2.3 Le nombre et le genre - 11.2.4 Fonctions du substantif.

11.3 Déterminants et substituts du substantif 387
11.3.1 Articles - 11.3.2 Démonstratifs - 11.3.3 Possessifs - 11.3.4 Personnels - 11.3.5 Indéfinis - 11.3.6 Interrogatifs - 11.3.7 Relatifs - 11.3.8 Numéraux.

11.4 L'adjectif qualificatif 399
11.4.1 Adjectifs à deux formes - 11.4.2 Adjectifs à forme unique - 11.4.3 Les degrés de comparaison - 11.4.4 Les degrés d'intensité - 11.4.5 Place de l'adjectif.

11.5 Prépositions 404

11.6 Adverbes ou locutions adverbiales 410
11.6.1 Adverbes de manière - 11.6.2 Adverbes de quantité - 11.6.3 Adverbes de temps - 11.6.4 Adverbes de lieu - 11.6.5 Adverbes d'opinion - 11.6.6 Adverbes de négation - 11.6.7 Autres adverbes.

11.7 Conjonctions 412
11.7.1 Conjonctions de coordination - 11.7.2 Conjonctions de subordination.

DEUXIEME PARTIE : ETUDE LEXICOLOGIQUE (II)

CHAPITRE 1 - CONSIDERATIONS GENERALES 416
Sabir, Pidgin, Créole.

CHAPITRE 2 - LES THEORIES DE LA GENESE DES CREOLES 438

CHAPITRE 3 - LES CRITERES DE PARENTE LINGUISTIQUE DANS L'ETUDE DE LA GENESE DU CREOLE REUNIONNAIS 460

CHAPITRE 4 - CONDITIONS HISTORIQUES ET SOCIOLOGIQUES DE LA GENESE D'UN CREOLE : LE REUNIONNAIS 479
I. Considérations générales 479
II. Le peuplement de Bourbon de 1665 à 1720 493

CHAPITRE 5 - APPORT MALGACHE 512

CHAPITRE 6 - APPORT PORTUGAIS, INDO-PORTUGAIS OU INDIEN ... 600
6.1 Termes communs - 6.2 Termes propres aux seuls Indiens.

CHAPITRE 7 - LE VOCABULAIRE DES "ISLES" 663

CHAPITRE 8 - LES APPORTS DIVERS 711

Pages

CHAPITRE 9 - TERMES D'ORIGINE FRANCAISE .....
II.9.1 Allomorphes créoles de mots français
II.9.2 Survivances dialectales

CHAPITRE 10 - NEOLOGISMES CREOLES .....
II.10.1 Changements sémantiques ou morpho-sémantiques
II.10.1.1 Changements de référent.
II.10.1.2 Métaphores.
II.10.1.3 Métonymies.
II.10.1.4 Restrictions de sens.
II.10.1.5 Extensions de sens.
II.10.1.6 Transferts de sens.
II.10.1.7 Ellipses.
II.10.1.8 Changements morpho-sémantiques.

II.10.2 Composition et dérivation 1093

II.10.2.A Composition
II.10.2.A.1 Premier élément verbal 1095
II.10.2.A.2 Premier élément non verbal 1098
A. Substantif + préposition + substantif ... 1099
- 1 Substantif + /de/ 1099
- 2 Substantif + /a/ 1108
- 3 Substantif + /â/ 1109
B. Substantif + substantif 1111
- 1 Substantif + article + substantif ... 1111
- 2 Substantif + substantif 1113
C. Substantif + adjectif 1138
D. Adjectif + substantif 1146
II.10.2.A.3 Formations diverses 1148

II.10.2.B Dérivation . . . .
II.10.2.B.1 Suffixation 1148
- 1 /-az/..... 1149
- 2 /-mâ/..... 1150
- 3 Suffixe ø 1151
- 4 /-e:r/..... 1151
- 5 /-èz/ 1153
- 6 /-yé/ 1154
- 7 /-â/ 1154
- 8 /-ê/, /-in/ 1155
- 9 /-é/ 1155
II.10.2.B.2 Préfixation 1158
- 1 /dé-/ 1158
- 2 /re-/, /a:r-/ 1158
II.10.2.B.3 Redoublements ou onomatopées 1162
- 1 Onomatopées 1162
- 2 Noms ou adjectifs 1163
- 3 Verbes 1163

Pages

CHAPITRE 11 - TERMES D'ORIGINE DOUTEUSE OU INCONNUE 1167

CHAPITRE 12 - RESULTATS ET ESSAI DE SYNTHESE 1200
A. L'étude lexicologique 1201

I- Les apports étrangers 1201
A- Apports et zones du lexique 1201
1- Apports malgaches 1201
2- Apports indo-portugais et indiens 1208
3- Apports des "Isles" 1212
4- Apport africain 1216

B- L'élimination des emprunts 1216

II- Les termes d'origine française 1223
a) Les termes d'origine dialectale 1224
b) Survivance et innovation 1227

B. La relation génétique 1229
1- Le mythe de l'africanité 1229
2- La notion de substrat 1233
3- Créole et français 1235
a) Les éléments de la comparaison 1235
b) Les créoles de l'Océan Indien 1238
c) La différenciation des parlers 1241
d) Bourbonnais et français populaire 1245

C. La genèse du créole 1255

CONCLUSION 1280

INDEX DES MOTS CREOLES 1281

DOCUMENTS CITES EN ANNEXE 1335

BIBLIOGRAPHIE 1355

-o-o-o-o-

- E R R A T A -

-o-

- P. 87 . 374 : Les légumes. Lire : /za:^{r}tisó/ "artichaut"
- P. 134. Lire : /mizik la gèl/
- P. 182. Lire : "se repose le ventre au soleil comme un lézard"
- P. 185. Lire : /pa:^{r} vua é semê/
- P. 270. Lire : 758 Le rhum.
- P. 271. Lire : 759 Le personnel
- P. 279. Lire : /la briz la fin levé/
- 1ère partie, chapitre LX. Intervertir les sections 4 et 5
- P. 327. Lire : 941 Poissons d'eau douce

-o-